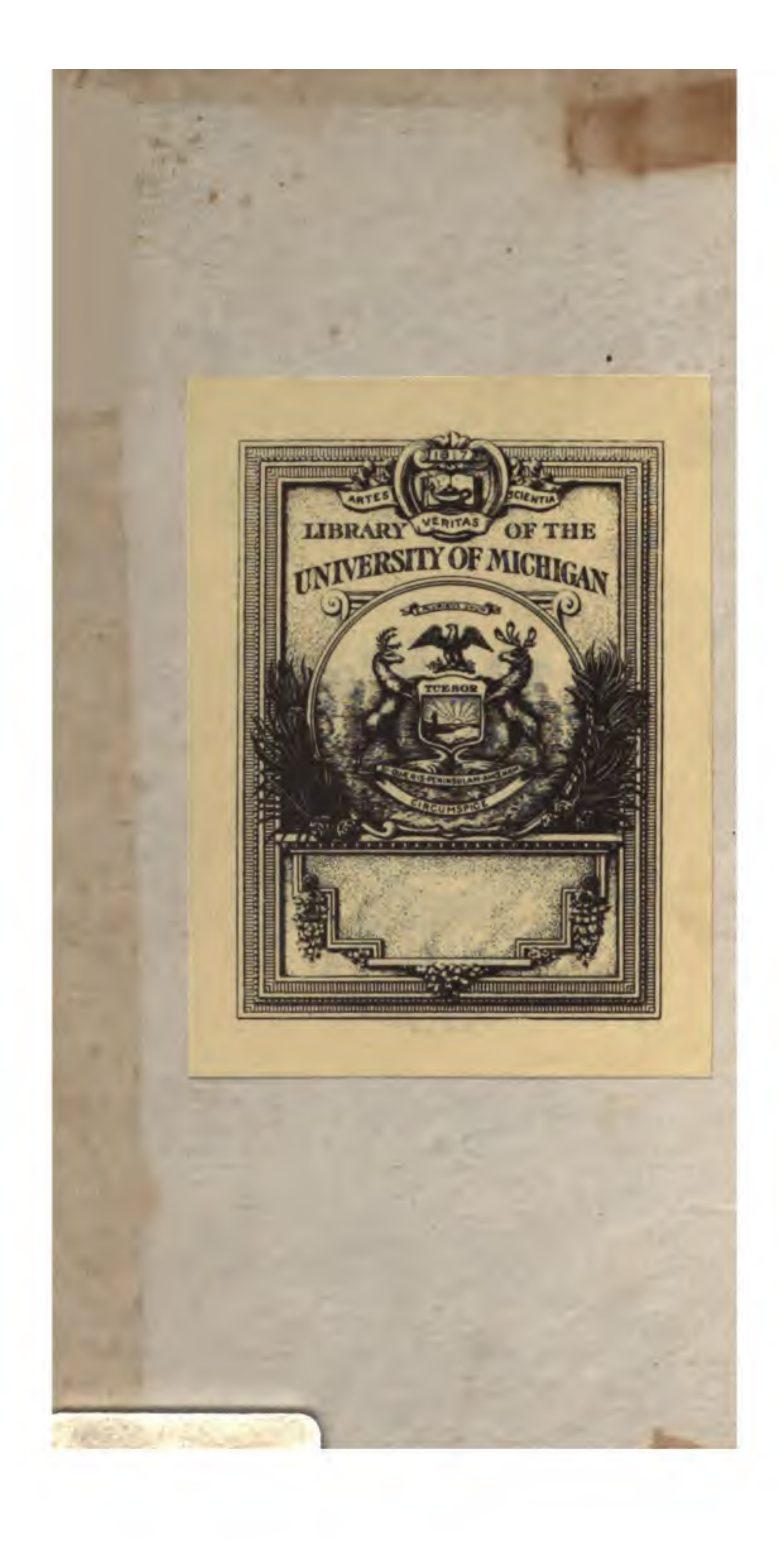



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



MÉMOIRES

DU

CARDINAL PACCA.

TOME PREMIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL PACCA,

SUR

LA CAPTIVITÉ DU PAPE PIE VII,

ET LE CONCORDAT DE 1813,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU RÈGNE DE NAPOLÉON;

TRADUITS DE L'ITALIEN SUR LA TROISIÈME ÉDITION,

Et augmentés des Pièces Authentiques

DÉPOSÉES AU VATICAN.

PAR L. BELLAGUET.

TOME PREMIER.



PARIS.

LADVOCAT, LIBRAIRE,

RUE CHABANNAIS, N° 2.

—

1833.

9

2



I.

A MES AMIS.

Mes chers amis, c'est pour me rendre à vos désirs que je livre à l'impression cette notice sur mon ministère, qui dura depuis le 18 juin 1808 jusqu'au 16 juillet de l'année suivante. J'y joindrai la relation des deux voyages que j'ai faits en France. Ce n'est pas sans une grande répugnance que je me suis déterminé à la publication. Cette relation aussi bien que la notice ont été écrites sans soin, et, comme on dit, *currente calamo*. Je n'eus jamais l'intention de les livrer au public; j'avais pour unique but de préparer des matériaux à quelque écrivain habile qui entreprendrait d'écrire l'histoire du glorieux pontificat de Pie VII; je voulais aussi me justifier des accusations que

pouvaient m'intenter ceux qui n'auraient pas
bién au courant des faits et des circonstances
cette époque.

Ce qui m'arrêtait encore, c'était de penser q
je parlais de ma personne et des différens ac
auxquels le public avait hautement applau
et parler de soi-même et de ses propres actic
m'a toujours paru chose peu convenable et d
plaisante.

Cette année de mon ministère fut, aux yeux
vulgaire et selon la pensée du monde, une ép
que désastreuse et funeste; mais ceux qui la co
prennent bien la trouvent très-glorieuse po
le Saint-Siége, pour l'immortel Pie VII, et dig
d'une éternelle mémoire. Car il y a une gran
vérité dans ce qu'a écrit un auteur modern
« La prospérité de la religion est différente
celle des empires. Les humiliations de l'Église,
dispersion, la destruction de ses temples,
souffrances de ses martyrs, sont le temps de
gloire; et lorsqu'aux yeux du monde elle pa
triompher, c'est le temps ordinaire de son abа
sement *. »

* Montesquieu. *De la Grandeur et Décadence* *Romains*, ch. xxii.

[redacted]

C'est à Pie VII qu'est due toute la gloire des choses faites durant cette année-là avec l'approbation des gens de bien : je ne fus que l'exécuteur de ses décisions et de ses ordres ; d'autres que moi les auraient peut-être remplis avec plus d'habileté et d'énergie : ainsi en écrivant ce qui arriva alors, ne devrai-je être taxé ni de vanité ni de présomption.

Quoi qu'il en soit, mes amis, vous qui m'avez engagé à cette publication, vous saurez m'accorder votre indulgence, et vous reconnaîtrez en cela une nouvelle preuve et un nouveau témoignage de l'estime et de la véritable amitié que je suis fier de vous porter.

Rome, le 1er septembre 1828.

Votre très-affectionné,

B. CARDINAL PACCA.

II.

LETTRE DU CARDINAL BARTOLOMEO PACC

AU MARQUIS JOSEPH, SON FRÈRE.

Précis des événemens accomplis depuis le 18 juin 1ξ jusqu'au 6 juillet 1809. — Des motifs qui ont en l'auteur à écrire ces Mémoires. — Argumens apol tiques.

Voici, mon cher frère, les pages que j'ai écı pendant les premiers mois de ma captivité ç le fort de Fenestrelle, et dont on a tant pa l'époque de votre dernier séjour à Rome. Je puis dire qu'elles contiennent une relation c plète, exacte et chronologique des événem advenus pendant mon pénible ministère, de

[redacted]

le 18 juin 1808 jusqu'au 6 juillet de l'année suivante 1809 : c'est plutôt une apologie de mes différens actes quand j'étais secrétaire d'État, et une justification des diverses accusations portées contre moi et qui pouvaient être renouvelées plus tard. Le tout réuni forme en substance, quoiqu'en abrégé, l'histoire des événemens les plus importans arrivés dans le temps de mon ministère. Je vous dirai maintenant[1] ce qui me détermina à publier ces feuilles, et comment je pus donner suite à ma détermination.

Dans les premiers mois de ma captivité, parmi les différentes pensées qui roulaient dans ma tête au milieu de la solitude et du silence de la prison, il y en avait une à laquelle je m'arrêtais souvent, et qui, plus que les autres, excitait mon amour-propre; c'était de deviner et de prévoir ce que pouvaient dire les contemporains, ce que penserait la postérité sur cette chute de la cour de Rome, et sur ce renversement de la puissance temporelle des papes, événemens funestes dont je pouvais dire avec raison :

> . . . . *Quæque ipse miserrima vidi,*
> *Et quorum pars magna fui.*

Quoique j'aie la conscience de n'avoir pas donné

de juste motif, ni même de prétexte apparent, ;
gouvernement français pour en venir à cet acte
violence et à ce sacrilége, je dois pourtant avou
ma faiblesse d'âme ou la force de mon amour-pr
pre : je craignais les reproches et le blâme de m
contemporains, et plus encore celui de la postéri

Cependant je trouvais quelque consolation da
la réflexion suivante : Mes contemporains, 1
disais-je à moi-même, ont vu se soumettre
gouvernement monarchique, sans obstacle et sa
soulèvement populaire, les sept provinces-uni
qui formaient la république de Hollande, do
les habitans, dans le temps des anciens Romai
et même sous les princes qui les gouvernaie
jusqu'au seizième siècle, avaient toujours co
servé un esprit de liberté et d'indépendance da
une constitution qui tendait naturellement
système républicain; ils ont vu la république
Venise, la plus vieille de celles qui existaient
avaient existé jusqu'à ce jour, disparaître en p
de jours et s'effacer du nombre des puissances
ropéennes; ils ont vu également se dissoudre
confédération des princes allemands, appe
l'Empire germanique, qui, pendant tant de s
cles, rendit la nation allemande la plus resp
table et la plus redoutée de l'Europe; ils ont

enfin la puissante maison de Bourbon, qui, peu d'années auparavant, régnait dans le royaume florissant de France, dans l'Espagne, dans la plus grande partie des Indes occidentales et dans plusieurs îles et pays des Indes orientales, dans les royaumes des Deux-Siciles et dans le duché de Parme, confinée et resserrée dans l'île de Sicile, qu'elle possédait plutôt en apparence qu'en réalité. Mes contemporains donc, qui ont été témoins de révolutions si grandes, si éclatantes et si extraordinaires, ne peuvent s'étonner qu'un petit État, gouverné par un prince pacifique et faible (sans chercher ici si c'était la faute du gouvernement et de ses ministres), soit devenu victime de cette même puissance conquérante, qui a opéré comme par miracle dans l'espace de quelques années les autres révolutions que je viens d'énumérer. Rassuré sur le jugement de mes contemporains, je ne l'étais pas sur celui de la postérité.

Je me transportais quelquefois en idée dans les siècles à venir, et je formais les conjectures suivantes : je prévoyais qu'elle serait alors assoupie, et peut-être même éteinte, cette animosité de certains ministres et des tribunaux d'un État étranger contre le Saint-Siége, qu'ils appelaient la cour de Rome (corte Romana); d'où venait cette incon-

cevable défiance qui faisait redouter les actes e
correspondances venant de Rome, plus que ce qu
provient d'un pays ennemi ou d'un lieu soupçonn
d'épidémie et de peste. Je prévoyais que l'on n
partagerait plus cette opinion répandue de nc
jours, que pour sembler bel esprit et homm
éclairé, pour se faire un mérite auprès des cours
et se donner la réputation d'un sujet zélé,
fallait entrer en lice contre la cour de Rome, s
représenter avec l'imagination de Don Quichott
les congrégations et les tribunaux de Rome comm
autant de châteaux-forts, et se faire autant de géan
des cardinaux, des prélats et des *curiali*, afin d'a
voir le plaisir de les attaquer et de les combattre
imitant, dans ces derniers temps, quand le ponti
était opprimé et l'Église romaine dispersée et pe
sécutée, l'âne de la fable, qui veut donner le derni
coup au lion mourant. Je prévoyais qu'il s'élève
rait dans les différens pays de l'Europe des apolo
gistes et des défenseurs pour les papes, le Sain
Siége et le gouvernement ecclésiastique. C'est
qui est arrivé à la compagnie de Jésus, non-seu
lement dans les États catholiques, mais même da
les pays hétérodoxes : elle a été purgée des incu
pations et des calomnies dirigées contre elle, et s'e
vue renaître dans l'empire russe et dans les Deu

Siciles. A présent même, elle se trouve accueillie avec des témoignages de joie et d'allégresse dans la monarchie même d'où était parti le terrible coup de foudre qui devait la détruire de fond en comble et la réduire en cendres. C'est dans de telles pensées que je voyais se déployer à mes yeux le vaste champ qui s'ouvrirait pour ces futurs apologistes des papes et du Saint-Siége apostolique; on peut dire de l'histoire des papes ce que Lucius Anneus Florus écrivait de celle du peuple romain : *Ut qui res ejus legunt, non unius populi, sed generis humani fasta discant.* En effet, comme chefs suprêmes et pasteurs de l'Église catholique, les papes, étendant leur juridiction divine sur l'univers entier, auront toujours la plus grande influence sur les affaires les plus importantes de toutes les nations; et comme princes temporels d'un État assez considérable de l'Italie, ils jouent toujours le rôle le plus brillant dans l'histoire de notre nation et dans celle de l'Empire germanique, qui fut liée pendant tant de siècles avec celle de l'Italie; c'est ce qui a fait dire à un poète qui n'est certainement pas l'ami des papes :

Rome dont le destin dans la paix, dans la guerre,
Est d'être en tous les temps maîtresse de la terre.

Maintenant, me disais-je souvent à moi-même,

pour ternir les fastes glorieux de tant de pasteu
zélés et de souverains éclairés, la malignité d
écrivains soi-disant philosophes et les plumes v
nales de quelques agens politiques se plaisent
retracer dans leurs écrits la vie scandaleuse
quelques pontifes du dixième siècle, portés au siég
de saint Pierre par les mains sacriléges des factio
puissantes qui déchiraient alors Rome et l'État r
main; ils se plaisent à rappeler la conduite irrég
lière et l'avarice de quelques-uns des papes q
régnaient à Avignon, ou enfin les mœurs infâm
d'Alexandre VI, les expéditions et les intrigu
de l'entreprenant Jules II. Mais la postérité impa
tiale examinera l'histoire entière des papes, et
trouvera un grand nombre à qui l'on peut sans fl
terie accorder le nom de grands, surtout en l
comparant avec les autres princes de l'Europ
leurs contemporains. Elle verra que plusieu
nations doivent aux missionnaires envoyés par l
pontifes romains, non-seulement les premières n
tions de la loi évangélique, mais aussi les premie
élémens de civilisation; que les papes, les légs
et leurs nonces ont conseillé ou encouragé da
divers pays beaucoup d'utiles établissemens rel
gieux et littéraires, et d'autres créés pour le bien
l'humanité; qu'à différentes époques de l'histoi

[redacted]

ils ont, par leur médiation et leur entremise, ou celle de leurs représentans, mis un terme aux dissensions funestes de certains peuples et aux guerres furieuses de princes qui paraissaient inconciliables, soit en leur faisant signer de longues trèves, soit en leur faisant conclure des traités de paix basés sur la sagesse et l'impartialité : mais c'est à Rome plus qu'ailleurs que la postérité reconnaîtra la grandeur d'âme et la sagesse des papes. C'est à Rome en effet qu'ils ont rivalisé avec les empereurs romains pour l'orner et l'embellir; et l'on avouera sans doute et avec raison que les papes, en proportion de leur pouvoir et même absolument parlant, ont surpassé les empereurs. On comparera avec le siècle d'Auguste, si grand, si justement renommé, l'époque glorieuse de Léon X, et l'on ne pourra se lasser d'admirer la grandeur d'âme de mon illustre bienfaiteur Pie VI, qui, dans des temps peu favorables, eut le courage d'entreprendre et mit presque à exécution le projet déjà tenté et exécuté par Auguste, maître alors de presque tout le monde connu, projet qui étonna ses contemporains et le rendit digne des louanges immortelles du poète de Venouse :

Regis opus, sterilisve diù palus, aptaque remis
Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum.

Mais le grand mérite des papes apparaîtra sur tout plusieurs années après qu'on les aura dé pouillés de la souveraineté temporelle, lorsqu'o verra éclater à Rome les funestes conséquence d'un tel événement, comme on ne le vit que tro dans la malheureuse période de l'histoire de papes pendant laquelle leur résidence fut trans férée de la capitale du monde à Avignon. C'es alors que Rome et l'Italie reconnaîtront que le papes étaient vraiment de grands princes, qu leur gouvernement était sage et digne d'envie C'est alors qu'on avouera ce qu'ont dit beaucou d'auteurs, même hétérodoxes et ennemis de l'É glise romaine, et ce que l'évidence de la vérit arracha de la bouche de Napoléon lui-même, l'époque où il songeait le plus à renverser le gou vernement pontifical : Que cet État était le chef d'œuvre du génie et de la politique humaine.

A ces pensées, qui me revenaient souvent l'esprit, en succédait une autre qui me causai beaucoup de peine, et qui, comme je l'ai déj dit, ne me laissait pas sans inquiétude sur l jugement de la postérité. Cette pensée, je dois l dire à ma honte, je ne pouvais la chasser d mon esprit, malgré les consolations que je cher chais à trouver dans les maximes de notre saint

[redacted]

religion et de la philosophie. Je craignais que la postérité n'accusât peut-être d'inexpérience ou d'incapacité dans le maniement des affaires le pape, le sacré collége, et moi particulièrement, qui avais alors l'honneur de servir le souverain pontife en qualité de premier ministre. J'étais encore confirmé dans cette pensée par le souvenir de ce que, dans mon enfance, j'avais entendu dire à Rome, quand parut le fameux bref *Dominus et redemptor noster* de Clément XIV, qui supprimait la compagnie de Jésus. Les personnes même les plus attachées et les plus dévouées à cet ordre célèbre, en attribuaient en grande partie la chute et la destruction aux fautes du général Ricci et de ceux qui étaient alors ses assistans. Elles disaient souvent : « Ah! si l'ordre avait eu pour chefs les Lainez, les Aquaviva, les Tamburini! Si, parmi les assistans, il s'était rencontré un Fabri, ou quelque autre aussi actif, aussi prudent, certes un si triste événement ne serait pas arrivé! Ils auraient pu trouver un moyen de calmer la tempête; ils auraient pu, en apaisant la fureur que les souverains avaient conçue contre la société, tirer d'embarras le timide pontife qui avait été entraîné malgré lui à cette démarche. Je me retraçais également à la mémoire le langage que

l'on avait tenu lors de la chute rapide de
république de Venise. Personne ne pouvait croi
que, sans la faute du doge Marino et du séna
ce gouvernement, qui avait su se conserver lib
et indépendant pendant quatorze siècles, et q
avait résisté seul à la formidable ligue de Can
brai, serait tombé si honteusement et aurait pe
du, en un seul jour, son existence politique.
craignais qu'un jour on ne dît la même cho
du pape, des cardinaux, et de moi particuli
rement, il me semblait entendre ces mots r
sonner à mes oreilles : « Ah ! si alors la chai
de saint Pierre avait été occupée par les Jules I
les Sixte-Quint, les Clément VIII ! Si le sac
collége avait compté parmi ses membres les Co
tarini, les Moroni, les Poli, les Commendon

« *Trojaque, nunc stares; Priamique arx alta, maneres !*

Mon amour-propre n'est jamais allé jusqu'à n
faire croire que je pouvais me comparer à de
grands hommes, bien que je ne sache pas ce qu'i
auraient pu faire eux-mêmes dans cette lutte in
gale que je soutenais avec la plume contre le can
et les baïonnettes *. Je savais bien que, compar

---

* Nos cum homine... omnium nequissimo... bellum g
rimus, sed non pari conditione, contrà arma verbis.

[redacted]

tivement à eux, j'étais un pygmée au milieu des géans. Cependant j'étais tourmenté par l'idée de passer à la postérité avec le reproche d'avoir, par mon imprudence ou mon inhabileté, contribué à la chute de Rome et du gouvernement pontifical. Cette pensée me revenait sans cesse à l'esprit, et je cherchais à deviner ce qu'on pourrait dire contre les actes de mon administration : je ne trouvais d'autres accusations que celles que je savais m'avoir été faites par quelques gens qui n'étaient pas bien informés des affaires. « C'était, disait-on, une imprudence extrême d'irriter, par tant de notes ministérielles, écrites dans un style trop rude et trop amer, un monarque orgueilleux, au comble de la fortune et de la grandeur, qui n'avait trouvé jusqu'alors aucun obstacle à ses desseins ambitieux et gigantesques, et qui voyait tout le reste de l'Europe avec ses souverains prosterné devant lui dans le silence. Il aurait fallu céder aux circonstances, et chercher quelques moyens de satisfaire ce monarque et d'étouffer, sinon complètement, du moins en partie, la dissension allumée entre le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française, après l'entrée des troupes françaises à Rome. C'était une folie et un acte impolitique de lancer l'anathême dans un

temps où les nations catholiques y attachaien
peu d'importance, et contre des personnes d
on connaissait le peu de foi et le mépris pour t
principe religieux. Si l'on voulait en venir à
démarche téméraire et imprudente de l'exco
munication, il fallait du moins mettre d'abor
pape en sûreté, et ne pas exposer sa perso
sacrée aux premiers mouvemens de la fur
d'un homme violent, et l'Église au danger de p
dre son chef suprême et de rester, pendant p
sieurs années, dans un état complet d'anarcl
Tous les pontifes qui, dans d'autres siècles,
étaient venus à cette extrême rigueur, quoi
armés d'une fermeté jusque-là sans exemple
d'un véritable courage apostolique, tels que
Grégoire VII, les Victor, les Innocent et
Alexandre, avaient pourtant d'abord mis le
personnes en sûreté, et fait ensuite usage
armes redoutables de l'Église. D'autres s'ét
naient que, pendant les mois qui précédèren
déportation du pape, on n'eût pas essayé de s
lever, contre le petit nombre de soldats fran
qui se trouvaient quelquefois à Rome, le peu
romain, qui les voyait avec peine dans cette
pitale, qui était indigné de la captivité du pap
de l'exil de tant de prélats et de cardinaux,

qui ne demandait qu'à renouveler, à Rome, la scène tragique des fameuses vêpres siciliennes. »

J'avais la conscience que je ne méritais point ces reproches; j'avais moi-même pesé et examiné mûrement ces projets; je les avais trouvés mal imaginés, inutiles ou funestes, et je pensais avoir eu raison en les rejetant. Je me consolais en répétant souvent en moi-même ce précepte de philosophie chrétienne, que l'Arioste exprime si bien dans ces vers :

Sebben contro ogni debito m'avviene
Ch'io ni riporti si dura mercede,
E di me creda il mondo men che bene
Basta che innanti a quel, che tutto vede
E mi puor ristorar di grazia eterna
Chiara la mia innocenza si discerna.

Pourtant, de temps en temps, je m'inquiétais et me tourmentais en pensant que dans l'histoire de la chute de Rome et du gouvernement pontifical, il resterait peut-être un souvenir peu honorable de moi et de mon malheureux ministère. Je pris donc enfin la résolution d'écrire une courte réfutation des accusations dont j'étais l'objet et de remettre mon apologie à Tiberius Pacca, mon neveu, qui était comme moi

prisonnier dans le même fort, afin que, si venais à mourir, il pût la rendre publique à Ror ou partout où il l'aurait jugé convenable. Cel résolution prise, je songeai au moyen de vaino les difficultés qui se présentaient à moi pour mettre à exécution. Dès mon entrée à la fort resse, le commandant m'avait déclaré de la pa du gouverneur qu'il m'était défendu sévèreme d'écrire quoi que ce soit, et même de sign mon nom sur des lettres de change ou sur to autre papier. En effet, le second jour de m arrivée, le geolier vint visiter mon logemen prit à mon valet de chambre, Michel, le papi l'encre et les plumes, et lui dit que s'il avai écrire la note de ses dépenses ou quelque aut chose, il n'avait qu'à aller dans sa chambre il pourrait le faire en sa présence. Je trouva quelques jours après, un remède à cet inconv nient. Le comte Bacceli, un de mes comp gnons de captivité, me procura tout ce q m'était nécessaire pour écrire : j'avais soin tenir le tout bien caché. Je ne pouvais travail pendant le jour; car souvent le commandant fort survenait à l'improviste, ou bien le maj ou plus souvent encore le geolier et le sol chargé du service de détail. Je pris le parti

me lever le matin un peu avant le lever du soleil; et, pendant ces heures de tranquillité et de silence, j'écrivis ces pages pour ma défense. Je les tins toujours sur moi, jusqu'au moment où je les remis à mon neveu, qui alors avait du commandant la permission de venir me voir à peu près deux fois par mois, et de me donner des nouvelles de ma famille. Mon neveu les cacha dans sa prison et eut ensuite l'adresse de les emporter avec lui, lorsqu'il partit de Fenestrelle pour Milan.

Tel est le véritable et aussi l'unique motif qui me fit écrire ces mémoires. Ils pourront servir un jour de guide et fournir quelques matériaux à ceux qui voudront écrire l'histoire des révolutions passées de la cour de Rome. Ils auraient été d'une bien autre importance encore si les États de l'Église n'étaient rentrés que bien tard ou jamais sous la puissance du Saint-Siége. La cessation de la souveraineté temporelle des papes aurait certainement formé une époque remarquable de l'histoire moderne, et aurait excité au plus haut degré la curiosité de la postérité. On aurait voulu en connaître toutes les circonstances les plus détaillées.

Aujourd'hui il n'est plus besoin d'apologie ni

pour moi et pour les actes de mon ministè
Depuis que le pape est remonté avec tant
gloire et d'éclat sur le trône pontifical, on
changé de langage; et ces mêmes actes
avaient été, peu d'années auparavant, blâmé
censurés, et l'auraient été plus tard encore, s
devenus tout d'un coup un sujet d'éloges et d'
probation générale. Le style énergique de
proclamations et la fameuse bulle d'excommu
cation sont maintenant regardés comme des mo
mens glorieux de courage et d'indépendance ap
tolique. La fermeté du pape resté dans Rome
lieu d'agir comme les autres pontifes qui, av
de lancer l'anathême contre les empereurs, m
taient toujours en sûreté leurs personnes, pa
aujourd'hui, et à juste titre, pour une pre
de dévouement magnanime *pro ovibus suis*,
vouement digne du souverain pasteur de l'Égl
catholique; et cette action est placée parmi
poque la plus glorieuse de son pontificat. Tr
condition d'un ministre! Qu'il est amer de p
ser que c'est de l'événement et non de la sage
et de la prudence que dépendent son honneu
sa réputation!

Heureusement pour moi, le retour glorieux
pape au Saint-Siége a fait changer de langage a

[redacted]

censeurs. Mais, revenant à mon sujet, je dois ajouter que la Providence divine a permis que, dans le temps si court de mon second ministère, après mon retour de France, il se présentât une autre occasion où l'on eut encore à décider si le Saint-Père devait abandonner sa capitale et se retirer dans un pays étranger : ce fut quand les troupes napolitaines, sous le commandement du roi Murat, mirent le pied sur le territoire de l'Église. Je fus alors d'avis que le pape devait partir; ce fut en effet la décision qu'il prit, et l'heureuse issue de ce voyage mémorable, qui fut un véritable triomphe, a été une nouvelle justification de ma conduite passée, et a montré que, suivant les diverses circonstances, j'avais donné le conseil qui m'avait semblé le plus sage et le plus convenable.

Comparons, en effet, les circonstances de l'année 1809 avec celles de 1815, et remarquons-en la différence. Lors de l'invasion des troupes napolitaines, le pape abandonnait sa capitale non en fugitif, mais en souverain qui s'éloigne pour quelque temps de ses États. On ne pouvait taxer son départ de lâche abandon de son siége et de ses peuples : chacun était persuadé qu'il serait bientôt de retour. Toutes les personnes de bon

sens regardaient comme une tempête passagè
la guerre insensée et téméraire que le roi Joach
entreprenait avec ses seules forces contre tous
souverains de l'Europe, qui, réunis alors à Vienn
tonnaient contre quiconque oserait prendre
armes, et épouser la querelle de Napoléon pr
crit. En outre, un pieux souverain avait inv
le Saint-Père, en cas de nouvelle invasion, à
retirer dans ses domaines. Le pape pouvait do
choisir librement pour asile, comme il le fit
puis, la ville de Gênes, dévouée au Saint-Siég
De là, il lui était facile de communiquer librem
avec les quatre parties du monde, circonstar
essentielle et importante pour sa prééminence
vine. Le chemin de la mer lui était ouvert po
tous les autres pays. Enfin il pouvait, en peu
jours, réunir autour de sa personne le sacré c
lége pour l'assister dans le gouvernement de l'
glise universelle, et lui choisir un successeur
siége de saint Pierre, si aux autres malheu
venait s'ajouter celui de sa mort.

Vous verrez en lisant ces mémoires, mon ch
frère, combien les circonstances où nous no
trouvions en 1809 étaient différentes, et vous j
gerez que si, pendant l'invasion de Murat, il
sage et prudent de partir de Rome, départ q

eut l'approbation générale des autres souverains, et qui contribua peut-être à délivrer plus tôt l'Italie, c'eût été en 1809 une véritable folie de prendre le même parti, qui, même en réussissant, aurait pu entraîner des conséquences funestes.

Avant de fermer cette lettre, je veux prévenir une objection que vous pouvez me faire : Ne pensiez-vous pas, me direz-vous, que les États usurpés du Saint-Siége lui seraient bientôt rendus, et que Pie VII ou son successeur remonteraient glorieusement sur le trône pontifical? Aviez-vous oublié cette belle pensée de l'illustre Bossuet : « Que, dans l'état actuel de l'Europe, divisée en tant de puissances, souvent ennemies entre elles, la condition d'un pape, soumis à l'une de ces puissances, est incompatible avec le gouvernement de l'Église universelle. » — Oui, mon cher frère, dans les momens où mon âme jouissait de la paix et de la tranquillité, surtout quand je venais de remplir les devoirs sacrés de la religion, je sentais en moi une vive espérance, et, en quelque sorte, un pressentiment que les papes resteraient en possession de Rome et des États de l'Église. Mais je ne pensais pas toujours ainsi, et le même passage de Bossuet, bien interprété, me suggérait quelquefois des idées qui affaiblissaient beaucoup

l'espérance que j'avais conçue de voir bientô
renaître le gouvernement temporel des papes
Les paroles de cet homme célèbre, répétées depui
par Fleury et par le président Hénault, signi
fient, en substance, que l'ancien empire romain
qui comprenait dans ses vastes limites presqu
toutes les nations converties au christianisme
s'étant écroulé, et ayant formé de ses ruines d
nouveaux royaumes et de nouveaux gouverne
mens, souvent ennemis entre eux et jaloux le
uns des autres, les papes, sujets de l'une de ce
puissances, seraient entravés dans l'exercice d
leur ministère apostolique par l'influence d
leurs souverains et par la jalousie et la défianc
des autres; qu'en conséquence la Providence di
vine avait pourvu à ce que l'Église romaine eû
une souveraineté temporelle, afin qu'indépen
dante dans son chef de toutes les puissances tem
porelles, elle pût tenir la balance dans sa mai
droite. Ces paroles de Bossuet sont très-sensées e
dignes de lui; mais les circonstances et la tour
nure que prenaient les affaires de l'Europe dan
le temps de ma captivité, faisaient naître en mo
une autre pensée que je vais expliquer en peu d
mots : je voyais dans les événemens politique
de l'Europe les symptômes d'une grande révo

lution ; il me semblait que la Providence préparait les voies à une autre grande monarchie, qui égalerait ou surpasscrait encore en étendue et en puissance l'ancien empire romain sous lequel les papes purent, pendant huit siècles, quoique sujets, gouverner l'Église et en étendre les bornes jusqu'aux extrémités du monde connu alors. Un seul homme dictait ses lois à presque toute l'Europe, et ne cachait pas les projets ambitieux et le dessein où il était de la réduire tout entière sous sa domination. L'Empire français contenait alors, outre la France, les provinces belges conquises sur la maison d'Autriche, cette grande partie de l'ancienne Gaule, réunie depuis à l'Allemagne, et qui s'étend depuis la frontière de Belgique jusqu'au Rhin, et un vaste territoire au-delà de ce fleuve jusqu'aux rivages de la mer d'Allemagne. Il comprenait différentes provinces d'Italie ; et le royaume d'Italie lui-même pouvait être considéré comme une province de l'Empire français sous la dépendance du même souverain. On pouvait également considérer comme provinces du même empire les royaumes d'Espagne, de Hollande, de Naples et de Westphalie, dont les trônes étaient occupés par des princes que Napoléon avait déclarés grands dignitaires de

l'Empire français, et par ses lieutenans géné-raux, soumis et obéissant en tout à sa volonté. une si grande étendue de territoire venaient joindre les États des princes de la confédératio du Rhin, qui, comme les Déjotarus, les Agrip et les Ariobarzane au temps du sénat romain des premiers Césars, avaient été décorés p Napoléon du titre de rois et de grands-ducs l'empereur, par un simple décret, pouvait facil ment les faire descendre de ces trônes, et faire leurs États autant de provinces de l'empire. To annonçait donc l'approche d'une grande mona chie, qui ferait et avait déjà fait, en partie, di paraître cette multitude de royaumes et de pri cipautés qui, selon les paroles de Bossuet, rende la sujétion des papes incompatible avec le go vernement de l'Église universelle. Cette réflexi me faisait craindre que la Providence, apr avoir, dans ses décrets impénétrables, ravi Saint-Siége la souveraineté temporelle, toujou attentive à la conservation de son Église, préparât ces changemens d'États et de gouvern mens pour faciliter au pape les moyens de go verner, quoique sujet, le troupeau entier d fidèles.

J'étais confirmé dans cette crainte en songea

que le Seigneur pourrait tirer de la destruction funeste de la souveraineté pontificale d'autres avantages importans pour son Église. Je pensais que la perte du pouvoir temporel et d'une grande partie des biens ecclésiastiques ferait cesser ou du moins affaiblirait la jalousie et le mécontentement qui éclatent maintenant partout contre la cour de Rome et le clergé. Les papes, me disais-je, déchargés du pesant fardeau du gouvernement temporel qui les obligeait à sacrifier une grande partie de leur temps aux affaires du monde, pourront donner toutes leurs pensées et tous leurs soins au gouvernement spirituel de l'Église; l'Église romaine manquant de la pompe et de l'éclat des honneurs, ainsi que de l'appât des biens temporels, on ne verra entrer dans le clergé que ceux qui *bonum opus desiderant;* et les papes, dans le choix de leurs ministres et de leurs conseillers, auront moins à considérer l'éclat de la naissance et du rang et les recommandations des souverains, qui pouvaient faire dire des dignités conférées à Rome : *Multiplicâsti gentem, sed non magnificâsti lætitiam.* Enfin, quand on délibèrera sur les affaires ecclésiastiques, entre les motifs qui se présenteront pour faire prendre ou rejeter une résolution, on ne sera pas influencé par la crainte de perdre l'état temporel,

crainte qui pouvait souvent inspirer dans les dé-libérations un excès de condescendance : ces dif-férentes considérations affaiblissaient en moi comme je l'ai dit plus haut, l'espoir de voir se re-lever bientôt le gouvernement pontifical, et m faisaient penser quelquefois que cette restauratio tant désirée n'était plus possible d'ici à long-temps C'est dans ces momens que je recueillais les rai-sons propres à justifier ma conduite publique e privée; et, résigné à la volonté divine, je con-cluais que, quelque chose qui arrivât : *Justus es Domine, et rectum judicium tuum.*

Bénévent, 1er novembre 1816.

Ton très-affectionné frère,

LE CARDINAL PACCA.

MÉMOIRES

DU CARDINAL

BARTOLOMEO PACCA.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Entrée au ministère. — Circonstances critiques. — Occupation des Français. — Détresse du gouvernement pontifical.

Je puis affirmer hardiment, sans craindre d'être taxé d'exagération et de vanité, qu'aucun homme n'arriva jamais au ministère dans des circonstances plus critiques, ou, pour mieux dire, plus horribles que celles au milieu desquelles je fus nommé par le pape secrétaire d'État, au moment où son éminence le cardinal Gabrielli partit de Rome. Il y avait plusieurs mois que tout le public savait que le projet de l'empereur

des Français était de ravir au pape et au Saint Siége sa souveraineté et son pouvoir temporel Néanmoins on conservait à Rome et dans les provinces l'espérance flatteuse que ce projet ne serait pas mis à exécution, et qu'on trouverai un moyen d'éloigner la tempête. Mais l'entrée hostile des troupes françaises à Rome le 2 février 1808, l'insulte faite au palais apostolique au milieu même d'une cérémonie solennelle l'incorporation des troupes pontificales dans le troupes françaises, l'arrestation et l'emprisonnement de la garde noble de sa sainteté, l'expulsion à main armée des cardinaux napolitain du royaume d'Italie, et surtout la prise de possession et la réunion du duché d'Urbin et de marches d'Ancône au royaume d'Italie, suivie d'un décret très-injurieux pour le pape, dans leque il était dit que le souverain de Rome s'étant uni avec les ennemis de la religion, on lui ôtait le États qui avaient été donnés à l'Église romaine pour l'avantage de cette même religion ; tous ce outrages et tous ces actes de violence firent croire, à juste titre, que l'on était arrivé au temps de ce changement de gouvernement dont nous étions menacés. A tout cela s'ajoutait encore un autre événement révoltant, inconnu même dans l'histoire des siècles moins policés et moins civilisés que le nôtre. Le 16 juin, deux ou trois officiers français, si je ne me trompe, entrèrent,

sans se faire annoncer, dans l'appartement de son éminence le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, et non-seulement lui déclarèrent son arrestation et l'ordre de quitter Rome, mais aussi commirent l'attentat inouï de fouiller dans son secrétaire, qui pouvait contenir des papiers touchant les secrets de l'État et les affaires les plus délicates de l'Église universelle. Dans la soirée du même jour, le Saint-Père me fit savoir, dans les termes les plus obligeans, qu'il m'appelait à succéder à son éminence le cardinal Gabrielli. Je reçus le billet le samedi 18 juin, un peu après midi, et le même soir je me rendis au palais Quirinal, pour signer les dépêches et les lettres qui devaient partir la nuit.

Avant de continuer mon récit, je dois faire remarquer que je commençai à m'asseoir devant mon bureau de ministre sans avoir cette tranquillité d'âme et cette sécurité qui sont si nécessaires quand on doit écrire des choses importantes. Je pouvais d'un moment à l'autre être surpris dans ma chambre, comme il était arrivé au cardinal Gabrielli; de plus, il me fallait trouver des cachettes pour dérober aux regards les papiers à peine écrits, ne pouvant plus me fier aux secrétaires ni aux armoires.

Maintenant, pour revenir à mon sujet, je ferai le tableau du gouvernement et de l'État pontifical, tels que je les trouvai au commence-

ment de mon ministère. Pour conserver dans t
État la tranquillité publique, pour retenir da
leur devoir les malveillans, les têtes exaltées
turbulentes, pour disposer la population en f
veur du gouvernement, il est nécessaire de pe
suader au public que le gouvernement est fon
sur des bases solides, qu'il ne court pas le da
ger de changemens politiques, et que, dans qu
que état d'oppression et d'avilissement qu'il
trouve, il pourra promptement se relever
reprendre sa première vigueur. Cette opinio
si nécessaire au repos public, manquait al
absolument au gouvernement pontifical; car,
jour en jour, on craignait une révolution et
prise de possession des Français.

A ce grave inconvénient s'en joignait un au
peut-être encore plus grand; c'était le manq
de forces réelles pour se faire obéir des révolt
Les Français tenaient garnison dans le fort Sai
Ange, et, au moyen de personnes de leur
pendance, disposaient entièrement des pris
et les gardaient. Ils avaient ôté au pape no
seulement ses troupes de ligne, mais aussi
archers qui avaient passé à leur service, qu
que payés par l'argent du pape, de mani
que je n'avais dans Rome aucune personne
mée à qui confier l'exécution de mes ordr
sauf un petit nombre de Suisses qui gardaient
portes du palais apostolique. Dans les provinc

on laissait en apparence les archers sous les ordres des prélats et des gouverneurs; mais, dès qu'un acte était contraire aux desseins des Français, ceux-ci arrêtaient et destituaient les chefs, et les faisaient emprisonner ou les délivraient selon leur bon plaisir; ils se créaient ainsi un parti dans la lie du peuple, qu'ils enrôlaient secrètement sous le titre de garde civique.

Au manque de force armée se joignait aussi celui d'un autre ressort bien puissant pour gouverner les hommes, c'est-à-dire l'argent. Le passage des troupes françaises à travers le royaume pendant plusieurs années, et les dépenses exorbitantes faites pour leur subsistance et pour l'entretien des troupes logées dans chaque ville, avaient épuisé le trésor pontifical. On s'était soutenu jusque-là au moyen de contributions excessives et d'impôts inouïs, mais rendus indispensables par la nécessité. On avait aussi vendu les biens de la chambre apostolique. Mais, après la perte des Marches et du duché d'Urbin, qui étaient le nerf des états pontificaux, comment soutenir longtemps des frais si considérables avec les seules provinces qui restaient et qui étaient les moins fertiles et les moins cultivées? Cet excès de maux occasionés par le séjour des troupes françaises dans l'État et par la conduite de leurs chefs qui tendaient au renversement du gouvernement du pape, était encore aggravé par les désordres de l'administra-

tion intérieure. Les peuples, et Rome particulière- ment, abhorraient les Français, et tremblaient à la seule idée d'un changement de gouvernement; mais les peuples et Rome se plaignaient hautement des différens ministres du pape.

Quelques mois avant l'entrée des Français, le mécontentement était arrivé au point que, Sa Sainteté passant un jour dans les rues, on ne lui avait pas rendu ces témoignages de respect et de vénération que le peuple de Rome rend ordinairement avec effusion de cœur aux papes régnans dans des temps calmes et tranquilles, on aurait dû chercher aussitôt quelque remède pour se réconcilier avec l'opinion publique, et réveiller l'antique affection des peuples pour le gouvernement. Mais que pouvait-on faire dans ces tristes circonstances? était-ce le temps de faire rendre compte aux ministres, d'entamer en quelque sorte un procès contre les officiers de la secrétairerie, et de découvrir ainsi les désordres qui régnaient alors dans le gouvernement pontifical? Les sages auraient, avec raison, taxé d'imprudence et de témérité ceux qui eussent tenté une pareille mesure, et les malveillans en auraient profité pour discréditer le gouvernement. Il fallait s'armer de l'héroïque patience de Fabius Maximus, « *qui cunctando restituit rem... non ponebat enim rumores ante salutem.* » Il fallait se soumettre à la triste condition de voir et de connaître tous les désordres

[redacted]

et les abus, d'entendre journellement de tous côtés des plaintes et des cris contre ces désordres, sans pouvoir, à cause de l'embarras des circonstances, y apporter un remède prompt et efficace.

Ce qui augmentait mon inquiétude et mon découragement, c'était de penser qu'une grande partie du sacré collége était absente. Un ministre du pape, qui n'est pas de ceux qui aiment à entendre résonner à leurs oreilles l'agréable vers d'Horace :

Cum tot sustineas et tanta negotia solus,

a l'avantage inappréciable d'avoir toujours à sa disposition, pour l'assister dans les grandes affaires de l'Église ou de l'État, les respectables membres de cet auguste sénat, et en suivant leurs conseils et leurs avis, quelque chose qu'il propose au pape, quelque détermination qu'il lui fasse prendre, bien qu'elle ne produise pas les bons effets qu'on en espérait, et que l'entreprise ne soit pas couronnée de succès, il est toujours pleinement justifié aux yeux de Dieu et des hommes. Je songeais que je serais privé de cet avantage : beaucoup de cardinaux, et entre autres plusieurs de ceux que nous avons coutume à Rome d'appeler les zélés, avaient été chassés par les Français : parmi le petit nombre de ceux qui restaient, quelques-uns déjà vieux, débiles et infirmes, moururent à cette époque même de mon ministère : le cardinal Consalvi, qui, dans les premières années du pontificat, avait

été au timon du gouvernement, et qui pouva
m'aider de ses lumières et de ses connaissance
après s'être démis de la charge de secrétaire d'É
tat, s'était éloigné des affaires, et ne quittait
mont Cavallo, où il s'était retiré, que pour assist
aux chapelles et aux consistoires. Je ne pouva
avoir recours qu'à deux ou trois cardinaux,
encore étaient-ils occupés à tant d'autres soins
d'autres travaux, que l'on ne pouvait les charg
de beaucoup d'affaires. Je prévoyais donc que
me trouvant ministre à la chute du gouvernemen
pontifical, obligé par le devoir de mon ministè
de publier des représentations énergiques, et d
protestations vigoureuses contre cette usurpatio
sacrilége, je verrais tomber sur ma tête une tem
pête terrible et éprouverais plus que tout autre le
effets de l'indignation, de la vengeance et de l
fureur de l'empereur.

Tel est en raccourci l'affreux tableau de l'éta
où se trouvaient les affaires publiques dans le gou
vernement pontifical, lorsqu'on m'offrit le minis
tère. Je ne puis nier que je m'effrayai d'abord e
que je me dis au fond du cœur: *transeat à me cali
iste*. Dans des temps plus calmes et plus tranquil
les, j'avais résolu de ne pas accepter la charge d
secrétaire d'État, quand elle me serait offerte, e
depuis plus de trois ans, je tenais prête dans mo
porte-feuille la minute de la lettre que je devai
écrire à la secrétairerie d'État, ne manquant pas de

[redacted]

raisons pour justifier mon refus aux yeux du public; mais ce même refus fait dans les circonstances affreuses dont j'ai parlé aurait été taxé, par les uns, de pusillanimité et de faiblesse, et regardé par d'autres comme une preuve d'esprit de vengeance*. Cette pensée et plus encore la voix de la conscience, qui rappelait à ma mémoire les

---

* Ces paroles ont besoin d'être expliquées. Toute la cour de Rome sait que les cardinaux qui parvenaient à cette dignité, après avoir parcouru la carrière de la nonciature, obtenaient parmi tous les autres des récompenses distinguées. On leur conférait ordinairement une légation, ou une charge du palais, ou quelque autre emploi éclatant, soit enfin un des meilleurs archevêchés ou évêchés de l'État. Avant que je fusse revenu du Portugal à Rome, on avait beaucoup parlé de ma destination future, et le Saint-Père avait plus d'une fois exprimé ses sentimens de bienveillance à mon égard. Mais la Providence ne permit pas que les désirs et les intentions de l'excellent pontife fussent suivis d'effet; et pendant six ans il ne se fit rien en ma faveur, jusqu'au 18 juin 1808, époque fatale où je reçus la nouvelle de ma nomination au ministère. — D'un autre côté, on avait si mal géré les biens ecclésiastiques, que je n'avais pas même pu obtenir les 4,000 écus de rente de la faible pension qui me revenait. Je puis, sans crainte d'être démenti, assurer hautement que je ne m'en plaignis jamais au Saint-Père : néanmoins le *public* me croyait mécontent, ou au moins craignait que je ne le fusse; je dis *craignait*, parce que, je ne sais pourquoi, le peuple de Rome me portait un grand attachement et m'en avait donné des preuves dans plusieurs occasions. Ce

sermens prêtés au pape, lorsque je fus élevé cardinalat, me firent triompher de ma répugnan et donner mon consentement à l'acceptation cette charge. Je dois aussi ajouter que dès le m ment où je prononçai le oui *fatal*, je sentis naî en moi un courage extraordinaire qui ne m'a mais abandonné au milieu des fatigues, des agi tions, des travaux et des outrages qui furent fruits amers de mon ministère; courage dû s doute à la grâce du Seigneur qui règle nos for selon nos besoins.

---

soupçon, ces craintes du public se seraient changés en titude, si j'avais refusé le ministère dans de pareilles constances.

CHAPITRE II.

Efforts infructueux. — Tentatives de conciliation. — Exigences des Français et de leurs partisans. — Le général Miollis. — M. Garobeau. — Requête des conseillers italiens. — Menaces. — Le palais pontifical est envahi. — Mon arrestation. — Le cardinal Gabrielli. — Formation d'une garde civique. — Attentat. — Ordres du Saint-Père.

En entrant au ministère, je me proposai de donner dès le commencement aux Français des témoignages de mes intentions pacifiques et bienveillantes, et je dis à plusieurs personnes que je voulais jeter de l'eau sur le grand incendie allumé entre le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française. Mes paroles parvinrent aux oreilles du général Miollis, qui en fut charmé; et dans une conversation qui eut lieu, si je ne me trompe, dans la maison Lante, il fit l'éloge de ma personne, et se montra satisfait de mon avénement à la charge de secrétaire d'État. Je savais bien que tous mes efforts seraient inutiles pour sauver

Rome, dont l'empereur des Français avait irrévocablement fixé la destinée; il n'était alors arrêté dans l'exécution de ses projets que par les affaires d'Espagne, qui prenaient pour lui une tournure peu favorable. Je voulus néanmoins tenter toutes les voies de la modération et de la douceur; j'y étais porté par mon caractère naturellement ennemi de la violence, et par la maxime politique qui prescrit de faire marcher, dans les négociations et les controverses, les moyens de conciliation et d'accommodement avant les résolutions énergiques. Enfin, j'étais poussé à cette conduite par un motif de prudence; je voulais pouvoir un jour assurer dans ma justification que si, à l'exemple de mes prédécesseurs, j'avais enfin baissé visière et agi avec énergie et chaleur pour soutenir les droits du pape, c'est que j'y avais été excité et provoqué par les Français mêmes. Pour exécuter mon dessein il me fallait naviguer contre le vent; car, par une singulière combinaison des choses, Rome entière cherchait journellement à se faire des querelles et des disputes avec les Français et le petit nombre d'étrangers qui s'y trouvaient alors. Le pape, à qui plus qu'à aucun autre pontife ou souverain de notre siècle on peut appliquer l'éloge fait par l'Esprit-Saint dans le livre des *Nombres*, ch. XII, au grand Moïse : *Erat vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terrâ;* le pape, dis-je, avait déjà donné au gou-

[redacted]

vernement français beaucoup de preuves d'une condescendance que quelques gens trouvaient excessive et peu convenable à son caractère. Il avait enfin pris la ferme résolution de ne plus faire de concession et de ne plus accéder à aucun accommodement avec la cour de France, avant que les troupes françaises eussent évacué le territoire de Rome ; il voulait aussi qu'on fît aux demandes et aux requêtes des Français des réponses rudes et énergiques. Les principaux citoyens de Rome et ceux qu'on appelait les zélés avaient entendu avec une grande douleur, les années précédentes, les louanges décernées à l'empereur des Français par le Saint-Père dans des discours prononcés au consistoire, dans les mandemens ou autres écrits. Ils croyaient nécessaire de donner au pape et à ses ministres des signes publics de désapprobation contre la conduite de ce souverain, afin d'effacer la honte dont il s'était couvert, et de réparer, disaient-ils, le scandale offert aux nations étrangères.

Les ministres et agens étrangers qui étaient à Rome entretenaient secrètement cette disposition du public et surtout du pape, auquel ils n'épargnaient pas les éloges pour sa fermeté et son énergie. Les malveillans enfin et les partisans des Français soufflaient le feu, espérant que l'empereur Napoléon, irrité par la résistance et la conduite vigoureuse du pape et de son ministère, donne-

rait l'ordre tant désiré par eux d'exécuter sans retard la résolution où il était de changer le gouvernement. Malgré cette opinion générale, qui me faisait bien prévoir tous les obstacles que je rencontrerais dans l'exécution de mon projet, je ne voulus point l'abandonner; et, quoique l'autorité militaire française redoublât chaque jour de violence contre le gouvernement pontifical, cependant, pendant quelques jours, je ne fis aucune protestation, aucune remontrance par écrit; je me contentai de faire parler au général Miollis par l'entremise d'un prélat qui avait souvent occasion de le voir. Mais je ne pus persister long-temps dans ce système de douceur et de modération peut être excessive; car le pape, dans une de ses audiences du matin, me dit : « Seigneur cardinal on dit dans Rome que nous sommes endormis; il faut faire voir que nous sommes éveillés, et adresser une note vigoureuse au général français sur les dernières violences qui ont été commises. » Pour me conformer à ses ordres souverains je fis rédiger la note sur-le-champ, mais je ne voulus pas qu'on s'y servît de termes durs et âpres; je cherchai à épargner la personne du général, parlant de lui avec respect, et imputant le fait à de faux rapports, à la calomnie et à la malveillance. Cet esprit de douceur qui tendait, sinon à réconcilier les esprits, du moins à modérer l'emportement et la violence des Français, déplut à beaucoup de gens

[redacted]

de bien, et plusieurs personnes pieuses me firent savoir que ce n'était plus le temps des demi-mesures, et qu'on attendait de moi beaucoup plus d'énergie et de courage. J'endurai patiemment ces reproches, que je savais bien devoir servir un jour à ma justification, et je poursuivis mon projet, jusqu'à ce que j'en eusse reconnu l'inutilité, et l'abus qu'en faisaient les Français et leurs partisans. Ma douceur et ma modération ne leur suffisaient pas; ils auraient voulu exiger de moi, en quelque sorte, une prévarication continuelle dans mon ministère, comme le prouvent les anecdotes suivantes : — Un jour d'audience, parmi les papiers de la congrégation du bon gouvernement où je remplissais alors les fonctions de préfet, on me présenta à signer un passe-port adressé aux magistrats des villes et des pays de l'État situés sur la grande route de Rome en Toscane, pour qu'ils prêtassent, en cas de besoin, assistance et secours aux conducteurs français des différentes voitures qui transportaient à Paris les statues, et autres antiquités de la villa Borghese, achetées par l'empereur des Français pour le musée national. Je dis alors que je ne pouvais signer un tel passe-port; car, à peine le Saint-Père avait-il appris à Rome que le prince Borghèse avait, contre les lois de l'État, vendu ces monumens précieux, qu'il avait fait adresser par ses ministres, au gouvernement français, de solennelles et vigoureuses protestations;

c'eût donc été une contradiction absurde et notoire de voir le secrétaire d'État qui remplissait les fonctions de préfet du bon gouvernement, protéger et faciliter ce transport illégal contre lequel le Saint-Père avait si énergiquement protesté : cependant, pour ne pas attiser le feu, prévoyant bien que les Français opèreraient ce transport en dépit de nous, j'ordonnai qu'on fît refaire le passe-port, sans indiquer ce que contenaient les voitures, et qu'on me l'envoyât à signer avec les autres papiers et les lettres qui partaient le mercredi et le samedi pendant la nuit; j'ajoutai que je ferais semblant d'ignorer le contenu de ces voitures, et que je signerais sans en parler au pape. C'est en effet ce que je fis. Je croyais avoir trop fait pour les Français : cependant ma condescendance excessive ne leur suffit pas, et le lendemain deux des conducteurs français chargés de ces transports vinrent me trouver, et me demandèrent en pleine audience un ordre du secrétaire d'État pour Rome et pour tous les pays placés sur la route de la Toscane, ordre qui enjoindrait expressément de fournir aux conducteurs les bœufs et les autres choses nécessaires pour le transport des statues de la villa Borghese. Je ne pus alors dissimuler, et je fus forcé de prendre le ton de ministre et de leur déclarer fermement que je ne pouvais leur accorder ce qu'ils me demandaient pour un acte évidemment contraire aux lois de l'État et aux ordres exprès de

[redacted]

mon souverain. Une heure après arriva un officier de l'état-major de la part du général Miollis, pour m'adresser des plaintes sur le refus que j'avais fait à ses commissaires : je n'hésitai pas à lui communiquer l'aventure en lui faisant remarquer l'obligation où je me trouvais d'éviter tout ce qui pourrait occasioner de nouvelles dissidences entre le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française. L'officier ne sut que me répondre, et retourna vers le général. Le jour suivant je reçus un rapport qui m'apprenait qu'on avait commis une nouvelle violence en saisissant à main armée, dans Rome, les bœufs nécessaires à ce transport, comme on fit encore dans plusieurs autres villages de l'État, sur la route de Toscane.

Quelques jours plus tard vint, de la part du général Miollis, M. Garobeau, chef de l'état-major de Rome. Il me dit qu'il était arrivé de Milan un conseiller de ce gouvernement avec l'ordre de prendre et de transporter, dans cette ville, les pièces originales des procédures déjà recueillies ou commencées dans Rome, contre les coupables qui se trouvaient alors dans les prisons des Marches et du duché d'Urbin, pays récemment réunis au royaume d'Italie. Il me priait, en conséquence, de donner les ordres nécessaires pour faire remettre ces pièces au commissaire italien. Je lui répondis que j'étais fâché de ne pouvoir me rendre au désir de monsieur le gé-

néral; que la consignation des pièces originales faite par nous au conseiller italien, pouvait êtr prise pour un acte de reconnaissance du nouvea gouvernement, et qu'il connaissait bien les protestations et les déclarations faites par les ministres du Saint-Père, lorsque les troupes française avaient pris possession de ces pays du Saint Siége. Alors M. Garobeau me fit remarquer qu tous ces différends politiques prolongeraient le souffrances des malheureux qui se trouvaient détenus dans les Marches et dans le duché d'Urbin et qu'ils croupiraient dans les prisons sans voir d long-temps, et jamais peut-être, l'issue de leu procès. Ces paroles, je l'avoue, me firent beaucoup d'impression. Je lui répondis qu'il ava touché une corde sensible; que j'en parlerais l matin même au Saint-Père, et que l'on cherchera quelque moyen de secourir ces infortunés, sa attenter en rien aux droits légitimes du pape. E effet, j'en causai à l'audience avec sa sainteté q approuva ma réponse et m'ordonna de trouver l moyens d'arranger cette affaire. Je fis mand monseigneur Arezzo, qui exerçait alors l'empl de pro-gouverneur de Rome, et je le charge de faire chercher dans tous les tribunaux et s crétaires des congrégations, les procès des coup bles, détenus dans les prisons des provinces r cemment enlevées au Saint-Siége, de m'en apport le catalogue le plus tôt possible, et d'en parler

monseigneur Bartolucci, à l'avocat Trambusti, procureur fiscal, et à d'autres agens du gouvernement, afin qu'ils trouvassent quelque expédient pour satisfaire en partie à la requête du conseiller italien sans blesser les droits du pape. Le digne prélat s'empressa d'exécuter les ordres du souverain pontife, mit en mouvement tous les agens du gouvernement pour la recherche des pièces du procès et la rédaction du catalogue que je lui demandais. Il entendit l'avis de tous sur la manière d'agir dans cette affaire, et me fit journellement un rapport de toutes ses démarches. Il vint chez moi trois jours après, me remit le catalogue des procès, et me dit que monseigneur Bartolucci et tous les autres lui avaient répondu qu'on ne devait pas consigner les pièces originales, et qu'il avait été conclu, entre eux, que le gouvernement pontifical pouvait consentir à ce que l'on permît au conseiller italien, ou aux autres personnes chargées de réclamer au nom des parties, d'extraire des copies authentiques des sentences déjà rendues, des procès-verbaux et même des procès entiers, si l'on voulait faire quelques frais : qu'ainsi, sans attenter aux droits du Saint-Siége, on aurait accordé aux juges des différens tribunaux du royaume d'Italie ce qui leur suffisait pour terminer les causes criminelles qui étaient encore pendantes.

Ce projet fut approuvé par le pape, et monsei-

gneur Arezzo fut chargé de prévenir l'avocat de pauvres, monseigneur Cristaldi, que je lui adressais le conseiller italien pour terminer l'affaire Le matin même, je retournai chez M. Garobeau et lui exposai l'expédient que nous avions imaginé; je lui fis remarquer l'excessive condescendance du Saint-Père, et l'empressement que se ministres avaient mis à faire ce qu'on demandait Il me parut fort satisfait, et, avant de partir, i écrivit sur une feuille de papier le nom de monseigneur Cristaldi. Dans la journée, le conseille italien se présenta chez monseigneur Cristaldi e lui dit avec assurance qu'il venait chercher le pièces originales du procès. L'avocat des pauvre lui répondit que telles n'étaient pas les instruction qu'il avait reçues de son gouvernement, mais qu'o lui avait permis seulement de faire des extrait des copies authentiques et de les lui remettre. L conseiller répondit que ce n'était pas cela qu'i voulait, et partit d'un air menaçant. Le lendemai matin, il se présenta chez moi à l'audience, ave M. Garobeau, et me fit la même demande qu'à monseigneur Cristaldi. Je lui répliquai d'abord avec douceur qu'on était convenu avec M. Garobeau de livrer seulement l'extrait des copies authentiques des procès, et que s'il ne s'en contentait pas, il ne pouvait jamais se flatter d'obtenir de notre gouvernement la remise des pièces originales. Alors commença entre nous une discussion de

plus en plus vive, mais toujours en termes convenables et mesurés; et M. Garobeau, quoiqu'il n'entendit pas ce que nous disions, comprit fort bien que nous n'étions pas d'accord; deux fois il s'adressa au conseiller italien et lui dit ces propres paroles : « Donc, vous n'êtes pas content des copies? » Ce qui prouve clairement qu'on n'était pas convenu avec lui d'autre chose que de la consignation des copies. La conversation finit par la menace ordinaire. Il déclara qu'on aurait recours à la force. Je répondis qu'il y avait plus d'un an que nous étions accoutumés à cette manière d'agir, et qu'une violence de plus ne suffirait pas pour nous abattre ou nous effrayer, et ne ferait pas abandonner au Saint-Père son système de fermeté et de constance héroïque. Les effets suivirent bientôt la menace, et le même jour, pendant que, selon ma coutume, je prenais mon repos de l'après-dîner, une patrouille française surprit la garde suisse et se précipita dans le palais pontifical; soit par une méprise du guide italien qui les conduisait, soit à dessein, au lieu d'aller dans la secrétairerie d'État, ils entrèrent dans mon appartement, placèrent des sentinelles aux portes et me retinrent prisonnier pendant un quart d'heure. Enfin, avertis de leur erreur, ils se portèrent à la secrétairerie d'État, et demandèrent les pièces du procès; on leur répondit qu'ils étaient mal informés et que ce n'était pas dans la secrétairerie d'État que se trouvaient les

assez considérable composée de la lie du peuple Le très-éminent Gabrielli fit des protestations vigoureuses et solennelles contre un attentat si contraire au droit des gens. On le pay de belles paroles, mais on agit avec une insign mauvaise foi. Tandis qu'on lui faisait croire Rome qu'on ferait cesser ces graves désordres pa la dissolution de ce corps de rebelles, on donnai secrètement des ordres contraires aux officier français qui se trouvaient dans les provinces, e on recommandait aux chefs de la garde civiqu de hâter l'enrôlement. On profita également de m douceur et de ma modération dans les premier jours de mon ministère pour augmenter encor cette garde. Enfin les réclamations continuelle des gouverneurs, des évêques, des magistrats, e des peuples mêmes contre la violence et les excè des nouvelles recrues me forcèrent de parler e d'agir avec énergie, conformément aux ordres d Saint-Père qui était justement irrité. Avant d publier aucune protestation et de faire aucune dé marche vigoureuse, je voulus, suivant mon sys tème, tenter les moyens de persuasion. J'en par lai à diverses reprises aux officiers qui presque tou les jours venaient pour affaires de la part du géné ral Miollis; j'en parlai au général lui-même, l priant, le conjurant de faire cesser de sa propr autorité un tel scandale dans l'État, de ne pas ir riter davantage le Saint-Père, et de ne pas me ré

[redacted]

duire à la triste nécessité d'exécuter des ordres qui pouvaient avoir des conséquences funestes. Dans les divers entretiens que j'eus avec le général, il n'y eut toujours des deux parts que des paroles respectueuses et pacifiques; une seule fois il y eut un léger commencement d'aigreur et d'animosité. Comme il me disait qu'il avait reçu l'ordre de l'empereur de faire fusiller, de pendre, ou de traiter avec la dernière rigueur tous ceux qui dans les États pontificaux chercheraient à s'opposer aux résolutions de sa cour, je lui répondis à peu près en ces termes : « Monsieur le général, vous devez savoir depuis le 2 février, jour où vous êtes entré dans Rome, que les ministres du pape ne se laissent pas intimider par les menaces; quant à moi j'exécuterai ponctuellement tout ce qui me sera ordonné par le Saint-Père, quelque mal qui puisse m'en arriver ensuite. » A ces mots il se radoucit, et la conversation continua sur un ton pacifique et amical. Je ne fus pas du reste plus heureux que le cardinal Gabrielli. On me payait aussi de belles paroles, on me promettait d'écrire sur-le-champ aux officiers français, pour qu'ils défendissent aux gardes civiques de porter la cocarde qu'ils avaient adoptée, et de se former en corps de troupes, et pour qu'ils leur enjoignissent de se soumettre aux tribunaux et aux magistrats du pays. On me faisait savoir qu'un officier supérieur partait pour les provinces afin de véri-

fier les accusations portées contre les gardes civi
ques et de les punir si on les trouvait coupables; o
me donnait aussi d'autres assurances flatteuses e
de belles paroles; et un jour après, à l'arrivée de
courriers, je recevais les rapports des gouverneur
qui m'apprenaient que le nombre des cocarde
augmentait, que les gardes civiques devenaien
plus insolens, et que les officiers envoyés de Rom
pour examiner leur conduite, à ce qu'ils disaient
et pour vérifier les accusations, allaient se loge
dans les maisons mêmes des chefs de cette troupe
où les honnêtes gens n'osaient pas se présente
pour porter leurs plaintes, craignant de s'expose
aux mauvais traitemens et aux injures. Je vis alo
qu'il était temps d'agir. Je donnai l'ordre d'arrê
ter dans la Campagne de Rome quelques garde
civiques déjà coupables d'autres délits, afin de n
pas entrer en lutte avec l'autorité militaire fran
çaise. En les arrêtant, on saisit et on m'envoy
plusieurs papiers qui jetèrent un nouveau jou
sur les trames que l'on ourdissait, et qui découvri
rent la mauvaise foi avec laquelle on répondait
ma modération, à ma franchise, et à cet espr
de conciliation que j'avais résolu de suivre dès l
commencement. Parmi ces papiers je trouvai de
brevets de places et d'emplois militaires, et mêm
de commissaires de police, et, si j'ai bonne mé
moire, de juges de paix. Il fut évident alo
qu'on se préparait en secret à substituer un gou

vernement civil au pontificat, et peut-être avait-on en vue de faire soulever les peuples de ces pays, de faire disparaître les magistrats légitimes, et de répandre ensuite l'infâme calomnie que les sujets du pape avaient eux-mêmes secoué le joug du gouvernement ecclésiastique, et avaient cherché à se réunir à l'empire français.

Je reconnus alors l'inutilité des moyens de modération, et j'aurais cru, avec raison, manquer à mon devoir, si je n'avais confirmé le Saint-Père dans la résolution où il était, depuis une semaine, de donner un témoignage public de sa désapprobation contre ce corps de sujets rebelles. Ce fut alors que je fis afficher dans tous les pays de l'État, le 28 août, la déclaration scellée du sceau pontifical, et signée de la main même du pape, en date du 24 août *. Cette démarche fut en quelque sorte bénie et favorisée par le ciel; car elle réussit au milieu de tous les obstacles que nous avions à vaincre; et, malgré les nombreux espions et la surveillance des Français, on ne découvrit ni n'arrêta aucun de ceux qui avaient été chargés de l'exécution. En ordonnant cette mesure, j'avais en même temps écrit une lettre énergique aux gouverneurs de l'État. Quelques-uns d'entre eux, par faiblesse et par peur, la remirent entre les mains des officiers français. Alors

* *Voyez* Pièces justificatives, n° 1.

le général Miollis prit la résolution de me séparer du pape et de m'éloigner de Rome. En effet, un matin, le 6 septembre, pendant que j'étais occupé de quelques affaires avec un prélat, au tribunal du conseil, j'entendis annoncer et je vis entrer presque en même temps dans la chambre le major Muzzio, Piémontais, officier de l'état-major du général Miollis, et un capitaine de la troupe française, résidant à Rome. A leur air troublé, je compris qu'ils venaient remplir une mission désagréable : je me levai, et leur demandai ce qu'ils désiraient. Le major Muzzio me dit qu'il venait de la part du général Miollis me témoigner le ressentiment qu'il éprouvait pour la conduite que j'avais tenue à son égard, et il me fit voir un exemplaire de la lettre que j'avais envoyée aux gouverneurs, avec la déclaration du pape dont j'ai parlé plus haut. Il ajouta que le général m'enjoignait de partir de Rome le lendemain, et m'avertit que je trouverais à la porte Saint-Jean les dragons chargés de me conduire à Bénévent ma patrie. Je lui répondis tranquillement que je n'avais d'ordres à recevoir que du pape, et que si sa sainteté me défendait de quitter Rome, je ne partirais certainement pas; je conclus en disant que j'allais me rendre dans les appartemens du Saint-Père pour prendre ses ordres. Mais Muzzio me prévint que le général Miollis lui avait recommandé de ne pas me laisser

[redacted]

sortir de cette chambre, qu'ainsi il ne pouvait me permettre de monter dans l'appartement du pape; que le capitaine venu avec lui avait l'ordre de me garder à vue, et de faire exécuter la volonté du général; que, s'il en était autrement, il pourrait en résulter des conséquences fâcheuses; il ajouta que si je quittais à l'instant même le Quirinal pour me rendre chez moi sur la place Campitelli, on m'accorderait la permission de rester encore deux jours à Rome. Je répondis que je n'abandonnerais pas mon poste sans un ordre exprès du pape, et que ne pouvant aller en personne à l'audience du Saint-Père, je lui écrirais un mot pour le prier de me faire connaître ses intentions souveraines. Muzzio y consentit, et s'en alla, laissant avec moi le capitaine. J'écrivis en sa présence, de ma propre main, au pape, tout ce qui m'était arrivé, et lui fis porter ma lettre par un des employés de la secrétairerie d'État; puis je me mis à causer de choses indifférentes avec le capitaine. Quelques minutes après, j'entendis la porte s'ouvrir avec violence, et on annonça l'arrivée du Saint-Père. Je courus aussitôt à sa rencontre, et je vis en cette occasion une chose dont j'avais entendu parler quelquefois, mais dont je n'avais jamais été témoin, savoir, que dans un grand accès de colère, les cheveux se dressent sur la tête et la vue s'égare. C'est dans cet état que je trouvai l'excellent pontife; il ne me recon-

nut pas, quoique je fusse vêtu de la pourpre d
cardinaux, et il cria à haute voix : « Qui est là
qui est là? — C'est le cardinal, lui répondis-je
lui baisant la main.—Où est l'officier? » reprit-i
Je le montrai qui se tenait près de moi dans u
attitude respectueuse. Alors le pape, se tourna
vers l'officier, lui ordonna de dire au général qu'
était las de souffrir tant d'outrages et d'injures
la part de gens qui se disaient encore catholique
qu'il voyait bien où tendaient toutes ces violence
qu'on voulait lui enlever tour à tour tous ses m
nistres, afin d'entraver la marche de son mini
tère apostolique, et de lui ravir les droits de
souveraineté temporelle; qu'il commandait à mo
cardinal, de ne pas obéir aux ordres du généra
et de le suivre dans ses appartemens pour pa
tager sa captivité. Il finit en disant que si l'o
voulait exécuter le projet qu'on méditait, et n
séparer de lui, il faudrait faire enfoncer tout
les portes, et faire pénétrer la force armée jusq
lui; qu'alors ce serait le général lui-même qui r
pondrait de toutes les conséquences de cet ac
inouï de violence. L'officier, se tournant respe
tueusement vers moi, me pria de lui expliquer
français ce que le Saint-Père l'avait chargé de di
au général. Je lui en fis la traduction, qui, comm
l'a dit depuis monseigneur Arezzo, qui était pr
sent, fut fidèle et exacte; et l'officier me pria
dire au Saint-Père qu'il rapporterait ponctue

lement ses ordres au général. Alors le pape me prit par la main, et me dit : « Allons, monsieur le cardinal ! » et traversant le grand escalier, entouré d'une foule de serviteurs accourus de tous les côtés du palais, et qui applaudissaient à sa conduite, il se retira dans son appartement. Il parcourut aussitôt toutes les chambres et m'en donna trois près de la sienne. C'est là que pendant dix mois entiers, j'eus la consolation et l'honneur de demeurer jusqu'à la nuit funeste du 6 juillet, où nous fûmes tous deux violemment enlevés de Rome et conduits en France. Ce fut le même jour, le 6 septembre, que furent communiquées aux ministres étrangers, résidant près la cour de Rome, les principales circonstances de cet évènement dans une proclamation ministérielle très-énergique *. Les notes suivantes que je publiai jusqu'au jour du changement de gouvernement à Rome font connaître également tous les autres évènemens survenus pendant les dix mois de mon honorable captivité dans les appartemens du pape; il n'est donc pas besoin d'en faire mention. J'ajouterai seulement deux choses avant de finir ce chapitre. La première, c'est que je n'étais aucunement satisfait du style emphatique et rude des proclamations dont je viens de parler; elles me parais-

* Pièces justificatives, n° 2.

saient sortir des limites des convenances ministérielles, d'autant plus qu'elles étaient publiées par un ministre ecclésiastique. Mais je dois ajouter, en second lieu, que tels étaient les désirs du Saint-Père, de Rome entière et surtout des gens de bien, et que les expressions même les plus emphatiques et les plus rudes, que je n'aurais pas voulu employer, étaient précisément celles qui étaient le plus goûtées et le plus applaudies par les Romains et les étrangers. Je crus donc devoir sacrifier mon opinion personnelle à celle du public, d'autant plus que ces écrits fermes et vigoureux servaient à confirmer dans le peuple la haute idée qu'il s'était faite de la constance et de la fermeté du Saint-Père, et à augmenter encore cette antipathie, je dirai même cette aversion pour les Français, qui le mettait à l'abri des séductions qu'on employait pour le gagner, et redoublait son attachement au gouvernement pontifical.

[redacted]

CHAPITRE III.

Précautions prises dans le Quirinal. — Le pape reste dans Rome. — Les cardinaux napolitains expulsés de Rome. — Le palais apostolique menacé d'une attaque. — Dispositions de la multitude. — Le lieutenant des Suisses Am-Rhyn. — Gouvernement provisoire français. — Conseil extraordinaire. — Réponse à plusieurs reproches. — Le pape repousse toute pensée d'évasion. — Ses motifs.

Toutes les personnes sensées prévoyaient que, si l'empereur des Français réalisait la menace qu'il avait faite de ravir au Saint-Siége la souveraineté temporelle et de changer à Rome le gouvernement, le pape et le sacré collége seraient peu avant ou peu après cet événement transportés hors de la capitale; car il n'était pas possible que le nouvel ordre de choses marchât tranquillement et sans inconvéniens, tant que l'ex-souverain légitime resterait à Rome. On en agit ainsi dans tous les royaumes et gouvernemens où les princes abdiquent ou sont déposés. A plus forte raison, devait-on craindre la même chose à Rome, où le pape, quoique dé-

pouillé de sa puissance temporelle, restait toujours un personnage de très-haute dignité et conservait la plus grande influence par la juridiction spirituelle qu'il exerçait. En effet, peu de jours après l'entrée des Français à Rome, on chassa les cardinaux napolitains, sous prétexte qu'ils n'avaient pas voulu prêter serment de fidélité et d'obéissance à Joseph Bonaparte, nommé par son frère roi des Deux-Siciles; et, quelques semaines après, tous les cardinaux des pays qui composaient le royaume d'Italie, eurent le même sort. On commença alors à craindre plus que jamais que le Saint-Père ne fût arraché violemment hors de son siége; car on redoutait comme très-imminent le changement de gouvernement. Dès les premiers jours de mon ministère, un cardinal, qui était en correspondance avec un employé de la légation française, me dit qu'on lui avait écrit de Paris que le gouvernement avait résolu d'éloigner le jardinier de la vigne, terme d'argot qui signifie le pape et Rome. Monseigneur Cristaldi me raconta au mois d'août que le cardinal de la Sommaglia avait une lettre où on lui annonçait comme prochain le changement de gouvernement. Ce fut dans les premiers jours de septembre que parut être arrivé le moment de cet acte violent des Français contre la personne du pape et contre le gouvernement pontifical. Vers le soir, on doubla la garde dans le quartier qu'ils occupaient, sur la place du mont Cavallo; on plaça des senti-

[redacted]

nelles à toutes les issues des chemins qui conduisent de l'intérieur de Rome à cette résidence, et jusqu'aux colonnes du palais apostolique : enfin, on eut l'audace de vouloir visiter les paniers et les paquets que l'on portait hors du Quirinal ; pendant ce temps il y avait à la porte un grand nombre de cavaliers prêts à partir. Dans la nuit du 5 au 6 septembre, un peu avant minuit, je fis sortir secrètement du palais Jean Tiberius Pacca, mon neveu, et l'envoyai dans la maison Piccolomini, qui était voisine. Là, suivant nos conventions, se trouvait monseigneur Arezzo, pro-gouverneur de Rome : le prélat me fit alors savoir que, d'après tous les avis et les rapports qu'il avait reçus, il était à craindre qu'on ne surprît cette nuit le palais apostolique, que les partisans des Français s'en étaient vantés à plusieurs personnes, que toute la troupe française avec les officiers était consignée dans ses quartiers, et qu'à la porte on faisait tenir prêts vingt-cinq cavaliers, quoiqu'on n'attendît l'arrivée d'aucun personnage important, soit du côté de Naples, soit d'un autre côté de l'Italie. Dès que mon neveu m'eut appris ces détails, j'avertis le lieutenant des Suisses, Am-Rhyn, d'observer si toutes les portes du Quirinal étaient bien fermées, et je lui recommandai de veiller lui-même attentivement avec d'autres personnes sûres à la garde du palais. Je fis ensuite ouvrir toutes les portes de mon appartement et celles de l'appartement du

pape qui touchait au mien, afin de courir aussitô moi-même et de l'avertir en cas d'événemens. J ne voulus cependant pas, ce soir là-même, lui fair part de mes soupçons pour ne pas l'effrayer mal propos; car je n'étais pas sûr que la tentative de Francais aurait lieu cette nuit. Le lendemain matin je reçus l'ordre de sortir de Rome le jour suivant et de me rendre à Bénévent, ma patrie, comme j l'ai déjà raconté dans le chapitre précédent : ce fu dans la même journée qu'on arrêta le très-émi nent Antonelli, doyen des cardinaux, et monsei gneur Arezzo, pro-gouverneur*; à partir de c jour, le Saint-Père ordonna que l'on tînt toujour fermée la principale porte du palais qui donnai sur la place, et qu'on ne laissât ouverte que la pe tite porte à l'usage des habitans du Quirinal et de gens qui venaient pour affaires à l'audience du pap et de ses ministres. Il recommanda aussi qu'on n laissât entrer aucun Français, de quelque rang qu'i fût. L'exil du très-éminent Antonelli, de monsei gneur Arezzo et mon arrestation n'étaient proba blement qu'un acheminement vers l'attaque qu l'on méditait contre le palais apostolique. On de vait profiter du désordre qui règne naturellemen dans les premiers momens du départ des ministre avant l'installation de leurs successeurs. Mais l

---

* N° 3, Pièces justificatives.

[redacted]

résolution prise par le Saint-Père de venir en personne me délivrer des mains des Français, le discours plein de force et de dignité qu'il tint à l'officier qui me gardait à vue, et le mécontentement du peuple, qui fit alors connaître plus ouvertement ses sentimens en faveur du gouvernement pontifical et son aversion pour les troupes étrangères résidant à Rome, firent, comme on peut le conjecturer, suspendre et différer pour quelque temps l'attaque du palais et l'enlèvement du pape.

Je cherchai alors à savoir quels moyens ils devaient employer pour exécuter leur dessein; on me rapporta qu'ils avaient l'intention de surprendre, pendant la nuit, la garde d'une des portes du palais, de courir directement à l'appartement du pape, et de l'obliger à partir à l'instant. Je pris dès-lors les précautions qui pouvaient rendre vaine leur tentative. Je ne voulais pas avoir recours à la force, comme dans une place assiégée; nous ne pouvions et ne devions rien faire qui occasionât l'effusion du sang sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ, et bien moins encore imiter la folie et l'extravagance de Charles XII, roi de Suède, qui, dans sa maison de Bender, où il était réfugié avec seulement soixante de ses serviteurs, eut la témérité de vouloir se défendre contre une troupe de six mille janissaires. Voici quelles furent les précautions que je pris : je me procurai une personne sûre qui allait rôder dans la ville pendant

la nuit, pour m'avertir si l'on voyait quelque mouvement parmi les troupes françaises; j'ordonnai qu'on établit un gardien à toutes les portes du palais, quoiqu'elles fussent fermées, et que l'on plaçât une sentinelle sur la terrasse qui domine la cour de *la Panettecia* (c'était le lieu le plus exposé et le plus dangereux). Je fis veiller toutes les nuits le lieutenant Amryn avec les sergens les plus dévoués. Je doublai la paie mensuelle des Suisses. Je plaçai des gens pour veiller dans le jardin du pape, d'où l'on pouvait découvrir une longue étendue de chemin. Enfin, pour qu'on ne négligeât rien de ce que j'avais ordonné, je faisais souvent moi-même au milieu de la nuit la ronde de tous les postes, et je m'assurais, par mes propres yeux, de l'exécution de mes ordres; quand je ne pouvais le faire moi-même, j'en chargeais quelques employés de la secrétairerie d'État. Ces dispositions intérieures du palais produisirent encore un autre bon effet; ce fut de mettre toujours le peuple romain plus en garde contre la tentative des Français, et toute les nuits, jusqu'à une certaine heure, on voyait rôder des groupes de gens du peuple, comme autant de patrouilles, autour du palais. Toutes ces précautions firent sentir aux Français qu'il était très-difficile d'exécuter leur coup de main à l'insu du peuple, qu'ils redoutaient beaucoup depuis les deux événemens mémorables du 4 fé-

vrier et du 20 mars, qui leur firent connaître l'affection extraordinaire des Romains pour le pape et le gouvernement pontifical *. Il est à croire que c'est ce motif qui fit suspendre l'exécution de leurs projets, et qui détermina l'empereur des Français à faire précéder de cet acte de violence le changement de gouvernement dans Rome, changement qui eut lieu, comme on le verra, le 10 juin; il espérait peut-être enlever ainsi aux ministres du pape les moyens et la volonté de s'opposer à ses desseins. On résolut enfin d'avoir recours à la force ouverte contre le palais, lorsqu'on vit l'inutilité de toutes les tentatives pour forcer la plus grande partie des employés à servir le gouvernement français, et qu'on trouva dans le peuple une opposition décidée à tous les décrets et réglemens qui émanaient du gouvernement provisoire français, nommé conseil extraordinaire; car, journellement, le ministère pontifical faisait connaître au public les intentions et les volontés du souverain légitime. Mais, me dira-t-on peut-être, que servaient toutes les dispositions, toutes les précautions prises pour garder le palais, si l'on ne voulait pas en cas d'attaque repousser la force par la force et appeler le peuple à la résistance? Voici ce que j'ai à répondre : si

* N° 4, Pièces justificatives.

l'on faisait tout cela, c'était afin que, si les Français venaient à employer la force ouverte, toute l'Europe fût témoin de la violence commise envers le souverain légitime et le pasteur suprême de l'Église; c'était pour que, si le palais venait à être surpris et le pape enlevé de Rome, on ne pût dire que le ministère avait négligé les moyens sinon d'empêcher, du moins de rendre plus difficile et de retarder, pour quelque temps, cette résolution des Français; car on pouvait, non sans quelque fondement, espérer alors un changement favorable de circonstances dans la guerre allumée entre la France et la maison d'Autriche, dans l'arrivée et les premiers succès des Autrichiens conduits par l'archiduc Jean, et dans l'invasion imminente des Anglais et des Siciliens à travers le royaume de Naples; c'était enfin pour entretenir les Français dans la crainte qu'on ne soulevât le peuple contre eux au moment où ils exécuteraient leurs projets, crainte qui les retint pendant quelque temps dans l'incertitude et l'hésitation, tant qu'ils ne trouvèrent pas le moyen d'agir avec assez de précaution et assez à propos pour n'avoir pas à redouter un soulèvement populaire. Au moyen d'un espion qu'ils avaient dans le palais, ils surent qu'on ne craignait de surprise ni aux premières heures de la nuit, pendant lesquelles une grande partie du peuple de Rome se promenait, en été, dans les rues de la ville, ni au point du jour,

moment où les ouvriers se lèvent pour reprendre leurs travaux; ils surent que jusqu'au lever du soleil la plus grande surveillance régnait tant au dehors qu'au dedans du palais. Ils songèrent donc à tenter le coup de main au point du jour, et ils l'effectuèrent avec des circonstances violentes et atroces que je me réserve de raconter dans un autre ouvrage, si la miséricorde divine m'accorde assez de vie pour mettre ce projet à exécution.

Je vais maintenant réfuter le reproche qu'on pourrait me faire de n'avoir pas mis en sûreté la personne sacrée du pape, en le faisant fuir de Rome et de l'Italie. Je pourrais répondre qu'on devrait adresser ce reproche à mes prédécesseurs et non à moi : car, quand je fus appelé à remplir la charge de secrétaire d'État, la fuite était déjà devenue sinon impossible, du moins très-difficile. Je ne pouvais l'essayer que par mer, et déjà non-seulement Civita-Vecchia, Fiumicino et le port d'Ansio, étaient gardés par les troupes françaises, mais aussi, dans toutes les places qui garnissent le rivage des États du pape, il y avait des soldats de cette nation ou à leur solde. Ainsi, quand même nous aurions réussi à tromper la vigilance des Français, qui gardaient les portes de la ville, en remettaient les clefs pendant la nuit chez le commandant de la place, et entouraient de gardes les abords du palais; quand même, dis-je, nous aurions réussi à tromper la vigilance des Français,

et à conduire le pape de Rome jusqu'à la mer, qu'aurions-nous fait alors? D'après ce que je vais dire, on verra que mon prédécesseur, le cardinal Gabrielli, avait réellement formé le projet de faire évader le pape, et de le délivrer de la captivité où le retenaient les Français, mais que Pie VII ne voulut jamais prendre un tel parti. Dans les derniers jours d'août de l'année 1808, on vint m'avertir un soir qu'il y avait dans l'antichambre un inconnu qui désirait me parler de la part du cardinal Erskine. Je le fis entrer, et je vis paraître un homme d'une figure commune et basanée, assez mal vêtu, et qui avait plutôt la mine d'un brigand de la Campagne de Rome que de l'honnête homme qu'il était : il me dit qu'il était franciscain, et qu'il avait pris cet accoutrement pour mieux cacher sa mission aux Français; il était, disait-il, venu de Sicile sur une frégate anglaise envoyée par le roi Ferdinand à la demande du cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, pour prendre à bord le pape et le transporter dans cette île : dans cette frégate se trouvait le père Angiolini, jésuite, que le roi avait envoyé pour complimenter et accompagner le pape. Depuis plusieurs jours, ils côtoyaient les hauteurs de Fiumicino : n'apercevant sur le rivage aucun des signaux convenus avec le cardinal Gabrielli, il s'était hasardé, au péril de ses jours, à débarquer et à pénétrer à travers champs jusqu'à Rome; il voulait en re-

partir la nuit même, et il était venu me dire que si le Saint-Père voulait profiter du bâtiment, prêt à mettre à la voile, il devait se transporter de nuit sur le rivage de Fiumicino, et annoncer son arrivée à l'équipage de la frégate en faisant paraître et disparaître trois fois un fanal; la frégate ne pouvait pas rester à attendre plus de trois jours. Ce discours me causa un grand embarras; j'ignorais les rapports du cardinal Gabrielli avec la cour de Sicile, et je pouvais raisonnablement supposer que cet homme était peut-être un espion envoyé par l'autorité militaire française pour découvrir si on avait réellement, comme on le disait à Rome, le projet de faire partir le pape et de le mettre en sûreté. Je me contins; et sans laisser paraître aucun trouble, je lui répondis froidement que j'étais très-étonné de tout ce qu'il me disait, et que le cardinal Gabrielli, avant son départ, ne m'en avait jamais dit un mot. Je lui demandai s'il avait quelque papier pour accréditer sa mission : il me répondit que, craignant d'être arrêté par les Français, il n'avait pas cru prudent de porter sur lui aucun papier dont la découverte aurait pu lui coûter la vie; et, en cela, il avait raison, comme le prouve ce qui arriva à Vanni *.

* Joseph Vanni de Calderola, au service du roi Ferdinand IV, ayant débarqué dans le voisinage d'Ostie, fut arrêté

Il ajouta que le cardinal Erskine avait pris part à l'entreprise du cardinal Gabrielli, et était informé de tout. Après lui avoir fait plusieurs questions avec beaucoup de froideur, je le congédiai. J'écrivis aussitôt un mot au cardinal Erskine, le priant de venir ce soir même à l'église, où l'on disait alors les prières des quarante heures.

Il vint en effet; nous eûmes l'air de nous être rencontrés par hasard; je le conduisis dans la sacristie, et lui racontai ce qui m'était arrivé. Le cardinal me dit que le franciscain avait été aussi chez lui, mais qu'il l'avait promptement congédié; que le cardinal Gabrielli lui avait fait part de ce projet; mais que depuis, n'en ayant plus entendu parler, il le regardait comme abandonné. Je vis que le cardinal avait peur et qu'il voulait renoncer à toute intervention dans cette affaire. Le lendemain matin, je racontai l'aventure au Saint-Père. Il me dit qu'en effet le cardinal Gabrielli s'était mis en tête de le faire fuir de Rome, et avait même préparé les vêtemens dont il devait se travestir; mais qu'il n'avait jamais eu et n'avait pas

---

comme espion et conduit au fort Saint-Ange. Jugé par une commission militaire établie par le gouvernement français, il fut condamné à mort et exécuté, le 27 septembre 1808, sur la place du Peuple. C'était une violation manifeste des droits de la souveraineté du pape, au sujet de laquelle on envoya une note aux ministres étrangers.

[redacted]

l'intention de s'éloigner de Rome volontairement *. Cela me fit faire une réflexion qui justifiait pleinement la résolution prise par le pape de ne pas quitter Rome, et d'attendre que la violence l'arrachât de son siége plutôt que de l'abandonner. Pour effectuer alors la fuite, il y avait de grandes difficultés à vaincre, comme je le disais plus haut. Mais je veux bien admettre qu'il était possible de les surmonter, et que nous pouvions sans témérité nous flatter de voir tout réussir selon nos désirs; il fallait donc se jeter entre les mains des Anglais, et faire transporter le pape ou en Sicile, ou en Sardaigne, ou en Espagne, pays alliés et soumis alors à l'Angleterre, et ennemis de la France. Or, si le prudent et pacifique Pie VII, qui, dès le commencement de son pontificat, rappela d'Angleterre monseigneur Erskine, maintenant cardinal, parce que sa résidence à Londres donnait de l'ombrage au gouvernement français; si Pie VII, qui fit tant de concessions, tant de sacrifices pour seconder les desseins et satisfaire aux ré-

* Pendant le temps de ma captivité, je n'entendis plus parler de cette aventure; mais j'ai su depuis que tout ce que m'avait dit le franciscain était vrai. J'ai su aussi que la frégate appartenait à la marine anglaise, et que le cabinet britannique était d'intelligence. Il y avait dans la frégate des chambres magnifiquement ornées pour le Saint-Père et le cardinal qui devait l'accompagner.

clamations continuelles de l'empereur des Fran-
çais, au point d'être taxé dans tout le reste de
l'Europe d'une excessive partialité pour la nation
française, a éprouvé le chagrin de se voir accuser
à la face du monde, de favoriser les Anglais, et de
se voir ravir les domaines du Saint-Siége, sous
le prétexte qu'il faisait usage, en faveur des An-
glais, des biens de l'Église romaine au détriment
de la religion, calomnie qui, pour me servir
d'une phrase de Voltaire, serait atroce, si elle
n'était ridicule; si, dis-je, Pie VII a dû endurer
tous ces outrages, lui que Napoléon Bonaparte
appela pendant plusieurs années son plus intime
ami, que serait-il arrivé, qu'aurait-on dit, si
pour échapper à la captivité où le retenaient les
Français à Rome, le pape s'était jeté dans les bras
des Anglais, et avait établi sa résidence dans des
pays alors alliés et soumis à l'Angleterre? C'est
alors qu'on aurait fait retentir partout les bruits
calomnieux dont je parlais, bruits qui auraient
acquis une apparence de vérité; c'est alors qu'on
aurait excité l'Église gallicane, où pouvaient se
trouver des prélats vendus à ce gouvernement,
rompre toute communication avec les tribunaux
de Rome, à se dégager de tout lien de dépendance
envers un pape étroitement uni avec les ennemis
de la France, et à exécuter le projet, tant de fois
mis en avant, de créer un patriarche. En outre
si le pape avait pris la fuite, comme on le voulait

[redacted]

avant le changement de gouvernement et la réunion de l'État romain à l'Empire français, l'empereur Napoléon aurait immédiatement fait paraître le décret qui fut publié et exécuté le 10 juin de l'année 1809, et, au lieu de faire valoir les droits imaginaires du successeur de Charlemagne, il aurait fait prendre possession des États pontificaux à titre de conquête, comme d'un pays soumis à un prince qui s'était ouvertement déclaré contre lui, en se mettant de lui-même entre les mains et sous la protection de ses plus mortels ennemis. Et, en ce cas, les malveillans non-seulement auraient approuvé et loué comme juste le décret impérial, mais encore ils auraient répandu dans le public que l'empereur des Français n'avait jamais eu réellement l'intention de ravir Rome et ses États au pape, et que l'entrée des troupes françaises n'avait été qu'une manœuvre politique pour intimider le pape et le sacré collége, et les forcer à entrer dans la confédération. Or, les gens de bien eux-mêmes et le peuple romain pouvaient facilement tomber dans l'erreur, en ajoutant foi à ces mauvais discours, et croire que si le pape avait encore patienté quelque temps, et avait attendu des circonstances plus favorables, il aurait peut-être détourné la tempête et évité le coup fatal, et que la sage politique conseillait de ne rien faire qui pût rompre le fil qui attachait encore un domaine temporel à la suprématie spirituelle. En un

mot, la perte de Rome et de l'État, et plus encore la révolution religieuse qui aurait eu lieu en France, et peut-être le schisme avec tous les maux qui l'accompagnent, auraient été imputés à la résolution prise par le pape de se soustraire par la fuite aux mains des Français : cette démarche aurait été regardée comme plus qu'imprudente et inconsidérée. Le fameux argument, justement réprouvé par la saine logique : *post hoc, ergò propter hoc*, n'est que trop malheureusement celui qui dirige les hommes dans leurs jugemens, et la postérité même, juge impartial des événemens, souvent pour avoir manqué de renseignemens plus éclairés, suit et admet les jugemens erronés de la génération qui l'a précédée. L'histoire des Machabées prouve quel cas on doit faire, en pareilles circonstances, de la voix du peuple et de la génération présente. Lorsque Tryphon, qui avait par trahison fait prisonnier Jonathas, fit savoir à Simon, frère de ce dernier, qui lui avait succédé dans le commandement de l'armée et dans le pouvoir, qu'il retenait Jonathas en prison, afin qu'il remboursât les sommes qu'il devait au trésor du roi, et que si on lui envoyait l'argent et ses fils pour ôtages, il remettrait sur-le-champ son frère en liberté, le texte sacré ajoute : « Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parlait ainsi que pour le tromper, il commanda néanmoins que l'on envoyât l'argent avec les enfans, de peur d'attirer sur lui

une grande haine de la part du peuple d'Israël, qui aurait dit : Jonathas a péri, parce qu'on n'a pas envoyé cet argent et ses enfans. » Il est vrai que nous lisons dans l'histoire des papes que beaucoup d'entre eux s'enfuirent de Rome dans des pays étrangers, et nous ne trouvons pas que la postérité ait taxé de lâcheté ou condamné leur fuite. Mais si nous examinons les circonstances, si nous comparons ces temps avec les nôtres, nous verrons combien la position de Pie VII était différente de celle de ses prédécesseurs.

Ces pontifes s'enfuirent de Rome, ou pour échapper aux violences des Romains, qui n'étaient pas alors un peuple si bon, si fidèle et si attaché aux papes que maintenant; ou pour implorer du secours contre les Lombards qui usurpaient les domaines du Saint-Siége, et contre la tyrannie des grands de Rome et des environs : mais ils étaient sûrs de trouver un asile honorable dans les pays où ils se rendaient, et, chose bien précieuse, ils avaient l'espoir fondé, et, en quelque sorte, la certitude morale d'être promptement rétablis sur leur siége par la faveur et les armes des puissans souverains, et de recouvrer le domaine de Rome et des États de l'Église. Quand ensuite les fameuses luttes et les guerres s'allumèrent entre le sacerdoce et l'empire, il ne manqua pas de se trouver dans l'Italie même des princes qui accueillirent les papes dans leurs États, qui prirent ouverte-

ment leur défense contre les empereurs schismatiques de l'Allemagne, et qui leur donnèrent tous les moyens de gouverner l'Église universelle et en particulier l'Église romaine. Que l'on considère maintenant les circonstances où se trouvait Pie VII : où était la puissance catholique, où était le souverain dont il pût réclamer l'appui. avec l'espoir d'être bientôt replacé sur son siége, et de recouvrer le gouvernement de l'Église ?

Il fallait non-seulement sortir de l'Italie, mais aussi abandonner tout le continent européen, où résidaient la plus grande partie des catholiques, et se séparer pour long-temps, pour toujours peut-être, de son siége sacré et de son troupeau chéri. Il n'y avait d'autre lieu de refuge que les îles voisines de l'Italie, dont les souverains même ne se croyaient pas en sûreté sur leurs trônes, et d'où on n'aurait pu communiquer ni avec Rome, ni avec le reste de l'Europe; car le pape devait être bien persuadé qu'on prendrait dans les ports d'Italie, pour empêcher l'introduction de ses bulles, de ses brefs et autres écrits, plus de précautions que pour découvrir et confisquer les produits des manufactures anglaises ou des colonies. Les anciens papes, en fuyant de Rome, avaient toujours à leur suite un certain nombre de cardinaux qui les assistaient dans le gouvernement de l'Église, et pouvaient, en cas de vacance du Saint-Siége, choisir avec

liberté et sécurité le nouveau successeur de saint Pierre. Mais Pie VII, en prenant la résolution d'abandonner Rome, ne pouvait se former une suite de cardinaux, le sacré collége se trouvant alors dispersé et dans un véritable esclavage. Par le même motif, quelque part qu'il se fût réfugié, il n'aurait pu avoir autour de lui ni ministres, ni agens des congrégations, ni rien de ce qui était nécessaire pour la conduite des affaires spirituelles. La fuite du pape n'aurait donc eu pour objet que le salut de sa personne. Ce n'était certes pas un motif suffisant ni bien honorable pour un vicaire de Jésus-Christ, *qui dedit animam suam pro ovibus suis*, et pour un souverain pontife dont toutes les actions doivent porter l'empreinte de la grandeur d'âme et de la générosité, et montrer un dévouement sans bornes au bien public et aux intérêts de l'Église. Je sais bien que nous lisons dans l'Évangile ces paroles adressées par Jésus-Christ aux apôtres : *Cùm persequentur vos in civitate istâ, fugite in aliam* (Math., ch. x, vers. 23). Je sais que saint Cyprien et saint Athanase, ces deux grands flambeaux de l'Église d'Afrique, se sont autorisés de ce passage pour justifier leur fuite; mais je dois répéter encore une fois que les circonstances dans lesquelles se trouvait Pie VII étaient bien différentes de celles qui engagèrent ces grands saints à prendre la fuite. Et si c'était ici le lieu d'examiner en théologien la fameuse

question agitée par les saints pères sur *la fui dans la persécution*, je pourrais montrer, au té moignage même de saint Cyprien, cette différen de circonstances dont j'ai parlé (*Voy.* liv. II ép. 14; liv. II, ép. 1 et 2)*. J'ajouterai seuleme que l'Église, tout en ne désapprouvant pas la co duite de ceux qui, en temps de persécution, o pourvu à leur sûreté par la fuite, a cependa comblé d'éloges les pasteurs et les prélats qu plutôt que d'abandonner leur troupeau chéri, o offert en sacrifice leur propre vie; je dirai au que les Thomas de Cantorbery, les Stanislas Cracovie, et les autres saints pontifes et évêqu que nous vénérons au pied des autels, ont prou par leur conduite qu'on devait quelquefois suiv le conseil donné par Tertullien dans le livre *Fugâ in persecutione* : « *Pulchrior est miles in p gnæ prælio amissus, quàm in fugâ salvus.* »

Il est certain que, dans le temps où j'étais non à Lisbonne, j'entendis les protestans même do ner les plus grands éloges à la résolution pr par Pie VII de rester à Rome et de s'exposer tous les dangers, à toutes les souffrances d'u captivité certaine, peut-être d'un enlèveme

---

* Saint Cyprien, liv. III, ép. 14 : *Oportet nos paci co muni consulere, et interdùm, quamvis cum tædio animi nost deesse vobis, ne præsentia nostra invidiam et violentiam g tilium provocet.*



violent hors de ses États, et de ne pas abandonner son peuple à l'arrivée des troupes républicaines. Quelque chose qui arrive maintenant à l'Église, les ennemis du Saint-Siége et les g[illegible]crédules, *quorum infinitus est numerus*, ne pourront l'imputer à une action de Pie VII, comme il serait arrivé s'il avait pris la fuite; et sa résolution de ne pas déserter le poste élevé où l'avait placé la Providence, sera pour la postérité une preuve irrécusable de sa grandeur d'âme, de son désintéressement, de la pureté de ses intentions, et enfin de la justice de sa cause.

CHAPITRE IV.

Réponse des ministres du pape. — Précautions pour assurer le repos de la ville de Rome. — Chefs de l'armée française. — Obstacles au changement du gouvernement. — — M. Alquier, ambassadeur français. — Calomnies de toute espèce.

Je veux répondre à un autre reproche qu'on pourra faire à ma conduite politique pendant le dernier mois du séjour du pape à Rome. Il peut arriver que l'on dise : Les troupes françaises étaient réduites à un très-petit nombre, car il en était parti beaucoup à la fois du royaume d'Italie et des autres États pour garder les côtes, où l'on craignait un débarquement des Anglais, qui occupaient l'île de Ponza. Pourquoi donc ne pas appeler aux armes le peuple romain, qui avait donné tant de preuves de son attachement extraordinaire au gouvernement et de son aversion pour les Français? Pourquoi ne pas faire délivrer le pape et Rome du joug honteux et tyrannique qui les accablait depuis un an et demi? Pour donner plus de force à cette objection, je dirai des choses qui

sont ignorées du public, et je ferai ensuite la réponse que je jugerai convenable. La délivrance de Rome et du pape, et le massacre du petit nombre des troupes françaises qui restaient dans la ville, étaient faciles à exécuter; je dirai même qu'elles devaient réussir infailliblement. Non-seulement il n'y avait besoin ni de manœuvres obscures ni d'intrigues pour soulever le peuple, mais même le gouvernement était obligé de faire le contraire, et avait beaucoup de peine à le contenir. Il y eut une personne qui fit savoir au pape qu'au moindre signe de sa volonté, elle viendrait à la tête de cinq mille hommes au Quirinal pour le délivrer de sa captivité. Une autre offrit de remettre entre les mains du pape le château Saint-Ange, trois jours après que sa sainteté aurait consenti à ce qu'il l'attaquât. Enfin quelques chefs du peuple firent secrètement parvenir à l'oreille du Saint-Père leur désir de tenter un coup de main pour se soustraire à l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Ils connaissaient, lui disaient-ils, son esprit de douceur et de résignation; aussi ne lui demandaient-ils pas d'ordonner ni d'approuver l'exécution de leur projet. Ils voulaient seulement avoir l'assurance qu'ils ne lui causeraient ni déplaisir ni chagrin. L'excellent pontife, quoique fatigué d'endurer tant d'insultes et tant d'outrages, refusa toutes ces offres, et donna sa désapprobation à toutes ces tentatives. Je vais maintenant

faire la réponse que j'ai promise. On pense bien que tous ces projets, qui m'étaient soumis par le pape, étaient pour moi l'objet de bien des réflexions. J'examinai l'affaire sous tous les points de vue, afin de donner à sa sainteté mon avis personnel. Je pris pour règle, dans mon examen, un très-beau passage de saint Bernard, liv. III, ch. 4, de l'excellent ouvrage *de Consideratione ad papam Eugenium* : « *Spiritualis homo... omne opus suum trinâ quâdam consideratione præveniat : primùm quidem, an liceat; deindè, an deceat; postremò, an expediat. Nam, etsi constet in christianâ utique philosophiâ, non decere nisi quod licet, non expedire nisi quod decet et licet, non continuò tamen omne quod licet decere et expedire consequens erit.* » Qu'il fût permis de laisser le peuple romain se soustraire au joug de ses oppresseurs, c'est une chose hors de doute. Toutes les lois naturelles, divines et humaines, donnent le droit aux opprimés de repousser la force par la force, et de secouer un joug qui leur a été imposé injustement. Joignez à cela que l'occupation de Rome par les Français fut accompagnée d'actes de perfidie et de trahison dont on ne trouve peut-être pas d'exemple dans l'histoire même des Sarrasins et des barbares de l'Afrique. Le général Miollis, commandant d'un corps de troupes françaises, demande le passage pour entrer dans le royaume de Naples; il fait connaître les différens lieux de

[redacted]

cantonnement jusqu'aux frontières, afin de trouver tout prêts les logemens et les vivres. Puis, par un trait de bel esprit moderne qui fait consister la politique dans l'imposture et le mensonge, il fait dire au Saint-Père qu'il voudrait que lui et ses troupes eussent des ailes pour passer plus rapidement et lui causer moins d'embarras. Parmi les lieux fixés pour le séjour des troupes, on avait désigné Rome, malgré les conventions faites entre le gouvernement pontifical et les ministres et généraux français, quand éclata la guerre entre la France et le roi Ferdinand IV. En conséquence, le pape fit faire quelques remontrances à M. Alquier, ambassadeur français, qui remplaçait provisoirement le cardinal Fesch. Cet ambassadeur eut l'impudence d'écrire un billet de sa main, adressé au Saint-Père lui-même, qui était, avec raison, affligé et tourmenté de la marche des troupes françaises sur Rome. « Cet événement, lui écrivait-il, qui inquiète et afflige peut-être votre sainteté, n'a rien d'alarmant. Je prends sur moi de le garantir : j'oserai promettre plus encore. Si, comme votre sainteté m'a paru le croire, les troupes de sa majesté impériale devaient rester pendant quelques jours à Rome, cette mesure ne serait que passagère; elle n'offrirait aucune apparence de danger, ni pour le présent, ni pour l'avenir; elle ne rendrait une conciliation ni moins possible, ni moins facile. » Ce billet, unique peut-

être dans l'histoire de la diplomatie ministérielle, sera une tache éternelle pour celui qui l'a écrit, et tournera au déshonneur du souverain que M. Alquier représentait si indignement; car foulant aux pieds ouvertement tout principe du droit des gens, et violant la foi publique, sur laquelle reposent la sûreté et la tranquillité des nations, les troupes françaises entrèrent à Rome en ennemis, s'emparèrent du château Saint-Ange, et outragèrent le souverain pontife en environnant son palais de troupes, et en braquant plusieurs pièces de canon contre les fenêtres des chambres où demeurait le Saint-Père; et depuis ce jour jusqu'au changement de gouvernement, il y eut toujours à Rome une garnison française. Le général Miollis, non-seulement n'eut pas les ailes qu'il désirait tant avoir, mais *invenit terram bonam, et accubuit :* et il régna dans Rome en souverain.

L'honnête Alquier, dont on pouvait dire qu'il est de ceux

> Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
> Ont su se faire un front qui ne rougit jamais,

continua à résider à Rome pendant quelques semaines, et eut même l'impudence de se présenter au Saint-Père. Il me paraît donc prouvé suffisamment qu'il était permis au gouvernement pontifi-

cal ou d'encourager le peuple à sa propre défense, ou au moins de consentir à ce que, comme beaucoup le désiraient, on excitât un soulèvement général pour chasser de Rome les Français, et mettre le Saint-Père en liberté; et c'était d'autant plus licite, que le pape, pour sauver ses droits légitimes, avait, au moment de l'entrée des Français, et dans tous les actes attentatoires à son autorité souveraine que commettaient les chefs de l'armée française, protesté solennellement et déclaré à la face de l'Europe qu'il ne donnait son consentement à rien de ce qui était l'œuvre des armées étrangères, et qu'il se considérait comme prisonnier dans sa propre résidence. Mais je suppose encore que le Saint-Père, accablé d'injures et d'outrages continuels, et journellement en butte aux violences commises envers lui et envers ses sujets, eût baissé la tête, et eût en quelque façon consenti au séjour des Français à Rome et à leurs actes, quoiqu'au détriment de son autorité légitime, n'aurait-il pu pour cela profiter d'un moment favorable et de la disposition générale de ses peuples pour secouer le joug honteux qu'il supportait, et pour reprendre le souverain pouvoir dont on l'avait dépouillé injustement? Cela encore ne me paraît pas douteux. Je n'ai pas besoin de citer pour preuve les nombreux écrits des théologiens, des canonistes et des jurisconsultes de toutes les nations, qui sont tous parfaitement d'accord sur ce point. Je me contenterai

d'emprunter au fameux publiciste de Vattel un passage qui semble écrit exprès pour prouver ce que j'avance : « Si jamais l'exception de la contrainte peut être alléguée, c'est contre un acte qui ne mérite pas le nom de traité de paix, contre une soumission forcée à des conditions qui blessent également la justice et tous les devoirs de l'humanité. Qu'un avide et injuste conquérant subjugue une nation qu'il a forcée à accepter des conditions dures, honteuses, insupportables, la nécessité la contraint à se soumettre : mais ce repos apparent n'est pas une paix, c'est une oppression que l'on souffre tandis qu'on manque de moyens pour s'en délivrer, et contre laquelle les gens de cœur se soulèvent à la première occasion favorable. Lorsque Fernand Cortès attaquait l'empire du Mexique sans aucune ombre de raison, sans le moindre prétexte apparent, si l'infortuné Montézuma eût pu racheter sa liberté en se soumettant à des conditions également dures et injustes, à recevoir garnison dans ses places et dans sa capitale, à payer un tribut immense, à obéir aux ordres du roi d'Espagne, de bonne foi, dira-t-on qu'il n'eût pu avec justice saisir une occasion favorable pour rentrer dans ses droits et délivrer son peuple, pour chasser, pour exterminer des usurpateurs avides, insolens et cruels? Non, non, on n'avancera pas sérieusement une si grande absurdité. Si la loi naturelle veille au salut et au repos

des nations en recommandant la fidélité dans les promesses, elle ne favorise pas les oppresseurs. Toutes ses maximes vont au plus grand bien de l'humanité. C'est la grande fin des lois et du droit. Celui qui rompt lui-même tous les liens de la société humaine, pourra-t-il les réclamer s'il arrive qu'un peuple abuse de cette maxime pour se soulever injustement et recommencer la guerre? Il vaut mieux l'exposer à cet inconvénient que de donner aux usurpateurs un moyen aisé d'éterniser leurs injustices et d'asseoir leur usurpation sur un fondement solide.» (Le Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle, par M. de Vattel, tom. III, liv. IV, chap. 4, § 37.) * Qu'on change les noms; qu'au lieu de Fernand Cortès on lise le général Miollis, et Pie VII au lieu de Montézuma, et on sera convaincu de ce qu'il était permis au pape de faire dans ces tristes et funestes circonstances; car d'après le passage de Vattel que nous venons de citer, il n'y a plus rien à objecter, dès qu'il s'agit de rendre la liberté et les États au souverain légitime.

Je passe maintenant au second point de l'examen de la question, c'est-à-dire s'il convenait (*decebat*) au pape d'exécuter ce qui me paraissait

---

* J'ai cité cet auteur, parce que je n'ai pas trouvé dans la prison d'autre livre de droit public.

permis. Je dois avouer franchement que je me trouvai alors dans un doute et une perplexité extrêmes. Je considérais d'une part la justice de la cause du pontife, et l'oppression tyrannique à laquelle il était soumis sans aucune ombre de raison, sans le moindre prétexte apparent; et alors je me représentais les exemples des différens souverains de l'Europe qui, se trouvant dans des circonstances à peu près semblables, et de même opprimés par une force étrangère, s'étaient jetés dans les bras de leurs peuples, et avaient par ce moyen triomphé glorieusement de leurs oppresseurs et repris leurs droits légitimes et leur autorité souveraine. D'autre part je réfléchissais à la différence qui existe entre le pape et les souverains séculiers, et à la conduite différente que lui imposait quelquefois son titre de prince spirituel. Le pape, disais-je, est un souverain comme les autres, et jouit par conséquent des mêmes droits; mais il est en même temps le vicaire d'un Dieu qui se fit annoncer comme le prince de la paix; il est le premier maître, le premier docteur d'une religion qui tout entière respire la douceur, la charité, et commande non-seulement de pardonner à ses ennemis, mais aussi de les aimer; il est le père commun de tous les fidèles, et partant, dans tous les désastres ou massacres des catholiques, il a la douleur de voir répandre le sang de ses propres enfans; enfans, il est vrai, quelquefois rebelles, in

grats, persécuteurs, mais pourtant toujours ses enfans. Telles sont les raisons qui causaient mon doute et mon incertitude sur la seconde question *.

Mais venant à l'examen du troisième point, c'est-à-dire si la délivrance du pape et de Rome par le moyen du peuple pouvait être utile, et s'il était avantageux d'y consentir, toute réflexion faite, je décidai et posai en principe que nous ne devions ni exciter le peuple contre les Français, ni consentir même secrètement à ce qu'il se soulevât.

Supposons qu'après avoir pris toutes les précautions possibles et fait toutes les dispositions nécessaires, on eût permis au peuple de tenter un soulèvement, et que cette tentative eût obtenu le plus heureux succès et eût été suivie de l'expulsion et du massacre des Français, quelles en eussent été les conséquences ? Tous les gouvernemens dépendant de la France en Italie auraient rassemblé en toute hâte de nouvelles troupes, les auraient fait mar-

* En repassant ces raisons en moi-même avec plus de calme et de sang-froid, j'ai depuis changé de sentiment, et je n'aurais plus maintenant ni doute ni incertitude; je déclare qu'il ne convenait au pape en aucune façon de permettre, et bien moins encore d'ordonner, une résolution violente et cruelle, quoiqu'il lui fût permis de le faire (*non decebat.*)

cher sur Rome, et qui ne voit quel aurait été alors le sort de cette malheureuse ville? On aurait certainement voulu donner un exemple atroce et mémorable de vengeance politique, pour frapper de terreur les peuples de l'Italie et des autres pays, que la force seule retenait sous la domination française, et pour assouvir la haine invétérée et la rage fanatique de tous les partis, et principalement de la secte philosophique, contre cette nouvelle Jérusalem, rage qu'avait portée au plus haut degré l'incomparable résistance faite de nos jours par le bon peuple romain aux artifices et aux séductions mises en jeu pour lui rendre odieux le gouvernement des papes. Et les massacres qui auraient eu lieu et les maux infinis qui seraient tombés sur cette malheureuse ville, à qui les aurait-on imputés, si ce n'est au Saint-Père et à ses ministres qui auraient eu la témérité d'exciter ou l'imprudence de permettre un soulèvement populaire? Qu'aurait dit tout le monde catholique? Qu'aurait pensé la postérité? On ne pouvait fonder d'espérance ni sur les troupes autrichiennes, déjà aux prises avec les Français, mais trop éloignées encore de Rome, ni sur les Anglais et les Siciliens, qui de l'île de Ponza touchaient presque aux côtes de l'Italie; ils étaient en si petit nombre, qu'ils ne pouvaient certainement pas servir d'appui à une insurrection ni résister à un corps de troupes françaises, comme ne l'ont que trop

prouvé les tentations inutiles faites sur les côtes du royaume de Naples, et comme en peuvent rendre témoignage, en des cas semblables, les habitans de la Flandre, de la Vendée, et aujourd'hui ceux du Tyrol abandonné.

Une fois la résolution prise de n'exciter ni autoriser une insurrection populaire qui aurait pu entraîner les conséquences les plus funestes, je surveillai toujours de près les peuples et les Français pour écarter tout motif de querelles et de désordres. Je puis prendre à témoin tous les gouverneurs de l'État pontifical, à qui je recommandai toujours dans mes dépêches de veiller au maintien de la tranquillité et du repos des peuples. Ce fut pour cette raison que je défendis, dans l'année de mon ministère, excepté à Rome, les chasses de taureaux, les feux d'artifice et d'autres fêtes publiques. Je fis défendre plusieurs processions solennelles, surtout celles qui avaient lieu pendant la nuit, et je fis tous les efforts possibles pour empêcher le bruit à la fête de la Porriuncola; et cela pour éviter un grand concours de peuple, où, d'ordinaire, s'élèvent des querelles et des disputes qui pouvaient devenir la cause de plus graves désordres. Je fis de même à Rome, et le bon peuple de cette capitale, pendant tout le temps de la captivité du pape, malgré les vexations et les tyrannies journalières que l'autorité militaire française faisait subir au pontife et au sacré collége,

tint une conduite vraiment admirable, évitant, autant que possible, les Français, pour montrer son affection au gouvernement, sans leur faire pourtant aucune insulte, aucune impolitesse, et obéissant aveuglément non-seulement aux ordres, mais encore aux désirs du pape : conduite que beaucoup de gens attribuent à la protection spéciale de la très-sainte Vierge pour laquelle les Romains ont une dévotion particulière, et qui veille au maintien de l'honneur du gouvernement pontifical ; conduite enfin qui remplit d'admiration et d'étonnement les étrangers demeurant alors à Rome, et ceux qui en entendirent, de leurs compatriotes, le récit exact et fidèle. Un seigneur russe, qui se trouvait alors à Rome, dit un jour qu'il se réjouissait de se trouver dans cette capitale, pour être spectateur d'un rare phénomène : « Il y a, dit-il, à Rome deux gouverneurs ennemis l'un de l'autre ; l'un, ayant à ses ordres et à sa disposition les troupes, les archers, le château et les prisons, en un mot tous les moyens de se faire obéir, fait des ordonnances et des réglemens auxquels personne ne se soumet, et est toujours obligé d'employer la force pour les faire exécuter ; l'autre, au contraire, privé de tous ces moyens et de la force, enfermé dans son palais comme dans une véritable prison, et entouré de troupes ennemies, au moyen de brefs écrits de sa main, fait connaître au public ses volontés, et aussitôt on exécute avec

[redacted]

empressement tout ce qu'il commande. Belle et consolante preuve que, même sans des troupes nombreuses et une police très-dispendieuse et souvent peu sûre, il est un moyen pour les gouvernans d'obtenir le respect et l'obéissance des peuples. Cette conduite admirable que tient le bon peuple de Rome dans ces temps de malheurs mérite d'être rappelée au souvenir de la postérité la plus reculée. Ennemi par caractère de toute oppression et de toute tyrannie, il égale au moins la sagesse de ses ancêtres. » Plus il voyait le joug de l'autorité militaire française peser sur le pape, sur les cardinaux et sur les ministres pontificaux, plus il s'efforçait de donner au souverain légitime et au gouvernement des témoignages publics non équivoques de fidélité, d'obéissance et d'un attachement inaltérable. C'est un fait vraiment extraordinaire et peut-être unique dans l'histoire, que celui qui eut lieu le 4 février de l'année 1809, jour où devaient commencer, cette année, les amusemens du carnaval, les mascarades et les courses de chevaux. Cette admirable conduite du peuple romain retarda pendant quelque temps la chute du gouvernement pontifical; car, quoique les Français et le petit nombre de leurs partisans craignissent un soulèvement populaire, sachant bien qu'ils n'étaient pas assez forts pour résister, et qu'ils resteraient victimes de la fureur du peuple, ils auraient vu cependant avec plaisir éclater une

occasion de désordre partiel entre les gens du peuple et les soldats, même au risque de voir répandre le sang de quelques-uns d'entre eux, afin de renouveler les anciennes calomnies contre le gouvernement, en remettant en scène les prétendus assassinats de Basville et de Duphot, et d'avoir un prétexte pour occuper Rome comme pays ennemi. Je ne puis nier que le général Miollis ne fît observer à ses troupes une excellente discipline; j'ajoute, pour rendre témoignage à la vérité, que les officiers français logés dans les différentes maisons de Rome ne me donnèrent aucun motif d'inquiétude ou de déplaisir, que même plusieurs d'entre eux désapprouvaient ouvertement la conduite de leur gouvernement, et ne dissimulaient pas le mécontentement qu'ils ressentaient de se voir employés à des actes qui convenaient plutôt, disaient-ils, à des archers qu'à d'honorables militaires. Mais plusieurs opérations qui furent suggérées au général Miollis par nos ennemis et par les malveillans, firent croire à beaucoup de personnes sensées de Rome qu'il cherchait un prétexte pour considérer notre gouvernement comme en état d'hostilité. En effet, que pouvait-il y avoir de plus capable d'irriter le peuple et de le pousser à quelque excès, que l'entrée dans Rome, l'insulte faite au palais apostolique dans le temps d'une cérémonie solennelle, les violences commises plusieurs fois contre les ministres, les gardes et les

serviteurs du pape par une patrouille française de huit ou dix hommes dans l'intérieur du Quirinal où demeuraient plus de cinq cents personnes; enfin, la liberté qu'on prit de se masquer, de fêter le carnaval, et de faire la course des chevaux malgré les ordres du gouvernement et en dépit de la ville entière, qui avait donné tant de preuves qu'elle ne voulait pas y prendre part? Moi-même, dans la fameuse et mémorable journée du 4 février 1809, je craignais quelque tumulte occasioné à dessein, et je rédigeai une adresse au peuple pour l'exhorter, au nom du pape, à la tranquillité et au repos, et je fis venir les employés de la secrétairerie d'État pour m'aider à l'instant et faire exécuter mes ordres. Cette crainte qui, comme je le disais, m'avait été communiquée par des personnes de bon sens, fut encore confirmée par les faussetés et les calomnies que répétait journellement, à l'oreille du général français, le petit nombre de nos ennemis. Ne pouvant réussir à faire naître le désordre qu'ils desiraient, ils s'efforçaient d'exciter les Français au changement du gouvernement, en leur parlant de complots, de conjurations et de pratiques secrètes des ministres pontificaux, pour parvenir au massacre général de la troupe étrangère qui était à Rome. Le 4 septembre de l'année précédente, M. Garobeau, de l'état-major, vint me trouver de la part du général Miollis : on lui avait rapporté, me dit-il, que j'avais donné ordre

aux curés de la ville de prêcher un dimanche au peuple, réuni dans les églises, le soulèvement contre les Français, et de les engager à prendre les armes, et de leur courir sus partout où ils les rencontreraient. Il me faisait savoir, par l'ordre du général, que je serais responsable de tout ce qui pourrait arriver de fâcheux. Je pris la chose en riant, comme je devais la prendre, et je fis dire au général que je me rendais garant de la conduite des curés.

Dans les derniers jours de mai 1809, ou vers les premiers jours de juin, autant que je puis m'en souvenir, le bruit courut par la ville que j'avais appelé secrètement en ma présence sur le mont Cavallo les agens de police de Rome, pour leur ordonner de tenir le peuple prêt à courir à main armée vers le palais pontifical, s'il était investi par les troupes françaises. Dans le même temps, à peu près, je vis venir de bon matin, à l'audience, le père Romolini, général des Bonfratelli, religieux assez bien vu par Miollis. Il me dit qu'il avait reçu la veille la visite d'un comte B..., que celui-ci l'avait prié de lui procurer un entretien avec le général, et de lui remettre sur-le-champ un billet où il déclarait avoir à lui communiquer des choses de la plus grande importance pour le service du très-haut et très-auguste empereur Napoléon. Ce comte B... lui avait dit ensuite qu'on tramait dans Rome, contre les Français, une horrible conjuration dont les

fils s'étendaient par toute l'Italie, et que j'étais à la tête du complot, de concert avec le pape. Le religieux me demandait en conséquence quel parti il devait prendre, et s'il devait remettre le billet entre les mains de Miollis. Je lui répondis qu'il n'avait qu'à le remettre, parce que le général lui-même découvrirait aussitôt la fausseté de l'accusation et la conduite infâme du comte B..., que je fis connaître en peu de mots au père Romolini. Je n'ai rien su depuis cette affaire, mais je veux ajouter une anecdote pour donner une idée du caractère des personnes qui excitaient les Français contre le gouvernement légitime du pape. Dans les derniers jours de mai, si je ne me trompe, une jeune dame, se disant femme du comte B..., se présenta à moi dans le jardin du pape, et me remit un mémoire de la part de son mari, dont je reconnus très-bien l'écriture. Il me demandait secours et protection, se trouvant enfermé, je ne sais si c'était dans le château ou dans les prisons neuves; il faisait cette requête au nom de son attachement et de son inaltérable fidélité au pape, son légitime souverain... Mais, pour revenir à mon sujet, Dieu sait quelles impostures et quelles calomnies rapportaient à l'autorité militaire française, contre les ministres du pape, ces gens qui *quærebant falsum testimonium contrà...ut eum morti traderent*. (Math., cap. 26.) Mais l'imposture se découvrait toujours d'elle-même : *et non invenerunt*

cùm multi falsi testes accessissent. Jusqu'aux jours qui précédèrent l'attaque du Quirinal et la déportation violente du pape en France, on fit répandre le bruit que le jour de l'octave de saint Pierre, le pape devait descendre tout à coup du mont Cavallo et parcourir, un crucifix à la main, les rues de la ville pour exciter le peuple à le suivre et à chasser les Français. *Risum teneatis, amici?* N'est-il pas ridicule de voir le plus pacifique des pontifes, Pie VII, métamorphosé en ambitieux et en guerrier, comme un Alexandre VI et un Jules II, et le cardinal Pacca devenu comme un autre cardinal de Retz, non-seulement factieux et turbulent, mais en outre accusé de soulever les peuples et de tramer des complots et des massacres? Je raconterai encore une autre anecdote qui donne quelque raison de soupçonner que les malveillans cherchaient à engager le gouvernement pontifical dans quelques démarches imprudentes, afin de s'en servir comme de prétexte pour prouver aux Français qu'on conspirait contre eux. Un personnage recommandable, et par sa haute dignité, et par sa réputation méritée de piété, me fit un jour des plaintes de la détermination prise par le Saint-Père, dans les dernières semaines de son séjour à Rome, de ne pas paraître dans les fêtes célébrées au Quirinal, sous le nom de chapelles; c'était, disait-il, priver les fidèles des biens spirituels de la bénédiction apostolique. Je lui répondis que c'était une chose con-

[redacted]

venue entre le Saint-Père et monseigneur Sagrista, et que je n'avais pris aucune part à cette résolution ; que cependant je la regardais comme un acte de prudence dans les circonstances critiques où nous nous trouvions, et que sa sainteté avait eu raison de penser que pendant le temps des chapelles, les Français pouvaient profiter de l'occasion pour s'introduire avec la foule dans le palais, s'emparer des postes, et, sous prétexte de rendre honneur au Saint-Père, resserrer encore plus les liens de sa captivité. Je m'aperçus à un mouvement du visage et à un espèce de sourire sardonique, que le personnage qui me parlait était de ceux qui ne croyaient pas que les Français pussent jamais en venir au point de s'emparer du palais, pour retenir comme ôtage le pape et ses ministres. Je continuai donc à l'écouter, sans faire beaucoup de cas de ses paroles. Il me fit part d'un projet où je reconnus la simplicité de la colombe moins la prudence du serpent qui, comme l'enseigne le Seigneur dans l'Évangile, doit en être l'inséparable compagne. Il me dit donc que sa sainteté, voulant persister dans la résolution de ne pas tenir cette fois les chapelles accoutumées dans le Quirinal, il y aurait un moyen facile de ne pas priver les fidèles du bien spirituel qu'ils désiraient; c'était de faire annoncer au peuple de Rome, par ses curés, que tous ceux qui, à une certaine heure d'un jour de fête fixé d'avance, se trouveraient dans les églises et les paroisses principales de la ville,

avec l'intention et les dispositions nécessaires pour recevoir le précieux don de la bénédiction apostolique, pourraient profiter de ce bien spirituel, parce que sa sainteté donnerait de sa chapelle sa bénédiction, avec l'intention de la répandre sur nous tous. Je lui fis une réponse équivoque et évasive, pour mettre fin à cette conversation. Je soupçonnai, et mes soupçons étaient fondés d'après l'ordre qui, comme je l'ai dit plus haut, m'avait été enjoint par Garobeau au nom du général Miollis, je soupçonnai, dis-je, que quelque malveillant avait, sous le voile de la religion, surpris le zèle et la piété du personnage qui me parlait, en lui soufflant un projet qui pouvait cacher une trahison. Et qui ne comprend pas sur-le-champ sous quelles noires couleurs on aurait pû représenter à l'autorité militaire française un pareil rassemblement de peuple opéré à la même heure, par ordre du gouvernement? Nous voyons dans l'histoire que plusieurs révolutions et révoltes devaient éclater et ont éclaté précisément à l'occasion d'un grand concours de peuple rassemblé pour des cérémonies religieuses; il en est une entre autres, la plus célèbre de toutes, et dont les Français se souviennent, je veux parler des fameuses Vêpres Siciliennes. Le même projet me fut communiqué quelques jours après par un des premiers prélats de la cour de Rome; c'était un homme recommandable par sa piété et ses bons sentimens, à qui l'on aura sans doute fait la même surprise.

[redacted]

Tant il est vrai que nous ne sommes plus au temps où, suivant l'expression d'un trop fameux poète ;

> Au fond du Vatican régnait la politique.

Avant de terminer ce chapitre, je ne dois pas cacher que, malgré la résolution prise d'empêcher un soulèvement populaire pour les raisons dont j'ai parlé, je laissai pourtant courir les bruits calomnieux et extravagans que répandaient les malveillans, et que je ne m'empressai nullement de les démentir; je savais que ces bruits produisaient un effet contraire à celui qu'ils en attendaient. Ils avaient pour but que les Français hâtassent l'acte tant désiré du changement de gouvernement, en les effrayant de tous ces vains fantômes, et ils retardaient précisément l'exécution du projet des Français qui ne croyaient pas prudent de hasarder une telle démarche avec peu de forces, dans un pays qu'on leur représentait comme prêt et disposé à une insurrection générale. En conséquence, je ne répondais pas, ou je cherchais à éluder la conversation, souriant aux questions de ceux qui me parlaient de tous ces bruits; j'étais comme un homme qui paraît dangereux un fusil à la main, bien que ce fusil soit déchargé, sachant bien que la vue seule de cette arme inspire l'effroi et sert de défense.

CHAPITRE V.

Bulle d'excommunication. — Projet d'un manifeste. — Bref de Pietro. — Conduite diplomatique à l'égard des Français. — Courte digression. — Note importante.

Dans la soirée du mercredi et du samedi de la semaine sainte de l'année 1806, immédiatement après les chapelles, deux congrégations se réunirent, pendant plusieurs heures, dans la maison du doyen des cardinaux, le très-éminent Antonelli ; les cardinaux dont elles se composaient étaient, outre le très-éminent maître de la maison, les cardinaux de Pietro, Litta, Pacca et Consalvi secrétaire d'État. Ce dernier fit connaître à la congrégation qu'il avait reçu de la légation apostolique de Paris et d'autre part, différens avis d'après lesquels un corps de troupes françaises devait bientôt entrer dans Rome, pour en prendre possession au nom de l'empereur Napoléon ; puis il demanda, par ordre de sa sainteté, l'opinion des cardinaux présens, sur les résolutions à prendre dans de si tristes circonstances. Parmi d'autres

[redacted]

déterminations moins importantes, on s'arrêta à trois qui parurent utiles et même indispensables, si l'on venait à réaliser l'invasion dont nous étions menacés, et à opérer le changement de gouvernement. On prévit, dès-lors, qu'en ce cas on ferait sortir de Rome le sacré collége, qu'on le disséminerait par toute l'Italie, et qu'on romprait toute communication entre les cardinaux et le Saint-Père. On résolut donc de préparer une bulle qui, en cas de vacance du Saint-Siége, dispenserait le sacré collége d'une grande partie des cérémonies usitées dans les conclaves, et dérogerait à plusieurs réglemens des souverains pontifes sur l'élection des papes, si les circonstances en rendaient l'exécution dangereuse ou impraticable. Le très-éminent doyen fut prié de mettre en ordre les matériaux nécessaires pour ce travail, et de composer la minute de la bulle. On reconnut, en second lieu, la nécessité d'adresser un manifeste à l'Europe et à toutes les cours, pour protester contre l'usurpation des domaines du Saint-Siége. Le très-éminent Consalvi dit qu'un pareil manifeste était déjà presque tout arrangé dans la secrétairerie d'État. Enfin on déclara hautement qu'on avait trop long-temps gardé le silence sur les scandaleuses innovations contenues dans les lois et institutions anti-catholiques de la France, et que le pape devait au moins élever la voix et publier à la face du monde, soit par une bulle, soit par un

bref, tout ce que le gouvernement français avait fait contre les lois sacrées de l'Église, et proclamer les censures qu'avaient encourues les auteurs, les ministres et les exécuteurs de ces innovations. La congrégation pria le très-éminent de Pietro de réunir les matériaux, et de former également un projet de bulle ou de bref.

Qu'il me soit permis d'interrompre ce récit pour faire une digression utile. Les cardinaux, composant alors cette congrégation, crurent nécessaire d'en venir à des démarches si énergiques, seulement à cause des innovations funestes introduites en France et dans le royaume d'Italie, et parce qu'on avait menacé d'une invasion Rome et l'État. Qu'auraient-ils dit et proposé, s'ils avaient pu prévoir dès-lors l'affreuse persécution qui éclata contre l'Église romaine et les violences tyranniques commises dans l'État? Si, dis-je, ils avaient pu prévoir l'extension du concordat hors des limites dans lesquelles il avait été conclu, la publication du Code de Napoléon, la suppression des ordres réguliers dans tous les pays sujets ou dépendans de l'empereur des Français, l'abolition du saint office en Espagne, avec ordre d'en faire autant à Rome, où l'on représentait, sous les plus noires couleurs, le triomphe des philosophes incrédules et des hérétiques, un tribunal si utile à l'Église et si indignement calomnié, et tant d'autres choses arrivées hors de Rome et de l'État : s'ils avaient pu prévoir

[redacted]

ensuite l'entrée des troupes dans Rome, l'insulte faite au palais apostolique dans le temps d'une cérémonie sacrée et solennelle, l'emprisonnement du pape pendant un an et demi dans sa propre résidence, emprisonnement accompagné d'outrages et d'attentats journaliers; l'expulsion de Rome, et par conséquent de leurs siéges épiscopaux, des cardinaux et évêques, destinés, dès les premiers siècles de l'Église, à assister le souverain pontife dans les fêtes les plus solennelles; la dispersion violente à main armée de presque tout le sacré collége, l'incarcération des évêques, des prélats, des religieux, et des autres ministres du Saint-Siége, la profanation de toutes les lois d'immunité ecclésiastique, la promulgation de décrets où l'on disait effrontément que le pape s'était uni avec les ennemis de la foi, et qu'on enlevait à l'Église romaine les biens et les domaines qui lui avaient été donnés pour l'avantage de la religion, parce qu'elle s'en servait au détriment de la religion même; la déportation de tant de vénérables évêques chassés des Marches et du duché d'Urbin, et réduits à la mendicité; l'autorisation de publier à Rome une feuille périodique où l'on répandait des injures continuelles contre quelques puissances de l'Europe, et où l'on proclamait des maximes anti-catholiques et injurieuses pour le Saint-Siége; l'ouverture des loges de francs-maçons proscrites par les lois ci-

viles et ecclésiastiques, et la célébration de leurs orgies dans le palais Conti, sous les yeux même du saint pontife : si toute cette série de violences, d'insultes, de profanations, de tyrannies, avait pu être prévue par les cardinaux qui composaient alors la congrégation, quelle mesure, quelle résolution auraient-ils adoptée?

Cette digression ne sera pas inutile pour ceux qui voudraient taxer d'imprudence et d'excessive rigueur les derniers actes du Saint-Père à Rome. Maintenant je reviens à mon sujet.

Pendant plusieurs mois il n'y eut pas de nouvelles tentatives de la part de l'empereur des Français. Il était occupé de ses préparatifs pour la guerre contre la Prusse et il laissa respirer quelque temps le pape et nous tous : aussi il ne fut plus question dans les congrégations suivantes, ni du manifeste, ni du bref ou de la bulle confiée au soin du cardinal de Pietro. On se disputa et on écrivit beaucoup sur la bulle du réglement pour le futur conclave.

Quelque temps après le cardinal de Pietro me dit un jour qu'il avait achevé son travail et qu'il l'avait déjà remis entre les mains du pape; il ajouta même que le pape l'avait approuvé. Je ne l'ai jamais vu, mais je soupçonne que c'est le bref dont me parlèrent le pape et le cardinal Antonelli, lorsque je fus entré au ministère. Ils me dirent qu'ils l'avaient fait imprimer secrètement

[redacted]

dans le palais, et qu'y ayant trouvé un trop grand nombre de fautes d'impression, ils l'avaient livré aux flammes; sa sainteté me dit même que ce bref était plus énergique que la bulle d'excommunication publiée ensuite.

Le fait éclatant du 6 septembre 1808 et les bruits répandus quelques jours après que l'empereur des Français, irrité de cette action du pape, avait donné l'ordre ou de changer le gouvernement, ou au moins de transporter sa sainteté hors de Rome, portèrent le Saint-Père à prendre de nouveau en considération l'affaire de l'excommunication. Il en parla en particulier au cardinal de Pietro qu'il chargea de publier une nouvelle bulle. Lorsqu'elle fut achevée, le Saint-Père lui-même l'examina; elle passa ensuite par mes mains parce que j'en fis faire plusieurs copies aux employés les plus fidèles de la secrétairerie d'État. Ces copies étaient en tout conformes; elles ne différaient que relativement au motif qui avait déterminé le pape à publier l'excommunication; car comme on ne savait pas si le changement du gouvernement précéderait l'enlèvement du pape, ou si on exécuterait ce dernier acte avant de faire paraître le décret qui ordonnerait la réunion de l'État pontifical à la France, il était nécessaire de tenir prêtes, pour l'un ou l'autre cas, les bulles conformes en tout, comme je disais, excepté sur ce point. Chaque jour venait donner plus de consistance au bruit

que le pape, bon gré mal gré, serait éloigné de Rome, et qu'on userait de violence à son égard dans le palais apostolique. Ce bruit était encore confirmé par les lettres venant de Paris. On résolut donc de faire signer au Saint-Père de sa propre main et de sceller du sceau pontifical les copies de bulles qui étaient motivées par la violence commise dans le palais apostolique et la déportation sacrilége du souverain pontife hors de Rome.

Quelques semaines après, je fus porté à soupçonner que l'on avait eu connaissance de cette signature : car une personne très-peu sûre demanda à quelques employés de la secrétairerie d'État si le pape avait pris la même résolution pour son enlèvement et pour le changement de gouvernement. J'en parlai aussitôt au Saint-Père, et nous convînmes que pour embarrasser les Français et retarder au moins pendant quelque temps le changement de gouvernement, il était bon que sa sainteté signât aussi les autres copies de bulles destinées pour ce cas, afin que, s'il y avait dans le palais et dans la secrétairerie d'État quelqu'un qui avertissait de tout l'autorité militaire française, il fît part aussi de la signature de cette bulle. On ne prit pas d'ailleurs la résolution de la publier dans le cas susdit. On renvoya ce projet à un examen plus sérieux et plus mûr, quand on saurait que le moment du changement de gou-

[redacted]

vernement approchait. Le pape signa, et plusieurs autres faits ultérieurs que je ne crois pas prudent de rapporter ici, me donnèrent lieu de soupçonner que cette signature parvint encore à l'oreille des Français, les gêna beaucoup dans l'exécution de leur projet, et qu'ils auraient encore suspendu pendant quelque temps l'exécution du décret impérial, si par quelques propos imprudens tenus dans le palais apostolique, on n'eût pas fait croire que le pape avait changé d'avis et avait renoncé à publier sa bulle *.

* Pour détourner le pape de la résolution de faire usage des armes spirituelles de l'Église, les agens secrets du gouvernement français et ses partisans dans Rome tâchaient d'effrayer les personnes qui approchaient sa sainteté de plus près, en exagérant les excès de colère et de fureur où pouvait se porter alors l'empereur Napoléon. Parmi ces agens se trouvait, je crois bien, l'abbé Ducci, qui avait été un des secrétaires de légation du cardinal Caprara, et qui était depuis quelque temps de retour à Rome. On disait alors qu'ayant acquis les bonnes grâces de l'empereur, il était chargé secrètement d'engager le pape à ne publier ni bulle, ni bref, ni aucun écrit relatif au changement de gouvernement. Il est certain que les menaces des agens des Français firent impression sur quelques esprits, même sur quelques-uns des principaux personnages de la cour de Rome : l'anecdote suivante en est la preuve. « Le soir du 9 juin, un illustre cardinal qui était enfermé avec moi dans le Quirinal, vint dans mon apparte-

Cependant les usurpations et les violences des Français dans l'État et dans Rome augmentaient de jour en jour, et le pape justement irrité voulut que les notes et les écrits qui sortaient de la secrétairerie d'État fussent rédigés avec force et énergie, et qu'on laissât entrevoir la résolution où il était de faire usage, pour sauver les domaines de l'Église romaine, de tous les moyens que la Providence avait mis entre ses mains : cette détermination fut insérée dans une note adressée au gé-

---

ment et me demanda ce qu'on avait résolu de faire, si l'on voyait se réaliser le bruit répandu dans Rome, que c'était le lendemain qu'aurait lieu le changement de gouvernement. Je lui répondis qu'en ce cas tout était préparé pour la publication de la bulle d'excommunication, si sa sainteté ne me donnait pas un ordre contraire. — Mais, reprit mon collègue, a-t-on bien réfléchi sur les conséquences de cette démarche importante? Ne serait-il pas prudent de la suspendre, d'écouter les avis d'autres personnes sages? — Je lui demandai quels motifs lui faisaient tenir un langage différent de celui qu'il tenait les jours précédens, et j'ajoutai : Votre éminence croit-elle le projet en question injuste ou inutile? ce seraient les deux raisons que je pourrais présenter au pape pour lu faire suspendre la publication de la bulle. » Il répondit franchement que les pontifes, prédécesseurs de Pie VII, avaient pour des causes cent fois moindres, fulminé les anathèmes et que rien ne pouvait s'opposer à la bulle, mais qu'il fallai bien considérer d'abord s'il était avantageux de la publier et alors il me dit ingénument qu'une personne bien informé (j'ai des raisons pour croire que c'était l'abbé Ducci) lui avai

néral Lemarrois. Elle fut accueillie dans Rome avec un plaisir extraordinaire : on comprenait très-bien ce que le pape avait en vue.

Je dois dire aussi que des personnes pieuses et dévouées au Saint-Siége confirmèrent le pape dans cette résolution, et qu'il commença à en parler sans mystère. Il dit dans une audience à monseigneur Tesorière que les Français devaient faire attention à ce qu'ils faisaient; que de son côté il tenait la mine toute prête, qu'il n'avait qu'à prendre la mèche et à y mettre le feu, et qu'ils ne

---

assuré confidentiellement que l'empereur Napoléon, à la nouvelle de cet acte, se livrerait peut-être aux plus grands excès, et serait capable d'attenter même à la vie du Saint-Père. Je lui répliquai froidement : « Ce sera un saint martyr de plus dans l'histoire des souverains pontifes. Mais que suppose-t-on qu'il fera de nous autres cardinaux? — On dit qu'il nous fera pendre. » Ces mots, au lieu de m'épouvanter, me donnèrent envie de rire : « Ce n'est pas une raison, lui dis-je, pour me porter à détourner le pape de son projet : il en sera comme il plaira à Dieu. » Mon excellent collègue ne dit plus rien ; et depuis il tint toujours une conduite pleine de fermeté et de courage apostolique ; ce qui fait voir que le langage qu'il m'avait tenu ne venait pas d'un excès de crainte ou de lâcheté, mais que, pour décharger sa conscience, il avait voulu me rapporter franchement les insinuations perfides qu'on lui avait faites. Les menaces furieuses et les moyens de terreur employés par les partisans des Français ne firent jamais tomber dans la bassesse et la trahison la plus grande partie du bon clergé romain.

pourraient imputer qu'à eux-mêmes tout ce qui pourrait arriver. Dans une autre audience, il s'exprime à peu près en ces termes en parlant à monseigneur Alliata, pro-auditeur : « Nous voyons bien que les Français veulent nous forcer à parler latin; eh bien, nous le ferons. » La veille du changement de gouvernement, j'allai le soir à l'audience du Saint-Père, et je lui dis que, d'après divers avis, je regardais comme imminente la publication du décret impérial pour la réunion des États pontificaux à l'Empire français; que j'étais venu en conséquence pour prendre ses ordres et pour savoir si, en cas que ce qu'on m'annonçait vînt à se réaliser, je devais faire afficher la bulle dans les lieux accoutumés. Le pape me répondit qu'il suspendrait cette mesure tant qu'on ne lui aurait pas lu auparavant le décret impérial; et il me donna sagement pour raison que nous avions affaire à des gens qui faisaient souvent répandre des bruits contraires en tout ou en partie a ce qu'ils avaient l'intention de faire; que nous ne savions pas précisément ce que contenait le décret, quelles restrictions, quelles conditions on y apporterait; et que nous pouvions tomber dans quelque contradiction qu'on nous reprocherait ensuite. Je trouvai la réflexion du Saint-Père très-juste, et je n'ajoutai plus rien sur ce sujet; je fis rouler la conversation sur d'autres affaires.

Au reste, quoique je fusse plus que sûr que l'empereur avait décrété irrévocablement la chute

du gouvernement pontifical, je me flattais encore qu'elle n'était pas imminente ; car je savais que la menace de la bulle causait beaucoup d'embarras aux Français, et que peut-être ils avaient des instructions pour ne publier le décret qu'après s'être bien assurés sur ce point : on peut le conjecturer d'après la consternation où ils furent plongés quand ils apprirent que la bulle avait été publiée et affichée dans les lieux accoutumés.

Dans la matinée du 10 juin, à peine étais-je réveillé que je reçus par un billet, et même de vive voix, l'avis que la veille au soir les partisans des Français avaient, dans les cafés et quelques réunions particulières, répandu le bruit que le pape, en cas de changement de gouvernement, se contenterait de publier une protestation qui serait accueillie comme les autres notes, mais que quelques cardinaux l'avaient détourné d'en venir à des actes plus énergiques. A cette nouvelle, je perdis tout espoir de voir retarder plus long-temps l'exécution du décret impérial, et je pensai que le jour fatal était arrivé. En effet, deux heures avant midi il y eut une décharge d'artillerie du château Saint-Ange contre l'écusson pontifical, et on déploya le drapeau tricolore, tandis qu'on annonçait dans Rome le décret à son de trompe. Je courus aussitôt aux appartemens du Saint-Père, et on peut bien imaginer dans quels sentimens j'y entrai. Si j'ai bon souvenir, nous laissâmes tous deux presque

pendant, ajouta-t-il, qu'on ne découvre les exécuteurs de ces ordres; ils seraient sans doute condamnés à être fusillés, et je serais inconsolable. « Saint-Père, lui répondis-je, je recommanderai qu'on prenne toutes les précautions possibles et qu'on ne commette aucune imprudence. Je n'ose pourtant pas me rendre garant qu'il n'arrivera aucun accident fâcheux. Si Dieu désire l'accomplissement de cette entreprise, il saura bien la protéger et la favoriser. » En effet, l'effet qu'elle produisit peu d'heures après fut tel, que les Français en furent consternés et Rome entière remplie de stupeur *. Les exécuteurs, malgré les recommandations qu'on leur avait faites de prendre toutes les précautions et de ne pas se hasarder mal à propos, eurent le courage d'afficher la bulle dans les lieux

---

quelque trouble : qu'elle lève les yeux au ciel, qu'elle me donne ses ordres, et qu'elle soit sûre que ce qui sortira de sa bouche sera la volonté du ciel. » Le Saint-Père leva alors les yeux vers le ciel, et après une courte pause il me dit : « Advienne que pourra ! » J'ai su depuis ma sortie de prison que le cardinal de Pietro, dans la journée du 10 juin, avait fait demander par monseigneur Mazio au père Fontana, général des Barnabites, s'il croyait qu'on dût publier ou non la bulle, et que l'excellent religieux, après une courte oraison, avait fait répondre affirmativement. Sa réponse cependant ne vint qu'après l'audience du pape, dans laquelle j'avais déjà donné l'ordre de la publication.

* Pièces justificatives, n° 5.

[redacted]

accoutumés, entre autres dans les basiliques de Saint-Pierre, de Sainte-Marie Majeure, et de Saint-Jean, entre deux et trois heures, c'est-à-dire en plein jour, tandis qu'on y chantait vêpres et que la foule s'y rendait. Beaucoup de personnes prétendirent les avoir vus; cependant aucun d'eux ne fut découvert ni arrêté, ni ce jour-là ni plus tard, quoique le conseil extraordinaire, dans l'excès de sa colère, fit faire des recherches très-nombreuses et très-sévères.

Dès qu'on apprit dans Rome que la bulle avait été affichée, cette nouvelle causa, je ne dis pas un plaisir universel, mais un véritable enthousiasme. Le lendemain, le pape reçut de tous côtés des félicitations et des remercîmens, surtout des personnes qui jouissaient dans le public d'une grande réputation de sainteté et d'instruction. On lui dit qu'il y avait déjà long-temps que le Seigneur voulait cette démarche. La population entière ne se contenta pas d'applaudir à la bulle qu'on venait de fulminer, mais à l'instant même elle prit la résolution d'en exécuter tous les articles avec la plus scrupuleuse exactitude. La nouvelle avait été répandue le dimanche, et le lundi presque tous les habitans de cette grande ville semblaient, pour ainsi dire, s'être donné le mot. Les personnes employées dans l'administration publique s'abstinrent de remplir leurs fonctions, ou se rendirent au Quirinal pour savoir si elles pouvaient ou non

continuer leur emploi, déclarant toutes qu'elles étaient décidées a faire le sacrifice de tout ce qu'elles possédaient plutôt que d'encourir les censures du pape en servant le nouveau gouvernement. Il paraîtra incroyable, et pourtant il est vrai que les douaniers même et les balayeurs publics ne se rendirent pas ce jour-là à leur poste et ne voulurent pas travailler. Il fallut donc envoyer aussitôt une copie de la bulle au tribunal de la pénitencerie, afin qu'il l'examinât et qu'il rédigeât une instruction pour les confesseurs et les tribunaux ecclésiastiques, déclarant quelles personnes avaient encouru l'excommunication, et quels étaient les offices et emplois qu'on ne pourrait exercer sans l'encourir. Deux jours après, la pénitencerie envoya l'instruction, qui fut approuvée par le Saint-Père.

Ainsi est tombée cette cour de Rome que les prétendus philosophes et les courtisans politiques représentaient aux princes crédules comme une puissance redoutable qu'ils devaient toujours envisager d'un œil de crainte et de défiance. La divine Providence a voulu que Pie VII, dans le temps même où il soutenait avec fermeté d'âme les droits sacrés de la suprématie et du domaine temporel de l'Église, subît avec patience et résignation tant d'outrages et tant de sacriléges, et qu'il imitât le Seigneur, dont il est le vicaire sur la terre, et qui dans l'Écriture sainte est appelé le lion de Juda



qui rugit d'une manière terrible, et l'agneau plein de douceur qui souffre tout patiemment. Les cardinaux, les prélats et le clergé romain ont suivi l'exemple de leur excellent pasteur.

CHAPITRE VI.

6 juillet 1809. — Prise du palais Quirinal. — Le général Radet. — Le pape prisonnier. — Il part accompagné d'une escorte. — Détails intéressans. — Mes inquiétudes. — Proclamation de Pie VII.

Je m'étais proposé de remettre le récit des événemens de la funeste matinée du 6 juillet 1809, au commencement de la relation de mes deux voyages en France, comme je l'ai dit dans le chapitre III. Mais, depuis, j'ai jugé plus à propos, pour compléter dans cette première partie l'histoire de mon triste ministère, de rapporter ici avec ses principales circonstances l'exécrable attentat commis le matin du jour sus-mentionné.

Dans la nuit, plusieurs piquets de cavalerie vinrent occuper les rues qui conduisent des différens quartiers de Rome au Quirinal; on plaça aussi de la troupe sur quelques points pour empêcher la communication intérieure, et vers les sept heures un corps d'infanterie s'avança à marche forcée, mais en grand silence, des quartiers voisins, et in-

[redacted]

vestit de tous côtés le palais. Alors, au point du jour, les archers, la gendarmerie et quelques sujets rebelles connus pour leur aversion pour le gouvernement pontifical, commencèrent à escalader le palais. Après avoir passé une journée pleine d'angoisses et de fatigues, après avoir veillé toute la nuit jusqu'à six heures et demie environ, voyant poindre les premières clartés du jour et n'entendant aucun bruit sur la place du Quirinal ni dans les rues voisines, je pensai que le danger était encore passé pour cette nuit : je m'étais donc retiré dans mon appartement pour prendre quelque repos. Mais à peine étais-je couché, que mon valet de chambre vint m'avertir que les Français étaient déjà dans l'intérieur du palais; je me levai en toute hâte et je courus à la fenêtre. Je vis beaucoup de gens armés qui, des flambeaux à la main, couraient à travers le jardin, et cherchaient les portes pour s'introduire dans les appartemens : j'en aperçus d'autres qui descendaient tour à tour d'un mur où ils avaient appuyé des échelles; il y avait aussi des gens armés dans la cour de la Paunneterie. En même temps, une autre troupe monta par des échelles à quelques fenêtres des chambres des serviteurs du pape qui donnaient sur le chemin de la porte Pia. Ils brisèrent tout à coups de hache, entrèrent et coururent pour ouvrir la porte cochère qui est sur la place, afin d'y introduire un bon nombre de soldats. J'ordonnai aussitôt à mon neveu Jean Tibé-

rius Pacca d'aller réveiller le Saint-Père, comme nous en étions convenus s'il arrivait la nuit quelque chose d'extraordinaire, et peu après je me rendis moi-même auprès de lui en robe de chambre. Le pape se leva sans se troubler, et, vêtu d'une aumusse et d'une étole, il vint dans la chambre où il avait coutume de donner audience. Le cardinal Desping et moi y avions réuni quelques prélats qui demeuraient dans le palais, quelques officiers et employés de la secrétairerie d'État. Cependant les assaillans, à coups de hache, jetèrent à terre toutes les portes de l'appartement et arrivèrent enfin à l'endroit où nous étions avec le Saint-Père, qui fit ouvrir pour éviter un plus grand désordre et quelque accident fâcheux. Le pape quitta son siége et vint se placer au bureau, à peu près au milieu de la chambre. Le cardinal Desping et moi, nous étions à ses côtés, l'un à droite, l'autre à gauche; les prélats et les employés nous entouraient. Quand la porte fut ouverte, le général Radet entra le premier; c'était le chef de l'expédition : il était suivi de quelques officiers de la gendarmerie française, de deux ou trois Romains révoltés qui avaient conduit et dirigé les Français dans l'assaut donné au palais. Radet se plaça en face du Saint-Père, entouré de ceux qui l'accompagnaient. Pendant quelques minutes il y eut un profond silence; nous nous regardions les uns les autres avec étonnement, sans proférer une parole et sans quitter la position

[redacted]

où nous nous trouvions. Enfin, le général Radet, pâle, et pouvant à peine trouver la parole, dit au pape d'une voix tremblante qu'il avait à remplir une commission désagréable et pénible; mais qu'ayant prêté serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne pouvait refuser de l'exécuter; qu'il était chargé de lui apprendre qu'il fallait renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État, et qu'en cas de refus de sa sainteté, il avait ordre de la conduire auprès du général Miollis, qui lui indiquerait le lieu de sa destination. Le pape, sans se déconcerter, d'une voix ferme et d'un ton plein de dignité, lui répondit à peu près en ces termes : « Si vous avez cru devoir exécuter ces ordres de l'empereur, parce que vous lui avez prêté serment de fidélité et d'obéissance, vous comprendrez comment nous devons soutenir les droits du Saint-Siége, auquel nous sommes liés par tant de sermens. Nous ne pouvons renoncer à ce qui ne nous appartient pas; le domaine temporel appartient à l'Église romaine, et nous n'en sommes que les administrateurs : l'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais de nous ce qu'il demande. Du reste, après tout ce que nous avions fait pour lui, nous ne nous attendions pas à un pareil traitement. — Saint-Père, dit alors le général Radet, je sais que l'empereur a beaucoup d'obligation à sa sainteté. — Plus que vous ne croyez, reprit le pape d'un ton expressif. Devons-nous

aller seuls ? ajouta-t-il. — Sa sainteté, répondit le général, peut emmener avec elle son ministre, le cardinal Pacca. — J'étais alors à côté du pape ; je lui dis aussitôt : « Quels ordres me donne le Saint-Père ? aurai-je l'honneur d'accompagner sa sainteté ? » Le pape me répondit affirmativement. Je demandai la permission d'aller dans la chambre voisine. J'y entrai accompagné de deux officiers de gendarmerie, qui avaient l'air d'observer l'appartement. Je me revêtis de mes habits de cardinal, de mon rochet et de mon aumusse, croyant que j'allais accompagner le pape dans la maison Doria où était logé le général Miollis. Pendant que je m'habillais, le pape écrivit de sa propre main la liste des personnes qu'il désirait avoir pour l'accompagner, et il eut une conversation avec le général Radet ; pendant que le Saint-Père arrangeait je ne sais quoi dans la chambre, Radet lui dit entre autre choses : « Votre sainteté peut être sûre qu'on ne touchera à rien. » Le pape lui répondit : « Quand on ne tient pas à la vie, on tient encore moins à ses biens. » Radet aurait bien voulu que le pape prît d'autres habits qui ne l'auraient pas tant fait reconnaître, mais il n'eut pas le courage de le lui dire : quand je revins dans la chambre du pape, je trouvai qu'on l'avait déjà obligé de partir. On n'avait pas donné le temps aux valets de chambre de mettre dans une valise un peu de linge pour le voyage. Je le rejoignis dans

[redacted]

l'appartement; et tous deux, entourés par des gendarmes, des archers et des sujets révoltés, marchant avec peine sur les débris des portes brisées et des échelles renversées, nous traversâmes la grande cour, où il y avait déjà de la troupe française et le reste des archers. Nous arrivâmes à la principale porte du mont Cavallo, où se trouvait le carrosse du général Radet. C'était une de ces voitures appelées *bastarda*. Nous vîmes rangée sur la place une troupe nombreuse de Napolitains, arrivée depuis quelques heures pour coopérer à la grande entreprise. Ils firent monter d'abord le pape, moi ensuite. On avait fait clouer l'abat-jour qui était du côté du pape; on fit alors fermer à clef, par un gendarme, les deux portières, et après que le général Radet et un certain Toscan, nommé Cardini, maréchal-des-logis, se furent placés sur le devant de la voiture, ils donnèrent l'ordre du départ. Jusqu'à la porte du mont Cavallo, nous avions été suivis par quelques prélats, quelques employés de la secrétairerie d'État et plusieurs domestiques à qui on ne permit pas non-seulement de nous accompagner, mais même d'approcher de la voiture. Au lieu de prendre le chemin du palais Doria, on se dirigea vers la porte Pia. Cependant, avant d'y arriver, on tourna par la rue qui conduit à la porte Salara; on fit le tour des boulevards jusqu'à la porte du Peuple, qui était fermée comme toutes les autres portes de la ville.

pape me dit, un sourire sur la lèvre, et avec un air de véritable satisfaction : « Cardinal, nous avons bien fait de publier la bulle d'excommunication le 10 juin, autrement comment ferions-nous aujourd'hui ? » Ces paroles ramenèrent la sécurité dans mon âme, et me donnèrent une nouvelle force pour résister aux angoisses et aux peines d'esprit et de corps que je m'attendais à souffrir dans ce malheureux voyage *.

* Avant de livrer à l'impression mon manuscrit, j'ai lu dans un ouvrage français de M. J.-B. de Salgues, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte*, Paris, 1826, un fait complétement faux et inventé sans doute pour imputer à une imprudence de Pie VII, l'usurpation sacrilége de Rome et des États de l'Église. L'auteur raconte que Pie VII écrivit une circulaire au tribunal suprême de Séville, et aux évêques et ministres de la religion en Espagne, circulaire qu'on pouvait appeler une violente proclamation à la nation espagnole, pour l'exciter à courir sus aux Français, et à porter la guerre dans le cœur de la France contre l'usurpateur et apostat Napoléon. Il ajoute que malgré les précautions prises pour la tenir cachée à l'empereur, il en eut cependant connaissance ; que, dans l'excès de sa colère, il jura de détruire la puissance temporelle des papes, et qu'enivré par la victoire remportée sur la maison d'Autriche, il signa dans le camp impérial de Vienne le décret connu qui réunissait à l'Empire français les États de l'Église. La seule chose vraie dans ce récit, c'est que, le 17 mai, Napoléon signa ce décret. Tout le reste est d'une insigne fausseté, et a été controuvé

pour dénigrer aux yeux de la postérité la réputation du pontife. Il est étonnant que l'historien de Salgues, sur la foi d'un journal anglais (*Annual register*), sans avoir vérifié le fait, ait publié un mensonge si manifeste, et y ait joint des réflexions injurieuses pour le pape et pour le Saint-Siége. Quoique Pie VII fût au fond très-affligé de voir enlever à la dynastie légitime des Bourbons le royaume d'Espagne, il s'abstint cependant avec prudence dans cette affaire de toute manœuvre, de toute négociation qui aurait pu fournir à l'empereur Bonaparte un sujet de plainte, ou un prétexte d'accusation. Quand j'entrai au ministère, toute correspondance régulière avec la légation de Madrid avait cessé, et nous n'avions des nouvelles de l'Espagne que par la gazette.

La nuit suivante, on afficha dans Rome, au nom de Pie VII, selon les ordres que j'avais laissés, une proclamation touchante, que l'on peut regarder comme l'adieu d'un tendre père au moment de se séparer de ses fils chéris. J'ai cru devoir la placer parmi les documens, n° VI *.

* Pièces justificatives, n° 6.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

[redacted] [redacted]

DEUXIÈME PARTIE.

DEPUIS

LE 5 AOUT 1809, JUSQU'AU 5 FÉVRIER 1813.

> Nihil est enim aptius ad delectationem lectoris, quàm temporum varietates, fortunæque vicissitudines, quæ, etsi nobis optabiles in experiendo non fuerunt, in legendo tamen erunt jucundæ : habet enim præteriti doloris secura recordatio delectationem.
>
> (Cicero. L. Luccio, lib. V, ep. xii.)

I.

INTRODUCTION.

> Quæ nisi his qui vidêre, nemini credibilia sunt
>
> (Sallust. Catilina.)

On ne peut se défendre d'un sentiment de surprise et d'étonnement, quand on se retrace à l'esprit l'histoire de nos jours. Tant d'événemens politiques éclatans, se succédant avec tant de rapidité,

ont fait dire ingénieusement, plus d'une fois, que la génération de 1789, époque de la révolution française, a vécu plusieurs siècles. Si cela est vrai par les événemens politiques, qui, dans cet espace de temps, changèrent plusieurs fois la face de l'Europe, on peut en dire autant des événemens qui survinrent dans l'Église catholique romaine. Dans un temps où, d'un bout de l'Europe à l'autre, les écrivains, soi-disant philosophes, prêchaient aux gouvernemens et aux nations l'humanité, la philanthropie et surtout la tolérance en matière de religion, et répétaient avec complaisance ces paroles de Voltaire : « Que les philosophes ne persécutent personne pour différence d'opinions religieuses, et qu'ils n'ont jamais été et ne seront jamais persécuteurs; » les coryphées du parti, résidant à Paris, suscitèrent deux persécutions violentes contre l'Église; la première en France, la seconde en Italie. En France, à l'exemple des Dèce et des Dioclétien, on alla jusqu'à répandre le sang; et Paris, Lyon, Nantes et d'autres villes de ce royaume virent se renouveler ces scènes d'horreur et de sang des anciens martyrs. En Italie, on suivit un autre plan. L'expérience ayant appris que les persécutions sanguinaires, au lieu de nuire à l'Église, ne faisaient que lui donner plus de force,

[redacted]

on eut recours à l'autre genre de persécution imaginé par Julien l'apostat. On chercha à séduire et à pervertir les gens de bien, soit par des menaces, soit par des flatteries, et à lasser la patience du clergé par les exils, les confiscations et toutes sortes de tourmens et de souffrances. Mais, dans l'un et l'autre cas, le clergé soutint la lutte avec courage, et les philosophes restèrent couverts de honte et de confusion, ayant donné, malgré eux, un nouvel éclat à l'Église, qu'ils voulaient humilier et avilir.

Ils croyaient le clergé de France encore efféminé et plongé uniquement dans des pensées mondaines et dans le soin des intérêts matériels; et, par conséquent, ils le regardaient comme incapable de résister, soit à la séduction, soit à la violence; ils virent, avec un sentiment de rage, ce que toute l'Europe vit avec admiration, plus de cent évêques, plus de cent mille prêtres braver avec courage la pauvreté, l'exil, la mort même, plutôt que de prêter un serment que leur conscience condamnait hautement. Ils s'étaient flattés aussi de remporter un triomphe plus facile sur l'Église romaine qu'ils appelaient cour de Rome, se fiant peut-être aux actes de condescendance, pour ne pas dire de faiblesse, de certains pontifes

à l'égard des puissances du siècle. Mais, quel fut leur étonnement, quand ils virent cette Église, qu'ils croyaient vieille et décrépite, et courbée sous le poids de dix-huit siècles, lever majestueusement la tête et reprendre toute la vigueur de sa première jeunesse, quand ils entendirent de nouveau à Rome le langage des Léon, des Grégoire et des Sixte; quand enfin, après plusieurs siècles, ils virent sortir des mains, non d'un sévère Boniface VIII, ni d'un belliqueux Jules II, mais d'un pontife doux et pacifique, ce foudre du Vatican qui est pour les philosophes, toujours en contradiction avec eux-mêmes, un objet à la fois de dérision et de crainte. La plupart des Églises de l'État pontifical suivirent le glorieux exemple de leur mère et maîtresse, et leurs clergés, transportés en Corse, à Capraia, et dans d'autres lieux, rappelèrent aux habitans de ces îles les souvenirs sacrés des anciens confesseurs de la foi que les empereurs idolâtres de Rome, et les rois ariens de l'Afrique y reléguèrent en d'autres temps. A la vue de ces exemples admirables, et du vif intérêt que portaient à ces illustres exilés toutes les nations de l'Europe, même celles qui étaient séparées de l'Église romaine et qui semblaient alors réconciliées avec elle, les philosophes poussèrent des cris

[redacted]

de rage et méditèrent peut-être de nouvelles persécutions et de nouveaux massacres. Ils ne voulaient pas comprendre ce qui leur était démontré par l'expérience de dix-huit siècles, que tous les assauts violens contre l'Église et le Saint-Siége seraient vains et inutiles, comme l'avaient déjà été ceux de leurs anciens prédécesseurs, les Celse, les Porphyre et les Julien, et de leurs maîtres modernes, les Voltaire, les Diderot, les d'Alembert; car l'existence et la durée de l'Église et du Saint-Siége ne sont pas l'œuvre des hommes; c'est pourquoi les persécutions, qui vont jusqu'à faire verser le sang, ne font qu'étendre les limites du christianisme, justifiant cette belle et poétique pensée de Tertullien, que « le sang des martyrs est comme un semence qui produit toujours de nouveaux chrétiens : *Sanguis martyrum semen christianorum.* »

Entre les événemens remarquables de ces persécutions, on doit compter sans aucun doute les deux usurpations sacriléges du patrimoine de saint Pierre et des domaines de l'Église romaine, et l'enlèvement violent des deux souverains pontifes, Pie VI et Pie VII, hors de leur siége et de Rome. Ces événemens furent tels que dans ces derniers temps ils parurent presque incroyables, non-seulement au

peuple, mais même aux personnes instruites et éclairées. L'auteur du fameux ouvrage : *Defensio declarationis cleri gallicani*, ouvrage que les Français attribuent à l'illustre et immortel Bossuet, bien qu'on y ait recueilli et ramassé de tous côtés des textes et des documens tendant à affaiblir et à restreindre le plus possible la juridiction suprême des papes, s'accorde cependant avec nous sur ce qui concerne leur souveraineté temporelle et déclare ouvertement que les domaines temporels de l'Église, étant choses consacrées à Dieu, doivent être regardés comme inviolables et qu'on ne peut, sans commettre un sacrilége, les envahir, les usurper ou les séculariser : *Ea... ut dicata Deo, sacrosancta esse debere, nec sine sacrilegio invadi, rapi, et ad sæcularia revocari posse* *.

Dans des temps plus rapprochés de nous, le célèbre L. A. Muratori fut amèrement blâmé par quelques auteurs d'un journal, qui s'imprimait à Rome, parce que dans ses annales d'Italie, il parlait souvent et comme avec complaisance de la souveraineté des empereurs de Constantinople sur Rome, de la condition de sujets où se trouvaient différens papes, et de quelques actes d'autorité et

---

* *Defensio declarationis cleri gallicani*, lib. I, chap. XIV.

de juridiction, exercés quelquefois par les empereurs d'Allemagne sur les domaines de l'Église, comme s'il eût voulu exciter quelque successeur de ces princes à revendiquer leurs prétendus droits sur Rome et sur l'État. Ce célèbre auteur indigné d'une telle accusation, dans la conclusion de ses annales, se plaignit hautement des journalistes romains et surtout de ce qu'ils avaient avancé que ces annales mêmes étaient un des livres les plus funestes à la souveraineté de Rome. Dans sa réponse, on remarque le passage suivant : « Si jamais par malheur il se trouvait un empereur assez pervers pour vouloir attenter à la souveraineté romaine si juste, si ancienne, et marquée du sceau de tant de siècles et confirmée par le consentement de tant d'empereurs, il n'aurait pas besoin de ces annales ni d'aucun autre livre pour faire le mal. Ses passions impies et désordonnées lui seraient des motifs suffisans; mais il est à espérer qu'on ne verra jamais de pareil empereur *. » Ainsi pensait Muratori. Cependant de nos jours, dans l'intervalle de quelques années, ce grand sacrilége a été commis deux fois, et l'empereur pervers n'est que trop tôt venu. Ce qu'il y eut de plus surprenant encore,

* Annales d'Italie, tome XII, 2e partie.

ce fut le silence et la froide indifférence des gouvernemens catholiques à la nouvelle de ces exécrables excès. Ce fut avec horreur qu'on apprit dans le monde que le pape Boniface VIII avait été arrêté pendant quelques jours dans sa propre habitation, à Anagui, par Guillaume de Nogaret, gentilhomme français, chargé par le roi Philippe-le-Bel d'ordonner au pape le rappel de ses bulles au futur concile. Notre Dante Alghieri, quoique gibelin, et, en cette qualité, ennemi des papes et plus particulièrement de Boniface, raconte pourtant ce fait avec horreur, et le compare à l'outrage fait à Jésus-Christ dans le jardin des Olives et à la passion.

Perchè men paia il mal futuro, e il fatto
  Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso
  E nel vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un'altra volta esser deriso,
  Veggio rinnovellar l'aceto, e il fele
  E tra' vivi ladroni esser anciso.
Veggio il nuovo Pilato si crudele
  Che ciò nol sazia, ma senza decreto
  Porta nel tempio le cupide vele.

Quelques années après, le seigneur de Nogaret, beaucoup moins coupable que Miollis * et que

---

* Après le rétablissement des Bourbons sur le trône de

[redacted]

Radet, fut obligé de comparaître devant Clément V, à Vienne, en France, où se tenait un concile œcuménique, et de demander pardon de son crime et l'absolution de l'anathême. Le pape, quoique Français et peu favorable à la mémoire de Boniface VIII, leva l'anathême, mais à condition qu'il se rendrait dans la Terre Sainte, et qu'il y resterait pendant cinq ans. L'Europe fut également saisie d'horreur à la nouvelle de la captivité du pape Clément VII, assiégé dans le château Saint-Ange, par l'armée espagnole et allemande de Charles-Quint. Aussitôt les cours catholiques entrèrent en négociations pour former une alliance, dont le premier but devait être la délivrance du pontife; et cet astucieux et politique empereur, pour se débarrasser de tout l'odieux de cet acte sacrilége, et pour jeter, comme on dit, de la poudre aux yeux des peuples, fit ordonner par toutes les Espagnes des prières publiques et des processions pour la liberté du pontife, que son armée retenait prisonnier. A la nouvelle de la violente expulsion des deux pon-

---

France, le général Miollis eut, du roi Louis XVIII, une audience particulière, fut décoré de l'ordre de Saint-Louis, et obtint le commandement de Marseille.

ilfes, Pie VI et Pie VII, les nations furent indignées et les gens de bien gémirent, mais personne ne réclama; aucune voix ne sortit du trône des princes catholiques, en faveur de ces saints et augustes personnages; la Providence le permit ainsi pour confirmer de plus en plus la divine leçon donnée aux papes et aux ministres de l'Église, leçon souvent répétée dans l'Écriture sainte, et qui leur recommande de ne point placer leur confiance dans les princes de la terre. C'était aussi pour prouver aux incrédules, d'une manière évidente et palpable, que tous les événemens heureux pour le Saint-Siége et l'Église proviennent directement des volontés souveraines de la même Providence. On n'a que trop enfreint ce divin précepte à Rome, depuis plusieurs années; et quelles en furent depuis les conséquences? Mais jetons un voile sur des événemens de plus ancienne date. Qu'il nous suffise de citer pour preuve ce qui arriva pendant le pontificat de Pie VII avec le gouvernement français. Toute demande, tout désir même de Napoléon Bonaparte, premier consul, depuis empereur, devenait aussitôt une loi pour Rome. L'excellent pontife croyait avoir trouvé en cet homme un protecteur, un ami; mais lorsque, enfermés à clef dans une voiture, nous fûmes conduits en France

entre les gendarmes, comme deux malfaiteurs, il me tint un tout autre langage.

J'ai dit plus haut que la Providence voulut prouver en quelque sorte aux incrédules que la prospérité de l'Église est son ouvrage, et c'est ce qui rend précisément l'histoire de notre temps très-intéressante. Tout chrétien catholique est persuadé que tout ce qui arrive dans le monde est admirablement réglé par la Providence, quoiqu'elle ne se fasse pas visiblement connaître, pour ainsi dire, en tout temps. Mais, dans beaucoup d'événemens de nos jours, comme dans les faits de l'*Ancien-Testament* et des premiers siècles de l'Église, elle a voulu montrer sa puissance, et forcer les hommes, même les moins religieux à s'écrier : *Digitus Dei est hic.* Les signes manifestes, irrécusables, de sa présence furent 1° l'Italie délivrée des armes françaises en 1799, peu de jours avant la mort du grand pontife Pie VI, et cela, pendant le peu de temps nécessaire aux membres dispersés du sacré collége pour se réunir à Venise, et y procéder, d'après les rits accoutumés, à l'élection d'un successeur au pontificat; 2° la restitution des domaines temporels au Saint-Siége et au pape, restitution opérée par des princes d'une communion différente de la communion ro-

maine, et par des ennemis même du nom chrétien : témoin Ancône qu'assiégèrent les Anglais, les Russes et les Mahométans, pour la rendre au pape, son légitime souverain ; 3° les prompts et terribles effets de l'excommunication sur la personne et la destinée de Napoléon Bonaparte, dont la prospérité, jusque alors prodigieuse, commença à décliner, et la fin malheureuse et déplorable de Napoléon lui-même, qui, après avoir fait trembler et presque fait taire l'Europe, fut séparé du commerce des hommes, relégué sur un rocher, où il mourut misérablement au pouvoir d'un gouvernement ennemi, et privé de l'assistance et des consolations de sa famille ; 4° enfin, la mort plus tragique et plus effroyable encore d'Alexandre Berthier, de Salicetti et de Murat, complices et instrumens des deux usurpations sacriléges de Rome, qui fourniront une ample matière à celui qui, suivant l'exemple de Lactance, fera un nouveau traité sur la fin malheureuse des persécutions de l'Église. Cette courte et légère esquisse des dernières révolutions de l'Église nous fait voir clairement combien l'histoire de nos jours, composée par une main habile et fidèle, pourrait être, pour la postérité, utile, instructive et intéressante.

Mais pourra-t-on avoir cette histoire fidèlement rapportée, si ceux qui furent témoins oculaires des faits, et qui eurent part aux événemens, soit comme acteurs, soit comme victimes, ne préparent à l'historien futur des matériaux et des mémoires véridiques, exacts et impartiaux? Il est à craindre, de la part des écrivains ennemis du Saint-Siége, qu'ils n'interprètent tout dans un sens défavorable, et ne cherchent à ternir les plus belles actions des pontifes, faisant ressortir au contraire les actes de faiblesse par lesquels ils payèrent comme hommes un tribut à l'humanité. Il est aussi à craindre, de la part des écrivains bien intentionnés, que, par excès de zèle ou par manque de jugement, ils ne recueillent pêle-mêle et sans discernement tout ce qu'ils entendent dire et répéter par le vulgaire.

J'ai lu quelques ouvrages publiés en France, en Allemagne et en Italie, où l'on parle des derniers événemens de Rome et du voyage de Pie VII. J'y ai trouvé tant de faits inventés à plaisir, ou tellement défigurés, que si les écrivains à venir suivent dans leurs récits les auteurs contemporains comme règle de critique, ils donneront à la postérité un roman au lieu d'une histoire fidèle. J'en citerai un exemple. Tout le monde sait que dans la mé-

mérable journée où furent affichés dans Rome les exemplaires authentiques de la bulle d'excommunication contre les auteurs de l'usurpation sacrilége de Rome, le pape était renfermé sur le mont Cavallo; et les sentinelles françaises, placées à quelque distance de la grande porte du palais, ne permettaient qu'aux domestiques d'entrer et de sortir. Cependant j'ai lu dans un ouvrage allemand intitulé : *Sur Pie VII*, par un certain Alexandre Rennen-Lempff, inséré dans le *Correspondant prussien* de l'année 1812 (n°s 134, 135 et 136), que ce jour-là le pape tint chapelle sur le mont Cavallo, et que, la cérémonie étant terminée, sa sainteté, avant de se retirer dans ses appartemens, fit un discours bref, mais énergique, où, après avoir raconté les événemens survenus à Rome depuis l'entrée des Français sous le commandement du général Miollis jusqu'à ce jour, suivant les droits de son sacré ministère et de la dignité de vicaire du Christ sur la terre, elle prononça l'anathême contre l'empereur des Français, et contre tous ceux qui lui avaient conseillé d'agir contre le bien de l'Église. Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'auteur assure avoir été lui-même présent à ce spectacle, et avoir entendu ces paroles de la bouche même du pape. Dans d'autres brochures françaises

[redacted]

relatives à l'enlèvement de Rome et à la captivité de Pie VII, quoique composées par de pieux ecclésiastiques, on trouve quelques faits complètement faux, entre autres cette circonstance ridicule que, dans la nuit où les troupes françaises assaillirent le palais pontifical du mont Cavallo, et arrêtèrent le Saint-Père, le général Radet, pour hâter l'opération, fit descendre le pape sur une chaise, avec des cordes, par une fenêtre; c'est une fausseté dont le général lui-même se plaint dans une lettre adressée à sa sainteté, et dont on conserve encore l'original. Vers la fin de l'année 1809, l'empereur Napoléon voulut que les cardinaux qui étaient en Italie, et en état de faire de longs voyages, se transportassent à Paris. En conséquence, vers les premiers jours de l'année suivante, 1810, il y avait dans cette capitale vingt-neuf cardinaux, y compris les trois français Fesch, Cambacérès et Maury. Parmi ces cardinaux, cinq appartenaient à l'ordre des évêques suburbicaires, dix-neuf à celui des prêtres, et cinq à l'ordre des diacres. Parmi les dix-neuf de l'ordre des prêtres, dix-sept étaient revêtus de la dignité épiscopale; et, parmi les cardinaux-diacres, de Bayane était prêtre, Albani seul n'était pas dans les ordres. Il y avait donc vingt-deux évêques, trois prêtres,

quatre de l'ordre des diacres. Or, M. de Pradt, auteur de plusieurs ouvrages condamnés par le Saint-Siége, dans celui qui est intitulé *Concordat d'Amérique*, quoiqu'il eût vu et connu à Paris les cardinaux en question, a l'audace d'écrire, au sujet du cardinalat, qu'il appelle par moquerie le *cordon bleu de Rome*, qu'il est étranger à tout caractère religieux. Il s'étonne, en conséquence, que les affaires relatives à la religion soient décidées par un corps non religieux, et que le chef du culte catholique soit élu par des personnes qui n'appartiennent en rien à l'ordre ecclésiastique, et qui sont à moitié laïcs. Il en donne pour preuve que récemment on avait vu à Paris, dans l'état de laïc, le cardinal Albani, doyen du sacré collége, qui, après la mort de son frère, avait renoncé au chapeau de cardinal et s'était marié. M. Savary, duc de Rovigo, ministre de la police générale du temps de l'empereur Napoléon, a fait paraître, il y a peu de temps, ses Mémoires sous le titre : *Mémoires du duc de Rovigo, pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon*. Paris, 1828. Ces Mémoires sont un continuel panégyrique de Napoléon, son héros, dans lequel, avec des yeux de lynx, il trouve modération, clémence, loyauté, reconnaissance, générosité. Au contraire, il dépeint

[redacted]

sous de noires couleurs, et avec le pinceau de Tacite, le bon Pie VII, et le représente comme un homme dur, obstiné, dissimulé, et même intéressé et avare. Voici ses propres paroles sur ce dernier point (tom. VI, pag. 72) : « Le pape était avare, et, quoiqu'il fût largement pourvu de tout ce dont il pouvait avoir besoin, il comptait avec grande attention quelques douzaines de pièces d'or qu'il avait dans son secrétaire ; il tenait le compte des plus petits objets de sa toilette, à partir de la simarre *jusqu*'aux bas et au linge. » Il semble impossible que, peu d'années après la mort de Pie VII, on puisse mentir si impudemment, et accuser d'avarice l'âme bienfaisante et charitable d'un pontife qui ne laissait jamais partir sans secours ceux qui venaient l'implorer ; qui, après avoir recouvré les sommes qui appartenaient au pape, épuisa sa bourse pour les aumônes et autres actes de charité chrétienne, et qui, après vingt-quatre ans de règne, laissa un héritage si peu considérable que, pour exécuter ses dispositions testamentaires, il fallut vendre à l'encan les choses qu'on trouva dans son appartement, et que cette vente produisit une somme d'argent inférieure à celle que l'on retire quelquefois de la vente du mobilier d'un simple particulier. Ce qui m'étonna davantage,

c'est que je trouvai un manuscrit du comte Verri, mort il y a quelques années à Rome, rempli d'erreurs de faits. Ce célèbre auteur des *Nuits romaines*, écrivain pur et élégant, imagina d'écrire l'époque de l'histoire du pontificat de Pie VII où eurent lieu les querelles avec le gouvernement français. Il demeurait à Rome en 1808 et 1809, quand les troupes françaises envahirent la ville, chassèrent les cardinaux et les prélats, et, après le changement de gouvernement, enlevèrent violemment le pape. Il chercha à avoir des renseignemens particuliers sur le voyage du Saint-Père en France, et sur son séjour et sa captivité à Savone, par les serviteurs qui l'avaient accompagné. Après toutes les recherches propres à éclaircir les faits, il écrivit une courte histoire sous le titre de : *Lutte du sacerdoce avec l'Empire*. J'y trouvai au moins trente erreurs de faits. Il est donc bon que ce manuscrit n'ait pas été imprimé. Parmi les choses fausses qui furent répandues dans le temps de la captivité du pape, on doit compter l'extase, les visions et les prétendus miracles opérés à Savone. Notre faible intelligence peut s'imaginer que la haute dignité du chef suprême de l'Église, alors humiliée et foulée aux pieds, que les rares vertus de Pie VII, et surtout son héroïque patience

[redacted]

dans la persécution soulevée contre le Saint-Siége et son respectable clergé, pouvaient en quelque sorte lui mériter, de la part du ciel, pour confondre l'incrédulité alors triomphante, le don de ces prodiges, *signa infidelibus*, dont parle saint Paul. Mais Dieu, dans ses jugemens toujours justes et tendant toujours au bien de l'Église, n'a pas cru devoir accorder des faveurs si extraordinaires au pontife innocent et persécuté. Ainsi, répandre de tels bruits et faire imprimer de tels prodiges pour leur donner plus de crédit, c'est ou un coupable excès de zèle mal entendu, ou une ruse malicieuse de gens irréligieux, pour en faire un jour un sujet de plaisanteries, quand on en aura découvert la fausseté.

Dès le temps où j'étais à Fontainebleau je prévis cette inondation de faux bruits, qui rendrait bien difficile désormais à un historien la tâche de discerner l'exacte vérité. J'en parlai souvent à quelques-uns de mes collègues, et je me souviens que parmi les beaux projets, pour ne pas dire les agréables rêves que nous faisions dans nos entretiens journaliers à Fontainebleau, nous nous promettions, si la divine Providence rendait au Saint-Père ou à son successeur le trône et le domaine temporel, de faire composer par un écri-

vain éclairé et élégant une histoire exacte et fidèle des grands événemens, tristes et glorieux, du pontificat de Pie VII. Je me souviens encore que je communiquai à un de mes collègues un autre projet; c'était de faire chacun séparément un récit abrégé de tout ce qui lui était arrivé, et de remettre ensuite tous nos manuscrits à un homme de talent, à un écrivain d'un style simple et correct, qui, sur ces documens particuliers, mais authentiques, ferait un cours d'histoire générale ecclésiastique de nos jours, et choisirait les faits et les anecdotes qui seraient dignes d'être transmis à la postérité. Ce projet plut alors; je consignai sur quelques pages, en peu de mots, tout ce qui m'était arrivé, me réservant d'en faire un ouvrage plus complet dans mes momens de loisir et de repos. Mes occupations sans nombre ne me permirent pas pendant plusieurs années de goûter ce loisir, et je ne pouvais pas même dans les vacances d'automne entreprendre ce travail; car à la fin de l'année scolastique je me trouvais très-souffrant, et j'étais tellement affaibli d'âme et de corps, qu'au lieu de m'occuper d'un travail littéraire, j'avais plutôt besoin, pour reprendre des forces, de repos et de tranquillité.

J'avais en quelque sorte renoncé au dessein d'é-

crire ces mémoires ; mais l'espérance qu'un jour peut-être on exécuterait à Rome le projet de faire composer une histoire de notre temps, et qu'on aurait le bonheur de trouver un autre Pallavicini, à qui mes mémoires pourraient fournir beaucoup de lumières et des renseignemens exacts, les instances de mes parens et de mes amis, avides d'apprendre le récit de tout ce qui m'était arrivé dans mes voyages en France, et, je dois le dire aussi, un vif sentiment de reconnaissance pour la nation française, m'engagèrent enfin dans ces derniers temps à entreprendre ce travail dans les momens où mes occupations et l'état toujours chancelant de ma santé me le permettaient. Il y avait aussi un autre motif, c'est que bien des gens comptaient au nombre des choses extraordinaires et singulières de nos jours la guerre injuste et oppressive faite à Rome par les Français, et la sacrilége et violente usurpation des domaines temporels de l'Église. Il leur paraissait étrange que la France, ayant toujours été l'asile des pontifes romains persécutés, fût devenue pour eux une terre d'exil et d'esclavage, et que l'illustre nation française, à qui est due en grande partie la grandeur du Saint-Siége, et qui se glorifiait à juste titre d'en être la protectrice, se repentant en quelque sorte de ses

anciens bienfaits, et perdant le mérite qui la distingue entre les autres nations de l'Europe, eût détruit l'œuvre de ses ancêtres, et eût commis deux fois cet exécrable attentat, que les écrivains français eux-mêmes ont regardé comme un grand sacrilége. Mais si celui qui gouvernait alors la France, au lieu de suivre les glorieux exemples des Charles-Martel, des Pépin et des Charlemagne, fondateurs en grande partie de la grandeur temporelle des pontifes romains, et protecteurs du siége apostolique, a mieux aimé, en exerçant des violences contre le pape et le sacré collége, obtenir le titre honteux de persécuteur de l'Église, la nation entière ne mérite certainement pas d'être traitée de persécutrice. La postérité la plus reculée n'apprendra que trop l'histoire funeste de la révolution française et les exécrables attentats qui s'y commirent, et qui ne feront certainement pas honneur au prétendu siècle des lumières et de l'humanité. Il est donc bien juste que l'on conserve encore la mémoire des actions vertueuses d'une grande partie de cette nation; elle ne dégénéra point de la gloire et des maximes de ses pères; elle ne plia point le genou devant Baal, et conserva obéissance et soumission à la chaire de saint Pierre et à l'Église romaine. Et nous, cardinaux,

[redacted]

qui avons été accueillis en France avec tant de bienveillance, honorés, respectés par les personnes de tout rang, de toute condition, et qui avons été généreusement secourus dans nos besoins, nous manquerions à un devoir sacré si nous ne cherchions, en publiant les bienfaits et l'obligeant accueil que nous avons reçus, à payer au moins à la France le léger tribut d'une reconnaissance méritée. Pie VII et nous, nous pouvons dire encore de nos jours ce que disait l'immortel Baronius, que la France est un port ami et sûr où la barque de saint Pierre, agitée par les flots, trouvera toujours asile et protection dans les plus violentes tempêtes : *Galliam portum Romanæ Ecclesiæ, fluctuantis naviculæ Petri.* (*Baron. ad ann.* 1118, p. 14.)

Ces mémoires contiendront la relation de mes deux voyages en France, et de mon séjour, d'abord dans le fort de Fenestrelle, puis à Fontainebleau. Ils seront divisés en chapitres, de la manière suivante : 1° Départ de Rome et voyage à Grenoble. 2° Séjour à Grenoble et voyage à Fenestrelle. 3° Séjour dans cette forteresse pendant le reste de l'année 1809. 4° Suite du séjour dans cette forteresse pendant les années 1810, 1811 et 1812, jusqu'au 5 février 1813. 5° Voyage à Fontainebleau

et à Paris. 6° Séjour à Paris et retour à Fontainebleau. 7° Séjour à Fontainebleau. Traités et conférences. 8° Suite du séjour dans cette ville. 9° Voyage de Fontainebleau à Uzès en Languedoc. 10° Séjour à Uzès. 11° Départ d'Uzès, retour en Italie et arrivée à Rome.

Après avoir terminé mon travail, j'ai lu quelques ouvrages français sur les événemens de cette époque, et j'ai jugé à propos de faire à ce travail quelques légères additions, soit pour confirmer ce que j'avais déjà écrit, soit pour démentir quelques faits mensongers répandus dans le public à mauvaise intention; car beaucoup d'auteurs français ont imité dans leurs ouvrages le langage de la fable d'Ésope : *le Loup et l'Agneau*. Ils ont cherché à justifier Bonaparte, en attribuant faussement au pacifique Pie VII des actions qui n'ont jamais été les siennes.

II.

AVERTISSEMENT.

Si ces mémoires tombent sous les yeux d'une personne grave et sévère, elle condamnera peut-être la citation de beaucoup de vers que j'ai insérés dans ce récit. On saura donc que dans ma jeunesse je m'occupais beaucoup de la lecture des poètes latins, français et italiens, et je puis dire que je conservai dans ma mémoire un très-grand nombre de morceaux de poésie. Mais les études plus sérieuses et plus importantes auxquelles il fallut m'appliquer quand j'entrai dans la carrière des nonciatures, et les affaires conti-

nuelles dont je fus accablé dans l'exercice de ces fonctions apostoliques, me détachèrent presque complètement du doux commerce des Muses, de façon que je croyais avoir oublié à jamais les études de ma jeunesse. Mais quoi! à peine fus-je arraché de Rome et enlevé aux soucis des charges et des affaires, que mes premières idées et mes premières connaissances me revinrent à l'esprit avec toute leur vivacité; et même au milieu des tourmens et des souffrances, dans tout le cours de la journée, quelque chose qui m'arrivât, mon esprit retrouvait toujours quelques vers des grands poëtes adaptés à la circonstance : c'eût été une pédanterie ridicule et un enfantillage d'insérer dans mes mémoires tous les vers qui avaient rapport à ces événemens, et qui me vinrent alors dans l'esprit. Mais il me semble que la citation de quelques vers venant à propos jetterait plus de clarté et de vivacité dans mes récits. Des auteurs célèbres, et même des papes, ont cité plusieurs fois des vers dans leurs ouvrages, et l'apôtre des nations lui-même n'a pas laissé de rapporter dans ses ouvrages quelques vers des auteurs grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Départ du Saint-Père pour la Toscane, après l'attentat du 6 juillet. — Incommodités du voyage. — Noble résignation de sa sainteté. — Anecdote curieuse. — Amères réflexions. — Léger accès de fièvre. — Arrivée de monseigneur Doria, de monseigneur Pacca, de don Juan Soglia, du chirurgien Ceccarini, et de Joseph Moiraga. — Spectacle attendrissant. — Dévotion du peuple à notre passage. — La chartreuse de Florence. — Appartement de Pie VI. — La grande duchesse Élisa Bonaparte. — Dubois, surintendant général. — Réveil au milieu de la nuit. — Départ pour une destination inconnue. — Mes inquiétudes. — Passage à Bologne et à Modène. — Arrivée en France. — M. de Savoy. — Hospitalité française. — Piété de la population. — Entrée à Grenoble.

Dans la première partie de cet ouvrage, j'ai raconté les principales circonstances de l'attentat sacrilége commis le matin du 6 juillet, dans la résidence du pape au Quirinal, et la manière violente dont la personne sacrée de Pie VII fut transportée à la porte du Peuple, où se trou-

vèrent les chevaux de poste pour continuer le voyage.

A huit heures environ, nous partîmes de Rome pour la Toscane. En changeant de chevaux aux premières postes qui sont dans la Campagne de Rome, nous vîmes sur les visages de ceux qui nous rencontraient la tristesse et la surprise que leur causait cette vue. En passant par Monterozi, nous trouvâmes sur les portes des maisons beaucoup de femmes qui, ayant reconnu le pape prisonnier dans la voiture environnée de gendarmes le sabre à la main, imitèrent la tendre compassion des femmes de Jérusalem (St.-Luc, ch. XXIII, v. 20), et se mirent à se frapper le sein, à pleurer, et à crier en étendant les bras vers la voiture : « On nous enlève le Saint-Père ! on nous enlève le Saint-Père ! » Nous fûmes émus de ce spectacle ; ce qu'il y eut de pire, c'est que le général Radet, craignant que la vue du pape ainsi enlevé de force n'excitât, en certains lieux plus populeux, quelque soulèvement parmi les habitans, pria sa sainteté de faire baisser tous les rideaux de la voiture, afin qu'on ne s'aperçût pas de son passage. Le Saint-Père y consentit avec résignation ; nous poursuivîmes notre route ainsi enfermés, et presque sans air, dans les heures les plus chaudes et par le soleil ardent de juillet en Italie. Vers le milieu du jour, le pape témoigna le désir de prendre quelque nourriture, et le général Radet nous fit arrêter à la maison de

[redacted]

poste, dans un lieu presque désert, sur la montagne de Viterbe. Là, dans une chambre malpropre, où se trouvait à peine une vieille chaise, qui était peut-être la seule de toute la maison, le pape s'assit, et sur une table couverte d'une nappe sale et dégoûtante, il mangea un œuf et un morceau de jambon. Bientôt après nous continuâmes notre voyage, que la chaleur excessive rendait très-pénible. Vers le soir le pape eut soif; et comme il n'y avait pas de maison dans la campagne où nous nous trouvions, le maréchal-des-logis Gardini puisa de l'eau dans une bouteille à une source qui coulait sur la route, et la présenta au Saint-Père, qui la trouva fort bonne.

Dans les différens pays que nous traversâmes, personne ne s'aperçut que le pape était dans cette voiture fermée, et à Bolsena il arriva une anecdote curieuse. Au moment où nous changions de chevaux, le général Radet fut accosté par un certain père Cozza, conventuel, qui, ignorant que nous étions dans la voiture et que nous entendions tout, se fit passer au général pour une personne qui avait été en correspondance avec le pape et lui avait recommandé un avocat demeurant à Rome, dont je ne me rappelle pas bien le nom. Le général Radet se trouva fort embarrassé pour lui répondre, et le pape, se tournant vers moi, me dit : « Quel frère fripon ! » Après dix-neuf heures d'un voyage pénible, pendant lequel le pape éprouva

beaucoup de malaise et me dit souvent qu'il souffrait beaucoup (j'ignorais alors le mal qu'il éprouvait et qui pouvait être beaucoup augmenté par cette manière rapide de courir la poste), nous arrivâmes vers onze heures du soir sur la montagne de Radicofani, et nous descendîmes dans un misérable hôtel. N'ayant pas de vêtemens pour changer, il nous fallut garder ceux que nous avions, tout trempés de sueur. L'air froid qui règne même au cœur de l'été nous les fit sécher sur le dos. Nous ne trouvâmes rien de prêt dans l'auberge. On donna au pape une petite chambre, et à moi une autre à côté de la sienne, avec des gendarmes à chaque porte. En habit de cardinal, avec mon rochet et mon aumusse, j'aidai la servante de l'auberge à arranger le lit de sa sainteté et à préparer la table pour le souper. Notre repas fut très-frugal, et le Saint-Père, à qui j'offrais de le servir, daigna m'admettre à la même table que lui. Pendant le souper, je puis dire pendant tout le voyage, je cherchai à adoucir les chagrins du Saint-Père, et à lui tenir lieu de ce ministre fidèle qui, selon les paroles de l'Esprit saint, tient en repos l'âme de son seigneur : *Sicut frigus nivis in die messis, ità legatus fidelis ei qui misit eum, animum illius requiescere facit.* (Proverb., ch. xxv). Malgré les funestes pressentimens qui m'agitaient, je conservai et ma gaîté et mon penchant naturel à la plaisanterie. Le soir, à peine étions-nous arrivés à Radicofani, que le

[redacted]

général Radet me remercia, en me disant qu'il avait souvent entendu rire le pape à mes discours. Ce qui me consolait au milieu de ces horribles circonstances, c'était l'idée d'avoir été choisi par la Providence pour être le compagnon du pontife persécuté. Après le souper, le Saint-Père se coucha tout habillé sur un mauvais lit dur, et je me retirai dans la chambre voisine. Alors je fus assailli par un sentiment de douleur et de mélancolie, en pensant qu'on laissait seul et malade sans aucun secours, dans un pays étranger et au milieu de la campagne, mon souverain, le chef visible de l'Église. Je me couchai aussi avec mes habits de cardinal, sur un dur matelas, et je terminai ainsi cette journée du 6 juillet, journée mémorable dans ma vie, et qui répandit dans l'âme de tous les bons catholiques le chagrin et l'affliction.

Je dois faire remarquer ici que, par un effet de la Providence, parmi les prières de la messe et de l'office divin prescrites en ce jour par l'Église, tout annonçait ce que nous voyions alors arriver, et tout nous inspirait confiance, consolation et courage. On lisait ce jour-là cette partie du chapitre XIV de l'évangile de saint Mathieu, où il est dit que la barque, image et figure de l'Église, qui portait les apôtres sur le lac de Génésareth, fut assaillie par la tempête et battue par les flots, parce que le vent était contraire : *Navicula in medio mari jactabatur fluctibus; erat enim contra-*

nius ventus; mais que bientôt après le Seigneur parut sur les flots agités, monta sur la barque, et l'on vit à l'instant se rétablir le calme et la tranquillité; *et cessavit ventus.* Dans l'office, on lisait ensuite, à la seconde nocturne, les belles et éloquentes leçons de saint Jean-Chrysostôme, où il félicite les apôtres Pierre et Paul de leurs fatigues, et se réjouit des maux qu'ils ont soufferts en s'écriant : « Comment dire et raconter les peines que vous avez endurées, les prisons que vous avez sanctifiées, les chaînes que vous avez honorées! Réjouis-toi, Pierre; réjouis-toi, bienheureux Paul, etc. » A cette consolation que l'Église donnait en ce jour aux fidèles s'en joignait une autre pour moi; c'est que le pape, pendant tout le cours de la journée, ne donna aucun signe, ne proféra aucune parole qui montrât du repentir des démarches vigoureuses prises contre Napoléon et le gouvernement français, mais il déploya une énergie et une force d'âme qui me remplirent d'admiration. Il parla toujours au général avec la dignité d'un souverain, et même quelquefois avec un ton d'aigreur et de dureté qui ne lui était pas naturel. Je fus obligé de le prier doucement de se modérer et de reprendre son caractère de bonté et de douceur.

Revenons maintenant à la relation du voyage. Le sommeil de cette nuit, comme il était facile de le prévoir, ne fut ni tranquille ni long. Dès que le jour parut, je courus dans la chambre voisine

[redacted]

où était le pape, qui avait eu un léger accès de fièvre avec plusieurs dégagemens de bile, qui l'avaient un peu soulagé. J'eus beaucoup à souffrir cette matinée. Le général Radet avait reçu des ordres très-pressans du gouvernement, et probablement de Milan, de transporter le pape, dans la soirée du 7, à la Chartreuse de Florence, et voulait partir aussitôt après le déjeûner. Le pape, de son côté, déclarait fermement qu'il ne bougerait pas tant que l'on n'aurait pas fait venir de Rome ses domestiques et les autres personnes qui avaient eu la permission de le suivre. Il se trouvait dépourvu de tout, et craignait que, si nous poursuivions notre route, ils ne pussent nous rejoindre avant plusieurs jours. Cependant les moyens de douceur me réussirent auprès du général Radet, qui était combattu entre les instructions qu'il avait reçues de hâter son voyage et le désir de ne pas affliger le Saint-Père. Heureusement, et à la grande satisfaction du pape, quelques heures après midi, arrivèrent à Radicofani les deux voitures parties de Rome le jour d'après avec une partie de la suite destinée à sa sainteté. Il y avait monseigneur Doria, grand chambellan, monseigneur Pacca, D. Juan Soglia, chapelain particulier, le chirurgien Ceccarini, le valet de chambre Joseph Moiraga, le cuisinier et un palefrenier. Nous partîmes le même jour de Radicofani, et, à quelque distance, nous trouvâmes beaucoup de peuple à

qui il avait été défendu d'approcher de l'auberge. Le général Radet fit arrêter la voiture, et leur permit à tous de venir recevoir la bénédiction du pape, et même à quelques-uns de lui baiser la main. On ne saurait exprimer la ferveur et la dévotion de ce bon peuple. C'était un spectacle vraiment attendrissant, et j'en dois dire autant de tous les habitans de la Toscane au milieu desquels nous passâmes. Nous voyageâmes toute la nuit, et, vers le matin du 8, nous arrivâmes aux portes de Sienne, où nous trouvâmes, hors de la ville, les chevaux de poste et une forte escorte de gendarmes. Le général Radet ne cacha pas au pape qu'il avait dû prendre toutes ces précautions dans la crainte de quelque soulèvement de la population de Sienne à son passage, et lui dit que quelques jours auparavant il y avait eu du mécontentement dans cette ville au sujet de l'arrivée de monseigneur le patriarche Fenaja, vice-gérant de Rome, conduit en prison par des gendarmes. Nous poursuivîmes notre voyage jusqu'à Poggibonzi, où le général Radet voulut nous faire reposer pendant les heures les plus ardentes du jour. Quand nous fûmes arrivés à la porte de l'auberge, le pape et moi nous fûmes obligés de rester vingt minutes environ dans la voiture sans pouvoir descendre, parce que l'officier de gendarmerie, qui tenait la clef, était resté en arrière avec les voitures de la suite. Dans l'auberge, le général Radet laissa

[redacted]

entrer plusieurs personnes, presque toutes femmes, pour baiser le pied et la main du pape.

Après un repos de quelques heures, nous reprîmes le chemin de Florence au milieu d'une population immense qui s'était attroupée, implorant à haute voix, avec des signes extraordinaires de dévotion et de ferveur, la bénédiction apostolique. Mais à quelque distance de l'auberge, par l'imprudence et la maladresse des postillons, qui ne firent pas attention à un endroit un peu élevé et y heurtèrent une des roues, la voiture fut renversée avec violence et l'essieu se rompit. La caisse resta au milieu du chemin; le pape était dessous et moi dessus. Mais nous ne demeurâmes pas long-temps dans cette position, car une foule de peuple accourut en pleurant et en criant *Saint-Père !* et releva en un instant la caisse de la voiture. Pendant qu'un gendarme ouvrait les portières, qui avaient été fermées à clef, les autres pâles et défaits, le sabre nu, cherchaient à éloigner le peuple, qui furieux leur criait: Chiens! chiens! Le Saint-Père descendit d'un côté sur les bras du peuple qui était attroupé autour de lui, qui se prosternait la face contre terre, qui lui baisait les pieds, qui touchait respectueusement ses vêtemens, comme si c'étaient des reliques, et tous lui demandaient avec intérêt s'il avait souffert dans sa chute; le Saint-Père, le sourire sur les lèvres, les remerciait de leur affectueux empressement, et parlait presque en

plaisantant de son aventure. Je descendis de l'autre côté, et craignant que cette multitude furieuse n'en vînt aux mains avec les gendarmes, et ne se portât à quelque excès, je m'élançai au milieu de la foule en criant à haute voix que, grâce au ciel, il n'était rien arrivé de mal, et je les priai de rester tous tranquilles. Lorsque ce tumulte, qui avait effrayé le général Radet et les gendarmes plus que nous, fut apaisé, le Saint-Père passa avec moi dans la voiture de monseigneur Doria, et nous continuâmes notre route. Partout où nous passions, les bons Toscans demandaient la bénédiction, et en dépit des gendarmes qui les repoussaient en arrière avec leurs sabres, ils s'approchaient de la voiture pour baiser les mains du Saint-Père, et témoignaient leur affliction de le voir en cet état. Cette scène était pleine d'intérêt et vraiment attendrissante.

Vers une heure après minuit, nous arrivâmes à la Chartreuse de Florence. M. Lecrosnier, colonel de la gendarmerie, et un certain Biamonti, commissaire de police, vinrent recevoir le pape sur la porte. Le prieur seul eut la permission de venir complimenter le Saint-Père, et on défendit d'approcher à toute autre personne, même aux autres moines du couvent, qui en furent très-affligés. Nous nous trouvions ainsi au milieu des gendarmes et des agens de la police, qui, sous prétexte de nous prêter assistance, ne nous perdaient jamais de

[redacted]

vue. Ils conduisirent le pape dans l'appartement qui lui était destiné. C'était le même où dix ans auparavant l'immortel Pie VI avait été retenu comme ôtage. En entrant dans cette chambre, je sentis renaître en moi tous les anciens sentimens de vénération, de reconnaissance et de tendre attachement pour ce grand pontife mon bienfaiteur. Je m'approchai du lit préparé pour le Saint-Père, et qui avait également servi à son prédécesseur; et dans un transport de mon imagination, il me sembla être présent à l'acte atroce et inhumain des commissaires du directoire français, lorsqu'ils levèrent violemment les couvertures pour observer si ce respectable vieillard était réellement dans l'état de faiblesse et d'épuisement qui, d'après l'avis des médecins qu'ils avaient consultés, le rendait incapable de faire le voyage sans courir le risque de succomber en route. Je me tournai vers le pape, et je le vis assis sur le canapé, triste et abattu de tant de tourmens et de souffrances, et Dieu sait ce que je souffrais en ce moment; mais il fallut feindre du courage et montrer un visage gai comme celui qui, plongé dans l'affliction,

. . . . Curisque ingentibus æger,
Spem vultu simulat, premit altum corde dolorem.

Peu de temps après l'arrivée du pape, nous vîmes venir à la Chartreuse un seigneur de la cour d'Élisa Bonaparte, grande duchesse de Toscane,

pour le complimenter au nom de la princesse et lui faire les offres de service accoutumées. Dans les papiers que j'écrivis alors, je le trouve appelé Dubois, surintendant général de police dans toute la Toscane; mais on me dit quelques années après que c'était un seigneur florentin, dont je ne me rappelle pas bien le nom, chambellan de cette cour. Le pape était tellement fatigué et épuisé, que, presque sans lever la tête, il prononça à voix basse quelques paroles qui furent à peine entendues. Je m'avançai alors, et en son nom je chargeai ce seigneur de rendre grâce à la princesse, et de l'assurer que quand les circonstances l'exigeraient, nous profiterions de ses offres bienveillantes. On nous donna alors à entendre que nous pouvions reposer tranquillement cette nuit et le jour suivant, qui tombait un dimanche, parce qu'il n'y avait pas d'ordre pour partir sur-le-champ. Flattés de cette agréable nouvelle, nous nous retirâmes après un assez bon repas dans les appartemens qui nous avaient été assignés, désirant prendre quelque repos et regagner en partie le sommeil que nous avions perdu les trois nuits précédentes. Mais il y avait à peine deux ou trois heures que nous étions au lit, quand, au plus fort de mon sommeil, on vint me réveiller pour me dire qu'il était arrivé de Florence un colonel de la part de la grande duchesse Élisa; qu'il avait voulu absolument qu'on réveillât et qu'on fît lever aussitôt le Saint-Père; qu'il avait

[redacted]

amené avec lui une voiture pour transporter sa sainteté, sans vouloir dire en quel endroit, sans vouloir même lui accorder le temps de dire ou au moins d'entendre l'office divin. Je restai confondu à cette nouvelle et agité par mille pensées diverses ; je me levai à la hâte, et en me dirigeant vers l'appartement du Saint-Père, je rencontrai l'officier qui venait d'arriver (c'était un nommé Mariotti) et le colonel de gendarmerie, qui ne me confirmèrent que trop tout ce qu'on m'avait dit; et ils m'apprirent de plus que je n'accompagnerais plus le Saint-Père, mais que je le rejoindrais à Alexandrie, où un officier de gendarmerie me conduirait par la route de Bologne. L'ordre de cette séparation me fit aussitôt pressentir ce qui m'arriva plus tard; cependant ce funeste pressentiment m'affligea beaucoup moins que l'idée d'abandonner le pape entre les mains d'un soldat inconnu, sans savoir si on laisserait dans sa compagnie ou à sa suite une personne qui pût lui donner des consolations et des conseils.

Je passai alors dans l'appartement du Saint-Père, et je le trouvai véritablement abattu, avec un visage d'une couleur presque verte et tous les symptômes d'un homme plongé dans la plus profonde douleur. Aussitôt qu'il me vit, il me dit : « Je m'aperçois bien qu'à force de tourmens ils cherchent à me faire mourir, et je prévois que je ne pourrai long-temps mener cette vie. » J'essayai de

le consoler comme je pouvais, quoique j'eusse moi-même besoin de consolation. Je lui annonçai qu'il m'était ordonné de me séparer de sa personne sacrée. Sa sainteté me parut très-affligée de cette nouvelle : je ne pus rien dire de plus ; car Mariotti arriva, et le pape fut obligé de partir. Je l'accompagnai jusqu'à sa voiture, et, vivement ému, je rentrai dans mon appartement. Le Saint-Père prit la route de Gênes ; il fut accompagné, comme je l'ai su depuis, par monseigneur Doria, chambellan, monseigneur Soglia, Joseph Moiraga, valet de chambre, et l'officier Mariotti. Le colonel Lecrosnier me dit alors qu'avant midi, il viendrait un officier de gendarmerie avec deux gendarmes à cheval, avec l'ordre de la grande-duchesse de me conduire, avec mon neveu, à Alexandrie, où nous apprendrions le lieu de notre destination.

A l'heure fixée, l'officier arriva. C'était un lieutenant génois nommé Bulla. Nous partîmes de la Chartreuse de Florence, un peu après midi, le 9 juillet. Nous eûmes beaucoup à souffrir dans ce voyage de quatre jours, jusqu'à Alexandrie, enfermés et resserrés dans une voiture étroite, par les plus grandes chaleurs de juillet, avec une poussière dont nous ne pouvions nous délivrer en levant les glaces, car nous aurions été étouffés par le manque d'air. A ces désagrémens se joignait l'ennui de nous voir offerts en spectacle partout où nous passions, surtout aux portes des villes et aux postes

[redacted]

aux chevaux. Les gardiens des portes demandaient aussitôt quels étaient ces deux prisonniers d'État; et pendant qu'on écrivait nos noms pour les donner à l'officier de garde, et qu'on attendait la réponse, peu à peu la foule commençait à s'attrouper autour de nous pour satisfaire sa curiosité, et quelques gens nous suivaient jusqu'à la poste, où la foule augmentait encore. De Florence nous allâmes, le premier soir, à Coviglinio, et, le matin du 11, vers midi, nous arrivâmes à Bologne, où nous nous reposâmes le reste de la journée. Le lendemain, nous continuâmes notre route jusqu'à Plaisance, où nous arrivâmes pendant la nuit.

Notre passage à Bologne et à Modène devait naturellement exciter la curiosité publique. L'officier Bulla, qui nous accompagnait, apprit à Bologne, comme il me le dit ensuite, que, dans les campagnes voisines, il y avait eu un soulèvement de paysans armés qui refusaient de payer un impôt qu'on venait d'établir. On voulut donc nous mettre à l'abri d'une attaque, et on alla chercher plusieurs gendarmes à cheval pour nous servir d'escorte au moins jusqu'à Modène. On ne trouva qu'un gendarme à cheval; on fut forcé de lui adjoindre cinq gendarmes à pied. On en plaça trois devant, à la place du cocher, et deux derrière, tous armés de fusils. A côté de la voiture était le gendarme à cheval : ainsi, en comptant l'officier, il y avait sept militaires, qui semblaient autant de

gardes chargés de veiller sur les prisonniers. Les paysans ouvraient de grands yeux à notre passage, et les femmes donnaient des signes de compassion; et beaucoup de gens, sans doute, auront cru qu'on transportait ainsi de grands criminels ou de grands conspirateurs. Pendant tout le chemin, je ne voulus cacher ni ma condition ni ma dignité; j'ai peut-être à me reprocher un peu de vanité; je portais toujours sur moi et je mettais en vue le plus possible les insignes d'évêque et de cardinal, afin que tout le monde sût que, quoique évêque et cardinal, je ne rougissais pas de me faire voir arrêté et emmené comme prisonnier, et que je pouvais dire, comme saint Paul aux Hébreux : « *Propter spem, Israël, hâc catenâ circumdatus sum.* » (Act. ap., dernier chap.) Le 12, nous partîmes de Plaisance pour Alexandrie. Quand nous fûmes à Tortona, la voiture s'arrêta à la porte d'une église; je regardai dans l'intérieur, et je vis un garçon d'écurie qui préparait les harnais pour changer de chevaux. J'éprouvai un frisson en voyant qu'on avait converti en écurie la maison du Seigneur, sans enlever de la porte extérieure les bas-reliefs représentant le divin Rédempteur, la très-sainte Vierge et quelques saints, et je me souvins de ces vers de Chiabrera :

Così tempo verrà, crudi pensieri!
Ch' ove Dio s'adorò latreran cani,
E fimo roderan greggie adunate

[redacted]

Siccome in stalle, e nitriran destrieri.
Nel passeggier destando ira, e pietate
Questi sieno i trofei, queste memorie
Lasceran di lor arme i re guerrieri,
E questo il pregio fia di lor vittorie.

Nous arrivâmes à Alexandrie quelques heures après midi, et nous descendîmes à l'auberge d'Italie. Le lieutenant Bulla alla trouver aussitôt le général Despinoy, commandant de la place, pour lui dire qu'il avait exécuté la commission dont il avait été chargé par la grande-duchesse de Toscane, et pour prendre de nouveaux ordres. Le général lui dit qu'il n'avait encore reçu aucune instruction, mais qu'il en écrirait au prince Borghèse à Turin, et qu'il fallait, en attendant, nous faire sortir de l'auberge d'Italie, où il y avait trop d'étrangers, et nous conduire à l'auberge de la ville. Nous nous rendîmes aussitôt dans cette autre auberge, où nous restâmes six jours dans deux petites chambres, toujours gardés à vue par des gendarmes, sans pouvoir obtenir du général Despinoy la permission de sortir de la maison, pas même le dimanche, pour entendre la messe dans une église qui était en face. En observant les chambres de l'auberge, je découvris le motif qui avait porté le général à nous envoyer dans cet endroit : je vis, dans une salle, des signes de franc-maçonnerie dessinés sur les murs, et j'appris que les francs-maçons s'y rassemblaient souvent. L'au-

bergiste devait donc être une personne initiée à cette société, et avoir la confiance du général français. Le pape arriva à Alexandrie trois jours après moi, et fut logé dans la maison du général. Il ne nous fut pas permis de communiquer avec le Saint-Père, qui fut, ce jour-là, et les 15 et 16, gardé très-étroitement, sans qu'il lui fût permis d'admettre personne à son audience; et même, quand il parlait à ses domestiques, on faisait rester un officier en sa présence. Le Saint-Père fut rejoint, à Alexandrie, par le docteur Porta, son médecin, l'aide de camp Morelli, un palefrenier, et un jeune homme nommé Campa, auxquels le général Miollis avait permis de partir de Rome pour compléter la suite du pape. J'eus aussi la consolation, le jour d'après mon arrivée à Alexandrie, d'être rejoint par mon secrétaire, D. Cosimo Pedicini, mon valet de chambre Michel Schonneshoffen, Allemand, né à Sibourg, dans le duché de Berg, et par un autre domestique.

Enfin, après que le général Despinoy eut attendu pendant cinq jours les instructions sur notre destination ultérieure, on nous fit savoir que M. Gaillot, chef d'escadron de la gendarmerie, viendrait nous prendre pour nous conduire en France à la suite du pape, mais toujours à une distance déterminée, sous prétexte qu'autrement on ne trouverait pas assez de chevaux pour tant de voitures. Le matin du 17 juillet, on fit partir le

[redacted]

pape de très-bonne heure avec une partie de sa suite, et vers les neuf heures arriva le chef d'escadron Gaillot, et nous partîmes avec le reste des serviteurs du pape. Nous ne passâmes pas par Turin, mais on fit changer les chevaux à deux milles de cette ville, et nous arrivâmes par un chemin de traverse à Rivoli. Il était déjà nuit quand nous entrâmes dans cette ville; à peine entendit-on le bruit des voitures, que nous vîmes tout à coup des lumières aux fenêtres et dans toutes les boutiques. Nous vîmes aussi sortir de plusieurs maisons différentes personnes avec des flambeaux à la main. Elles entourèrent les voitures et nous demandèrent : « Où est notre roi? où est notre roi? » Nous apprîmes alors qu'au passage du pape, qui avait eu lieu le matin, on avait répandu le bruit que le gouvernement faisait aussi conduire en France le roi Charles Emmanuel, qui, après son abdication, avait fixé sa résidence à Rome. Ce bon peuple attendait donc son arrivée pour avoir la consolation de revoir son ancien souverain et de lui donner des témoignages de respect et d'amour. Nous passâmes la nuit à Rivoli; et, poursuivant notre route, nous arrivâmes le lendemain soir sur le sommet du Mont-Cénis, où nous trouvâmes dans l'hospice des moines le Saint-Père qui s'y était arrêté pour se reposer. Avec la permission du chef d'escadron Gaillot, j'eus le bonheur d'aller lui baiser la main et de m'entretenir un quart d'heure avec lui. Je

le trouvai bien, et il me parut calme et tranquille.

Nous nous remîmes en marche, et le soir nous arrivâmes à Lans-le-Bourg, où nous couchâmes. On avait appris en Savoie l'arrivée du Saint-Père au Mont-Cénis; on avait su qu'il allait bientôt passer par la grande route. Toute la population s'était mise en mouvement, et beaucoup de gens accouraient dans les endroits par où il devait passer. Dès qu'ils virent trois voitures, et entre autre une qu'ils crurent appartenir au pape, ils accoururent tous dans l'espoir de voir le pontife; ils s'agenouillaient, ils pleuraient, ils demandaient la bénédiction. Nous leur disions que le pape passerait le lendemain, et ils ne voulaient pas nous croire. Dans un village de la Savoie, à Modane, pendant qu'on changeait les chevaux à la poste, une foule de peuple s'attroupa autour de ma voiture. Ils se mirent à demander si j'étais le pape ou non. « C'est le pape, disait l'un, je l'ai très-bien vu, quand il a passé l'autre fois, et je me souviens bien de sa figure. » « Non, répondait un autre, ce n'est pas lui, je l'ai vu aussi l'autre fois, et il était plus vieux que celui qui est dans cette voiture. » « Certainement, ajoutait un troisième, ce n'est pas le pape; vous voyez bien qu'il est habillé en cardinal. » « Mais, répliquait son voisin, on l'a fait habiller en cardinal pour qu'il ne soit pas reconnu. » Au milieu de ces débats, un vieillard respectable sortit d'une maison voisine, se fit jour à tra-

[redacted]

vers la foule et s'approcha de la voiture. Tous alors

Conspexère, silent arrectisque auribus astant.

Le vieillard me regarda attentivement, et se tournant vers ceux qui l'entouraient : « Ce n'est pas le pape, dit-il; car les papes portent de la barbe. » Ce bon vieillard avait vu quelque part le portrait d'un des pontifes des siècles passés qui portaient de la barbe, et il n'imaginait pas que les papes pussent changer en rien, même dans les choses frivoles, les usages de leurs glorieux prédécesseurs. Le soir du 19, nous arrivâmes à Saint-Jean-de-Maurienne, et nous y passâmes la nuit. Le lendemain, nous passâmes par Montmeillan, dernière ville de la Savoie de ce côté, fortifiée jadis, mais aujourd'hui démantelée par les Français, et nous entrâmes dans le Dauphiné. Vers la nuit, nous arrivâmes à Lumpin, village situé à dix milles de Grenoble. Comme il n'y avait pas d'auberge assez grande pour nous loger tous, on nous distribua dans différentes maisons. Je fus reçu avec mon neveu et le chef d'escadron Gaillot, chez M. Savoy, conseiller de préfecture du département de l'Isère, qui s'y trouvait avec sa famille. C'est dans cette maison que je commençai à éprouver les charmes de l'hospitalité de la nation française; hospitalité dont je goûtai les douceurs pendant tout le temps de mon séjour en France. Madame Savoy, femme du conseiller, unissait à l'affabilité des manières une instruction

distinguée et des principes d'une piété solide ; elle ne craignit pas de témoigner hautement en face du chef d'escadron français sa surprise et sa désapprobation sur la conduite que le gouvernement tenait contre un pape qui avait tant fait pour la France, et donné tant de preuves d'estime et d'amitié à l'empereur régnant.

Le matin suivant 21 nous ne partîmes pas, afin d'attendre le pape. Les instructions données au chef d'escadron portaient que nous ne devions pas précéder le Saint-Père à Grenoble. Vers les 10 heures, le pape arriva avec sa suite à Lumpin, et descendit dans la même maison. Après quelques momens de repos, vers quatre heures, nous reprîmes la route de Grenoble. Le colonel qui escortait le pape et le chef d'escadron Gaillot me permirent d'entrer dans la voiture du Saint-Père, et de l'accompagner jusqu'au palais qui lui était destiné pour logement dans cette ville. Nous trouvâmes la route remplie de gens accourus des villages et des campagnes voisines, et la foule croissait à mesure que nous approchions de Grenoble. C'était un spectacle touchant de voir ce bon peuple se mettre à genoux dès qu'il apercevait la voiture, et attendre avec inquiétude son passage pour avoir la bénédiction. Beaucoup de personnes nous accompagnaient en courant, et plusieurs jeunes femmes de distinction jetaient des bouquets de fleurs dans la voiture, pour que le pape les bénît, et lui témoi-

[redacted]

gnaient hautement leurs sentimens de respect et leur dévouement. Je me souviens d'avoir entendu l'une d'elles s'écrier en pleurant : « Comme le Saint-Père est maigre! Ah! on l'accable de tant d'afflictions!» Et quand le pape étendait la main pour donner la bénédiction, quoique la voiture allât très-rapidement, quelques personnes, des femmes même s'élançaient pour la baiser, au risque d'être écrasées par les roues ou foulées aux pieds des chevaux des gendarmes. En entrant dans la ville, nous vîmes les fenêtres couvertes de spectateurs, et les rues encombrées de peuple qui demandait à genoux la bénédiction. On peut dire de l'entrée de Pie VII à Grenoble ce que l'on avait dit quelques années auparavant au passage de Pie VI : qu'il ne semblait pas un prisonnier conduit en prison, mais un bon père de famille qui, après une longue absence, de retour dans sa patrie, est accueilli et fêté par sa famille, au milieu des applaudissemens et des larmes de tendresse.

Dans ce concours extraordinaire de peuple, dans ces témoignages et ces actes de respect et de vénération pour le souverain pontife, j'ai toujours trouvé quelque chose de prodigieux, je dirai presque de surnaturel. Depuis plusieurs siècles en Europe, non-seulement dans les pays où dominent les sectes séparées de l'Église romaine, et où l'erreur et les préjugés sucés avec le lait, portent naturellement les écrivains à déclamer contre Rome

et contre les papes, mais encore dans certains pays catholiques et surtout en France, on a toujours écrit et on écrit encore avec amertume contre cette métropole du christianisme; on la représente comme l'ancienne Rome, tyrannisant le monde, mais d'une autre manière; on discrédite par des mensonges et des impostures le clergé de Rome, et on dépeint au public sous les plus noires couleurs toutes les actions des souverains pontifes. Il semblerait donc que, d'après la manière dont se forment ordinairement les jugemens des hommes, on dût exciter la haine contre le Saint-Siége et les papes, et que les peuples dussent fuir leur présence, comme on fuit celle des monstres sur leur passage, vomir contre eux les imprécations et les injures. Cependant il arrive le contraire; car à peine les pontifes romains se montrent-ils dans les pays étrangers, soit qu'ils voyagent en souverains comme Pie VI en Allemagne en 1782, et Pie VII en France en 1804, soit qu'ils se trouvent entourés de gendarmes et emmenés comme prisonniers, comme il est arrivé en Italie et en France aux mêmes pontifes; aussitôt d'un mouvement spontané et unanime, les villes et les villages se dépeuplent, des provinces entières viennent à leur rencontre, impatientes de les voir et de recevoir leur bénédiction, et leur témoignant toutes les marques d'une religieuse vénération. Il est donc clair qu'il y a en cela quelque chose de surnaturel.

[redacted]

Il est plus facile d'imaginer que d'exprimer l'impression que faisait sur mon âme ce spectacle continuel et touchant. Mais il ne fut pas permis au clergé de venir au devant du pape ni de le complimenter à son arrivée, ni de faire entendre le son accoutumé des cloches : nous fûmes conduits au palais de la préfecture, où le pape fut reçu par M. Gérard, premier conseiller de préfecture, qui remplissait alors les fonctions de préfet, M. Renaudon, maire de la ville, et le général Constantini, qui introduisirent le Saint-Père dans un grand appartement qui lui était destiné. M. Gérard s'approcha alors de moi et me dit qu'on avait réservé pour moi et pour ceux de ma suite un autre palais à peu de distance. Je le priai de vouloir bien me permettre de rester près de sa sainteté, une chambre me suffisant dans cette maison. Mais il me répondit qu'on avait préparé un appartement qui convenait à ma dignité et à mon rang, où je serais logé commodément avec ma suite. Je compris bien que, sous prétexte de me traiter avec plus de distinction et d'égards, on voulait me séparer du Saint-Père. Il me fallut cependant dissimuler et faire de nécessité vertu. Je baisai la main du pape, lui faisant entendre à quoi tendait cette séparation, et, accompagné de M. Gérard, du maire, du général Constantini, je fus conduit à travers une grande foule de peuple qui me regardait d'un œil de pitié et presque en pleurant, jus-

qu'au palais situé le long de l'Isère, et appartenant à cette commune. Dans ce court trajet du palais de la préfecture à la maison qui m'était assignée, je vis au milieu du peuple quelques soldats avec des habits et des cocardes portugaises. Je demandai au général Constantini comment ces Portugais se trouvaient à Grenoble. Il me répondit qu'une partie de la garnison de la ville se composait d'une troupe de Portugais qui, s'étant réunis à l'armée française quand elle fut obligée de se retirer du Portugal, aimèrent mieux suivre les Français que de rester dans leur patrie. L'appartement qui m'était destiné servit à loger le chef d'escadron Gaillot, mon neveu, mon secrétaire et deux domestiques.

[redacted]

CHAPITRE II.

Séjour à Grenoble.—Genre de vie de sa sainteté.—Le marquis d'Alorna.—Les vicomtes de Ponte et de Lima.—Le marquis de Valence et le comte d'Obidos.—Ma confession.—Réprimande faite au maire de Grenoble.—Réflexions sur le concordat.—Monseigneur Simon évêque de Grenoble.—Nombreuses visites rendues à sa sainteté.—Ordre religieux des Sœurs de la charité.—Mon arrestation.—Départ pour le Piémont.—Anecdote intéressante.—Arrivée à Fenestrelle.

Depuis le 21 juillet jusqu'au 1er août, le pape resta avec nous à Grenoble pour attendre les ordres de l'empereur qui faisait alors la guerre en Autriche. Je ferai ici un récit abrégé de ce qui m'arriva pendant ce temps.

Le 22, M. Gérard dit au Saint-Père que, quand il désirerait sortir pour se récréer, il ferait aussitôt préparer les voitures. Le pape lui répondit que si ces voitures devaient le conduire à Rome, il sortirait volontiers, mais que, prisonnier comme il était, il ne lui convenait pas de sortir pour son plaisir. Pendant tout le temps de son séjour à Gre-

noble il ne sortit pas de la maison; mais à une certaine heure du jour il se promenait dans un jardin attenant au palais. Ce même jour, je m'habillai pour aller voir le pape, mais on me déclara que, tant qu'on ne recevrait pas de Paris les instructions qu'on attendait de M. Fournier, préfet du département, et qui se trouvait dans la capitale, on ne pouvait me permettre de communiquer avec le Saint-Père.

Dans la maison où j'étais logé on me traita avec une véritable magnificence : on me procura tout ce qui pouvait m'être nécessaire. Mais j'eus toujours un officier de garde dans l'antichambre et un caporal avec des soldats à la porte, qui ne me permettaient aucune communication avec les habitans. Il arriva ce jour-là à mon secrétaire de parler sur la porte à un soldat portugais, et il apprit de lui, à notre grande surprise et indignation, que ces troupes portugaises étaient commandées par le marquis d'Alorna, que j'avais connu à Lisbonne; et que, parmi les officiers, il y avait quelques seigneurs des principales familles de cette capitale, les vicomtes de Ponte, de Lima, des marquis de Valence et des comtes d'Obidos, familles sur lesquelles la cour de Portugal avait répandu à pleines mains ses bienfaits, au point d'exciter la jalousie et l'envie des autres. Le chef d'escadron Gaillot s'imagina que je désirais m'aboucher avec quelques-uns de ces officiers et me dit que, d'après les

[redacted]

intentions du gouvernement, il ne pouvait me le permettre. Je lui répondis que, quand même il me serait permis de parler à ces officiers, je ne le ferais point, à cause de la conduite qu'ils avaient tenue. « Vous avez raison, me dit-il, ceux qui trahissent leur pays ne méritent aucun égard. » — « Voilà, repris-je, une réponse digne d'un brave et honorable militaire français. » Je me souviens qu'étant à Cologne, j'ai entendu dire à plusieurs émigrés français que quelques seigneurs de leur nation, comblés de bienfaits sans nombre par Louis XVI et Marie-Antoinette, lors de la fameuse révolution de 1789, avaient été les premiers à se réunir au parti des révoltés et des plus grands ennemis de la cour. Ils sont sans doute bien à plaindre les souverains qui ont à souffrir de tels actes d'ingratitude de ceux qu'ils ont comblés de bienfaits! Mais si, dans la distribution de leurs grâces et de leurs faveurs, ils ont eu en vue toute autre chose que le mérite des personnes, de quoi peuvent-ils se plaindre? Mais revenons à mon récit.

J'obtins qu'on élevât un autel dans une chambre de l'appartement pour y dire ou entendre la messe les jours suivans. On fit aussi venir de la bibliothèque publique plusieurs ouvrages des auteurs classiques français pour m'occuper pendant ces jours de véritable captivité.

Le dimanche 23, je dis à l'officier Gaillot de m'envoyer un prêtre confesseur. Mais il me répon-

dit qu'il lui avait été solennellement défendu de laisser entrer des ecclésiastiques ; cependant il écrivit aussitôt au maire pour lui faire part de ma demande, et peu de temps après un prêtre vint dans la maison. Avant de me confesser, je lui fis plusieurs questions pour savoir quelle conduite il avait tenue pendant le schisme funeste de la France et pour m'assurer qu'il n'avait pas été un des prêtres constitutionnels; car c'eût été un grand scandale pour les bons catholiques d'apprendre que je m'étais confessé à l'un d'entre eux. Je dis la messe, à laquelle assistèrent plusieurs personnes qui m'édifièrent beaucoup par leur recueillement, leur modestie et leur dévotion. Pendant que je célébrais l'office divin, dans l'appartement placé au-dessus de nous, les francs-maçons tenaient séance, soit pour admettre dans leur société, soit pour avancer en grade M. le colonel Boissard, qui avait escorté le Saint-Père à Grenoble et l'avait tenu sous sa garde. Toutes ces circonstances méritent d'être remarquées.

Dans l'après-dîner du 24, M. Gérard, conseiller de préfecture, vint me voir et me conduisit en voiture dans un endroit où nous ne rencontrâmes presque personne. M. Gérard et le maire, M. Renaudon, cavalier distingué, me visitèrent presque tous les jours de mon séjour dans cette ville.

Le 25, le prêtre confesseur revint, mais l'offi-

[redacted]

cier de garde ne lui permit pas d'entrer dans l'appartement. La permission en fut demandée à M. Gaillot. Il me répondit qu'il ne pouvait la donner; que le maire avait été réprimandé par le conseil de préfecture pour me l'avoir accordée le dimanche précédent, et qu'on avait écrit à Paris pour avoir des instructions à ce sujet. Je dis néanmoins la messe et je fis communier quatre des jeunes dames nobles qui étaient venues à notre rencontre sur la route de Grenoble et qui avaient jeté des fleurs dans notre voiture.

Le 26, je célébrai également la messe en présence de plusieurs dames; on permettait d'entrer à peu d'hommes; on n'accordait cette permission à aucun ecclésiastique. Dans l'après-dîner du même jour, une dame munie d'une permission écrite du général Constantini fut introduite. Je n'entendis pas distinctement son nom qui me fut prononcé à la hâte. Elle avait avec elle son fils encore très-jeune, une ex-religieuse, et une femme d'un âge avancé que la dame me présenta comme une personne d'une grande sainteté, et qui lui avait quelques mois auparavant prédit tout ce qui arrivait alors au Saint-Père. Pour bien comprendre l'objet de cette visite, il faut savoir que le clergé de France se divisait alors en quatre classes, pour ne pas dire en quatre sectes. L'une se composait des ecclésiastiques qui, infectés de jansénisme et toujours sourds aux paroles de Rome, avaient prêté le

serment prescrit par la constitution civile du clergé, ne s'étaient pas rétractés après la condamnation du pape Pie VI, et qui dans l'année 1801, quoique soumis et attachés au gouvernement républicain, n'avaient pas voulu, en haine du Saint-Siége, se soumettre au concordat conclu entre Pie VII et le premier consul Bonaparte, et s'étaient en quelque façon détachés de tout le reste du clergé, et s'appelaient encore prêtres constitutionnels. Une seconde classe encore plus nombreuse comprenait ceux qui, rebelles à la décision pontificale, avaient prêté et n'avaient pas rétracté le serment de la constitution civile du clergé. Mais ensuite, en 1801, quelques-uns par résipiscence, d'autres en assez grand nombre, pour obtenir des pensions ecclésiastiques dans le nouvel ordre de choses, s'étaient soumis au concordat. La troisième classe se formait de ces ecclésiastiques qui rejetèrent avec horreur le serment susdit, et qui par un zèle religieux très-louable restèrent cachés en France dans un état de véritable persécution, pour fournir les secours spirituels et administrer les sacremens aux bons fidèles qui, détestant le schisme funeste déjà établi dans ce royaume, ne voulurent avoir aucune communication avec les pasteurs intrus et illégitimes que leur avait envoyés l'assemblée nationale; et ces zélés ecclésiastiques, dignes jusqu'alors des plus grands éloges, commirent plus tard la faute de désobéir à la bulle et aux brefs du

[redacted]

souverain pontife; sachant qu'il y avait à la tête du gouvernement des hommes renommés par leur aversion pour l'Église, ils ne prêtèrent point foi à tout ce qui fut alors publié au nom des consuls, craignant toujours en matière de religion quelque nouveau piége, ou quelque artifice. Quelques-uns regardèrent comme faux et apocryphe le concordat, d'autres crurent qu'il avait été altéré par le gouvernement, et qu'il n'était pas tel que l'avait approuvé le Saint-Père. Ils étaient confirmés dans cette opinion par l'addition des articles erronés, appelés organiques, qu'on avait réunis à ceux du concordat, comme si ce n'était qu'un seul et même pacte. Il y en eut d'autres qui regardaient ce concordat comme nul, soutenant que le pape avait été contraint à le signer par les menaces et la violence. Ces prêtres s'appelèrent puristes, c'est-à-dire qu'ils ne se laissèrent jamais souiller par le contact du clergé reconnu par le gouvernement, et la bonne foi avec laquelle ils agirent, les rend excusables. A eux se joignirent ces prêtres qui suivirent l'opinion des évêques français réfugiés en Allemagne et en Angleterre, qui ne voulurent pas renoncer à leur siége épiscopal et prétendirent que le concordat était de nulle valeur, et qu'ils devaient se considérer comme les seuls pasteurs légitimes de leurs diocèses. Cette classe désignée sous le nom de puristes, dégénéra tellement ensuite qu'elle forma un schisme; et quelques ecclésiastiques français de

ce parti en vinrent à la frénésie et au fanatisme des donatistes, se regardant dans tout l'univers comme les seuls catholiques, et déclarant tombés dans l'erreur, le souverain pontife et le reste de l'Église qui avaient reconnu les évêques nommés en suite du concordat, et confirmés solennellement par le Saint-Siége apostolique. Enfin, la quatrième classe était composée des ecclésiastiques pénétrés des vraies maximes de respect et de dévouement pour l'Église romaine, qui obéirent en 1791 aux brefs de Pie VI, et se soumirent également en 1801 aux bulles et aux brefs du pontife alors régnant.

Revenons maintenant à mon récit : la noble dame qui était venue me trouver, et ses deux compagnes, avaient probablement pour directeur un prêtre puriste et ne voulaient pas reconnaître pour pasteurs légitimes monseigneur Simon, évêque de Grenoble, ni le curé qu'il avait nommé. Je m'aperçus au discours du jeune fils de la dame que quelques personnes raisonnables leur avaient conseillé de s'aboucher avec moi pour savoir si elles pouvaient licitement continuer à vivre dans cet état de séparation avec leurs pasteurs. Je les laissai parler librement, et je leur répondis que le concordat, publié par le gouvernement français avec la signature du cardinal Consalvi et des plénipotentiaires du premier consul, était bien celui qui avait été ratifié par le pape; que le nouvel

[redacted]

évêque, monseigneur Simon, avait été, ensuite de ce concordat, confirmé par le pape dans le consistoire, et était, par conséquent, leur légitime pasteur; qu'elles devaient le reconnaître comme tel et lui prêter obéissance; qu'elles étaient excusables de s'être ainsi séparées de lui; que c'était une faute légère, parce qu'elle provenait d'une opinion erronée, mais partait d'une bonne intention; et qu'elles ne devaient plus différer de se réunir à leurs légitimes pasteurs. J'ajoutai que le Saint-Siége avait protesté contre les articles organiques et le Code, et avait refusé son approbation à plusieurs décrets du cardinal-légat. Je m'aperçus que mes paroles avaient fait impression sur l'âme de la dame et de la religieuse; mais je ne pus vaincre l'obstination de la plus âgée, qui soutint opiniâtrément qu'on ne devait tenir aucun compte du concordat, parce que le pape n'avait jamais été en pleine liberté, et elle répétait toujours à mes raisons : « Le Saint-Père a toujours été dans les fers, le Saint-Père a toujours été dans les fers. » Elles me quittèrent, satisfaites de l'accueil que je leur avais fait; mais je suis bien persuadé qu'elles suivirent le conseil de la vieille, qu'elles regardaient comme une sainte, plutôt que le mien, et que les événemens qui suivirent les auront confirmées dans leur erreur.

Dans la même journée du 26, on rétablit dans sa résidence à Grenoble monseigneur l'évêque

Simon, et il fut convenu avec les conseillers de la préfecture qu'il s'abstiendrait de visiter le pape jusqu'à l'arrivée des instructions demandées. Cet ordre, rigoureusement suivi, d'empêcher toute communication entre le Saint-Père et le clergé, outre qu'il était scandaleux, et peut-être sans exemple dans les annales de l'Église, était aussi imprudent, en produisant un effet contraire à celui que les ministres du gouvernement s'étaient proposé. On rendait, en quelque sorte, manifeste à tout le monde la captivité du pape et la persécution que souffrait l'Église, et le respect et la vénération des peuples ne faisaient que s'accroître pour l'auguste prisonnier et pour celui qui avait eu l'honneur de partager ses infortunes. La rue dans laquelle étaient les deux palais que nous habitions était toujours pleine de monde. Tous les matins, beaucoup de dames et d'autres personnes distinguées de la ville assistaient à la messe du Saint-Père ; elles passaient ensuite chez moi pour entendre la mienne avec la dévotion la plus exemplaire. Dans l'après-dîner, le pape descendait pour se promener dans le jardin attenant au palais où il faisait sa demeure. Ce jardin donnait sur la rue et était entouré de grilles de fer, derrière lesquelles une grande multitude de personnes de toutes les conditions se rassemblaient pour recevoir la bénédiction et avoir la consolation de voir le pape. Il était ordinairement accompagné du pre-

[redacted]

mier conseiller de préfecture Gérard et du maire. Un jour qu'il tombait quelques gouttes de pluie, le conseiller Gérard mit son chapeau sur sa tête; à l'instant le peuple se mit à crier : « A bas le chapeau! à bas le chapeau! » Il se découvrit aussitôt.

Le 27, le 28 et le 29, il vint des campagnes et des villes voisines, et particulièrement de Lyon, beaucoup de monde pour voir le pape. Parmi les personnes de distinction qui se présentèrent, se trouva M. le vicomte Mathieu de Montmorency. La famille de Montmorency est une des plus anciennes et des plus illustres non-seulement du royaume de France, mais encore de toute l'Europe. Les chefs de cette maison s'étaient intitulés, de temps immémorial, premiers barons de France, et y avaient ajouté le titre de chrétiens, parce qu'un historien avait écrit que le premier chef de cette famille avait reçu le baptême en même temps que le roi Clovis, ou qu'il était déjà chrétien auparavant *. Le vicomte de Montmorency qui vint alors à Grenoble avait été, dans sa jeunesse, élu député de la noblesse aux trop fameux et funestes états-généraux de 1789. Séduit par les phrases pompeuses et ampoulées, par les grands mots de bienfaisance,

* *Voyez* Histoire généalogique de la maison de Montmorency de Laval, par André de Cheyne.

d'humanité et de bien public des soi-disant philosophes, il s'était laissé entraîner par le torrent de la révolution, au grand étonnement et au grand regret des gens de bien, qui en gémissaient; mais depuis, rentré en lui-même, il a réparé les erreurs de sa jeunesse; occupé à des œuvres de charité chrétienne, et donnant des preuves signalées de fidélité et de dévouement au monarque, il a montré qu'il n'avait pas dégénéré des grandes vertus de ses illustres aïeux. Il vint alors à Grenoble pour prêter son assistance au Saint-Père et pour lui fournir de généreux secours. Il aurait voulu s'aboucher avec moi, mais on ne le lui permit pas. Je crois que le vicomte de Montmorency réussit à avoir une entrevue avec le pape. On permettait aux laïcs, et particulièrement aux dames, de lui baiser le pied à une certaine heure du jour.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le 29 juillet cette consolation fut donnée à quelques pieuses dames de Grenoble, elles obtinrent du pape des grâces spirituelles pour une œuvre pieuse dont je veux faire ici mention. Moi qui ai parcouru divers pays de l'Europe, je dois confesser franchement, à l'honneur de la vérité, que j'ai trouvé en France plus que partout ailleurs les femmes animées d'un zèle ardent et d'une charité vive, et disposées à prêter secours aux misères et aux infirmités humaines. Il y a un grand nombre d'œuvres de piété et de

[redacted]

miséricorde dues aux femmes françaises. Tout le monde sait quel bien fait dans les hôpitaux l'ordre des sœurs de la Charité, institué par l'excellent saint Vincent de Paul. A Grenoble, la pieuse conduite des dames de la Miséricorde, société qui existe depuis deux siècles, non-seulement est très-édifiante, mais encore excite l'admiration et l'étonnement. C'est une réunion de femmes de toutes conditions, qui, surmontant la répugnance naturelle et l'horreur qu'on éprouve à mettre le pied dans les prisons et au milieu de gens criminels et accusés de crimes atroces, se dévouent au soulagement des pauvres détenus et des malheureux condamnés à la peine capitale. Elles ont fait ériger, à leurs propres frais, dans les prisons, une chapelle, sous le titre de la Sainte-Croix. On y célèbre tous les jours l'office divin et on y pratique d'autres actes de religion. Dans le temps de la violente persécution excitée contre le clergé catholique par la convention nationale et le directoire, les dames de la Miséricorde trouvèrent moyen d'introduire furtivement dans les prisons des prêtres confesseurs, pour donner des secours spirituels aux détenus, et spécialement aux condamnés à mort; ce qu'il y a de plus admirable, c'est que les prêtres n'étant plus en nombre suffisant ou n'osant point paraître en public au fort de la persécution, ces pieuses femmes firent encore l'acte charitable d'accompagner les condamnés au lieu du supplice,

leur faisant entendre pendant le trajet les saintes maximes et les consolations de la religion ; et quelquefois, à leurs risques et périls, elles eurent le courage héroïque de se tenir au pied de l'échafaud et d'assister à ce spectacle, épouvantable pour tous, mais surtout pour le cœur tendre et compatissant des femmes. Quand la persécution eut cessé, elles demandèrent au cardinal Caprara, légat en France, et obtinrent des grâces spirituelles, et entre autres l'indulgence plénière pour le jour de saint Pierre *in vinculis*, leur fête principale, pour celle de l'exaltation de la croix, et pour les jours où l'on exécutait les sentences de mort ; faveurs qu'elles demandaient pour elles et pour le prêtre qui accompagnait les condamnés au supplice. Le 29 juillet, comme je le disais plus haut, ces pieuses femmes eurent la consolation de voir de près Pie VII, qui les accueillit avec bienveillance, confirma les indulgences qu'elles avaient obtenues du cardinal légat, y joignit une autre indulgence plénière sur le crucifix qu'on place entre les mains du condamné, et approuva verbalement cette société des dames de la Miséricorde établie dans les prisons de Grenoble *. Le matin du 29, le chef d'es-

* Dans l'assemblée des évêques et des réguliers du 7 août 1818, on examina les règles de cette société religieuse. Elles reçurent le 28 du même mois l'approbation du souverain pontife.

[redacted]

cadron Gaillot, s'apercevant que ma santé souffrait du manque d'exercice, me mena promener avec lui hors de la ville dans un lieu et à une heure où l'on ne rencontrait personne. Il fut pour cela mandé à la préfecture, et il reçut de vifs reproches pour cet acte de bienveillance et de compassion. Voyant notre séjour à Grenoble se prolonger, et la main du gouverneur s'appesantir sur moi, je craignis qu'on ne me séparât du Saint-Père pour long-temps, et je prévis dès-lors les desseins de Napoléon sur la personne du pape, dont il tâchait de lasser la patience et la fermeté. Je crus qu'il était de mon devoir de le mettre en garde contre les assauts qu'il aurait à soutenir, et de lui faire connaître mes sentimens, en lui écrivant une lettre que je lui fis parvenir le lendemain. Je commençai par lui exposer respectueusement quelques idées sur la conduite et le gouvernement des serviteurs qui n'ont que trop coutume dans les cours de faire rejaillir par leur conduite du déshonneur sur leurs maîtres. Passant ensuite à l'objet que j'avais principalement en vue, je lui disais que tous les yeux en Europe étaient fixés sur sa personne, et que, comme il se trouvait sans ministres et sans conseillers, toutes ses paroles, toutes ses actions ne seraient attribuées qu'à lui seul. (On comprend bien le motif de cette réflexion.) Je le prévenais que le gouvernement lui enverrait des cardinaux pour l'assister, mais qu'ils ne seraient pas *de semine virorum*

illorum per quos salus in Israel, voulant dire qu'ils ne lui donneraient pas de bons conseils ; paroles presque prophétiques, et qui ne se réalisèrent que trop, trois ans plus tard, à Savone. Je terminais en disant que tant qu'il aurait auprès de sa personne sacrée mon neveu Tibérius ou d'autres de ma suite, il saurait par eux ma manière de penser sur ces tristes circonstances.

Le dimanche, 30 du mois, il y eut un grand concours de personnes à la messe que je célébrai; pendant ce temps, les francs-maçons étaient réunis dans l'appartement supérieur pour recevoir dans la loge un nouveau candidat. Nous entendîmes la voix du vénérable qui faisait l'allocution, et nous sûmes que c'était un certain père Olivei, ex-doctrinaire, qui exerçait alors la médecine dans cette ville. Pendant leur dîner, ils chantèrent des chansons dont nous ne pûmes saisir que quelques mots. J'ai voulu raconter ce fait pour prouver la liberté complète dont jouissaient alors en France les sociétés secrètes; et peut-être ces francs-maçons choisirent-ils exprès ces jours pour tenir leurs séances, afin de s'en faire un triomphe sous nos yeux.

Je ne me souviens de rien qui mérite d'être remarqué le 31, dernier jour du mois. Le 1er août commença sous des auspices flatteurs et consolans, quoiqu'il ait fini d'une manière bien triste. A huit heures du matin, je passai dans la chapelle pour

[redacted]

dire la messe, et je la trouvai pleine comme de coutume et remplie de dames. J'appris que, malgré les ordres donnés par le chef d'escadron Gaillot de ne laisser entrer dans la maison qu'un nombre limité de personnes, il n'avait pas été possible d'en interdire l'entrée à beaucoup d'autres gens qui se répandaient dans la cour et jusque dans l'appartement. Cet empressement à venir entendre ma messe me causait une véritable émotion, et, en pensant à tout ce qu'on avait fait et mis en œuvre pour arracher les sentimens de religion du cœur des Français, je ne pouvais m'empêcher d'admirer la miséricorde divine qui avait sauvé, comme par miracle, tant de personnes de la corruption et de l'incrédulité des philosophes. La messe de ce jour contribua encore à me dilater le cœur et à m'inspirer de la confiance et du courage. On lisait dans l'épître la délivrance miraculeuse de saint Pierre, et on remarquait que l'Église faisait pour son chef visible de ferventes prières. Ces faits et ces événemens avaient une ressemblance frappante avec les circonstances où nous nous trouvions alors, le pape et moi. Ensuite, dans l'évangile, Jésus-Christ annonçait à saint Pierre qu'il l'avait destiné pour être le chef de son Église contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Après la messe, je rentrai dans ma chambre, et je reçus des nouvelles assez agréables. J'appris qu'il était venu de Lyon deux vicaires généraux

pour complimenter le pape au nom du cardinal Fesch, archevêque de cette ville métropolitaine; qu'ils assuraient qu'on recevrait ce jour même, de Paris, l'ordre de laisser communiquer avec le Saint-Père tous ceux qui voudraient lui parler, et qu'on lui destinait une maison de campagne à deux milles de la ville, où le pape pourrait aller habiter avec tous ceux de sa suite. Ces agréables nouvelles me furent confirmées par le chef d'escadron Gaillot, et par M. Renaudon, maire de Grenoble. Ils me dirent que toute la ville était dans la joie; que plusieurs dames étaient allées se faire des visites pour se faire part de ces heureuses nouvelles, et que tout le monde remarquait que cela arrivait précisément le jour où l'Église solemnise la délivrance miraculeuse de saint Pierre.

Cette belle aurore fut bientôt troublée. Après le dîner, un militaire (c'était, je crois, un gendarme) qui avait précédé le pape dans le voyage, et qui était chargé de faire préparer les logemens dans les lieux où nous nous arrêtions, avertit secrètement mon valet de chambre Michel que, la nuit, le Saint-Père partirait, non pas pour la campagne, comme on le disait, mais pour Avignon. Il l'engageait donc à tenir prêt mon bagage, supposant qu'il me faudrait faire aussi le même voyage. J'appris aussi que le chef d'escadron Gaillot avait été mandé chez le colonel Boissard et à la préfecture. Je passai le reste du jour partagé entre l'es-

[redacted]

pérance et la crainte; mais, à neuf heures du soir, l'énigme se découvrit, quand je vis paraître tout à coup M. le conseiller de préfecture Gérard et le colonel déjà nommé. A leur air sérieux et grave, je m'aperçus bien qu'ils venaient m'annoncer quelque triste nouvelle. En effet, le premier me dit qu'il avait reçu ordre du ministre de la police de Paris de m'annoncer mon arrestation. Puis, il marmotta entre ses dents que c'était pour certaines intrigues pratiquées dans Rome. Il m'avertit que je partirais cette nuit même, dans quelques heures, pour le Piémont, où j'apprendrais les résolutions ultérieures du gouvernement sur ma personne. Je lui répondis froidement, sans me déconcerter, qu'il était inutile de m'annoncer mon arrestation ; car, dès le moment de mon départ de Rome, je m'étais regardé comme prisonnier en me voyant gardé partout à vue par des gendarmes; que j'avais, à Rome, exécuté les ordres du pape comme je le devais; qu'enfin j'allais faire sur-le-champ, toutes les dispositions nécessaires pour partir cette nuit même. Je compris alors très-bien quel était le but de ce voyage en Piémont, et je fus encore bien plus confirmé dans mon idée, quand le colonel Boissard me dit que mon neveu et mon secrétaire me suivraient dans une autre voiture, et que nous devions emporter notre bagage chacun de notre côté. Lorsqu'ils furent partis, je donnai ordre qu'on tînt tout prêt pour le départ, et,

après avoir pris un peu de nourriture, je me retirai dans ma chambre à coucher pour prendre quelques instans de repos. Peu de temps après arriva le chef d'escadron Gaillot. Il me prit la main, la serra, et la baisa en versant des larmes. Cet acte inaccoutumé de respect et de tendresse me fit bien comprendre qu'il avait eu connaissance des desseins du gouvernement français sur ma personne, et qu'il n'ignorait pas le sort qu'on me préparait.

On s'imaginera facilement que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, et que je passai ce temps assailli par une foule de pensées diverses qui se succédaient rapidement dans mon esprit. Je me figurai un instant qu'on pourrait bien me transporter à Turin pour m'y faire subir le dernier supplice. Cette pensée paraîtra peut-être étrange; on pourra l'attribuer à la peur ou à un transport d'imagination; mais on en jugera autrement quand on connaîtra les anecdotes que je vais raconter. Dans une des dernières dépêches de la funeste légation du cardinal Caprara en France, il était dit que l'empereur Napoléon, dans une audience, lui avait déclaré que si, lorsque ses troupes occuperaient Rome et l'Italie, les ministres du pape osaient imprimer en public un écrit contre cet acte, il ferait fusiller quiconque l'aurait composé, signé et publié, quelle que fût sa dignité et son rang; menace qui était évidemment dirigée contre

[redacted]

les cardinaux. Or, j'avais livré au public et signé des notes ministérielles très-énergiques, imprimées dans presque toutes les langues de l'Europe; j'avais donné des ordres et fait des proclamations au nom du pape; et le jour du changement de gouvernement, j'avais envoyé aux ministres étrangers résidant à Rome une copie authentique de la bulle d'excommunication, les copies également authentiques de deux discours prononcés par le pape au sacré collége contre les actes d'hostilité et les usurpations journalières de sa souveraineté commises par l'autorité militaire française à Rome. J'étais l'auteur de la protestation qui, la nuit suivante, fut affichée dans les principaux quartiers de Rome, ainsi que de trois brochures relatives à l'histoire des dernières querelles élevées entre le gouvernement français et le nôtre; histoire appuyée de pièces justificatives. Joignez à cela que, comme je l'ai déjà raconté dans la première partie de ces mémoires, le soir d'avant le changement de gouvernement, un respectable cardinal vint m'avertir en tremblant qu'il avait appris de personnes bien au courant des affaires de France, que si le pape faisait en cette occasion quelque démarche énergique, si, par exemple, il fulminait l'anathème, l'empereur Napoléon ferait pendre les cardinaux qu'il soupçonnerait d'avoir pris part à cette détermination du pontife. Je pris alors la chose en plaisanterie, d'autant plus que je connaissais le caractère

craintif de mon collègue; mais cette nuit, ces paroles me revinrent à l'esprit, et, en réfléchissant, je pensai que les soupçons pouvaient bien tomber sur d'autres cardinaux, mais que pour moi, qui avais l'honneur de servir le pape en qualité de ministre, le fait était clair et avéré. En outre, deux jours après la publication de l'anathème, dans l'audience du matin, où je racontais au pape comment, la nuit précédente, le cardinal Mattis avait été arrêté et entraîné hors de Rome, le Saint-Père me dit qu'il était venu à sa connaissance que, dans l'assemblée tenue par le conseil extraordinaire chargé du gouvernement de Rome et de l'État, au sujet des mesures à prendre ensuite de l'excommunication qu'il avait fulminée, le ministre Salicetti, aveuglé par un excès de fureur et de rage, avait proposé de faire subir le dernier supplice au cardinal Mattis et au docteur Marchetti, comme auteurs et conseillers de cette démarche. Or, je le répète, les soupçons pouvaient bien tomber sur d'autres cardinaux; mais pour moi qui, en qualité de secrétaire d'État, avais dû donner tous les ordres pour la publication officielle de la bulle, le fait était clair et avéré. Mes craintes n'étaient donc pas mal fondées, et on ne pouvait les prendre pour l'effet d'une imagination exaltée.

Je me représentai également à l'esprit deux faits arrivés de nos jours, et qui sont des preuves effrayantes de l'esprit de fureur des gouvernemens étrangers

[redacted]

contre les ministres du Saint-Siége qui exécutent fidèlement les résolutions énergiques des papes : je veux parler des vexations exercées par la république de Gênes sur la personne de monseigneur Crescenzio de Angelis, évêque de Segni, envoyé par Clément XIII comme visiteur apostolique en Corse ; et du meurtre affreux commis sur monseigneur Antonelli de Villetri, par la main d'un assassin soudoyé, à ce qu'on pense généralement, par le ministre du duc Philippe de Parme. C'était pour se venger du bref du même pontife Clément XIII, qui déclarait comme ayant encouru les censures ecclésiastiques ceux qui avaient dans le duché de Parme proposé et mis à exécution des innovations scandaleuses et anti-canoniques*. Parmi

---

* Sous le pontificat du pape Clément XIII, il y avait à Rome deux seigneurs du même nom, et qui cependant n'étaient unis par aucun lien de parenté ; l'un prélat de Mantelletta, d'une famille noble de Sinigaglia, qui fut depuis cardinal et est mort de nos jours doyen du sacré collége ; l'autre, simple valet de chambre honoraire du pape, qui était d'une famille également noble de Villetri. Le jeune prélat de Sinigaglia fut chargé de publier le bref du monitoire contre Parme, et exécuta cette commission à la satisfaction du pontife. Mais, soit la faute d'autrui, soit imprudence de sa part, le public vint à savoir qu'il était l'auteur de la publication du bref. Peu de temps après arriva la fin tragique de monseigneur Antonelli de Villetri, qui fut trouvé assassiné sur sa chaise auprès de son secrétaire sans que rien manquât dans sa maison.

les diverses pensées qui m'agitaient, il m'en vint une qui viendra sans doute aussi à l'esprit de ceux qui liront peut-être un jour ces mémoires; c'était que le gouvernement français n'en viendrait jamais à un pareil acte de violence lorsqu'il songerait à l'étonnement et à l'horreur qu'il causerait dans le monde catholique. Mais à cette réflexion, qui pouvait me tranquilliser, en succédait une autre qui revenait me plonger dans l'inquiétude. Je pensais que celui qui avait fait fusiller le duc d'Enghien, uni par les liens du sang à presque tous les souverains et princes de l'Europe, ne ferait certainement pas difficulté de faire subir le même supplice à un cardinal; je songeais enfin que j'étais dans le royaume où le faible et vindicatif Henri III avait eu la barbarie de faire assassiner un cardinal de Guise, de la maison de Lorraine. Ce fut au milieu de ces pensées orageuses que je passai le peu d'heures que je restai couché sur mon lit. Je dois pourtant ajouter qu'à la fin, un véritable calme succéda dans mon esprit, et je considérai avec un sang froid dont je ne me croyais pas capable le danger plus que probable

---

Cette circonstance fit soupçonner, et avec fondement, que quelque ministre du duc de Parme, irrité de la publication du monitoire, envoya un assassin à Rome pour tuer l'Antonelli auteur de cette publication, et que l'assassin fit une méprise et exécuta ses ordres contre l'Antonelli de Villetri.

[redacted]

d'une prochaine mort violente; effet sans doute de la grâce divine, qui n'abandonne jamais au milieu des peines et des afflictions ceux qui s'y trouvent non par leur faute, mais pour avoir accompli leurs devoirs.

En me levant, je composai la minute d'une lettre de consolation pour mon frère, et un projet de testament, afin de pourvoir, après ma mort, à la subsistance de mes plus anciens domestiques. Un peu après minuit, j'entendis un bruit de voitures; on me dit que c'était le pape avec sa suite qu'on conduisait sur la route de Valence et d'Avignon. Tant que j'entendis le bruit dans le lointain, il me sembla que je n'étais pas encore tout-à-fait séparé du Saint-Père; mais quand le bruit eut cessé, je ressentis un vif chagrin de cette séparation; j'ignorais quelle était sa suite; j'éprouvai un inexprimable serrement de cœur en pensant qu'il restait peut-être abandonné à lui-même, sans avoir personne autour de lui pour lui donner conseil et lui inspirer courage dans ces tristes circonstances.

Un peu avant le lever de l'aurore arrivèrent des agens de police avec des gendarmes, pour me remettre moi et ma suite au chef d'escadron Gaillot; celui-ci, avant de partir, ordonna au brigadier des gendarmes qui devaient accompagner mon neveu et mon secrétaire, de sortir de Grenoble une heure au moins après notre départ, et de se tenir toujours à quelque distance de nous. Au moment où

nous sortions de la ville, et où nous passions par les lieux où peu de jours auparavant toute la population nous avait accueillis avec tant de témoignages de respect et d'affection, je me sentis tout ému, et j'éprouvai un sentiment de mélancolie profonde que je ne ressentis jamais dans tout le cours de mon voyage, pas même dans le terrible moment de mon départ violent du Mont-Cavallo et de Rome. Chemin faisant, s'accrûrent encore ces dispositions tristes et mélancoliques; la journée fut affreuse, et une pluie excessive nous accompagna depuis Lupin jusqu'à St.-Jean de Maurienne, où nous arrivâmes une heure après minuit. Sur la route, nous fûmes témoins d'une scène douloureuse; de Montmeillan à Aiguebelle, nous trouvâmes la plupart des arbres des campagnes voisines brisés ou déracinés, le chemin couvert de feuilles, les chanvres, les blés, les maïs partout détruits, comme si on les avait fait passer par la faux, et les vignes renversées ou mises en pièces. Les postillons nous dirent qu'à neuf heures du soir il était tombé avec violence une grosse grêle, accompagnée d'un vent furieux, et que c'était la cause d'un si horrible dégât. Quand l'âme est en proie à l'affliction, tous les objets, qui dans d'autres circonstances nous émeuvent à peine, réveillent alors en nous des pensées tristes et mélancoliques. Ce spectacle me fit faire beaucoup de réflexions sur le malheur des familles qui avaient

[redacted]

leurs propriétés dans cet espace de trente milles environ. Nous passâmes la nuit à St.-Jean de Maurienne. Nous espérions arriver le lendemain soir au sommet du Mont-Cenis, pour loger dans l'hospice des moines; mais une des roues de nos voitures s'étant brisée entre Modane et Bramant, nous perdîmes six heures et nous arrivâmes à peine vers minuit à Lans-le-Bourg.

Le lendemain 4 août, la matinée était un peu avancée quand nous nous mîmes en route. Nous arrivâmes à une heure à l'hospice des moines, qui nous accueillirent avec cordialité et nous firent aussitôt préparer un bon déjeuner, que les Français appellent un déjeuner à la fourchette. A quatre heures, nous remontâmes en voiture : il tombait une neige épaisse, telle que j'en avais rarement vu en Allemagne. Ce phénomène au 4 août, jour qui précède la fête de la Madone de la Vierge, me rappela la pluie des fleurs blanches dans les vêpres solennelles de la chapelle Borghèse, où assistait chaque année le Sacré-Collége, et le souvenir de cette solennité romaine me fit pousser un soupir, et je dis en moi-même (Ps. 136, v.) : *Super flumina Babylonis illìc sedimus et flevimus, quùm recordaremus Sion : viæ Sion lugent eò quòd non sint qui veniant ad solemnitatem.* A la descente du Mont-Cenis, nous vîmes tout à coup se déployer sous nos yeux une vue magnifique : la vallée de Suse, richement cultivée, le cours serpentant de

la Doire et le décroissement des montagnes qui laissent voir enfin un espace à travers lequel, comme sur un fond de théâtre, on découvre au loin les belles campagnes du Piémont. Cette vue me rappela mon entrée en Italie du côté du Tyrol, où les Alpes vont également s'abaissant jusqu'au col de Vérone, et à travers lesquelles on découvre dans le lointain les plaines fertiles de la Lombardie Vénitienne. En 1794, cette vue me fit éprouver un bien vif plaisir à mon retour d'Allemagne, et je m'écriai comme Achate : *Italiam! Italiam!* La joie me mettait hors de moi, mais cette fois c'étaient des sentimens biens différens que faisait naître en moi la vue de l'Italie; je comparai aussitôt mes deux retours. En 1794, je revenais après avoir terminé ma nonciature, avec la pleine approbation non-seulement du pape, mais de toute la cour de Rome; j'étais sûr d'être partout bien accueilli et fêté sur mon passage, en raison du poste éclatant où j'étais placé, et surtout parce que tout le monde connaissait la bienveillance extraordinaire que me portait le souverain. J'espérais avoir sous peu de jours la consolation de revoir Pie VI, mon illustre bienfaiteur, et d'embrasser les auteurs de mes jours : consolation que je craignais de ne plus pouvoir éprouver, quand je partis pour l'Allemagne. Mais cette fois, je revenais privé de ma liberté, traîné comme prisonnier d'État, avec la crainte trop bien fondée d'aller dans quelque forteresse pour y rester, Dieu

sait combien de temps, enfermé et séparé de tout ce que je pouvais avoir de plus cher au monde. Cependant c'était la pensée qui m'affligeait le moins; car, dès le moment que je fus appelé par le pape au ministère, j'avais prévu cet événement; je puis dire que j'en avais un pressentiment intérieur et que je l'avais communiqué aussitôt à quelques-uns de mes amis. Ce qui me déchirait véritablement le cœur, c'était de voir le pape donné comme en spectacle par tous les pays, et détaché de toutes les personnes qui pouvaient lui donner des conseils et des consolations; le Sacré-Collége, dispersé par l'Italie et la France, et mis dans l'impossibilité de se réunir, puisqu'on avait assigné aux cardinaux le lieu de leur exil, chose qui pouvait avoir de funestes conséquences en cas de vacance du Saint-Siége; c'était enfin de voir Rome victime de l'injuste changement de gouvernement, le peuple romain, après toutes les preuves d'attachement qu'il avait données au pape et au gouvernement pontifical, méritant un tout autre sort.

Plein de ces idées funestes j'arrivai le soir à Saint-Antonin où nous nous arrêtâmes. A peine fus-je descendu dans l'auberge, que la maîtresse de la maison m'aborda en me mettant un flambeau presque sur le visage, et pendant plus d'une minute elle fixa les yeux sur moi et me considéra attentivement. Elle m'introduisit ensuite dans la chambre que je devais occuper, et, sans en savoir

le motif, je m'aperçus que les domestiques de l'auberge, en entrant dans ma chambre, me donnaient des marques de respect extraordinaire, faisant toujours de profondes salutations et me regardant fixement. Le matin, 3 août, avant de partir, je découvris l'énigme. Pendant qu'on attelait les chevaux de poste, je me plaçai à un balcon, et je vis beaucoup de gens rassemblés autour de la voiture. Poussé par la curiosité, je dis au valet d'auberge : « Pourquoi ce concours de peuple? Il doit passer sans cesse ici des voitures d'étrangers? » Il me répondit d'un ton très-respectueux et en me regardant attentivement, que le bruit s'était répandu parmi le peuple que j'étais peut-être le prince de Piémont (il voulait dire le roi Charles). Et il me dit cela de manière à me faire croire qu'il partageait aussi cette opinion : « Mais ne voyez-vous pas, lui dis-je, mes bas rouges et ma calotte de cardinal?»—«Qui sait, ajouta-t-il d'un air confus, ce pourrait bien être!.... » Là-dessus on vint m'avertir que tout était prêt, j'interrompis la conversation et je montai en voiture en saluant le bon peuple qui s'était rassemblé. J'ai voulu raconter cette anecdote comme une preuve nouvelle de l'affection constante des Piémontais pour la famille de leurs anciens souverains. Nous allâmes de là à Avellino, puis à Rivoli : chemin faisant, je m'aperçus que le chef d'escadron Gaillot était grave et pensif : c'était la première fois

[redacted]

que je lui voyais un air sérieux, car il était d'un caractère très-gai et savait mêler à tout quelque plaisanterie. Arrivés à Rivoli, nous apprîmes à la poste que la veille au soir il était arrivé de Turin, au brigadier des gendarmes, un paquet adressé à M. Gaillot, avec ordre de le lui remettre dès son arrivée. Je pensai aussitôt que le paquet devait me concerner, et que c'était sans doute ce que les Français appellent une lettre de cachet, c'est-à-dire l'ordre du gouvernement au sujet de ma destination future. En effet, quelque temps après un gendarme vint remettre le paquet à Gaillot, qui, en lisant la lettre, changea de couleur et dit tristement : « Je le savais déjà ! » Il s'approcha de ma voiture et me pria de descendre, disant qu'il avait quelque chose à me communiquer. Quand nous fûmes retirés à l'écart, il me dit qu'il avait reçu de Turin l'ordre de me faire transporter, par un brigadier de gendarmerie, dans la forteresse de Fenestrelle ; à ces mots, il se mit à pleurer. Je lui répondis, avec une indifférence qui l'étonna et qui me surprit moi-même ensuite : « Eh bien ! allons à Fenestrelle ! » Je l'embrassai, je le remerciai de l'affection qu'il me témoignait, ajoutant que si cette nouvelle n'avait produit sur moi aucun effet, c'est que j'y étais préparé depuis le jour de mon entrée au ministère. Il me dit cependant qu'il allait me remettre entre les mains du brigadier de gendarmerie, selon les ordres qu'il avait reçus de

Turin, mais qu'il m'accompagnerait lui-même jusqu'à Fenestrelle pour me fournir tous les secours possibles pendant mon voyage, et à mon arrivée dans le fort ; je lui en fis mes remercîmens, lui disant que je serais très-fâché de me trouver en arrivant avec des personnes inconnues.

En quittant la poste, nous nous rendîmes à la caserne où logeait le brigadier de gendarmerie, et, pendant que M. Gaillot écrivait des lettres pour Turin afin d'accuser réception du paquet et d'annoncer, je crois, au ministère de la police la résolution où il était de me conduire lui-même à Fenestrelle, je déjeunai tranquillement dans la chambre où l'on me conduisit. C'était ce que nous appellerions en langue romaine une espèce de *Guardiola*, c'est-à-dire un corps-de-garde. Je pris des forces avec un excellent verre de vin de Nice; après déjeuner je me mis à une fenêtre qui donnait sur la rue et je vis dans une maison en face deux dames et une petite fille, qui se tenaient en arrière pour ne pas être vues par les passans. Elles me témoignaient en pleurant la douleur qu'elles éprouvaient de me voir prisonnier, et me montrant le front avec leurs mains et pliant les genoux, elles me demandaient la bénédiction. Je la leur donnai et me sentis vivement ému. Pendant tout le voyage, j'ai observé combien est puissant, sur les femmes, le sentiment de pitié qu'elles éprouvent à la vue des personnes qu'elles croient

plongées dans l'affliction et la peine. J'en ai vu plusieurs verser des larmes; et dans ces temps de guerre j'aurais pu leur répéter les paroles de notre divin Rédempteur aux pieuses femmes du Calvaire : *Nolite flere super me, sed super vos ipsas flete et super filios vestros.*

Lorsque M. Gaillot eut terminé les lettres et qu'il les eut remises au brigadier, nous partîmes pour Turin, accompagnés d'un gendarme à cheval. Mais quand nous fûmes à l'endroit où la route se partage en deux, dont l'une conduit à None, l'autre à Pignerol, le gendarme qui nous escortait ordonna au postillon, d'après la recommandation de Gaillot, de prendre cette dernière direction et de laisser Turin de côté. A peu de distance, nous vîmes Stuppiniz, maison de campagne des rois de Sardaigne; elle me parut bien située, grande et commode à habiter pour les personnes de la suite d'un roi. Après être resté quelque temps à None, nous poursuivîmes notre route vers Pignerol, où nous arrivâmes à quatre heures, au moment où se tenait encore le marché du samedi, qu'on peut appeler une foire, tant est grand le concours des marchands qui s'y rendent des environs du Piémont. L'arrivée d'un cardinal entre des gendarmes attira la foule autour de la voiture, et excita, comme on le suppose, la curiosité générale sur ma personne et sur l'objet de mon voyage. Je descendis dans une auberge, et pendant

que j'étais à la fenêtre, je vis passer une voiture à quatre places; on me dit que c'était l'évêque. Il s'arrêta d'abord à la porte de la maison du sous-préfet, qui était un nommé Geymet, ministre réformé d'une paroisse protestante des vallées du Piémont; il se rendit de là au palais de la municipalité. J'imaginai aussitôt que ce prélat, monseigneur de la Marmara, ayant eu connaissance de mon arrivée à Pignerol, désirait me faire une visite, mais que pour s'éviter des désagrémens, il avait voulu d'abord demander aux agens du gouvernement, s'il pouvait faire cette démarche sans encourir le risque d'être accusé d'imprudence et sans inspirer de soupçons. Les magistrats ne mirent aucun obstacle à sa demande, ils lui répondirent qu'il fallait consulter à ce sujet l'officier qui m'escortait. En effet, je vis la voiture de l'évêque sortir de la mairie, et, peu après, un domestique du prélat vint à l'auberge et parla à M. Gaillot; il n'en obtint pas la permission qu'il demandait; M. Gaillot me dit ensuite que l'évêque lui avait envoyé un de ses domestiques pour lui demander s'il pouvait me voir, et qu'il lui avait fait répondre qu'il irait lui-même en personne lui parler. Il me fit entendre qu'il ne croyait pas cette visite opportune, parce qu'elle pouvait déplaire à la police de Turin. Je le priai de remercier pour moi l'évêque de son aimable attention, et de l'engager de ma part à ne pas venir. M. Gaillot alla le trouver lui-

[redacted]

même, et à son retour, il me rapporta que l'évêque aurait réellement désiré venir me présenter ses hommages, mais qu'il se rendait à ma prière.

Le matin du 6, nous partîmes pour Fenestrelle, avec quatre chevaux de louage; il n'y a pas de poste entre Pignerol et Fenestrelle. J'eus le plaisir d'observer la campagne et les environs de Pignerol qui sont charmans, bien cultivés et très-fertiles. Dans le village de Pérouse qui est à moitié chemin, pendant qu'on faisait rafraîchir les chevaux, je demandai la permission d'entendre la messe. C'était un dimanche. On me conduisit dans l'église, et un prêtre s'habilla aussitôt avec empressement et célébra l'office divin. Je dois avouer ici que j'écoutai la messe avec distraction, désirant non sans raison qu'elle finît promptement. Toute l'église, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, était remplie de larges crevasses, et tellement étayée de tous les côtés, qu'il me semblait être sur un plancher de théâtre au milieu des poutres qui le soutiennent. La messe étant terminée, je partis sur-le-champ, et une heure après-midi j'arrivai au village de Fenestrelle qui est au pied de la forteresse.

CHAPITRE III.

Prison de Fenestrelle.—Situation du fort.—Détails historiques.—Relation de mon voyage.—Mon arrivée.—Adieux touchans de Gaillot.—Rigueur de ma captivité.—Réflexions sur l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène.—Souffrances physiques et morales.—On me refuse un confesseur.—Personnes détenues au fort de Fenestrelle.—Le comte André Basili de Fermo. — Le comte de Transtamare. Don Antonio Vergas. —M. Exclaga et les chevaliers Baramendi et Pando. —M. Canaveri. —Arrivée de mon neveu Tibérius Pacca.—M. Delmas.—M. Dauzers, directeur général de la police de Turin.—Interrogatoire. — Billet mystérieux. —Réponse.— Comment se termine l'année 1809.

La prison de Fenestrelle excitait dans ce temps autant de frayeur en Italie que la déportation en Sibérie, dans les pays septentrionaux de l'Europe. Je ne sais jusqu'à quel point il peut être pénible pour un Polonais et un Russe de quitter leur pays, et combien leur est désagréable le séjour de Tobolsck et de Kamschatka : ce que je sais, c'est que, pour celui qui est né dans le doux climat de l'Ita-

[redacted]

lie méridionale, dans les contrées voisines de l'agréable province de la terre de Labour, et près du Vésuve, le séjour au milieu des Alpes froides et glacées est très-insupportable. Le fort de Fenestrelle est placé sur une partie de la chaîne de montagnes qui sépare le Piémont du Dauphiné. Le village de Fenestrelle, qui est au pied de cette montagne, appartient à la vallée de Pratgelat (*Prato-Gelato*). Cette vallée est une de celles qui, d'après un traité de 1713, furent détachées du Dauphiné, et cédées à la maison royale de Savoie; elles sont très-connues dans la géographie pour être la seule partie de l'Italie où l'on tolère la religion protestante avec un culte public; là demeurent plus d'un millier d'hérétiques, surnommés Barbets, à cause de la barbe que portaient autrefois leurs ministres. Avant la prétendue réforme de Luther et de Calvin, ils professaient les erreurs des Vaudois et des Pauvres de Lyon; mais dans ces derniers temps, ils se réunirent aux calvinistes et embrassèrent tous les faux dogmes de cette secte. Fenestrelle est un petit village de huit cents habitans environ, et il n'aurait peut-être pas l'honneur de figurer sur les cartes géographiques, s'il n'avait donné son nom à cette fameuse forteresse. Pendant plusieurs mois de l'année, il y règne un hiver très-rigoureux, et dans quelques endroits des montagnes qui l'environnent,

la neige ne se fond jamais entièrement; mais....

Ubi delicuit nondùm prior, altera venit;

et on en voit çà et là des couches même aux mois de juillet et d'août. En automne, quelques jours après que la neige est tombée et a couvert presque tous les objets exposés à la vue, et souvent même les murs des maisons sur lesquelles elle est poussée par la violence du vent, elle s'endurcit et devient semblable à un parquet de verre : on croirait être dans un pays tout de cristal. Pendant plusieurs jours, il descend des montagnes voisines un brouillard épais qui non-seulement dérobe la vue du ciel, mais empêche presque de distinguer les objets à peu de distance. C'est dans une de ces journées qu'arriva, à Fenestrelle, l'excellent marquis Jean Patrice, dont je parlerai plus tard. Le domestique romain, qui l'accompagnait, épouvanté à cette horrible vue, demanda aussitôt la permission de retourner à Rome, et comme le commandant de la place lui reprochait d'abandonner son maître en cet état, il répondit ingénument : « Eh! monsieur, comment peut-on vivre dans un pays où l'on ne voit ni ciel ni terre? » En un mot, ce lieu, pendant la saison d'hiver, représente une vraie caverne de l'enfer; et si notre Dante y fût venu, il l'aurait décrit avec son habile pinceau, et ne se serait pas contenté de dire dans le trente-troisième chant de son poème :

Perch'i mi volsi, e vidimi davante
E sotto i piedi un lago, che per gielo
Avea di vetro, e non d'acqua sembiante.

Les nuits d'hiver y sont insupportables par leur longueur; pendant un certain temps, les ténèbres les plus épaisses durent seize heures : le triste silence qui règne dans cette vaste solitude n'est interrompu que par le sifflement des vents, ou d'autres fois par le bruit épouvantable qu'occasionne la chute des grosses masses de neige appelées avalanches, et par les hurlemens des bêtes féroces qui, poussées par la faim, s'approchent des murs de la forteresse. Il est bien rare de voir pendant l'hiver des oiseaux dans cette triste vallée. Les aigles seuls, nichés dans les rochers, sur le haut des montagnes, planent dans ces contrées, et souvent passent majestueusement en volant, les ailes déployées, au-dessus de la forteresse. Les habitans de Fenestrelle, et des petits villages voisins, restent enfermés dans leurs maisons, dont la plupart creusées sous terre méritent plutôt le nom de tanières. Là, ils vivent avec leur vache et leur chèvre qui les nourrissent de lait dans cette saison. Vers la fin du printemps, cette vallée, jusque alors triste et affreuse, présente un aspect agréable et curieux. Avec la fonte des neiges, on découvre les petites prairies de la vallée, et, quelques jours après, on voit ces prés couverts de hautes herbes et d'une grande quantité de belles fleurs qui sont

pour ainsi dire symétriquement arrangées. On pourrait dire avec le Tasse :

. . . . . . Che la natura
L'imitatrice sua scherzando imiti.

Des fleurs plus belles et des herbes odoriférantes croissent en plus grande quantité dans un endroit situé sur la cime de la montagne qu'on appela Catinat, parce que ce fameux maréchal de France y resta campé quelque temps. Reparlons maintenant de la forteresse. Elle est divisée en deux forts qui sont réunis par le moyen d'un escalier de plus d'un millier de marches. Sur le sommet de la montage se trouve le fort des Vallées, et plus bas du côté du village le fort Saint-Charles, où sont les prisonniers et la garnison. Entre le pied de la montagne et une hauteur appelée l'Alburgian, vis-à-vis du fort Saint-Charles, est un autre fort nommé le fort Mutin. Il fut construit par l'ordre de Louis XIV, d'après le plan du fameux maréchal Vauban, afin de réprimer les Barbets révoltés. La forteresse de Fenestrelle fut bâtie par le roi Charles Emmanuel, aïeul du roi actuel, pour fermer de ce côté du Piémont, aux armées françaises, l'entrée en Italie. La nature et l'art ont contribué à la fortifier, je dirai même à la rendre inexpugnable. D'un côté, elle est protégée par un roi ; de l'autre, elle est défendue par des bastions et de petits forts bien disposés. Le gouvernement

[redacted]

français, avant de concevoir le vaste projet d'étendre les limites méridionales de la république au-delà des Alpes, avait résolu de la démolir, comme il avait démoli la Brunette et d'autres places fortes du Piémont. Déjà on se préparait à exécuter ce dessein, mais sur les représentations d'un général français, on en suspendit l'exécution, et, quelque temps après, cette forteresse fut destinée à être une des nombreuses prisons d'État entretenues par ce gouvernement libéral et tolérant. Celui qui conseilla cette nouvelle destination, ou ne connaissait pas le lieu, ou ne consultait en rien les sentimens d'humanité. Assurément ce lieu, où peu d'années auparavant le gouvernement avait fait transporter, des ports de mer, les criminels condamnés aux galères, ne paraissait pas propre à renfermer des personnes de condition. La rigueur du climat, la pauvreté du village voisin, qui ne peut fournir les choses nécessaires aux usages de la vie, le manque de médecin et d'une pharmacie bien pourvue, en cas de maladie, rendaient ce séjour très-triste et très-pénible pour ceux qui avaient le malheur d'y habiter.

Je reprends maintenant le récit de mon voyage. J'ai déjà dit que, le dimanche 6 août, j'arrivai un peu après midi au village de Fenestrelle. M. Gaillot me conduisit droit à la maison qu'occupait le commandant dans le village; nous eûmes à traverser une foule de gens, étonnés de voir un

cardinal prisonnier entre des gendarmes. Le commandant m'accueillit avec respect, mais froidement. Je crus alors que c'était par fierté; mais, quand je le connus plus tard, je jugeai que c'était par l'embarras que lui causait l'arrivée d'un cardinal. Après les complimens accoutumés, M. Gaillot montra beaucoup plus de bon sens que les ministres de Napoléon; car, supposant bien qu'ayant été enlevé violemment je n'avais pu me pourvoir d'argent, il demanda au commandant s'il avait pensé à me loger et à me traiter suivant les égards dus à mon rang. Celui-ci répondit, d'un air sérieux, qu'il n'avait à ce sujet aucun ordre du gouvernement, que cependant il me donnerait le lit et la nourriture comme aux autres détenus. Cette réponse troubla et affligea Gaillot, qui savait bien ce que c'est que le lit et la nourriture que les gouvernemens fournissent aux prisonniers. Tout mortifié, il vint me rendre compte de sa conversation. Alors je le priai de demander au commandant et aux majors s'il était permis aux prisonniers, en payant de leur argent et sur-le-champ, de se procurer un logement plus grand et d'autres choses nécessaires. A ces mots, *en payant sur-le-champ*, le front des officiers se dérida; ils répondirent poliment que c'était permis : et un des majors, nommé Gasan, Piémontais, s'offrit aussitôt de bonne grâce pour donner ordre au concierge de louer, à l'instant même, un bon lit avec des

[redacted]

chaises, une table et les autres meubles nécessaires pour ma chambre. De la maison du commandant, je me rendis à l'auberge avec Gaillot pour dîner : cette auberge, pour un petit village tel que Fenestrelle, n'était pas très-mauvaise ; et, cela soit dit à la honte de notre Italie méridionale, dans plusieurs villes et villages de l'État pontifical et du royaume de Naples, beaucoup plus peuplés que Fenestrelle, je n'en ai pas trouvé de semblable. A la fin du dîner, nous vîmes entrer dans la chambre le commandant et le major Gasan qui étaient venus pour me conduire à la forteresse. Nous prîmes ensemble le café et nous nous mîmes en marche. Gaillot m'accompagna jusqu'à l'endroit où l'on commence à monter pour arriver au fort Saint-Charles, et là il prit congé de moi en pleurant amèrement. Je l'embrassai avec attendrissement, et le remerciai de tous les témoignages de bienveillance qu'il m'avait donnés pendant le voyage. Il me promit de venir me voir, s'il pouvait en obtenir la permission, mais il ne put tenir sa promesse ; car, quelque temps après, il fut envoyé avec un corps de gendarmes en Espagne, où il trouva la mort ainsi que tant d'autres victimes de cette folle et injuste guerre.

Ayant passé le pont-levis, nous entrâmes dans le fort, dont l'entrée ressemble à celle d'un antre obscur. Sur la petite place, et devant l'habitation et la prison des détenus, nous trouvâmes le

major Jamas avec quelques soldats de la garnison; mais nous ne vîmes aucun prisonnier. On leur avait donné l'ordre de rester dans leurs chambres à l'heure où l'on supposait que je devais arriver. Nous entrâmes par un corridor peu éclairé : le plafond est très-bas et il n'y a qu'une fenêtre au bout. A droite, nous vîmes les chambres bien fermées, munies de grosses chaînes; nous trouvâmes ouverte la dernière qui m'était destinée. Quand nous fûmes entrés, le commandant me dit, d'un air grave, mais respectueux, qu'il avait reçu des instructions très-rigoureuses à mon égard; qu'il ne m'était permis de communiquer avec personne du dehors, ni même avec les prisonniers, qu'ainsi il ne pouvait m'accorder la promenade sur la petite place du fort dont les prisonniers avaient la jouissance; qu'il m'était absolument défendu d'écrire, et que quant aux lettres qui me seraient adressées, elles ne me seraient remises qu'après avoir été vues et examinées à Turin ou à Fenestrelle. Je lui dis qu'il me suffisait de pouvoir écrire en sa présence quelques lignes à ma famille, et que je lui remettrais les lettres ouvertes; il me répondit qu'il ne pouvait me le permettre. Qui aurait pu imaginer ou prévoir alors que, quelques années après, on donnerait des ordres aussi rigoureux contre Napoléon lui-même? Le général comte de Montholon, qui fut du petit nombre de ceux qui le suivirent dans l'infortune et dans l'affreux

[redacted]

exil de Sainte-Hélène, écrivit, en date du 25 août 1816, par ordre de Napoléon, à M. Hudson Lowe, gouverneur de l'île, une longue lettre, pleine de réclamations et de plaintes amères sur la manière dont il était traité. Il se plaignait de ce qu'on avait trop restreint l'espace de terrain dans lequel on permettait à l'empereur de se promener ou d'aller à cheval avec ses domestiques (c'était une étendue de plusieurs milles). Il se plaignait encore que le gouvernement britannique eût défendu de laisser passer les lettres que l'empereur écrivait ou qu'il recevait de sa famille, si les unes et les autres n'étaient auparavant vues et lues par les ministres anglais et par les officiers de Sainte-Hélène. Il déclarait qu'une pareille mesure serait désavouée à Alger. Il se plaignait enfin qu'on n'eût permis à Napoléon de s'abonner à aucun journal de France, ajoutant que cette défense n'était faite que dans les cachots de l'inquisition. Ainsi écrivait, en 1816, le comte de Montholon; il aurait dû réfléchir que ces ordres rigoureux, qu'on aurait désavoués à Alger, et qu'on n'aurait mis à exécution que dans les cachots de l'inquisition, avaient été donnés par Napoléon contre plusieurs personnages illustres de différentes nations. Aussi, tout ce qui lui arrivait alors à lui-même, peut être regardé comme un nouveau témoignage de cette Providence divine, régulatrice des événemens de ce monde, qui, quelquefois même, sur cette terre, con-

damne et punit les coupables suivant la loi du talion.

Je reprends maintenant le fil de mon récit. Le commandant termina son discours en me disant qu'en tout ce qui ne serait pas contraire aux ordres du gouvernement, il chercherait toujours à adoucir autant qu'il était en lui ma pénible situation, et qu'il m'avait choisi cette chambre parce qu'elle était en face de la chapelle. Je le remerciai de ses bonnes intentions, et il se retira avec les majors. A peine me trouvai-je seul dans la chambre, que je courus à une des deux fenêtres, pour voir si j'aurais du moins la consolation d'une belle vue, autant qu'il était possible au milieu de ces affreuses montagnes; mais je trouvai qu'elle donnait sur un escalier intérieur de la forteresse vis-à-vis d'une haute muraille qui empêchait de rien distinguer. J'allai à l'autre fenêtre, et je vis au-dessus de ma tête une haute montagne, l'Alberjan, dont on ne découvrait que le sommet. En plusieurs endroits, on voyait encore même dans cette saison la neige qu'après trois ans et demi de captivité je laissai en possession des mêmes lieux. La chambre où je passai tout ce temps était sur un terrain plat; la voûte en était fendue et crevassée en plusieurs endroits par les secousses d'un tremblement de terre qui avait eu lieu l'année d'avant. Les murs noirs et enfumés ressemblaient à ceux d'une cuisine et d'un atelier de forgeron; ils étaient depuis

[redacted]

le bas jusqu'au haut tapissés de saletés et d'ordures. Le parquet consistait en planches à moitié pourries et mal propres, qui servaient de retraite aux rats et aux souris. Je ne trouvai dans la chambre d'autres meubles que ceux qu'on venait de louer à mon compte. C'étaient un lit, quatre vieilles chaises et une table de bois ordinaire grossièrement faite et ressemblant en tout à un tabouret de cordonnier. Tout ce que je voyais autour de moi, tout ce que j'avais entendu de la bouche du commandant, à mon arrivée dans la forteresse, jetèrent le trouble dans mon âme, trouble qui s'augmenta encore quand je ne vis point mon valet de chambre revenir du village où il était resté avec mon bagage. La pensée que j'allais être tout-à-fait abandonné entre les mains des gens du gouvernement, faisait naître en moi d'autres idées tristes. J'eus recours aux consolations que fournit la religion, je me mis à genoux et je récitai quelques prières; aussitôt le calme rentra dans mon âme, peu après je vis arriver mon fidèle valet de chambre, et j'eus l'assurance qu'il resterait avec moi. Le soir, le major Jamas qui habitait dans le fort, vint me faire une visite et me demander comment je me trouvais et si j'avais besoin de quelque chose; après l'avoir remercié de son attention, je lui dis qu'étant prêtre et même archevêque je désirais dire la messe dans la chapelle du fort, pensant bien que l'on ne m'en refuserait pas la permission. Je

le priai donc de me faire donner par le commandant un prêtre confesseur, car plusieurs jours s'étaient écoulés depuis ma dernière confession. Le major me répondit qu'il croyait que le commandant m'accorderait facilement la permission de célébrer la messe, mais qu'il lui semblait très-difficile qu'on pût me donner un confesseur après les ordres rigoureux qu'on avait reçus du gouvernement de ne me laisser parler à personne. « Du reste, ajouta-t-il, vous pouvez dire la messe quand vous voudrez. »—« Mais, repris-je, je n'ai point le bonheur d'être infaillible, et si l'on ne m'accorde pas un confesseur, je serai obligé, à mon grand regret, de ne point la célébrer. » Il me promit de porter ma demande au commandant et de me rendre réponse. Malgré les événemens désagréables de cette mémorable journée, la première nuit de mon séjour à Fenestrelle je dormis très-tranquillement.

Je passai le second jour moins tranquille. Je commençai à sentir les désagrémens physiques et moraux que j'aurais à souffrir dans cet endroit. Il s'éleva pendant la nuit un vent violent; cela se voit souvent dans ce lieu. Le vent sort des gorges des montagnes avec un bruit épouvantable et assourdissant, et cause de graves dégâts dans les habitations. Quelquefois il détache des toits du fort les grosses pierres clouées qui servent de tuiles, aux risques et périls de ceux qui passent; une fois, pendant que j'étais dans le fort, il transporta

dans l'air, assez loin du fort, la guérite où se tient ordinairement la sentinelle. Le vent qui s'éleva cette nuit produisit aussitôt dans l'atmosphère un froid extraordinaire surtout pour cette saison, et me fit une impression très-forte; car je n'étais pas pourvu de vêtemens d'hiver. J'essayai de faire du feu dans la cheminée, mais je fus forcé de l'éteindre à l'instant, la fumée remplissait la chambre et m'ôtait presque la respiration. Il fallut aussi fermer l'ouverture de la cheminée, car le vent faisait trembler et renversait à terre le peu de meubles que j'avais.

A ces souffrances du corps se joignirent les peines de l'âme. Le soir précédent, j'avais demandé un livre pour passer le temps et me distraire; un officier m'envoya un volume de Voltaire. J'entendis sonner une cloche dans le corridor et j'appris qu'un prêtre prisonnier allait dire la messe dans la chapelle. J'envoyai aussitôt mon valet de chambre au major Jamas, pour lui demander si je pouvais assister à la messe avec les autres prisonniers. Il me fit répondre qu'il n'avait reçu du commandant aucune instruction à ce sujet, qu'il prendrait ses ordres et me ferait connaître la réponse le lendemain. Cette rigueur commença à me fatiguer, et elle était vraiment étrange à l'égard d'un archevêque cardinal. Je demande un confesseur, on répond qu'on ne peut me l'accorder; je désire avoir un livre, on m'envoie un volume de Voltaire; je

témoigne le désir d'entendre une messe, on m'en refuse la permission et on me répond qu'on prendra des ordres pour savoir si l'on doit ou non me la donner. Comment ne pas être indigné de tels procédés? Je me tus cependant et je souffris avec patience... *espérant le bien et supportant le mal.* Après le dîner, le commandant vint me rendre visite avec le major Gasan; je fis tomber aussitôt la conversation sur la messe et le confesseur, le priant instamment de m'accorder ces deux choses; il me répondit qu'il donnerait ordre au concierge de venir le matin m'avertir quand la messe se célébrait, et de m'accompagner à la chapelle; mais qu'il n'était pas en son pouvoir de m'accorder un confesseur, l'ordre exprès du gouvernement étant que je ne devais parler à personne. Je le priai alors d'écrire du moins à Turin, pour demander de nouvelles instructions, lui disant que j'étais persuadé qu'il recevrait une réponse favorable; qu'il n'était pas possible que le gouvernement voulût m'enlever, dans les tristes circonstances où je me trouvais, la seule consolation qui me restait, celle de pratiquer les actes de ma religion. On ne refuse pas un confesseur même aux condamnés à mort; comment pourrait-on en refuser un à un archevêque-cardinal? Je prononçai ces dernières paroles avec une telle expression de douleur, et en retenant à peine mes larmes, que le commandant fut ému et me promit d'écrire à Turin par le premier courrier.

[redacted]

Il ajouta que tous les jours, ou lui ou un autre officier viendrait me prendre pour me mener promener autour du fort. Je l'en remerciai beaucoup. Je priai aussi le major Gasan de me faire donner des livres plus convenables à ma vocation et à mon état, et entre autres je demandai la Bible. Je passai la seconde nuit à Fenestrelle, moins tranquillement que la première, tant à cause des désagrémens que j'avais éprouvés dans la journée, qu'à cause d'un vent impétueux qui régna pendant plusieurs heures. La journée du 8 commença sous de meilleurs auspices, et fit rentrer le calme dans mon âme; j'eus la Bible et d'autres livres sacrés, et, au moment où on allait commencer la messe, le geolier vint exactement pour m'y conduire. Je m'y rendis en simarre avec la croix épiscopale presque à découvert et avec les insignes du cardinalat, ne voulant pas donner à croire que je rougissais de mon état de prisonnier. Les autres détenus qui étaient déjà dans la chapelle, en voyant arriver un cardinal-archevêque accompagné du gèolier qui ne me quittait pas un instant, furent saisis d'étonnement et firent entendre un léger murmure d'indignation, tout en m'adressant des témoignages de respect et de vénération. Après la messe, le geolier m'accompagna jusqu'à ma chambre, et regarda d'abord sous l'oreiller où j'avais dormi, craignant peut-être que je n'y eusse laissé quelque papier.

On pouvait alors appliquer au fort Saint-Charles les deux vers de la Henriade sur le fameux château de Paris, appelé la Bastille :

> Dans cet affreux château, palais de la vengeance,
> Qui renferme souvent le crime et l'innocence.

Il y avait sans doute parmi les prisonniers beaucoup de gens qui méritaient la peine qu'ils subissaient; mais les détenus que je vis pendant mon séjour de trois ans et demi étaient pour la plupart de pieux ecclésiastiques, de nobles personnages fidèles à leurs légitimes souverains, et d'autres personnes honorables soupçonnées de porter peu d'affection au gouvernement. Il s'y trouvait depuis trois ans neuf ou dix Napolitains de ceux qui avaient suivi le parti de Ferdinand contre les Français, gens pour la plupart de basse naissance, dont plusieurs avides de troubles, de désordres et de crimes, s'étaient, par leur imprudence et leurs intrigues, attiré ce malheur tout en servant une bonne cause. J'y rencontrai aussi plusieurs Piémontais incarcérés depuis peu de temps. Ils étaient soupçonnés d'avoir eu des intelligences avec l'Autriche lorsque éclata la guerre de 1809. Ils furent remis en liberté l'année qui suivit le traité de Vienne.

Le nombre des ecclésiastiques détenus était alors très-restreint, et ils ne l'étaient pas pour des affaires d'Église; mais ensuite pendant la persécu-

[redacted]

tion suscitée contre le clergé, il s'accrut tellement qu'il forma plus de la moitié des prisonniers. J'y trouvai à mon arrivée l'archiprêtre de Fontanelle dans le duché de Parme : *Vir simplex et timens Deum* (Job), récemment condamné à trois ans de prison pour avoir écrit, de Parme, où il était dans l'été de 1809, à un curé, que l'archiduc Jean s'avançait avec l'armée autrichienne en Italie. Le bon Lombard ne parlait que des chapons bien gras et des vins exquis qu'il avait laissés chez lui, et dans sa disgrâce cela semblait lui tenir au cœur bien plus que tout le reste. Je rencontrai aussi le prêtre Tognetti de Pise, condamné pour six mois ou un an, autant que je puis m'en souvenir, parce que ayant entendu une satire contre l'empereur, il avait eu l'imprudence de la répéter à un ami. Le prêtre D. Girolamo Bicri de Forli, aujourd'hui chanoine de cette cathédrale, pour avoir, à ce qu'il supposait, composé une pièce de vers à la louange des Autrichiens, quand en 1800 ils chassèrent les Français d'Italie : le prêtre don Sébastien Léonard de Modigliano, diocèse de Forli, curé de campagne, brave homme, mais un peu grossier, condamné, autant que je puis le conjecturer, pour des discours imprudens tenus contre Bonaparte et le gouvernement français. On n'avait pas fixé pour ces deux derniers prêtres le temps de leur captivité; ils n'obtinrent leur liberté qu'à l'époque du changement de gouvernement en

France. Quand ils furent transférés à Fenestrelle, on les fit passer en plein jour à travers les villes populeuses de la Lombardie, le premier avec des menottes, le second avec une chaîne de fer au cou, dont j'ai vu moi-même les marques encore empreintes. Je suppose qu'on les traita ainsi pour faire croire au peuple que c'étaient deux prêtres coupables de crimes atroces, et discréditer ainsi le clergé *. Depuis plusieurs mois, il y avait aussi dans le fort Saint-Charles le comte André Basili de Formo, suppléant de monseigneur Guardoqui, auditeur de Rote, Espagnol et sous-secrétaire de la congrégation de la *Reverenda Fabrica*, homme plein de

---

* J'ai été confirmé dans cette supposition par la lecture des Mémoires de M. Savary, duc de Rovigo; pour justifier de l'accusation de cruauté, Napoléon son héros, qui avait rempli les prisons d'État de personnages de tous les rangs et de toutes les conditions, et surtout d'ecclésiastiques, il veut donner à entendre que le nombre des prisonniers d'État était très-restreint et que les prêtres qui étaient détenus, étaient pour la plupart coupables de honteux délits. Voici ce qu'il écrit en parlant des prisonniers d'État : « Il faut encore y comprendre quel-« ques prêtres, qui avaient été arrêtés pour avoir employé « leur ministère à mettre le trouble dans les familles. Par « exemple, j'ai connu tels de ces misérables qui s'étaient « servis de la confession pour porter de jeunes femmes, assez « faibles pour les écouter, à rompre le lien conjugal qui les « unissait avec leurs maris, sous prétexte que ceux-ci avaient « servi l'État, ou qu'ils avaient acheté des biens nationaux.

talent, très-versé dans les lois civiles et canoniques, et très-instruit en littérature. A ces belles qualités il joignait cette probité antique, si rare de nos jours. Pendant le peu de temps que dura le gouvernement républicain à Rome, il s'était réfugié à Venise; de là il envoya une brochure qu'il avait composée contre le système et les maximes républicaines alors en vogue, et la fit répandre dans les provinces de l'État de l'Église. Dans la seconde invasion des Français sous le général Miollis, quelques malveillans le dépeignirent à ce général comme un homme dangereux et ennemi des Français : c'est pourquoi il fut arrêté, et après avoir

---

« Il y en avait d'autres qui avaient refusé le baptême à des « enfans nés de mariages contractés pendant la révolution; « enfin il y avait de ces prêtres, détenus pour avoir attiré « chez eux, sous prétexte d'exercices de piété, des jeunes « filles qu'ils avaient ensuite soumises à toute la dépravation « la plus honteuse. Ce n'était point par ménagement pour « ces hypocrites qu'on ne les avait point envoyés devant les « tribunaux, mais c'était à cause de la honte qui en serait « retombée sur la famille des enfans dont ils avaient souillé « l'innocence, et par ménagement pour le clergé, ainsi que « par respect pour la morale publique. » (*Mémoires du duc de Rovigo*, tom. IV, ch. XXXI.) Cette dernière phrase est vraiment risible dans la bouche du duc de Rovigo, car tout le monde sait bien quel triomphe c'est pour les philosophes, quand ils peuvent annoncer au public les fautes des ecclésiastiques, et leur infliger des châtimens publics.

passé plusieurs mois dans le château Saint-Ange, il fut condamné à la prison de Fenestrelle. Peu de jours avant mon arrivée, quelques Espagnols détenus dans le fort Saint-Charles comme prisonniers d'État, avaient été transportés dans le fort Mutin. Je raconterai succinctement qui ils étaient, et pour quel motif ils avaient été condamnés.

Le plus considérable était le comte de Transtamare, fils aîné du duc d'Altamire, grand d'Espagne de première classe, et un des plus illustres seigneurs du royaume; sa famille a l'importante prérogative de proclamer le nouveau roi d'Espagne. Le duc d'Altamire, père du comte, ayant appris l'abdication de Charles IV, proclama le souverain actuel Ferdinand VII et non Joseph Bonaparte : à peine les Français furent-ils maîtres de Madrid, qu'ils cherchèrent à le prendre, et ne pouvant l'arrêter, parce qu'il s'était déjà mis en sûreté, ils arrêtèrent et envoyèrent à Fenestrelle son fils, qui vivait séparé du père avec sa famille, et n'avait eu aucune part à ces événemens politiques.

Il y avait un autre seigneur également grand d'Espagne : c'était don Joseph Lilva, marquis de Santa-Cruz. Ce jeune seigneur se trouvait à Bayonne, quand le roi Ferdinand fut contraint, par les menaces violentes de Napoléon, à renoncer au trône. Effrayé dans ces terribles circonstances, il a cru devoir céder à la nécessité, en

reconnaissant pour roi Joseph Bonaparte, et en lui prêtant serment de fidélité et d'obéissance. Mais à peine se vit-il hors des lieux occupés par les troupes françaises, qu'il rétracta solennellement son serment, et alla se réunir à l'armée nationale. Peu de mois après, il eut l'imprudence de se laisser voir à Madrid quand les troupes ennemies y entrèrent; il fut pris; on lui fit son procès, et on le condamna à la peine de mort, qui fut commuée en une prison perpétuelle. Outre ces deux grands d'Espagne, il y avait le chevalier don Antonio Vergas, ministre plénipotentiaire de sa majesté catholique auprès du Saint-Siége, homme qui conservait la loyauté des anciens Espagnols, dont Rome se souviendra toujours avec des sentimens d'estime et de reconnaissance. Ce chevalier ne suivit pas l'exemple de ces ministres qui, envoyés comme conciliateurs auprès des cours, en deviennent souvent les délateurs et les ennemis cachés; mais il sut, tout en restant fidèle et zélé serviteur de son souverain, observer tous les égards qu'il devait au prince près duquel il résidait; ce qui lui mérita des deux côtés égale estime et affection.

Il y avait avec le chevalier Vergas M. Exclaga, secrétaire d'ambassade, et les chevaliers Baramendi et Pando, attachés à la même ambassade, qui tous avaient refusé de prêter le serment de fidélité et d'obéissance qu'on leur demandait

On avait aussi transporté avec eux, du fort Saint-Charles au fort Mutin, M. Canaveri, d'une famille distinguée de Nice, homme religieux et probe, mais d'un caractère un peu extraordinaire, et de ceux qu'on appelle vulgairement des originaux. Il se trouvait à Rome, où il demeurait depuis plusieurs années, quand, en 1808, les troupes françaises y entrèrent, et soit par dévouement et attachement pour ses anciens souverains de la maison de Savoie, dépouillés par les Français de leurs possessions continentales, soit par indignation contre la tyrannie française à Rome, il parlait imprudemment partout où il allait contre l'empereur Napoléon, disant à quelques gens, en confidence, qu'il composait la vie de Bonaparte, chose dont, à mon avis, il n'était guère capable. Cette prétention, et les discours imprudens sortis de sa bouche, le firent arrêter et emprisonner plusieurs mois dans le château Saint-Ange et ensuite à Fenestrelle.

Le 16 du mois d'août, monseigneur Tibérius Pacca, mon neveu, comme moi prisonnier d'État, arriva à Fenestrelle. Le commandant le conduisit dans ma chambre, pour que je pusse le revoir et l'embrasser. Il me dit que, suivant l'ordre qu'il avait reçu de m'empêcher de communiquer avec les prisonniers, il devait donner une chambre séparée à mon neveu. Cela me parut vraiment étrange, et cette séparation me causa un vif cha-

grin ; mais je me soumis, en recommandant mon neveu au commandant et en le priant de le mettre en relation avec des prisonniers sages et honnêtes, ce qui eut lieu en effet ; car, avec la permission du commandant, il fit connaissance avec le comte Bacili. Depuis le 8 du mois, le commandant, selon la promesse qu'il m'avait faite, m'envoyait toujours vers les cinq heures un des majors, qui me conduisait à la promenade dans les environs du fort, et qui me ramenait à la prison vers le coucher du soleil. Mais cet innocent passe-temps ne dura pas long-temps. Avant la fin du mois arriva un soir, de Turin à Fenestrelle, M. Delmas, aide de camp du prince Borghèse, et le lendemain, après avoir visité les forts et fait plusieurs questions à quelques prisonniers, il donna, en partant, ordre au commandant de ne plus me permettre de me promener hors du fort et de faire passer du fort Saint-Charles au fort Mutin monseigneur Tibérius Pacca. Je n'ai jamais su le motif de ces nouvelles rigueurs.

Je ne puis faire un récit suivi des trois années et demie que dura ma captivité. Pour une personne séparée de la société et enfermée dans une prison, presque tous les jours se ressemblent, et il survient rarement des événemens qui méritent l'attention. Je raconterai brièvement ce qui m'arriva de plus particulier chaque année, et j'y joindrai sur les faits et les événemens politiques des renseignemens qui sont nécessaires pour

bien comprendre ce que je raconterai plus tard.

Le 16 septembre, vers le soir, M. Dauzers, directeur général de la police de Turin, arriva tout à coup à Fenestrelle. On vint en avertir aussitôt le commandant qui se trouvait dans ma chambre, où il était venu me faire une visite, et qui me quitta à l'instant. Un quart d'heure après, il revint et me pria d'avoir la bonté de le suivre dans l'appartement du major, disait-il, où je serais plus à mon aise et où je pourrais m'entretenir avec M. Dauzers, qui avait besoin de me parler. Il me conduisit en effet dans l'appartement du major, et me laissa dans une chambre en tête à tête avec le directeur de la police. Celui-ci, après m'avoir fait les complimens accoutumés, ouvrit un papier et me présenta une page d'une écriture que je ne connaissais pas. Il me dit ensuite que le gouvernement français désirait savoir à qui était adressée ma lettre dont il me présentait la copie.

Pour bien comprendre la conversation de deux heures que j'eus avec M. Dauzers, il est nécessaire que je raconte d'abord un fait arrivé à Grenoble. Deux ou trois jours après mon arrivée dans cette ville, une vieille dame qui avait déjà fait la connaissance de mon neveu et de don Cosimo Pedicini, mon secrétaire, s'approcha de Cosimo un matin dans la chapelle, et lui présenta un billet de la part d'un digne ecclésiastique sincèrement dévoué, disait-elle, au Saint-Siége apostolique, et

[redacted]

qu'elle connaissait depuis long-temps ; elle le priait de me remettre ce billet en main propre, et de lui faire avoir deux lignes de réponse, qu'elle viendrait prendre elle-même dans le même endroit. Le billet n'était pas signé. Elle nous assurait qu'il venait d'un des vicaires-généraux de l'évêque de Grenoble, et contenait les trois demandes suivantes: 1° Pourquoi le pape avait-il été violemment enlevé de Rome? 2° Que devait faire le clergé dans ces circonstances? 3° A qui devait-on recourir dans les affaires qui étaient du ressort du Saint-Siége? —Au commencement du billet, il y avait des protestations de dévouement à la chaire de St.-Pierre. Après l'avoir lu, je dis à don Cosimo que je croyais plus prudent de répondre de vive voix et de ne rien écrire. Mais il me fit observer que c'était impossible; qu'on ne permettait pas aux ecclésiastiques d'entrer dans la maison que nous habitions, et qu'il ne pouvait avoir une longue conférence avec la vieille dame dans la chapelle, pour ne point exciter les soupçons des gardes qui ne nous perdaient jamais de vue. Je lui recommandai donc de répondre de manière que si le papier venait à tomber dans des mains étrangères on ne pût savoir d'où il venait; car je ne voulais pas le signer. Je fis aux questions indiquées ci-dessus les réponses suivantes : 1° que le pape avait été enlevé de Rome, parce qu'il n'avait pas condescendu à certaines demandes faites par le gouvernement français, de-

mandes auxquelles il ne croyait pas en conscience pouvoir consentir; 2° qu'il n'y avait pas autre chose à faire que de recourir à Dieu, et de le prier de conserver l'unité de son Église et de faire remettre en liberté son chef visible; 3° que les évêques français avaient reçu du Saint-Siége des pouvoirs extraordinaires pour les circonstances présentes, et que pour les choses qui exigeaient nécessairement l'autorité pontificale, on pouvait, tant que nous restions à Grenoble, s'adresser à moi par l'entremise de la même dame, et qu'après avoir pris secrètement les ordres du Saint-Père je ferais savoir la réponse. Don Cosimo écrivit un billet fort court en latin, conservant entièrement le sens de ma réponse, mais usant peut-être d'un laconisme excessif qui pouvait faire soupçonner aux personnes défiantes qu'il en voulait dire plus qu'il n'écrivait. La chose alla très-bien à Grenoble : je ne reçus pas d'autre lettre du vicaire général à qui on remit fidèlement la réponse.

Les 16 ou 17 août, don Cosimo fut arrêté à Turin, après avoir été séparé de mon neveu, qu'on conduisit, comme je l'ai dit plus haut, au fort de Fenestrelle. J'ignorais alors complètement quel avait été le motif de l'arrestation et où on l'avait mené. D'après ce qui arriva plus tard, je conjecturai qu'on avait saisi les papiers, et entre autres un petit porte-feuille contenant des minutes de lettres parmi lesquelles se trouva naturellement celle

qu'il avait écrite à Grenoble. Tout fut envoyé à Paris, où l'on ne trouva rien à redire sur la lettre; mais l'imagination exaltée des Français leur fit soupçonner que j'avais entamé une correspondance avec des évêques français, et particulièrement avec son éminence le cardinal Fesch.

Je reprends maintenant le récit de notre entrevue. Je le ferai succinctement, sans y mêler rien de ce qui n'a point de rapport avec les affaires. Je demandai à M. Dauzers s'il avait l'intention de me faire subir un interrogatoire judiciaire, parce qu'alors je devais lui déclarer qu'un cardinal, d'après les sermens qu'il a prêtés, ne peut reconnaître d'autre juge que le pontife romain, et ne doit répondre qu'à ceux qui auraient reçu du pape la mission spéciale de l'interroger. Il me répondit que telle n'était pas son intention ni celle du gouvernement; qu'il était venu en personne pour ne pas être obligé de faire part à d'autres de l'affaire, et qu'il m'avait fait venir dans cette chambre pour que la chose restât entre nous deux, et pour avoir avec moi une conversation amicale. Il me fit entendre que cette lettre avait fait concevoir de grands soupçons aux ministres de Paris, qu'il désirait en conséquence obtenir de moi quelques renseignemens propres à éclaircir la chose, afin d'en faire un rapport exact. Il ajouta que pour m'assurer qu'il ne me ferait dire que ce que j'aurais dit réellement, il prendrait en ma présence et sous mes yeux

quelques notes que je pourrais voir. C'est en effet ce qu'il fit. Je me décidai alors à le satisfaire, sans lui rien cacher, et à lui dire la pure et simple vérité. Je lui déclarai cependant auparavant que cette lettre ne me semblait pas contenir des choses capables d'offenser et d'irriter le gouvernement, et il reprit aussitôt : « Au contraire, elle est pleine de sagesse ; » paroles qu'il me répéta plusieurs fois. Je lui racontai donc que j'avais chargé à Grenoble don Cosimo, mon secrétaire, de répondre au billet qui m'avait été envoyé secrètement par un ecclésiastique, que la réponse dont j'avais alors en main la copie contenait les sentimens que j'avais exprimés à mon secrétaire ; que je n'avais ni vu ni connu la personne qui avait remis le billet et pris la réponse ; je savais seulement que c'était une de celles qui venaient le matin entendre ma messe, dans le temps de mon séjour à Grenoble. Quant à l'auteur du billet sur lequel je m'étais aperçu que roulaient toutes les demandes, je dis que je ne connaissais ni sa personne ni son nom, mais que je croyais que c'était un vicaire général ou un curé de Grenoble. On pourrait croire ici que j'ai altéré la vérité en ne disant pas absolument que c'était un vicaire général : pourtant il n'en est pas ainsi. Pendant que j'étais à Grenoble, je demandai un jour à M. Gérard, conseiller de préfecture, combien l'évêque de cette ville avait de vicaires généraux ; il me répondit

[redacted]

que les évêques de France peuvent avoir pour conseillers dans la discussion des affaires autant de vicaires généraux qu'ils veulent; mais ils doivent en présenter deux au gouvernement, qui ne reconnaît qu'en eux seuls cette qualité. Or, ne sachant pas si le vicaire général qui m'avait écrit était un des deux reconnus par le gouvernement, je ne pouvais répondre positivement à un agent du même gouvernement; de sorte que, pour ne pas m'écarter de la plus stricte vérité, je devais faire une réponse dubitative. J'assurai M. Dauzers que, depuis mon départ de Rome, je n'avais écrit à aucun évêque français, pas plus qu'au cardinal Fesch; chose qu'il nota avec empressement. Il me dit qu'on leur avait envoyé de Rome un nombre infini de brefs et de bulles du pape, et il me demanda s'il existait réellement une lettre du pape à l'empereur, dont on pût induire que ce dernier avait demandé au souverain pontife d'approuver et d'adopter les lois du Code Napoléonien sur le divorce: je lui répondis que j'ignorais l'existence de cette lettre; qu'à Rome même on avait répandu plusieurs écrits apocryphes, et que pour écarter tous les doutes, je voulais lui indiquer ce qui avait été publié d'authentique jusqu'au moment de mon départ de Rome; et je lui citai les quatre volumes de l'histoire des différends élevés entre le Saint-Siége et la cour de France, les deux allocutions consistoriales du pape pendant les mois de mars et de juillet de

l'an 1808, la bulle d'excommunication et le petit écrit affiché dans Rome. Je ne me souviens pas si je lui parlai aussi de la protestation italienne, signée par le pape lui-même et scellée du sceau pontifical, également affichée dans Rome, la nuit qui précéda le 11 juin. Je me souviens pourtant très-bien que je ne fis pas mention de l'autre écrit signé également par le pape et scellé de son sceau, qu'on devait publier et afficher dans le cas de l'enlèvement de sa personne sacrée, parce que je croyais alors qu'il serait publié et affiché : chose que j'ai sue quelques mois après. Je crus devoir lui faire connaître la fausseté de cette prétendue demande de l'empereur Napoléon au pape pour la permission du divorce, afin qu'on ne soupçonnât point en France que c'était une invention d'un ministre du pape, pour rendre l'empereur plus odieux auprès des catholiques, en lui imputant faussement une demande qu'il n'avait jamais faite. Quand nous eûmes fini la conversation sur les affaires pour lesquelles M. Dauzers était venu, je me bornai, sans me plaindre de ma triste position, à lui demander pourquoi l'on me traitait avec tant de dureté, pourquoi l'on me refusait toute communication avec les autres, au point de ne pas me permettre d'avoir un confesseur. Je compris à ses réponses qu'on m'avait représenté au gouvernement français comme un profond politique, mais turbulent et séditieux, tels que les cardinaux de Retz et Al-

[redacted]

bénoni, et qu'on lui avait fait croire que le pape suivait aveuglément tous mes conseils. Il me dit en confidence que le gouvernement avait ouvert ou allait entamer directement avec le pape un traité d'accommodement, et qu'on m'ôtait toute communication avec les gens du dehors, dans la crainte que je ne les employasse pour entrer en correspondance avec le Saint-Père, et lui conseiller de persister dans le système qu'on avait suivi jusqu'alors durant mon ministère : je lui répondis avec un grand sang-froid que, dans le temps de mon ministère, on avait suivi le système que le pape avait adopté depuis quatre ans, sous les quatre ministres qui m'avaient précédé; que j'avais dû exécuter dans les derniers mois les résolutions prises bien auparavant en cas d'un changement de gouvernement; que si l'on me regardait comme suspect et dangereux, on pouvait m'envoyer dans un lieu éloigné du séjour du pape, sous la surveillance d'un magistrat, comme on avait fait à l'égard d'autres cardinaux et prélats, et que de ce qu'on me croyait du talent, ce n'était pas un motif suffisant, à mon avis, pour rendre mon joug plus pesant; je finis par ces mots qui, comme je m'en aperçus, firent impression sur lui : « Donc, je reste toujours plus convaincu de cette maxime, que la sensibilité et les talens sont souvent la cause de nos malheurs. » Je terminai en le priant d'obtenir pour moi de Paris la permission de pouvoir me confesser pour avoir

la consolation de dire la messe comme les autres prêtres prisonniers. Après cela, nous sortîmes de la chambre où nous étions, et nous allâmes nous chauffer dans une chambre voisine où nous trouvâmes le commandant et le major : puis je le quittai, je retournai dans ma chambre, et depuis je n'ai jamais su quelles furent les suites de cette entrevue.

La malheureuse année 1809 se termina par un événement qui pouvait avoir de tristes conséquences, si les révolutions politiques qui survinrent quelques années après n'avaient amené en Europe un nouvel ordre de choses. Il fut enjoint de la part de l'empereur à tous les cardinaux qui étaient en état d'entreprendre le voyage de France de se rendre à Paris vers la fin de l'année.

CHAPITRE IV.

Suite de mon séjour à Fenestrelle pendant les années 1810, 1811 et 1812, jusqu'au 5 février 1813.—J'écris mes Mémoires.—Entrée furtive du confesseur Leonardi.—Ma lettre à M. Dauzers.—Réponse favorable.—Visite de MM. Faure et Dauzers à Fenestrelle.—Conseils donnés au pape par plusieurs évêques français.—Décret du 18 juin.—Suppression de dix-sept évêchés dans les départemens de Rome et de Thrasimène.—Tranquillité d'âme.—Distribution de mon temps.—Persécution contre le clergé.—Grossesse de Marie-Louise.—Espérance des prisonniers d'État.—Le comte Cassini mort à Fenestrelle.—Le comte Evasio Daris d'Asti.—Mancini évêque de Massa Populonia.—Barrera, Gobert, don Giovanni Soglia, Ceccarini, et le palefrenier Bertoni.—Monseigneur Tibérius Pacca mis en liberté.—Arrivée des comtes Dubois et Corvetto commissaires impériaux.—Interrogatoires.—Le marquis Giovanni Naro Patrisi.—Translation du pape à Fontainebleau.—Accommodement entre l'empereur et le pape.—Mon départ pour Fontainebleau.

Ce fut dans l'hiver de l'année 1810 que j'écrivis les mémoires sur mon ministère, que j'ai publiés, et qui forment la première partie de cet

ouvrage. Je fis également le tableau des principales affaires traitées par moi cette année ; et je me contentai d'indiquer l'état de celles qui n'étaient pas encore terminées, pour servir de guide à celui qui me remplacerait au ministère, quand le pape aurait recouvré la souveraineté dans Rome.

Depuis mon entrevue avec M. Dauzers, je ne cessai de faire des instances auprès du commandant, afin qu'il obtînt pour moi du gouvernement la permission de communiquer avec un prêtre pour me confesser; mais les mois d'octobre et de novembre et une partie de décembre s'écoulèrent sans que je reçusse de Turin une réponse favorable. Je songeai alors à me donner la consolation de recevoir les sacremens, même en dépit du gouvernement. Je fis prier par mon valet de chambre le prêtre de Modigliano, don Sébastien Léonardi, de chercher à s'introduire secrètement dans ma chambre, la nuit de Noël, parce que je désirais me confesser. Le prêtre y consentit. Il se cacha dans le corridor, et ayant saisi le moment où la sentinelle était un peu éloignée, il se glissa furtivement jusqu'à ma porte : à un signal convenu d'avance, je la lui ouvris aussitôt et je le fis entrer. Si je n'avais eu l'esprit tout occupé de l'acte religieux que j'allais faire, en voyant entrer le prêtre, pieds nus et sur les mains; je n'aurais pu m'empêcher de rire de cette scène vraiment comique. Je me confessai,

et après l'avoir remercié de l'action charitable qu'il faisait pour moi, je lui recommandai en plaisantant de ne pas se laisser voir, parce que je serais très-fâché qu'il reçût une seconde fois pour moi l'ordre de la couronne de fer, faisant allusion à la chaîne avec laquelle il avait été amené à la forteresse. Avant qu'il partît, je lui indiquai comment il pouvait prendre l'eucharistie sans qu'on s'en aperçût dans le fort. Les prêtres prisonniers célébraient la messe avec un petit calice et des vêtemens percés et déchirés qu'ils empruntaient à la pauvre paroisse de Fenestrelle. Dans les grandes solennités ils demandaient ordinairement à mon valet de chambre ma chasuble, les autres vêtemens sacrés et le calice que j'avais avec moi, pour s'en servir ce jour-là, et vers le soir on venait les rapporter dans un panier. Je priai donc le prêtre Léonardi de consacrer une hostie de plus à la prochaine fête de l'Épiphanie, de la mettre dans mon calice et de venir le soir rapporter le tout dans le panier comme à l'ordinaire. Le soir de l'Épiphanie, Léonardi vint exactement et donna sur sa porte le panier à mon valet de chambre qui me le remit. Je pris le calice où était l'hostie consacrée, je le plaçai sur le bord d'une fenêtre que je disposai de mon mieux en forme d'autel et j'y tins deux lumières toujours allumées dans le courant de la nuit. On peut imaginer quelle était ma confusion d'être obligé de faire dans la même

chambre tout ce qu'exige l'usage ordinaire de la vie. Mon valet de chambre, tout en préparant mon souper et en me servant, chaque fois qu'il passait devant le calice se mettait à genoux comme dans l'Église; spectacle vraiment fait pour exciter le rire, s'il ne s'était agi d'un sujet si sacré. Le lendemain matin de bonne heure je communiai, et cet acte de religion, que je n'espérais point, me remplit d'un nouveau courage.

Dans les premiers jours de mai, je réitérai mes instances au commandant de la forteresse pour obtenir la permission d'avoir un prêtre confesseur, et je lui dis que je voulais en écrire au recteur général de la police à Turin. Le commandant me répondit qu'il devait d'abord demander au directeur s'il pouvait me permettre d'écrire cette lettre, et quelques jours après il me dit que j'en avais la permission. Alors, comme je n'avais avec moi ni papier ni plume, je le priai de me donner ce qui était nécessaire pour écrire, et j'adressai la lettre suivante à M. Dauzers, en date du 11 mai.

LETTRE ÉCRITE A M. DAUZERS,

LE 11 MAI 1810.

« MONSIEUR,

« Quand vous vîntes à Fenestrelle, au mois de septembre dernier, vous eûtes la bonté de me dire

[redacted]

que, si j'avais besoin de quelque chose, je pouvais m'adresser à vous. Je vous priai dès-lors de me permettre ou de me faire obtenir la permission de communiquer de temps en temps avec un prêtre, pour me confesser et remplir les devoirs de ma religion. Vous eûtes l'obligeance de me répondre que vous en aviez déjà écrit à Paris, et que vous espériez me donner bientôt une réponse : cependant cette réponse n'est malheureusement jamais venue, quoique j'aie fait renouveler plusieurs fois mes instances par l'entremise de M. le commandant, et particulièrement à l'occasion de la fête solennelle de Noël. Je m'étais toujours flatté que la réponse arriverait enfin pour Pâques, temps où, d'aprés les lois de l'Église catholique, tout fidèle doit se confesser et communier. Voyant cette époque passée, je me crois obligé en conscience de réitérer la même prière avec l'espoir d'être enfin exaucé.

« Je suis, avec une profonde considération, votre dévoué serviteur,

« B. cardinal Pacca. »

Le 2 juin, arriva la réponse avec une lettre adressée au commandant. On m'accordait la permission de me confesser à un des prêtres détenus dans le fort, et je dis la première messe le jour suivant.

Le 15 mars de cette année, dans les conseils de

l'empereur Napoléon, on fit un décret sur le réglement des prisons d'État. Tout le monde sait tout ce qu'on écrivit, et avant et après la révolution française, sur la fameuse prison d'État appelée la Bastille, et contre les lettres de cachet, pour exciter la haine de la nation contre le gouvernement monarchique et la dynastie des Bourbons. Pourtant on faisait rarement usage des lettres de cachet et le nombre des prisonniers d'État était très-restreint. Napoléon, au contraire, permettait au ministre de la police de faire arrêter et incarcérer, sans autre forme de procès, un grand nombre de personnes de tout rang et de toute condition : c'était le principal sujet de plaintes contre les lettres de cachet. Et dans le nouveau décret, au lieu d'une bastille, il établit huit forteresses ou prisons d'État, c'est-à-dire huit bastilles, à Vincennes, à Ham, au château d'If, à Pierre-Châtel, à Saumur, à Landscroon, à Fénestrelle et à Compiègne, qui toutes bientôt regorgèrent de prisonniers d'État : on n'avait égard ni au rang de cardinal, ni au titre de grand d'Espagne, ni à la dignité d'évêque. On n'entendit aucune voix réclamer contre cet acte d'un gouvernement qui devenait arbitraire, et les prétendus philosophes et libéraux gardèrent le silence. On alla même jusqu'à louer dans les harangues publiques la clémence de l'empereur. Ainsi se réalisait chez la nation française ce que le spirituel

[redacted]

Ésope avait exprimé dans la fable ingénieuse des Grenouilles qui demandent un roi à Jupiter. Dans le même décret, l'empereur ordonnait qu'un ou plusieurs membres de son conseil feraient au moins, une fois par an, la visite de toutes les prisons d'État de l'Empire, pour entendre les réclamations et les plaintes des prisonniers, et lui en faire ensuite un rapport. Ce réglement, recommandable par lui-même et digne d'être imité par tous les gouvernemens accessibles à la justice et à l'humanité, offrait beaucoup d'avantages aux conseillers à qui on remettait une somme de plusieurs milliers de francs pour ce voyage; mais, d'après ce que j'ai vu et éprouvé à Fenestrelle, il en résultait fort peu de bien pour les prisonniers. Ces messieurs arrivaient à l'improviste, et dans l'espace de quatre ou cinq heures avaient rempli leur commission. Ils faisaient venir un à un les prisonniers, en présence du commandant, et leur demandaient qui ils étaient, pourquoi ils avaient été amenés en prison, etc. Que les prisonniers répondissent bien ou mal, les conseillers écrivaient en abrégé leur réponse sur un registre, après quoi tout était terminé et l'on n'en entendait plus parler.

Dans le mois d'octobre de l'année 1810, M. Faure, conseiller d'État, et M. Dauzers, remplissant les fonctions de l'autre commissaire, vinrent visiter Fenestrelle.

Dans le courant de cette année 1810, le gouvernement français publia des lois et décrets qu'il est à propos d'indiquer ici pour l'intelligence de ce que j'aurai à dire plus tard. En date du 17 février, l'empereur fit émaner du sénat un décret ou sénatus-consulte, pour la réunion de Rome et des États pontificaux à l'Empire français, et pour le réglement et gouvernement tant spirituel que temporel de Rome et de l'Église. Entre autres dispositions, le décret portait qu'au moment de leur exaltation, les papes jureraient de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'Église gallicane, décrétées dans l'assemblée du clergé de 1662. Chose étrange et bizarre de voir le pouvoir séculier prétendre dicter et prescrire les règles de conduite à suivre dans le gouvernement de l'Église à son chef suprême : mais ce qu'il y eut de plus étrange encore et de plus scandaleux, c'est que, dans l'année 1810, quelques évêques français se chargèrent d'engager le pape à donner lui-même, le premier, l'exemple en prêtant un serment si outrageant pour ses prédécesseurs. Le même sénatus-consulte déclarait que les quatre propositions de l'Église gallicane étaient déclarées communes à toutes les églises catholiques de l'Empire.

On voulut ensuite que l'enseignement des quatre fameuses propositions fût obligatoire d'après les lois de l'Empire. On ne voyait pas la contradiction dans laquelle on tombait, puisqu'il exis-

[redacted]

tait une autre loi de la constitution sur la liberté des différentes religions, et que l'empereur lui-même avait, lors de son couronnement, juré solennellement de respecter et faire respecter tous les cultes. Ainsi, d'après cette loi et ce serment, il était permis au pasteur calviniste dans le temple, et au professeur calviniste dans les écoles, d'enseigner que l'Église romaine était la prostituée de Babylone, que le pape était l'anté-christ, que le saint-sacrifice de la messe était une idolâtrie; et il était défendu au professeur catholique, d'après ce dernier décret impérial, d'enseigner dans les écoles que le pape était supérieur au concile, maxime reconnue pendant tant de siècles et sur laquelle on ne commença à élever des doutes qu'à l'époque du long schisme d'Occident.

Dans un autre décret du 10 juin de la même année, l'empereur exerça, en matière ecclésiastique, un acte d'autorité permis à peine aux pontifes romains pour des motifs urgens dans les plus grands besoins de l'Église; ce fut la suppression de dix-sept évêchés avec leurs chapitres, dans les départemens de Rome et de Trasimène; il donnait pour raison qu'ils étaient superflus et onéreux pour les peuples; il en conservait quatorze, réduits ensuite à treize par la suppression du siége de Baguarça; il y réunissait les territoires des églises supprimées. Cette faveur distinguée de l'empereur échut aux diocèses dont les évêques, par une hon-

teuse condescendance, prêtèrent le serment exigé par le gouvernement, malgré la défense du pape. Les respectables prélats des églises supprimées, la plupart accablés d'années et d'infirmités, appelés aussi à prêter serment, aimèrent mieux encourir la perte de leurs biens, et l'exil en France, que de déshonorer leurs cheveux blancs.

Beaucoup de personnes croiront que je dois compter pour le temps le plus malheureux et le plus pénible de ma vie ces trois ans et demi que je passai, étroitement renfermé, dans la forteresse de Fenestrelle : on se trompera cependant. Les souffrances physiques et morales que j'eus à endurer furent grandes sans doute : la privation de la liberté, dont on connaît le prix, alors surtout qu'on ne peut plus en jouir; la séparation presque totale de la société humaine, et spécialement des personnes que je chérissais le plus, soit comme parens, soit comme amis; la pensée d'un avenir incertain qui, dans la solitude de la prison, se présente toujours sous un aspect plus triste et plus terrible; tout cela était sans doute pour moi un grand sujet de peines. Joignez à cela l'horreur d'un lieu presque toujours couvert de glaces, la rigueur du climat, le manque de toutes les commodités de la vie et surtout des nourritures propres à un tempérament délicat et à un estomac malade. Mais ces maux, qui étaient réels, étaient compensés largement par d'autres biens : c'était

[redacted]

cette tranquillité, cette paix de l'âme qu'on n'obtient jamais au milieu du monde, des honneurs et des charges publiques ; c'était la pensée consolante que je souffrais pour la bonne cause ; et le contentement de moi-même, chose si rare dans le cours de la vie. Le Seigneur, dans sa miséricorde infinie, m'accorda, pendant ces années, une meilleure santé, une humeur toujours égale et gaie ; et je connus, par expérience, la vérité des paroles de l'Ecclésiaste, ch. 30, v. 17 : *Non est census super censum salutis corporis, et non est oblectamentum super cordis gaudium.* Je dois ajouter que j'étais bien intimement convaincu que cette égalité d'âme était une grâce du ciel, et qu'à mesure que les rigueurs de ma captivité diminuaient, ma gaîté intérieure diminuait aussi : j'aurais pu être dévoré par l'oisiveté et l'ennui, dont Horace a dit :

. . . . Non invenêre tyranni
Tormentum majus.

Mais le goût de la lecture et de l'étude que j'avais contracté dès mon enfance, et la grande quantité de livres qui me furent fournis par mes amis, me mirent à l'abri de ce tourment. Je reconnus alors, plus que jamais, la vérité des paroles de Cicéron : *Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non*

impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur... (Orat. pro Archiâ poetâ.)

J'avais distribué mes heures entre les actes de religion et une lecture tantôt sérieuse, tantôt agréable, de sorte que les jours et les longues nuits d'hiver se passaient pour moi sans ennui. Voici la vie que je menai pendant trois ans et demi. A mon lever, je lisais ordinairement un chapitre de l'Écriture sainte ou de l'ancien ou du nouveau Testament, et plus souvent les Prophètes et l'Épître de saint Paul, qui exigent plus d'étude et de méditation. Je passais ensuite dans la chapelle pour entendre la messe; je fis cela les dix premiers mois pendant lesquels il me fut défendu de me confesser et de célébrer le saint sacrifice. De retour dans ma chambre, je prenais mon chocolat, et je lisais la vie du saint dont c'était la fête. J'entendais ensuite une autre messe. A cet acte de religion je faisais succéder une courte lecture d'un auteur classique latin ou italien, jusqu'au moment où je croyais l'heure favorable pour aller respirer l'air dans un lieu qui m'était assigné, lieu très-étroit et séparé des autres prisonniers. Là je me promenais seul, avec mon valet de chambre, jusqu'au milieu du jour. Quand je rentrais dans ma chambre, je m'occupais, pendant deux heures d'études sérieuses, de théologie et de droit canoniques. Je lisais les Controverses de Bellarmino, quelques Traités de Gerson, les volumineux ou-

vrages des Conférences d'Angers, de Bossuet et d'autres auteurs français. Je dînais à deux heures, et je prenais un peu de repos suivant la coutume des Romains; puis, après avoir lu les vêpres et les complies, je disais les matines et les laudes du jour suivant. A cela succédait la lecture journalière des livres d'histoire ecclésiastique ou profane. Dans l'été, après cette lecture, j'allais faire un tour de promenade dans le lieu accoutumé, pour prendre un peu d'exercice; dans l'hiver, je continuais la lecture jusqu'au soir; à la chute du jour, je lisais quelque journal, puis j'allais dans la chambre du commandant passer quelques heures avec lui et sa femme, afin de ne pas trop me fatiguer la vue par une lecture continuelle. De retour dans ma chambre, je lisais ordinairement les OEuvres de Cicéron, qui me furent d'une grande ressource pendant ma longue captivité, et je terminais les études de la journée par la lecture de l'Écriture sainte du fameux père Granelli ou d'un autre jésuite. Enfin; après avoir fait quelques actes de religion, je soupais sobrement et j'allais prendre le repos nécessaire.

Les dimanches et les autres jours de fête, vers le coucher du soleil, je donnais la bénédiction dans ma chambre, convertie en chapelle, où je gardais le Saint-Sacrement. A cette cérémonie assistaient tous les autres prisonniers, le commandant avec sa femme, et quelques soldats du fort.

Nous avions coutume de célébrer avec plus de pompe la fête de saint Charles Borromée, patron du fort, et celle de la délivrance de saint Pierre, par la protection duquel nous espérions être délivrés de nos fers, comme il arriva plus tard.

Les tristes nouvelles qui nous arrivaient de temps en temps, sur la persécution exercée contre le clergé de Rome et d'autres villes d'Italie, faisaient éprouver, à quelques-uns de mes compagnons d'infortune, un profond chagrin et un grand abattement. Elles produisaient sur moi un effet tout contraire. Versé, dès ma jeunesse, dans la lecture de l'histoire des premiers siècles du christianisme, je ne me laissais pas abattre par les événemens qui se succédaient; j'en prévoyais tranquillement la fin, me réjouissant d'avance à l'idée flatteuse de la gloire future et du triomphe de l'Église. En voyant mes compagnons plongés dans l'affliction, je faisais entre eux et moi la comparaison suivante : Je me transportais en imagination sur un de ces vaisseaux hollandais qui vont à Batavia, en passant le cap de Bonne-Espérance, fameux par tant de naufrages. Je me figurais voir un jeune marin qui faisait ce trajet pour la première fois, et qui, en entendant l'horrible sifflement des vents, en voyant les vagues venir battre continuellement les flancs du bâtiment, pâle, tremblant, et tournant les yeux vers l'Europe, croyait son dernier jour arrivé; et, d'un

[redacted]

autre côté, un vieux matelot en cheveux blancs, qui avait fait neuf ou dix fois ce voyage, et était toujours sorti sain et sauf de cette mer orageuse, couché sur la poupe du bâtiment et fumant tranquillement sa pipe. Si ces événemens produisaient sur moi un effet contraire à celui qu'ils produisaient sur mes compagnons d'infortune, c'est que j'étais persuadé qu'il en résulterait de grands avantages pour l'Église, et particulièrement pour le Saint-Siége. Je me consolais par la certitude où j'étais que ces tribulations rallumaient dans le cœur des fidèles l'antique affection pour le chef suprême de la religion catholique, donnaient un démenti aux atroces calomnies répandues par les plumes des philosophes sur les maximes et la conduite des cardinaux et des plus respectables prélats de la cour de Rome, et faisaient poindre un rayon de lumière pour les hérétiques, en leur laissant distinguer, à travers tant de sectes chrétiennes, la véritable Église de Jésus-Christ. Ce fut, sans aucun doute, une admirable disposition de la Providence divine, de faire que l'Église romaine acquît la souveraineté sur un vaste territoire, afin que les pontifes romains ne fussent les sujets d'aucun prince et pussent gouverner, avec plus de liberté et d'impartialité, la barque de saint Pierre; mais cette souveraineté temporelle, si utile et si avantageuse pour le maintien de l'indépendance du Saint-Siége, lui était, on peut le dire, nuisible en certaines

circonstances. Lorsque, dans un État, éclate une persécution contre l'Église romaine, l'idée que les papes siégent sur un trône au milieu de l'éclat d'une cour, qu'ils sont souverains de plusieurs des plus belles et des plus riches provinces de l'Italie, et entourés de deux millions et demi de sujets, affaiblit et éteint presque, chez les peuples, cette affectueuse compassion qu'ils éprouvent habituellement pour les malheureux et les opprimés : mais le spectacle de Pie VII, alors dépouillé de toutes les grandeurs humaines, et la première victime de la persécution philosophique, excitait la compassion dans tous les cœurs en faveur du successeur opprimé de saint Pierre, et rallumait chez les fidèles l'antique affection pour l'Église romaine.

Les cardinaux, que la plume des soi-disant philosophes avait dépeints comme des hommes qui n'étaient entrés dans le sanctuaire que dans des vues d'intérêt et d'ambition, et comme des gens capables de tout sacrifier à ces passions puissantes, se voyaient alors privés avec résignation de leurs dignités, de leurs biens, et même de leur liberté, plutôt que de violer les sermens qu'ils avaient prêtés pour le soutien des droits du Siége apostolique.

Les hérétiques, qui, lisant de bonne foi les saintes Écritures, y remarquaient les prédictions tant de fois répétées par le divin Rédempteur aux apôtres

[redacted]

sur les persécutions qu'ils auraient à souffrir, et qui voyaient qu'on laissait tranquilles les ministres de la philosophie dominante et les pasteurs de toutes les autres sectes, tandis qu'on ne persécutait et opprimait violemment que les ministres de l'Église catholique, pouvaient en tirer cette conséquence, que c'était dans ces derniers et non dans leurs ministres qu'on devait reconnaître les vrais successeurs des apôtres, et que la véritable Église était dans le sein de la religion romaine.

Au commencement de l'année 1811, l'impératrice Marie-Louise étant déjà à son sixième mois de grossesse, plusieurs prisonniers se flattaient que, si elle accouchait d'un enfant mâle, l'empereur Napoléon, porté au comble de la joie par la naissance de l'héritier de la couronne, imiterait les autres souverains qui, en de pareilles occasions, répandent les grâces à pleines mains, et font des actes de clémence, en accordant la liberté à beaucoup de prisonniers, et en ouvrant en partie les prisons d'État. Mais il n'en fut pas ainsi. A deux heures, le 21 mars, un gendarme arriva de Turin apportant la nouvelle de l'heureux accouchement de l'impératrice. Le commandant exécuta à l'instant l'ordre emphatique qu'il venait de recevoir. «Vous annoncerez par cent et un coups de canon, à l'Italie, la naissance du roi de Rome.» Mais il n'y avait aucune dépêche qui annonçât des grâces : de sorte

que les espérances des prisonniers s'évanouirent avec la fumée des canons. Le nombre des détenus avait été diminué par le départ de plusieurs Piémontais et Napolitains condamnés pour cinq ans ; mais il était arrivé à plusieurs reprises d'autres victimes de la tyrannie du gouvernement, d'un rang plus élevé, et pour des motifs qui leur faisaient honneur, comme je vais l'apprendre en peu de mots.

Peu de temps après mon arrivée à Fenestrelle, on y amena le comte Cassini, d'une famille distinguée de Piémont. Dans sa jeunesse, il avait voyagé en Russie et pris du service dans les troupes de ce pays. D'une belle figure, d'un extérieur agréable et plein d'amabilité, avantages qui souvent dans les cours sont préférés aux talens et au savoir, il eut le bonheur de gagner la faveur du fameux prince de Potemkin, ministre et favori de l'impératrice Catherine II, et obtint de l'avancement. Il entra ensuite dans la carrière diplomatique ; il fut chargé d'affaires de l'empereur Alexandre en Italie et résidant à Rome. Il passait par l'État de Venise dans un temps de paix entre la Russie et la France, quand, on ne sait pour quel motif, il fut arrêté par ordre du gouvernement français et transporté à Fenestrelle, où il arriva dans un grand état de faiblesse. Après deux ans de maladie, il y mourut avec une résignation vraiment chrétienne, assisté des bons prêtres prison-

[redacted]

niers, et il fut enterré dans la paroisse du village.

Vinrent ensuite Evasio, de la famille des comtes Daris d'Asti, chanoine et vicaire capitulaire de ce siége, alors vacant, et trois autres chanoines de la cathédrale, trois chanoines de la cathédrale de Florence; Mancini, évêque de Massa-Populonia; Barrera et Gobert; don Giovanni Soglia, chapelain particulier du pape; le chirurgien Ceccarini; deux adjudans de sa sainteté et le palefrenier Bertoni (j'indiquerai plus tard le motif de la captivité de tous ceux que je viens de nommer); l'abbé Dominique Sala, administrateur général de la daterie apostolique, homme très-instruit et zélé défenseur des droits et des prérogatives du Saint-Siége : on disait alors qu'il avait été arrêté et conduit dans la forteresse, comme soupçonné d'une correspondance secrète avec le Saint-Père, détenu à Savone; le prêtre Nuciarelli, archi-prêtre de Civitella dans le diocèse de Baguarça, le prieur Barbetti, curé d'Orviéto et le curé Cruciani, du même diocèse; ces trois prêtres avaient été chassés de l'État et relégués en Lombardie, pour n'avoir pas voulu prêter le serment prescrit par le gouvernement français; le premier pour avoir écrit à Civitella une lettre imprudente, quoique fondée sur la vérité; et les deux autres, peut-être pour avoir tenu quelques propos contre le gouvernement, furent de nouveau arrêtés et condamnés à la prison de Fenes-

trelle; l'archi-prêtre Pino, curé de Bastia en Corse; le jour de l'Assomption (que l'on voulait consacrer à la mémoire de St.-Napoléon), il faisait un sermon auquel assistaient les magistrats : quelques parties de son discours furent regardées comme une satire et une censure contre la conduite de Napoléon dans les affaires de l'Église. Avant qu'il eût fini son discours, on lui imposa silence, on le fit descendre de sa chaire et on l'arrêta. Il fut ensuite transporté à Livourne et de là à Fenestrelle. Outre ces prêtres italiens, on amena dans le fort, à diverses époques, trois ecclésiastiques français : M. Dujardins, chef des missions étrangères à Paris, homme d'un grand mérite, qui, après être resté quelques jours à Fenestrelle, fut conduit au fort de Compiègne; un prêtre du diocèse de Grenoble, et M. Hannon, supérieur général des missionnaires et des sœurs de la Charité : il n'avait pas voulu se soumettre aux changemens que l'empereur voulait introduire dans l'établissement des sœurs. Ce digne ecclésiastique trouva un jour moyen d'entrer dans ma chambre; et nous eûmes ensemble une longue conversation sur les affaires religieuses de France. Nous parlâmes aussi du cardinal Maury, et je me souviens encore de ce que nous en dîmes à la fin de notre conversation. « M. Hannon, dis-je, on m'a fait beaucoup d'éloges d'un panégyrique en l'honneur de saint Vincent de Paule, composé, il y a plusieurs années,

[redacted]

par l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal. Je suis persuadé que vous le connaissez. Est-ce réellement un chef-d'œuvre d'éloquence sacrée? — Oui, me répondit-il, il mérite cet éloge. — Pourquoi Maury ne l'a-t-il pas fait imprimer comme ses autres ouvrages littéraires? — Je soupçonne, M. le cardinal, qu'il ne l'a pas fait et ne le fera jamais imprimer pour n'être pas démenti sur un fait qu'il y raconte. — Que veut dire cela? — Il sait que nous autres, de la maison de Saint-Lazare, nous fûmes étonnés de trouver dans ce panégyrique un fait dont il n'est fait mention ni dans la vie du saint, ni dans les mémoires que nous conservions. Nous demandâmes donc à l'abbé Maury où il avait puisé ce fait si important de la vie du saint et ignoré de tout le monde. Il nous dit que c'était dans les procès-verbaux de la canonisation. Nous qui avions les pièces originales, nous fîmes des recherches et nous ne pûmes jamais parvenir à le découvrir. Il est donc à présumer que l'abbé l'avait inventé. Et puisque nous sommes venus à parler du cardinal Maury, je veux vous raconter une anecdote curieuse à son sujet. Nous avions coutume, dans la maison Saint-Lazare, le jour où l'on prononçait le panégyrique, d'inviter à dîner le prédicateur en lui faisant savoir qu'il pouvait amener avec lui quelques-uns de ses amis. L'abbé Maury accepta l'invitation, et nous amena à dîner trois de ses amis, gens de lettres, de l'Aca-

démie, connus dans Paris par leur incrédulité et leurs écrits irréligieux. Vous pensez bien que cela déplut beaucoup à toute la communauté, et il y eut plusieurs de nos vieux collègues qui ne parurent pas dans la salle à manger, afin de ne pas se trouver à la même table avec ces prétendus philosophes. »

Je vis aussi dans la prison trois prêtres espagnols, de basse condition, qui avaient été renvoyés de Rome comme étrangers, puis condamnés à la prison parce qu'à Parme, si je ne me trompe, ou à Plaisance ils déclamaient dans les cafés contre la guerre injuste et cruelle que la France faisait alors à leur nation. Leurs plaintes étaient très-justes, mais c'était une grande imprudence de les faire dans des lieux soumis à l'Empire français : enfin un certain Chinchella, de Libenico en Dalmatie, je ne sais pour quel motif. Vers les derniers temps, il y avait dix-neuf prêtres dans le fort, et on y disait chaque jour plus de messes, peut-être, qu'on n'en dit dans plusieurs cathédrales d'Italie.

Le 20 août, le commandant reçut l'ordre de remettre en liberté monseigneur Tibérius Pacca.

Le 11 du mois d'octobre 1811, les deux conseillers d'État impériaux, le comte Dubois et le comte Corvetto, arrivèrent tout à coup à Fenestrelle vers cinq heures pour visiter la prison d'État, et écouter apparemment les réclamations et les représentations des prisonniers. Vers six heures, à peine

étais-je revenu de ma promenade sur la plate-forme, qu'ils arrivèrent dans ma chambre, accompagnés du commandant. M. Dubois me dit qu'ils venaient voir seulement le lieu de mon habitation dans la prison, et qu'ils entendraient ensuite ce que j'avais à leur dire. Je lui répondis que je n'avais rien à ajouter aux représentations que j'avais faites l'année précédente au conseiller Faure, d'autant plus que l'année s'était écoulée sans que j'eusse reçu de réponse. M. Dubois m'observa que je pouvais faire de nouvelles représentations, et je lui dis que je n'avais rien autre chose à réclamer. Vers sept heures, le commandant vint dans ma chambre et me dit que les conseillers s'étaient retirés dans le village pour dîner, mais qu'ils reviendraient au fort vers huit heures pour commencer l'inspection des prisonniers, qui finirait très-tard, parce qu'ils voulaient la terminer cette nuit; ils devaient appeler les prisonniers par ordre alphabétique. Il me dit que, si je voulais, il leur demanderait de vouloir bien commencer par moi. Je restai surpris qu'une pareille pensée ne fût pas venue à l'esprit des deux conseillers, et qu'ils eussent besoin des conseils du commandant pour ne pas commettre l'inconvenance de traiter un cardinal à l'égal des autres personnes d'un rang très-inférieur, et même de quelques domestiques en livrée. Je voulus voir jusqu'où ces commissaires impériaux pousseraient l'ancien principe républi-

cain de la parfaite égalité entre les hommes, et je priai le commandant de ne rien leur dire et de les laisser faire. En effet, à huit heures ils revinrent au fort et commencèrent l'interrogatoire des prisonniers par un certain Asseretto de Savone, parce que son nom commençait par A. Ils interrogèrent ensuite le comte Basili, Barrera, et continuèrent à demander les prisonniers par ordre alphabétique, de sorte qu'il me fallut attendre jusqu'à une heure après minuit, quand ils arrivèrent à la lettre P. Le commandant vint alors me prendre et m'accompagna dans son appartement, où étaient les conseillers qui, à mon arrivée, ne se levèrent point et me regardèrent à peine. Quand je fus assis, M. Dubois, avec l'air d'un juge d'instruction plutôt que d'un conseiller d'État, me dit : « Quel est votre nom ? » Je ne lui fis aucune observation sur l'inconvenance d'une telle demande faite à un cardinal, premier ministre du pape, qui était en leur pouvoir depuis plus de deux ans. Je répondis donc : « Je vous prie de me dire, M. le conseiller, si vous prétendez me soumettre à un interrogatoire judiciaire, parce que, dans ce cas, vous savez que je ne puis vous répondre; les sermens que j'ai prêtés comme cardinal me le défendent. Mais, si ce n'est qu'une conversation que vous désirez avoir avec moi, je ne ferai pas difficulté de vous dire tout ce que vous voulez savoir. » Alors M. Corvetto m'expliqua l'objet de leur commis-

sion; il me dit qu'ils voulaient seulement savoir si j'avais des réclamations à faire; que l'empereur les avait envoyés dans les prisons d'État pour le bien des prisonniers. Pendant ce temps, M. Dubois s'était levé, et ayant pris parmi les papiers une copie du décret de l'empereur, qui le chargeait lui et son compagnon Corvetto, de visiter les prisons, il me la donna à lire. Je lui dis que je respectais les ordres des souverains, parce que je connaissais les principes de ma religion, mais que je respectais encore plus les ordres de Dieu, qui me défendaient le parjure : je finis en lui répétant qu'à titre de conversation je répondrais à toutes ses demandes. Il me demanda mon nom, mon âge, ma profession; quel était mon pays, depuis combien de temps j'étais en prison et si j'avais quelque réclamation à faire. Je répondis que je n'avais rien à ajouter à ce que j'avais dit l'année précédente au conseiller Faure; c'est-à-dire que n'ayant jamais su le motif de ma détention, je me trouvais dans l'impossibilité de faire des représentations; que je m'étais borné à demander au conseiller Faure d'être transporté dans un lieu où le climat fût plus doux et où je pusse, en cas de maladie, étant d'une santé faible et délicate, trouver l'assistance d'un médecin et les secours nécessaires, choses qui manquaient absolument à Fenestrelle. J'ajoutai que si je ne faisais aucune réclamation, ce n'était ni par orgueil ni par mépris pour leurs

personnes que j'estimais beaucoup, mais qu'ils devaient l'attribuer aux circonstances où je me trouvais, et qui étaient les mêmes que l'année précédente. Le conseiller Dubois fit un rapport abrégé de ce peu de paroles, il me le lut et me proposa de le signer. Je lui déclarai que je ne le ferais jamais, parce que ma signature pourrait faire croire que je m'étais soumis à un examen ou à un interrogatoire judiciaire. Il n'insista point, écrivit ma dernière phrase, me la lut, et d'un air beaucoup plus gai, il me dit : « Ceci est très-bien. » Il commença alors à me parler des nouvelles qu'il avait recueillies à Turin, de la bouche de personnes bien informées au sujet de l'accommodement conclu à Savone entre le pape et l'empereur. Il me dit que le pape avait approuvé par un bref le décret du concile national sur la confirmation des évêques, qu'il avait aussi écrit une lettre à l'empereur en lui donnant le titre de fils, et que le Saint-Père, l'empereur et les pères du concile étaient très-contens de l'issue de l'affaire. Je remarquai particulièrement ces deux propositions : 1° Que les résolutions d'un concile national doivent être ratifiées par l'approbation du pape. 2° Que le pape, après avoir approuvé le décret du concile sur la confirmation des évêques, peut toujours rejeter ceux qui sont nommés, quand il ne les croit pas dignes. Aux paroles de M. Dubois, je me contentai de répondre : « Je suis convaincu que ce que

fera le pape sera bien fait. » Puis je me levai et retournai dans ma chambre.

La fin de l'année 1811 fut marquée par l'arrivée d'un illustre prisonnier, qui mérite une mention particulière : c'était le marquis Giovanni Naro Patriri. Il arriva le 28 décembre, jour consacré par l'Église à célébrer la mémoire du massacre des Innocens. Il avait été condamné pour n'avoir pas voulu remettre ses deux fils au gouvernement français, qui prétendait les faire élever dans un des colléges ou lycées de France, craignant avec raison la perte de leur innocence et de leur religion, perte bien pire encore que celle de la vie. Je l'avais vu plusieurs fois à Rome, mais je ne lui avais jamais parlé. Ce jeune noble, au lieu de fréquenter les cercles bruyans et la compagnie des beaux esprits, allait souvent dans les Églises et assistait aux réunions des confréries, dont il était membre. Cela suffisait pour le faire tourner en dérision, et le faire regarder comme un homme sans esprit et plus fait pour le cloître que pour le monde. Mais lors de l'occupation de Rome par les troupes françaises et du changement de gouvernement, on vit combien cette opinion était mal fondée. Tandis que les autres nobles, soit par crainte, soit par intérêt, briguaient les emplois et les charges dans le gouvernement usurpateur, et rampaient aux pieds du général Miollis et des autres agens français, le jeune Patriri conserva les

sentimens élevés, dignes d'un noble Romain; et en donna une preuve éclatante, lorsque l'empereur fit donner l'ordre à plusieurs pères de remettre leurs fils au gouvernement pour qu'ils fussent élevés dans les colléges ou lycées de France. Il comprit aussitôt quel était le but perfide de cette prétendue sollicitude paternelle; il en fut indigné, et plutôt que de confier ses fils à un nouveau Moloch, il s'exposa à toute la fureur de Napoléon, qui le fit arrêter, mettre en prison dans le fort de Civita-Vecchia, et transporter de là à Fenestrelle. Comme alors on s'était un peu relâché de la rigueur excessive dont on usait à mon égard dans les premières années de ma captivité, et qu'on permettait à quelques prisonniers de venir dans ma chambre me tenir compagnie, j'eus tout le temps de le connaître et de le juger. Je puis assurer qu'il me parut avoir assez de talent et d'instruction : il était de plus tellement imbu des vrais principes de piété et de religion, qu'il fit l'édification des prisonniers; et en partant pour le château d'If, où il fut transporté quelques mois plus tard, il laissa dans la forteresse de Fenestrelle la réputation d'un bon chrétien.

Au commencement de l'année 1812, la gloire et la puissance de Napoléon étaient arrivées à leur comble, et l'on pouvait dire sans exagérer que le continent d'Europe se taisait en sa présence. Empereur des Français, ce qui voulait dire alors d'un très-vaste empire qui avait réuni aux anciennes

[redacted]

frontières du royaume de France toutes les provinces belges, tant celles qui appartenaient à l'Autriche, que celles qui composaient la république de Hollande, beaucoup de principautés d'Allemagne, la Dalmatie, tous les états du roi de Sardaigne, les duchés de Parme et de Plaisance, la Toscane et Rome ; il était également roi d'Italie et sinon de nom, du moins de fait; roi de la partie de l'Espagne que ses troupes occupaient, aussi bien que du royaume de Westphalie et de celui de Naples. Sous le titre de protecteur, il dominait dans cette partie de l'Allemagne qui formait la confédération du Rhin et dont les princes élevés par lui à la dignité de rois ou de grands ducs, dépendaient entièrement de lui, comme jadis les empereurs et les rois d'Asie dépendaient du sénat romain. Il était de plus uni, par les liens du sang, à la maison d'Autriche, et l'hérédité du trône lui avait été assurée par la naissance d'un fils, un an à peine après son mariage. Cependant à l'époque de tant de gloire et de tant de puissance, il se préparait, les derniers mois de cette même année, dans les conseils de Dieu qui *dissipat consilia principum*, un événement qui devait ternir sa gloire et présageait la chute de sa puissance colossale.

Il n'arriva cette année, dans le fort, aucun événement qui mérite d'être rapporté. Vers le milieu de juin, nous apprîmes qu'on avait intercepté le passage des étrangers par le Mont-Cenis; nous sû-

mes ensuite que le motif en était l'arrivée du pape, de Savone, dans l'hospice des moines, où il arriva malade, et d'où il fut transporté à Fontainebleau, au péril de ses jours.

Je parlerai plus d'une fois de ce voyage dans la suite; je ferai seulement observer maintenant que la translation violente et brutale du pape, de Savone à Fontainebleau, fut pour Bonaparte la dernière faute qui, comme l'enseigne l'Écriture sainte, lasse à la fin la longanimité du Seigneur, et lui fait saisir le fouet suspendu jusque alors : *Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam.*

On sait en effet que, le 20 juin, le pape arriva prisonnier et presque mourant à Fontainebleau; et que, le 22 du même mois, Napoléon, enivré d'une prospérité merveilleuse de quinze années, fit passer le Niémen à ses troupes et envahit le territoire russe, préludant ainsi à cette guerre qui lui devint si fatale, qui le précipita du trône et lui fit perdre en peu de mois le fruit de tant de victoires et de tant de triomphes. Il n'entre pas dans mon sujet de raconter cette expédition à jamais mémorable des troupes françaises en Russie, en 1812. Ce ne fut pas la main des hommes, mais la main toute-puissante de Dieu qui détruisit une des armées les plus nombreuses et les plus aguerries dont l'histoire fasse mention.

Je dois maintenant ajouter une anecdote qui

sera sans doute accueillie avec mépris et raillerie, par nos penseurs modernes, mais que je soumets aux âmes pieuses qui, dans les événemens de ce monde, voient et reconnaissent toujours l'œuvre d'une main supérieure et invisible qui gouverne les choses d'ici-bas. Dans une lettre écrite par l'empereur Napoléon au prince Eugène, vice-roi d'Italie, lettre où il se plaint de Pie VII, qui ne voulait pas acquiescer à ses demandes, on lisait ces paroles remarquables : « Ignore-t-il combien les temps sont changés? Me prend-il pour un Louis-le-Débonnaire? Ou croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats? » Après que la bulle d'excommunication eut été fulminée par Pie VII, Napoléon, dans les discours qu'il tenait au cardinal Caprara à ce sujet, lui dit plusieurs fois, en plaisantant, que, puisque l'excommunication ne faisait pas tomber les armes des mains de ses soldats, il s'en moquait. Mais Dieu permit que ce fait arrivât réellement. Je fus surpris de lire dans l'histoire de Napoléon et de la grande armée en 1812, écrite par le comte de Ségur, qui fut un des témoins oculaires de cette grande catastrophe : « Les armes des soldats paraissaient d'un poids insupportable à leurs bras engourdis. Dans leurs chutes fréquentes, elles s'échappaient de leurs mains, elles se brisaient et se perdaient dans la neige. » Le même fait se trouve rapporté dans le 20e volume, chap. V, des Mémoires

pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon, par M. de Salgues. « Le soldat ne put tenir ses armes : elles s'échappaient des mains des plus braves. » Et au chapitre VII, page 164 : « Les armes tombaient des bras glacés qui les portaient. » Nos penseurs modernes diront que ce furent la neige et la glace qui firent tomber les armes des mains des soldats. Mais d'où venaient ces fléaux? l'Écriture sainte nous l'apprend dans le psaume 148 : *Nix, glacies et spiritus procellarum faciunt verbum ejus.*

La nouvelle de cette catastrophe extraordinaire pénétra aussitôt dans notre prison; entre la fin de 1812 et le commencement de 1813, un rayon d'espérance commença à luire pour les prisonniers de Fenestrelle et pour quelques-uns de nous à qui il avait semblé quelquefois voir écrit sur la porte du fort ce vers terrible du Dante :

Lasciate ogni speranza, voi che 'ntrate.

Nous commençâmes à concevoir l'idée flatteuse d'un moins triste avenir. Je ne me serais jamais flatté pourtant que le jour de ma délivrance fût si proche.

Le soir du 30 janvier 1813, pendant que j'étais dans la chambre du commandant, le chanoine Barrera vint me dire qu'une lettre de Turin, qu'il venait de recevoir, lui apprenait que le 19 l'empereur Napoléon et l'impératrice étaient arrivés

tout à coup à Fontainebleau et avaient eu une entrevue avec le Saint-Père et que tout Paris en attendait l'issue avec la plus grande impatience. Cette nouvelle qui pouvait être l'avant-courrière de ma délivrance prochaine, au lieu de me combler de joie, me remplit de trouble et d'agitation. Je prévoyais ce qui arriva en effet. Je connaissais le caractère modeste et facile du pape abattu par la maladie et les souffrances d'une longue captivité ; je le savais entouré de personnes vendues à l'empereur, de gens timides et de courtisans ; je compris dès-lors que la lutte entre Grégoire Barnabé Chiaramonti et Napoléon Bonaparte serait inégale, et je prévis de quel côté serait la victoire. Le lendemain nous apprîmes par un courrier arrivé de Turin qu'il s'était conclu un accommodement entre l'empereur et le pape, et que les cardinaux dispersés dans les différentes villes de France et ceux qui étaient dans les prisons d'État devaient être mis en liberté avec la permission de se réunir auprès du Saint-Père à Fontainebleau. En effet, le soir même un gendarme apporta au commandant un paquet du directeur général de la police de Turin : il donnait ordre de me rendre sur-le-champ la liberté et de me remettre une lettre qui m'était adressée par le ministre des cultes de Paris. * Il disait que le 25 du mois il avait été

---

* *Voyez* Pièces justificatives, n° 1.

passé à Fontainebleau un concordat entre l'empereur et le pape, et qu'un des premiers effets de ce grand et heureux événement était ma mise en liberté; il ajoutait que je pouvais me rendre à Fontainebleau pour remercier sa sainteté d'avoir intercédé en ma faveur auprès de Sa Majesté impériale. Je ne puis cacher que ces paroles de *grand et heureux événement*, et l'air de triomphe d'un ministre de Napoléon, bien connu par ses principes plus que gallicans et par son aversion pour le Saint-Siége, troublaient le plaisir que me causait naturellement la nouvelle de ma mise en liberté après une longue et pénible captivité *. Je restai encore cinq jours dans le fort afin de faire les préparatifs nécessaires pour un si long voyage dans le cœur de l'hiver. Et le 5 février, après trois ans et demi de captivité, je me mis en route pour Fontainebleau.

* *Voyez* Pièces justificatives, n° 2.

CHAPITRE V.

Départ. — Les religieuses *salésiennes*. — Pignerol. — Rivoli. — Accueil flatteur. — Les moines du mont Cenis. — Lyon. Piété des fidèles.

Ce jour mémorable de ma vie fut accompagné de circonstances si flatteuses pour moi, qu'encore maintenant en écrivant j'éprouve une vive émotion. Au moment où je sortis du fort, le ciel était, comme de coutume, obscurci par un brouillard épais ; la neige couvrait tout à l'entour, et sur la route elle était tellement durcie que pour faire passer la voiture, il fallait envoyer en avant des paysans, afin de briser la glace avec des pioches : mais, trois heures après, arrivé dans les délicieuses campagnes voisines de Pignerol, qui n'ont rien à envier à celles de la terre de Labour, je trouvai le ciel pur et serein ; c'était une de ces belles journées d'hiver dont on jouit souvent dans l'agréable climat de Naples. Si ce changement de scène dans la nature et dans les lieux me causa un vif plaisir, j'en ressentis un plus grand en-

core du changement politique et moral des circonstances, relativement à ma personne. Je me détachai avec peine des bras de mes compagnons d'infortune qui m'accompagnèrent en pleurant jusqu'à la porte du fort. En sortant, j'entendis sonner la cloche de l'église en signe de réjouissance, et je trouvai le curé du village avec une grande partie de la population à genoux, et demandant ma bénédiction : un peu plus loin, je rencontrai les autorités qui vinrent me féliciter de ma délivrance; tout ce monde m'accompagna jusqu'à ma voiture, en me donnant des témoignages non équivoques de respect et d'affection. Partout où sur le chemin il y avait une paroisse, le curé, à la tête de ses paroissiens, venait à genoux me présenter ses hommages, et le peuple me demandait ma bénédiction. Les cloches des églises, qui se trouvaient sur le chemin ou dans les environs, continuèrent à sonner pendant long-temps; elles retentissaient et faisaient un bel effet dans ces étroites vallées environnées de hautes montagnes. Dans le voisinage de Pignerol, une députation du chapitre de la cathédrale vint au devant de moi, pour me complimenter sur ma mise en liberté; ils m'exprimèrent la part qu'ils prenaient à un si heureux événement. Je rencontrai hors de la ville beaucoup de gens qui étaient sortis pour me voir arriver, et quand j'entrai, les cloches de toutes les églises recommencèrent à sonner. Les rues par

[redacted]

lesquelles je passai, toutes les boutiques et toutes les fenêtres des maisons étaient pleines de personnes de toute condition, qui, par leurs regards et leurs gestes, me faisaient connaître la joie que leur causait le changement des circonstances. Arrivé sur la grande place où était l'auberge, je fus témoin d'un spectacle encore plus plus touchant; j'y trouvai rassemblés tous les prêtres et ecclésiastiques de l'État romain, demeurant à Pignerol et dans les villages voisins, qui avaient été relégués dans ce lieu pour n'avoir pas voulu prêter le serment prescrit par le gouvernement français. A peine m'eurent-ils aperçu, qu'ils poussèrent un cri de joie, et quand je descendis de voiture, ils baisèrent mon anneau, mes habits; l'un pleurait, l'autre battait des mains; tous me parlaient à la fois et se réjouissaient avec moi. La vue de tant de confesseurs de la foi, dont les visages maigres et décharnés, et les vêtemens usés, attestaient l'état de pauvreté et de misère où ils vivaient, m'émut à un tel point, que je ne pus leur répondre que par mes larmes et mes soupirs, embrassant l'un, serrant la main de l'autre, et leur témoignant à tous, par mes regards, mon contentement et ma reconnaissance. J'entrai dans l'auberge au milieu d'une grande foule de peuple qui demandait à genoux la bénédiction; et aux balcons et aux fenêtres, je vis réunies les personnes les plus distinguées de l'endroit. Après m'être reposé à peine un quart

d'heure, accompagné de nos ecclésiastiques exilés et d'un grand concours de peuple, je me rendis à l'église des religieuses *Salésiennes*, à qui j'avais déjà fait annoncer, quand j'étais encore à Fenestrelle, que j'irais les visiter en passant. Je trouvai l'église ornée magnifiquement, et, à mon arrivée, j'exposai aussitôt le Saint-Sacrement et je donnai la bénédiction solennelle. J'entrai ensuite dans le monastère, et j'eus le plaisir d'y voir plusieurs dignes religieuses des familles distinguées du Piémont, qui, chassées d'abord de leur cloître, avaient obtenu depuis de pouvoir y rentrer, et de continuer leur genre de vie en faisant l'éducation d'un petit nombre de jeunes dames. De retour dans l'auberge, je reçus une seconde fois les complimens du chapitre, et l'invitation d'aller le lendemain dire la messe dans la cathédrale. Je les remerciai et leur promis d'y aller, mais seulement pour entendre la messe. Je vis aussi quelques agens du gouvernement, et, après le coucher du soleil, je me mis à table pour dîner. Pendant ce temps, arriva une troupe de jeunes gens qui exécuta en ma présence différens morceaux de musique. Tous ces témoignages évidens d'affection, toutes ces preuves non équivoques de la joie que ressentait la population entière de cette ville, sujette de l'empereur des Français, et dans des temps si rigoureux en tout ce qui touchait les ecclésiastiques et particulièrement les cardinaux et les prélats de

Rome, me firent une telle impression, que je pus à peine manger et prendre quelque repos la nuit suivante. Le matin de bonne heure, toujours entouré des ecclésiastiques exilés de l'État pontifical, je me rendis à la cathédrale que les chanoines, pendant la nuit, avaient fait préparer comme dans les grandes solennités. Je fus reçu par le chapitre avec les cérémonies accoutumées, et, tandis que j'entendais la messe, on chanta plusieurs motets accompagnés par un orchestre choisi. Je passai ensuite dans la salle du chapitre où je pris une tasse de chocolat, et après les avoir remerciés de toutes les attentions qu'ils avaient eues pour moi, je retournai à l'auberge. Je voulus connaître un à un les exilés et savoir leur nom et leur patrie. Il y avait parmi eux quelques jeunes gens qui n'étaient pas encore entrés dans les ordres majeurs, mais qui, se trouvant nommés à quelque prébende, avaient été appelés à prêter le serment prescrit par le gouvernement de l'usurpateur, et avaient été, pour leur refus, condamnés à l'exil. Je leur adressai à eux et autres des paroles de consolation, les louant, comme ils le méritaient, de leur courage et de leur fermeté, et les assurant que si la divine Providence permettait au Saint-Père de retourner à Rome, et au Saint-Siége de recouvrer les domaines temporels, leur conduite vertueuse et édifiante ne resterait pas sans récompense. Je faisais alors cette promesse de bonne foi, espérant

raisonnablement qu'on l'accomplirait; pouvais-je prévoir qu'après le retour des souverains légitimes sur le trône, on verrait prévaloir dans leurs conseils un esprit de bonté excessive pour les employés du gouvernement usurpateur, de façon qu'il ne restait presque plus rien à donner en récompense aux sujets toujours demeurés fidèles? Puisse le ciel éloigner de nous de nouvelles convulsions politiques et de nouvelles révolutions!

Je montai peu après en voiture, et au milieu d'une foule de peuple, au son de toutes les cloches, je partis de Pignerol ému et attendri jusqu'aux larmes. J'avais fait venir de Turin deux voiturins avec quatre chevaux pour faire le voyage plus lentement jusqu'à Chambéry, où je voulais prendre la poste et continuer ma route pour Fontainebleau. La première matinée, je me reposai quelques heures à Rivoli; j'y trouvai le marquis d'Azelio, gentilhomme qui, à une haute naissance, unit de grandes connaissances et une piété solide. Il m'avait rapporté de Turin plusieurs choses qui pouvaient me servir pour ma route. Ce fut de lui que j'appris les premiers mots des conditions injustes du funeste concordat de Fontainebleau, mais d'une manière encore vague et obscure. Pendant que j'étais à l'auberge avec lui, l'avocat Scarcelli, de Turin, accompagné du P. Ferreri, recteur du collége Clémentin à Rome, vint me prier d'accepter un dîner, déjà préparé

[redacted]

dans sa maison, à l'occasion de mon passage. Je ne pus me dispenser de l'accepter, et je passai plusieurs heures fort agréables dans la société de ces excellentes personnes, qui avaient pris et prenaient le plus vif intérêt à ma condition passée et à mon avenir, et qui étaient venues exprès de Turin pour me voir et m'offrir non pas de vaines félicitations, mais tous les secours dont je pouvais avoir besoin. Je ne dois pas passer sous silence que le marquis d'Azelio et M. Gounella, banquier de Turin, qui, dans le temps de la captivité du pape à Savone, avaient, à leurs risques et périls, donné de grandes preuves de zèle et de dévouement aux intérêts de l'Église et du Saint-Siége, m'ayant pris à l'écart, m'offrirent en don toutes les sommes qui me seraient nécessaires pour mes frais de voyage à Paris. Je n'acceptai pas cette offre, parce que j'avais assez d'argent; mais je les remerciai avec une véritable effusion de cœur, et j'ai conservé et conserverai toujours le souvenir de tant de générosité.

De Rivoli, j'allai au village de St.-Antonin, où je passai la nuit; le lendemain qui était un dimanche, j'entendis la messe dans une église de Suse, et le curé annonça au peuple que le matin on chanterait un *Te Deum* dans la cathédrale, pour célébrer la conclusion du concordat entre le pape et l'empereur Napoléon. J'arrivai vers le soir à l'hospice des moines du Mont-Cenis, où l'on m'attendait. J'y fus accueilli avec affection et traité magnifique-

ment. Là, je tâchai aussitôt d'apprendre ce qui était arrivé au pape dans son dernier voyage, de Savone à Fontainebleau. Je sus que le Saint-Père était arrivé au Mont-Cenis le 11 juin 1812, assez avant dans la nuit, dans un état de santé propre à faire craindre pour ses jours; que le mal augmentant, il avait reçu le viatique le matin du 14, et que malgré les remontrances et les prières des moines et du chirurgien Clara qu'on avait fait venir de Lans-le-Bourg, qui faisaient tous leurs efforts pour prouver au colonel de gendarmerie, M. Lagorse, que le pape ne pourrait pas résister à la fatigue du voyage et succomberait en route; malgré, dis-je, toutes ces remontrances, on le força de poursuivre le soir même du 14 son voyage pour Fontainebleau, voyage qu'on lui fit même faire à la hâte de jour et de nuit. Je ne dois pourtant pas cacher ce qu'on me dit alors, c'est que le colonel donna avis, soit par un courrier, soit par le télégraphe, au gouvernement de Turin, de l'état dangereux où se trouvait le Saint-Père, demandant s'il devait ou non continuer sa route, et qu'on lui répondit d'exécuter les ordres qu'il avait reçus de Paris, ce qui ne permettait pas de différer le départ. J'arrivai le 8 à Lans-le-Bourg. J'y passai toute la journée pour faire raccommoder une roue de la voiture, et j'y recueillis des renseignemens sur le dernier voyage du pape, de la bouche du chirurgien Clara qui vint me voir à l'au-

[redacted]

berge. Ce digne homme me raconta qu'il avait eu l'honneur d'accompagner le Saint-Père dans son pénible voyage, et de se trouver seul avec lui dans sa voiture pour le soigner; qu'on l'avait fait voyager quatre jours et cinq nuits sans lui permettre de s'arrêter nulle part ou de descendre de voiture; qu'enfin, lorsque le soir arrivait, les domestiques et les personnes de la suite de l'illustre prisonnier prenaient quelque nourriture, et que pendant ce temps on mettait la voiture où était le pape dans une remise de l'auberge.

Le 9, je couchai à St.-Jean de Maurienne, et le 10 à Montmeillan. Le jour suivant, j'arrivai avant midi à Chambéry, où je voulais passer le reste de la journée pour faire connaissance avec monseigneur l'évêque de Solles. Dans l'assemblée des évêques tenue à Paris en 1811, sous le titre impropre de concile national, et si je ne me trompe, dans la quatrième congrégation, monseigneur Maximilien de Droste, évêque de Jéricho *in partibus* et suffragant de Munster, ayant proposé à ses collègues d'aller tous, avant de délibérer, se jeter au pied du trône pour demander la liberté du Saint-Père Pie VII, monseigneur de Solles entra aussitôt dans le sentiment de l'excellent prélat allemand; mais (chose difficile à croire) la proposition ne fut pas approuvée par le prétendu concile. Néanmoins, cela me fit concevoir une opinion très-favorable de ce prélat, et je voulus, en pas-

sant par Chambéry, lui faire une visite et lui présenter mes complimens. Je trouvai en lui, en effet, un homme d'excellens principes, et dévoué au Saint-Siége, quoiqu'en certaines occasions il n'ait pas toujours conservé la même fermeté. Dans l'entrevue que j'eus avec lui, il me dit qu'il avait reçu de ses amis de Paris, personnes pieuses, assurait-il, des nouvelles peu consolantes au sujet du concordat conclu à Fontainebleau. Le pape, lui disait-on, en était fort affligé, et il était indisposé depuis quelques jours; le bruit courait à Paris que l'empereur convoquerait à Fontainebleau un grand nombre d'évêques de France et d'Italie pour entamer des négociations avec les cardinaux réunis dans cette ville, afin d'aplanir toutes les difficultés qui s'opposaient à l'exécution du concordat. Je compris alors dans quelle mer orageuse j'allais me lancer, et je regrettai sincèrement en ce moment la paix et le calme de ma prison.

Le 12 au matin, je partis en poste de Chambéry et je couchai à la Verpillière; le 13 avant midi j'arrivai à Lyon, et je descendis à l'hôtel de l'Europe, où je savais que logeait le vicomte Mathieu de Montmorency, qui était venu d'une de ses terres exprès pour me voir et s'entretenir avec moi. J'ai déjà parlé de ce personnage et de son illustre famille, dans la relation de mon premier voyage en France, quand je fus transporté à Grenoble avec le Saint-Père. Il vint dans ma chambre dès mon

arrivée. « Comment, lui dis-je en le voyant, le premier baron chrétien vient rendre visite à un criminel d'État à peine sorti de prison! » Alors nous nous embrassâmes, et après les complimens d'usage nous entamâmes une longue conversation sur les affaires ecclésiastiques et politiques de la France. Il me confirma tout ce que m'avait dit l'évêque de Chambéry, de l'affliction que causait aux catholiques zélés le concordat de Fontainebleau; il me dit que, quoique lui et les bons Lyonnais désirassent ardemment me voir rester quelques jours dans cette ville, ils se privaient cependant bien volontiers de cette consolation et me conseillaient de hâter mon voyage et de rejoindre le plus tôt possible le pape et les autres cardinaux, qu'il supposait déjà à Fontainebleau, afin de les aider et de leur fournir les moyens de tirer sa sainteté d'une situation si affligeante et si critique. Il m'apprit que beaucoup de Lyonnais, sincèrement dévoués au Saint-Siége et bons catholiques, avaient un grand désir de me voir à mon passage, et allaient tous les jours dans les auberges pour savoir si j'étais arrivé. Il me demanda combien de temps je resterais à Lyon, je lui répondis que je comptais partir le lendemain dimanche, mais que je voulais auparavant dire la messe dans la paroisse voisine, dédiée à saint François de Sales. Il m'apprit qu'elle avait pour pasteur M. Giulard, homme pieux et éclairé. Après quelques autres propos sur la santé

du pape, sur le bruit qu'il devait fixer son séjour à Avignon, sur les cardinaux qui avaient pris part à la conclusion du concordat et sur les autres appelés alors les *noirs*, qu'il croyait déjà à Fontainebleau, il prit congé de moi, en me disant qu'il irait avertir M. Giulard de l'intention que j'avais de dire la messe le jour suivant dans son église, et de faire part aux bons Lyonnais de cette nouvelle qui leur serait très-agréable. Lorsque Montmorency fut sorti, quelques ecclésiastiques vinrent me rendre visite, entre autres l'abbé Gérard, à qui j'avais fait remettre une lettre de la part de l'illustre marquis d'Azelio. Ce digne ecclésiastique me lut avec tristesse une lettre d'un de ses amis de Paris où se trouvaient copiés quelques articles du concordat, tel qu'on le répandait alors dans le public. Je dois avouer franchement que quoique je fusse persuadé que le concordat de Fontainebleau dût contenir des concessions souverainement préjudiciables aux droits du Saint-Siége apostolique, et contraires à la discipline de l'Église, et cela au grand triomphe des ministres du gouvernement, néanmoins, je ne crus pas que tout ce que renfermait la lettre de Paris fût possible; je dis ce que j'en pensais à l'abbé Gérard, et j'avais tellement raison, que même encore au moment où j'écris ces mémoires, les deux tiers de la France et de l'Italie comptent au nombre des griefs adressés à Bonaparte, celui d'avoir inventé ces arti-

cles du concordat et d'avoir voulu abuser le monde en faisant croire qu'ils avaient reçu l'approbation et la signature du pape.

Dans l'après-midi j'allai voir la cathédrale et je fis un tour en voiture dans les principales rues de Lyon; je vis en passant plusieurs grands bâtimens, entre autres le palais de la Préfecture, quelques beaux ponts sur la Saône et le Rhône, et les quais qui me parurent des promenades fort agréables. Quoique je n'aie donné qu'un coup d'œil en passant à la ville de Lyon, cependant, d'après l'idée qui m'en est restée, je la crois plus belle et plus régulièrement bâtie que Paris. Le vicomte Mathieu de Montmorency revint plusieurs fois dans la journée et le soir; je reçus aussi la visite d'un des vicaires généraux du cardinal Fesch, de M. le curé Giulard, de plusieurs ecclésiastiques et de quelques autres personnes. Tous s'empressaient à l'envi de me témoigner l'estime et la vénération qu'ils disaient avoir conçue pour ma personne dans les derniers événemens. Ils me faisaient vraiment rougir et me donnaient occasion de m'humilier et de me confondre en présence de Dieu qui connaît bien ma petitesse et mon indignité. J'appris par ces mêmes personnes que le cardinal Fesch était parti depuis quelques jours pour Paris, qu'il gouvernait très-bien ce diocèse, qu'il y était très-bien vu, et qu'à la nouvelle du concordat de Fontaine-

bleau, il ne donna aucun signe de joie, mais se contenta de dire que l'Église avait dû faire de grands sacrifices.

Parmi les personnes qui vinrent me voir, se trouvèrent deux jeunes gens d'un air distingué et de bon ton, qui se firent annoncer comme envoyés de la part du banquier à qui j'avais, quelques heures auparavant, envoyé une lettre de change. Ils me remirent la petite somme que j'avais demandée pour les frais du voyage, et, après m'avoir donné le reçu à signer, ils me prièrent de faire retirer le valet de chambre qui était présent, parce qu'ils voulaient rester seuls avec moi. Michel mon valet de chambre se retira, et les deux jeunes gens se mirent aussitôt à genoux, et d'un air soumis et plein de ferveur, me demandèrent la bénédiction. Je restai confus à cette vue; mais pour ne pas les faire rester plus long-temps dans cette posture, je leur dis que ma bénédiction était de bien peu de valeur, mais qu'au nom du Saint-Père je leur donnais la bénédiction apostolique, et en disant cela je les bénis. Ils se levèrent alors tout remplis de joie, me demandèrent à quelle heure je dirais la messe le lendemain matin, et se retirèrent. J'ai raconté cette anecdote pour donner une idée de la ferveur religieuse des bons Lyonnais et de leur attachement aux ministres du Saint-Siége, dans un temps où le gouvernement faisait tous ses efforts pour les opprimer et les avilir.

Le matin du 14, j'allai dans la voiture du vicomte de Montmorency à la paroisse de Saint-François de Sales. A peine fûmes-nous en vue de l'église, que les cloches commencèrent à sonner; et quand je descendis, le clergé me reçut à la porte. M. le curé Giulard, après m'avoir donné l'encens, me laissa avancer quelques pas dans l'église, se mit à genoux, puis faisant agenouiller tout le peuple qui remplissait l'église, il m'adressa au nom de tous les assistans un discours plein de chaleur et d'énergie adapté aux circonstances malheureuses où nous nous trouvions. Depuis plus de cinq ans passés dans le tourbillon des affaires, il ne m'est pas possible de me rappeler tout le contenu de ce discours : cependant je me souviens encore de quelques phrases énergiques et dignes de la vraie liberté apostolique, qui firent sur moi une grande impression, étant prononcées devant moi dans une église de France, sous le règne de Napoléon Bonaparte, dans un temps de persécution et au milieu d'une foule immense, où il y avait sans doute plus d'un espion de ce gouvernement soupçonneux. Je me contenterai de rapporter les phrases suivantes, qui étaient à peu près ainsi conçues : « Nous baisons vos chaînes, nous vous considérons comme un confesseur de la foi, qui a souffert pour la cause de Jésus-Christ. » Et à la fin de son discours : « Vous, ministre du chef de l'Église, vous lui direz que nous voulons vivre toujours unis à lui et soumis à

toutes ses volontés. Donnez-nous votre sainte bénédiction ; nous sommes assurés que celle que vous nous donnerez ici-bas sera confirmée dans le ciel. » Pendant qu'il parlait, le peuple donnait des signes d'approbation, surtout aux paroles qui annonçaient le plus de courage et qui s'élevaient au-dessus du respect humain. Pendant ma messe, un peu avant la consécration, quelques jeunes gens entourèrent l'autel et entonnèrent une hymne faite pour inspirer la dévotion et le recueillement. Après la consommation du calice, le curé s'approcha de moi et me dit à voix basse que plusieurs fidèles désiraient recevoir de ma main l'eucharistie; je lui fis signe de la tête que j'étais prêt à le faire; il me présenta alors un saint-ciboire tout rempli d'hosties consacrées. En me retournant vers le peuple, je vis parmi les premiers qui s'approchèrent de l'autel et communièrent avec une dévotion édifiante le vicomte de Montmorency, les deux jeunes gens qui la veille au soir étaient venus chez moi de la part du banquier, et quelques autres personnes d'un rang distingué, dont plusieurs m'avaient rendu visite avec le vicomte. Je descendis ensuite à la balustrade, que je trouvai tout occupée; et je distribuai l'eucharistie à plus d'une centaine de fidèles pour la plupart du sexe féminin. Cette scène consolante est toujours restée gravée dans mon esprit, et ne s'effacera jamais. Je ne m'attendais pas à voir un tel spectacle en France, où peu

d'années auparavant nous pensions que notre sainte religion était sinon éteinte, du moins prête à s'éteindre. La modestie et la componction avec lesquelles ces bons catholiques et ces bons Lyonnais s'approchaient de l'autel pour recevoir le corps du Seigneur, le profond recueillement dans lequel je les voyais retourner à leur place, et le silence qui régnait dans l'église, m'émurent jusqu'aux larmes : je dis au curé, après la cérémonie, que la consolation que je venais d'éprouver en ce moment avait compensé les peines et les souffrances d'un an de captivité. Après la messe, je retournai à l'auberge où je pris mon chocolat en compagnie du vicomte de Montmorency, de plusieurs jeunes Lyonnais et d'une jeune dame, femme d'un négociant, qui me donna un tableau de broderie représentant le Saint-Père au moment où il bénit ses fils.

Peu de temps après, je partis de Lyon, accompagné jusqu'à ma voiture par ces excellentes personnes qui me donnèrent tous les témoignages possibles de vénération et de respect; j'étais ému et attendri, et je répétais en moi-même les paroles du Rédempteur : *Non inveni tantam fidem in Israel.* Je fis ensuite la réflexion suivante : si, quelques années avant que la fatale et mémorable révolution éclatât en France, quand la bonne harmonie régnait encore entre le Saint-Siége et ce gouvernement; si, me disais-je, il était arrivé à Lyon un cardinal en pompeux équipage et avec une grande

suite de serviteurs, il aurait été salué avec empressement par les personnes qui l'auraient rencontré, et à son arrivée il aurait peut-être reçu quelque visite de convenance et quelques complimens des autorités, et tout aurait été fini là. Au contraire, me disais-je encore, maintenant que l'Église gémit sous une oppression tyrannique, à mon passage, et pendant mon court séjour à Lyon, quoique je sois dans un équipage modeste et bien inférieur à celui qu'exigerait la dignité de cardinal, cependant des centaines de personnes de tout rang, de toute condition, se sont mises en mouvement pour me donner toutes les preuves du plus grand attachement et d'un respect extraordinaire, et mon entrée dans l'église de Saint-François de Sales peut être considérée comme un véritable triomphe remporté sur les persécuteurs de l'Église. A cette courte réflexion, je sentis mon âme se remplir de courage et reprendre une nouvelle vigueur pour les luttes que je pensais avoir à soutenir dans la réunion de Fontainebleau avec Napoléon et ses ministres. Le soir, j'arrivai et couchai à Rohan, ville du Lyonnais, où il y eut autrefois un collége de jésuites très-renommé. Je passai la nuit du 15 à Moulins, principale ville du Bourbonnais, et celle du 16 à la Charité, ville sur la Loire, dans une belle position. En lisant la *Gazette de France*, arrivée le matin, j'acquis la cruelle certitude qu'ils n'étaient que trop vrai

[redacted]

les funestes articles du concordat de Fontainebleau dont on m'avait parlé vaguement à Lyon, et que je ne pouvais croire.

Le 17 je couchai à Montargis; le lendemain matin j'arrivai un peu avant midi à Fontainebleau. En m'approchant du palais impérial, je m'attendais à trouver une grande foule, sachant que c'était la résidence du pape, de quelques cardinaux, de plusieurs évêques français et ministres de l'empereur; je pensais que, les communications interrompues pendant cinq ans avec le Saint-Père étant rouvertes, il devait venir de Paris, et des autres villes voisines, beaucoup de gens pour affaires de conscience; mais je ne vis que quelques personnes du peuple : quelqu'un courut appeler le portier du palais, qui vint aussitôt m'ouvrir la barrière par où l'on entre dans une grande cour. Au fond de cette cour se trouve un grand escalier qui conduit aux appartemens royaux. Je ne rencontrai que la sentinelle qui était en haut de l'escalier, toutes les fenêtres et les portes étaient fermées, et il régnait un tel silence, qu'il me sembla que j'entrais, non pas dans une maison royale, mais dans une autre prison d'État. Ne trouvant pas à qui m'adresser pour demander audience, j'envoyai mon valet de chambre qui, quelques minutes après, revint avec Ilario Palmieri, un des domestiques italiens laissés au service du pape. Il me dit que je pouvais entrer sur-le-champ avec

mes habits de voyage, et que le pape me recevrait. Le cardinal Joseph Doria vint au devant de moi dans l'antichambre : il m'embrassa en pleurant, et me donna mille marques d'affection et d'amitié, pour me prouver la joie que lui causait ma présence. Je rencontrai aussi quelques prélats français, et, en entrant dans la chambre du pape, je vis qu'il s'était avancé de quelques pas à ma rencontre. Je restai surpris et affligé en le voyant courbé, pâle, maigre, les yeux cernés et immobiles, comme ceux d'un homme stupide. Il m'embrassa, et me dit froidement qu'il ne m'attendait pas si tôt : je lui répondis que je m'étais hâté de venir me jeter à ses pieds et lui témoigner toute mon admiration pour la constance héroïque avec laquelle il avait supporté une si longue et si dure captivité. Plein de douleur, il me dit ces propres paroles : *Mais nous nous sommes déshonorés à la fin : ces cardinaux m'ont traîné à cette table et m'ont fait signer.* Alors, me prenant par la main, il me conduisit à l'endroit où il était assis ; il me fit placer à côté de lui, et m'ayant demandé quelques détails sur mon voyage, il me dit : « Vous pouvez vous retirer, car c'est l'heure où je reçois les évêques français ; un logement est préparé pour vous dans le palais. » En sortant de sa chambre, je fus conduit par le gardien du palais dans le petit appartement qui m'était assigné. C'était une chambre donnant sur un grand corridor où étaient

[redacted]

aussi logés d'autres cardinaux et évêques français.

La solitude du lieu, le silence et la tristesse qui régnait sur tous les visages, la douleur profonde où le pape était plongé, l'accueil froid que je reçus, me causèrent une surprise et un serrement de cœur qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire. Peu après, monseigneur Bertaroli, aumônier de sa sainteté, aujourd'hui cardinal, vint me dire que si le pape m'avait congédié si vite, c'était pour se débarrasser auparavant de l'audience des évêques français, et qu'il me recevrait volontiers avant dîner. Il me recommanda d'être prudent dans mes discours, même en présence des personnes de la suite du pape, et je compris bien ce qu'il voulait dire. Je retournai vers sa sainteté que je trouvai dans un état vraiment digne de pitié, et qui me fit craindre pour ses jours. Il avait été averti par leurs éminences les cardinaux de Pietro, Gabrielli et Litta, qui étaient arrivés les premiers à Fontainebleau, de la faute qu'on lui avait fait commettre; il en avait conçu une juste horreur, en voyant dans quel abîme l'avaient fait tomber les conseils d'autrui. Il était donc plongé dans une mélancolie profonde, et, en me parlant de cet événement, il se livrait à des accès de chagrin excessifs, disant qu'il ne pouvait chasser de son esprit cette pensée pénible, qu'il ne dormait ni jour ni nuit, qu'il ne prenait presque aucune nourriture, et que (ce sont

ses propres paroles) il mourrait fou comme Clément XIV. Je fis alors tout ce que je pus pour le consoler ; je le conjurai de se tranquilliser ; je lui dis que de tous les malheurs qui pourraient arriver à l'Église, le pire de tous et le plus funeste serait celui de sa mort ; que dans peu de jours il aurait autour de sa personne tous les cardinaux qui étaient en France et dont quelques-uns lui avaient donné des preuves non équivoques de leur zèle pour les intérêts du Saint-Siége et de leur attachement à sa personne sacrée ; qu'il pouvait mettre en eux sa confiance et qu'en les consultant il pourrait trouver un remède au malheur qui était arrivé. A ces mots : *trouver un remède*, il parut reprendre un peu courage et me dit en m'interrompant : « Croyez-vous qu'on puisse y remédier ? — Oui, Saint-Père, répondis-je ; à presque tous les maux il est un remède. » Il me dit, à la fin de l'audience, de me préparer à partir pour Paris sous peu de jours, pour être présenté à l'empereur et à l'impératrice. Je cherchai à m'affranchir d'un voyage si désagréable ; mais le pape me fit observer que, tous les autres cardinaux s'y étant rendus, si je n'y allais pas, on prendrait cela en mauvaise part, et qu'on regarderait ma conduite comme un manque de respect pour les souverains. « Eh bien donc, très-saint Père, lui dis-je, je boirai cette lie du calice amer, et je partirai bientôt pour Paris ! »

[redacted]

Entre quatre et cinq heures je retournai chez le pape et la conversation revenait toujours sur le même sujet; je ne pouvais l'en distraire en aucune façon, quoique je cherchasse à la faire rouler sur d'autres matières. Il me dit, pour diminuer peut-être l'horreur qu'excitaient partout les concessions scandaleuses faites dans le concordat, que l'empereur lui avait présenté d'autres articles encore pires et qu'il les avait rejetés; et en même temps il tira de son secrétaire un papier qu'il tenait sous clef et me le fit lire. Il y a déjà cinq ans que j'ai lu cet écrit, et je ne puis me le rappeler clairement; je me souviens cependant bien que, outre les différentes prétentions qui formèrent depuis les articles connus du concordat de Fontainebleau, il contenait ces quatre demandes absurdes : 1° Que le pape et les pontifes ses successeurs, avant de monter sur le trône pontifical, promissent de ne rien ordonner, ni rien exécuter qui fût contraire aux quatre fameuses propositions du clergé gallican; 2° Que le pape et ses successeurs n'eussent plus droit qu'à la nomination d'un tiers du sacré collége et que les deux autres tiers fussent nommés par les princes catholiques; 3° Que le pape, dans un bref public, désapprouvât et condamnât la conduite des cardinaux qui n'avaient pas voulu assister à la cérémonie sacrée du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, et que l'empereur leur accorderait le pardon et la permission

de se réunir au Saint-Père, à condition qu'ils accepteraient et signeraient ce bref du pape; 4° Enfin que les cardinaux de Pietro et Pacca fussent exclus de l'amnistie, et qu'il ne leur fût jamais permis de revenir auprès du pape. En lisant ce papier, j'éprouvais un sentiment de compassion pour ce malheureux pape, que l'on jouait et trahissait ainsi, et en même temps je ressentais une véritable indignation contre l'impudence et l'effronterie de l'agent impérial qui l'avait présenté (c'était monseigneur Duvoisin, évêque de Nantes), et contre la pusillanimité de ceux qui, dans cette circonstance, assistaient le pape de leurs conseils, et ne l'avaient pas engagé à rompre sur-le-champ toute négociation avec un souverain qui, en faisant de pareilles demandes, ne pouvait avoir d'autre but que de réduire sous le joug d'une honteuse servitude le Siége apostolique, d'anéantir toute hiérarchie, et de ternir tout l'éclat de cette gloire et de cette réputation que le pape s'était justement acquises par tant de souffrances et de sacrifices personnels.

Et comment ne pas pénétrer au premier abord les vues perfides de Napoléon, et ne pas prévoir les funestes conséquences que devait entraîner la concession de propositions si absurdes? On demandait que le pape et ses successeurs promissent de ne rien ordonner ni rien exécuter de contraire aux quatre propositions du clergé gallican, proposi-

[redacted]

tions si hautement réprouvées par le vénérable serviteur de Dieu, Innocent XI, et par tous ses successeurs. Pourquoi faisait-on une telle demande? Pour mettre en contradiction le pape avec le pape, le Saint-Siége avec le Saint-Siége, et se jouer des anathêmes de Rome. On demandait que le tiers seulement du sacré collége fût à la nomination du pape, et que les deux autres tiers fussent nommés par des princes catholiques, afin que Napoléon, imitant le lion chasseur de la fable d'Ésope, pût s'arroger ce droit presque exclusivément, et se rendre par là le régulateur et l'arbitre de l'élection des futurs pontifes. Pour bien comprendre cela, il est à propos de savoir que l'empereur fit demander, vers la fin de 1809, à une commission composée des cardinaux Fesch et Maury, de quelques archevêques et évêques de France et d'autres personnes, dont il me faudra parler au long dans ma relation, si, depuis que les Pays-Bas, le Piémont, la Toscane, etc., se trouvaient réunis à l'Empire français, on pouvait considérer comme réunis dans sa personne les droits qu'avaient autrefois les ducs de Brabant, les rois de Sardaigne et les grands ducs de Toscane à la nomination des cardinaux, et toutes leurs autres prérogatives. Les cardinaux et les prélats répondirent que l'empereur pouvait justement réclamer le droit de nommer les cardinaux, droit appartenant aux souverains de tous ces États qu'il avait conquis et réunis

à ses domaines. Or, si le pape accordait et signait cette seconde demande, il en résultait que presque toutes les prétendues nominations au cardinalat dépendaient de Napoléon, comme souverain de la France, du Piémont, de l'État vénitien, et comme roi, si ce n'est de nom, du moins en réalité, de l'Espagne et du royaume de Naples. On demandait que le pape désapprouvât et condamnât par un décret la conduite des cardinaux qui n'avaient pas voulu assister à la cérémonie sacrée du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise; et cependant ces dignes prélats, en déclarant qu'ils ne voulaient pas intervenir comme juges dans la question de la validité du premier mariage de l'empereur avec Joséphine, veuve Beauharnais, ne voulurent autre chose que respecter le droit qu'a le Saint-Siége, droit reconnu encore aujourd'hui par les canonistes français, de juger les causes des souverains en matière de mariage : conduite qui attira sur ces mêmes prélats l'indignation et le ressentiment de l'empereur, et qui méritait de la part du Saint-Père approbation et reconnaissance. Enfin on demandait qu'il ne fût plus permis aux cardinaux de Pietro et Pacca d'approcher la personne sacrée du pape. Leur seul crime était de lui être toujours restés fidèles au risque de leur vie jusqu'au moment où il fut brutalement arraché de ses États et où ses ministres payèrent par une dure captivité leur fidélité et leur attachement.

[redacted]

Pour ne pas augmenter l'affliction du Saint-Père, je m'abstins de lui faire sentir l'affront qu'on lui avait fait en lui proposant des conditions si outrageantes, et en le croyant capable de les signer; je me bornai à lui renouveler les sentimens que je lui avais déjà exprimés le matin, afin de lui faire reprendre courage. Le soir du même jour 18, le cardinal Consalvi vint à Fontainebleau et fut aussitôt admis à l'audience du pape qui l'attendait avec inquiétude, et l'avait déjà chargé d'entamer un nouveau traité avec le gouvernement impérial. Ce cardinal, dès les premiers jours du pontificat, avait joui de la faveur et de l'entière confiance de Pie VII, et l'on peut dire de lui ce que notre Dante dit de Pierre des Vignes, ministre de l'empereur Frédéric :

Io son colui, che tenni ambo le chiavi
Del cuor di (Chiaramonti) e che le volsi
Serrando e disserando . . . .

Ce soir-là, et le lendemain, je revis et embrassai mes collègues qui se trouvaient alors à Fontainebleau, et qui, les larmes aux yeux, *procumbentes super collum me osculabantur*, me témoignant tout le chagrin que leur avait causé ma captivité et le bonheur qu'ils éprouvaient en ce moment. Le soir du 19, je pris congé du Saint-Père qui me donna quelque argent, et le lendemain matin, 21 février, je partis pour Paris où j'arrivai avant le coucher du soleil.

CHAPITRE VI.

Séjour à Paris — Hôtel du *grand Berrolle*. — Saint-Thomas-d'Aquin — Sermon imprudent. — Audience de l'empereur. — Ma présentation à Marie-Louise. — Mes remarques sur Paris. — Retour à Fontainebleau.

A peine vis-je paraître cette ville immense que je sentis en moi une espèce de frisson et d'horreur, en me retraçant à la mémoire tout le mal que, depuis plusieurs années, elle faisait à l'Église et au monde, par les ouvrages impies qui sortaient de ce gouffre infernal pour se répandre dans toute l'Europe, et par les injustices et les violences de ce gouvernement ambitieux et tyrannique. Je répétai en moi-même les paroles du divin Rédempteur lors de sa dernière entrée à Jérusalem; et, quoique sûr que tôt ou tard la punition du ciel tomberait sur Paris, je ne pouvais certainement pas prévoir que, treize mois après, son orgueil serait dompté, et que les Prussiens, les Russes et les Autrichiens, qui avaient vu les capitales de leurs royaumes occupées par les troupes françaises, viendraient en personnes lui rendre visite.

J'allai me loger rue de Grenelle-St.-Germain,

[redacted]

dans un appartement d'un hôtel garni, appelé *Grand-Barrole*. Je vis le soir même quelques-uns de mes collègues qui se trouvaient à Paris, où ils étaient venus pour se présenter à l'empereur, et qui se disposaient à partir pour se réunir au Saint-Père à Fontainebleau. Le lendemain matin 21, qui était un dimanche, je me rendis à la paroisse voisine de Saint-Thomas-d'Aquin pour entendre la messe. Je trouvai l'église pleine, et je m'aperçus que la plupart de ceux qui s'y trouvaient étaient des personnes de distinction qui m'édifièrent beaucoup par leur modestie et le recueillement religieux avec lequel ils assistèrent à la messe et au sermon. Je remarquai que sur cent personnes, il y avait au moins quatre-vingt-dix femmes; observation que j'eus encore à faire dans toutes les parties de la France que je traversai l'année suivante, trouvant toujours dans les églises les femmes en bien plus grand nombre que les hommes. Je remarquai également la liberté de langage de l'ecclésiastique qui prit pour texte de son discours les châtimens que le ciel inflige aux profanateurs des sacremens; et en faisant l'énumération de ces châtimens, il ajouta en se tournant vers moi : « ..... et les maux sans nombre que l'Église souffre depuis tant d'années..... » Cette phrase, prononcée dans une église de Paris, à peu de distance des Tuileries, où résidait alors Napoléon, et dans de pareilles circonstances, pouvait

être prise en mauvaise part par le gouvernement. De la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin, je me rendis chez le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, pour lui demander de me procurer une audience de l'empereur et de l'impératrice. Ne l'ayant pas trouvé, je chargeai les domestiques de lui apprendre l'objet de ma visite. Le soir du même jour, un domestique du ministre vint à l'auberge pour me dire de sa part de me trouver le lendemain matin aux Tuileries, et qu'il me présenterait à l'empereur. J'y allai à l'heure qui m'avait été indiquée, et je fus conduit dans une grande chambre où je trouvai des ministres de l'empereur, des militaires de haut rang, et l'archevêque de Tours. Ils étaient tous venus pour assister à ce que l'on appelait le lever de l'empereur. Peu après mon arrivée, tandis qu'avec un battement de cœur je tenais les yeux fixés sur la porte de l'appartement de Napoléon, j'entendis annoncer l'arrivée de l'empereur et je le vis venir; il était vêtu très-simplement. Il s'avança au milieu de la salle, et, après avoir jeté les yeux sur tous les assistans d'un air un peu hautain, il s'approcha de la place où j'étais, et s'arrêta à la distance de cinq ou six pas. Alors le ministre des cultes, qui était à côté de moi, lui dit que j'étais le cardinal Pacca. « Le cardinal Pacca! » répéta l'empereur d'un air sérieux. Puis, s'avançant d'un pas et prenant un ton agréable : « Pacca, me dit-il,

[redacted]

êtes-vous resté long-temps dans le fort? — Trois ans et demi, sire, lui répondis-je. » L'empereur inclinant la tête, et faisant avec la main droite le mouvement qu'on fait pour écrire : « C'est vous, me dit-il, qui avez écrit la bulle d'excommunication? » Il voulait par là justifier aux yeux du public l'ordre qu'il avait donné de me faire enfermer. Je me tus, ne pensant pas qu'il fût à propos de rien répondre pour me disculper. « Mais maintenant, ajouta-t-il, tout le passé doit être oublié! » Il faisait allusion à l'article X du concordat de Fontainebleau, où l'on promettait de la part de l'empereur amnistie complète aux cardinaux, aux évêques, aux prêtres et aux laïcs, qui avaient encouru son indignation. Il me demanda enfin de quel pays j'étais : je lui répondis que j'étais de Bénévent. Alors il passa plus loin, et ayant aperçu près de moi le cardinal Consalvi. « Ah! voilà Consalvi, dit-il, je le connais. » Il lui demanda où il avait été, et le cardinal lui ayant répondu que c'était à Reims : « Bonne ville, » reprit-il, et sans rien dire de plus, il continua sa tournée, adressant à tous quelques mots. Je me retirai très-content d'en être sorti à si bon marché, comme on dit vulgairement, après tout ce qu'on m'avait fait craindre. J'attribuai ce bon accueil à l'opinion où était l'empereur, que je pouvais beaucoup sur l'esprit du pape, dont il voulait alors obtenir l'exécution du Concordat.

A quatre heures, le même jour, je fus présenté à l'Impératrice Marie-Louise, ainsi que mes collègues Salluzo, Galeffi, et Consalvi. Elle nous fit un accueil plein de bonne grâce, mais l'audience fut très-courte et insignifiante. Des Tuileries nous allâmes tous les quatre, autant que je puis m'en souvenir, à l'église dédiée à sainte Geneviève avant la révolution, appelée depuis Panthéon par l'assemblée nationale, et consacrée aux tombeaux des soi-disant philosophes, des chefs de parti, et des fanatiques les plus fougueux de ces temps de vertige et de délire. Sur la façade de l'église on lisait ces mots écrits en grosses lettres : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. » On y avait enseveli Mirabeau et Marat, et on y avait transporté les restes infâmes des deux coryphées de l'incrédulité moderne, Rousseau et Voltaire. L'empereur avait décrété, plus tard, qu'on y ensevelirait les maréchaux de France, les membres du sénat, et lorsqu'il eut appelé presque tous les cardinaux à Paris, où il comptait établir à l'avenir la résidence des papes, il voulut faire aussi aux membres du sacré collége l'honneur d'être mis après leur mort dans ce même édifice. On y déposa en effet les cardinaux Caprara, Erskine et Vincenti, qui moururent à Paris. Après avoir donné un coup d'œil à la dérobée dans l'église, où il me parut y avoir plusieurs défauts d'architecture, j'en sortis frémissant d'horreur à l'idée que si le Seigneur avait voulu que je terminasse

[redacted]

mes jours à Paris, mes cendres auraient été déposées dans cette antichambre de l'enfer.

Les jours suivans, 23, 24, 25 et 26, je voulus voir et observer ce qui méritait l'attention d'un voyageur curieux. Dès ma première jeunesse j'avais entendu des Français et des Italiens qui avaient fait ce voyage, faire des éloges pompeux et des descriptions éloquentes de cette grande ville; mais je ne trouvai pas alors qu'elle répondit à l'idée que je m'en étais formée d'après les écrits d'autrui. J'avais long-temps séjourné à Rome, j'étais allé plusieurs fois à Naples, l'aspect de Paris ne pouvait me surprendre. Les édifices et les bâtimens ne sont pas comparables à ceux de Naples, encore moins à ceux de Rome. A Paris, on peut compter le nombre de ceux qui réclament l'attention du voyageur, à Rome plusieurs mois ne suffisent pas pour acquérir, en parcourant la ville, une juste idée de tout ce qui fait l'admiration des étrangers, et l'objet des études des professeurs et des élèves des beaux-arts. Quant au grand nombre de la population, au mouvement continuel qu'on observe jour et nuit parmi les habitans, à l'abondance qu'on voit régner sur toutes les places, dans les marchés et dans les boutiques, Paris est une ville remarquable; mais, sous ce rapport, Naples lui est peu inférieur. Il y a de belles et longues rues, telles que celles qui se trouvent de chaque côté de la Seine et qu'on appelle Quais. Je remarquai aussi sur la rivière des

ponts d'une élégante architecture. La place Vendôme me parut fort belle; au milieu de cette place s'élève une colonne à l'imitation de la colonne Trajane de Rome, où sont sculptées, en bronze, les batailles et victoires de Napoléon. On voyait alors au haut de la colonne la statue de l'empereur, qui en fut ensuite enlevée lors de l'entrée des alliés à Paris. La cathédrale appelée Notre-Dame, quoique grande, ne me sembla pas proportionnée à l'étendue de la capitale. On me montra dans la sacristie le manteau impérial que Napoléon portait dans la cérémonie solennelle de son couronnement, des coussins, des tabourets, et d'autres choses qui avaient servi au pape en ce jour auquel je puis appliquer les paroles de Job : *Dies ille vertatur in tenebras, non requirat eum Deus desuper, et non illustretur lumine.* Parmi les autres édifices de cette ville, je remarquai la maison et l'église des invalides, beau monument dû à Louis XIV, et qui ne serait pas déplacé à Rome, le Louvre et sa belle façade, le palais de Justice, celui du Luxembourg où je vis avec plaisir plusieurs grands tableaux de Rubens représentant l'histoire de la vie de la fameuse Marie de Médécis, reine de France. Je visitai avec plaisir le Jardin des Plantes avec sa ménagerie d'animaux et ses autres curiosités. Je ne voulus pas quitter Paris avant d'avoir vu le Musée Napoléon et la Bibliothèque. Le plaisir que j'éprouvais à observer tant de belles choses réunies

ensemble, fut troublé par la vue de tant de monumens antiques, de tant de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture et des précieux manuscrits qui avaient été pris à Rome, et que l'on montrait comme des trophées glorieux des victoires des Français en Italie. Les tableaux, quoique arrangés sans ordre comme dans un magasin, et placés dans un faux jour, surprenaient par leur nombre et leur beauté. On voyait réuni dans cette collection tout ce qu'il y avait de plus estimé en peinture en Italie, en Flandre, en Hollande, et dans une partie de l'Allemagne. Le musée des statues et des marbres n'était pas si bien fourni. Il était presque entièrement composé de tout ce qui avait été apporté de Rome et de Florence. Sur les piédestaux de quelques statues et de quelques vases on avait laissé cette inscription : *Munificentiâ Pie VI.* Exilé et incertain de mon avenir, j'étais bien loin alors de m'imaginer que dans trois ans, précisément dans la dernière semaine de février, je reverrais ces chefs-d'œuvre dans le musée *Pio Clementino.* On me fit voir, dans la bibliothèque, les rares manuscrits pris au Vatican et d'autres de différens pays. On me montra le manuscrit original de Télémaque de l'immortel Fénelon, et je remarquai avec surprise et admiration que, dans un ouvrage si élégant et d'un style si fleuri, il n'y avait presque pas de ratures : preuve de la prodigieuse facilité de ce grand écrivain. Je le pris entre mes

à Paris une copie exacte d'un de mes collègues. Je crois bon de la rapporter ici :

CONCORDAT.

« Sa majesté l'empereur et roi et sa sainteté, voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux, et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Église, sont convenus des articles suivans, comme devant servir de base à un arrangement définitif.

« Art. 1er. Sa sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

« 2. Les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires des puissances près le Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires que le pape pourra avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

« 3. Les domaines que le Saint-Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôt; ils seront administrés par ses agens ou chargés d'affaires; ceux qui seraient aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu.

« 4. Dans les six mois qui suivront la notifica-

tion d'usage de la nomination par l'empereur aux archevêchés et évêchés de l'Empire et du royaume d'Italie, le pape donnera l'institution canonique conformément aux Concordats et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année.

« 5. Le pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à dix évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

« 6. Les six évêchés suburbicaires seront rétablis; ils seront à la nomination du pape. Les biens actuellement existans seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus à la mort des évêques d'Anagni et de Rieti; leurs diocèses seront réunis auxdits six évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint-Père.

« 7. A l'égard des évêques des États romains absens de leurs diocèses par les circonstances, le Saint-Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissaient,

et ils pourront être replacés aux siéges vacans, soit de l'Empire, soit du royaume d'Italie.

« 8. Sa Majesté et sa sainteté se concerteront en temps opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départemens Anséatiques.

« 9. La propagande, la pénitencerie, les archives, seront établies dans le lieu du séjour du Saint-Père.

« 10. Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïcs, qui ont encouru sa disgrâce par suite des événemens actuels.

« 11. Le Saint-Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons. »

On ne peut décrire la sinistre impression et le mauvais effet que produisit la publication de ce Concordat. Les bons catholiques de Paris en furent inconsolables, et plusieurs dames parisiennes qui, regardant le pape comme un saint, gardaient son portrait au chevet de leur lit, le déchirèrent aussitôt, et quelques-unes d'entre elles, par un excès

[redacted]

de vivacité qui est dans le caractère de cette nation, et que les Italiens appellent *furia francese*, le jetèrent au feu. Dans le reste de la France, quoique le gouvernement fît annoncer cet événement dans toutes les Églises avec un *Te Deum* solennel, on n'y ajouta point foi, et, dans toute la partie de la France que je traversai l'année suivante lors de mon voyage de Fontainebleau à Uzès, en Languedoc, je trouvai cette opinion presque universellement établie, que la publication du Concordat était une nouvelle imposture du gouvernement. La même chose arriva en Allemagne et en Italie. A Rome, la nouvelle du Concordat fut accueillie au milieu des rires et des sifflets, et beaucoup de gens, en entendant les articles, répétaient cette phrase qu'on dit ordinairement à Rome quand on croit une chose non-seulement fausse mais impossible : « Si cela est vrai, allons dans la juiverie pour nous faire Hébreux. » Le peuple de Rome était tellement persuadé que le pape n'avait pas approuvé cette étrange convention, que, malgré des lettres de France, où des personnes dignes de foi assuraient avoir vu de leurs propres yeux la signature même du pape sur l'acte du Concordat, on trouva ingénieusement un moyen d'expliquer cette contradiction : on imagina que le Saint-Père, avant d'être arraché violemment du Saint-Siége, avait remis à M. Dominique Sala, préfet de la Daterie, quelques feuilles de papier

blanc déjà signées par lui, afin qu'il en fît usage pour certaines affaires, que ces papiers étaient tombés au pouvoir du gouvernement français lorsque Sala fut arrêté et conduit à Fenestrelle, et que, sur l'une de ces feuilles, on avait écrit les articles du prétendu Concordat, pour faire croire au monde qu'ils avaient été approuvés et signés par le pape *.

Les Parisiens qui, même dans les choses les plus sérieuses, et au milieu des plus tristes événemens, trouvent encore des sujets de plaisanterie, firent alors à ce propos ce qu'ils appellent un calembourg, c'est-à-dire un jeu de mots. Ils avaient remarqué sur les visages des cardinaux la désapprobation, la honte même, à la vue des articles signés par le

* Dans la troisième partie de ces Mémoires je raconterai les artifices et les fourberies qu'on mit en œuvre pour engager et contraindre à ces étranges concessions l'excellent pontife, digne plutôt de pitié que de blâme. Je ferai également connaître comment il rétracta le Concordat dans une lettre apostolique, pleine d'humilité et de loyauté, qu'il adressa à l'empereur Napoléon ; je rapporterai tant d'autres actes de vertu exercés par lui dans ces funestes circonstances, et qui non-seulement effacèrent la tache du Concordat, mais lui acquirent tant de gloire et de réputation, qu'en traversant, l'année suivante, une grande partie de la France et de l'Italie, il fut partout accueilli comme un saint, avec enthousiasme, au milieu des applaudissemens des peuples et des plus grandes démonstrations de respect.

pape. Faisant donc allusion à la permission que l'empereur avait alors accordée aux cardinaux surnommés les *noirs*, de reprendre les insignes rouges du cardinalat, ils disaient : « Le pape a conclu avec l'empereur un concordat qui a *fait rougir* les cardinaux. »

Au milieu des tristes pensées qui m'accablèrent pendant le peu de temps que je passai à Paris, j'eus cependant quelques sujets de consolation. J'entendis dire à beaucoup de gens, et je vis par moi-même, que dans cette capitale où régnaient les soi-disant philosophes, et où accouraient de toutes les parties de l'Europe toutes les espèces de sectaires, et dont on pouvait dire ce que le grand saint Léon disait de Rome païenne : *Silva frementium bestiarum*, il y avait plusieurs milliers de bons catholiques qui, même au milieu des horreurs révolutionnaires et des persécutions du christianisme, s'étaient conservés purs dans la foi, et tenaient une conduite exemplaire et édifiante. J'appris avec un agréable étonnement et un grand plaisir que plusieurs personnes des plus illustres familles de Paris et de France, connues avant la révolution par la protection publique qu'elles accordaient aux philosophes incrédules, et par leur manière de penser irréligieuse, frappées de la terrible leçon de ces événemens, étaient revenues de bonne foi à la religion, et non-seulement vivaient en bons chrétiens, mais faisaient tous leurs efforts

en faveur de la religion et de l'Église. J'ai dit que j'appris cette nouvelle avec un agréable étonnement, et ce n'est pas sans raison. Dans le temps de mes deux nonciatures dans le cercle du Rhin et le Portugal, j'eus occasion de connaître une grande partie de la noblesse française exilée et proscrite pendant la révolution française. Je dois dire avec douleur qu'à l'exception de quelques nobles qui donnaient des signes de religion, les autres, et surtout ceux de Paris, professaient les maximes impies qui les avaient réduits à cette triste condition. Ils ne pouvaient nier que la chute de l'autel n'eût entraîné celle du trône, et que les prétendues lumières des philosophes n'eussent fait naître dans les peuples les nouvelles idées de liberté et d'égalité qui leur étaient si funestes; et pourtant ils n'avaient pas ouvert les yeux, et, non contens d'être eux-mêmes irréligieux, ils cherchaient encore à répandre leurs maximes impies et abominables dans les pays étrangers : et qui sait si les germes d'irréligion qu'ils ont jetés dans le terrain, heureusement encore intact du Portugal, ne produiront pas un jour, dans cette monarchie, des fruits amers et funestes! Je me souviens que, pendant que j'étais à Cologne, quelques nobles émigrés qui s'étaient réfugiés dans cette ville voulurent faire célébrer un service pour la reine Marie-Antoinette, non par un sentiment religieux, mais parce que c'est l'usage à la mort des souve-

rains. J'y fus invité et j'y assistai. Le digne ecclésiastique qui chanta la messe fit l'éloge funèbre de la reine défunte. Dans un discours plein de bon sens et assez éloquent, il cita, et avec raison, comme la première cause de la révolution, les doctrines irréligieuses répandues par les soi-disant philosophes. A cette proposition vraie et incontestable, j'entendis dans l'auditoire, presque entièrement composé de nobles et de dames françaises, un murmure de désapprobation; et quand l'orateur sacré dit à haute voix que Marie-Antoinette avait été une des victimes de la philosophie moderne, on entendit une voix s'écrier impudemment du milieu de l'auditoire : « Ce n'est pas vrai. » Je fus aussi agréablement surpris en apprenant que, outre plusieurs maisons des Sœurs de charité, il y avait quelques communautés religieuses de Carmélites déchaussées et de Salésiennes, qui, dans l'intérieur de leurs maisons, étaient vêtues de l'habit de leur ordre et suivaient exactement les règles de leur institut. Je fus invité par une communauté de Salésiennes à dire la messe dans leur chapelle, et à faire communier toutes les religieuses. Je m'y rendis, et vraiment je pus à peine en croire mes yeux. Me trouver au milieu de la moderne Babylone, sous un gouvernement ennemi et destructeur des ordres religieux, entouré de vierges consacrées au Seigneur, avec l'habit de leur ordre, et remplissant les devoirs de

leur profession, fut pour moi un spectacle aussi inattendu qu'attendrissant. Après être resté ce peu de temps à Paris, je retournai à Fontainebleau le soir du 27 février.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

[redacted]

SUPPLÉMENT AU CHAPITRE III

DE LA SECONDE PARTIE.

La funeste année de 1809 se termina par un événement qui aurait pu avoir des suites très-tristes, si les révolutions politiques qui survinrent quelques années après, n'eussent amené en Europe un nouvel ordre de choses. L'empereur fit enjoindre à tous les cardinaux qui étaient en état d'entreprendre le voyage de France, de se trouver à Paris à la fin de l'année. Je crois devoir rapporter ce qu'un auteur français bien informé, et témoin oculaire, a écrit et publié à Paris, au sujet de ce voyage de la plupart des cardinaux, et sur le but de cette convocation.

J'interromprai quelquefois le récit, pour ajouter des détails que l'auteur ignorait, ou que, par égard, il a cru devoir passer sous silence.

« Les cardinaux ne furent pas exempts de la persécu-
« tion soulevée contre leur chef. Nous avons déjà vu
« que la majeure partie d'entre eux avaient été trans-
« portés hors de Rome par la force. Ceux qui s'y trou-
« vaient encore, lorsque Pie VII fut arraché à son Siége,
« en furent éloignés dans la suite. Dans l'invasion de

« Rome, de l'année 1798, on avait commis la faute de
« laisser aller libres les cardinaux en divers pays, et on
« leur avait ainsi procuré la possibilité de se réunir à
« Venise après la mort de Pie VI. Le nouveau persécu-
« teur de l'Église crut être plus sage et plus adroit, en
« réunissant tous les cardinaux sous ses yeux. Il les fit
« venir à Paris pour les dominer avec plus de facilité,
« et pour n'avoir rien à craindre de leur conduite, dans
« le cas d'une nouvelle vacance du Saint-Siége. On ne
« laissa en Italie que ceux-là seulement, à qui leur grand
« âge ou leurs infirmités rendaient un si long voyage
« impossible. Le cardinal Antonelli, doyen du sacré
« collége, avait été, l'année précédente, emmené hors
« de Rome par la force armée, et confiné à Spolette. Il
« fut depuis transféré à Sinigaglia, et mourut dans cet
« exil. Le cardinal Casoni obtint la permission de rester
« à Rome, parce qu'il était infirme. On crut faire grâce
« au cardinal Carafa, infirme et octogénaire, en lui per-
« mettant de demeurer à Tolentino; de là il passa peu
« de temps après au mont Alboddo. Le cardinal Braschi
« fut laissé à Césène, parce qu'il était tourmenté de la
« goutte. Le cardinal de la Porta, dans son voyage pour
« la France, tomba malade à Florence, et mourut peu
« de temps après. Le cardinal Crivelli fut rappelé à Mi-
« lan, et le cardinal Carandini à Modène *. Les cardi-

* Ces deux cardinaux se trouvaient à Modène quelques mois avant le départ du pape.

[redacted]

« naux Caracciolo et Firrao, Napolitains, évitèrent la « déportation ; le premier, pour cause de maladie, et le « second, en acceptant la charge d'aumônier du nouveau « roi de Naples. Le cardinal Locatelli, évêque de Spo- « lette, se procura la tranquillité, avec quelques conces- « sions excusables, à cause des infirmités habituelles qui « avaient affaibli son physique *. Tous les autres car- « dinaux italiens furent conduits en France ; et le per- « turbateur de l'Église paraissait prendre un plaisir par- « ticulier à les mettre en spectacle à Paris, et à les « contraindre de comparaître à sa cour. Il se divertissait « à les humilier en public, et à blâmer leur conduite et « celle du pape ; il leur parlait en se moquant de l'ex- « communication lancée contre lui, et il ne manquait « aucune occasion de les mortifier. »

J'interromps le récit de l'auteur français, pour ajouter quelques détails qu'il a omis. L'empereur assigna en dot aux cardinaux appelés en France une pension de 30,000 f. Beaucoup d'entre eux, qui, pour la plupart, n'en avaient pas besoin, l'acceptèrent et en jouirent jusqu'à la chute de Napoléon. Quelques-uns auxquels on fit croire que cette somme leur était donnée en compensation des biens ecclésiastiques dont ils avaient été dépouillés en Italie,

* L'auteur s'est trompé. Le cardinal Castiglioni, évêque d'Osimo, fut dispensé d'aller en France à cause des fréquens accès de goutte dont il souffrait.

l'acceptèrent également; mais quelques mois après, ayant été mieux informés de l'intention du Saint-Père, ils ne la reçurent plus. D'autres enfin la refusèrent généreusement dès qu'elle leur fut offerte. La conduite de plusieurs de mes collègues, dans les premiers mois de leur séjour à Paris, ne fut pas telle que l'exigeaient leur dignité et les pénibles circonstances où ils se trouvaient. Ils ne réfléchirent pas que le Saint-Père étant en prison, et l'Église persécutée, les membres du sénat apostolique devaient, dans toutes leurs actions, donner des signes de tristesse et d'affliction. Plusieurs d'entre eux se mêlèrent aux cercles bruyans de la capitale, fréquentèrent la maison du soi-disant ministre des cultes, allèrent le soir lui tenir compagnie et n'eurent pas honte de se faire voir auprès de l'archi-chancelier Cambacérès, qui, connu par ses principes philosophiques en matière de religion, était à Paris même généralement diffamé pour sa conduite immorale. Tous les cardinaux se rendirent plusieurs fois le dimanche à la chapelle impériale des Tuileries, et y entendirent la messe en présence de Napoléon. Ces nouvelles fâcheuses, qui pénétrèrent jusque dans ma prison, me remplirent d'amertume et me rendirent plus pénible encore ma situation. Je n'ai voulu ni cacher ni passer sous silence ces actions inconsidérées de mes collègues, afin d'être impartial et de remplir le devoir d'un historien véridique et fidèle. Je l'ai fait avec d'autant moins de crainte que la plupart d'entre eux, par leur conduite pleine de zèle, de fermeté et de courage, ont réparé plus tard plus que suf-

[redacted]

fisamment le peu d'édification, pour ne pas dire le scandale qu'ils avaient donné aux fidèles.

Je reviens maintenant au récit de l'auteur français. Il continue en ces termes :

« Le projet d'un nouveau mariage fournit à Napoléon « un prétexte pour sévir contre eux. Il fit déclarer nul « son mariage avec sa première femme, et en contracta « un autre avec une princesse d'Autriche. Jusqu'à nos « jours, une coutume constante et fondée sur les plus « solides raisons avait réservé aux papes le jugement de « ces sortes d'affaires, quand il s'agissait de souverains. « On avait craint des inconvéniens qui pourraient avoir « lieu, si un prince, abusant de son autorité sur ses su- « jets, tentait d'extorquer des décisions et des sentences « favorables à ses désirs; et on avait réservé ces causes « majeures à une autre autorité supérieure et indépen- « dante. Cette règle avait toujours été observée dans « l'Église, et notre histoire en offre plusieurs exemples. « C'est pourquoi divers cardinaux considérèrent comme « une lésion des droits du Saint-Siége l'opération de « l'officialité de Paris, qui avait osé décider à elle seule « une affaire d'une si haute importance. Ils s'abstinrent « d'assister à la cérémonie du mariage de Bonaparte avec « l'archiduchesse d'Autriche : treize cardinaux ne paru- « rent point; ce furent Mattei, Pignatelli, de la Sommaglia, « Litta, Brancadoro, Gabrielli, Scotti, de Pietro, Louis « Ruffo, Saluzzo, Galeffi, Opizzoni et Consalvi; le car- « dinal Despuig n'y parut point, parce qu'il était malade;

enfin j'ajouterai que la conduite des treize cardinaux n'avait pas besoin de justification ; mais ce qui est beaucoup plus étonnant, c'est que le plus grand nombre des cardinaux intervint à la cérémonie du mariage. Ils savaient bien cependant ce qui était arrivé en 1804, lorsque Pie VII se rendit en France pour sacrer et couronner l'empereur Napoléon Bonaparte. A peine le pape fut-il arrivé à Fontainebleau, que le cardinal-légat Caprara vint lui dire que l'empereur désirait que le Saint-Père sacrât et couronnât aussi le même jour son épouse l'impératrice Joséphine. Le pape, à qui quelques cardinaux avaient conseillé à Rome de s'informer si le mariage de Napoléon avec Joséphine, veuve de Beauharnais, était valide, afin de régler la conduite qu'il devait tenir à l'égard de cette dame, demanda ouvertement au légat si Joséphine était réellement femme de l'empereur, parce que, dans ce cas, il ferait volontiers pour elle la cérémonie du sacre. Le cardinal-légat et d'autres personnages de la cour impériale attestèrent et assurèrent à Pie VII que Joséphine était femme légitime de Napoléon ; sur cette assurance, le pape consentit à donner encore à l'empereur cette marque de complaisance. En 1805, le pape, de retour à Rome, dans

---

furent exilés à Rhetel, en Champagne ; les cardinaux de la Sommaglia et Scotti à Mézières ; Saluzzo et Galeffi à Sédan, puis à Charleville ; Brancadoro et Consalvi à Rheims ; Louis Buffo Scilla, archevêque de Naples, et Litta, à Saint-Quentin en Picardie ; de Pietro, Gabrielli et Opizzoni à Saumur en Bourgogne.

[redacted]

un consistoire du 26 juin, adressa au sacré collége une allocution qui fut imprimée et publiée dans toute la chrétienté, où il déclara solennellement que le 2 décembre de l'année 1804, il avait procédé, avec toute la pompe et la solennité accoutumées, au sacre et couronnement de l'empereur et de sa très-chère fille en J.-C. l'impératrice Joséphine, épouse de ce souverain. « *Imperatoris et carissimæ in Christo filiæ nostræ Josephinæ optimæ ejus conjugis.... Sacro solemnique ritu consecratio et coronatio peracta est..* » Or, après une déclaration si solennelle d'un pontife religieux comme l'était Pie VII, comment les cardinaux pouvaient-ils prendre part à une affaire d'une si haute importance, sans une nouvelle déclaration du même pontife? Ils ne pouvaient trouver aucun motif de sécurité, soit dans le procès fait avec un secret mystérieux, soit dans la décision de quelques prêtres sujets de l'empereur, qui composaient le tribunal de la prétendue officialité de Paris; car assurément cette décision ne pouvait être opposée à ce que les cardinaux avaient entendu de la bouche même du chef suprême de l'Église.

« La majeure partie des cardinaux exilés vécurent « avec les offrandes volontaires des âmes généreuses qui « compatissaient à leur sort. Des collectes furent faites en « leur faveur. Le pape lui-même se trouva réduit à la « nécessité de recourir à la charité des fidèles; et l'excès « de la tyrannie ne put empêcher que leurs dons gra- « tuits ne parvinssent en ses mains. La tyrannie même « dut rougir de sa faiblesse et de son impuissance, en

« voyant s'accroître dans les âmes religieuses et sensibles « le dévouement et le respect pour ce pontife quoique « prisonnier. Toute l'Église était en prières pour lui, « comme elle y était pour Pierre dans les premiers temps. « Rome gémissait sous le joug de l'usurpateur, et la vio-« lence et la confusion y régnaient au lieu d'un gouver-« nement doux et paternel. Les prélats, les chefs des « ordres religieux et tous ceux qui avaient des emplois « furent ou chassés ou conduits en France. Les tribunaux « furent cassés, les congrégations supprimées, les ar-« chives de Rome transportées à Paris à grands frais, et « les marques de la dignité pontificale emportées. L'an-« neau du pêcheur fut conservé comme un trophée. »

Les femmes se distinguèrent surtout à Paris, dans l'assistance charitable et généreuse que la nation française offrit aux cardinaux et aux autres ecclésiastiques italiens. Quelques dames estimables de cette capitale prirent pour modèles les Olympiade et les Procule, dames de Constantinople, qui firent tant de sacrifices et souffrirent tant de maux pendant l'exil du grand docteur de l'Église, saint Jean Chrysostôme; les Paule et les Marcelle, dames romaines, si célèbres et si hautement vantées dans les épîtres de saint Jérôme. Elles établirent, à leurs propres frais et à l'aide des quêtes qu'elles faisaient, une caisse, qu'elles appelaient ordinairement la caisse *des confesseurs de la foi*, et avec ces ressources elles subvenaient, chaque mois, aux besoins des cardinaux. Ces dames généreuses n'oublièrent pas, comme bien d'autres l'avaient fait, qu'il y avait à

Fenestrelle un cardinal prisonnier. Elles me firent offrir des secours par l'entremise d'un Français, et eurent l'aimable attention de me faire dire que nul n'avait plus de droit que moi à leur caisse. Je les fis alors remercier, parce que je ne me trouvais pas dans le besoin ; mais, pendant mon séjour en France, j'eus part à leur bienfaisance. Dans la suite de ma relation j'aurai plusieurs fois l'occasion de rappeler le bon accueil et les bons soins d'autres dames françaises, dont je conserverai toujours le plus doux souvenir, et pour qui je ne cesserai d'avoir la plus profonde reconnaissance.

A mon retour de France, je priai le Saint-Père de faire une mention honorable de ces dames pleines de piété et de générosité, dans la première allocution consistoriale. Voici en quels termes il s'exprima :

« Nous devons également faire l'éloge de la France, et « spécialement des dames les plus illustres de cette nation, « dont nous avons reçu tant de preuves de respect, tant « de témoignages de bienveillance et d'une si grande gé« nérosité, qu'oubliant presque notre prison, nous ren« dions souvent grâce au Très-Haut de nous avoir rendu « témoin et spectateur de tant de vertus. »

[redacted]

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

N° 1.

DÉCLARATION DU 24 AOUT 1808,

AFFICHÉE DANS L'ÉTAT PONTIFICAL.

Informé que dans plusieurs lieux de nos États, quelques malintentionnés, ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique, au grand scandale de tous nos autres fidèles et dévoués sujets, se sont laissés et se laissent encore enrôler dans des corps appelés troupes civiques, sous la dépendance d'un commandant étranger, se soustrayant ainsi à l'obéissance qu'ils nous doivent, et s'exposant à agir contre le pouvoir temporel et spirituel du Saint-Siége, toutes les fois qu'il leur est enjoint de porter la force, soit contre les ministres de notre gouvernement pour outrager leur autorité, soit contre ceux du sanctuaire pour en violer les lois, comme nous avons

déjà appris, à notre grand regret, qu'il était arrivé en certains lieux ;

En notre qualité de souverain légitime, nous défendons à tous nos sujets, désapprouvons et condamnons tous les enrôlemens qui, sous quelque dénomination que ce soit, pourraient se faire sous la dépendance d'un commandant étranger ; nous accordons une amnistie et un pardon général à tous ceux qui se sont trouvés imprudemment dans ce cas, mais à condition qu'ils se retireront immédiatement de ces corporations illégales ; nous déclarons en même temps coupables de trahison et de rebellion tous ceux qui resteront attachés à ces corps, ou qui désormais s'y enrôleront.

Et comme, en restant dans ces coupables associations ou en s'y faisant inscrire, ils déclareront être prêts à coopérer aux mesures qui pourraient être dirigées contre le sanctuaire, les lois et ses ministres, qu'ils sachent qu'en se prêtant à l'exécution de tels actes, ils encourent inévitablement les censures des sacrés canons, déjà fulminées, censures qu'ont encourues ceux qui se sont prêtés à l'exécution de ces mesures coupables.

Et afin que personne ne puisse révoquer en doute cette déclaration, elle reste signée de notre main et scellée de notre sceau pontifical.

De notre palais apostolique le Quirinal, ce 24 août 1808.

PIE VII.

N° 2.

NOTE DU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

A MESSIEURS LES MINISTRES ÉTRANGERS,

Au sujet de l'attentat commis par l'autorité militaire française, sur la personne du cardinal Pacca, et de la manière dont il y échappa.

Du palais du Quirinal, 6 septembre 1808.

Ce matin, vers les six heures et demie, se sont présentés dans l'appartement du cardinal Pacca, secrétaire d'État, deux officiers français avec un sergent, pour lui enjoindre, au nom du général Miollis, de partir demain pour Bénévent, sa patrie, escorté de la force armée, lui défendant de monter dans l'appartement de sa sainteté, sous prétexte qu'il en résulterait quelque grand scandale. Pour cela, l'officier en chef a laissé un autre officier de garde dans la chambre du cardinal pour l'empêcher d'en sortir.

Le soussigné a répondu qu'il ne reconnaissait d'autres ordres que ceux de sa sainteté, qui était son légitime souverain, et que s'il lui était ordonné par lui de rester, il ne sortirait certainement pas. Le soussigné ne pouvant monter dans l'appartement de sa sainteté, pour lui demander ses intentions souveraines, a pris la résolution de lui faire connaitre fidèlement sa position au moyen

d'un billet qu'il a écrit en présence de l'officier, et qu'il a fait porter à sa sainteté.

Le Saint-Père, après avoir lu ce billet, a daigné descendre dans la chambre du soussigné, et a chargé, d'un ton ferme et plein de dignité, l'officier français de dire en son nom à M. le général : « Qu'il était fatigué de souffrir les violences et les outrages qu'on faisait chaque jour à son caractère sacré; qu'il était également fatigué de se voir enlever les ministres qui le servaient, non-seulement en qualité de souverain temporel, mais aussi comme chef de l'Église; que sa volonté expresse était que le cardinal n'obéît point à un ordre émanant d'une autorité qui n'avait aucun droit sur lui; qu'il allait l'emmener avec lui dans son appartement et partager sa captivité; que si l'on allait jusqu'à commettre l'attentat de vouloir l'arracher de son sein, il faudrait d'abord ouvrir de force toutes les portes qui conduisent à son appartement; mais qu'en ce cas il rendait M. le général responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de cet acte de violence, tant à Rome que dans le monde catholique. »

Sa sainteté, après avoir chargé l'officier d'exprimer sa ferme résolution à M. le général, a pris par la main le soussigné, et l'a conduit dans son appartement, où elle lui a ordonné de se regarder comme prisonnier.

Le Saint-Père l'a ensuite chargé d'ordonner à la garde suisse de ne permettre dorénavant à aucun soldat d'entrer dans le palais, et de faire dire aux officiers qui se présenteraient, que le soussigné habitant dans l'appartement de sa sainteté, il n'était pas convenable qu'il le reçût, mais qu'ils pouvaient communiquer avec lui par écrit.

Enfin, il lui a ordonné de faire connaître tous ces

faits à MM. les ministres étrangers résidant près le Saint-Siége, afin qu'ils informent leurs cours de cette nouvelle violence, de ses résolutions, et de ses protestations.

Le soussigné cardinal, fidèle exécuteur des ordres de sa sainteté, s'empresse de faire cette communication à Votre Excellence, et lui renouvelle les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le cardinal PACCA.

N° 3.

NOTE DU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

A MESSIEURS LES MINISTRES ÉTRANGERS,

Au sujet de la violence faite au cardinal Antonelli, à monseigneur Arrezzo et aux gouverneurs de l'État pontifical.

Du palais du Quirinal, le 7 septembre 1808.

LE cardinal Pacca, secrétaire d'État, après avoir communiqué à Votre Excellence, par ordre de sa sainteté, tout ce qui s'était passé hier, relativement à sa personne, reçoit de nouveau de sa sainteté l'ordre de lui faire part d'une nouvelle violence commise par la force armée des Français, sur la personne de M. le cardinal Antonelli, doyen du sacré collége.

Hier, vers les deux heures, s'est présenté chez ledit cardinal un officier français avec huit grenadiers, pour lui annoncer son arrestation, et a laissé des sentinelles en faction à la porte de sa maison, dans la salle et dans l'antichambre.

Deux heures après, l'officier revint pour lui faire savoir qu'il lui faudrait partir de Rome la nuit suivante; et, sans égard pour son grand âge, pour son caractère d'évêque, pour les services importans qu'il rendait à l'Église catholique, et comme préfet de la pénitencerie, et comme secrétaire des brefs, on l'enleva de force, et on le fit partir à six heures avec une escorte de six dragons français.

La force armée française s'est permis hier une autre violence sur la personne de monseigneur Arezzo, gouverneur de Rome.

Ce digne prélat était occupé aux devoirs de sa charge dans le palais public du gouvernement, lorsqu'il vit arriver un officier français suivi de trente grenadiers; cet officier lui annonça son arrestation, et l'obligea de se rendre sur-le-champ dans sa maison où il le fit conduire escorté par quinze grenadiers, et garder étroitement à vue, jusqu'au point de ne lui permettre de parler à personne; et vers huit heures et demie du soir, on l'a fait partir, dit-on, pour la Toscane.

Beaucoup de gouverneurs des provinces ont été arrêtés et amenés à Rome, pour avoir, conformément aux ordres de sa sainteté, affiché la déclaration relative aux enrôlemens de quelques sujets des États pontificaux dans une troupe civique, portant une cocarde italienne et française.

On a appris ce matin que l'évêque d'Anagni a été enlevé de force de son diocèse, conduit à Rome, et enfermé dans le château Saint-Ange.

Le palais du Quirinal, la résidence même de sa sainteté, est bloqué par la troupe française, et entouré jour et nuit de sentinelles. On en est venu jusqu'à arrêter et visiter les voitures qui sortaient du palais, et à conduire au commandant de la place plusieurs autres personnes qui en sortaient avec des effets, afin de les faire visiter, comme il est arrivé à un huissier de la secrétairerie d'État, qui apportait les papiers officiels au grand conseil.

Toutes ces violences qu'on ne peut voir exercer sans frémir, qu'on ne peut entendre raconter sans être indigné, prouvent clairement que la persécution redouble de jour en jour contre le chef de l'Église, qu'on cherche, de toutes les manières possibles, à semer de difficultés l'exercice de son ministère apostolique, et qu'on s'efforce de dompter sa patience héroïque.

Le soussigné proteste, au nom de sa sainteté, contre ces abominables excès, et déclare que la persécution, quelle qu'elle soit, ne la fera jamais dévier des maximes et des principes fondés sur la sainte religion. Il a l'ordre de faire connaître tous ces faits à Votre Excellence, afin qu'elle puisse en informer la cour.

Le cardinal soussigné, se conformant aux ordres de sa sainteté, renouvelle à Votre Excellence l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Le cardinal Pacca.

N° 4.

RELATION DES FAITS ARRIVÉS A ROME

LE 4 FÉVRIER ET LE 21 MARS DE L'ANNÉE 1809.

L'ANNÉE 1808, après l'entrée hostile des Français dans Rome, le gouvernement pontifical avait prudemment défendu, pendant le carnaval, les mascarades, les courses de chevaux et les bals, afin d'éviter les querelles entre la troupe étrangère et les habitans qui la regardaient d'un mauvais œil ; et le bon peuple romain, malgré sa passion pour les spectacles du carnaval, passion qui semble presque une folie aux étrangers, se conformant aux ordres raisonnables de son souverain, s'était résigné à cette pénible privation. L'année suivante, le général Miollis, croyant se faire un mérite auprès de la population, dans la crainte que le gouvernement ne renouvelât sa défense, fit insérer dans la *Gazette de Rome*, qui s'imprimait et se répandait dans Rome, au mépris de l'autorité du pape, un article dans lequel on disait que, par autorité supérieure, on permettait cette année les masques, les courses de chevaux et les bals. Le pape, averti de cette nouvelle insolence, ordonna au cardinal Pacca, secrétaire d'État, de démentir aussitôt dans le public cette prétendue autorisation du gouvernement, et de renouveler la défense qu'on avait faite au carnaval de l'année précédente. Le cardinal fit afficher, pendant la nuit, dans la plupart des

quartiers de la ville, à l'insu des Français, la circulaire suivante :

« Sa sainteté ayant eu connaissance que dans la *Gazette de Rome*, en date d'hier, on annonce au public que les masques, les bals et les courses, sont autorisés pour le prochain carnaval, nous a expréssement ordonné de faire savoir sans retard à ses fidèles sujets que cette autorisation ne vient pas de son gouvernement. Au contraire, le Saint-Père veut que chacun sache que, loin de permettre ces signes de réjouissance publique, il les désapprouve hautement par les mêmes motifs que l'année précédente.

« Les circonstances actuelles font regarder à sa sainteté ces spectacles bruyans comme incompatibles avec la tranquillité publique qu'elle a tant à cœur de maintenir; et la situation pénible dans laquelle elle se trouve, doit plutôt porter ses sujets à se rappeler la conduite des fidèles de la primitive Église : « Pierre était en prison, l'Église adressait sans cesse à Dieu des prières pour lui. »

« Le Saint-Père ne doute pas que ses fidèles sujets n'imitent ce glorieux exemple, et qu'ils ne lui prouvent encore, dans cette occasion, l'attachement dont ils lui ont jusqu'ici donné tant de témoignages consolans.

« Datée du palais du Quirinal, le 18 décembre 1808.

« Le cardinal PACCA. »

Malgré cela, le général Miollis, se flattant que la passion des spectacles l'emporterait dans l'esprit des Romains sur leur attachement au souverain, persista dans son projet; mais quand il fit les préparatifs nécessaires pour

le mettre à exécution, il trouva dans les personnes de tout rang et de toute condition une résistance inattendue, qui l'obligea à avoir recours à la force. Ce fut par la force qu'on enleva du Capitole les manteaux destinés aux chevaux vainqueurs; par la force qu'on contraignit les menuisiers et les charpentiers à construire les théâtres, et les charretiers à transporter les charpentes : enfin, il fallut sévir même contre les Juifs pour leur faire fournir les tapisseries réservées pour les places des juges. Vint ensuite le 4 février, jour fixé pour ce spectacle si agréable aux Romains; mais à peine, vers midi, la troupe française commença-t-elle à entrer dans la grande rue du Corso, pour maintenir le bon ordre, qu'on vit presque en un instant fermer toutes les boutiques, les portes et les fenêtres des maisons, et cette longue et large rue devint comme une rue de village désert et abandonné. On ne remarqua d'autre voiture que celle du chef des archers, et on vit à peine une quarantaine de personnes envoyées par le gouvernement pour voir et rapporter ce qui se passait au Corso, à l'heure où les autres années des flots de peuple se précipitaient de tous les côtés de la ville et remplissaient toute la place. Cette journée qui fit tant d'honneur au peuple romain, apporta une douce consolation au pontife affligé et opprimé, et inspira des craintes à l'autorité militaire française qui reconnut bien la façon de penser de la population tout entière, et apprit, comme le dit ingénieusement un Romain, que c'est l'ours, mais non pas l'homme, qu'on fait danser avec le bâton.

Le 21 mars ne fut pas un jour moins glorieux pour le bon peuple romain, ni moins consolant pour Pie VII; c'était ce jour-là l'anniversaire de son couronnement. A

[redacted]

pareil jour, les cardinaux, le corps diplomatique, la noblesse, les prélats et quelques employés du gouvernement, ont l'habitude d'illuminer leurs palais et leurs maisons; mais en cette circonstance toute la ville, sans exception, voulut donner un témoignage public et solennel de son dévouement et de son attachement au souverain pontife. Les pauvres, eux-mêmes, demandaient aux passans l'aumône pour illuminer leur petite habitation; de sorte que non-seulement les grandes rues habitées par des personnes considérables et riches, mais même les faubourgs les plus déserts, parurent illuminés cette nuit; et ce fut un spectacle surprenant dont on n'avait jamais eu, de mémoire d'homme, un exemple à Rome.

N° 5.

BULLE D'EXCOMMUNICATION

PUBLIÉE ET AFFICHÉE A ROME,

LE 10 JUIN 1809.

PIE VII, PAPE.

Ad perpetuam Dei memoriam.

Lorsque, le jour mémorable du 2 février, les troupes françaises, après avoir envahi les plus fertiles provinces de l'État pontifical, se jetèrent aussi à l'improviste et en en-

nemis sur la ville de Rome, nous ne pûmes nous persuader que cette attaque ne dût être attribuée qu'à une de ces raisons de guerre ou de politique que les usurpateurs avaient coutume de mettre en avant. Nous ne pûmes supposer que les Français n'avaient commis un tel attentat que pour se défendre eux-mêmes, et pour éloigner leurs ennemis du territoire de la sainte Église romaine, ou enfin pour se venger de la constance et de la fermeté avec lesquelles nous avions refusé d'adhérer à certaines propositions du gouvernement français. Nous vîmes aussitôt que la chose avait un tout autre but qu'une mesure passagère, une précaution militaire, ou une démonstration de mécontentement contre nous. Nous vîmes renaître, se réveiller, sortir des ténèbres où ils étaient restés long-temps cachés, et reparaître au jour les projets impies et criminels de ces hommes qui, trompés eux-mêmes et voulant tromper les autres *par une vaine et fausse philosophie*, *en** *introduisant des sectes de perdition* **, méditent depuis long-temps en commun la ruine de la très-sainte religion. Nous vîmes que dans notre personne, tout humble qu'elle est, c'était le Saint-Siége du bienheureux prince des apôtres qu'on attaquait, assiégeait et assaillait, dans l'espérance que si l'on parvenait à le renverser, l'Église catholique, bâtie sur ce siége comme sur une pierre solide, serait nécessairement ébranlée et s'écroulerait de fond en comble.

Nous pensions autrefois, et nous espérions que le gouvernement français, instruit par l'expérience des maux dans lesquels s'était plongée cette puissante nation en lâchant

* Ad Coloss., chap. 2, v. 8.
** Petri II cap. 2, vers. 1.

la bride à l'impiété et au schisme, et cédant aux vœux unanimes de la plus grande partie des citoyens, s'était enfin bien persuadé qu'il importait beaucoup à sa sûreté et au bonheur public de rendre sincèrement à la religion catholique le libre exercice de son culte, et de la couvrir d'une protection toute spéciale. Animé par cette pensée et cette espérance, nous, qui tout indigne que nous en sommes, tenons sur la terre la place de celui qui est le Dieu de la paix, à peine eûmes-nous appris qu'il s'ouvrait une voie pour réparer en France les pertes de la sainte Église, que nous en ressentîmes une joie profonde. L'univers nous est témoin de l'empressement que nous mîmes à entamer les négociations de paix, et de tous les sacrifices que fit l'Église pour les conduire au résultat que nous aurions pu en obtenir. Mais, ô Dieu immortel! cette espérance s'est évanouie! Quel a été le fruit de notre condescendance et de notre générosité?

Dès l'instant même de la promulgation de cette paix, nous avons été obligé de nous écrier avec le prophète : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* Nous n'avons point caché à l'Église l'amertume de nos chagrins; nous en avons fait part à nos frères les cardinaux de la sainte Église romaine, dans l'allocution que nous leur avons adressée dans le consistoire du 24 mai 1802. Nous leur avons fait connaître qu'en promulguant le Concordat on avait ajouté quelques articles qui nous étaient inconnus et que nous désapprouvions. Non-seulement ces articles enlèvent à l'exercice de la religion catholique, dans les choses les plus graves et les plus importantes, cette liberté qui, dès le premier moment, avait été regardée comme la base et le fondement du Concordat, et solennellement con-

venue et promise, mais même quelques-uns de ces articles attaquent directement la doctrine de l'Evangile.

Telle fut aussi à peu près l'issue du Concordat que nous avions conclu avec le gouvernement de la république d'Italie. On en interpréta les articles d'une manière arbitraire, perverse et frauduleuse, quoique nous eussions pris toutes les précautions possibles pour empêcher ces interprétations arbitraires et injustes.

Les conventions de ces deux Concordats, faites en faveur de l'Église, se trouvaient ainsi violées et anéanties, et le pouvoir spirituel assujetti à l'arbitraire du pouvoir laïque ; loin d'obtenir les effets salutaires que nous attendions de ces deux concordats, nous vîmes avec douleur les maux de l'Église de Jésus-Christ se multiplier et s'étendre de jour en jour.

Nous ne ferons pas ici l'énumération détaillée de tous ces maux, ils sont assez connus du public, et ils ont coûté assez de larmes aux gens de bien. D'ailleurs, dans nos deux allocutions consistoriales du 16 mars et du 11 juillet 1808, nous avons pris soin de les faire connaître, et nous n'avons rien négligé, dans les circonstances où nous nous trouvions, pour les faire parvenir à la connaissance du public. Par là, tout le monde saura, et la postérité verra quels ont été nos sentimens, au sujet des attentats sans nombre du gouvernement français envers l'Église. On apprendra quelle a été notre patience et notre longanimité en gardant si long-temps le silence, et que l'amour seul de la paix et la ferme espérance que nous avions conçue de voir enfin la fin de tant de malheurs, nous faisaient différer de jour en jour d'élever hautement notre voix apostolique. On verra quels ont été nos efforts et notre

zèle, comment nous n'avons cessé d'agir, de prier, de conjurer, de gémir, pour apporter un remède aux plaies de l'Église, et pour lui en épargner de nouvelles. Mais vainement nous avons épuisé toutes les voies de l'humilité, de la modération et de la douceur, pour défendre les droits et le parti de l'Église auprès de celui qui en avait comploté la ruine avec les impies, qui affectait de l'aimer afin de la trahir plus facilement, qui avait feint de la protéger afin de l'opprimer plus sûrement.

A plusieurs reprises, on nous dit d'espérer, surtout lorsqu'on désira et qu'on demanda que nous allassions en France; ensuite on éluda nos demandes par des tergiversations adroites, par des détours, et par des réponses dilatoires et perfides. Enfin on n'en tint plus aucun compte, à mesure que l'on voyait s'approcher le temps fixé pour l'exécution des desseins formés depuis long-temps contre le Saint-Siége et l'Église de Jésus-Christ. Alors on commença à nous éprouver, à nous presser de demandes toujours nouvelles, excessives et captieuses, dont la nature faisait assez voir que l'on se proposait deux choses également funestes et pernicieuses au Saint-Siége et à l'Église. On voulait, ou qu'en donnant notre consentement nous trahissions honteusement notre ministère, ou qu'en le refusant, nous fournissions un prétexte pour nous déclarer la guerre.

Mais comme nous n'avons pu, contre notre conscience, adhérer à de telles demandes, on a pris de là un prétexte pour envoyer hostilement des troupes dans cette ville sainte; on a envahi le fort Saint-Ange, rempli de soldats les rues et les places publiques, et assiégé d'une manière menaçante notre palais Quirinal par de nombreuses troupes

d'infanterie et de cavalerie appuyées par des canons. Pleins de confiance dans la bonté de Dieu en qui nous pouvons tout, et soutenus par la conscience de notre devoir, nous ne nous sommes point laissé abbattre ni ébranler par ces menaces terribles, ni par cet appareil de guerre. Nous avons célébré les cérémonies prescrites et les divins mystères, avec le calme et la tranquillité d'âme qui convenaient à la solennité de ce saint jour. La crainte, ni l'oubli, ni la négligence, ne nous ont rien fait omettre de ce que notre devoir exigeait de nous dans ces circonstances critiques.

Nous nous souvenions avec saint Ambroise * de la réponse que fit le saint homme Naboth au roi, qui lui demandait sa vigne pour la couper et y planter de vils légumes : « A Dieu ne plaise, dit-il, que j'abandonne l'héritage de mes pères ! » Nous avons pensé qu'il nous était bien moins permis encore de livrer un héritage si ancien, si sacré, c'est-à-dire le domaine temporel de ce Saint-Siége que, par une faveur évidente de la Providence divine, les pontifes romains, nos prédécesseurs, ont possédé pendant une si longue suite de siècles. Nous ne crûmes pas que nous pussions consentir, même tacitement, que l'on s'emparât de la capitale du monde catholique, pour y troubler et détruire la forme sainte du gouvernement qui a été laissé par Jésus-Christ à la sainte Église, et réglé par les sacrés canons établis par l'esprit de Dieu, pour y substituer un code contraire aux sacrés canons et à l'Évangile, et pour y apporter un nouvel

* De Basil. tradend, n° 17.

ordre de choses qui tend évidemment à unir et à confondre toutes les sectes et toutes les religions.

Naboth défendit sa vigne au prix de son sang. Et nous, pouvions-nous, quoi qu'il dût en résulter, ne pas défendre les droits et les possessions de la sainte Église romaine, nous qui nous sommes engagé par un serment solennel à les maintenir, autant qu'il serait en notre pouvoir? Pouvions-nous ne pas revendiquer la liberté du Siége Apostolique, si étroitement unie à la liberté et aux intérêts de l'Église universelle?

Ce qui se passe maintenant, n'en eussions-nous pas d'autres preuves, ne suffirait-il pas pour démontrer combien cette principauté temporelle est utile, indispensable, pour assurer au chef suprême de l'Église le libre exercice de cette puissance spirituelle que Dieu lui a donnée sur tout l'univers? Ce ne sont point les honneurs, les richesses, le pouvoir, attachés à cette souveraineté, qui ont jamais eu des charmes pour nous; notre caractère, ainsi que le saint institut que nous avons embrassé dès notre enfance, sont incompatibles avec de telles affections. Cependant nous nous sommes cru obligé, par les devoirs de notre charge, de faire publier par notre cardinal, secrétaire d'État, une protestation solennelle après le 2 février 1808, pour faire connaître la cause des tribulations que nous endurions, et déclarer que nous voulions que les droits du Saint-Siége apostolique restassent entiers et intacts.

Cependant les usurpateurs, voyant le peu de succès de leurs menaces, résolurent de suivre une autre marche à notre égard. N'ayant pu abattre notre fermeté par la terreur, ils essayèrent de l'ébranler peu à peu par une

persécution lente, et en même temps pénible et cruelle. Aussi, depuis le 2 février, époque où nous avons été emprisonné dans notre palais, il ne s'est pas passé un seul jour qui n'ait été signalé par quelque injure nouvelle faite au Saint-Siége, ou quelque nouveau chagrin causé à notre cœur. Tous les soldats qui nous servaient pour maintenir l'ordre et la police nous ont été enlevés et réunis aux troupes françaises. Nos gardes-du-corps, l'élite de la noblesse, ont été enfermés dans le château Saint-Ange; et, après y avoir été détenus plusieurs jours, ils ont été licenciés et dispersés. Des corps-de-garde ont été placés aux portes de la ville et dans les lieux les plus fréquentés. On s'est emparé de la poste aux lettres, de toutes les imprimeries, et particulièrement de celle de notre Chambre Apostolique et de la Société de la Propagation; ainsi, on nous a ravi la liberté d'imprimer ou de publier nos ordres. On a interrompu et bouleversé le cours de l'administration et de la justice publique. Sollicités par la fraude, par la ruse, par l'intrigue, à former ce qu'on appelle des gardes nationales, nos sujets se sont révoltés contre leur souverain légitime. Les plus audacieux et les plus pervers d'entre eux, portant la cocarde tricolore française et italienne, et protégés par cet emblême comme par un bouclier, se sont portés de tous côtés, tantôt en corps, tantôt seuls, se livrant à toutes sortes d'excès contre les ministres de l'Église, contre le gouvernement, contre tous les gens de bien. Malgré notre défense, des feuilles périodiques ont été imprimées à Rome, répandues dans le public, et envoyées à l'étranger, remplies d'injures, d'outrages, de calomnies contre la puissance et la dignité pontificales. Plusieurs de nos décla-

rations, qui étaient de la plus haute importance, et signées de notre main ou de celle de notre ministre, et qui avaient été affichées par notre ordre dans les lieux accoutumés, ont été, à la grande désolation des gens de bien, arrachées par la main des plus vils satellites, déchirées, foulées aux pieds. Des jeunes gens sans expérience, et d'autres citoyens, ont été attirés, invités, et entraînés dans des sociétés suspectes et sévèrement interdites par les lois civiles et ecclésiastiques, et défendues sous peine d'excommunication par nos prédécesseurs, Clément XII et Benoît XIV. Plusieurs de nos magistrats et de nos employés, soit à Rome, soit dans les provinces, hommes intègres et fidèles, ont été maltraités, incarcérés, bannis. On a fait avec violence des perquisitions dans les bureaux et les papiers secrets de nos magistrats, sans en excepter le cabinet de notre premier ministre. Trois fois nos premiers secrétaires d'État, que nous avions été forcé de remplacer successivement, ont été enlevés de notre palais. Enfin, la plupart des cardinaux de la sainte Église romaine, c'est-à-dire de ceux qui nous assistaient dans nos travaux, ont été arrachés d'auprès de nous par la force armée, et transportés dans d'autres lieux.

Ces attentats et bien d'autres encore, commis par les usurpateurs au mépris de toutes les lois divines et humaines, sont trop connus du public pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'énumération. Afin de ne point paraître les approuver en aucune manière, nous avons eu soin, ainsi que notre devoir l'exigeait, de faire sur chacun d'eux les réclamations les plus vives et les plus énergiques. Ainsi, déjà dépouillé de presque tout l'appareil et de l'appui de la dignité, et de tous les moyens de

remplir les devoirs de notre charge, et de pourvoir à la sollicitude de toutes les églises; en butte à toutes sortes d'injures, de chagrins, de menaces, opprimé et entravé dans l'exercice de notre double puissance; c'est à la Providence seule, à la prudence et au courage des ministres qui nous restent, et à la fidélité de nos sujets, que nous devons cette ombre et cette apparence de pouvoir que nous avons conservé jusqu'à ce jour.

Mais si dans cette ville et dans les provinces voisines notre autorité temporelle avait été réduite à une vaine apparence, elle nous fut alors totalement enlevée dans les provinces fertiles des Marches, d'Urbin et de Camerino. Nous avons fait une protestation solennelle contre l'usurpation manifeste et sacrilége d'une si grande partie des États de l'Église, et nous avons donné des instructions à nos vénérables frères les évêques de ces provinces, pour prémunir nos sujets bien-aimés contre les séductions d'un gouvernement injuste et illégitime.

Mais ce même gouvernement n'a pas tardé à prouver et à démontrer, par des faits, ce que nous avions annoncé dans nos instructions, et ce qu'on devait attendre de sa religion. L'occupation et le pillage du patrimoine de Jésus-Christ, l'abolition des maisons religieuses, l'expulsion des vierges sacrées de leurs cloîtres, la profanation des temples, le déchaînement de la licence, le mépris de la discipline ecclésiastique et des saints canons, la publication du Code et d'autres lois contraires aux saints canons, aux préceptes de l'Évangile et au droit divin, l'abaissement, la persécution du clergé, l'asservissement de la puissance sacrée des évêques au pouvoir laïque, les violences de tout genre faites à leur conscience, enfin, leur

[redacted]

expulsion de leurs siéges, leur déportation, et d'autres attentats semblables contre la liberté, l'indépendance et la doctrine de l'Église, commis dans nos provinces ainsi que dans les autres pays qui sont déjà tombés sous la puissance de ce gouvernement : tels sont, oui, tels sont les illustres gages, les admirables monumens de ce zèle merveilleux pour la religion catholique, qu'il ne cesse encore de vanter et de promettre.

Pour nous, abreuvé depuis long-temps d'amertume par ceux même dont nous devions moins les attendre, et accablé de toutes sortes d'afflictions, nous gémissons moins sur notre malheur présent que sur l'avenir de nos persécuteurs. Car si le Seigneur est, pour quelque temps, irrité contre nous pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera avec ses serviteurs *. *Mais celui qui est devenu l'auteur des maux de l'Église, comment se soustraira-t-il à la main de Dieu** ? Car Dieu ne fera acception de personnes, il ne craindra pas la grandeur de qui que ce soit; c'est lui qui crée les grands et les petits; mais un châtiment plus grand est réservé aux plus puissans* ***. Et plaise à Dieu que nous puissions, au prix de notre vie, arracher à leur perte et procurer leur salut à nos persécuteurs que nous avons toujours aimés et que nous ne cessons de chérir de tout notre cœur ! Plaise à Dieu qu'il nous soit permis de ne jamais nous écarter de cette charité, de cet esprit de douceur, que la nature a mis en nous et que nous ai-

---

* Machab. II, cap. 7, v. 31.

** *Ibid.*

*** Sap., cap. 6, v. 8.

mons à pratiquer ! Plaise à Dieu que nous ne soyons pas contraint de faire usage de la verge qui nous a été donnée dans la personne du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, pour la correction et le châtiment des brebis égarées et rebelles, pour l'exemple et la terreur des autres, et en même temps pour la garde du troupeau entier de notre Seigneur.

Mais il n'y a plus lieu à la douceur. A moins d'être aveugle, on ne peut pas ne pas voir quel est le but de ces attentats, et quelle en sera l'issue, si l'on n'y apporte promptement, autant qu'il est possible, un remède quelconque. D'un autre côté, tout le monde comprend aussi qu'on ne peut plus espérer de voir un jour les auteurs de ces maux prêter l'oreille aux conseils ou aux avertissemens, ou se laisser fléchir par les prières ou les exhortations de l'Église. Depuis long-temps ils ne les écoutent plus, et n'y répondent que par des outrages. Il ne peut pas se faire qu'ils obéissent à l'Église, comme des enfans à leur mère, ou qu'ils l'écoutent comme des disciples écoutent leur maître, eux qui mettent tout en œuvre, qui font tous leurs efforts pour la soumettre comme une esclave à leurs caprices et la détruire de fond en comble.

Que nous reste-t-il donc à faire, si nous ne voulons pas encourir les reproches de faiblesse et de lâcheté, ou peut-être même d'un honteux abandon de la cause de Dieu, sinon de laisser de côté toute considération humaine, de rejeter toute prudence charnelle, et de suivre ce précepte de l'Évangile : « S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain *. »

* Math., cap. 18, vers. 17.

Qu'ils comprennent enfin qu'ils sont soumis à notre empire et à notre trône par la loi de J.-C. Car nous aussi nous exerçons un empire, et un empire beaucoup plus noble, à moins qu'on ne prétende que la chair est égale à l'esprit, et les choses de la terre à celles du ciel *. Tant de souverains pontifes, remarquables par leur savoir et leur sainteté, en sont venus, lorsque la cause de l'Église l'exigeait, à cette extrémité contre des rois et des princes rebelles, quelquefois même pour un ou deux de ces crimes que les sacrés canons frappent d'anathême! Craindrions-nous de suivre enfin leur exemple, après tant de crimes, tant d'attentats inouïs, tant de sacriléges connus et manifestes aux yeux de tous, ne devons-nous pas plutôt craindre qu'on ne nous accuse avec raison d'avoir tardé trop long-temps, surtout maintenant que nous sommes averti par un dernier attentat plus grave encore que tous ceux qui avaient été commis jusqu'ici contre notre souveraineté temporelle, que désormais il ne nous sera plus possible de remplir ce devoir si important, si nécesssaire de notre ministère apostolique?

A ces causes, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de Rome et du domaine ecclésiastique, et la violation sacrilége du patrimoine de saint Pierre, prince des apôtres, commise par les troupes françaises (attentats contre lesquels nous nous sommes justement élevé dans les deux allocutions consistoriales déja mentionnées, ainsi que dans plusieurs réclamations et protestations publiées par nos

* Saint Grég. Naz. tract. 17. Edit. Maur.

ordres), nous déclarons que tous ceux qui, dans ladite ville et dans les états de l'Église, ont attenté aux immunités ecclésiastiques et aux droits temporels du Saint-Siége, tous leurs fauteurs, conseillers ou adhérens, tous ceux enfin qui ont pris part directement ou indirectement à l'exécution de ces violences, ont encouru l'excommunication majeure, et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les sacrés canons et les constitutions apostoliques, par les décrets des conciles généraux, et spécialement par le concile de Trente *, et au besoin, nous les excommunions et les anathématisons de nouveau. Nous déclarons qu'ils ont encouru la perte de tous les priviléges, grâces et indults accordés de quelque manière que ce soit, tant par nous que par les pontifes romains nos prédécesseurs. Nous voulons qu'ils ne puissent être absous ni déliés de ces censures par personne autre que nous-même ou notre successeur (excepté à l'article de la mort; car en cas de convalescence ils retombent sous les censures). Nous les déclarons incapables de recevoir le bienfait de l'absolution jusqu'à ce qu'ils aient publiquement rétracté, révoqué, cassé et annulé tous leurs attentats, qu'ils aient rétabli pleinement et effectivement toutes choses dans leur premier état, et qu'ils aient satisfait d'une manière convenable à l'Église, au Saint-Siége et à nous. C'est pourquoi nous décrétons et déclarons par la teneur de ces présentes que tous ceux dont il est fait mention spéciale, et même leurs successeurs aux places qu'ils occupent, ne pourront jamais, sous quelque prétexte que ce soit, se croire exempts de rétracter, révo-

* Sess. XXII, cap. 4, de Ref.

[redacted]

quer, casser et annuler tous leurs attentats, ou de satisfaire convenablement et réellement à l'Église, au Saint-Siége et à nous; nous voulons, au contraire, que pour le présent et l'avenir, cette obligation conserve sa force, s'ils veulent mériter le bienfait de l'absolution.

Mais tout en nous voyant contraint d'employer le glaive de la sévérité, que nous tenons de l'Église, nous n'oublions pas cependant que nous occupons sur la terre, malgré notre indignité, la place de celui qui, en déployant la justice, ne cesse d'être miséricordieux. C'est pourquoi nous enjoignons et ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à nos sujets et à tous les peuples chrétiens de ne causer, à l'occasion de ces présentes lettres ou sous tout autre prétexte, aucun tort, aucun préjudice, aucun dommage, à ceux que regardent ces censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits et prérogatives; car en leur infligeant le genre de punition que Dieu a remis en notre pouvoir, en vengeant les nombreux outrages faits à Dieu et à sa sainte Église, nous n'avons en vue que de convertir et de ramener à nous ceux qui nous affligent aujourd'hui *, si toutefois Dieu leur accorde la pénitence pour connaître la vérité **.

C'est pourquoi, levant les mains au ciel dans l'humilité de notre cœur, nous remettons entre les mains de Dieu, et lui recommandons, la juste cause que nous défendons et qui est plutôt la sienne que la nôtre. Nous déclarons de nouveau qu'avec le secours de sa grâce, nous sommes prêt à boire jusqu'à la lie, pour le bien de son Église,

* Saint Augustin. In Psalm. 54, v. 1.
** II. ad Timot., cap. 2, v. 25.

le calice que lui-même a daigné boire le premier pour elle. Nous le supplions et le conjurons par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas mépriser ni rejeter les prières et les oraisons que nous ne cessons de lui adresser jour et nuit pour leur conversion et leur salut. Certes ce sera pour nous un jour de joie et de bonheur, celui où nous verrons, à l'aide de la miséricorde divine, les fils qui nous causent aujourd'hui tant de chagrins et de tribulations, se jeter dans notre sein paternel, et se hâter de rentrer dans le bercail du Seigneur!

Nous arrêtons que les présentes lettres et tout ce qu'elles contiennent ne pourront être attaqués sous le prétexte que ceux qui y sont désignés, ou qui prétendent y être intéressés, de quelque rang, ordre, condition et dignité qu'ils soient, n'y auraient pas donné leur consentement, ou qu'ils n'auraient pas été appelés, cités et entendus, à l'effet de ces présentes, et que leurs raisons n'auraient pas été présentées, discutées et vérifiées. On ne pourra non plus considérer, sous aucun prétexte, cause ou motif, ces mêmes lettres comme entachées du nom de subreption, d'obreption, de nullité ou de manque d'intention de notre part, ou de la part de ceux qui y sont intéressés. On ne pourra, sous prétexte de tout autre défaut, les attaquer, les enfreindre, les remettre en discussion, ou les restreindre aux termes du droit. On ne pourra alléguer contre elles, ni le droit de réclamation verbale, ni celui de pleine et entière restitution, ou tout autre moyen de droit, de fait ou de grâce. On ne pourra recourir, ni en jugement, ni hors de jugement, à aucun acte ou concession émané de notre propre mouvement et plein pouvoir. Nous déclarons que ces présentes lettres sont et seront fermes, valides et

efficaces, qu'elles auront leur plein et entier effet, et qu'elles doivent être rigoureusement et inviolablement observées par ceux qu'elles intéressent et concernent, ou qu'elles pourront concerner et intéresser dans la suite. Et ainsi nous enjoignons aux juges ordinaires ou délégués, aux auditeurs des causes de notre palais apostolique, aux cardinaux de la sainte Église romaine, aux légats *à latere*, aux nonces du Saint-Siége, et à tous ceux qui sont ou seront revêtus de quelque pouvoir et dignité, de s'y conformer dans leurs décisions et leurs jugemens, ôtant à toute personne le pouvoir et la faculté de juger et d'interpréter autrement, et déclarant nul tout ce qui serait fait au préjudice des présentes, avec connaissance de cause ou par ignorance.

Et autant qu'il en est besoin, nonobstant la règle de notre chancellerie apostolique sur la conservation du droit acquis, et les autres constitutions et réglemens apostoliques, ainsi que certains statuts, décrets et priviléges accordés à certaines personnes quel que soit leur titre, leur qualité, et quand même elles seraient revêtues d'une dignité séculière ou ecclésiastique, quand même elles se prévaudraient de clauses dérogatoires, insolites et irritantes, et qu'elles réclameraient des priviléges et des décrets émanés du propre mouvement et de la plénitude de la puissance du Siége Apostolique en consistoire et ailleurs, et que ces concessions auraient été faites, publiées, confirmées et renouvelées, nous déclarons que nous dérogeons spécialement et expressément, et pour cette fois seulement, à ces constitutions, clauses, coutumes, priviléges, indults et actes quelconques; et nous voulons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes, ou quelques-uns d'entre eux, n'aient pas été insérés

ou spécifiés expressément dans les présentes. Nous voulons que les présentes soient aussi valables que si la teneur des constitutions à supprimer et celle des clauses spéciales à observer, y étaient nommément exprimées, et que, non-obstant toutes choses contraires, elles obtiennent leur plein et entier effet.

Les présentes lettres, comme tout le monde sait, ne pouvant être publiées partout en sûreté, et surtout dans les lieux où il serait le plus important qu'elles le fussent, nous voulons que des exemplaires en soient, suivant l'usage, affichés et publiés aux portes de l'église de Latran et de la basilique du prince des apôtres, ainsi qu'à celles de la chancellerie apostolique, au mont Citatorio, et à l'entrée du Champ-de-Flore, et que, lorsqu'elles auront été ainsi publiées et affichées, tous, et chacun de ceux qu'elles concernent, aient soin de s'y conformer, comme si elles eussent été intimées individuellement et nommément.

Nous voulons que les exemplaires manuscrits ou imprimés de ces lettres, revêtus de la signature d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent partout, tant en jugement que hors du jugement, la même foi et la même confiance qu'obtiendraient ces présentes, si elles pouvaient être montrées et exposées au grand jour.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 10 juin 1809, l'an dixième de notre pontificat.

PIE VII, Pape.

[redacted]

N° 6.

CIRCULAIRE PUBLIÉE ET AFFICHÉE A ROME.

PIE VII,

A SES FIDÈLES SUJETS ET A SON TROUPEAU CHÉRI.

Dans les circonstances pénibles où nous nous trouvons, nous versons des larmes de tendresse : « Bénissant Dieu, le Père Éternel de notre Seigneur Jésus-Christ, le père des miséricordes, le Dieu de toute consolation, qui nous accorde une douce faveur, » * celle de voir arriver à notre personne ce que son divin fils, notre Rédempteur, avait annoncé au prince des apôtres, saint Pierre, dont nous sommes l'indigne successeur : « Lorsque vous serez vieux, dit-il, vous étendrez vos mains, et un autre vous ceindra et vous mènera où vous ne voudrez pas. » **

Nous savons et déclarons qu'étant en paix avec tout le monde, et même priant sans cesse pour la paix de tous les princes, nous ne pouvions être arraché que par la force de la ville de Rome, qui est notre légitime et paisible résidence, comme capitale de nos domaines, comme siége spécial de notre sainte Église romaine et comme centre universel de l'unité catholique, dont par la volonté de la

* II. Ad Cor. 1, 3.
** Jean, 21, 18.

Providence nous sommes le chef suprême et le modérateur sur la terre.

Cependant, nous nous soumettons avec résignation à la force qui nous opprime, tout en rendant responsables devant Dieu les auteurs de cet attentat; nous désirons seulement pour notre part, nous conseillons et ordonnons que tous nos fidèles sujets, et particulièrement notre troupeau de Rome et toute réunion de l'Église catholique, imitent ardemment les fidèles du premier siècle dans les circonstances où « saint Pierre était gardé dans sa prison, et où l'Église faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui *. »

Successeur, quoique indigne, de ce glorieux apôtre, nous avons la confiance que tous nos sujets bien-aimés rendront ce pieux et peut-être dernier hommage à leur tendre père commun, et nous, en récompense, nous leur accordons avec effusion de cœur la bénédiction apostolique.

De notre palais du Quirinal, le 6 juillet 1809.

PIE VII.

---

* Act. des Apôtres, 12, v. 5.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA DEUXIÈME PARTIE.

N° 1.

MINISTÈRE DES CULTES.

Fontainebleau, 25 janvier 1813.

Monsieur le cardinal,

Je suis chargé de vous annoncer qu'il a été passé ce jour à Fontainebleau un concordat entre Sa Majesté et le Saint-Père, pour le rétablissement de la paix de l'Église.

Au nombre des grâces qui sont la suite de ce grand et heureux événement, est votre mise en liberté, afin que vous puissiez vous rendre à Fontainebleau et faire à sa sainteté vos remercimens de ce qu'elle a bien voulu intercéder auprès de l'empereur pour qu'il oubliât le passé, et qu'il daignât vous faire rentrer dans ses bonnes grâces.

Vous pourrez de suite reprendre les couleurs du cardinalat; vous n'êtes plus sous la surveillance de la police.

Il m'est fort agréable de transmettre à Votre Éminence une aussi bonne nouvelle, et je la prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des cultes,

Le comte BIGOT DE PRÉAMENEU.

Son éminence le cardinal Pacca.

N° 2.

PRISON D'ÉTAT DE FENESTRELLE.

Le commandant de la prison d'État de Fenestrelle, soussigné, certifie que son éminence monseigneur le cardinal Pacca, précédemment détenu dans le château, a été mis en liberté cejourd'hui, par ordre de son excellence le ministre de la police générale de l'Empire, transmis par M. le directeur général de police des départemens au-delà des Alpes. Son Éminence a déclaré se rendre à Fontainebleau, auprès de sa sainteté, ou dans tout autre lieu où elle pourra la joindre.

Délivré à Fenestrelle, le 30 janvier 1813.

DORVAUX.

TABLE
DES MATIÈRES.

[redacted]

TABLE

DU TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

[redacted]

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

[redacted]

MÉMOIRES

DU

CARDINAL PACCA,

SUR

LA CAPTIVITÉ DU PAPE PIE VII,

ET LE CONCORDAT DE 1813,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU RÈGNE DE NAPOLÉON;

TRADUITS DE L'ITALIEN SUR LA TROISIÈME ÉDITION,

Et augmentés des Pièces Authentiques

DÉPOSÉES AU VATICAN.

PAR L. BELLAGUET.

TOME SECOND.



PARIS.

LADVOCAT, LIBRAIRE,

RUE CHABANNAIS, N° 2.

1833.

INTRODUCTION.

Je ne doute pas qu'il ne se trouve des personnes qui me reprocheront d'avoir raconté franchement les actions du grand pontife Pie VII, actions qui lui coûtèrent tant de larmes amères, et qui craindront que ce récit même n'obscurcisse sa gloire et sa réputation. Elles se flattent sans doute que ces erreurs auraient pu rester cachées ou, à l'aide du temps, être comptées parmi les mensonges histo-

riques. Mais, à mon avis, c'est se tromper que de penser ainsi. En Italie, à Rome, et en France même, on ne connut pas pendant quelque temps les circonstances du malheureux concordat de Fontainebleau, et en lisant ces articles si étranges et si contraires à la discipline de l'Église, beaucoup de gens s'imaginèrent que tout cela n'était qu'une invention politique du gouvernement français, et ne voulurent pas y ajouter foi. Mais, quelques années après, la vérité vint à se découvrir, grâce à la malveillance des détracteurs de Pie VII, qui firent imprimer avec des documens authentiques les concessions faites par ce pontife à Savone et à Fontainebleau. Monseigneur de Barral, archevêque de Tours, un des principaux agens du gouvernement français dans ces funestes négociations, fit imprimer un livre sous le titre de *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIXe siècle*, où sont rapportées les concessions faites par Pie VII à Savone. Des ministres de Napoléon publièrent encore d'autres documens. Ces documens leur avaient été fournis par les ecclésiastiques français qui n'avaient pas voulu se soumettre au concordat de 1821, et qui, toujours désobéissans et sourds à la voix de Pie VII, poussèrent leur imprudente audace jusqu'à accuser le

pontife d'être tombé dans l'erreur et dans l'hérésie : mais tous ces ennemis de Pie VII ne racontent pas les artifices et les vexations auxquels on eut recours pour entraîner le pontife à ces concessions ; ils ne font pas connaître quelle était la pureté de ses intentions, même en accordant des choses qui pouvaient être préjudiciables à l'Église ; enfin ils ne parlent pas des témoignages de repentir qu'il donna dans la suite, et des actes édifians d'humilité qui émurent jusqu'aux larmes les membres du sacré collége et redoublèrent leur affection et leur respect pour leur auguste chef. C'est là justement le principal objet de mon récit dans la troisième partie de ces Mémoires.

J'aurais pu, moi aussi, si j'avais voulu, imiter ce peintre qui, ayant à faire le portrait d'un grand personnage qui avait un œil de travers, le fit, dit-on, de profil, ne représentant ainsi que le côté de son visage qui était sans défaut. Je n'ai pas écrit pour faire le panégyrique de Pie VII, mais pour laisser à l'histoire future de son glorieux pontificat des notes et des documens sûrs et authentiques. Le grand cardinal Pallaricini, dans une lettre adressée le 2 mars 1658 au marquis Jean Luc Durazzo, se justifie de l'accusation qu'on lui avait faite d'avoir raconté, dans son grand ou-

vrage de l'*Histoire du concile de Trente*, les actions blâmables d'un pontife, en rendant toutefois justice à sa piété et à son savoir. Dans cette lettre, on remarque la phrase suivante : « L'historien n'est pas un panégyriste, et en louant moins, il loue beaucoup plus que tous les panégyristes. » Or, j'ose assurer que la lecture de cette troisième partie mettra plus au jour les vertus de Pie VII, que les éloges funèbres et les panégyriques faits après sa mort. Dans ces compositions oratoires et ces panégyriques on remarque souvent l'éloquence de l'orateur aux dépens de celui dont on fait l'éloge. Tôt ou tard, la vérité vient toujours à se découvrir. Qu'on la dise donc tout de suite et avec franchise. Les auteurs inspirés de Dieu, dans l'*Ancien-Testament*, racontent avec une admirable sincérité les vices et les erreurs des patriarches et des autres saints personnages pour notre règle et notre instruction, afin que, comme le dit saint Ambroise (*In lib.* de saint Joseph) : *Cognoscamus illos non naturæ præstantioris fuisse, sed observantioris, nec vitia nescîsse, sed emendâsse.* Avec quelle naïveté et sincérité les évangélistes n'ont-ils pas écrit les fautes et les erreurs de quelques apôtres, et particulièrement celles de saint Pierre, le prince des apôtres? Je pourrais citer beaucoup

[redacted]

d'autres écrivains distingués par leur sainteté et leur talent, qui n'ont pas déguisé dans leurs ouvrages les fautes dans lesquelles étaient tombés les plus grands personnages de l'Église et du siècle : mais les raisons que j'ai exposées me semblent plus que suffisantes. J'en dirai autant pour ce que j'ai raconté des prélats français et des cardinaux, qui certainement sans mauvaise intention, mais par une faiblesse humaine, pardonnable dans ces temps de calamité, cédèrent aux assauts violens des ennemis du Saint-Siége, et donnèrent au pape des conseils imprudens.

En cela aussi, j'ai eu présent à mes yeux l'exemple d'un illustre prélat.

Le cardinal Bentivoglio, dans ses Mémoires si estimés, après avoir tracé le portrait et raconté la vie des cardinaux qu'il avait vus à Rome, et leur avoir donné tous les éloges que méritaient ces vraies lumières du Saint-Siége, lorsqu'il vient à parler des deux cardinaux Bartolomeo Cesi, né à Rome, et Jean-Baptiste Deti, parent de Clément VIII, né à Florence et élevé à Rome, ne craint pas de dire : « Quant à ces deux personnages, la cour disait peu de bien de l'un, et beaucoup de mal de l'autre. » Puis il rapporte les bonnes et les mauvaises qualités de Cesi, trace un portrait peu honorable

de la personne du cardinal Deti, et finit en disant : « Je répète, en un mot, que l'Église ne peut jamais perdre de son éclat, quoique quelques-uns de ses membres perdent de leur réputation ; de même que dans les meilleurs tableaux, les ombres font ressortir davantage les jours, de même dans les charges de l'Église, le ministère obscur de quelques dignitaires ne sert qu'à rendre plus éclatant celui des autres. » Ces dernières paroles du cardinal Bentivoglio me donnent occasion de répondre à un autre reproche qu'on pourrait me faire en m'accusant de jactance et de vanité pour avoir raconté peut-être trop en détail tous les témoignages de respect et de vénération que j'ai reçus des bons Français dans ce royaume. Je ne pouvais me dispenser d'en faire mention dans mon récit, et je l'ai fait, parce que ce n'était pas à Bartolomeo Pacca, mais à la dignité de cardinal, que ces marques de respect étaient adressées. La Providence voulait que la pourpre romaine, que les ennemis du Saint-Siége cherchaient tant à déprécier et à avilir, brillât pour ainsi dire d'un nouvel éclat aux yeux des peuples, et leur inspirât ces signes extraordinaires et non équivoques de bienveillance et de dévouement. Enfin, ce qui m'a encore engagé à en parler, c'est que, si mon récit tombe sous les yeux d'ecclé-

[redacted]

siastiques ou d'honnêtes gens exposés à se trouver dans des circonstances dures et difficiles, ils apprendront que les exils, les confiscations, les emprisonnemens et les autres maux qui nous effraient tant, quand nous en sommes menacés, alors qu'ils se trouvent joints à l'accomplissement de nos devoirs, perdent une grande partie de leur amertume, et sont largement compensés par d'autres consolations et d'autres douceurs.

[redacted]

MÉMOIRES

DU CARDINAL

BARTOLOMEO PACCA.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Conclusion du concordat.—Rétractation du pape.—Résumé des événemens. — Projets de Napoléon. — Cérémonie du couronnement. — Lettre de l'empereur à sa sainteté. — Occupation de Rome par les Français. — Le mont Cavallo. — Réunion de Rome et des États pontificaux à l'Empire. — Le pape relégué à Savone. — Appréciation de sa sainteté.—Lettre du Saint-Père au cardinal Caprara.—Conseil ecclésiastique. — Circulaire de l'empereur. — Convocation d'évêques. — Députation. — Messeigneurs de Barral et Maunay. — Sa sainteté circonvenue par les prélats français. — Assentiment conditionnel de l'empereur au concordat. — Note arrachée au pape. — Concile national. — Clause additionnelle. — Décret du concile national. — Cardinal Fesch. — Proposition du ministre des cultes. —

Incompétence du concile. — Congrégation du 5 août. — Lettre du ministre des cultes. — Députation de cinq cardinaux à Savone. — Conférence. — Le cardinal Boverella. — Bulles de confirmation. — Bref du pape rejeté par l'empereur. — Sa sainteté conduite à Fontainebleau. — Son arrivée. — Circonstances curieuses. — Courtoisie de Napoléon. — Entrevue de l'empereur et de sa sainteté. — Signature du concordat. Conjectures. — Billet de Napoléon. — Cardinaux *noirs*. — Lettre de Pie VII à Napoléon. — Séjour et conférence à Fontainebleau.

Jusqu'à présent dans ma relation, si vous en exceptez les premiers jours pendant lesquels j'eus l'honneur d'accompagner le pape dans son douloureux voyage à Grenoble, j'ai eu souvent à parler de moi et de ce qui m'est arrivé. Ce récit ne peut être intéressant que pour mes parens et mes amis qui m'ont plusieurs fois engagé à écrire les mémoires de mes malheurs passés. Mais un plus vaste champ s'ouvre maintenant devant moi. Je dois, et je veux raconter avec la plus exacte sincérité les événemens qui amenèrent la conclusion du concordat de Fontainebleau, ainsi que les faits moins connus, mais plus importans, qui accompagnèrent la rétractation du pape et l'annulation de ce concordat. Ces événemens occuperont une grande place dans l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle, et il est de quelque

[redacted]

importance qu'ils soient racontés franchement et sans altération par un témoin oculaire, ou plutôt par un des acteurs qui puisse dire : *quorum pars fui*. Ainsi ils ne passeront pas à la postérité travestis et présentés sous un faux jour par les écrivains ennemis du Saint-Siége, qui, en rapportant la vie des papes, afin d'obscurcir leurs actions éclatantes, ont l'habitude d'exagérer les fautes légères que quelquefois la faiblesse humaine leur fait faire. Il ne me fut pas facile de retrouver à Fontainebleau les notes qui m'étaient nécessaires pour ce travail. Je n'eus pas le courage d'en parler au pape. Une telle conversation lui aurait causé de la honte et du regret, et les cardinaux et tous ceux qui avaient été mêlés dans les premières opérations du concordat, en voyant la désapprobation générale de leurs collègues revenus de l'exil, changèrent de langage; ceux mêmes qui auparavant s'étaient vantés d'y avoir contribué, soutenaient maintenant qu'ils n'y avaient jamais pris la moindre part.

Avant donc de raconter comment je parvins à recueillir quelques détails sur cet objet important, il est nécessaire pour l'intelligence de ce qui suit que je rappelle avec le plus de brièveté possible les événemens qui se passèrent depuis le commencement du pontificat de Pie VII, tant pour le spirituel que pour le temporel, entre le gouvernement français et le Saint-Siége.

Napoléon Bonaparte n'a jamais été de l'avis de ces prétendus philosophes législateurs de l'assemblée nationale, qui pensaient que pour faire prospérer la France et la rendre plus puissante, il fallait la détacher de l'Église catholique romaine, ou, pour me servir de la phrase du fameux comte de Mirabeau, *décatholiser la France.*

Napoléon était excité, comme le bruit en courut alors, par ses ministres et ses conseillers, à soustraire l'Empire français à l'obéissance du pape, et à se déclarer lui-même chef de la religion, comme le firent dans le XVI[e] siècle Henri VIII, roi d'Angleterre, et plusieurs autres souverains du Nord, qui suivirent et encouragèrent la secte de Luther; cependant il rejeta cette proposition avec indignation, sentant bien que les circonstances n'étaient plus les mêmes, et qu'un souverain qui maintenant se déclarerait chef suprême de la religion dans ses États, n'en obtiendrait pas l'effet qu'il s'en proposerait, et qu'au contraire son projet serait la risée des peuples.

Napoléon ajoutait foi peut-être aux calomnies de quelques auteurs, ennemis de l'Église, qui ont écrit que Constantin et Clovis embrassèrent le christianisme dans le but politique de se faire des partisans parmi le grand nombre des chrétiens de leur temps. Plus fin et plus adroit que ses conseillers, il vit quel secours son ambition et ses projets gigantesques pouvaient trouver dans la fa-

veur de tant de Français bons catholiques, qui soupiraient après le moment fortuné de voir les églises rouvertes, les autels relevés, et la France réconciliée avec l'Église romaine. Il résolut donc, à peine devenu premier consul, de commencer ce grand ouvrage ; il ne pouvait trouver de circonstances plus favorables pour entrer en négociation avec le Saint-Siége. Après les persécutions violentes excitées par les assemblées constituante et législative, la convention nationale avait poussé ses horribles excès jusqu'à abolir tout culte religieux en France, et quand Napoléon prit les rênes du gouvernement sous le titre de premier consul, il n'y avait plus d'églises ni de temples ouverts au culte public des chrétiens. Les évêques légitimes et la plus grande partie des prêtres erraient en pays étrangers, ou se tenaient cachés en France, et assistaient secrètement les bons catholiques restés fidèles à la religion de leurs pères. Dans de telles circonstances, tous les actes de Napoléon, en faveur de la religion et du Saint-Siége, devaient tourner à sa gloire et à son honneur; il était sûr que Rome et le pape prêteraient l'oreille à ses demandes et à ses réclamations, et qu'il pourrait obtenir de grandes concessions. Ses premières tentatives à ce sujet lui réussirent assez heureusement, et le concordat de l'année 1801, dans lequel il obtint tout ce qu'il voulut, lui ouvrit, ou au moins lui facilita beaucoup le chemin du trône. Lors-

qu'il fut empereur il désira que Pie VII se transportât à Paris pour la cérémonie solennelle de son couronnement, et le pape, au commencement de l'hiver de 1804, partit de Rome, fit le voyage plutôt en courrier qu'en prince et en souverain pontife, et se trouva à Paris le 2 décembre, jour fixé pour cette grande solennité. Mais Napoléon, après avoir obtenu la réconciliation de la France avec l'Église romaine; après s'être fait couronner solennellement, voulait encore exécuter un autre projet qu'il avait jusqu'alors tenu caché: c'était de s'emparer des domaines du Saint-Siége et de transporter la résidence des papes en France *, pour les avoir sous sa dépendance, comme furent pendant quelques siècles les patriarches de Constantinople sous les empereurs grecs, et afin de s'en servir comme d'instrumens pour les projets d'innovations politiques et religieuses qu'il roulait dans sa tête. Dès ce moment, il ne cessa d'accabler le pape de nouvelles prétentions et de nouvelles demandes, espérant trouver dans ses refus un prétexte de rompre avec Rome. Enfin il laissa tomber le masque, et, en termes clairs, il manifesta ses

* En 1813, comme j'étais à Fontainebleau, je vis une brochure française intitulée, si je ne me trompe, *Guide des étrangers dans la ville de Paris*, où, en parlant de l'habitation de l'archevêque, on lisait : palais ci-devant archiépiscopal, maintenant papal.

desseins sur la personne du pape, sur Rome et sur les domaines temporels de l'Église.

Dans une lettre datée de Paris, 13 février 1806, il déclara au Saint-Père que l'Italie devait être entièrement soumise à ses lois, qu'il respecterait l'indépendance de l'Église, à condition que le pape aurait pour lui, dans les choses temporelles, les mêmes égards qu'il avait pour le pape dans les choses spirituelles. Il voulait encore que les ennemis de la France fussent considérés aussi comme ennemis du pape; car si sa sainteté était souveraine de Rome, lui il en était l'empereur.

Cette lettre de Napoléon détrompa enfin Pie VII, qui, jusqu'à ce jour, s'était toujours flatté d'obtenir, par ses concessions journalières, de grandes choses de l'empereur; et ce fut alors que, dans diverses congrégations générales, rassemblant autour de lui le sacré collége et suivant ses avis, il mit un terme à la condescendance dont il avait usé jusqu'à ce jour et entra dans cette époque de son pontificat qui lui acquit tant de gloire. Napoléon, quelque temps après, exécuta le projet de se rendre maître de Rome et des États de l'Église, et, comme je l'ai raconté dans la première partie, fit occuper la capitale par un corps de troupes sous les ordres du général Miollis, le 2 février 1808, laissant pour le moment le gouvernement civil et l'administration des finances aux ministres pontificaux et aux tribunaux ordinaires. Le pape en-

fermé sur le mont Cavallo, dans une captivité volontaire, protesta solennellement contre tous les actes de juridiction qui émanaient de temps en temps du gouvernement français. Enfin, le 10 juin 1809, jour mémorable et par le changement du gouvernement et par la publication de l'anathème, Napoléon, par un décret public, signé à Vienne, le 17 mai, commit le sacrilége de réunir Rome et le reste des États pontificaux à l'Empire français.

J'ai déjà raconté dans le chapitre de la première partie de ces mémoires, l'assaut donné au Quirinal, la nuit qui précéda le 6 juillet, l'enlèvement violent du pape; son voyage de Rome à Grenoble, en Dauphiné, son séjour de onze jours dans cette ville, et son départ précipité au milieu de la nuit du 9 août pour Savone par Valence et Avignon.

Dès-lors Napoléon commença à mettre à exécution le dessein qu'il avait formé pour obtenir de Pie VII tout ce qu'il désirait. Il est à propos de savoir que l'empereur avait toujours été persuadé que Grégoire Barnabé Chiaramonti était un homme de peu de talent, peu versé dans les sciences, et d'un caractère très-faible et très-timide, de sorte que toutes les actions dans lesquelles il avait montré du courage, de la vigilance et de la fermeté, avaient toujours été attribuées non à lui-même, mais à ses ministres. Ce fut d'après cette opinion qu'il dirigea la conduite qu'il crut

devoir tenir avec le pape pour vaincre enfin son opposition et le forcer à seconder toutes ses vues et tous ses desseins : il détacha de lui tous ses ministres et tous ses conseillers, et les personnes de confiance auxquelles il pouvait avoir recours, et le relégua à Savone pour l'assiéger de ses.prières, de ses promesses et de ses menaces. Mais il trouva une résistance plus grande qu'il ne s'y attendait, pour n'avoir pas bien connu les qualités morales et le caractère du pape. Moi qui ai eu l'honneur d'être près de lui comme ministre en 1809 et en 1815, années remplies de tant d'événemens, en partie tristes et funestes, en partie honorables et glorieux ; au milieu d'affaires très-difficiles dans lesquelles l'homme est obligé de mettre à découvert ses facultés et sa manière de penser, j'ai pu étudier et connaître à fond son véritable caractère. Pie VII n'était pas un homme de peu de talent, ni d'un caractère faible et pusillanime ; il avait, au contraire, un esprit prompt et actif, et était versé dans les sciences sacrées. De plus, il était doué de ce bon sens qui fait voir les choses sous leur véritable point de vue et en fait reconnaître toutes les difficultés : il était exempt, comme chacun sait, des grandes passions de l'ambition et de l'intérêt, et de cet attachement pour les choses de ce monde qui a terni la réputation de plusieurs souverains pontifes ; les premiers jours de son avénement, il fit espérer un règne heureux et un glorieux pon-

tificat. Parmi tant de belles qualités, il en était une que les rois attribuent à un sentiment vertueux et dont les autres lui font un reproche. Les premières idées qui se présentaient à l'esprit de Pie VII dans la conduite des affaires et ses premières résolutions étaient toujours dictées par un bon sens exquis et par un jugement fin; et plût au ciel qu'elles eussent toujours reçu leur effet! Mais si un de ses ministres ou quelque autre personne considérable lui faisait des objections et lui proposait un autre parti, le bon Pie VII abandonnait souvent son avis et suivait les conseils d'autrui, qui, la plupart du temps, n'étaient pas meilleurs. Les malveillans attribuent cette qualité à la faiblesse de son caractère et à un excessif laisser-aller; d'autres l'imputent à une opinion trop désavantageuse de lui-même et à une trop grande défiance de ses lumières et de son talent, reconnaissant par là sa modestie et son humilité : il est certain que pendant les années de son pontificat, on ne vit pas toujours en lui une manière constante et uniforme de procéder dans la conduite des affaires, comme le prouveront les événemens que je raconterai. Transporté à Savone, comme je l'ai déjà dit, et entouré de personnes attachées à son service, qui ne s'étaient jamais occupées d'affaires politiques ou ecclésiastiques, il se trouva abandonné à lui-même, et ce fut alors qu'on vit clairement tout le bien qu'on pouvait attendre de

[redacted]

lui, si au lieu de suivre presque toujours les conseils d'autrui dans la décision des affaires, il s'était borné à ses propres idées et à ses premières résolutions. A peine était-il arrivé dans cette ville, qu'il reçut de tous côtés des lettres des cardinaux et des évêques qui le suppliaient de confirmer l'institution canonique aux ecclésiastiques nommés par l'empereur à différentes églises vacantes de France et d'Italie. Napoléon faisait tous ses efforts pour faire croire au monde qu'il n'avait l'intention de faire aucun changement dans les affaires de l'Église, et que même depuis l'usurpation des États ecclésiastiques et l'expulsion violente du pape, les relations et les liens qui existaient entre lui et le chef suprême de l'Église romaine n'avaient pas cessé; mais les lettres des cardinaux et des évêques adressées à Pie VII n'étant pas accompagnées des instances de personnes présentes auxquelles il avait coutume de ne pas résister, ne produisirent aucun effet; de sorte que Pie VII resta ferme dans la résolution qu'il avait prise de ne plus admettre les nominations aux églises de France et d'Italie, si on ne lui donnait auparavant satisfaction pour les violences sans nombre et les outrages qu'il avait reçus dans l'occupation de Rome, dans la dispersion du sacré collége et dans l'expulsion sacrilége de sa personne: il répondit avec une dignité et une fermeté apostoliques aux instances qui lui furent faites par ces différens personnages. Parmi les

lettres qu'il écrivit alors, celle qu'il adressa au cardinal Caprara, archevêque de Milan, mérite d'être rapportée en entier; on y voit clairement ce qu'il se proposait alors.

LETTRE DU SAINT-PÈRE AU CARDINAL CAPRARA,

ALORS A PARIS,

ÉCRITE A SAVONE LE 26 AOUT 1809.

« Nous avons reçu dans cette ville, le 19 du courant, votre lettre du 19 juillet, dans laquelle, en qualité d'archevêque de Milan, comme vous le dites, vous exposez le désir de Sa Majesté impériale que les archevêques et évêques déjà nommés aux églises vacantes de France reçoivent de nous l'institution canonique. Vous déclarez aussi que l'empereur n'exige pas de nous de faire aucune mention de lui dans les bulles apostoliques, pourvu toutefois que nous n'exprimions pas que nous agissons ainsi de notre propre mouvement. Pour peu que vous vouliez réfléchir sur une telle proposition, vous ne pourrez vous empêcher de voir que ce serait reconnaître et admettre dans Sa Majesté le droit et l'exercice de la nomination des évêques; car la chancellerie impériale dont vous parlez représente dans ses attributions la personne même de Sa Majesté, et agit en son nom et d'après ses ordres.

[redacted]

Mais après le grand nombre de nouveautés déjà introduites, contre lesquelles, comme vous le savez, nous avons tant de fois et si inutilement réclamé; après les violences exercées contre tant d'ecclésiastiques; après la déportation de tant d'évêques et de la plus grande partie des cardinaux, entre autres du cardinal Pacca, détenu à Fenestrelle; après l'occupation du patrimoine de saint Pierre; après que nous avons été assailli à main armée dans notre propre palais, et transporté, comme vous devez le savoir, d'un lieu à un autre, toujours gardé étroitement, sans pouvoir communiquer avec les évêques même à qui, dans certains lieux, il n'était permis que de venir me saluer, et encore en la présence de gardes assignés, et à qui, dans d'autres, l'accès auprès de moi était complètement interdit; après, dis-je, tant d'attentats sacriléges et tant d'autres encore dont je ne parle pas parce qu'ils seraient trop longs à raconter, et contre lesquels, comme vous le savez, les anathèmes ont été fulminés par les conciles généraux, pourrions-nous reconnaître le droit en question sans manquer à nos devoirs, sans nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, et sans occasioner un grand scandale parmi les fidèles qui croiront que c'est la fatigue des souffrances que nous avons endurées, ou la crainte de souffrances plus grandes encore, qui nous a fait trahir notre devoir et approuver publiquement ce que jusque alors nous avions solen-

nellement réprouvé? Maintenant pesez ces choses à la balance du sanctuaire et non à celle de la prudence charnelle.

« Malgré un tel état de choses, Dieu sait si nous désirons ardemment rendre leurs pasteurs aux églises vacantes de France, auxquelles nous avons donné tant de preuves de prédilection, et si nous souhaitons trouver moyen de le faire d'une manière qui soit en harmonie avec les circonstances, avec notre ministère et notre devoir. Mais devons-nous, dans une affaire d'une si grande importance, procéder sans consulter nos conseillers? et comment pourrions-nous les consulter, puisque nous avons été séparé d'eux par la violence, puisqu'on nous a ôté tout moyen de communiquer librement avec eux, et tout ce qui nous est nécessaire pour l'expédition de telles affaires? car jusqu'ici nous n'avons pu encore obtenir de secrétaire. Du reste, si Sa Majesté aime réellement la paix de l'Église catholique, il est à propos qu'elle se réconcilie avec son chef, qu'elle abolisse les innovations religieuses contre lesquelles nous avons réclamé sans fruit, qu'elle nous restitue notre siége, et au Siége Apostolique ses États, qui sont le patrimoine de saint Pierre et non le nôtre; qu'elle rende aux fidèles le droit inviolable de communiquer librement avec leur père et pasteur suprême, droit dont les prive notre captivité; qu'enfin elle fasse rentrer les cardinaux dans notre sein et les évêques au milieu de

[redacted]

leur troupeau, et alors tout rentrera dans l'ordre désiré.

« Nous aussi, au milieu des malheurs de notre triste situation, nous ne cessons de prier Dieu, qui tient dans sa main le cœur des hommes, pour celui même qui est l'auteur de tant de maux ; nous croirions toutes nos peines assez récompensées, s'il plaisait au Très-Haut de le ramener à des pensées meilleures. Si les desseins secrets de Dieu ne permettent point que ce souhait se réalise, nous déplorerons hautement du fond du cœur tous les maux qui pourront suivre, et qui ne pourront justement nous être imputés ; et de notre côté, nous ne négligerons rien pour prévenir ces maux autant qu'il dépendra de nous.

« Quant à ceux qui disent que nous ne mettons aucune distinction entre le temporel et le spirituel, vous connaissez assez la vérité pour démentir une telle calomnie ; et d'ailleurs vous savez bien que nous ne pouvons laisser sans défense le patrimoine de l'Église, sans manquer essentiellement à nos devoirs et sans nous rendre parjures.

« Nous avons reçu avec votre lettre celle du cardinal Maury, et dans le même temps il nous en est venu une autre, sur le même objet, de monseigneur l'évêque de Casal ; nous répondons à ce dernier en lui accusant réception de sa lettre, et en l'engageant à vous demander communication de

celle que nous vous écrivons. Nous nous réservons de répondre plus longuement au cardinal Maury, quand nous en aurons le loisir. Veuillez, en attendant, lui exprimer nos sentimens, et recevoir la bénédiction apostolique. »

La fermeté que montra le Saint-Père dans ses réponses au cardinal Caprara et aux autres évêques, et dans ses entrevues avec le préfet du département, embarrassa l'empereur, qui croyait tout obtenir du pape une fois séparé de ses ministres et de ses conseillers. Il chercha alors à se former un parti parmi les cardinaux qu'il avait réunis à Paris, et à s'en servir pour venir à bout du pape, et le faire condescendre à ses volontés; mais cette nouvelle tentative ne lui réussit pas; il résolut donc de former un conseil composé de cardinaux, d'évêques et d'autres ecclésiastiques, pour leur proposer diverses questions et entendre leur avis. Outre la grande et principale affaire de la confirmation des évêques, Napoléon songeait aussi à arranger les affaires générales de l'Église, désirant toutefois que les déterminations qu'on prendrait; non-seulement ne s'opposassent pas à ses desseins, mais servissent à l'exécution de ses vastes projets. Il comprenait bien qu'il ne pouvait laisser longtemps l'Église dans cet état voisin de l'anarchie, sans aucun centre d'unité (puisqu'on avait interrompu la libre communication des fidèles avec le chef suprême de l'Église), et privée de ces tribu-

naux, existant à Rome, auxquels on a recours de toutes les parties du monde dans les matières ecclésiastiques. Il prévoyait également que tôt ou tard, il lui faudrait malgré lui rendre à Rome son évêque particulier, ou dans la personne de Pie VII ou dans celle de son successeur, et replacer dans cette ville le siége pontifical. Mais tout cela, selon ses idées, devait s'accomplir sans qu'il abandonnât les domaines ecclésiastiques qu'il avait usurpés, ainsi que la souveraineté de Rome à laquelle il voulait que le pape lui-même et le sacré collége renonçassent de bonne volonté, en se soumettant à toutes les conditions qu'il prescrivait. Il voulait aussi prévenir, pour l'avenir, dans les matières de discipline, les controverses entre les évêques de son Empire, au nombre desquels il comptait le pape, prétendant, selon l'opinion moderne, que ce n'étaient pas les autres Églises filles et disciples de l'Église romaine qui devaient se soumettre à leur mère et maîtresse, mais l'Église romaine qui devait suivre les doctrines et les opinions de celles-ci. Pour préparer les voies à l'exécution de ses projets, il forma le 16 novembre 1809 ce conseil ecclésiastique, qui était composé du cardinal Fesch, président, du cardinal Maury, de l'archevêque de Tours, des évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux et de Verceil, de M. Emery supérieur de Saint-Sulpice à Paris, et du père Fontanes général des Barnabites, qui se

retira après les premières réunions et n'assista plus au conseil.

Dans ce conseil qui tint ses séances dans la maison du cardinal Fesch, l'empereur fit proposer plusieurs questions concernant l'Église universelle, le concordat, l'Église gallicane, et les Eglises de Toscane et d'Allemagne. Quelque temps après, c'est-à-dire dans les premiers jours de janvier 1810, le conseil ecclésiastique envoya ses réponses aux questions proposées par l'empereur. Elles ne furent pas telles qu'on pouvait et qu'on devait l'attendre de prélats si illustres et si recommandables. On ne trouve point, il est vrai, dans cette réponse, ni dans celle qui fut donnée l'année suivante, la perfidie criminelle et schismatique des Acace, des Phocius, et des Crammer d'Angleterre; mais combien ces réponses sont loin du langage apostolique que tinrent à leurs princes et souverains, je ne dis pas les Athanase, les Hilaire, les Basile, les Ambroise, mais, dans des temps plus rapprochés de nous, les Tencin, les Beaumont et d'autres illustres évêques français. Dans ces réponses, on rend quelquefois justice à la vérité, et hommage aux principes de la sainte doctrine; mais les éloges de piété, de justice et de zèle pour le culte catholique, prodigués à un souverain qui venait d'usurper le patrimoine de l'Église et retenait en prison son chef suprême; l'accusation calomnieuse faite à l'excellent pontife de ne songer qu'à des intérêts purement

temporels et de négliger ses devoirs dans le gouvernement des choses sacrées; la censure peu respectueuse, et souvent injuste et mensongère, des maximes de l'Église romaine et de la conduite des papes; les conseils funestes donnés à Napoléon pour seconder ses desseins, font désirer aux bons Français qu'on efface ces monumens peu honorables dans les annales de l'Église gallicane.

J'indiquerai seulement quelques-unes des questions proposées qui dévoilent clairement les desseins de Napoléon, et servent pour l'intelligence des choses qui suivent. « Il est hors de doute (ce sont ces propres paroles) que depuis quelque temps la cour de Rome est réduite à un petit nombre de familles; que les affaires de l'Église y sont examinées et dirigées par un petit nombre de prélats et de théologiens, nés dans de petits villages des environs de Rome *, qui ne sont pas en état de bien connaître les grands intérêts de l'É-

* Cette assertion de l'empereur n'était pas fondée sur la vérité. Il y avait alors parmi les cardinaux les Pignatelli, les Caraccioli, les Ruffo, les Caraffa, et d'autres d'illustres familles de Naples; il y avait les Litta, les Scotti, les Crivelli, et d'autres de Milan; il y avait cinq cardinaux des premières maisons de Rome, les deux Doria, Mattei, Gabrielli et Albani; il y avait enfin des cardinaux d'autres villes illustres d'Italie, et s'il s'en trouvait quelques-uns venus des environs de Rome, ils avaient acquis les lumières et les connaissances

glise universelle et de les juger convenablement. Dans cet état de choses, serait-il à propos de convoquer un concile? Ne conviendrait-il pas que le consistoire, ou conseil privé du pape, fût composé de prélats de toutes les nations pour éclairer sa sainteté? En supposant que l'on reconnaisse qu'il n'est pas nécessaire de faire des changemens dans la constitution actuelle du Saint-Siége, l'empereur ne réunit-il pas dans sa personne les droits dont jouissaient jadis les rois de France, les ducs de Brabant, les rois de Sardaigne, les ducs de Toscane, etc., dans la nomination des cardinaux et autres prérogatives? »

Le conseil ecclésiastique répondit à cette question qu'il était d'avis qu'il ne pouvait y avoir lieu à la convocation d'un concile, parce que le concile de Trente avait examiné le même objet et avait décidé qu'on ne pouvait prescrire de lois au pape dans le choix des cardinaux; qu'en outre, un

---

qui doivent servir de règle pour le gouvernement de l'Église universelle. Cette phrase de l'empereur fait bien voir combien, dans les temps passés, la cour romaine avait agi avec sagesse en attirant à Rome et en comblant d'honneurs les membres des plus nobles familles des principales villes d'Italie. Que dorénavant le gouvernement pontifical se montre prudent dans le choix des sujets qu'il admettra à la dignité de prélat, afin qu'on ne puisse pas lui reprocher avec vérité ce qu'alors Napoléon affirmait faussement.

concile national n'avait pas autorité suffisante pour former des réglemens et des canons, et qu'on ne pouvait rassembler un concile œcuménique sans le chef de l'Église, réponse très-sage et à laquelle on ne peut rien opposer. Mais on ajoutait, pour adoucir un peu la rigueur de cette réponse, que l'empereur pouvait exiger du pape le droit de nommer des cardinaux et les autres prérogatives dont jouissaient auparavant les souverains des royaumes et des pays réunis à l'Empire français. La plus importante des questions proposées roulait sur le refus du pape de confirmer les nominations des évêques.

« Le gouvernement français, y était-il dit, n'ayant pas manqué à l'observation du concordat, si le pape refuse d'exécuter les conventions et les intentions de l'empereur, en pareil cas que convient-il de faire pour le bien de la religion? » Le conseil ecclésiastique, après avoir exposé les différentes régles suivies par l'Église depuis plusieurs siècles dans l'élection et la confirmation des évêques, déclara que le conseil, n'étant composé que d'un petit nombre de prélats, n'avait pas l'autorité nécessaire pour discuter une question si importante, et proposa la réunion d'un concile national de tous les évêques de l'Empire français, dans le but d'examiner cet objet et de fournir les moyens de remédier aux maux qu'occasionait le refus des bulles pontificales. L'empereur ne fut pas satis-

fait de cette réponse, parce qu'on ne lui disait pas clairement, comme il le désirait, que le concile national pouvait donner une décision et fournir un autre mode d'institution canonique à défaut de celle du pape. Il fit alors mander monseigneur Du Voisin, évêque de Nantes, qui jouissait de sa faveur, et il lui dit que la réponse du conseil lui semblait incomplète, et il dicta à l'évêque même une note qu'il le pria de communiquer aux autres membres du conseil. Il cherchait à prouver que, le concordat de 1801 étant aboli, l'Église gallicane pouvait substituer à la confirmation que refusait le pape d'autres moyens d'institution canonique *. C'était certainement une scène curieuse de voir un jeune militaire, élevé au milieu des armes et des champs de bataille, dicter à un évêque des règles sur la discipline ecclésiastique et sur le gouvernement de l'Église. Alors, le concile crut devoir donner une réponse plus satisfaisante à l'empereur; il lui renouvela d'abord le conseil de convoquer un concile national de tous les évêques de l'Empire; puis il déclara que si le pape persistait dans la résolution de ne pas accorder les bulles à ceux qui étaient nommés aux siéges épiscopaux, vu l'impossibilité de recourir pour le mo-

* Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du dix-neuvième siècle.

[redacted]

ment à un concile œcuménique, et pour prévenir les maux graves et imminens dont était menacée l'Église de France, on pouvait, avec l'autorité du concile, substituer à la confirmation pontificale l'institution canonique donnée par le métropolitain aux évêques ses suffragans; et que cette institution serait donnée au métropolitain par le plus ancien évêque de la province, jusqu'à ce que le pape ou ses successeurs prissent la résolution d'exécuter le concordat.

Parmi les questions soumises à l'examen du conseil se trouvait aussi la suivante : « La bulle d'excommunication du 10 juin 1809 étant contraire, non-seulement à la charité chrétienne, mais encore à l'indépendance et à l'honneur du trône, quel parti doit-on prendre pour que, dans d'autres temps de troubles et de malheurs, les papes s'abstiennent d'en venir à de tels excès de pouvoir? » La réponse du conseil ecclésiastique à cette question, qui se trouve dans un extrait de l'ouvrage intitulé : *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du dix-neuvième siècle*, et dans d'autres ouvrages français, est tellement remplie de fausses assertions et de propositions téméraires et schismatiques, que je ne puis me persuader qu'elle ait été donnée en ces termes par les cardinaux et prélats qui composaient ce conseil. L'auteur même des fragmens dit, dans une note préliminaire relative à cette réponse, qu'il n'a pas

de preuves suffisantes pour en garantir l'authenticité et l'exactitude ; mais si la réponse a été donnée telle qu'on l'a publiée, elle sera une nouvelle preuve humiliante de l'influence que l'esprit d'intrigue et d'ambition exerce sur les personnes même les plus distinguées par leur rang et leur mérite.

Dans une des réponses données par le conseil ecclésiastique à l'empereur, il s'éleva une discussion sur les articles organiques ajoutés au concordat, et solennellement désapprouvés par le pape, ainsi que dans le consistoire du 26 mai 1802, et dans plusieurs remontrances faites par le Saint-Père à l'époque de son séjour à Paris en 1805. Malgré ces désapprobations connues du pontife, ces prélats prétendaient justifier, en termes généraux, une partie de ces articles, comme conséquence de la liberté et des principes de l'Église gallicane, et demandèrent seulement à l'empereur la révocation de quelques-uns de ces articles, entre autres de celui qui était ainsi conçu : « Les vicaires généraux des siéges vacans continueront leurs fonctions même après la mort de l'évêque, tant que durera la vacance. » Ils firent observer, et avec raison, que cet article était contraire aux dispositions des sacrés canons, et particulièrement à celles du concile de Trente qui établissent que, immédiatement après la mort de l'évêque, la juridiction épiscopale est dévolue de droit au chapitre de la cathédrale à qui il appartient de nommer le

[redacted]

vicaire général qui doit gouverner le diocèse durant la vacance du siége. Il paraîtra sans doute étonnant que ces prélats fissent une telle remontrance à l'empereur, dix ans après que les articles organiques avaient été proclamés par le gouvernement; mais, par ce que je dirai plus tard, on comprendra clairement d'où leur vint tout à coup ce zèle pour les canons du concile de Trente, et pourquoi l'empereur se montra si complaisant à accorder la révocation de cet article.

Napoléon, ayant reçu ces réponses des évêques, ne prit pour lors aucune résolution, et laissa ceux-ci agir eux-mêmes près du pape pour lui faire renoncer au parti qu'il avait pris de ne pas donner l'institution canonique aux évêques qui avaient été nommés par l'empereur. Peu de temps après, le 25 mars de la même année, dix-neuf évêques de l'Empire français écrivirent au Saint-Père une lettre commune, dans laquelle, bien qu'elle eût pour principal objet la demande d'une ampliation des pouvoirs qu'ils avaient d'accorder les dispenses pour le mariage, ils réitérèrent encore leurs instances au sujet de la confirmation de ceux qui étaient nommés aux églises épiscopales, et en parlèrent en des termes qui pouvaient être pris pour une menace; ils déclaraient que l'Église gallicane, abandonnée par le pape, se trouverait dans la pénible nécessité de pourvoir elle-même à sa propre conservation. Le Saint-Père, guidé par son

bon sens, accorda de bon gré les pouvoirs qu'il crut nécessaires au gouvernement de ces églises, mais resta ferme et inébranlable dans le refus des bulles de confirmation pour les évêques nommés par l'empereur.

De tant de moyens qu'avaient autrefois les pontifes romains pour rappeler au devoir et à l'obéissance les gouvernemens et les peuples indociles et sourds à leur voix, il ne leur en est plus resté d'autre aujourd'hui, dans le cours ordinaire des choses, que le droit de confirmation et d'institution canoniques des évêques. En suspendant cette institution, quand des raisons importantes l'exigent, le Saint-Siége fait connaître sa juste indignation, et fait ainsi une sainte violence aux gouvernemens et aux peuples, pour les obliger à s'amender et à réparer les fautes qu'ils ont commises contre les lois sacrées de l'Église. Il n'est pas besoin de faire ici l'apologie d'une telle résolution prise à diverses époques par les souverains pontifes; il me suffit d'avoir fait entendre que c'est peut-être le seul moyen par lequel on puisse rattacher au centre de l'unité catholique les gouvernemens et les nations. C'est à ce sujet que, depuis plusieurs années, les auteurs, esclaves du pouvoir laïque, ont tant écrit et ont tout tenté pour enlever ce droit au Saint-Siége. Heureusement il n'est pas de l'intérêt des souverains qui, dans les concordats conclus avec les papes, ont acquis le

droit de nomination aux évêchés, de réclamer et de remettre en vigueur l'ancienne discipline des élections, qui les priverait d'un si beau privilége; et cependant, dans de semblables circonstances de discorde et de controverse avec le Saint-Siége, quand les papes n'ont pas voulu accorder la confirmation et l'institution canoniques à ceux que les souverains avaient nommés aux siéges épiscopaux, les gouvernemens ont cherché quelquefois à éluder les intentions des pontifes, en conseillant aux chapitres des cathédrales (et leur conseil était réellement un ordre) de choisir pour leurs vicaires, dans les siéges vacans, les ecclésiastiques qu'ils avaient nommés : ils parvenaient à faire gouverner, par ces derniers, les diocèses qui leur étaient destinés avant la confirmation pontificale, et cela au mépris du Siége Apostolique. Voilà pourquoi l'on conseilla à Napoléon de rétablir le canon du concile de Trente sur les vicaires capitulaires; et le cardinal Maury se vanta à plusieurs personnes, et à moi-même à Fontainebleau, d'être l'auteur de ce bon conseil. L'empereur nomma alors à plusieurs églises vacantes, et entre autres à celle de Paris, qu'il réserva au même cardinal Maury, en récompense de ses bons avis, et il fit insinuer par le ministre des cultes aux chapitres des cathédrales de choisir pour vicaires les sujets qu'il avait nommés : ce qui fut généralement exécuté. Le Saint-Père en fut averti, et vit sur-le-

champ les funestes conséquences que pouvait entraîner cette prétendue institution, ou, pour mieux dire, cette intrusion des évêques nommés par le pouvoir laïque dans l'administration des siéges vacans. Animé par son zèle apostolique pour la conservation de la discipline ecclésiastique, pour l'autorité du Saint-Siége, et pour le salut des âmes, il ne manqua pas, malgré la rigueur de la captivité dans laquelle on le retenait à Savone, de mettre dès-lors, autant qu'il était en lui, un terme à un si grave inconvénient, et de réprimer un pareil attentat. Dans les mois de novembre et de décembre, de l'année 1810, il écrivit trois brefs : le premier, le 5 novembre, au cardinal Maury; le second, le 2 décembre, à l'archidiacre de l'église métropolitaine de Florence, Averardo Corboli; et le troisième, le 18 du même mois, à l'abbé d'Astros, vicaire capitulaire de l'église métropolitaine de Paris. Dans ces brefs, il déclarait hautement que cette prétendue institution des ecclésiastiques nommés aux siéges épiscopaux dans les administrations des diocèses, avant la confirmation pontificale, était contraire aux saintes lois de l'Église et à la discipline alors en vigueur, et tendait à détruire les principes de la mission légitime, et à annuler l'autorité du siégé apostolique. Ces brefs étant venus à la connaissance du public, produisirent l'effet qu'on pouvait désirer dans cette circonstance. Par ce moyen, les fidèles furent avertis

de l'illégitimité des vicaires capitulaires intrus, et, dans tous les diocèses où l'on en envoya, plusieurs ecclésiastiques, ceux particulièrement des chapitres des cathédrales, ne voulurent point les reconnaître, malgré les ordres exprès du gouvernement. Napoléon, vivement irrité, en vint à des mesures de rigueur contre le pape et contre tous ceux qu'il soupçonna d'avoir pris part à la composition et à la promulgation de ces brefs en France et en Italie. Les cardinaux de Pietro, Gabrielli et Oppizoni, furent transportés de Sémur, où ils étaient relégués, à la tour de Vincennes; on renferma dans le même fort le prélat de Gregorio et le général des Barnabites, le père Fontanes, les deux plus dignes membres de la sainte Église, les ornemens du sacré collége. On sépara du pape le prélat Doria, qu'on relégua à Naples, et quelques-uns de ses anciens serviteurs qu'on transféra à Fenestrelle; on lui défendit de recevoir personne sans la permission du gouvernement. Napoléon lui fit interdire, par le préfet du département, toute communication avec ses sujets de l'Empire français et du royaume d'Italie, et cela dans les termes les plus durs *, le menaçant de faire réunir, à l'exemple de certains empereurs, un concile œcuménique pour lui faire son procès et le déposer.

* Pièces justificatives, n° 111.

Le pape supporta tout avec une patience héroïque, et ne donna aucun signe de découragement ou de faiblesse.

L'empereur avait cette année rempli les prisons d'État d'une foule d'ecclésiastiques qui ne voulaient pas reconnaître les vicaires capitulaires intrus, ou ne se montraient pas dociles à ses innovations en matière de religion : au mois de janvier de l'année suivante 1811, il rassembla de nouveau le conseil ecclésiastique, et joignit aux autres cardinaux et prélats le cardinal Carelli, évêque de Parme, et monseigneur de Pradt, archevêque de Malines. Il leur fit proposer deux questions. Dans la première, il demandait à qui on devait avoir recours pour obtenir les dispenses, toute communication étant interrompue entre les sujets de l'empereur et le pape. Demande étrange et vraiment singulière dans la bouche de celui qui était l'auteur du désordre, puisqu'il retenait le pape en prison et ne permettait pas à ses sujets d'approcher de sa personne sacrée. Il demandait en second lieu quel serait le moyen légitime de donner l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, si le pape persistait dans le refus des bulles pontificales de confirmation. Je ne parlerai pas de la réponse du conseil à la première question, qui n'est pas étroitement liée au principal objet de mon récit; je m'occuperai seulement de la seconde. Les cardinaux et les prélats répondi-

rent que le pape refusait les bulles de confirmation sans alléguer aucun motif canonique; que les brefs adressés aux chapitres de Paris, de Florence et d'Asti étaient une preuve affligeante des fausses idées qu'inspiraient au pape des personnes peu instruites des coutumes et de l'état des Églises de France; que ce serait une sage précaution de faire ajouter au concordat de 1801 la clause que sa sainteté donnerait l'institution canonique aux ecclésiastiques nommés par l'empereur dans un temps déterminé, passé lequel, le droit de la confirmation et de l'institution canoniques serait dévolu au concile de la province; que si le pape ne consentait pas à l'addition de cette clause, son refus justifierait aux yeux de l'Église tout entière l'abolition du concordat; qu'il était très-important dans cette affaire de ne pas heurter l'opinion publique, qui n'est pas ordinairement favorable aux changemens et aux innovations, et qu'il fallait par conséquent préparer peu à peu les esprits; que l'Église de France était autorisée, en cas de nécessité, à pourvoir à sa propre conservation; le conseil insistait sur l'expédient déjà projeté de convoquer un concile ou une nombreuse assemblée, et enfin il conseillait, avant de réunir un concile, d'envoyer au pape une députation pour l'éclairer sur le véritable état des choses. Telle fut en abrégé la réponse que les membres du conseil ecclésiastique rendirent en corps à l'empereur au mois de mars, réponse de

l'authenticité de laquelle on ne saurait douter; car un de ces prélats, monseigneur l'archevêque de Tours, la fit imprimer en 1814. Pour son honneur et celui de ses collègues, il aurait été beaucoup plus prudent de la tenir cachée au public et de la supprimer entièrement. On ne peut lire et remarquer sans peine que, renouvelant la fable connue du Loup et de l'Agneau, ils imputèrent à un pape qui gémissait dans une dure captivité les désordres auxquels étaient alors en proie les Églises de France et d'Italie; qu'ils parlèrent avec peu de respect des maximes des théologiens et des canonistes du Saint-Siége, les traitant d'ultramontains, et les taxant d'idées fausses; qu'enfin ils donnèrent à l'empereur le conseil de faire ajouter au concordat une clause qui fixât au pape un temps déterminé pour exercer son droit de confirmation: conseil plein de ruse et de mauvaise foi; car tout en donnant à entendre qu'on voulait conserver au Saint-Siége un droit si précieux, on parvenait à le rendre illusoire en plusieurs circonstances. Ils appuyaient leur avis d'un argument qui n'était pas fondé sur la vérité, et que le conseil ecclésiastique exprima dans les termes suivans: « Ce concordat (de 1801) donne aux papes un trop grand avantage sur les monarques. Dans une clause de ce concordat, le prince perd le droit de nomination, si dans un temps déterminé il ne présente au pape un sujet convenable. Afin qu'il y ait égalité de droits

entre les augustes parties contractantes, il serait nécessaire que le pape, de son côté, se fût engagé à donner l'institution ou à faire connaître le motif canonique de son refus dans un temps également déterminé; autrement le droit d'institution serait dévolu par ce seul fait au concile de la province où est l'évêché vacant. En ajoutant cette clause au concordat, il ne sera plus au pouvoir des papes de prolonger à leur gré la vacance des siéges épiscopaux, et les papes ne seront plus les maîtres de l'épiscopat. »

Je ferai observer en passant que c'est une prétention injuste que de vouloir soumettre aux lois et aux règles des traités les concessions volontaires du Saint-Siége, et que, d'un autre côté, le conseil dans sa réponse affirme une fausseté, en disant que, par une clause du concordat de 1801, le souverain de France perdrait le droit de nomination si, dans le temps fixé, il ne présentait pas au pape un sujet convenable. On lit bien dans le texte du concordat que le premier consul, dans l'espace de trois mois après la promulgation de la constitution apostolique de confirmation, nommera les archevêques et évêques des nouveaux diocèses établis; mais il n'y a rien qui indique qu'il perdrait ce droit s'il laissait passer ce temps sans l'exercer: on peut encore moins tirer cette conclusion de l'article 5, où, en accordant au premier consul le pouvoir de nommer pour l'avenir aux siéges épisco-

paux vacans, on ne lui prescrit aucun temps déterminé.

Après cette réponse du conseil, l'empereur fit venir en sa présence les cardinaux et les évêques qui le composaient; et, dans cette audience, il se passa une anecdote dont on parla beaucoup à Paris. J'en retrouve le récit dans un manuscrit précieux, écrit tout entier de la main du cardinal Consalvi, et que j'ai maintenant entre les mains; je le rapporterai tel qu'il a été fait par cet illustre cardinal, qui recueillit avec une curiosité digne d'éloges plusieurs renseignemens concernant la convocation et les actes de cette assemblée, abusivement appelée *concile national*. « L'empereur rassembla en sa présence tous les membres du comité (c'est ainsi qu'il appelle le conseil ecclésiastique), y compris les théologiens; il y joignit même les conseillers et les grands dignitaires de l'Empire, afin que la réunion fût encore plus imposante aux yeux du public. Ils furent tous convoqués tout à coup un matin vers le commencement d'avril 1811, si je ne me trompe; il ouvrit la séance par un discours très-long et très-violent contre le pape, le chargeant d'accusations pour sa résistance obstinée, et déclarant l'intention où il était de prendre les résolutions les plus énergiques. Quoique le discours de l'empereur fût un tissu de principes erronés, de faussetés, de calomnies atroces, et de maximes entièrement opposées à celles de

l'Église et à ses lois, il n'y eut pas un évêque, pas un cardinal parmi les membres du comité qui eût le courage d'opposer la vérité à la force et à la puissance; et manquant à leur devoir, à leur qualité et à leur rang, ils gardèrent tous le silence. Mais heureusement pour la religion, il se trouva un simple ecclésiastique qui fut capable de sauver l'honneur de sa profession et de dire la vérité sans détour en présence du plus redoutable des empereurs. Ce fut l'abbé Emery, qui, quoique partageant les maximes gallicanes, et ce qui avait rapport à la liberté et aux priviléges gallicans et aux quatre fameux articles de 1682, était cependant aussi modéré dans son opinion qu'on pouvait le désirer dans un homme qui professait une pareille doctrine; il en soutenait les principes, mais n'en voulait pas les conséquences. Il était du reste éminemment recommandable par son savoir et sa conduite, qui ne s'était jamais démentie, même dans les temps les plus critiques de la révolution. Lors donc que ce fut son tour de parler, quoique ceux qui étaient avant lui par leur dignité eussent gardé le silence, il n'imita pas leur exemple; il se leva et commença son discours en déclarant hardiment que le concile qu'on voulait rassembler ne pourrait avoir aucune valeur, puisqu'il se ferait sans la participation du pape ou serait désapprouvé par lui. Il appuya son assertion de preuves si claires et si fortes, qu'elles ne semblaient pas admettre de

réplique; il alla même jusqu'à prendre la défense du pape, et eut le courage de dire à l'empereur : « Votre Majesté estime le grand Bossuet et se plaît à le citer souvent; eh bien! Bossuet soutient expressément que l'indépendance et la pleine liberté du chef de la religion sont nécessaires pour le libre exercice de la souveraineté spirituelle. » Il développa ce qu'il venait d'avancer et en prouva la vérité avec les raisons les plus convaincantes et les faits les plus clairs : pendant qu'il parlait, tous les membres du comité avaient l'air de le désapprouver; ses voisins s'éloignaient de lui comme pour témoigner leur blâme; et, quand son discours fut achevé, quelques-uns des assistans prièrent l'empereur de l'excuser, l'assurant qu'il n'avait pas eu de mauvais desseins en parlant ainsi, et qu'il n'avait pas l'intention de contrarier la volonté de Sa Majesté. L'empereur, qui l'avait écouté avec la plus grande attention et sans jamais le quitter des yeux, répondit à ceux qui cherchaient à l'excuser : « Vous vous trompez, je ne suis pas irrité contre l'abbé Emery; il a parlé en homme qui possède bien son affaire, et c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. » A ces mots, l'empereur leva la séance et sortit; en passant il fit un salut à l'abbé Emery sans faire attention à aucun autre. Alors tous allèrent à l'envi le complimenter, le flatter, le combler d'éloges, montrant autant de bassesse à le courtiser après le bon accueil que venait de lui

[redacted]

faire l'empereur qu'ils en avaient montré à le blâmer lorsqu'ils craignaient que l'empereur ne fût offensé de sa franchise. Ce trait fit beaucoup d'honneur à l'abbé Emery. Il reçut des louanges de toutes les classes, de tous les partis : peu de jours après, soit par l'effet de l'effort qu'il avait fait, soit par suite de son grand âge (il était octogénaire), il tomba malade et mourut heureux, en ce sens qu'il ne pouvait terminer sa carrière dans un moment plus glorieux pour lui aux yeux du monde, et plus méritoire aux yeux du ciel.

Les réflexions faites dans la seconde réponse aux demandes de l'empereur, et ce discours d'Emery, firent connaître à Napoléon les difficultés de son entreprise contre le pape, et dans la suite il agit avec moins de violence et beaucoup plus de précaution.

Cette anecdote servit à me confirmer davantage dans l'opinion où j'étais que Bonaparte ne se serait pas porté, si tôt du moins, à une persécution contre le Saint-Siége, si dès le moment où il commença à se mêler des affaires de religion, il eût trouvé plus de résistance et de courage apostolique dans les prélats français, et à Rome moins de facilité et de condescendance.

Je reviens maintenant à mon sujet. La réponse du conseil ecclésiastique obtint, comme on devait le supposer, l'approbation de l'empereur, qui commença aussitôt à suivre ses avis, et qui, dans une

circulaire en date du 25 avril, écrite dans son style soldatesque*, convoqua à Paris pour le 9 juin les évêques de France et un grand nombre d'évêques d'Italie et des provinces italiennes réunies à l'Empire français. Le principal but de Napoléon et de ses conseillers, dans cette convocation d'une nombreuse assemblée d'évêques, était d'intimider le pape et de le rendre plus soumis. Il comprenait bien que, bien qu'il réussît à engager les évêques rassemblés à Paris à favoriser ses projets et à faire toutes ses volontés, si le pape ne consentait pas aux décrets de l'assemblée, le schisme, au lieu de s'éteindre en France, ne ferait que se propager, et que les factions et les partis s'augmenteraient encore au lieu de diminuer; car il ne serait pas possible de parvenir à obliger tout le clergé de France et d'Italie à penser de la même manière, ou à suivre au moins sans réclamation et sans plainte les nouveaux réglemens de discipline ecclésiastique qu'il se proposait d'introduire dans tous ses domaines. On se rappelait encore le schisme du clergé constitutionnel et l'horreur qu'avait inspirée dans une grande partie de la France la consécration sacrilége des évêques intrus, et l'on prévoyait bien que toutes les innovations en matière de discipline qu'on ferait alors sans l'intervention et le consentement

* *Voyez* le document de la lettre A.

du pape, seraient considérées par la plus grande partie de la nation comme illégitimes et schismatiques. L'empereur suivit encore en cela l'avis du conseil ecclésiastique; il permit que les cardinaux et les évêques résidant alors à Paris envoyassent une députation de trois prélats à Savone pour traiter avec le pape de ces graves intérêts. Toutefois, l'empereur voulut tout faire et tout régler en maître. Il nomma les prélats qui devaient composer la députation, fixa le temps de leur absence et l'époque de leur retour à Paris, et au cas où le pape consentirait à entrer en négociations, il détermina les questions qui devaient lui être soumises, et les bases et conditions du nouveau pacte.

Les prélats qu'il choisit furent monseigneur de Barral, archevêque de Tours, monseigneur Du Voisin, évêque de Nantes, qui jouissait alors de toute sa confiance et de toute sa faveur, et monseigneur Maunay, évêque de Trêves; c'étaient des prélats instruits et versés dans les affaires, mais trop courtisans et trop esclaves du pouvoir laïque, mal épidémique chez les évêques qui fréquentent les palais des princes. Ce mal prit naissance dès les temps du grand Constantin chez les deux Eusèbe, ses favoris, qui ont laissé un nom peu honorable dans l'histoire de l'arianisme.

Les instructions qui furent données de vive voix par l'empereur, et transcrites ensuite par le ministre des cultes, portaient qu'on devait notifier au

pape la convocation du concile, et lui déclarer que le concordat de 1801 n'avait plus de force ni de valeur, puisque le Saint-Père, une des parties contractantes, avait refusé d'en remplir les conditions, et qu'à l'avenir les évêques recevraient l'institution canonique comme cela se pratiquait avant le concordat de François Ier, et de la manière qui serait établie par le concile et approuvée par l'empereur. Les trois évêques députés étaient autorisés à entrer en pourparlers avec le pape s'ils le trouvaient disposé à une conciliation : le cas échéant, il leur était recommandé d'ouvrir deux négociations différentes, l'une sur l'institution canonique des évêques, l'autre sur les affaires générales de l'Église.

Dans la première, l'empereur consentait à admettre de nouveau le concordat de 1801 à deux conditions : 1° que le pape donnerait l'institution canonique aux évêques qu'il avait déjà nommés; 2° qu'à l'avenir les nominations de l'empereur seraient communiquées au pape, afin d'en obtenir la confirmation apostolique, et que si, trois mois après, le pape ne l'accordait pas, les nominations seraient communiquées au métropolitain, qui donnerait l'institution au suffragant, et que ce serait un des suffragans qui donnerait l'institution s'il s'agissait de la nomination d'un archevêque. Quant à la seconde négociation qui devait régler les affaires générales de l'Église, on établissait les bases sui-

[redacted]

vantes : il serait permis au pape de retourner à Rome, s'il consentait à prêter le serment de fidélité et d'obéissance prescrit aux évêques dans le concordat; si le pape refusait de prêter ce serment, il pourrait fixer sa résidence à Avignon, où on lui permettrait l'exercice de sa juridiction spirituelle, avec la faculté d'avoir près de lui les résidens des puissances chrétiennes; il aurait les honneurs d'un souverain et deux millions de francs pour son entretien, mais tout cela sous la condition qu'il promettrait de ne faire dans l'Empire rien qui fût contraire aux quatre propositions du clergé gallican de 1682. A la fin des instructions il était dit que, si le pape admettait toutes ces conditions et adoptait les deux traités proposés, l'empereur était disposé à discuter les autres points de l'érection de nouveaux évêchés en Hollande et en Allemagne, de la daterie, des missions et de tous les autres objets nécessaires au libre exercice de la juridiction pontificale. Enfin, il était enjoint aux trois évêques députés de signifier au pape qu'on ne lui rendrait jamais la souveraineté temporelle de Rome, et de revenir à Paris pour le 9 juin, époque fixée pour l'ouverture du concile.

Les trois prélats choisis par l'empereur n'eurent pas horreur d'accepter l'odieuse commission de porter des propositions si dures et si rigoureuses à un vénérable pontife qui avait si bien mérité de leur nation, et qui se trouvait retenu dans

une étroite captivité, privé de ministres, de conseillers, et de tous les secours nécessaires pour traiter d'aussi grands intérêts. Les cardinaux et les évêques qui étaient alors à Paris remirent aux députés une lettre revêtue de toutes leurs signatures, et qui devait leur servir comme de lettre de créance près du Saint-Père. Dans cette lettre, ils cherchaient, en termes très-pressans, à engager le pape à se réconcilier avec l'empereur en adhérant à toutes ses demandes et prétentions.

Le 1er mai, les trois évêques députés partirent de Paris et arrivèrent le 9 à Savone. Le jour suivant, le préfet du département, qui résidait dans cette ville, les présenta au Saint-Père, qui les accueillit avec sa douceur et sa bonté ordinaires. Depuis ce jour jusqu'au 19, ils eurent presque tous les jours une audience du pape avec l'évêque de Faenza, et tinrent plusieurs conférences sur l'objet de leur mission. On en trouve les détails dans les lettres écrites par l'archevêque de Tours, chef de la députation, au ministre des cultes; lettres que le même archevêque publia à Paris, en 1814, dans le livre intitulé : *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIXe siècle*, que j'ai déjà cité plusieurs fois.

Dans toutes les conférences, les quatre prélats, tout en protestant du dévouement filial et de l'inaltérable attachement et respect de l'Église gallicane

pour la chaire de saint Pierre, et de leur amour particulier pour la personne sacrée de Pie VII, firent tous leurs efforts et employèrent tous les moyens possibles pour persuader au pape de seconder les intentions de l'empereur : tantôt ils cherchaient à l'attendrir, en lui faisant un tableau lamentable de l'état des églises de France, privées de leurs pasteurs ; tantôt ils tâchaient de l'intimider en lui représentant les funestes conséquences que pouvait avoir son refus. Ils lui faisaient entendre adroitement que l'assemblée des évêques, qu'ils appelaient indûment concile national, se trouverait dans la nécessité, pour donner des pasteurs aux églises vacantes de France et d'Italie, de recourir aux usages et aux mesures de l'ancienne discipline, faisant allusion aux confirmations des métropolitains et à la fameuse pragmatique sanction qui faisait perdre au Saint-Siége une de ses plus belles prérogatives. Ils insistaient vivement pour que le pape consentît à la nouvelle clause que l'empereur proposait d'ajouter au concordat de 1801, pour conserver à son siége le droit de confirmation et d'institution des évêques. Ils s'efforçaient de lui persuader que la promesse de ne rien faire contre les quatre propositions du clergé gallican, que l'empereur exigeait pour le remettre en liberté, ne portait point préjudice à son pouvoir, et n'attaquait point l'honneur du Saint-Siége. On voit dans les lettres de l'ar-

chevêque de Tours au ministre des cultes que le pape soutint d'abord la lutte avec force, résistant aux instances et aux assauts journaliers des prélats français, et rendant souvent compte de son refus avec énergie, au point que plusieurs fois ces prélats perdirent l'espérance de réussir dans leur entreprise et se virent au moment de retourner à Paris sans avoir rien conclu. Le pape rejeta toujours la proposition qui lui fut faite de promettre à l'empereur qu'il n'entreprendrait rien contre les quatre propositions gallicanes, déclarant une telle promesse contraire aux maximes de l'Église romaine et en contradiction manifeste avec tout ce qu'avaient écrit et fait plusieurs pontifes ses prédécesseurs. Dans le cours des conférences il déclara à plusieurs reprises que dans les hauts intérêts qui touchaient à la discipline universelle de l'Église et aux droits et prérogatives du souverain de Rome, il ne devait prendre aucune détermination dans l'état de captivité où il se trouvait, et sans l'assistance de son conseil, c'est-à-dire du sacré collége. Les prélats lui donnèrent à entendre qu'ils pouvaient eux-mêmes, étant évêques et dévoués au Saint-Siége apostolique, remplacer les cardinaux absens. Mais le pape leur répondit avec bonne grâce que, bien qu'il eût une profonde estime pour leurs personnes, il ne pouvait cependant, vu qu'ils étaient nourris dans les principes gallicans, leur accorder la confiance qu'il avait, à juste titre, dans les

cardinaux, ses *conseillers-nés*. Les prélats députés ne cessèrent de répondre à ces raisons d'une manière en apparence respectueuse; ils tourmentaient chaque jour le pape par de fréquentes audiences; ils cherchaient sans cesse à l'intimider par le tableau épouvantable des maux que pouvait entraîner son refus de faire de petites concessions, disaient-ils, pour sauver l'Église d'un schisme funeste, et ne pas priver le siége apostolique de ses plus belles prérogatives. Pour l'émouvoir encore davantage, et lui mettre, comme on dit vulgairement, le couteau sous la gorge, ils lui dirent plusieurs fois qu'il n'y avait pas de temps à perdre, puisqu'ils devaient se trouver au 1er juin à Paris, suivant l'ordre de l'empereur. Ceux qui ont vu le pape de près et qui savent quelle était la modestie de son caractère, et combien il se défiait de ses propres lumières, ne s'étonneront pas de tout ce que ces prélats finirent par obtenir de lui, et regarderont cette action du pape comme digne de compassion plutôt que de blâme. Tenu dans l'ignorance de tout ce qui se passait alors en France et en Europe; fatigué, opprimé et harassé par les instances des prélats, n'ayant ni conseils ni assistance, effrayé à la vue de l'avenir funeste qu'on lui représentait, et pensant qu'on attribuerait à sa personne tous les malheurs qui pourraient arriver à l'Église, il promit à la fin de donner la con-

firmation et l'institution canoniques aux évêques nommés par l'empereur; d'étendre le concordat de 1801 aux Églises de Toscane, de Parme et de Plaisance, et d'ajouter au même concordat de 1801 la clause proposée au nom de l'empereur. Les prélats profitèrent aussitôt de ce moment de faiblesse, et sous les yeux mêmes du pape ils mirent en écrit cette promesse et firent que le pape la reconnut pour sienne, quoique sans sa signature.

La note était conçue dans les termes suivans :

« Sa sainteté, prenant en considération les besoins et le vœu des Églises de France et d'Italie, qui lui ont été représentés par l'archevêque de Tours, et par les évêques de Trèves, de Nantes et de Faenza, et voulant donner à ces Églises une nouvelle preuve de son affection paternelle, a déclaré à l'archevêque et aux évêques susdits :

« 1° Sa sainteté accorde l'institution canonique aux évêques nommés par Sa Majesté impériale et royale dans les formes convenues à l'époque des concordats de France et du royaume d'Italie.

« 2° Sa sainteté veut bien étendre les mêmes dispositions aux églises de Toscane, de Parme et de Plaisance, par le moyen d'un nouveau concordat.

« 3° Sa sainteté consent à ce que dans les concordats il soit inséré une clause par laquelle sa sainteté s'engage à faire délivrer les bulles d'institution aux évêques nommés par Sa Majesté dans

un espace de temps déterminé, que sa sainteté croit ne pouvoir être au-dessous de six mois; et dans le cas où elle différerait plus de six mois, et pour toute autre raison que pour l'indignité personnelle des sujets, elle investit du pouvoir de donner en son nom les bulles, le métropolitain de l'église vacante, et, à son défaut, l'évêque le plus ancien de la province ecclésiastique.

« 4° Sa sainteté s'engage à faire ces concessions dans l'espérance que lui ont fait concevoir dans leurs discours les évêques députés, que ces concessions prépareront les voies à d'autres accommodemens, qui pourront rétablir l'ordre et la paix de l'Église, et rendre au Saint-Siége la liberté, l'indépendance et la dignité qui lui est due. »

Savone, 19 mai 1811.

Telle fut l'issue de la mission des quatre prélats à Savone; ce fut le premier pas rétrograde de Pie VII depuis sa violente expulsion de Rome; il eut pour conséquences d'autres faits encore plus graves jusqu'à la funeste conclusion du concordat de Fontainebleau. Les députés étant congédiés, le pape réfléchit à tout ce qu'il avait promis; il reconnut aussitôt la gravité de la démarche qu'il venait de faire, et l'abus qu'on pouvait faire en France de la promesse qui lui avait été arrachée dans un moment de surprise par l'insistance de ces prélats. Aussi *in se reversus flevit amarè*, et

en fut vivement frappé. Son valet de chambre Ilario Palmieri, qui dormait dans la chambre voisine du Saint-Père, m'a raconté plus tard à Fontainebleau que la nuit suivante le pape ne ferma pas l'œil un seul instant, poussant de profonds soupirs et s'accusant dans les termes du plus vif repentir; que le lendemain matin, il demanda si les évêques français étaient partis, et qu'à la nouvelle de leur départ il tomba comme dans une espèce de délire. Les évêques députés, de retour en France, rapportèrent au gouvernement l'issue de leur mission; mais on ne fit pour le moment aucun usage de la promesse du pape. Le 17 juin, on ouvrit, avec beaucoup de solennité et de pompe, l'assemblée de tous les évêques de France et d'un grand nombre de ceux d'Italie, sous le nom de concile national. Les gens de bien tremblaient, ne pouvant se persuader que l'empereur eût convoqué à Paris une assemblée de tant de prélats, sans être sûr auparavant qu'ils ne mettraient aucun obstacle à ses projets et à ses desseins; mais il ne trouva pas les prélats si dociles dans les matières ecclésiastiques qu'il avait trouvé les bons Lombards et Cisalpins dans les changemens politiques de gouvernement.

Je n'ai pas l'intention de faire ici l'histoire de cette assemblée, appelée improprement concile national, que Napoléon convoqua arbitrairement, sans y appeler, contre les dispositions des sacrés

[redacted]

canons, une grande partie des évêques d'Italie, soit qu'ils eussent encouru son indignation, soit qu'il les regardât comme suspects. Je rappellerai seulement en peu de mots des faits qui doivent servir pour l'intelligence des événemens qui suivirent. On fit proposer à l'assemblée le changement de la discipline actuelle de l'Église sur la confirmation et l'institution des évêques, et demander quel serait le nouveau mode pour les institutions canoniques, le concordat de 1801 n'existant plus; on déclarait que le concile avait le droit d'indiquer ce nouveau mode. Mais la commission des cardinaux et des prélats, nommée par l'assemblée pour examiner la proposition de l'empereur et donner son avis, répondit, malgré les intrigues et les manœuvres des prélats de cour, que le concile national était incompétent pour changer sur cet objet la discipline universelle qui avait été confirmée par les conciles œcuméniques. Cette tentative ayant échoué, on proposa un décret modelé, quoique avec quelques changemens, sur la promesse écrite que les trois évêques, revenus de Savone, avaient extorquée au pape. Dans ce décret, on approuvait la nouvelle clause qu'on devait ajouter au concordat de 1801, fixant au pape l'espace de six mois comme terme pour accorder la confirmation et l'institution canoniques des évêques nommés; lesquels six mois étant écoulés, ce droit devait être dévolu aux métropolitains. On

concluait en priant l'empereur de permettre qu'une députation d'évêques se rendît près du Saint-Père, pour le remercier de la concession qu'il avait faite dans les premières conférences de Savone. Mais l'assemblée, doutant de la vérité, ou au moins de l'exactitude de cet écrit, qui était l'œuvre des trois prélats, et qui n'était pas signé par le pape, refusa encore, en dépit de tous les efforts des courtisans, de consentir à ce décret tel qu'il était proposé. Dès que l'empereur fut informé de ces discussions, il entra dans une violente colère et ferma tout à coup l'assemblée. Il fit arrêter et conduire à Vincennes les trois vénérables évêques de Tournay, de Troyes et de Gand, qui s'étaient montrés les plus ardens défenseurs des prérogatives du Saint-Siége.

Les espérances renaquirent alors dans le cœur des philosophes et des jansénistes, aussi bien que les craintes dans le cœur des gens de bien; car on s'attendait que Napoléon, indigné et fatigué de l'opposition qu'il trouvait à ses desseins dans le pape et les évêques, en viendrait enfin a quelque résolution violente et extraordinaire, et, s'arrogeant les droits de législateur suprême, prescrirait de nouvelles lois à l'Église; mais les uns et les autres, à mon avis, se trompèrent, ne connaissant pas le caractère et le but véritable de Napoléon. Il n'eut jamais l'intention de détacher la France du sein de l'Église catholique; mais insatiable à mesure

qu'il trouvait facilité et condescendance dans le pape ou dans les évêques, il s'arrêtait au contraire lorsqu'il rencontrait résistance et opposition, et imaginait adroitement de nouveaux projets pour arriver par une autre voie à l'exécution de ses desseins : c'est ce qu'il fit dans cette circonstance, et il ne réussit que trop bien. Il chargea alors les deux ministres des cultes de l'Empire français et du royaume d'Italie d'appeler séparément et un à un tous les évêques de leurs nations présens à Paris, et de les engager à signer un écrit par lequel ils promettraient d'approuver le décret qui serait proposé au concile pour adopter la clause qu'on devait ajouter au concordat. Les ministres remplirent leur commission avec cette activité et cette énergie que Napoléon savait inspirer à ses agens ; mais ce ne fut pas sans éprouver une grande opposition. Employant, selon les différens caractères des prélats, tantôt les flatteries et les promesses, tantôt les reproches et les menaces, ils parvinrent à faire signer la plupart des évêques, excepté quatorze ou quinze, qui restèrent toujours inébranlables et ne se soumirent pas aux volontés du gouvernement. Presque tous les évêques qui étaient auparavant intrus et constitutionnels, et les courtisans vendus à la cour, signèrent aussitôt pour se faire un mérite de leur prompte soumission; mais, comme je le disais, on trouva dans les autres une grande opposition, car ils craignaient de faire une

chose contraire aux véritables intentions du pape. Cependant les ministres leur exagérèrent l'indignation de l'empereur, les funestes conséquences qui pouvaient en résulter; ils promirent que s'ils donnaient leur signature, ainsi que l'avaient déjà fait les autres prélats, l'empereur apaisé permettrait aussitôt la réunion du concile; ils ajoutèrent qu'ils ne devaient pas craindre d'offenser le pape et de contrarier ses intentions, puisque c'était sa sainteté elle-même qui avait proposé cette mesure aux évêques députés à Savone; ils conclurent enfin qu'on enverrait le décret du concile au pape pour obtenir sa ratification et son approbation. Ce discours des ministres fut assez agréable à plusieurs des prélats, qui y voyaient un moyen de sortir du pénible embarras où ils s'étaient trouvés dans le temps des réunions de l'assemblée. En effet, d'un côté ils n'auraient pas voulu déplaire à un monarque de qui dépendait l'état de la religion en France et en Italie, et ils étaient disposés en quelque sorte à seconder ses projets; d'un autre côté, ils voulaient éviter le scandale qu'ils donneraient à tous les gens de bien et l'horreur qu'ils inspireraient à toute l'Europe, s'ils formaient un décret ou une résolution contraire aux droits et à la puissance du souverain pontife, semblant ainsi profiter, pour attaquer hostilement le Saint-Siége, du moment où le pape gémissait dans une dure captivité, où les membres du sacré collége étaient dé-

[redacted]

tenus dans des forteresses ou déportés et dispersés, et où le clergé romain, ballotté de ville en ville, d'île en île dans la Méditerranée, éprouvait une cruelle persécution. Ils se rendirent donc au discours des ministres, et signèrent l'écrit qui leur était proposé, mais avec des modifications et des réserves de quelques-unes desquelles on ne tint plus tard aucun compte. Cette promesse obtenue, l'empereur leur permit de se rassembler de nouveau. Ils se réunirent en assemblée générale le 5 août 1811. L'archevêque de Tours, chef de la députation de Savone, fit à l'assemblée le rapport des négociations et des conférences qui avaient eu lieu avec le pape, et de l'issue de leur mission; il lut la promesse écrite du Saint-Père pour l'addition de la clause au concordat de 1811. Ensuite de ce rapport, l'assemblée décréta ce qui suit :

Décret du concile national de Paris, émané de la congrégation générale du 5 août 1811, sous la présidence de son altesse éminentissime monseigneur Joseph, cardinal Fesch, archevêque de Lyon et grand aumônier, etc., etc.

Le concile national décrète ce qui suit :

Art. 1er. — Selon l'esprit des sacrés canons, les archevêchés et évêchés ne pourront rester vacans plus d'un an, pendant lequel espace de temps la nomination, l'institution canonique et la consécration devront s'effectuer.

Art. 2.—Le concile suppliera l'empereur de continuer à nommer aux siéges vacans suivant les règles établies par les concordats, et ceux qui seront nommés par l'empereur demanderont au souverain pontife l'institution canonique.

Art. 3.—Dans l'espace de six mois, qui commenceront à partir du jour où le pape aura connaissance de la nomination faite dans les formes accoutumées, sa sainteté donnera l'institution canonique, comme le portent les concordats.

Art. 4.—Les six mois écoulés, si sa sainteté n'a pas accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, procédera à l'institution de l'évêque nommé, ce qu'il fera encore s'il doit donner l'institution au métropolitain même.

Art. 5.—Le présent décret sera envoyé à sa sainteté pour obtenir son approbation, et dans ce but on présentera de très-humbles suppliques à Sa Majesté l'empereur et roi, pour qu'elle permette à une députation composée de six évêques de se transporter près du Saint-Père pour le prier de confirmer un décret qui peut seul mettre un terme aux maux des Églises de l'Empire français et du royaume d'Italie.

J. cardinal Fesch, *président.*
Hyacinthe, archevêque de Turin, *secrétaire.*
Paul, archevêque de Pavie, *secrétaire.*
Jean-Baptiste, évêque de Nantes, *secrétaire.*
Charles, évêque de Bayeux, *secrétaire.*

Ce décret, si contraire au droit pontifical de la confirmation des évêques, fut le premier effet funeste de la promesse extorquée par les instances des évêques députés à Savone, et on peut supposer que sans cette promesse l'empereur n'aurait pu obtenir ce décret. Avec la permission, et, je crois, d'après les ordres de ce souverain, on nomma pour la nouvelle députation qui devait se transporter à Savone et présenter le décret au pape, les archevêques de Tours, de Pavie et de Malines, les évêques de Faenza, de Plaisance et de Feltre (ce dernier mourut avant de partir), et ceux d'Évreux, de Trèves et de Nantes *.

* Il est à désirer qu'on fasse une histoire exacte et détaillée de cette assemblée si singulière et si extraordinaire. Napoléon y appela les seuls évêques qu'il lui plut d'y faire intervenir, en excluant, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, beaucoup d'autres qui, selon les sacrés canons, avaient aussi le droit d'y assister.

Dans la séance d'ouverture du concile tous les prélats présens prêtèrent le serment accoutumé d'obéissance au pape, et dans la première congrégation le ministre des cultes proposa, au nom de l'empereur, le sujet sur lequel le concile devait délibérer. Ce fut un réquisitoire outrageant contre Pie VII, accusé de tous les maux de l'Église, en des termes qui firent frissonner d'horreur ces saints pasteurs. Sur la proposition du cardinal Maury, à l'ancienne manière de voter dans les conseils, on substitua le mode d'approuver ou de désapprouver par assis et levé, moyen employé par les révolution-

L'assemblée remit aux députés une lettre de créance pour le pape, en date du 19 août, dans laquelle elle suppliait sa sainteté d'approuver ce décret comme l'unique remède aux maux et aux graves désordres de tant de siéges vacans en France et en Italie. On remarque dans cette lettre les phrases suivantes : « Héritiers de la doctrine et des sentimens qui ont toujours distingué nos églises, nous chérissons les liens qui nous attachent au

---

naires et par la convention nationale, qu'on devait par conséquent rejeter avec horreur en se rappelant les crimes de ces infâmes assemblées.

La commission des cardinaux et des prélats nommés pour examiner la proposition faite par le ministre des cultes au nom de l'empereur, déclara l'incompétence du concile, et ce fut alors que Napoléon dans l'excès de sa colère cassa l'assemblée et fit emprisonner trois évêques de la même commission.

Quelque temps après l'empereur permit aux évêques de se réunir une seconde fois, et le second acte de cette représentation sacrée commença.

Enfin dans la congrégation du 5 août on fit le décret que j'ai cité, après quoi il ne fut plus question du concile; on ne tint pas de dernière séance pour la promulgation des décrets et pour la clôture du concile, et les prélats se rendirent dans leurs diocèses.

Après tous ces faits, il était vraiment merveilleux d'entendre les archevêques de Tours et de Malines, et les évêques de Nantes et de Trèves, citer et vanter la liberté de l'Église gallicane.

siége apostolique, et nous espérons que Votre Sainteté considérera comme une nouvelle preuve de ces sentimens le décret que nous avons fait, puisqu'il est fondé sur les intentions que Votre Sainteté elle-même a montrée aux évêques qui, il y a trois mois, ont eu l'honneur de venir auprès d'elle, intentions qui ont été enregistrées par écrit et dont il est resté une copie. » Et plus bas il était dit :

« Tout nous inspire l'espérance et la confiance que Votre Sainteté ne refusera pas de confirmer d'une manière authentique un décret qui contient les mêmes mesures qu'elle a déjà approuvées, et qui, dans les circonstances actuelles, est le seul remède à nos maux et l'unique moyen de transmettre intacte à ses successeurs une prérogative non moins utile au Saint-Siége que précieuse aux yeux de nos églises. » A cette lettre, son éminence le cardinal Fesch en ajouta une autre conçue à peu près de la même manière et exprimant les mêmes sentimens. Il y disait également que les évêques avaient lieu d'espérer que les délibérations du concile seraient approuvées par sa sainteté, qui les avait suggérées. Ces propositions avaient un double objet : l'un de justifier aux yeux du monde un acte si préjudiciable à un droit sacré du Saint-Siége, en voulant donner à entendre qu'ils n'avaient fait que suivre les conseils et les volontés du pape lui-même ; l'autre de mettre en quelque sorte,

pour me servir d'une expression familière, le pape au pied du mur, et le forcer, pour ne pas paraître manquer à sa parole, à signer et approuver le décret. Cependant, comme on avait su en France que le pape, après le départ des évêques députés à Savone, avait donné des signes de douleur et de repentir à cause de la promesse qu'il avait faite, le gouvernement et ses agens craignaient que le pape, afin de ne pas approuver le décret, ne déclarât, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois dans les premières conférences de Savone, qu'il ne pouvait ni ne devait résoudre aucune affaire ecclésiastique de grande importance sans l'assistance de ses conseillers-nés, c'est-à-dire des cardinaux. On voulut donc prévenir et éviter cette réponse du pape, et on imagina de faire partir pour Savone, en même temps que la députation des évêques, cinq des cardinaux qui demeuraient à Paris, afin qu'ils assistassent le pape dans les décisions qu'il aurait à prendre. L'empereur fit choisir les cardinaux Joseph Doria, Antoine Dugnani, Aurelio Roverella, Fabrizio Ruffo et de Bagaune. Avant de les laisser partir, le gouvernement voulut s'assurer qu'ils seconderaient ses desseins à Savone. C'est avec regret et douleur que je suis obligé de lever un voile qui découvre la conduite de quelques-uns de mes confrères et collègues. C'est une tache à leur nom et à leur réputation; mais il est trop nécessaire de faire connaître au monde les

intrigues et les manœuvres du gouvernement français dans cette circonstance, afin qu'on voie comment on obtint du pape ces étranges concessions, si préjudiciables aux droits du Siége Apostolique, et qu'on ne puisse imiter cet exemple à l'avenir.

Au moment du départ des cinq cardinaux pour l'Italie, le bruit courut à Paris que, pour obtenir la permission de se rendre à Savone près du pape, ils avaient été obligés de présenter à l'empereur une supplique dans laquelle ils s'engageaient, par une promesse expresse et solennelle signée de la main de chacun d'eux, d'employer tout leur crédit près du Saint-Père, pour qu'il consentît aux demandes de l'assemblée et arrangeât les affaires selon les vues de Sa Majesté. On ajoutait que l'auteur de la supplique était le cardinal Roverella. Les gens de bien n'accueillirent d'abord ces bruits qu'avec doute, ne pouvant s'imaginer que de respectables cardinaux, oubliant les sermens solennels qu'ils avaient prêtés, eussent pu commettre un acte, je ne dirai pas de prévarication, dont ils étaient certainement incapables, mais de faiblesse excessive et de faiblesse presque impardonnable. Mais après la mort du cardinal Roverella, tous les doutes disparurent; et cette nouvelle, qui d'abord n'était qu'un bruit incertain et un simple soupçon, devint un fait sûr et irrécusable.

On trouva parmi les papiers du défunt la lettre suivante du ministre des cultes, qui sans doute

aura été également adressée aux quatre cardinaux déjà nommés.

MINISTÈRE DES CULTES.

Paris, 19 août 1811.

« MONSIEUR LE CARDINAL,

« Vous aviez demandé à Sa Majesté la permission de vous rendre à Savone; Sa Majesté m'avait chargé de vous communiquer les instructions données aux évêques, et de vous dire que si vous étiez d'avis que le pape doit arranger les affaires, elle vous autorisait à entreprendre le voyage de Savone, et que vous pouviez partir immédiatement.

« Je vous ai fait cette communication, et vous m'avez protesté que votre sentiment est que le pape doit, pour le bien de l'Église, se prêter aux arrangemens, et que vous ferez près de sa sainteté tout ce qui dépend de vous pour l'y déterminer.

« Sa Majesté désire qu'arrivé à Savone, vous n'écriviez à personne, et que vous ne soyez auprès du pape l'agent d'aucune affaire.

« Si le pape adhère au décret du concile, vous pouvez rester à Savone pour le conseiller dans d'autres affaires. Sa Majesté conserve les mêmes sentimens qu'elle a déjà exprimés aux évêques députés dans leur premier voyage à Savone; elle désire procurer au pape tous les moyens de sou-

tenir sa dignité et de pourvoir au gouvernement des affaires de l'Église catholique. Si le pape refuse de donner son approbation, vous reviendrez aussitôt à Paris.

« Je prie votre éminence d'agréer l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre des cultes,

« Comte Bigot de Préameneu *. »

Aux cinq cardinaux députés à Savone, on ajouta monseigneur Bertazzoli, archevêque d'Édesse, et aumônier du pape, qu'on avait fait venir d'Italie peu auparavant. Cette députation de cardinaux et de prélats à Savone, où ils allèrent dans les derniers jours d'août, inspira des craintes aux gens de bien, et surtout à ceux qui connaissaient plus que les autres le caractère du pape. Néanmoins quelques-uns cherchaient à se flatter, sachant que Pie VII, instruit par l'expérience, et après avoir témoigné hautement son repentir à cause de la promesse qu'il avait faite aux évêques de la première députation à Savone, montrerait dans cette occasion plus de fermeté et d'énergie, en refusant l'approbation de ce décret hypocrite et artificieux. Ils espéraient aussi qu'il insisterait fortement sur ce

* C'est monseigneur Valle qui a remis cette lettre à son éminence Consalvi.

qu'il avait déjà déclaré plusieurs fois que dans les faits de haute importance concernant le gouvernement de l'Église, il ne pouvait ni ne devait prendre aucune résolution sans son conseil et sénat, c'est-à-dire sans le sacré collége des cardinaux. Ils se confirmaient dans cette opinion en pensant que l'arrivée des cinq cardinaux à Savone ne fermait point la bouche au pape, puisqu'ils ne formaient qu'une petite partie du collége, et qu'étant envoyés par l'ordre de Napoléon, ils avaient perdu près du public leur réputation d'impartialité; car on devait regarder comme une chose étrange qu'une des parties choisit et envoyât à la partie adverse l'avocat chargé de la conseiller et de la défendre.

Le 1er septembre, la caravane sacrée se trouva réunie à Savone. Je n'ai pu parvenir à savoir d'une manière détaillée comment se passèrent les conférences entre le pape et les députés de l'assemblée; j'ai appris seulement à Fontainebleau que c'est au cardinal Roverella qu'on doit en grande partie attribuer les funestes résolutions qui furent prises alors. Le cardinal Aurelio Roverella, né d'une famille distinguée à Cesena, était venu à Rome dans sa jeunesse, et s'y était adonné à l'étude des lois. Quelques années après, le cardinal Angelo Braschi, son concitoyen, ayant été élevé à la chaire de saint Pierre, Roverella entra dans la carrière de la prélature romaine; aidé de la faveur du pon-

tife, il la parcourut rapidement et parvint au cardinalat en 1794, et peu après il obtint encore la charge de pro-dataire. Il assista au concile rassemblé à Venise, où le cardinal Chiaramonti, également son compatriote, fut élevé au pontificat sous le nom de Pie VII. Il eut beaucoup d'influence dans les affaires de cette époque, et jouit à Rome d'une bonne réputation. En 1808, il fut forcé de quitter la capitale avec les autres cardinaux nés dans le royaume d'Italie; il resta à Ferrare jusqu'à ce qu'il fut obligé de se rendre à Paris vers la fin de l'année 1809. Là, effrayé par les démarches violentes qu'on faisait contre le pape, les cardinaux et le clergé romain, ou alléché et captivé par les louanges et les témoignages d'estime qu'il reçut des ministres de Napoléon, *aliquid humani passus est*, et se montra d'une condescendance excessive pour les prétentions de ce gouvernement. Il fut le principal auteur et conseiller de ces actes d'imprudence que commirent plusieurs de ses collègues pendant leur séjour à Paris, et ayant été envoyé à Savone en 1811 avec les autres cardinaux, il ne répondit pas à la confiance que Pie VII avait en lui, et le poussa par ses conseils à ces déterminations et à ces concessions qui coûtèrent tant de larmes à l'excellent pontife.

Ce cardinal, comme je l'ai dit, eut la principale influence dans la conduite de cette affaire, qui eut une issue si malheureuse. Les cardinaux Joseph

Doria et Dugnagi, hommes pleins de piété; mais d'un caractère trop timide et trop modeste, juraient sur les paroles de Roverella, qui, d'un ton de magistrat et de dictateur, les traitait en disciples soumis à ses volontés. Le cardinal de Bagaune, octogénaire, circonvenu par les évêques courtisans de sa nation, approuvait toutes les résolutions du gouvernement, et Fabrizio Ruffo, homme d'un grand talent, qui s'était fait un nom dans les emplois publics et à la tête d'un corps d'*insurgés*, avait toujours avoué franchement qu'il n'était ni théologien ni canoniste.

L'issue de la négociation fut telle que le craignaient les personnes les mieux informées. Le pape, enchaîné en quelque sorte par la parole qu'il avait donnée à la première députation à Savone, et entouré de tant d'agens de Napoléon, qui lui annonçaient que son refus ferait tomber sur l'Église une longue suite de maux, ne trouvant ni assistance ni encouragement de la part de ces cinq cardinaux, qui s'étaient engagés de leur côté à coopérer à l'exécution des projets du gouvernement, céda, et non-seulement il permit qu'on envoyât les bulles de confirmation avec les anciennes formules aux différens évêques, chose qu'il avait refusée jusqu'alors, mais encore il approuva et confirma le décret de l'assemblée des évêques tenue à Paris par un bref qui se trouve dans l'ouvrage *Fragmens relatifs, etc.*, de l'arche-

vêque de Tours, que j'ai déjà cité tant de fois.

Dans ce bref extraordinaire, dont le cardinal Roverella fut le principal auteur, comme le bruit en courut alors, le pape non-seulement approuve la confirmation et tout ce qui avait été décrété par l'assemblée des évêques de Paris, mais s'en réjouit comme d'un événement heureux, reconnaît que ce décret est en tout conforme à ses intentions et à sa volonté, et le regarde même comme une nouvelle preuve du dévouement filial de l'Église gallicane à la chaire de saint Pierre. Or, ce décret, je le répète, contenait en substance la clause qu'on devait ajouter au concordat, clause que l'empereur exigeait comme condition indispensable d'un nouveau traité, et que le pape lui-même, à Savone, l'année précédente, avait rejetée constamment pendant plusieurs jours. Dans ce même bref, il est donné aux évêques de l'assemblée peut-être plus d'éloges que Pie VI n'en donna aux évêques leurs prédécesseurs, qui, ayant courageusement résisté en face aux assemblées nationales, devaient être regardés comme de vrais confesseurs de la foi. Si parmi les papiers que nous remit le pape à Fontainebleau, je n'avais vu la minute de ce bref envoyé en France, je n'aurais pu croire qu'il existât, ou du moins je ne l'aurais jamais cru conçu dans les termes qu'on lit dans les fragmens, etc. Comment se persuader, en effet, que l'auteur du bref, le cardinal Roverella, ait pu imaginer que

le pape se déclarât le premier conseiller d'un décret si attentatoire à un droit sacré et précieux du Siége Apostolique, qu'il l'approuvât avec des expressions de joie et d'allégresse, en remerciant les évêques de l'assemblée, et en reconnaissant dans cet acte un nouveau témoignage du dévouement filial et de l'inaltérable attachement de l'Église gallicane à la chaire de saint Pierre et au Siége Apostolique? Comment se persuader qu'il n'ait pas reconnu l'absurdité de cette disposition, portant que six mois après que la nomination aurait été présentée au pape, s'il n'accordait pas l'institution canonique, elle pourrait et devrait être accordée par le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province au nom du pape lui-même? En effet, ou la personne nommée par l'empereur était digne et capable de recevoir l'institution canonique et la confirmation, et on ne peut supposer que dans des temps de paix un pape voulût la refuser sans raison et par pur caprice; ou la personne était reconnue indigne et incapable de l'institution canonique et de la confirmation, et comment un pape pouvait-il, contre sa propre conscience, permettre et donner pouvoir au métropolitain ou à l'évêque le plus ancien de la province de l'accorder au nom du souverain pontife? Ne connaissait-il pas le principe légal fondé sur le sens commun : *Qui per alium facit, per se ipsum facere videtur? De rex juris.* Quelle énorme différence entre

[redacted]

cet absurde bref, conseillé au pape par les cardinaux et les prélats députés à Savone, et la belle et énergique lettre écrite au cardinal Caprara par le Saint-Père, quand, dans cette ville, il n'avait autour de lui d'autres personnes que quelques-uns de ses serviteurs.

Mais il sera parlé de ce bref dans un autre endroit, et l'on verra alors les funestes conséquences qui pouvaient en résulter s'il avait eu son effet. Les évêques français de la députation envoyèrent aussitôt, par le télégraphe, à Paris, la nouvelle de cette véritable victoire remportée sur l'Église romaine; et tandis qu'ils s'imaginaient qu'ils allaient bientôt retourner couverts de gloire en France et y recevoir les éloges et les récompenses de l'empereur, celui-ci, contre leur attente, ne voulut pas accepter le bref du pape, et quelque temps après toute la caravane fut obligée de revenir à Paris. Avant leur retour dans cette capitale, il arriva que quatre évêques membres de la députation, partis de Savone peu de temps après la signature du bref, reçurent, à Turin, l'ordre de retourner près du pape, pour lui faire, au nom de l'empereur, de nouvelles demandes, que le Saint-Père ne voulut pas lui accorder. On fit courir alors le bruit que l'empereur n'avait pas voulu accepter le bref du pape, parce qu'on y déclarait l'Église romaine mère et maîtresse de toutes les autres Églises, et parce qu'on imposait aux arche-

vêques et évêques autorisés à donner l'institution canonique, la condition de déclarer expressément qu'ils la donnaient au nom du pape. Mais ce ne furent pas, à mon avis, les véritables raisons qui portèrent Napoléon à ce refus. L'Église gallicane, dès les premiers siècles, dans presque tous ses actes et monumens, reconnut toujours dans l'Église romaine les qualités incontestables de mère et maîtresse de toutes les autres Églises, et les deux flambeaux du clergé romain, Hincmar, archevêque de Rheims, au neuvième siècle, et l'illustre Bossuet, au dix-septième, en donnent dans leurs écrits les preuves les plus claires et les plus incontestables. Or il est constant que Napoléon, dans tous ses actes, en matières ecclésiastiques, voulait toujours donner à entendre qu'il suivait les maximes de l'Église gallicane. Quant à la condition imposée aux archevêques et évêques dans la concession de l'institution canonique, Napoléon devait alors s'estimer fort heureux d'avoir atteint son but principal, qui était d'enlever aux pontifes romains ce moyen de ramener dans le devoir les Églises indociles et désobéissantes, et on pouvait réserver pour un autre temps l'exécution de cette condition. On doit donc attribuer à un autre motif son refus d'accepter ce bref, et il ne me paraît pas difficile de le deviner. Par ce bref Napoléon avait obtenu beaucoup, mais il lui restait encore beaucoup à faire pour arriver à l'accomplissement de

[redacted]

ses desseins; parmi les difficultés qu'il avait à vaincre se trouvait celle de persuader au pape et au sacré collége d'abandonner toute espérance de recouvrer le domaine temporel, de consentir au nouvel ordre de choses voulu par Napoléon, et de reprendre le gouvernement de l'Église en qualité de sujets soumis à l'Empire. Or, en acceptant le bref, il fallait, en vertu des promesses faites par les archevêques et évêques députés, remettre le pape en liberté, ou du moins adoucir beaucoup les rigueurs de sa captivité, lui permettre de communiquer avec les fidèles, et laisser revenir auprès de lui les cardinaux exilés et les autres ministres nécessaires pour l'accomplissement de ses devoirs et pour l'exercice de sa juridiction universelle. Mais d'un autre côté l'empereur prévoyait bien qu'en faisant de pareilles concessions, il rendrait les négociations futures plus difficiles, et trouverait le pape moins soumis à ses volontés. Au contraire, en continuant le système d'oppression suivi jusqu'alors, il se flattait de pouvoir plus tard revenir à l'assaut par l'intervention des évêques courtisans et des cardinaux qui lui étaient dévoués, de vaincre enfin toute résistance du pape et d'obtenir tout ce qu'il désirait. Tel fut, à mon avis, le véritable motif qui le détermina à ne pas accepter ce bref. Pendant tout l'hiver suivant et le printemps de 1812, on laissa le pape tranquille dans sa prison de Savone. Napoléon avait alors tourné toutes ses pensées vers

sa célèbre et fatale campagne de Russie. Mais dans la soirée du 9 juin, vers les 7 heures, le pape reçut tout à coup l'ordre de se tenir prêt à rentrer en France; on lui fit changer ses vêtemens, qui auraient pu le faire reconnaître en route, et on le fit partir d'Italie vers les dix heures. Après un long et pénible voyage continué au milieu de la chaleur du jour et avec une excessive rapidité, il arriva de nuit au Mont-Cenis, à l'hospice des moines.

Dans le voisinage de Turin, à Stuppinis, on lui avait donné pour compagnon de route monseigneur Bertazzoli, qui était monté avec lui en voiture, et qui dès ce jour ne le quitta plus. Dans l'hospice du Mont-Cenis le Saint-Père tomba gravement malade, au point que les officiers qui l'accompagnaient crurent devoir en informer le gouvernement de Turin, et demander s'ils devaient s'arrêter ou continuer le voyage. On leur répondit d'exécuter les ordres qu'ils avaient reçus. Ainsi, quoique le pape, dans la matinée du 14, eût reçu le saint viatique, il lui fallut se remettre en route la nuit suivante, et continuer son voyage jour et nuit jusqu'au 20, époque de son arrivée à Fontainebleau. Pendant toute la route il ne sortit pas de voiture, et quand il avait besoin de prendre quelque nourriture ou quelques rafraîchissemens, on les lui portait dans sa voiture, qu'on reléguait dans une remise de la poste dans les lieux les

moins fréquentés. Lorsqu'il arriva au palais impérial de Fontainebleau, le gardien du château ne put l'admettre, parce qu'il n'en avait pas encore reçu l'ordre du ministère de Paris, et il le conduisit dans sa maison, qui était peu éloignée. Quelques heures après arriva l'ordre de recevoir le Saint-Père dans le palais, où quelques ministres de l'empereur vinrent de la capitale pour le complimenter. L'empereur et son ministère * donnèrent pour motif de cette translation soudaine du pape qu'ils avaient conçu la crainte que des vaisseaux anglais qui parcouraient la Méditerranée ne tentassent un débarquement imprévu sur les côtes de Savone, pour s'emparer du pape et le remettre en liberté; mais le véritable motif fut de le rapprocher de Paris, afin de l'entourer de personnes qui, à force d'instances et de sollicitations, l'engageassent enfin à consentir à toutes les propositions de l'empereur.

Ce qu'on ne comprend pas, c'est la précipitation et la violence avec lesquelles on lui fit faire le voyage, où, sans l'assistance divine, il aurait sans doute perdu la vie. Cette violence ne pouvait certainement pas être favorable, mais devait plutôt être nuisible aux desseins de Napoléon, qui avait

* Histoire de l'ambassade dans le grand duché de Varsovie en 1812.

déjà beaucoup obtenu de Pie VII et qui se voyait sur le point d'en obtenir encore plus. Aussi ne puis-je attribuer de telles violences qu'à l'intention d'abattre encore davantage le pontife par la fatigue et les souffrances, d'affaiblir ses facultés intellectuelles en affaiblissant ses forces physiques, et de lasser à la longue sa patience héroïque. En effet, le Saint-Père arriva à Fontainebleau dans un état de santé qui fit craindre pour ses jours, et il resta malade au lit pendant plusieurs semaines. Il fut alors permis aux cardinaux qui étaient restés à Paris, sous le nom de cardinaux *rouges*, et à plusieurs évêques français qui jouissaient de la faveur de Napoléon, de se rendre à Fontainebleau pour le visiter; et, quelque temps après, des chambres du palais impérial furent réservées aux cardinaux et aux prélats qui venaient de Paris et passaient la nuit à Fontainebleau. Ces cardinaux et ces prélats, dans leurs conversations avec le pape, s'efforçaient de le disposer à entrer en de nouveaux arrangemens avec l'empereur, et de le préparer aux grands sacrifices qu'on prévoyait bien que Napoléon exigerait de lui. Ils lui représentaient l'état vraiment lamentable de l'Église universelle, qui depuis quelques années était en quelque sorte sans chef, puisqu'il n'était pas permis aux fidèles de communiquer avec leur chef suprême, ni à ce dernier d'exercer son ministère apostolique; ils lui mettaient sous les yeux la triste

[redacted]

situation de l'Église romaine en particulier, privée presque entièrement de son vénérable clergé, et celle enfin de tant d'églises, veuves depuis plusieurs années de leurs pasteurs légitimes. Ils ajoutaient que si ce déplorable état de choses ne cessait promptement, on verrait bientôt se relâcher, ou même peut-être se briser les liens qui unissaient les églises au centre de l'unité, et naître un long schisme et une véritable anarchie dans l'Église; ils exagéraient la puissance de la secte philosophique, envers laquelle, disaient-ils, Napoléon était obligé d'user de grands ménagemens et de grands égards. Pour attendrir et émouvoir le pape, ils lui rappelaient la dure captivité des cardinaux et des prélats, et les souffrances des ecclésiastiques de l'État de l'Église, traînés de ville en ville et de prison en prison : maux très-graves qui ne pouvaient avoir de terme que par une réconciliation entre le pape et l'empereur. On ne peut nier que de tels discours, fondés sur la vérité, ne fussent capables de produire de l'effet. Mais ils faisaient une bien plus grande impression sur le pape, abattu par tant de souffrances et réduit à un état déplorable de faiblesse physique et morale.

Il y avait cinq mois que le Saint-Père était à Fontainebleau, lorsque Napoléon revint tout à coup à Paris de sa malheureuse et mémorable expédition de Russie : avec son incroyable acti-

vité, il se disposait à réparer par de nouvelles levées les pertes qu'il venait de faire et à exciter la nation à de grands efforts; il pensa qu'une réconciliation réelle ou du moins apparente avec le pape lui serait utile en cette circonstance. Il savait bien que le nombre des vrais catholiques en France est plus grand qu'on ne le croit communément, et qu'il se les aliénait par ses querelles avec le Saint-Siége. En Allemagne, les princes et leurs ministres, qui supportaient avec peine sa domination, quoique plusieurs d'entre eux dans leurs États respectassent encore moins que Napoléon les droits du Siége Apostolique, se prévalaient cependant des bruits qu'on répandait sur les souffrances du pape dans sa captivité, pour indisposer et irriter leurs sujets catholiques contre la nation et le gouvernement français. Napoléon, poussé par ces puissans motifs, se prépara à rentrer en négociations avec le pape à Fontainebleau, afin d'obtenir enfin son consentement et son approbation pour les propositions qu'il lui avait fait faire à Savone par les évêques de la première députation. Il saisit l'occasion favorable du commencement de la nouvelle année 1813, et envoya à Fontainebleau un chambellan pour complimenter le Saint-Père et lui demander des nouvelles de sa santé. Cet acte de courtoisie obligea le pape à envoyer aussi à Paris quelqu'un de sa cour pour remercier ce monarque; son choix tomba sur le cardinal Joseph

Doria, personnage bien vu en France, où il avait été nonce, et qui ne déplaisait pas à Napoléon. Pendant le court séjour que ce cardinal fit en cette occasion à Paris, il fut convenu d'un commun accord qu'on rouvrirait les négociations; l'empereur chargea de cette affaire monseigneur Du Voisin, évêque de Nantes, à qui le pape pouvait difficilement opposer, parmi ceux qui l'assistaient, un champion aussi habile et aussi adroit. Monseigneur Jean-Baptiste Du Voisin, évêque de Nantes, jouissait alors de la faveur de Napoléon, et, quelle que fût l'issue du traité, il avait beaucoup à gagner en réussissant dans la négociation; mais il n'avait rien à craindre si ses efforts pour faire approuver au pape les projets de son souverain étaient impuissans. Il réunissait en lui la plupart des qualités qui constituent un habile négociateur, surtout dans les affaires de l'Église. Dès sa première jeunesse, il s'était fait une grande réputation de science, et cette réputation était méritée. Il avait été docteur et professeur de Sorbonne, et avait publié, pour la défense de la religion, plusieurs ouvrages forts estimés en France. Dans les charges qu'il avait exercées comme promoteur de l'officialité de Paris et comme vicaire général de l'évêché de Laon, et au milieu des désordres et des bouleversemens auxquels fut en butte l'Église gallicane pendant la révolution, il avait acquis l'expérience et la pratique des affaires. Outre cela, ayant trouvé

grâce et faveur près de Napoléon, et fréquentant les cours, il avait pris aussi ces manières insinuantes et ces formes diplomatiques qui contribuent tant ordinairement au succès des négociations politiques. Quelques jours après le retour du cardinal Doria, il se rendit à Fontainebleau, et présenta une série de propositions de la part de l'empereur. Ce sont sans doute celles que le pape me fit lire lors de ma première arrivée dans cette ville. On commença alors les conférences, auxquelles prirent part aussi, je suppose, l'archevêque de Tours et les évêques de Trèves et d'Évreux, ainsi que les quatre cardinaux Joseph Doria, Dugnani, Fabrizio Ruffo et de Bayanne, et monseigneur Bertazzoli, qui tous demeuraient alors dans le palais impérial, dans des appartemens qui leur étaient réservés.

Je n'ai pu parvenir à savoir quelle marche on suivit dans ces conférences. Je sais qu'un employé de la police de Paris, écrivant à cette époque à l'évêque de Metz, nommé par l'empereur, et qui, au mépris des brefs du pape, gouvernait cette église comme vicaire général et capitulaire, l'engageait à se réjouir, parce qu'on obtiendrait du pape l'institution canonique et la confirmation. Il répétait aussi plus d'une fois dans sa lettre : « Oh ! si vous saviez, si vous saviez ! » Quand les régulateurs de cette négociation s'aperçurent que le pape chancelait, que même il paraissait déjà

disposé à céder à leurs demandes et à leurs instances, ils voulurent laisser à Napoléon la gloire de la conclusion définitive du traité. L'empereur, qui était chaque jour informé des progrès de leurs démarches, arriva tout à coup à Fontainebleau avec l'impératrice Marie-Louise dans la soirée du 19 janvier. Il se rendit directement auprès du pape, qui était alors en conversation avec les cardinaux et évêques qui demeuraient dans le palais, et qui se retirèrent aussitôt à l'arrivée du souverain. Alors Napoléon, comme s'il eût régné la meilleure harmonie entre lui et le pape, courut l'embrasser et lui donna mille témoignages d'amitié. Dans cette première entrevue, il ne fut pas, je crois, question d'affaires. Le pape se montra extrêmement satisfait de ces démonstrations extérieures; il se plut à en parler à quelques-uns de ses serviteurs, ayant soin de leur faire remarquer le baiser qu'il avait reçu de l'empereur : toutes choses qui prouvent clairement à quel état de faiblesse sa dernière maladie et ses nombreuses souffrances avaient réduit les facultés intellectuelles de Pie VII, lorsque l'empereur vint en personne tenter un dernier assaut pour lui faire signer le Concordat. Les jours suivans eurent lieu les conférences entre le pape et Napoléon. On a dit et imprimé à ce sujet en France beaucoup de choses, mais sans aucun fondement. L'illustre auteur d'une brochure intitulée : *Bonaparte et les Bourbons*, a avancé que

dans une de ces entrevues Napoléon, dans un transport de colère, saisit le pape par les cheveux et le maltraita grossièrement. Mais le pape, interrogé plusieurs fois sur cette particularité, a toujours répondu que ce n'était pas vrai : seulement on a pu comprendre par ses discours que l'empereur tint avec lui un ton plein d'autorité et de mépris, et alla jusqu'à lui dire qu'il n'était pas suffisamment versé dans les matières ecclésiastiques. Enfin, le soir du 25, les conférences se terminèrent par la signature du Concordat. On n'a jamais bien connu les circonstances de ce funeste traité. On sait seulement que pour engager le pape à signer ces articles, on lui fit croire que c'étaient de simples préliminaires qu'on tiendrait secrets jusqu'à ce que les cardinaux fussent convenus des moyens de les mettre à exécution; que le pape, assiégé par les cardinaux et les évêques qui l'excitaient à conclure un accommodement, et intimidé par la présence de l'empereur, se tourna vers les assistans, leur demandant des yeux quelque conseil dans ce moment critique, et que plusieurs d'entre eux inclinèrent la tête et plièrent les épaules, comme on fait quand on conseille à quelqu'un de céder et de se résigner; qu'enfin, le pape, dans l'instant même qu'il signait cet écrit funeste, fit connaître clairement que c'était malgré lui, et non du fond du cœur, qu'il agissait ainsi. Lorsque les articles furent signés par le pape et par l'em-

pereur, on parla aussitôt du rappel des cardinaux exilés et de la mise en liberté de ceux qui étaient dans les prisons : il y eut seulement de grandes difficultés pour ma personne ; ce fut, selon l'expression même du pape, une vraie bataille pour obtenir ma mise en liberté. L'empereur s'y refusait en disant : « Pacca est mon ennemi. » Napoléon céda enfin, en déclarant qu'il ne faisait jamais les choses à demi. Il fit partir un courrier pour Turin avec l'ordre au gouvernement de cette ville de me mettre en liberté.

Le lendemain matin, l'empereur envoyà en présent aux cardinaux Joseph Doria et Fabrizio Ruffo, et à monseigneur Bertazzoli, une boîte en or avec son portrait entouré de gros brillans ; il nomma les deux premiers officiers de la Légion-d'Honneur ; et l'autre, chevalier de la Couronne de Fer, décoration dont le prélat ne fit jamais usage : il se défit même dans la suite de ces dons, et disposa du portrait en faveur d'un établissement pieux. Le chapelain du cardinal Doria, qui avait écrit les articles, reçut une bague enrichie d'un brillant appelé *solitaire*, et des sommes d'argent furent distribuées aux serviteurs du pape. Napoléon fit annoncer aussitôt dans tout l'Empire la conclusion du Concordat ; il ordonna qu'on fêtât cet événement, et qu'on chantât un *Te Deum* solennel dans toutes les églises. Tant que l'empereur resta à Fontainebleau, le pape déguisa ses sen-

timens sur ce qui venait de se passer; mais dès qu'il fut parti, il tomba dans une profonde mélancolie et eut un accès de fièvre à l'arrivée des cardinaux, et particulièrement du cardinal de Pietro; il entra en conversation avec eux sur les articles signés, et il vit bien, à leur contenance, les funestes conséquences qui pouvaient résulter de cette fatale signature. Plein de regret et de douleur, il s'abstint pendant plusieurs jours de célébrer le saint sacrifice, s'en regardant comme indigne; et ce ne fut que sur les sollicitations d'un savant et pieux cardinal qu'il se décida à s'approcher de nouveau de l'autel : tout cela était connu des évêques français et des cardinaux qui étaient dans le palais. Ce fut alors que Napoléon, craignant que le pape ne reculât et ne révoquât ce qu'il avait accordé, malgré la parole qu'il avait donnée, rendit publics les articles du Concordat et le fit solennellement annoncer par l'archi-chancelier Cambacérès au sénat conservateur.

Nous avons déjà raconté plus haut quelle triste et pénible impression produisit sur les esprits des gens de bien la publication de ces articles, et quel fut en cette occasion le triomphe des philosophes et des jansénistes. Le pape, qui s'était imprudemment flatté qu'on les tiendrait secrets, et qui, dans cette espérance, s'était laissé amener à les signer, en entendant la désapprobation générale, je dirai presque l'indignation de toutes les personnes pieu-

[redacted]

ses et religieuses, tomba dans cette tristesse et ce profond chagrin dont j'ai parlé dans le récit de mon arrivée à Fontainebleau. Lorsque ces prétendus préliminaires du futur Concordat eurent été conclus et signés, on adoucit la rigueur de la captivité du Saint-Père. Auparavant, il n'était permis d'approcher de sa personne sacrée qu'aux évêques français, aux cardinaux *rouges* demeurant à Paris, et à quelques agens de l'empereur : on permit alors aux personnes de toutes les classes de venir le matin entendre la messe du Saint-Père et lui baiser les pieds dans la chambre voisine de la chapelle. A peine la nouvelle de cette permission fut-elle répandue en France, qu'on vit arriver en foule de tous côtés, et de plus de trente lieues à la ronde, des personnes de tout rang et de toute condition, qui assistaient avec une dévotion exemplaire et touchante à la messe du Saint-Père et de monseigneur l'archevêque d'Édesse Bertazzoli. Beaucoup de gens voulurent avoir le bonheur de recevoir des mains de sa sainteté la sainte eucharistie. Ce spectacle de piété et de religion était vraiment attendrissant; il dut contribuer beaucoup à rappeler dans le cœur des Français l'antique foi de leurs pères. Quelques jours après arrivèrent de toutes les parties de la France et de l'Italie les archevêques et évêques, que Napoléon avait fait appeler pour se concerter avec le pape et les cardinaux sur l'exécution du Concordat. A l'exception de

quelques-uns qui jouissaient d'une bonne réputation et qui passaient pour dévoués au Siége Apostolique, le choix de Napoléon était tombé généralement sur ceux qu'il croyait les plus dociles et les plus soumis à ses désirs, soit par esprit de courtisan, soit par leurs principes bien connus d'aversion pour le pape et la cour de Rome. Parmi ceux dont j'entendis parler alors ou que je vis moi-même ensuite, se trouvaient le fameux Lecoz, archevêque de Besançon, auparavant évêque intrus de Rennes; Périer, évêque d'Avignon, auparavant évêque intrus constitutionnel de Grenoble; monseigneur Delatour, archevêque de Turin; monseigneur l'évêque de Pavie; monseigneur Buonsignori, évêque de Faenza, nommé à l'église patriarcale de Venise, qu'il gouvernait déjà sous le titre de vicaire capitulaire; monseigneur d'Osmond, évêque de Nancy, et nommé archevêque de Florence, où, au mépris du pape, qui, dans un bref adressé à ce chapitre métropolitain, défendait à cet ecclésiastique de gouverner cette église en qualité de vicaire, il avait néanmoins usurpé violemment ce titre, et avait causé l'exil et la captivité de plusieurs canonistes recommandables par leur conduite et leur instruction, et dont plusieurs furent mes compagnons de prison à Fenestrelle; monseigneur de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé à l'église métropolitaine de Bourges; monseigneur Dania, évêque d'Albenga; monseigneur Selvi, évêque de Grozzetto en Tos-

[redacted]

cáno; et un certain Vaucamp, curé d'Anvers, nommé récemment par l'empereur évêque de Bois-le-Duc, pays de mission dans le Brabant hollandais, avant que le Saint-Père y eût rétabli le siége épiscopal supprimé par les calvinistes lors de la fameuse révolution du dix-septième siècle.

Ces derniers, ainsi que les prélats appelés dans cette occasion, vinrent, avant ou après leur arrivée à Paris, complimenter le pape à Fontainebleau; le patriarche de Venise, l'archevêque de Florence et l'évêque de Bois-le-Duc se firent annoncer sous ces titres. Je ne sais ce dont on doit le plus s'étonner ici, ou de l'impudence et de l'effronterie de ceux qui, au moment même où ils prétendaient venir rendre hommage au pape, lui faisaient réellement un nouvel affront, ou de l'absurdité de ceux qui les présentaient au Saint-Père sous ces titres insultans. De là résultait encore un mal qui augmentait l'affliction des gens de bien et scandalisait beaucoup de personnes. Le pape, déjà naturellement porté à la douceur et à l'indulgence, et affaibli alors de corps et d'esprit par les maladies et les souffrances et par la tristesse où le plongeait la signature du Concordat, accueillait et traitait tout le monde avec la même cordialité et la même bienveillance, sans distinguer les personnes selon leurs mérites et sans faire connaître aux prélats désobéissans et rebelles, sinon par des paroles et des reproches, du moins par un certain air de froi-

deur, sa désapprobation et les justes motifs qu'il avait d'être mécontent d'eux. Voici du reste quel usage ceux-ci faisaient du bon accueil qu'ils avaient reçu : à peine étaient-ils sortis de l'audience, qu'ils racontaient comment ils avaient été accueillis, et se hâtaient de l'écrire dans leurs provinces à leurs adhérens, afin de prouver que le pape n'avait pas désapprouvé et ne désapprouvait pas leur conduite passée.

Tel était l'état des choses, lorsque je revins de Paris à Fontainebleau le soir du 27 février. Je trouvai logé alors dans le palais, dans différens appartemens voisins de celui du Saint-Père, les cardinaux Joseph Doria, Dugnani et Fabrizio Ruffo, à qui, comme je l'ai dit plus haut, il avait été permis de visiter sa sainteté et de lui tenir compagnie depuis son arrivée de Savone en juin 1812. Après la mise en liberté des autres cardinaux, on avait fait dire au pape qu'il pouvait faire venir dans le palais les cardinaux qu'il désirait avoir plus près de sa personne sacrée; le pape choisit en conséquence les cardinaux Mattei, doyen du sacré collége, de la Somaglia, de Pietro, Gabrielli, Consalvi, et moi; et en cela, il ne fut pas, je crois, bien conseillé : car cette partialité et cette préférence accordée à ces cardinaux pouvaient causer de la peine à ceux qui étaient exclus et obligés de se loger en ville. Je sais bien que le pape ne voulait pas appeler dans le palais, de peur d'être accusé

d'indiscrétion, tous les cardinaux qui vinrent se joindre à lui à Fontainebleau, et ne pouvait faire moins que de choisir ceux qui avaient occupé à Rome les principales charges de l'Église et de l'État. Cependant, si j'étais arrivé avant qu'il prît une résolution à cet égard, je lui aurais conseillé de laisser l'empereur choisir ceux à qui il voulait donner un logement dans le palais; mais je n'aurais fait aucun choix particulier, d'autant plus que tout en demeurant hors du palais, tous pouvaient également bien assister le pape de leurs conseils. La préférence accordée par le pape aux six cardinaux mentionnés plus haut causa, je le sais, quelque peine à plusieurs de ceux qui n'étaient pas compris dans ce nombre, et si cette partialité ne produisit point de jalousie et d'aigreur entre les collègues, on doit attribuer cela au mérite des cardinaux qui ne furent pas logés dans le palais. Ce furent Pignatelli, Saluzzo, Ruffo-Scilla, Scotti, Litta, Brancadoro, Galeffi et Oppizzoni.

Monseigneur Bertazzoli, le docteur Porta, médecin du pape, et les prélats français déjà nommés plusieurs fois, l'archevêque de Tours et les évêques de Trèves, de Nantes et d'Évreux, habitaient également dans le palais. L'empereur les y avait placés en apparence pour faire une cour au pape, mais en réalité pour espionner sa conduite et pour hâter la négociation du Concordat. Le général comte de Saint-Sulpice y avait aussi sa de-

meure comme gouverneur du palais, ainsi que le colonel de gendarmerie M. Lagorse, qui avait amené le pape de Savone, et qui avait alors sous sa garde sa personne sacrée.

Le lendemain matin, monseigneur Bertazzoli vint dans ma chambre et me présenta de la part du pape une copie des articles du Concordat et d'un billet écrit à sa sainteté par l'empereur le soir même de la signature du Concordat, billet dont je n'avais pas jusqu'alors entendu parler; il était conçu dans ces termes :

« Très-saint Père,

« Ayant été informé que Votre Sainteté, en signant les articles du Concordat qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Église, avait conçu la crainte qu'on pût en induire qu'elle renonçait implicitement à ses prétentions sur les États Romains, je me fais un plaisir de l'assurer que, comme je n'ai jamais cru devoir lui demander une renonciation de la souveraineté temporelle sur les États romains, Votre Sainteté ne doit pas craindre qu'on puisse jamais penser qu'en signant lesdits articles elle ait directement ou indirectement renoncé à ses droits et à ses prétentions. J'ai traité avec le pape en le considérant dans sa qualité de chef de l'Église en matières spirituelles. Enfin, très-saint Père, je prie Dieu qu'il

[redacted]

conserve Votre Sainteté pendant de longues années au gouvernement de notre sainte mère l'Église.

« Fontainebleau, 25 janvier 1813.

« Votre fils très-dévoué,

« NAPOLÉON. »

Je restai surpris que le pape ou ses conseillers n'eussent pas cherché à tenir secret ou à faire disparaître un billet qui ne lui était pas honorable, et qu'on pouvait considérer comme une nouvelle raillerie de l'empereur Napoléon. Dans ce billet, on traitait de prétentions les droits sacrés et incontestables du Siége Apostolique sur les États romains, et on donnait à entendre que l'empereur n'avait jamais eu l'intention de demander une renonciation dont il n'avait pas besoin. Une autre chose encore pouvait faire rejaillir plus de honte sur le pape; c'est que les malveillans qui ne connaissaient point l'humilité et la modestie de Pie VII auraient pu conclure de ce billet que le pape, en signant ces articles destructeurs de la liberté ecclésiastique et contraires à la constitution laissée par Jésus-Christ à l'Église, n'avait éprouvé d'autre crainte que celle de signer une renonciation totale aux domaines temporels du Saint-Siége : conséquence très-injuste et très-outrageante pour Pie VII, naturel-

lement si éloigné de toute pensée d'ambition, et qui certainement aurait sans aucune peine suivi l'exemple de Célestin, en descendant avec résignation du trône pontifical pour aller s'enfermer dans un cloître. Monseigneur Bertazzoli me dit que le Saint-Père ordonnait à tous les cardinaux de mettre en écrit leur avis sur les articles du Concordat, avec les conseils qui leur paraîtraient les plus salutaires, et de lui remettre ensuite à lui-même ce qu'ils auraient écrit.

Les jours suivans, nous commençâmes donc à parler secrètement entre nous de la grande affaire que nous avions à traiter. Maintenant qu'on voit dans le lointain les événemens de ces temps de calamité, et qu'on se souvient à peine des événemens passés, on ne peut se former une juste idée des circonstances difficiles et pénibles dans lesquelles nous nous trouvâmes alors.

On mettait en délibération une affaire traitée et conclue par le pape et l'empereur, et sur laquelle il existait des écrits signés de la main des deux souverains; il semblait donc qu'il ne nous restât plus rien à faire que de proposer les moyens d'une exécution délicate. Il nous fallait tenir conseil loin de Rome, où l'on rencontre toujours sous la main des hommes versés dans les sciences théologiques et canoniques prêts à vous aider de leurs lumières, et où l'on trouve des documens et des mémoires dans les archives publiques et privées; nous étions

[redacted]

dans la maison de Napoléon, entourés de ses ministres, de ses serviteurs et de ses domestiques, et nous étions obligés, par prudence et pour ne pas être soupçonnés d'intrigues et de manœuvres secrètes, d'éviter de nous laisser voir en trop grand nombre, et tout ce qui aurait eu l'air d'une congrégation. J'éprouvais de plus le regret de voir le sacré collége divisé en deux partis sous le nom de cardinaux *rouges* et cardinaux *noirs*, et de ne pas trouver entre ces derniers cette harmonie et cette uniformité de vues que je regardais comme indispensables dans les personnes qui avaient suivi le même plan de conduite et avaient été en butte aux mêmes événemens et aux mêmes vicissitudes. Enfin, la connaissance que j'avais du caractère de mes collègues me faisait craindre, et non à tort, d'être obligé de dire de quelques-uns d'entre eux suivant l'expression de Tertullien : *Novi pastores, in pace leones, in prœlio cervos.*

Malgré de telles difficultés, et des craintes si bien fondées, Dieu bénit les saintes intentions du pape, et lui accorda plus tard une fermeté et une constance vraiment apostoliques. Le Seigneur donna aux cardinaux qui jouissaient alors de la confiance du pontife, les lumières nécessaires dans une affaire si importante. Aussi, avec le secours de ces deux vertus, que l'Esprit-Saint loue dans le sénat romain, *consilio et patientiâ*, en supportant patiemment l'exil et la privation des avantages

attachés à leur dignité, et en donnant au pape de sages et prudens avis, non-seulement ils l'aidèrent à se tirer avec honneur de cette terrible et pénible situation, mais encore ils le firent remonter au comble de la gloire; au point que, l'année suivante, comme je l'ai déjà dit, Pie VII, en traversant une grande partie de la France et de l'Italie, fut partout accueilli avec enthousiasme au milieu des acclamations et des applaudissemens des peuples.

Je reprends maintenant le fil de mon récit : conformément aux ordres souverains du Saint-Père, les cardinaux remirent, chacun séparément, leur avis entre les mains de sa sainteté. Les cardinaux, qui s'étaient trouvés à Fontainebleau et avaient pris part à ces conférences, aussi bien que quelques cardinaux *noirs*, d'un caractère trop timide et trop flexible, étaient d'avis qu'on maintînt le traité; mais, pour apaiser en quelque sorte les bruits de désapprobation générale de leurs collègues, ils proposaient de rouvrir, avec des députés de l'empereur, la négociation dans laquelle les deux partis étaient tombés d'accord sur la signature du Concordat, et de chercher, en cette occasion, à améliorer les conditions du traité, et d'y faire insérer quelque article plus favorable au pape et au Saint-Siége. Plusieurs cardinaux, dès leur arrivée à Fontainebleau, déclarèrent qu'il n'y avait d'autre remède au scandale donné au

catholicisme et aux maux funestes que ferait tomber sur l'Église l'exécution de ce Concordat, qu'une prompte rétractation du pape et une annulation générale de tous les articles. Ils citaient l'exemple de Pascal II, exemple très-connu dans l'histoire ecclésiastique. Tel fut aussi l'avis que j'exprimai hautement dès mon arrivée à Fontainebleau. Ces deux opinions, qui étaient les seules qu'on pût admettre, furent mises en discussion par les cardinaux, toutes les fois qu'ils pouvaient, soit à la promenade, soit dans une visite rendue à un collègue malade, se trouver réunis ensemble sans donner de soupçons aux Français.

Ceux qui soutenaient la première de ces deux opinions, disaient qu'il ne convenait pas à la majesté d'un prince et à la sublime dignité du chef de l'Église de manquer de parole aussi ouvertement, en déclarant qu'il ne voulait pas exécuter un traité conclu peu de jours auparavant, face à face avec un grand souverain, et signé de sa propre main, et après avoir obtenu l'important avantage de voir réunis auprès de lui une grande partie des cardinaux du sacré collége, jusques-là dispersés dans les prisons; qu'une pareille nouvelle irriterait fortement l'empereur Napoléon, qui avait paru plus fier de la conclusion de ce Concordat que de beaucoup de ses victoires, et qu'il en viendrait à des mesures de persécution et de violence dont il s'était abstenu jusqu'à ce jour, dans l'espérance de

se réconcilier et de faire un nouveau Concordat avec le Saint-Siége; que le premier et le plus sûr effet de la révocation des articles du Concordat serait une dispersion du sacré collége dans un moment où la santé chancelante du pape, accablé de tant de chagrins et de tant de souffrances, faisait craindre pour ses jours; que, dans ces tristes circonstances, la dispersion du sacré collége ne pouvait manquer d'avoir de funestes conséquences, et qu'on devait faire tous les sacrifices possibles pour empêcher un si grand mal et pour conserver la réunion des cardinaux pour ce moment terrible et décisif. Les Français, ajoutaient les cardinaux qui partageaient cette opinion, feront sûrement ce raisonnement auquel il sera difficile de répondre : « Ou les concessions faites par le pape, dans les articles du Concordat de Fontainebleau, sont de peu d'importance, et il ne convient pas pour cela au pape de manquer de parole; ou les concessions peuvent être funestes à l'Église et contraires aux véritables principes catholiques, et sont de la plus grande importance; et alors comment, vous autres Italiens, conciliez-vous cette grave erreur du pape avec l'opinion de l'infaillibilité des pontifes romains? » Ils concluaient enfin, en disant qu'il fallait entamer un nouveau traité avec des députés de l'empereur, non pour la simple exécution des articles préliminaires, mais pour obtenir des conditions plus avantageuses, et pour rendre les sus-

[redacted]

dits articles, au moyen de nouvelles cláuses et de modifications, moins préjudiciables au bien de l'Église. Les partisans de l'opinion contraire répondaient qu'il était inutile d'entamer un nouveau traité, parce que quelques-uns de ces articles étant essentiellement mauvais, il n'y avait ni clauses ni modifications qui pussent les corriger; que l'unique remède au mal était une rétractation claire, franche et précise du Saint-Père; qu'on ne doutait pas de l'indignation et de la fureur qu'éprouverait Napoléon en se voyant, pour ainsi dire, ravir sa proie, et ses desseins renversés en un moment; mais qu'on ne devait pas pour cela abandonner la sainte maxime de la morale chrétienne, qui dit qu'on ne doit pas faire le mal, soit pour obtenir un bien, soit pour éviter un autre mal; qu'il n'était pas contraire à la dignité pontificale de retirer ce qui avait été accordé et promis imprudemment; que même le pape serait digne de blâme si, par un coupable respect humain, il voulait maintenir une promesse contraire aux sermens qu'il avait faits lors de son exaltation au pontificat, et qui devait être une source de maux sans nombre pour l'Église; qu'on ne devait que trop redouter la nouvelle dispersion du sacré collége, dispersion qui produirait des effets bien funestes si le Saint-Père venait à manquer dans ces terribles circonstances; mais que c'était une de ces choses dans lesquelles la prudence humaine ne

sait à quel expédient recourir, et ne peut prévoir les événemens ni trouver d'avance un remède aux maux qu'elle craint; qu'en conséquence il n'y avait qu'à se jeter dans les bras de cette Providence qui veille au bien de son Église et a promis de ne jamais l'abandonner; que la situation où se trouvait l'Église romaine en 1799 avait été aussi bien effrayante, mais que, par un de ces prodiges de la miséricorde divine, qui sont au-dessus de la prévision humaine, les Français avaient été chassés d'Italie dans le temps même où l'immortel Pie VI avait cessé de vivre; que les cardinaux dispersés s'étaient réunis à Venise, et avaient procédé en pleine liberté à l'élection d'un nouveau pontife, et que ce dernier avait déjà été reconnu par l'univers catholique, lorsque, tont à coup, la scène avait changé et les Français s'étaient rendus de nouveau maîtres de l'Italie : événement qui fit dire à des hommes, qui n'étaient certainement ni superstitieux ni visionnaires : « *Digitus Dei est hîc.* »

L'argument, ajoutaient-ils, qu'on supposait que pouvaient faire les Français, n'était pas aussi fort qu'on pensait, et l'on pouvait facilement y répondre en disant que les concessions faites par le pape étaient de la plus grande importance et devaient, sans aucun doute, avoir les conséquences les plus funestes et faire un grand tort à l'Église, mais qu'elles ne préjudiciaient pas à l'opinion de l'in-

[redacted]

faillibilité des pontifes romains, parce que le pape avait promis et accordait ce qu'il ne devait ni accorder ni promettre comme souverainement contraire au bien de l'Église, mais qu'il n'avait prêché aucune doctrine erronée; qu'il avait, il est vrai, commis une grande erreur, mais qu'il n'en avait enseigné aucune, et les défenseurs même les plus ardens de l'infaillibilité des souverains pontifes n'avaient jamais songé que si les papes étaient infaillibles dans leurs enseignemens, ils dussent l'être également dans leurs actes et dans leur conduite. Il y eut un cardinal, du nombre de ceux qui s'étaient le plus distingués par leur fermeté et leur courage au milieu des malheurs de l'Église, mais doué d'une singulière façon de penser, qui dans les conseils et les congrégations conformait rarement son avis à celui de ses collègues, et qui émit une troisième opinion. Il convenait avec nous qu'on ne devait admettre aucun des articles du Concordat qui étaient contraires à la discipline de l'Église, attentatoires aux droits du Saint-Siége, et enfin impérieux pour le pape et le corps ecclésiastique; mais il pensait avec les premiers qu'on devait ouvrir de nouvelles conférences, non pour arriver à la conclusion du Concordat, mais pour gagner du temps et pour chercher dans la négociation même les moyens de rompre les conférences sans avoir rien conclu. On ne pouvait admettre cette opinion. D'abord il était inutile

d'essayer une négociation pour gagner du temps; car les plénipotentiaires de Napoléon auraient voulu, dès la première réunion, qu'on conservât les articles du Concordat comme bases fondamentales du traité, et n'auraient admis aucune discussion sur cet objet. Ensuite la rupture des conférences sans aucune conclusion aurait irrité l'empereur presque autant qu'une rétractation formelle et absolue, et l'on aurait taxé notre conduite de fraude et de chicane, reproches déjà plusieurs fois adressés à la cour de Rome par les étrangers. Mais il y avait une raison plus forte encore que toutes celles qui ont été données jusqu'ici en faveur de la révocation et de l'annulation générale des articles accordés. Si l'on rompait ainsi le traité par des questions soulevées dans le cours même de la négociation, il n'en restai toujours pas moins constant que le pape, réputé pour saint, estimé jusque alors et respecté par toute l'Europe, avait fait ces concessions et accordé ces articles; en conséquence, on aurait pu prétendre à l'avenir dans les controverses des cours avec le Saint-Siége que de telles concessions, quoique, par des combinaisons ultérieures, elles n'eussent pas eu leur effet, étaient cependant des choses que les papes et le Saint-Siége apostolique pouvaient accorder. Il était donc nécessaire que le pape non-seulement ne mît pas à exécution ce qu'il avait permis et accordé imprudemment, mais encore

qu'il déclarât à haute voix et dans un écrit signé de sa main, qu'il avait commis une grande erreur en faisant des concessions qu'il ne pouvait et ne devait jamais faire ; déclaration qui fermait pour toujours la bouche à ceux qui voudraient à l'avenir alléguer pour exemple ce Concordat.

Un bon nombre des cardinaux *noirs* se réunissait à l'avis d'une prompte révocation du Concordat ; et de ce nombre était son éminence le cardinal Consalvi qui fit part de cette nouvelle au Saint-Père. Il semblait qu'il dût coûter beaucoup au pape de faire une rétractation publique si peu de jours après avoir signé solennellement le traité ; mais Pie VII, plein de courage, non-seulement ne se troubla pas en entendant un conseil qui devait lui être si désagréable et si pénible, mais même l'accueillit avec joie et l'approuva pleinement : nous commençâmes alors à délibérer entre nous sur la manière dont on pourrait mettre à exécution cette détermination. Un soir que les cardinaux Saluzzo, Ruffo-Scilla, archevèque de Naples, Scotti, Galeffi, Consalvi et moi, étions réunis dans la maison où demeurait le cardinal Pignatelli alors malade, les portes étant bien fermées et bien gardées, nous entamâmes la discussion sur cet objet important. Quelques-uns furent d'avis que le pape, dans un écrit signé de sa main, déclarât nuls et de nulle valeur les articles du Concordat, en fît part au sacré collége, et qu'au moyen de plusieurs copies ma-

nuscrites, on fit connaître au public cette rétractation. Je fis observer qu'un tel procédé ne paraissait pas conforme à la loyauté et à la bonne foi qui doivent toujours présider à toutes les actions des souverains pontifes, qu'il ne suffisait pas d'avoir raison au fond, mais qu'il fallait éviter tout prétexte de censure, même dans la forme. J'ajoutai que l'empereur aurait de justes motifs de plaintes, si une convention approuvée et signée solennellement par lui et par le pape était tout à coup révoquée par l'une des parties contractantes, non-seulement sans faire connaître à l'autre les raisons de cette révocation, mais même sans lui en donner d'avance le moindre avis, c'était tirer un coup de pistolet derrière les épaules : je proposai enfin que le pape, dans une lettre adressée à l'empereur lui-même, fît cette rétractation sur laquelle nous étions tous d'accord. Mes illustres collègues Pignatelli et Saluzzo répondirent qu'en faisant ainsi, on courait le risque de ne pouvoir faire connaître au public la rétractation, parce que l'empereur, sachant les intentions du pape, empêcherait par tous les moyens possibles qu'on ne laissât sortir aucun papier venant du Saint-Père ou des cardinaux. Alors leurs éminences Consalvi et Litta, qui avaient trouvé ma réflexion juste, proposèrent que peu de temps après avoir envoyé la lettre à l'empereur, le pape fît lire la copie de cette même lettre à tous les cardinaux demeurant à Fontainebleau, et leur

donnât la permission de faire connaître au public sa rétractation par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir. De cette façon, disaient-ils, on garde les égards dus à Napoléon, et les cardinaux ne peuvent manquer de trouver tôt ou tard les moyens de faire connaître au monde la rétractation du pape. Tous ceux qui étaient présens se rendirent à cet avis aussi bien que les deux vénérables cardinaux Mattei et de Pietro, à qui on le communiqua aussitôt. Puis le cardinal Consalvi le soumit au Saint-Père qui l'approuva. Quelques jours après, il commença à écrire la minute de la lettre, afin d'en conserver une pièce authentique, et il écrivit ensuite la lettre même de sa propre main pour n'exposer personne autre que lui à l'indignation de l'empereur. Le pape employa plusieurs jours à ce travail, étant incapable d'une longue application dans l'état de faiblesse où il se trouvait alors. Je crois qu'il n'est pas inutile de raconter ici comment se fit la chose, afin qu'on sache avec quelle surveillance jalouse et étroite le pape était gardé. Il ne pouvait laisser dans sa chambre à coucher, ni dans son appartement, aucun de ses papiers; car il avait été informé que, pendant qu'il célébrait ou entendait la sainte messe dans la chapelle, un agent du gouvernement faisait une visite dans ses chambres et examinait sur les tables, et même dans les armoires fermées qu'il ouvrait avec d'autres clefs, tous les papiers et les autres

objets qui s'y trouvaient. Le matin donc, quand il était revenu de la messe, le cardinal de Pietro et le cardinal Consalvi venaient lui apporter le papier sur lequel il avait écrit la veille, et le pape, en leur présence ou après qu'ils s'étaient retirés, continuait quelque temps son travail. A quatre heures et demie, quand j'entrais dans sa chambre, il reprenait l'écrit et y ajoutait quelques lignes; ensuite je mettais la minute et la lettre sous mon habit et je portais ces papiers chez le cardinal Pignatelli, qui les faisait reporter le lendemain au palais par une personne sûre. Ce manége dura pendant plusieurs jours; car le bon Pie VII fut obligé de recommencer plusieurs fois la lettre, tantôt parce qu'il avait fait quelque changement à la minute, tantôt parce qu'il avait oublié des mots ou taché le papier. Je me souviens que quand je portais ces papiers, en traversant le palais et en passant devant les sentinelles françaises, j'étais tellement agité par la crainte que le gouvernement ne vînt un jour à soupçonner ce qui se passait et à me faire fouiller, que, malgré le froid rigoureux de l'hiver, j'étais tout couvert de sueur. Enfin cette lettre fut terminée. Le Saint-Père l'avait écrite tout entière de sa main; il y déclarait nuls et de nulle valeur le traité et les articles qu'il avait signés; il déclarait également qu'il était prêt à reprendre les négociations pour arriver à la conclusion d'un accommodement définitif sur toutes les questions en litige, pourvu toutefois

[redacted]

qu'elles fussent établies sur des bases qui pussent se concilier avec ses devoirs. La lettre de Pie VII à l'empereur Napoléon était conçue en ces termes :

LETTRE DE PIE VII A L'EMPEREUR NAPOLÉON.

« Sire,

« Quoiqu'il en coûte beaucoup à notre cœur de faire à Votre Majesté un aveu qui lui causera peut-être du mécontentement, la crainte des jugemens divins dont nous ne sommes que trop voisin à cause de notre âge avancé et de notre santé chancelante, doit nous rendre supérieur à toute autre considération et à toutes les angoisses que nous éprouvons en ce moment.

« Contraint par nos devoirs, et avec cette sincérité et cette franchise qui conviennent à notre dignité et à notre caractère, nous faisons savoir à Votre Majesté que depuis le 25 janvier, jour où nous avons signé les articles qui devaient servir de base à un traité définitif, les plus grands remords et le plus vif repentir ont continuellement déchiré notre âme, qui n'a plus ni repos ni paix.

« Nous avons reconnu aussitôt, et une sérieuse et continuelle méditation nous a chaque jour mieux fait connaître encore la méprise où nous avait fait tomber le désir de terminer le plus tôt

possible les discussions élevées sur les affaires de l'Église, et celui de complaire à Votre Majesté.

« Une seule considération tempérait un peu notre regret, c'était que le mal que nous avions fait à l'Église, par notre signature, pourrait être réparé dans l'acte d'un accommodement définitif. Mais notre douleur s'est accrue outre mesure, lorsqu'à notre surprise nous avons vu publier et imprimer sous le titre de Concordat ces mêmes articles qui n'étaient que les bases d'un accommodement futur. Gémissant amèrement dans notre cœur de l'occasion de scandale donné par nous à l'Église informée du contenu de ces articles, et convaincu de la nécessité de le réparer, nous nous sommes résolu, avec une peine infinie, à manifester aussitôt nos sentimens et à faire nos réclamations, dans la seule intention de procéder avec la plus grande prudence et de ne rien précipiter dans une affaire de si haute importance.

« Sachant que nous devions bientôt avoir près de nous le sacré collége, qui est notre conseil, nous nous étions déterminé à l'attendre et à le consulter pour être aidé de ses lumières et nous résoudre en conséquence, non sur ce que nous nous reconnaissions tenu de faire en réparation de ce que nous avions fait (car Dieu nous est témoin que dès le premier moment, nous y étions déjà pleinement résolu), mais sur le choix du meilleur moyen à employer pour l'exécution de notre projet.

« Nous n'avons pas cru pouvoir en trouver un qui s'accordât plus avec le respect que nous professons pour Votre Majesté, que de nous adresser à Votre Majesté elle-même, et de lui écrire cette lettre, dans laquelle, à la face de Dieu, à qui nous rendrons bientôt compte de l'usage qu'en qualité de son vicaire nous aurons fait du pouvoir qu'il nous a donné pour le gouvernement de son Église; nous déclarons avec une sincérité apostolique que notre conscience nous oppose des obstacles insurmontables à l'exécution de plusieurs des articles du traité; nous ne reconnaissons que trop à notre confusion que ce serait user de notre pouvoir non pour édifier mais pour détruire, si nous exécutions ce que nous avons imprudemment promis dans ces articles, non par mauvaise intention, comme Dieu nous en est témoin, mais par faiblesse humaine, car nous ne sommes que poussière et que cendre.

« Nous dirons à Votre Majesté au sujet de ce contrat, quoique signé par nous, ce que notre prédécesseur, Pascal II, dit en pareil cas d'un écrit qu'il avait signé lui-même et qui contenait, en faveur de Henri V, une concession dont sa conscience le faisait se repentir. « Reconnaissant, disait-il, ce traité comme mal fait, nous le déclarons aussi comme tel, et avec l'aide du Seigneur nous désirons qu'il soit annulé, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, ni aucun danger pour le salut de notre âme. »

« Nous reconnaissons que quelques-uns des dits articles peuvent être corrigés soit par une rédaction différente, soit par des changemens et des modifications; mais en même temps nous reconnaissons que quelques autres sont absolument mauvais, comme contraires à la justice et à la constitution de l'Église établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par conséquent inadmissibles et inexécutables.

« Et comment pourrions-nous jamais, par exemple, commettre l'injustice de priver de leurs siéges, sans aucune raison canonique, tant de vénérables évêques qui ne sont coupables que d'avoir suivi nos instructions? Comment aussi, sans aucune cause canonique, admettre la destruction de ces mêmes siéges? Votre Majesté se souvient sans doute quel cri souleva en Europe et en France l'usage que nous fîmes de notre pouvoir en 1801, en privant de leurs siéges, après la demande de leur démission, les anciens évêques de France; et cependant c'était une mesure extraordinaire, et reconnue dans ces temps de calamité, comme nécessaire et indispensable pour mettre un terme à un schisme funeste, et ramener au centre de l'unité catholique une grande nation. Mais existe-t-il aujourd'hui un de ces puissans motifs pour justifier aux yeux de Dieu et des hommes la mesure prise dans un des articles en question?

« Comment pourrions-nous également admettre

une condition aussi subversive de la constitution divine de l'Église de Jésus-Christ, qui a établi la souveraineté de Pierre et de ses successeurs, que l'est celle de soumettre notre pouvoir à celui du métropolitain, et de permettre que ce dernier puisse donner l'institution à ceux que le souverain pontife, en certaines circonstances, n'aurait pas cru devoir instituer, rendant ainsi juge et réformateur de la conduite du chef suprême celui qui lui est inférieur dans la hiérarchie, et qui lui doit soumission et obéissance? Pourrions-nous introduire dans l'Église de Dieu une innovation inouïe, qui consisterait à donner au métropolitain le pouvoir de donner l'institution en opposition avec le chef de l'Église? Dans quel gouvernement bien réglé a-t-on jamais accordé à une autorité inférieure le pouvoir de faire ce que le chef du gouvernement a jugé à propos de ne pas faire? Ne serait-ce pas ouvrir la porte à des désordres et à des schismes également fatals à l'Église et à l'État, que de mettre ainsi les pontifes romains dans la nécessité de se séparer de la communion de ceux que le métropolitain aurait institués en opposition avec leurs déterminations et à leur honte? Pourrions-nous d'ailleurs dépouiller le Saint-Siége d'un de ses premiers droits, nous qui nous sommes engagés par les sermens les plus solennels à en soutenir et à en défendre les prérogatives jusqu'à la dernière goutte de notre sang? Mais Votre Ma-

jesté dira que cette même concession fut faite par nous dans un bref daté de Savone, qui fut refusé par Votre Majesté. Nous répondrons encore par le sincère aveu de la méprise où nous a fait tomber à ce sujet notre fragilité humaine : nous avions été poussé à cet acte par le désir d'obvier, en faisant cette concession, aux maux de l'Église, sans faire la réflexion que l'introduction de ce nouveau système donnait accès à des maux plus funestes et plus durables. Ce bref ayant été refusé par Votre Majesté, la concession que nous y avions faite est par conséquent annulée, et nous regardons cet événement comme un trait de la Providence divine qui veille au gouvernement de l'Église. S'il n'en était pas arrivé ainsi, et que ce bref eût continué à subsister, les raisons ci-dessus exposées nous auraient forcé également à le révoquer.

« Nous ne pouvons néanmoins dissimuler que notre conscience nous reproche encore de n'avoir pas, dans lesdits articles, fait mention des droits sur les domaines du Saint-Siége que notre ministère et les sermens que nous avons prêtés en montant sur le trône pontifical nous obligent à maintenir, revendiquer et préserver, chose que nous aurions dû au moins exprimer dans le texte même de cet écrit, et la lettre que nous écrivons à Votre Majesté n'offre pas à notre oubli un remède suffisant.

« Pour ces motifs et autres très-puissans, qui concernent les articles déjà cités, et notamment le cinquième du traité du 25 janvier, et d'autres que nous passons sous silence pour ne pas retenir trop long-temps Votre Majesté, nos devoirs rigoureux ne nous en permettent pas l'exécution.

« Nous connaissons parfaitement la force et les obligations des stipulations convenues ; mais nous savons aussi que quand ces stipulations se trouvent en opposition avec les institutions divines et avec nos devoirs, nous devons céder à la force d'une obligation d'un ordre supérieur qui nous en défend l'exécution.

« Du reste, nous nous empressons de faire connaître à Votre Majesté que nous sommes sincèrement disposé à en venir à un accommodement définitif sur toutes les questions en litige, pourvu qu'elles soient rétablies sur des bases qui puissent se concilier avec nos devoirs.

« Si nous venons à apprendre que Votre Majesté se rende aux raisons que nous venons de lui exposer avec une confiance paternelle et une franchise apostolique, nous nous empresserons aussitôt de prendre toutes les mesures possibles pour conclure l'accommodement définitif que nous désirons ardemment. Nous ne doutons pas que nous ne puissions mettre un terme aux maux nombreux que souffre l'Église, et au sujet desquels nous n'avons pas manqué de faire parvenir plusieurs

fois nos représentations au trône de Votre Majesté; nous venons aussi finir ces querelles qui, dans ces dernières années, nous ont donné tant de motifs de douleur et de justes réclamations : toutes choses que nous ne pourrions jamais négliger dans un accommodement définitif, sans trahir les devoirs de notre ministère.

« Nous supplions Votre Majesté d'accueillir nos sentimens avec l'effusion de cœur que nous avons mise à les lui exprimer; nous la prions, par les entrailles de Jésus-Christ, de consoler notre cœur, qui ne désire rien tant que d'arriver à une réconciliation qui a toujours été l'objet de nos vœux; nous la prions de considérer combien sera glorieux pour Votre Majesté et avantageux pour ses États un accommodement qui rendra la paix à l'Église, et qui pourra être maintenu d'une manière durable par nos successeurs.

« Nous adressons à Dieu les vœux les plus ardens pour qu'il daigne répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses bénédictions célestes.

« Fontainebleau, 24 mars 1813. »

Le 24 mars, dès le matin, le Saint-Père fit appeler le colonel Lagorse, et lui remit cette lettre pour l'empereur, lui recommandant de la porter lui-même aussitôt à Paris. Cet ordre fut exécuté en effet dans la journée. Après le départ du colonel, le pape fit appeler un à un les cardinaux

[redacted]

en audience particulière; il dit à chacun d'eux qu'ayant déjà envoyé à l'empereur la lettre où il révoquait toutes les concessions faites dans le funeste Concordat du 25 janvier, il aurait désiré réunir en sa présence tous les cardinaux qui se trouvaient alors à Fontainebleau, pour leur lire une allocution où il rendait compte, en peu de mots, de la conduite qu'il avait tenue dans cette affaire importante; mais que, pour éviter toute accusation d'intrigues et de manœuvres secrètes, il avait résolu de faire lire à chaque cardinal l'allocution qu'il avait préparée en même temps que la copie de la lettre adressée à l'empereur. Il remit ensuite l'allocution écrite de sa main, et la copie de la lettre qu'il fit lire à tous les cardinaux, dans l'audience de ce jour et du jour suivant. L'allocution était conçue en ces termes :

A nos vénérables frères et fils chéris les Cardinaux de la sainte Église romaine qui se trouvent à Fontainebleau.

« Vénérables frères et fils chéris, après vous avoir fait connaître notre repentir et nos remords pour avoir signé les articles du Concordat du 25 janvier, qui doivent servir de base à l'accommodement définitif avec sa majesté l'empereur des Français et roi d'Italie, et après avoir demandé à chacun de vous son avis, afin de m'aider de vos lumières, après vous avoir fait part de la résolu-

tion où nous étions de nous adresser directement à Sa Majesté pour lui exprimer nos sentimens avec une sincérité évangélique et une liberté apostolique, nous nous faisons maintenant un devoir de vous communiquer la lettre que nous avons écrite, en date du 24 mars, à Sa Majesté, sur l'objet en question. Vous verrez, par le contenu de cette lettre, que nous n'avons point dissimulé à Sa Majesté le repentir et les remords que nous vous avons témoignés; nous n'avons pas manqué de lui exprimer les principaux motifs qui agissent directement sur notre conscience, et qui nous empêchent d'exécuter ce que nous avions imprudemment promis dans ces articles. Nous avons cru aussi devoir parler, à ce propos, dans notre lettre, du bref que nous avons donné à Savone. Ce bref, ayant été formellement refusé par Sa Majesté, se trouve par là même annulé, et nous avons reconnu en ce refus un trait de la Providence divine, qui veille au gouvernement de l'Église. Vous voyez donc que nous regardons comme nuls les deux écrits, tant celui qui a été fait à Savone que celui du 25 janvier; et notre intention et volonté est qu'on les regarde comme tels, afin qu'il n'en résulte plus rien qui puisse porter préjudice à la constitution divine de l'Église, à ses droits, et aux lois du Saint-Siége. Dans la position où nous sommes, nous croyons que la lettre écrite par nous à Sa Majesté, et la présente déclaration,

[redacted]

suffisent à l'objet que nous nous sommes proposé. Nous sommes prêt, du reste, si les circonstances l'exigent, et si nous le jugeons convenable, à renouveler encore d'une manière plus solennelle cette même déclaration.

« Béni soit le Seigneur qui n'a pas retiré de nous sa miséricorde ! C'est lui qui vivifie et qui mortifie. Il a bien voulu nous humilier par une confusion salutaire, mais en même temps il nous a soutenu de sa main toute-puissante, en nous donnant les secours nécessaires pour remplir nos devoirs dans ces circonstances difficiles. A nous donc soit l'humiliation, que nous acceptons volontiers pour le bien de notre âme; à lui soit maintenant, et dans tous les siècles, puissance, honneur et gloire, et ainsi soit-il.

« Recevez, vénérables frères et fils chéris, notre bénédiction apostolique.

« Du palais de Fontainebleau, 24 mars 1813. »

Après que le Saint-Père eut fait part de sa démarche aux membres du sacré collége qui étaient à Fontainebleau, on vit s'opérer en lui un changement soudain. Jusqu'alors il avait toujours été plongé dans une profonde douleur qui se lisait sur son visage, et qui le consumait de jour en jour. Dès ce moment il reprit un air serein et cette humeur enjouée qui lui était habituelle, et qu'il accompagnait ordinairement d'un sourire; il ne se plai-

gnit plus du manque d'appétit ni des insomnies qui, auparavant, venaient sans cesse l'assiéger. Il dit à un cardinal que, depuis qu'il avait envoyé sa lettre à l'empereur, et qu'il avait communiqué sa démarche au sacré collége, il s'était senti l'estomac dégagé d'un fardeau pesant qui l'oppressait jour et nuit. Cependant nous étions dans une grande anxiété, et, pour parler franchement, nous attendions avec des battemens de cœur l'effet que produirait sur l'âme de l'empereur Napoléon la rétractation inattendue du pape, et la révocation du Concordat conclu, révocation qui anéantissait tous les projets formés jusqu'alors, et qui rendait en quelque sorte ridicule le grand triomphe dont ce funeste événement avait été l'objet. Il courut alors beaucoup de bruits, mais je ne puis rien assurer avec certitude. On écrivit de Paris que Napoléon, dans le premier conseil d'État, fit part de la chose à ses conseillers, éclata en menaces, et alla jusqu'à dire : « Si je ne fais sauter la tête à quelques-uns de ces prêtres de Fontainebleau (il parlait des cardinaux), nous n'arrangerons jamais ces affaires. » On ajoutait qu'un de ces conseillers, connu pour ses principes anti-religieux, ayant dit à l'empereur que, pour terminer ces perpétuelles discordes avec le pape, il était temps qu'il se déclarât lui-même chef de la religion dans l'Empire français, Napoléon répondit : « Ce serait casser les vitres ; » ce qui veut dire dans

[redacted]

notre langue, ce serait amener une rupture irréconciliable; chose que Napoléon n'a jamais voulue, comme nous l'avons déjà dit. On répandit encore dans le public d'autres bruits que je ne puis garantir; ce qui est certain, c'est que l'empereur prit adroitement le parti de paraître indifférent à cette lettre du pape.

Quelques jours après, on rappela de Fontainebleau à Paris le général comte de Saint-Sulpice et les évêques français dont nous avons déjà souvent parlé. Ils se retirèrent du palais et n'y demeurèrent plus. Il ne fut plus permis aux habitans de la ville ni aux étrangers, de quelque condition qu'ils fussent, de venir comme auparavant entendre la messe du Saint-Père ou de monseigneur Bertazzoli, son aumônier, ou d'être admis dans la chambre voisine de la chapelle au baisement de pieds du pape, qui, dès-lors, ne put voir ni recevoir d'autres personnes que les cardinaux. Dans la nuit du 5 avril, on réveilla tout à coup l'excellent cardinal de Pietro; on le fit habiller sans lui laisser aucune marque de sa dignité, et on l'obligea à partir seul avec un officier de police qui le conduisit à Auxonne, où il fut relégué jusqu'à la chute et l'abdication de Napoléon. Ce vénérable cardinal, mis en liberté le 26 janvier en vertu du Concordat conclu, fut le premier des cardinaux *noirs* qui s'abouchèrent avec le pape après cette époque funeste. Le Saint-Père

lui ayant demandé son avis sur les articles signés, il fit la seule réponse qu'on devait attendre d'un homme pieux et éclairé, et pour laquelle le pape commença à donner des signes plus marqués de repentir et de douleur. L'empereur ne s'en aperçut que trop; il craignait déjà que le cardinal de Pietro ne lui donnât des conseils contraires à ce qui avait été conclu, au point qu'en quittant Fontainebleau il dit au pape avec un sourire ironique : « Maintenant que le cardinal de Pietro est arrivé, vous irez vous confesser. » Dès qu'il eut reçu la lettre du pape, Napoléon attribua principalement au cardinal de Pietro la révocation du Concordat. Le lendemain matin, pendant que j'étais encore au lit, au moment où je venais d'apprendre la nouvelle de l'arrestation et du départ de ce cardinal, je vis entrer tout à coup dans ma chambre le colonel Lagorse. Il me dit qu'il avait deux commissions à remplir de la part de l'empereur : ces paroles me firent craindre d'être forcé de reprendre bientôt le chemin de Fenestrelle. Il m'apprit que l'empereur chargeait particulièrement le cardinal Consalvi et moi de faire savoir au Saint-Père qu'il avait éloigné du palais et relégué dans une ville de France le cardinal de Pietro, parce qu'il avait été reconnu pour ennemi de l'État. C'était là la première commission : je ne me souviens pas bien s'il me la fit de vive voix ou s'il me la lut; je me rappelle seulement qu'il me lut sur

un papier l'autre commission, qui concernait tous les cardinaux : il y était dit que « l'empereur était irrité contre les cardinaux, parce que, depuis leur arrivée à Fontainebleau jusqu'à ce jour, ils avaient tenu le pape dans l'inaction; que s'ils voulaient rester dans cette ville, ils devaient (remarquez bien ici la conséquence) s'abstenir de toute correspondance avec la France ou l'Italie, ne point parler d'affaires au pape, rester dans une complète inaction et se borner à faire au Saint-Père des visites de convenance et d'étiquette; que s'ils agissaient autrement, ils mettraient en péril leur liberté. » Quand il eut achevé la lecture de cette pièce, il me demanda si je promettais de faire ce que l'empereur exigeait. Je ne fis aucune réponse à ce qui était relatif à la première commission, qui ne concernait que le cardinal Consalvi et moi; pour l'autre, je répondis que je tâcherais de tenir une conduite qui ne donnât à l'empereur aucun sujet de plainte, mais que je ne pouvais promettre ce qu'on exigeait dans cet écrit, parce qu'il pouvait arriver que le pape me donnât quelque ordre qui fût en opposition avec cette promesse. « Donc, reprit le colonel, si le pape ordonnait à votre éminence de parler d'affaires à quelqu'un, d'écrire et de faire circuler quelque écrit, votre éminence obéirait?— Sans doute, répondis-je, car je lui ai juré plusieurs fois solennellement fidélité et obéissance. — Attestez au

moins par écrit, reprit le colonel, que j'ai communiqué à votre éminence les ordres de l'empereur. » Je pris alors la plume et j'écrivis sur le papier : « Vu par moi, B. cardinal Pacca ! » Le même jour, le colonel accomplit sa commission auprès des autres cardinaux, et j'ai appris que plusieurs de mes collègues avaient fait la même réponse. Deux décrets impériaux furent publiés sous la date du 13 février et du 25 mars. Dans le premier, le Concordat de Fontainebleau était déclaré loi de l'Empire, inscrit au *Bulletin des Lois*, n° 488, et transmis à tous les tribunaux et aux autres autorités publiques. Dans le second, le même Concordat était déclaré obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapitres de l'Empire et du royaume d'Italie ; il était également inséré dans le *Bulletin des Lois*, n° 490, et l'on ordonnait un projet de loi pour déterminer les peines contre les transgresseurs, et enfin on prescrivait spécialement l'exécution de l'article 4, avec quelques changemens qui aggravaient encore les dispositions contenues dans cet article. La publication de ces décrets nous fit craindre que l'empereur n'eût l'intention de pousser vigoureusement l'affaire de l'exécution du Concordat en mettant le pape dans la dure alternative, ou de donner l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, quels qu'ils fussent, ou de voir naître sous ses yeux un schisme qui pouvait

bientôt se répandre dans plusieurs diocèses de France et d'Italie. Mais Napoléon jugea que ce n'était pas le moment d'exciter un incendie dans les églises de son Empire, et d'accroître le mécontentement des peuples; il se contenta de préparer les voies pour l'exécution de ses projets à son retour de la campagne qu'il entreprit peu après contre les alliés. L'issue malheureuse de cette campagne et son abdication après la prise de Paris, firent avorter tous ces desseins. Ainsi tomba et disparut ce funeste Concordat qui menaçait l'Église de nouveaux désastres et de nouvelles persécutions.

Néanmoins, ne pouvant prévoir des événemens si extraordinaires, et qu'on peut à peine croire après qu'ils sont arrivés, les cardinaux conseillèrent au pape de faire un acte qui pût servir à l'avenir de protestation contre ces décrets, afin qu'on ne pût jamais l'accuser d'y avoir adhéré ou consenti tacitement. Le pape approuva le conseil des cardinaux, et adressa, en date du 9 mai, au sacré collége une allocution écrite de sa main. Il la communiqua successivement à tous les cardinaux comme il avait fait pour la première allocution, et il recommanda à chacun de nous d'en faire une copie écrite de notre propre main, et de la conserver comme devant être à l'avenir un document irrécusable de ses déterminations, non moins pour la règle de sa conduite ulté-

rieure que pour le maintien des droits du Saint-Siége.

A nos vénérables frères et fils chéris en Jésus-Christ, les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, demeurant à Fontainebleau.

« Vénérables frères et fils chéris en Jésus-Christ, vous connaissez pleinement, d'après les communications que nous vous avons faites, quel vif repentir et quels remords cuisans ont assiégé sans cesse notre âme dès le moment où, après avoir signé les articles du traité conclu dans ce même palais impérial, en date du 25 janvier, et qui devaient servir de base à un traité définitif, nous nous sommes aperçu de la méprise où nous avait entraîné notre vif désir de terminer le plus tôt possible les discussions élevées sur les affaires de l'Église. Vous savez encore que la seule chose qui tempérait un peu notre regret, c'était de songer que le mal que nous avions fait imprudemment en signant ces articles pouvait être réparé à l'occasion du traité définitif. Mais quelle ne fut pas notre douleur lorsqu'à notre grande surprise nous vîmes, en dépit des conventions faites avec Sa Majesté, publiés et imprimés sous le titre de Concordat ces mêmes articles, qui n'étaient que les bases d'un accommodement futur! Gémissant amèrement, au fond du cœur, du scandale donné à l'Église par la

publication de ces articles, et convaincu de la nécessité de le réparer, nous pûmes à peine, vous le savez, nous empêcher de manifester à l'instant même nos sentimens, et nous ne fûmes arrêté que par le désir de procéder avec plus de prudence, et de ne rien précipiter dans une affaire si importante. Sachant que vous deviez tous bientôt vous trouver réunis près de nous, nous résolûmes d'attendre votre arrivée pour vous consulter et nous décider d'après vos avis, non pas sur ce que nos devoirs nous obligeaient de faire en réparation de ce que nous avions fait (car Dieu nous est témoin que notre résolution était prise), mais sur le choix du moyen le plus convenable pour exécuter notre projet. Vous savez enfin que nous crûmes que le meilleur parti était de nous adresser directement et avec confiance à sa majesté l'empereur et roi, et qu'en conséquence, quoique l'aveu que nous allions lui faire coûtât beaucoup à notre cœur, nous lui adressâmes une lettre en date du 24 mars. Dans cette lettre, prenant à témoin ce Dieu à qui, en qualité de son vicaire, nous devons rendre un compte exact de l'usage que nous avons fait de notre pouvoir, nous lui déclarâmes avec une sincérité évangélique et une franchise apostolique que notre conscience nous opposait des obstacles insurmontables à l'exécution de plusieurs des articles, exécution qui servirait non à l'édification, mais à la destruction du pouvoir que Dieu nous a confié pour

le gouvernement de son Église. Nous lui avouâmes en même temps l'erreur dans laquelle nous étions tombé, non point par mauvaise intention, mais par l'effet de la fragilité humaine; et citant l'exemple de notre prédécesseur Pascal II, qui, dans une circonstance semblable, s'était repenti avec raison d'une concession qu'il avait faite à Henri V, nous répétâmes à Sa Majesté les expressions mêmes de ce pontife : « Reconnaissant ce traité comme mal fait, nous le déclarons aussi comme tel; et avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit annulé, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, ni aucun danger pour le salut de notre âme. » Nous exprimâmes franchement à Sa Majesté que tout en reconnaissant certains articles comme susceptibles d'être corrigés, soit par une rédaction différente, soit par des changemens et des modifications, nous reconnaissions en même temps que quelques autres étaient absolument mauvais, contraires à la justice et à la constitution divine établie par notre Seigneur Jésus-Christ. Nous ne manquâmes pas d'exposer, autant que nous le permettait l'espace restreint d'une lettre, les principales raisons qui rendent ces articles inadmissibles et inexécutables. Nous déclarâmes que nous connaissions parfaitement la force et les obligations des contrats; mais que nous savions aussi que quand ces contrats se trouvent en opposition avec les institutions divines et avec nos devoirs, nous devons céder à la force d'une obli-

[redacted]

gation d'un ordre supérieur qui nous en défend l'exécution. Quant au bref donné par nous à Savone, nous fîmes observer à Sa Majesté qu'elle l'avait elle-même refusé et qu'il se trouvait par là même annulé, que du reste s'il n'en eût pas été ainsi, nous nous serions vu dans la nécessité de le révoquer par les mêmes raisons qui nous avaient fait révoquer le traité de Fontainebleau; en déclarant toutes ces choses à Sa Majesté, nous annonçions en même temps notre ardent désir d'en venir à un accommodement définitif, pourvu qu'il fût établi sur des bases conciliables avec nos devoirs, et l'espérance où nous étions que cet accommodement mettrait un terme aux maux de l'Église, contre lesquels nous avions déjà plusieurs fois fait parvenir nos représentations au trône de Sa Majesté, et que nous verrions aussi finir ces querelles, qui dans ces dernières années nous avaient donné tant de motifs de douleur et de justes réclamations: toutes choses que nous ne pourrions jamais négliger dans un traité définitif, sans trahir les devoirs de notre ministère, et les intérêts les plus sacrés de la religion. Nous conclûmes en disant que si nous venions à apprendre que Sa Majesté se rendit aux raisons que nous lui avions exposées, nous prendrions aussitôt toutes les mesures possibles pour conclure cet accommodement définitif qui pourrait rendre la paix à l'Église et être maintenu d'une manière durable par nos successeurs. Tel

est, vénérables frères, le contenu de la lettre que nous écrivîmes à sa majesté l'empereur et roi, et à la suite de laquelle nous vous déclarâmes, dans un autre écrit, que nous regardions comme nul le traité de Fontainebleau du 25 mars, aussi bien que le bref de Savone, et que notre intention et volonté était qu'on les regardât comme tels, de manière qu'il n'en résultât aucun préjudice à la constitution divine de l'Église ni aux droits du Saint-Siége, ajoutant encore que, dans la situation où nous nous trouvions, nous regardions notre déclaration comme suffisante à l'objet que nous nous étions proposé, mais que nous étions prêt à déclarer notre résolution d'une manière plus solennelle, si nous le jugions convenable et si les circonstances l'exigeaient.

« Nous attendions avec une grande anxiété l'issue de notre lettre à Sa Majesté. La sagesse des raisons que nous avions données, l'effusion de cœur avec laquelle nous les avions exposées et le désir que nous avions montré de faire pour le bien de la paix tout ce que nous permettaient nos devoirs, tout cela, dis-je, nous avait fait concevoir la plus vive espérance que nos vœux seraient couronnés d'un heureux succès. Mais quelle fut notre surprise et notre douleur, lorsque nous vîmes s'écouler un assez long espace de temps sans recevoir de réponse, et paraître imprimée une suite d'actes tendant à présenter comme subsistant le prétendu Concordat du 25 janvier, malgré la déclaration que

nous avions faite dans notre lettre! Quels furent notre étonnement et notre chagrin en voyant qu'on nous enlevait, et qu'on reléguait dans un autre séjour un de nos conseillers, le digne cardinal de Pietro, et qu'on voulait rendre muets et inactifs les autres cardinaux, en leur ordonnant de ne nous parler d'aucune affaire, de n'écrire aucune lettre, mais de rester dans une inaction complète, et borner toute leur assistance à des visites de pure politesse, leur déclarant qu'en cas de contravention ils seraient regardés comme suspects et compromettraient leur liberté. Mais ce qui mit le comble à l'amertume de notre cœur, ce fut le décret imprimé dans les feuilles publiques sous la date du 25 février, décret par lequel le prétendu Concordat de Fontainebleau est déclaré loi de l'Empire, inséré dans le *Bulletin des Lois,* et transmis à tous les tribunaux et autorités publiques; et l'autre décret du 25 mars, postérieur à la lettre adressée par nous à Sa Majesté, dans lequel le prétendu Concordat est déclaré obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapitres de l'Empire et du royaume d'Italie; et dans lequel en même temps on ordonne un projet de loi pour fixer les peines contre les transgresseurs, et on recommande spécialement l'exécution de l'article IV avec des changemens et modifications qui aggravent les dispositions contenues dans le même article; enjoignant expressément aux métropolitains d'instituer les

évêques qui n'ont pas reçu de nous l'institution dans l'espace de six mois, en vertu de ce soi-disant Concordat qui, d'après toutes les raisons que nous avons exposées, ne les autorise nullement à pouvoir donner une telle institution.

« Le danger d'un schisme n'est donc que trop imminent, sans que nous puissions l'empêcher en aucune façon. Car, si d'un côté l'on veut absolument l'exécution du prétendu Concordat, et que d'un autre, des motifs de conscience et les devoirs les plus sacrés de notre ministère apostolique nous en défendent l'exécution et nous contraignent à le déclarer comme nul et non existant, il est clair que, les choses continuant ainsi, le schisme devient inévitable, à moins de l'intervention du Tout-Puissant, entre les mains duquel sont les cœurs des hommes et qui les dirige selon sa volonté. Mais plus le danger de l'Église est grand, plus il importe à notre pastorale sollicitude de veiller à ses intérêts le mieux qu'il nous est possible. Réduits, comme nous le sommes maintenant, à une étroite captivité, sans communication avec qui que ce soit, excepté avec vous à qui, d'après les injonctions qu'on vous a faites, il reste à peine le pouvoir d'écouter notre voix, nous ne pouvons que déposer dans votre sein nos sentimens et vous prendre à témoin afin qu'on sache un jour quelle a été et quelle est notre intention et volonté, sur l'important objet dont il s'agit. Nous avons re-

connu qu'il était de notre devoir d'exprimer dans cet acte écrit de notre propre main ce que nous pensions d'une telle affaire, et de le communiquer successivement à chacun de vous comme un document irrécusable de nos déterminations.

« Nous ne pouvons nous persuader que quelques métropolitains puissent jamais oublier les lois de l'Église et leurs propres devoirs, au point d'oser donner, après six mois, l'institution canonique à ceux qui auraient été nommés, se croyant autorisés à agir ainsi par l'article 4 du prétendu Concordat. Car d'abord ils ne peuvent pas ignorer que l'acte du 25 janvier n'est pas un Concordat, mais qu'il contient seulement des articles propres à servir de bases à un traité ultérieur, comme cela est dit expressément dans le préambule; et d'un autre côté la convention faite entre nous et Sa Majesté impériale, sur la non-publication de ces mêmes articles, n'avait d'autre but que de bien faire voir que ces articles n'étaient que les bases d'une chose à faire et non un Concordat achevé. Or, les métropolitains ne peuvent manquer de savoir qu'un acte non consommé et même à peine commencé, ne donne aucun droit de changer la discipline générale de l'Église sur un objet si important. D'ailleurs ils ne peuvent pas ne pas considérer que quand même il s'agirait d'un véritable Concordat, ce Concordat ne serait exécutable qu'autant que nous aurions fait paraître une bulle qui accordât aux

métropolitains le pouvoir de donner une telle institution, et autorisât l'introduction d'une forme de discipline différente de celle qui jusqu'alors a été pratiquée par l'Église, et confirmée par les constitutions apostoliques et par les conciles généraux. Sans parler des exemples anciens et des Concordats précédens, ils trouvent un exemple récent de la nécessité d'un tel acte de notre part dans le Concordat de 1801, qui, pour être mis à exécution, fut publié et autorisé par une bulle émanée de notre autorité, et par un décret du défunt cardinal Caprara, notre légat. Enfin le prétendu Concordat en vertu duquel ils prétendraient agir n'existe plus réellement, puisqu'il a été et est encore déclaré par nous comme révoqué et comme nul; et ils ne pourront alléguer pour prétexte que notre révocation n'était pas suffisamment connue ni authentique, puisque la lettre écrite par nous, le 24 mars, à Sa Majesté, est de notoriété publique. Nous avons eu soin de faire connaître la chose à plusieurs archevêques et évêques qu'il nous a été permis de voir quand notre réclusion était moins rigoureuse; ainsi la connaissance de notre déclaration est plus que suffisante. Du reste, les métropolitains ne peuvent ignorer que les engagemens, de quelque façon qu'ils aient été contractés, sont inexécutables lorsqu'ils se trouvent en opposition avec les institutions divines; c'est une vérité fondamentale et reconnue par notre prédé-

[redacted]

cesseur Pascal II, et par le concile de Latran, aussi bien que par beaucoup d'autres conciles d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et de France même, entre autres par le concile qui eut lieu, en 1812, à Vienne en Dauphiné. Toutes ces considérations nous donnent lieu de croire que les métropolitains ne se permettront sûrement pas de faire ce qu'ils ne sont en aucune façon et à aucun titre, autorisés à faire sur cet objet, et qu'ils ne manqueront pas d'adresser leurs remontrances respectueuses au trône en indiquant l'impossibilité où ils sont de donner l'institution en question. Telle est l'opinion que nous devons avoir des métropolitains de France et d'Italie; mais si, contre notre juste attente, il en arrivait autrement, les devoirs sacrés de notre ministère et la gravité de la chose nous obligent à déclarer expressément qu'en pareil cas l'institution donnée par eux sera nulle ainsi que les actes de juridiction exercés par ceux qu'ils auront institués; que ces derniers ne seront pas des pasteurs légitimes, mais des intrus; que leur conduite sera schismatique et leur consécration sacrilége; que les instituans et les institués, les consacrans et les consacrés, seront par nous regardés comme schismatiques, et que nous serons contraint de les séparer de notre communion, les assujétissant à toutes les peines voulues par les sacrés canons, ce que nous ne manquerons pas de faire alors dans les formes pratiquées par nos pré-

décesseurs, si nous en avons le pouvoir ; et si nous ne l'avons pas, nous le ferons de la manière qu'il nous sera possible dans notre position actuelle. Mais nous espérons, dans la miséricorde du Seigneur, que ce funeste cas ne se présentera pas, et nous avons la confiance que sa majesté l'empereur et roi, prenant de nouvelles résolutions, se rendra à notre prière et aux raisons que nous lui avons exposées, en entreprenant sur des bases conciliables avec nos devoirs, un autre traité qui puisse nous amener à un accommodement définitif sur toutes les questions, et qui est l'objet de nos vœux. A cette fin, dans l'amertume de notre âme, nous adressons au ciel les plus ferventes prières, et nous vous exhortons vivement, vénérables frères et fils chéris, à lui adresser également les vôtres; nous vous donnons avec effusion de cœur la bénédiction apostolique.

« PIE VII.

« Fontainebleau, 9 mai 1813. »

Dans le même temps plusieurs d'entre nous s'occupèrent d'un travail plus difficile et plus épineux : c'était l'extension de la bulle pour le réglement du futur conclave, si aux autres malheurs venait se joindre celui de la mort du Saint-Père. Pour adapter les nouveaux réglemens aux événemens, il fallait prévoir, autant qu'il était possible à la prudence humaine, les circonstances des

[redacted]

temps où arriverait le malheur de la mort du pape, chose toujours difficile, mais très-difficile surtout alors que les événemens politiques se succédaient avec tant de rapidité. Il fallait déroger à plusieurs dispositions des anciennes constitutions apostoliques pour faciliter l'élection du futur pontife; mais on ne pouvait trop élargir la voie, de peur de donner accès à d'autres inconvéniens et surtout à ceux que les pontifes, par leur constitution, avaient cherché à prévenir. Il fallait surtout se précautionner contre les prétentions et les entreprises du gouvernement, au cas où il tenterait de prendre part à l'élection, et établir des réglemens propres à enchaîner les cardinaux et à les mettre pour ainsi dire dans l'impossibilité de céder, par crainte, par flatterie, ou par intérêt.

Napoléon, dès le temps où il faisait la guerre en Italie en qualité de général, avait fait entendre au cardinal Mattei, dans une conversation qu'il eut avec lui à Tolentino, que le gouvernement français avait des vues sur l'élection des futurs pontifes. Maintenant qu'il était empereur et souverain de Rome, on pouvait craindre avec raison que considérant le pape comme évêque d'une ville sujette, et tenant en son pouvoir tout le sacré collége, il n'en vînt, en cas de vacance du Saint-Siége, à afficher quelque prétention étrange, celle, par exemple, de nommer ou de

confirmer le pontife, et ne voulût faire valoir les anciens exemples des rois d'Italie et des empereurs de Constantinople. Nous composâmes de notre mieux la minute de la bulle qui fut écrite ensuite toute de la main du Saint-Père.

CHAPITRE II.

Séjour à Fontainebleau. — Description de la ville et du palais. — Souvenirs historiques. — Le cardinal Brancadoro. — Indifférence religieuse. — La maison du cardinal Pignatelli. — Les *Lettres Provinciales* de Pascal. — Tyrannie de l'empereur. — Les *Puristes* et le Concordat. Bataille de Lutzen. — Marie-Louise expédie un page à Sa Sainteté. — Le faux cardinal de Bourbon.—Lettre apocryphe.—Armistice entre l'armée française et celle des alliés. — Tentatives nouvelles de négociations. — Monseigneur de Beaumont. — Recommandation de Sa Sainteté. —Départ. — Lettres du ministre de la police et du ministre des cultes.

Après les événemens racontés précédemment, le gouvernement nous laissa vivre tranquilles pendant quelque temps, bien que le manque d'occupations rendît notre vie bien triste et bien monotone. Fontainebleau, château royal à 35 milles de Paris, où depuis plusieurs siècles la cour de France se retirait pour se livrer au plaisir de la chasse, est depuis devenu un lieu considérable, auquel on donne maintenant le nom de ville et qui le mérite plus que beaucoup d'autres villes de ce royaume; elle

n'est pas mal bâtie et a plusieurs belles rues : elle compte ordinairement neuf mille habitans, mais elle pourrait bien en contenir vingt mille. La plupart des maisons ont été construites pour loger cette multitude de gens qui suivaient et accompagnaient la cour dans le temps des chasses. La ville est à plus d'un mille entourée de bois de tous côtés, et pourtant elle est triste, l'horizon y étant étroit et borné. Le palais alors impérial, aujourd'hui royal, de Fontainebleau est un assemblage d'édifices bâtis à différentes époques sous différens rois. Il fut commencé, m'a-t-on dit, sous Louis VII : il se présente sous un aspect ridicule et monstrueux; il réunit au goût demi-barbare des 12ᵉ et 13ᵉ siècles les idées plus régulières d'architecture des siècles suivans, et particulièrement des deux derniers. Si l'on faisait l'histoire des plus fameux palais des souverains, comme on fait celle de leur règne et des villes, ce palais royal occuperait dans cette histoire une place importante et pleine d'intérêt. Il serait difficile de trouver un autre palais qui ait été pendant tant de siècles le séjour de monarques illustres et d'autres grands hommes, et le théâtre d'événemens plus remarquables. Toutes les cours, toutes les salles, je dirai même toutes les chambres, rappellent à la mémoire, soit le nom d'un grand souverain, soit quelque fait célèbre dans l'histoire. La bibliothèque actuelle était autrefois la chapelle de saint Louis, et inspire le recueille-

ment comme un véritable sanctuaire. La salle qui conduisait à l'appartement de l'empereur s'appelle encore la galerie de François Ier. On réparait alors un appartement où logea pendant long-temps la belle Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. On montre encore le lieu, appelé la galerie des Cerfs, où, le 30 novembre 1657, Christine, reine de Suède, croyant conserver encore, quoique descendant du trône, les droits de souveraine sur ses serviteurs, condamna à mort et fit exécuter son écuyer l'infortuné Monaldeschi. Le palais de Fontainebleau a été témoin, à différentes époques, d'importantes négociations politiques et de plusieurs traités de paix. Mais de nos jours des événemens plus importans encore y ont eu lieu; et ce palais, après avoir vu la vertu héroïque et les rigides austérités d'un grand et saint monarque sur le trône, les intrigues amoureuses et la conduite dissolue des maîtresses des rois qui avaient fait tant de scandale, et la fin tragique d'un malheureux, victime des fureurs d'une reine irritée, ce palais était alors devenu une prison, où était renfermé le chef suprême de l'Église. Mais quelques semaines après le départ du pape, il arriva un fait encore plus éclatant que tous les autres, et on vit un exemple terrible de la justice divine qui attendit au passage et dans le lieu même de son crime, l'auteur d'un si terrible attentat : celui qui avait voulu forcer le pape à renoncer à ses droits et à la souveraineté

temporelle, fut forcé lui-même de renoncer à l'empire, tant il est vrai que le châtiment des fautes,

> Sebben tarda a venir, spesso compensa
> L'indugio poi con punision immensa.
>
> ARIOSTE, *Roland furieux*.

Les habitans de Fontainebleau me parurent d'un caractère doux et paisible : j'ai entendu dire qu'au temps de la révolution, tandis que dans les autres lieux et les autres villes, on commettait tant d'excès de barbarie et de cruauté, il n'y eut pas de sang répandu à Fontainebleau. Le bas peuple même n'a pas ces manières grossières qu'on trouve habituellement dans cette classe. J'attribuai cette plus grande douceur de mœurs au séjour qu'y faisaient de temps en temps la cour, les principaux seigneurs en France et les ministres étrangers qui la suivaient. J'attribuai également au même motif cet esprit général d'indifférence en matière de religion que je remarquai dans les habitans. Les églises étaient peu fréquentées et ne l'étaient que par des gens du peuple et presque seulement par les femmes; on n'observait ni ne sanctifiait les fêtes. Le 15 août de l'année 1813 tomba un dimanche. C'était le jour du Seigneur, et par conséquent la plus grande de toutes les fêtes. C'était la fête de l'Assomption, de la sainte protectrice du royaume de France; les courtisans et les autres personnes dévouées à l'empereur de-

vaient aussi célébrer la mémoire de saint Napoléon. Après avoir dit la messe dans la chapelle du palais, je sortis de chez moi pour aller voir le cardinal Brancadoro qui demeurait à l'autre extrémité de la ville. Je traversai tout cet espace de chemin, et je trouvai, à partir de la place située devant le palais où il y avait plusieurs tailleurs de pierre sous les fenêtres de l'appartement du pape, je trouvai, dis-je, toutes les boutiques ouvertes, et je vis que partout on travaillait et vendait comme les autres jours. Beaucoup de personnes de la ville passaient une grande partie de leur vie sans pratiquer aucun acte religieux, et ne demandaient pas les sacremens même à l'article de la mort, et s'inquiétaient fort peu de l'assistance des prêtres : cependant, sous un gouvernement qui vantait toujours la tolérance et dans lequel on jurait de respecter et de faire respecter tous les cultes, le curé ou d'autres membres du clergé catholique étaient contraints, par une loi, d'assister aux enterremens contre l'ordre des sacrés canons de l'Église, et d'accompagner jusqu'au cimetière les corps des personnes mortes dans l'impénitence. On disait que l'absence du curé ou d'un autre prêtre dans cette cérémonie funèbre causait un grand regret et une grande douleur aux familles des défunts qui croyaient qu'il en résultait pour elles un grand déshonneur et en quelque sorte une marque d'infamie, raison ridicule pour un

gouvernement auprès duquel l'incrédulité, au lieu d'être un motif de défaveur, était peut-être un moyen d'inspirer de la confiance et d'obtenir des charges et des emplois. Chose singulière ! dans une ville où les processions solennelles du Saint-Sacrement étaient permises dans les rues, on ne pouvait obliger un juif ou un calviniste, habitant la rue par où elles passaient, à décorer le devant de sa maison, parce que, disait-on, ce serait faire violence à la conscience d'autrui; et l'on n'avait pas les mêmes égards pour les prêtres catholiques, comme s'ils n'avaient pas aussi une conscience, ou qu'ils dussent la soumettre aux lois et aux volontés du gouvernement !

Pendant le temps de notre séjour à Fontainebleau, nous nous abstînmes de converser avec les habitans de la ville, pour ne pas les exposer à quelque danger de la part d'un gouvernement soupçonneux à qui il semblait impossible que des prêtres italiens, membres principaux de cette cour de Rome redoutée pour sa politique et ses intrigues, restassent tranquilles et résignés, et ne formassent pas des complots contraires à ses desseins. Napoléon lui-même n'était pas exempt de cette peur panique. Plusieurs d'entre nous se réunissaient le soir dans la maison du cardinal Pignatelli : frappé d'un coup d'apoplexie à Rethel, il avait obtenu du gouvernement la permission de retourner en Italie et de respirer l'air natal; cependant il ne voulut pas

se séparer de ses collègues, aimant mieux courir avec eux les mêmes chances. C'était un homme d'un caractère un peu dur et sévère, mais toujours juste, et nourrissant dans son âme des sentimens d'honneur dignes de l'éclat de sa naissance. Les autres cardinaux fréquentaient la maison de son éminence le cardinal Scotti, Milanais; il était d'une santé faible et délicate; ses vertus et la douceur de son caractère le faisaient estimer et aimer également de tout le collége. C'était dans ces deux maisons que nous nous entretenions à huis clos sur les événemens qui se succédaient chaque jour. Le pape et les cardinaux logés dans le palais étaient nourris aux frais de l'empereur. Le pape dînait seul. A une heure et demie on servait les vicaires généraux des évêques et les secrétaires des cardinaux, et à cinq heures la table était mise pour les cardinaux et les évêques français. En raison de cette heure si reculée, le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, de Piétro, Consalvi et moi, et, une semaine après, le cardinal Gabrieli, nous allions à la première table des ecclésiastiques dont je viens de parler. Malheureusement, même dans ce moment où, ordinairement, tout en réparant les forces du corps, on repose aussi son esprit des soucis et des tristes pensées, nous ne pouvions recevoir quelque soulagement à notre captivité. Il fallait, avant d'ouvrir la bouche, bien peser nos paroles; car nous étions entourés par les domestiques de l'empereur, qui

nous servaient. Nous avions à table avec nous, outre l'officier de service, le colonel Lagorse, que j'ai déjà nommé plusieurs fois. Il était né à Brives, petite ville de la province du Limosin; il avait été religieux, mais à l'époque de la révolution, il avait jeté le froc aux orties, avait endossé l'uniforme militaire, et était parvenu au grade de colonel de la gendarmerie. Il s'était marié quelques années auparavant, et, pendant que nous étions à Fontainebleau, il faisait des démarches près des tribunaux pour obtenir le décret de divorce, et faire un second mariage avec la fille du maire de cette ville, qu'il épousa depuis, à ce que j'ai appris, à son retour en France en 1814. Il avait des manières polies et civiles, mais ne savait pas dissimuler son peu de religion, et les sentimens de haine et de fureur qu'il nourrissait contre les ecclésiastiques qui ne pliaient pas le genoux devant Napoléon, son idole. Tel était l'homme que l'empereur avait choisi pour être le gardien, je puis même dire le geolier du pape; et certainement il avait toutes les qualités qui convenaient pour un tel emploi. Le Saint-Père, pendant les dix-huit mois de son séjour à Fontainebleau, ne voulut jamais sortir de son appartement; et cette retraite, depuis surtout qu'il ne lui fut plus permis de communiquer avec les autres habitans, contribua beaucoup à rendre sa captivité plus notoire. Quant à nous, nous nous partagions les heures du jour et du soir pour lui

[redacted]

tenir compagnie, et pour chercher à le distraire de cette profonde douleur où nous le trouvâmes plongé à notre arrivée. J'entrais dans sa chambre à quatre heures et demie, et j'y restais environ trois quarts d'heure. Les premiers jours il fut indispensable de parler des funestes préliminaires du Concordat; mais ensuite je faisais rarement rouler la conversation sur des sujets sérieux, qui ne paraissaient pas adaptés aux circonstances et étaient peu agréables au pape. Il aimait beaucoup dans ses conversations habituelles raconter des anecdotes de sa vie privée, et les événemens survenus dans sa patrie et dans les deux évêchés de Tivoli et d'Imola. Ces récits, quoique très-innocens en eux-mêmes, mais trop souvent répétés, devenaient quelquefois un sujet de plaisanterie. Les quatre évêques français qui demeuraient dans le palais, lorsqu'ils venaient le matin et le soir pour lui rendre visite, disaient entre eux avec un sourire ironique : « Allons, allons entendre les historiettes de Tivoli, d'Imola et de Césène. »

Parmi les Français qui demeuraient dans le palais impérial, il y en eut qui cherchèrent à ridiculiser et à discréditer le pape, le traitant d'oisif et presque d'idiot, parce qu'il ne faisait venir aucun livre de la bibliothèque, pour lire pendant le temps où il restait seul. On ne lui aurait pas fait un tel reproche, si l'on avait su que, pour un homme pieux et dévoué à la religion, un crucifix

et une image de la très-sainte Vierge sont une bibliothèque assez grande pour être exploitée pendant plusieurs années à toutes les heures de la nuit et du jour *. De temps en temps pourtant, dans mes audiences journalières auprès du Saint-Père, j'entamais quelque sujet important pour lui faire des observations utiles, et lui donner connaissance de choses qui, si nous retournions á Rome, pouvaient lui servir beaucoup. Je parlerai d'un seul sujet sur lequel je ramenais souvent la conversation, parce qu'il eut d'heureuses conséquences; je veux parler de la compagnie de Jésus, pour laquelle Pie VII montrait de l'estime

---

* Cette accusation a été répétée par M. Savary, duc de Rovigo, dans le tome VI de ses Mémoires, dont j'ai déjà fait mention ailleurs. Qu'on remarque l'audace et l'impertinence de ses paroles : « Il n'ouvrait pas un livre de toute la journée. Il s'occupait à des choses qu'on ne croirait pas, si on ne les avait point vues. Il raccommodait lui-même les déchirures faites à ses habits; quelquefois il mettait un bouton à sa culotte; il lavait sa simarre, parce qu'il avait l'habitude d'y laisser tomber beaucoup de tabac. Il fallait avoir une bonne dose d'illusion, pour croire à l'infaillibilité d'un souverain pontife qui se voyait réduit à cette misère. Il avait à Fontainebleau mille moyens d'employer son temps. Il avait une magnifique bibliothèque, mais il n'en prenait jamais un volume. » Des assertions si ridicules et des injures si grossières ne méritent pas de réponse et ne valent pas la peine d'être réfutées.

et de l'affection. Je remarquai alors, et plus encore dans la suite, la conduite extraordinaire et admirable de la Providence, à l'égard de cette célèbre société. Le pape, bénédictin dans son enfance, avait eu pour maîtres et professeurs des hommes anti-jésuites, comme on dit, qui lui enseignèrent les principes et les maximes les plus contraires au systéme théologique de cette compagnie. Or, on sait quelle profonde impression font, sur le jeune âge, les premiers enseignemens. Pour moi, dès mon enfance, j'avais conçu contre cette compagnie des sentimens de haine et d'aversion poussés presque jusqu'au fanatisme. Il suffit de dire qu'on me donna à lire, pour en faire des extraits, les fameuses *Lettres provinciales* de Pascal en français et la traduction latine avec des notes de Nicole pires que le texte, sous le nom de Wendrak; la *Morale pratique des Jésuites* d'Arnaud et d'autres livres semblables, auxquels alors j'avais pleine et entière confiance. Qui aurait pu prévoir que le moine bénédictin, devenu pape et à peine échappé à une violente persécution, en présence de tant de sectes irréconciliables ennemies de la société de Jésus, rétablirait cette compagnie dans le monde entier, et que ce serait moi qu'il prendrait pour ministre et à qui il confierait l'honorable exécution de ses ordres souverains? Ainsi arriva-t-il, à la grande satisfaction du pape et à la mienne. Je me suis trouvé à Rome aux deux épo-

ques de l'abolition et du rétablissement de cet ordre, et je me souviens bien des effets différens qui en résultèrent. Le 17 août 1773, on voyait sur presque tous les visages des habitans de Rome la surprise et le regret que causait la publication du bref *Dominus et Redemptor noster;* au contraire il est impossible de décrire les cris de joie, les acclamations et les applaudissemens du bon peuple romain qui, le 7 août 1814, accompagna Pie VII du Quirinal jusqu'à l'église de Jésus, et qui, après avoir entendu la lecture de la bulle, le reconduisit comme en triomphe au Quirinal. J'ai fait cette digression pour laisser, dans mes écrits, une espèce de rétractation solennelle des propos imprudens que j'ai peut-être tenus dans ma jeunesse contre un ordre qui a si bien mérité de l'Église de Dieu. Dans ces audiences journalières du pape, j'avais souvent à lui parler d'affaires, et cela me mettait dans un grand embarras.

L'empereur, comme je l'ai raconté plus haut, nous avait fait défendre, sous peine de la perte de notre liberté, de parler d'affaires au pape. Cependant, de tous les côtés de la France les membres du clergé et beaucoup de laïcs venaient à Fontainebleau, soit pour s'instruire dans ces malheureuses circonstances, soit pour obtenir des dispenses ou d'autres grâces spirituelles. Cela nous aurait beaucoup moins inquiétés en Italie qu'en France; car, soit que le caractère des Italiens soit plus ti-

mide et plus soupçonneux, ou que celui des Français soit excessivement hardi et moins réfléchi, toujours est-il que dans les choses qui exigent de la prudence et de la discrétion, les Français n'emploient pas les précautions dont nous faisons usage en Italie. Des faits qui devraient rester cachés se découvrent en France avec beaucoup plus de facilité. Je citerai une seule anecdote pour preuve de ce que j'avance. Pendant le mois de juillet, une dame, que j'avais connue à Paris, vint à Fontainebleau et eut avec moi une entrevue; elle me dit que quelques dames pieuses de la capitale se proposaient de faire une neuvaine pour la fête de saint Pierre *in vinculis*, afin de demander au ciel la délivrance du chef de l'Église, et qu'elles désiraient obtenir du Saint-Père, par mon entremise, l'indulgence pour toutes les personnes qui y assisteraient. J'en parlai aussitôt au pape; j'obtins la grâce qu'on demandait, et sans rien écrire à ce sujet, comme nous en usions alors par précaution, je donnai la réponse de vive voix. Il semble que toutes les lois de la prudence exigeaient qu'on tînt caché au gouvernement l'objet de cette neuvaine, et qu'on ne fît connaître ni l'intervention du pape ni la concession de l'indulgence. Mais quelques jours après j'appris, à mon grand étonnement et non sans inquiétude, qu'il était venu à Fontainebleau une lettre de Paris, où l'on recommandait d'avertir le pape et les cardinaux d'agir avec pru-

dence dans la concession des grâces et dans leurs résolutions et leurs réponses en matière de religion. Je sus qu'on avait fait répandre dans les principales maisons de Paris un billet d'invitation à une neuvaine pour la fête de saint Pierre *in vinculis*, pour implorer la délivrance du pape. On y annonçait sans détour la concession de l'indulgence. La police avait déjà fait mander quelques dames et faisait faire des recherches secrètes pour connaître toute la marche de cette affaire. Je ne trouve pas consigné dans mes notes quelle fut l'issue de cette démarche. Ce que je puis dire, c'est qu'elle n'eut ni pour le pape ni pour moi de conséquences fâcheuses. Je courais plus de danger que tous mes collègues. On avait imprimé, en France, dans une brochure publiée sous le titre de *Correspondances*, plusieurs des notes ministérielles vigoureuses et énergiques que j'adressai, en qualité de secrétaire d'État, au général Miollis, commandant des troupes françaises à Rome. On avait su ensuite mon arrestation et ma longue captivité à Fenestrelle, et l'on disait que Napoléon était fort irrité contre moi, comme m'étant toujours opposé à ses desseins et à ses alliances avec le pape. Cette opinion, répandue en France sur ma personne, faisait que tous ceux qui désiraient savoir quels étaient les sentimens et les véritables intentions du pape, s'adressaient à moi, sûrs de ne pas tomber sur un cardinal esclave de Napoléon,

et qui ne jouit pas de la confiance de sa sainteté. Ces visites, comme je le disais plus haut, me jetaient dans un grand embarras. D'un côté, je ne pouvais refuser d'admettre à l'audience des personnes qui, se prévalant du droit qu'ont tous les fidèles de recourir au chef suprême de l'Église dans les choses de religion et de conscience, venaient à Fontainebleau, et, ne pouvant parler au Saint-Père, s'adressaient aux cardinaux. D'un autre côté, il était à craindre, et non sans raison, que la police de Paris, qui veillait sur nous avec ses cent yeux, n'envoyât des gens pour découvrir si, malgré la défense de l'empereur, nous ne traitions pas d'affaires, et si nous étions en correspondance avec le clergé des différentes provinces de France. Il nous fallait être très-prudens dans nos réponses, et ne prendre aucune résolution sur une affaire, avant de nous être bien assurés que les agens étaient de bonne foi. Parmi les personnes qui vinrent pour s'aboucher avec moi à Fontainebleau, il y eut un juge du tribunal de Bordeaux qui se dit envoyé par plusieurs ecclésiastiques et d'autres bons catholiques de cette ville, pour savoir de moi si le pape, depuis son expulsion de Rome et sa longue captivité, regardait encore comme valide le Concordat de 1801. Je compris aussitôt que l'étranger et ceux qui avaient fait faire un si long voyage, appartenaient à la secte des puristes qui n'avaient jamais voulu adhérer à ce Concordat, et dont j'ai

fait l'histoire en raccourci dans la relation de mon séjour à Grenoble. Je vis à ses discours qu'on l'avait envoyé vers moi sur la foi d'un bruit répandu alors que je m'étais toujours formellement opposé à ce traité et que je l'avais hautement désapprouvé. Je lui répondis que je n'avais pu donner au pape aucun avis favorable ou contraire à la conclusion et confirmation du Concordat de l'année 1801, jusqu'à cette époque. J'étais nonce du Saint-Siége en Portugal, où j'avais lu les articles de ce Concordat dans les journaux français, avant d'en avoir eu connaissance par les dépêches de Rome. Je lui dis qu'à parler franchement, si je m'étais trouvé à Rome en ce moment, j'aurais peut-être suivi l'opinion de ceux de mes collègues qui avaient conseillé au pape de ne pas ratifier le traité, mais que, même dans ce cas, j'aurais fait taire mon sentiment particulier devant la décision du pape, et que j'aurais hâté, autant qu'il était en moi, l'exécution de ses ordres. Après ce préambule, je lui déclarai que le Saint-Père tenait pour valide le Concordat de 1801, quoique, pour de justes motifs, il en eût alors suspendu l'exécution : qu'enfin, il pouvait dire à ceux qui l'avaient envoyé que les évêques nommés par Napoléon et confirmés par le pape, et les curés institués canoniquement par ces évêques, devaient être considérés comme de vrais et légitimes pasteurs. Je lus sur le visage de l'étranger qu'il aurait désiré de

moi une autre réponse : il me parut néanmoins résigné et docile, et j'espère qu'à son retour à Bordeaux, il aura rapporté mes paroles avec exactitude.

Le 2 mai, l'empereur gagna la bataille de Lutzen. A peine la nouvelle en fut-elle arrivée à Paris, que l'impératrice Marie-Louise expédia à Fontainebleau un page de la cour avec une lettre adressée au pape, dans laquelle elle lui annonçait cette victoire comme un événement qui devait lui être fort agréable, connaissant bien, disait-elle, l'amitié que sa sainteté portait à l'empereur son époux. Cette nouvelle nous affligea; nous ne voulions pas de mal à la nation française et à ses armées; mais les victoires et les triomphes de ceux qui nous retenaient dans l'exil et l'humiliation, et qui nous menaçaient d'un avenir encore pire, ne pouvaient certainement nous être agréables. Nous nous trouvâmes dans un grand embarras pour faire une réponse à l'impératrice. La politesse et la convenance exigeaient que nous répondissions à cette souveraine qui avait fait, auprès du Saint-Père, une démarche en apparence du moins pleine de courtoisie. Mais il fallait peser nos paroles et éviter toute expression qu'on aurait pu interpréter comme un témoignage de joie ou une félicitation, car il était à supposer que la réponse du pape serait imprimée dans les gazettes et les journaux, et offenserait et irriterait sûrement les puissances ennemies de la France. Nous composâmes donc une

réponse d'un style froid, nous bornant à des remerciemens pour la communication de la nouvelle; et afin que ces expressions, tout innocentes qu'elles étaient, ne fussent pas rendues publiques, nous ajoutâmes une plainte du pape à cette souveraine sur la conduite que le gouvernement tenait à notre égard, et surtout sur la manière indigne dont on avait détaché de sa personne l'excellent cardinal de Pietro *. Cette réponse arrêta, dès son origine, une correspondance que l'on avait entreprise adroitement pour apaiser les réclamations des gens de bien, et pour faire croire au public qu'un nouvel accommodement se rouvrait entre le pape et l'empereur. En effet, on fit répandre ce bruit dans Paris, bruit qui, bien que faux, hâta la mort de l'excellent Muzzarelli, théologien de la pénitencerie, relégué alors dans cette capitale : ce docte et pieux ecclésiastique, auteur de différens ouvrages de religion, se trouvait déjà gravement malade; mais cette nouvelle, répandue à mauvaise intention, l'affligea tellement qu'elle aggrava son mal; et, peu de temps avant de mourir, il avoua que la crainte d'un nouveau traité avec Napoléon l'avait plongé dans la douleur la plus profonde; il pria un de ses amis de rapporter ses paroles au pape et de lui conseiller de n'entrer en aucun accommodement

---

* Pièces justificatives n° 4.

avec un gouvernement perfide et irréligieux. A ce triste événement de la mort du bon Muzzarelli, je ferai succéder une anecdote ridicule qui pourrait faire le sujet d'une comédie.

En passant un matin par la maison voisine du palais, je rencontrai la supérieure de l'hôpital des Sœurs de la Charité; elle me remit, avec un grand mystère, une lettre écrite au pape par le cardinal de Bourbon qui, disait-elle, demeurant inconnu parmi les malades de l'hôpital de Sédan, avait été alors reconnu par hasard par un des diocésains de l'archevêché de Tolède. Je soupçonnai aussitôt que c'était un stratagème de quelque imposteur qui voulait améliorer son sort pour quelque temps. Je n'en parlai pas au pape ce jour-là; mais le soir, dans la maison du cardinal Pignatelli, en présence des cardinaux Litta, Saluzzo et Consalvi, j'ouvris la lettre. Nous la trouvâmes écrite en langue espagnole. L'écriture nous était inconnue, le style décousu, et le fond insignifiant. Cela nous confirma dans l'idée que c'était l'œuvre d'un imposteur. Le lendemain matin, je fis voir cette lettre au pape, plutôt pour en plaisanter que pour en faire une affaire sérieuse. Quelques jours après, des lettres de Sédan furent adressées aux cardinaux exilés; on y racontait le fait de la prétendue découverte du cardinal de Bourbon, avec des circonstances comiques et qui tenaient du roman. On y disait que ce cardinal se trouvant hors de son

évêché occupé par les troupes françaises, et ne pouvant le gouverner pendant son absence, s'était introduit secrètement dans un monastère situé sur les limites de sa juridiction, avait pris l'habit de moine et entretenait une correspondance secrète avec les principaux ministres de son clergé : les Français s'étant rendus maîtres de la ville et du pays où il était, avaient fait prisonniers et transporté en France tous les moines, du nombre desquels était le cardinal de Bourbon qu'ils ne connaissaient pas : étant tombé malade à Sédan et ayant été conduit à l'hôpital, il avait été reconnu par hasard par un de ses diocésains de Tolède qui, en le voyant, lui avait témoigné toutes les marques de respect et de soumission : les magistrats du lieu avaient été informés de cette nouvelle, et quelques-uns d'entre eux étaient allés aussitôt lui faire une visite; on l'avait transporté dans un lieu plus commode, revêtu des habits qui convenaient à son rang et traité avec respect et distinction. On ajoutait que le soi-disant cardinal avait écrit aussitôt deux lettres, l'une à l'impératrice, et l'autre au pape. Malgré ces informations pour lesquelles un de nos collègues proposa qu'on fît quelque démarche à Paris auprès du gouvernement en faveur du prétendu cardinal, nous restâmes persuadés que tout cela n'était qu'un conte; et en effet, quelques jours après, on nous écrivit que le soi-disant cardinal était un imposteur. J'ai raconté cette anec-

dote et surtout cette circonstance de la visite et des démarches des magistrats français, dès qu'ils apprirent que le cardinal de Bourbon était à Sédan, afin de montrer que, sans faire aucune des réflexions que nous avions faites, ils s'empressèrent d'ajouter foi à la nouvelle. Dans cette circonstance et dans d'autres, pendant mon séjour en France, j'ai pu remarquer que beaucoup de Français, quoique appartenant à une nation si civilisée, conservaient encore le caractère des anciens Gaulois, décrits par Jules César dans ses commentaires, ajoutant foi facilement à tous les bruits répandus dans le public, et tenant pour certains des faits à peine connus. *Est autem hoc Gallicæ consuetudinis, ut (viatorum) rumoribus atque auditionibus (Galli) permoti de summis sæpè rebus consilia ineant, quorum eos è vestigio pœnitere necesse est, quùm incertis rumoribus serviant, et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant.*

Dans l'été de 1813, nous apprîmes à Fontainebleau qu'il s'était conclu un armistice entre l'armée française et celle des alliés, et qu'il devait se tenir à Prague, sous la médiation de l'empereur d'Autriche, un congrès des ministres des diverses puissances pour traiter de la paix générale. On conseilla au pape de ne pas rester les bras croisés dans une circonstance si favorable, mais d'en profiter pour réclamer en face de l'Europe ses droits et ceux du Saint-Siége sur les États romains. En

conséquence le Saint-Père écrivit une lettre tout entière de sa main à l'empereur François *. Il déclarait formellement n'avoir jamais renoncé à la souveraineté des domaines temporels de l'Église romaine, et en réclamait hautement la restitution, comme l'exigeaient la justice de sa cause et les intérêts sacrés de la religion, pour le libre exercice du pouvoir spirituel du chef visible de l'Église dans toutes les parties du monde catholique. Enfin il priait l'empereur d'obtenir, en qualité de médiateur de la paix, qu'on admît dans le congrès un représentant chargé de faire valoir sa raison et ses droits **. Cette lettre fut enfermée dans une autre écrite également de la main du Saint-Père à monseigneur Severoli, nonce du Saint-Siége à Vienne, afin qu'il la présentât à l'empereur : la dépêche fut remise secrètement au jeune comte Tomaso Bernetti, aujourd'hui cardinal, neveu de son éminence Brancadoro, qui s'était rendu en France

* Pièces justificatives n° 5.

** Ce pieux souverain n'avait pu, aux deux époques de la déportation des deux papes Pie VI et Pie VII, élever la voix en faveur des deux pontifes persécutés, parce qu'il était en guerre ou venait de conclure un traité de paix avec les Français, qui visaient au renversement de l'empire d'Autriche. Mais alors il pouvait réclamer en faveur des droits du Saint-Siége, et sa piété me répond qu'il l'aurait fait, si le congrès n'avait été dissous avant qu'il eût reçu la lettre.

[redacted]

pour assister son oncle. Bernetti partit aussitôt pour Maestricht, et chargea de la part du pape M. Wandervek de Maestricht de se rendre à Vienne sous le titre de commis voyageur, afin de remettre entre les mains du nonce la lettre du Saint-Père. Wandervek, jeune homme de beaucoup d'esprit et sincèrement dévoué au Saint-Siége, remplit avec fidélité et exactitude la mission dont il était chargé, et revint peu de temps après avec la réponse du nonce. La lettre du pape à ce souverain doit être considérée comme une protestation contre l'occupation sacrilége de l'État pontifical; et il était nécessaire de la faire après la promulgation du fameux Concordat du 25 janvier 1813, pour l'opposer à ceux qui auraient voulu, dans le congrès de Prague, abuser des différens articles de ce traité, dont on pouvait déduire une renonciation tacite du pape au domaine temporel des États Romains.

Dans les derniers mois de notre séjour à Fontainebleau, le gouvernement français fit plusieurs tentatives pour rouvrir la voie des négociations avec le Saint-Père et procéder à de nouveaux traités. Je ne crois pas être loin de la vérité en soupçonnant qu'on n'avait pas l'intention sincère et réelle de mettre un terme aux dissensions ecclésiastiques, et d'arranger les affaires de l'Église, mais qu'on voulait détruire ou du moins diminuer l'impression fâcheuse que faisaient sur l'âme des bons catholiques la longue captivité du pape, l'é-

tat d'anarchie où se trouvait alors l'Église, privée d'un centre d'unité, et l'interruption de toute communication entre les fidèles et leur chef suprême. On pouvait aussi soupçonner de la part de Napoléon un autre motif politique; il prévoyait qu'il lui faudrait bientôt entrer en négociation avec les puissances alliées, et qu'il serait contraint, entre autres conditions, à la restitution des États du Saint-Siége. Il pouvait donc bien former le projet de contenter en quelque sorte pour le moment le pape, en lui accordant une petite partie de ses États, et de faire dire ensuite dans le congrès par ses ministres plénipotentiaires que tout était arrangé avec le Saint-Siége, et qu'il n'était pas besoin d'autre traité. Aussi les cardinaux engagèrent-ils fortement le pape à couper court à tous les accommodemens qu'on lui proposerait, et à répondre avec résolution que c'était à Rome et non autre part, libre et entouré du sacré collége, qu'il écouterait les propositions qui lui seraient faites. Et vraiment il aurait été très-imprudent d'entrer alors en accommodement. Les victoires et les progrès rapides des puissances alliées contre la France paraissaient annoncer que le moment était proche, où le Seigneur briserait ou du moins déposerait la verge dont il s'était servi jusqu'alors pour punir les nations. Il était donc prudent d'attendre l'issue de cette grande lutte, de ne pas mécontenter les monarques alliés en leur faisant

croire à une réconciliation prochaine entre Bonaparte et le pape, et même de leur faire oublier, surtout aux princes de la maison de Bourbon, l'excès de condescendance dont on avait usé pour la solennité du couronnement impérial. La première personne qui *parut en scène* de la part du gouvernement français pour ouvrir les voies de la réconciliation entre le sacerdoce et l'empire, fut, le croirait-on, une dame. Je me suis servi de l'expression *parut en scène*, parce qu'en effet cette démarche me sembla comique et singulière. C'était la marquise Anne Brignole, née à Vienne, mariée à Gênes, femme bizarre et d'un caractère français, qui jouit d'un grand crédit auprès de Bonaparte dans les révolutions politiques de la République Ligurienne. Elle était alors dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise d'Autriche. Elle arriva tout à coup, et autant qu'il m'en souvient, un soir du mois de novembre. Elle eut une entrevue avec le cardinal Consalvi, qu'elle connaissait depuis plusieurs années. Elle lui dit que le prince Talleyrand, après avoir long-temps conféré avec l'empereur, l'avait fait appeler et l'avait priée de se rendre sur-le-champ à Fontainebleau pour faire savoir aux ministres du pape qu'on voulait entrer de nouveau en arrangement, et qu'il serait bon que sa sainteté envoyât dans ce but un cardinal à Paris pour résider près de l'empereur. Le cardinal rapporta le même jour au pape et à ses collègues l'ob-

jet des démarches de la dame et les propositions qu'elle avait faites. Mais, après une courte consultation, on fit répondre que ce n'était ni le temps ni le lieu pour traiter les affaires de l'Église. A cette ambassadrice vraiment extraordinaire, succéda un négociateur ecclésiastique, monseigneur Étienne Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance. Ce prélat était né à Avignon en 1750, sujet du Saint-Siége, et avait été élevé par Pie VI à l'évêché de Vaison dans le Comtat Venaisin. Forcé de quitter la France pendant la persécution excitée contre le clergé catholique, il vint en Italie et trouva dans les États de son souverain asile et protection. De retour en France, il fut du nombre des évêques qui, à l'instigation du pape, renoncèrent à leurs siéges épiscopaux, en exécution du Concordat de 1801, et obtint à la nomination du premier consul Bonaparte l'évêché considérable de Gand, en Flandre. De là il fut transféré, en 1807, au siége épiscopal de Plaisance, où il avait été également nommé par Napoléon, qui avait le projet de placer sur les siéges épiscopaux de la Lombardie et de la Toscane des prélats français, pour introduire en Italie les maximes gallicanes, et, s'il faut tout dire en un mot, pour *gallicaniser* les églises italiennes. A Plaisance, il fit tous ses efforts pour engager le clergé romain qui y était relégué à prêter le serment exigé par Napoléon : serment défendu et proscrit par le pape; par cette conduite il crût en

faveur auprès de l'empereur. Il favorisa aussi ardemment les projets de Napoléon sur les choses ecclésiastiques dans l'assemblée des évêques de l'année 1811. *Meritis pro talibus*, il fut nommé archevêque de Bourges : ce qui exigea une troisième translation : nouvelle preuve du zèle de quelques évêques français pour l'ancienne discipline de l'Église qui, comme chacun sait, regardait les passages d'une église à l'autre comme autant d'adultères spirituels. Dans l'espace de quelques jours, monseigneur Fallot de Beaumont vint deux fois à Fontainebleau pour entrer de nouveau en arrangement, mais avec peu de succès. On parla beaucoup de ces deux démarches du prélat près du Saint-Père après la chute de Napoléon, et on en parla en des termes peu honorables pour un évêque; mais, à dire vrai, d'une manière peu exacte et sous certains rapports, exagérée et fausse. Il crut devoir, pour sa justification, faire publier et insérer dans les journaux et les gazettes une relation de la conduite qu'il tint dans ces deux affaires importantes. J'ai pensé que je ferais bien de l'insérer ici, parce qu'elle s'accordait au fond avec tout ce que j'ai su alors de la bouche du pape lui-même; j'y joindrai seulement quelques notes dans les endroits où le prélat, *aliquid humani passus est :*

« L'amour de la vérité et le désir de rendre un juste hommage à sa sainteté et de faire connaître

encore plus son caractère de douceur, dont elle a déjà donné tant de preuves, m'obligent à publier une relation exacte de ce qui est arrivé dans les deux missions dont j'ai été chargé près du Saint-Père par le gouvernement passé. Mon récit différera de celui qui a été inséré dans la *Gazette de France* du 10 avril, mais contiendra la vérité.

« Le 18 décembre 1813, un ministre me fit appeler et me proposa d'aller à Fontainebleau pour m'informer si sa sainteté était disposée à entrer en accommodement afin de faire cesser les querelles qui existaient entre elle et le gouvernement. En cas d'une réponse favorable, j'étais autorisé à assurer le Saint-Père que je recevrais aussitôt les pouvoirs nécessaires pour traiter. Il me semble qu'on ne peut faire un crime à un évêque d'avoir accepté une semblable mission. Rien ne pouvait m'être plus agréable et plus honorable en même temps que de traiter avec le chef des fidèles, avec un pontife si saint et si bon, et de lui porter des propositions de conciliation et de paix.

« Il est inutile, je pense, de déclarer que je ne me serais jamais chargé d'une mission qui aurait eu pour objet des mesures de rigueur et des menaces, ou même des propositions qui n'auraient pu se concilier avec l'attachement sincère que je porte au chef des pasteurs, et avec le profond respect que je professe avec tous les fidèles pour

l'auguste prisonnier*. Je me rendis à Fontainebleau, et le 19, je fis demander une audience par monseigneur l'archevêque d'Édesse. Sa sainteté daigna me l'accorder aussitôt. Après lui avoir présenté mes vœux à l'occasion de la fête de Noël, je lui exprimai la douleur que je ressentais, avec toute l'Église, de le voir ainsi éloigné de son siége et de ses États, et j'ajoutai que je ne croyais pas impossible de lever les obstacles qui s'opposaient à son retour. Le Saint-Père me répondit avec son affabilité accoutumée qu'il avait examiné en présence de Dieu les motifs de sa conduite et que rien ne pouvait le faire changer de sentiment. Il ajouta qu'il avait défendu aux cardinaux de lui parler d'affaires. Après quelques propos indiffé-

---

* En écrivant ce récit l'évêque ne se souvient pas de la conduite qu'il tint avant d'être chargé de cette mission à Fontainebleau. Cette profession d'attachement au chef de l'Église ne s'accorde guère avec l'engagement qu'il avait pris d'amener d'abord par la douceur, puis par les menaces, les respectables ecclésiastiques du clergé romain et de l'État pontifical, déportés à Plaisance, à prêter le serment qu'exigeait le gouvernement français, et qui avait été condamné, par le pape, comme illicite et prohibé. Cette déclaration ne s'accorde pas non plus avec toutes les menées qui eurent lieu à Paris, et auxquelles il prit part afin de vaincre la résistance du pape prisonnier à Savone, et de le rendre plus docile aux demandes et aux prétentions de l'empereur au préjudice des droits sacrés du primat de Rome.

rens, sa sainteté me donna sa main à baiser et me congédia. De retour à Paris le 21, je rendis compte au ministre qui m'avait chargé d'aller à Fontainebleau, de l'issue de mon voyage, et je n'y pensai plus. Plusieurs de mes collègues dans l'épiscopat eurent également la permission d'aller à Fontainebleau, non plus pour engager sa sainteté à faire des sacrifices, comme l'affirme la relation publiée dans la *Gazette de France*, mais seulement pour présenter au Saint-Père l'hommage de leur dévouement et de leur profond respect.

« Le 16 janvier 1814, je pris congé, dans l'intention de partir pour Bourges le jeudi 20. Le 18, je reçus une lettre du même ministre avec lequel j'avais eu une entrevue le 16 décembre; il me priait de me rendre près de lui. Après une conférence très-longue, il me remit un projet de traité et une lettre pour m'accréditer près de sa sainteté. Dans ce projet, dont je conserve encore la minute, on rendait au Saint-Père ses États sans exiger de condition *. Je puis l'attester, et même le prouver par des docu-

* On offrait seulement la restitution des deux départemens de Rome et de Trasimène, et on les offrait quand ils étaient déjà occupés par les troupes napolitaines, et tenus à la disposition des souverains alliés; quand, par conséquent, ils n'étaient plus au pouvoir de Napoléon. On ignore si l'on exigeait des conditions pour cette restitution, car le pape ne permit pas qu'on lui lût le projet de traité qui lui fut remis par l'évêque de Plaisance.

mens. Le 19, je me rendis à Fontainebleau et logeai dans un appartement du palais. Le 20, je fis remettre au Saint-Père, par monseigneur l'archevêque d'Édesse, la lettre où je lui exposais l'objet de mon voyage. J'obtins audience vers onze heures et demie. Sa sainteté me reçut avec sa bonté ordinaire, et me dit qu'elle ne pouvait se prêter à aucune négociation, parce que la restitution de ses États était un acte de justice, et ne pouvait devenir l'objet d'un traité; que d'ailleurs tout ce qu'elle ferait hors de ses États semblerait l'effet de la violence, et serait un scandale pour le monde chrétien. Dans la suite de la conversation, le Saint-Père me dit qu'il ne demandait que de retourner à Rome, et le plus tôt possible, qu'il n'avait besoin de rien, et que la Providence le conduirait. Je lui fis quelques observations, particulièrement sur la rigueur de la saison; mais il me répondit qu'aucun obstacle ne l'arrêterait. Ce fut précisément dans cette audience que sa sainteté me dit ces paroles qui sont restées gravées dans ma mémoire : « Il est possible que mes péchés me rendent indigne de revoir Rome, mais soyez sûr que mes successeurs recouvreront tous les États qui leur appartiennent. » Tout ce qu'il y a de plus dans la relation de la *Gazette de France* est sans fondement. Après avoir demandé au Saint-Père la permission de me présenter à lui le lendemain, je me retirai, et je rendis compte

aussitôt, par une estafette, au gouvernement, de mon entrevue avec sa sainteté; j'insistai beaucoup sur le désir qu'elle témoignait de partir pour Rome. Le 21, je me rendis auprès du Saint-Père vers midi; la conversation roula sur des objets indifférens et sur le temps où nous nous étions trouvés ensemble à Rome; en me retirant, je lui annonçai mon départ pour le lendemain, et lui demandai sa bénédiction; je lui dis que j'espérais que le moment de son départ viendrait bientôt aussi, et que j'avais écrit pour l'accélérer. Sa sainteté me répondit que c'était son seul désir, et ajouta ces paroles qui donnent une juste idée de sa piété et de la douceur de son caractère : « Assurez l'empereur que je ne suis pas son ennemi; la religion ne me le permettrait pas; j'aime la France, et, lorsque je serai à Rome, on verra que je ferai tout ce qui sera convenable. » Après avoir rempli à l'égard du Saint-Père tous les actes que le respect le plus filial exigeait de moi, et après avoir reçu de lui des preuves de bonté, j'oserai même dire d'affection, je me retirai. Je fis une visite à tous les cardinaux qui étaient logés dans le palais, et dînai avec eux les 19, 20 et 21; mais n'ayant pas à traiter d'affaires avec leurs éminences, la conversation fut toujours indifférente.

« Je suis parti le 22 à 7 heures du matin, j'ai rencontré dans la ville trois voitures qui se dirigeaient du côté du palais, et j'ai su depuis qu'elles étaient

[redacted]

destinées au départ du Saint-Père. Je n'ai rien à démêler avec les événemens postérieurs. Cette relation, dont je garantis l'exactitude, sera mise aux pieds de sa sainteté, dont j'invoque le témoignage, sans crainte d'être démenti. La relation insérée dans la *Gazette de France* porte que plusieurs cardinaux ont montré le désir que les circonstances dont elle fait mention fussent connues du public. Je puis prouver, au contraire, qu'un cardinal à qui on lisait le récit de la *Gazette de France*, s'écriait à la lecture de chaque article : « Ce n'est pas vrai. » J'ai cité les paroles prononcées par sa sainteté, parce qu'elles découvrent son cœur, qui, même au sein du malheur, a conservé une douceur inaltérable. J'ai, du reste, entre les mains tous les documens de la négociation, et je puis les montrer si l'on veut.

« ÉTIENNE, évêque de Plaisance.

« Paris, 2 mai 1814. »

Quelques jours avant la dernière visite de l'évêque de Plaisance à Fontainebleau, j'étais dans la chambre de son éminence Consalvi, quand nous vîmes entrer tout à coup le colonel Lagorse. Il nous dit qu'il était charmé de nous trouver ensemble, ayant l'intention de nous parler à tous deux; et aussitôt il nous fit essuyer un violent assaut, afin de nous engager à faire tous nos efforts pour réta-

blir les communications entre le pape et l'empereur. Nous comprîmes bien que le grand but qu'on se proposait, était de faire croire au grand nombre des bons catholiques dont on voulait alors se concilier les esprits, que la bonne harmonie était rétablie ou sur le point de se rétablir entre sa sainteté et le gouvernement impérial. Nous fîmes une réponse conforme à celle que nous avions donnée jusqu'alors au nom du pape, lui faisant bien voir que nous le comprenions. Le cardinal Consalvi, qui joua le principal rôle dans cette entrevue, m'en fit lire le lendemain le rapport écrit de sa main avec franchise et vérité.

Dans la matinée du 22 janvier, nous vîmes venir de Paris deux voitures de voyage vides qu'on laissa dans la cour du palais. Dans cette même matinée, le colonel Lagorse revint de la capitale où il avait été appelé la veille. Nous conjecturâmes aussitôt qu'il y aurait ce jour-là quelque chose de nouveau; mais il n'arriva rien jusqu'au dîner. Après dîner, le colonel Lagorse adressant la parole aux cardinaux, et principalement au cardinal Mattei le doyen, dit d'un air mystérieux qu'il avait une grande nouvelle à nous apprendre, c'est qu'il avait reçu l'ordre de faire partir le pape de Fontainebleau le lendemain et de le conduire à Rome. Nous pensâmes qu'on avait décidé et qu'on exécuterait le lendemain le départ du Saint-Père, pour le retirer d'un lieu où, dans peu de jours, pou-

vaient arriver les armées des alliés; mais nous ne nous flattions pas qu'on voulût réellement reconduire le pape à Rome où l'empereur Napoléon ne commandait plus. Le colonel s'apercevant que la nouvelle qu'il donnait causait à tous une agréable surprise, ajouta d'un air sérieux et avec quelque colère : « Il n'y a rien de nouveau pour eux; s'ils avaient eu plus de prudence et de modération, toutes les affaires auraient été terminées à la satisfaction générale. » A ces mots inattendus et outrageans, le cardinal doyen fit une réponse brève, en disant que la conduite tenue par les cardinaux ne méritait pas de tels reproches, et qu'on ne pouvait les taxer d'imprudence ni de peu de modération. Alors quelques cardinaux, dont je faisais partie, résolurent de voir le pape sur-le-champ, et de le prévenir de tout ce qu'ils avaient appris, avant que le colonel vînt lui annoncer son prochain départ pour l'Italie. Nous engageâmes le pape à insister fortement pour être accompagné dans sa route par trois cardinaux, ou au moins deux et même d'un seul, s'il ne pouvait obtenir davantage. Peu après, Lagorse alla trouver sa sainteté et lui intima l'ordre du départ le lendemain matin. Le pape, suivant nos conseils, demanda pour compagnons de voyage trois cardinaux, puis il réduisit sa demande à deux, enfin à un seul. Mais on lui répondit que les instructions données par le gouvernement ne le permettaient pas, et

qu'il n'aurait avec lui, dans sa voiture, que monseigneur Bertazzoli, et, dans la voiture qui l'accompagnait, le colonel lui-même, le docteur Porta, médecin de sa sainteté, et deux serviteurs, Ilario Palmieri et Vincenzo Cotagni. Le lendemain matin 25, après avoir entendu la messe, il se retira dans sa chambre à coucher, reçut tous les cardinaux qui se trouvaient à Fontainebleau, et, d'un air serein, je dirai presque gai, il nous dit qu'étant sur le point d'être séparé de nous sans savoir où on le conduirait, et s'il aurait la consolation de nous revoir auprès de lui, il nous avait réunis dans cette chambre pour nous faire connaître ses sentimens et ses intentions; il était, ajouta-t-il, intimement persuadé que, réunis ou dispersés dans différens pays, nous tiendrions toujours la conduite qui convenait à notre dignité et à notre caractère : néanmoins il nous recommandait de faire connaître, en quelque endroit que nous soyions transportés, la douleur que devaient nous faire éprouver les tristes circonstances, les malheurs de l'Église et la captivité de son chef suprême : il remit au cardinal doyen du sacré collége une instruction écrite de sa main pour nous être communiquée, et nous servir de règle et de guide. Il conclut en disant qu'il ne doutait pas que nous ne restassions toujours fidèles aux sermens que nous avions prêtés quand nous avions été élevés au cardinalat, et que nous ne nous montrions zélés

défenseurs des droits du Saint-Siége, et qu'il nous recommandait expressément (parole extraordinaire dans sa bouche) de ne nous prêter à aucun traité au sujet du temporel ou du spirituel: telle était sur ce point sa volonté ferme et absolue. Nous restâmes tous émus, et plusieurs versèrent des larmes à ce discours, et tous nous promîmes d'obéir fidèlement à ses ordres. Il se fit servir dans sa chambre un léger dîner, prit un peu de nourriture et s'entretint avec nous de choses indifférentes et toujours, comme je l'ai fait remarquer plus haut, avec un visage calme et serein : ensuite, accompagné de nous tous, il se rendit à la tribune de la chapelle du palais, où il fit une courte prière et bénit le peuple rassemblé dans l'église; puis il descendit dans la cour, et, au milieu de nos larmes et des soupirs des assistans, il monta dans sa voiture de voyage avec monseigneur Bertazzoli et partit en nous donnant sa bénédiction. Tout triste, je me retirai dans mon appartement, et, quelque temps après, je passai dans celui de son éminence le doyen, pour lui demander les instructions laissées par le pape, afin d'en faire une copie. Ce cardinal me les remit aussitôt; elles étaient conçues en ces termes :

« Toujours plus incertain de notre situation future et de celle de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, nous croyons nécessaire de leur prescrire quelques règles de

conduite pour les circonstances dans lesquelles ils peuvent se trouver à l'avenir :

« 1° Ils devront toujours, autant que possible, rester unis à nous, et s'ils ne le peuvent, rester du moins unis entre eux, demeurant dans un même lieu ou à peu de distance les uns des autres, évitant ainsi, autant qu'ils le pourront, de se trouver dispersés dans des lieux différens et éloignés, chose qui ne saurait que leur être funeste.

« 2° En cas de schisme, ils devront éviter, avec le plus grand soin, en ce qui concerne les choses divines, toute communication avec les personnes qui participeraient au schisme, fût-ce même (ce qu'à Dieu ne plaise!) un de leurs collègues. En outre, si jamais ils se trouvent dans des diocèses où un prélat quelconque, sans avoir été institué par les bulles apostoliques, exercera une juridiction épiscopale sous le titre d'administrateur, de vicaire capitulaire, et sous quelque titre que ce soit, en dépit des sacrés canons, et malgré les injonctions contenues dans nos deux brefs au cardinal Maury et au chapitre de Florence, ils devront s'abstenir d'assister à ses offices, et éviter toutes les occasions où leur présence pourrait autoriser un tel désordre et donner un juste motif de scandale aux fidèles.

« 3° Ils devront éviter d'assister, soit dans l'église, soit autre part, à toute cérémonie relative au soi-disant roi de Rome, et s'abstenir en général de tout acte qui pourrait présenter l'apparence d'une

reconnaissance publique ou tacite de la prétendue souveraineté de l'empereur et de ses successeurs sur l'État de l'Église.

« 4° Ils ne devront jamais, sans notre permission préalable, accepter ni ordre, ni décoration, ni poste, ni dignité, ni office séculier quel qu'il soit; cette injonction se rapporte aussi aux archevêchés, évêchés, charges d'aumôniers, et autres dignités, titres ou prébendes.

« 5° Les circonstances où se trouve l'Église, et en particulier le Saint-Siége apostolique, exigent des cardinaux une conduite analogue au temps d'affliction où nous vivons et à la captivité de leur chef, afin que tout le monde sache combien ils sont pénétrés de l'importance de leurs devoirs en de telles circonstances, et quels sentimens de peine ils ressentent pour les maux de l'Église, et pour les calamités du Saint-Siége et les nôtres. Ils devront, en conséquence, tant que ces puissans motifs subsisteront, éviter de paraître dans des lieux publics, dans des assemblées nombreuses ou de grands dîners, et s'abstenir en général de tout ce dont on s'abstient dans les familles plongées dans le deuil et le chagrin. Par les mêmes motifs, ils devront ne pas assister aux cérémonies faites pour quelque réjouissance publique, tel que le chant du *Te Deum*, ou autres choses semblables, ni se rendre aux cercles ou réunions de la cour. Ils trouveront un juste motif d'excuse dans les

raisons susdites et dans notre défense expresse.

« 6° Enfin, considérant que la défense déjà faite par nous d'accepter du gouvernement un traitement pour le titre de cardinal devient plus nécessaire encore depuis que, dans le Sénatus-Consulte qui a décrété la réunion des domaines du Saint-Siége à l'Empire français, les frais du Cardinalat ont été déclarés à la charge de l'empereur, nous voulons que nos cardinaux n'acceptent rien de semblable. Nous ne doutons pas, et nous sommes sûrs qu'ils ne doutent pas eux-mêmes que la divine Providence ne manquera pas de venir à leur secours. »

Lorsque le pape fut parti, quelques-uns d'entre nous furent d'avis de quitter à l'instant le palais et d'aller se loger en ville dans quelque maison particulière; mais le plus grand nombre fut d'avis contraire. Nous résolûmes alors d'un commun accord de faire dire au gouverneur du palais que nous avions été appelés par le Saint-Père, avec la permission de l'empereur, pour tenir compagnie à sa sainteté, et que maintenant qu'elle était partie nous ne savions pas quelles étaient les intentions du gouvernement à notre égard, et que nous le priions de nous les communiquer si elles lui étaient connues. Il nous fit répondre que dans trois jours il lui viendrait des ordres de Paris : et le 26, vers le soir, arriva un officier de l'état-major de la gendarmerie apportant un ordre du gouvernement qui

enjoignait aux seize cardinaux, qui étaient à Fontainebleau, de partir dans les quatre jours suivans, quatre par jour, à des heures différentes, afin qu'ils ne se rencontrassent pas sur la route. Chacun d'eux devait être escorté par un officier de gendarmerie qui leur ferait savoir le lieu de leur destination. Les cardinaux Mattei, Dugnani, de La Sommaglia et moi, offrîmes de partir le jour suivant : je demandai à partir très-tard, voulant que mes trois collègues, plus anciens que moi, me précédassent. Le matin du 27, je reçus la visite du maréchal des logis M. Lépine. Il me dit qu'il était chargé de m'accompagner, et qu'il viendrait à trois heures pour nous mettre en route. Il vint à l'heure convenue, et, après avoir pris congé de mes collègues, non sans verser quelques larmes, je montai dans l'intérieur de la voiture avec mes valets de chambre. M. Lépine se plaça sur le devant avec son domestique, et nous partîmes. Quand nous fûmes à un demi-mille de Fontainebleau, M. Lépine me remit deux lettres, l'une du ministre de la police, l'autre du ministre des cultes. La première était conçue en ces termes :

« Monsieur le cardinal,

« Conformément aux ordres que j'ai reçus concernant votre éminence, elle doit partir dans le plus bref délai possible, et dans le plus strict

incognito pour se rendre à Uzès, dans le département du Gard. La personne qui vous remettra cette lettre est M. Lépine, officier de la gendarmerie impériale de Paris, qui a l'ordre de vous accompagner jusqu'à Uzès. Il lui est recommandé de satisfaire aux désirs de votre éminence en tout ce qui peut s'accorder avec les ordres qu'il a reçus. J'ai prévenu les autorités d'Uzès de votre arrivée, et je suis persuadé qu'elles s'empresseront de concourir autant que possible à vous en rendre le séjour agréable.

« Je profite de cette occasion pour offrir à votre éminence l'assurance de ma très-haute considération.

« Le duc de Rovigo *. »

« A son éminence le cardinal Pacca. »

---

* Après l'abdication de Napoléon, le sous-préfet reçut du gouvernement provisoire l'ordre de me laisser en pleine liberté. Il me fit lire en confidence une lettre de M. le duc de Rovigo, que lui remit M. Lépine, maréchal des logis, quand il me conduisit à Uzès. Je la lus avec grande attention afin de la retenir par cœur, et, de retour chez moi, je l'écrivis; elle était conçue à peu près en ces termes :

Cette lettre vous sera présentée par M. Lépine, officier de la gendarmerie impériale, qui conduit le cardinal Pacca à Uzès, où il doit séjourner. Vous devez le surveiller de près, et découvrir, par les personnes de sa suite et de sa maison, quelles sont ses démarches, sa conduite, ses discours, ses

[redacted]

La lettre du ministre des cultes qui fut sans doute aussi adressée à tous mes collègues, et qui devait nous être remise auparavant, était écrite pour le cas où quelqu'un de nous n'aurait pas voulu partir de Fontainebleau. On voulait nous éloigner de cette ville à cause de l'approche des armées ennemies qui nous auraient mis en liberté. Cette lettre était devenue inutile après notre départ. Néanmoins M. Lépine me la remit. En voici le contenu.

MINISTÈRE DES CULTES.

CABINET PARTICULIER DU MINISTRE.

Paris, 21 janvier 1814.

« MONSIEUR LE CARDINAL,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que son excellence le ministre de la police générale est chargé

---

relations, ses correspondances, et m'en informer. Prévenez-en le commissaire de police, et dites-lui de veiller à tout cela sous peine de destitution. Ne permettez pas au cardinal d'officier en public, et faites attention à la conduite qu'il tiendra avec vos prêtres. Elle peut être dangereuse, surtout dans les circonstances actuelles. Ayez soin de l'intimider, et dites-lui clairement qu'au moindre motif de mécontentement il risque de perdre sa liberté.

Cette lettre prouve avec quelle sincérité m'avait écrit le duc de Rovigo, en me faisant espérer que les magistrats d'Uzès s'empresseraient de me rendre ce séjour agréable.

de vous annoncer des ordres dont l'exécution ne peut être différée. Je ne pourrai recevoir aucune réclamation; il sera donc inutile de m'adresser une demande de délai. Vous donnerez par votre soumission une nouvelle preuve de votre respect pour les ordres de votre souverain.

« Agréez, monsieur le cardinal, l'assurance de ma très-haute considération.

« Le ministre des cultes,

« Le comte BIGOT DE PRÉAMENEU. »

« A son éminence le cardinal Pacca. »

En apprenant qu'on me désignait pour lieu de séjour une ville épiscopale, je repris courage; car je pouvais craindre, après la révocation du Concordat, qu'on ne m'enfermât dans quelque forteresse de France. Je me mis donc en route avec plus de résignation. Mon voyage dura quinze jours, quoique nous allassions en poste. Le gouvernement, pour éloigner le pape et les cardinaux des pays où les armées alliées faisaient alors de grands progrès, en envoyant le premier à Savone et nous dans différentes villes du Languedoc et de la Provence, nous fit faire à tous un long détour par l'Orléanais, le Limosin et le Quercy, jusqu'à ce que nous fussions en vue des Pyrénées.

CHAPITRE III.

Voyage de Fontainebleau à Uzès. — Pithiviers. — Arrivée à Orléans. — Limoges. — *La chambre du pape.* — Digression courte sur le retour des Bourbons. — Cahors. — Province du Languedoc. — Le curé de Narbonne. — Toulouse. — Empressement du peuple. — Le *Capitole*. — La fureur du colonel Lagorse.

L'heure étant déjà avancée, nous passâmes la première nuit à Malesherbes, village placé à quelques lieues de distance; nous logeâmes dans une petite auberge, parce que l'officier de gendarmerie ne voulut pas nous laisser arrêter dans le meilleur hôtel du village, où son éminence le cardinal de la Sommaglia avait été obligé de s'arrêter, n'ayant pu trouver de chevaux pour continuer sa route; je suppose que le pays de Malesherbes était ou fut sous la dépendance de la famille de Lamoignon, si célèbre dans l'histoire de la magistrature et des parlemens de France. Guillaume Chrétien de Lamoignon Malesherbes fut celui qui prépara de nos jours la fameuse révolution française; ayant, dans les diverses charges qu'il eut à remplir, pour faire prospérer les finances, favorisé l'imprimerie et la vente des différens livres écrits contre la religion, qui, vers la

fin du dix-huitième siècle, inondèrent ce malheureux royaume et toute l'Europe. Il vit ensuite les beaux effets de cette spéculation financière, et tomba lui-même victime de la fureur philosophique, après avoir, en quelque sorte, effacé les taches de ses erreurs passées, en défendant jusqu'à la mort son infortuné souverain Louis XVI.

Le 28 janvier vers midi, nous fûmes obligés de nous arrêter quelques heures pour avoir des chevaux, à Pithiviers, petite ville de l'Orléanais. Dans la foule des personnes qui étaient accourues sur la place de la poste, j'en vis plusieurs qui portaient la cocarde rouge à leur chapeau; je demandai donc à un Français qui était près de la portière de la voiture, s'il y avait dans cette ville des prisonniers espagnols; il me répondit que non; je lui dis que pourtant je voyais plusieurs cocardes de cette nation. Il me répliqua qu'on distinguait ainsi ceux qui avaient prêté serment au roi Joseph Bonaparte, et qui vivaient d'une pension que leur payait le gouvernement.

Je remarquai qu'aucun d'eux ne s'approcha de la voiture, et qu'ils se tenaient à l'écart comme s'ils avaient reconnu que leur présence ne pouvait être agréable à un cardinal.

La nuit était déjà avancée quand nous arrivâmes à Orléans. L'officier de gendarmerie fit arrêter la voiture à la porte d'une maison qui avait l'apparence d'une méchante auberge; il m'y fit descen-

[redacted]

dre pour y passer la nuit. En montant un petit escalier je demandai à une femme qui nous précédait s'il y avait de bonnes chambres. « Elles ne sont pas brillantes, me répondit-elle, mais elles sont propres. » En effet, nous trouvâmes plusieurs petites chambres meublées sans luxe, mais avec propreté et élégance. Trois femmes proprement vêtues préparèrent aussitôt les lits et la table avec beaucoup d'empressement, et ne me firent pas attendre le souper, qui était simple mais bien arrangé. Je comparai alors en moi-même cette auberge avec plusieurs hôtels de certains pays de l'Italie, où les meubles des chambres, le linge des tables et des lits, la nourriture et les personnes qui servent, tout, en un mot, donne mal au cœur et fait désirer d'en sortir le plus tôt possible.

En partant le matin d'Orléans, je vis sur une place la statue de Jeanne d'Arc, appelée communément la pucelle d'Orléans, femme si célèbre dans l'Histoire de France : et en passant près de là je dis à M. Lépine : « Vous auriez besoin maintenant d'une femme d'un pareil courage pour chasser les alliés de votre territoire. » Il comprit très-bien ce que je lui disais, et il me répondit froidement : « C'est vrai. » Je vis aussi en passant un pont magnifique bâti sur la Loire. Un peu après midi, nous arrivâmes dans un petit village appelé la Motte Beuvron, où le manque de chevaux nous força de nous arrêter. Nous descendîmes dans une auberge, et

l'on me conduisit, par un méchant escalier de bois, dans une petite chambre qui contenait à peine un lit, une table et deux ou trois chaises. C'était dans cette même auberge et dans cette même chambre que trois jours auparavant on avait fait coucher le pape; car le colonel Lagorse évitait adroitement de lui faire passer la nuit dans des endroits populeux, pour empêcher les rassemblemens qui se formaient de tous côtés à la première nouvelle de l'arrivée du Saint-Père. Nous passâmes la nuit du 30 dans un petit village appelé Vatan, à quelque distance de Châteauroux, dans l'archevêché de Bourges, et la nuit suivante dans un village nommé le Foy. Le 2 février nous arrivâmes dans la nuit à Limoges, et nous fûmes obligés de nous loger dans une mauvaise auberge, parce que les meilleures de la ville étaient remplies d'officiers qui retournaient avec des troupes de l'armée d'Espagne. A peine arrivé, j'appris avec plaisir mais non sans surprise, que le lendemain étant le jour de la fête de la Chandeleur, on me permettrait d'entendre la messe avant de partir. Alors M. Lépine envoya aussitôt avertir le curé de l'église voisine. Le lendemain matin de bonne heure un prêtre vint pour m'accompagner, à la place du curé, qui était malade. A peine me vit-on entrer dans la rue qui conduit à l'église, qu'on se mit à sonner les cloches, ce qui fit accourir beaucoup de monde quoiqu'il fût de très-bonne heure. Je trouvai au pied de l'autel un

riche coussin avec deux grands candélabres de chaque côté. Pendant que j'entendais la messe, l'évêque arriva et l'église se remplit de fidèles. Après la messe, l'évêque s'approcha de moi pour me complimenter, et un prêtre vint me prier, au nom du peuple, de donner la bénédiction. Je répondis en montrant du doigt l'évêque : « Voici votre pasteur, c'est lui qui doit vous bénir. » L'évêque joignit ses instances à celles du prêtre. Alors je dis d'une voix qui pouvait être entendue par ceux qui étaient le plus près de moi : « Maintenant que je suis autorisé par votre pasteur, je vous donne ma bénédiction. » Suivant la formule accoutumée, je levai les mains et je bénis tout le peuple rassemblé dans l'église. Je sortis enfin accompagné de l'évêque et suivi de la plupart de ceux qui étaient présens, et je retournai à l'auberge où il me fallut, avant de partir, passer quelque temps à bénir des couronnes et à présenter la main à une foule de gens qui demandaient à la baiser. Je m'entretins encore avec l'évêque monseigneur Dubourg, digne prélat, qui, nommé par Bonaparte en vertu du Concordat, a toujours été fidèle aux bons principes de l'Église, et a mené une vie religieuse et édifiante, résidant constamment dans son diocèse : chose bien rare du temps des rois, lorsque Boileau, pour prouver l'inutilité d'un discours, disait avec esprit :

C'est aux prélats de cour prêcher la résidence.

Nous quittâmes Limoges et nous continuâmes notre route jusqu'à un petit village appelé Masserré, où je passai la nuit.

Le jour suivant, 3 du mois, j'arrivai une heure après midi à Brives, petite ville du Limosin, et je m'arrêtai pour ne pas rencontrer, pendant la nuit, un corps de troupes françaises qui revenait d'Espagne. Trois ou quatre jours auparavant le pape avait couché dans cet endroit. On me conduisit aussitôt dans la chambre qu'avait occupée le Saint-Père, et qu'on appelait la chambre du pape. Je reçus la visite du curé; il était de la famille distinguée de Bosnac, qui a eu dans son sein un cardinal et des évêques, au nombre desquels on peut maintenant ajouter cet ecclésiastique; car il a été nommé, par le roi, à un évêché de France. Après les premiers complimens d'usage, il me demanda mes nom et prénoms, et au mot *Pacca* il témoigna beaucoup de joie et me montra plus de confiance. Je me souviens qu'il me demanda avec chaleur si j'avais l'espoir de revoir sur le trône de France un prince de la maison de Bourbon, et je vis qu'il prit un air triste quand je lui répondis que jusqu'ici les puissances alliées contre la France n'avaient témoigné aucun désir formel de rétablir les Bourbons sur le trône.

Je dois remarquer ici que ce curé fut du petit nombre des personnes qui me firent connaître ouvertement le désir de voir revenir la famille

royale. Quoi que puissent dire ceux qui, dans leurs écrits, ont coutume de se rendre les esclaves du temps et des circonstances, il est certain qu'en entrant en France je craignis que l'amour pour la famille de leurs anciens souverains ne fût éteint dans le cœur de la plupart des Français, et j'en éprouvai de la peine et du regret. J'en attribuai la cause au motif suivant : il y avait plus de vingt ans que les princes de la famille royale avaient été forcés d'abandonner la France pour mettre leur vie en sûreté, et pendant tout ce temps les feuilles publiques, vendues au parti révolutionnaire, et ennemies des Bourbons, représentèrent toutes les actions de leur vie passée sous un jour odieux, pour exciter contre eux la haine de la nation. On leur imputa tous les malheurs du royaume, et on voulut les faire passer, aux yeux de la postérité, pour les vrais auteurs des maux qui firent naître la funeste révolution.

Toute la jeunesse du royaume était de cette façon prévenue contre eux, et les gens d'un âge mûr, qui conservèrent pendant quelque temps un reste d'ancienne affection pour la maison royale, ne voyant aucune entreprise formée pour les faire remonter sur le trône de leurs aïeux (ce qui n'était pas la faute de ces princes, qui en étaient empêchés par la politique des différentes puissances), s'attiédirent peu à peu, et s'accoutumèrent au gouvernement et à la dynastie régnante. On se souvenait encore en Eu-

rope et surtout en France des tentatives hardies et courageuses faites par le dernier Stuart pour remonter sur le trône de ses pères ; on avait toujours présente à l'esprit l'entreprise du bon Henri IV, qui, à la tête de ses fidèles sujets, conquit, les armes à la main, un royaume qui lui appartenait par droit de naissance. L'inaction des princes pendant tant d'années, bien que ce ne fût pas leur faute, avait effacé leur souvenir du cœur des Français même qui détestaient le gouvernement de Bonaparte.

Leurs infortunes, au lieu d'exciter la compassion, inspiraient en général du mépris et de l'indifférence. L'orgueil national souffrait avec peine qu'on appelât ou qu'on considérât comme princes français ceux qui savaient si peu faire pour eux-mêmes. Au contraire, sous le gouvernement de Bonaparte, quoique dans l'intérieur du royaume les impôts excessifs et la loi terrible de la conscription militaire fissent gémir les peuples sous le joug pesant qui les accablait, les expéditions de Bonaparte dans les pays étrangers flattaient beaucoup l'orgueil et la vanité de la nation, et lui faisaient oublier en partie le poids de ses maux. Les nouvelles qu'on recevait presque chaque semaine des marches incroyables et des progrès rapides de l'armée française, les victoires signalées qui décidaient en un jour du sort des royaumes et des monarchies, l'entrée triomphante de leur souverain dans les capitales des plus puissans mo-

narques, les traités de paix les plus avantageux, l'acquisition et la réunion de vastes et fertiles provinces, la création de nouveaux rois faits par Bonaparte, à l'imitation du sénat et des empereurs romains, l'arrivée des monumens les plus estimés échappés aux ravages du temps et à la fureur des barbares, et apportés d'Italie, d'Allemagne, de Flandre, et surtout de l'ancienne Grèce et de Rome; toutes ces choses flattaient, comme je le disais plus haut, l'orgueil et la vanité d'une nation passionnée pour la gloire et toujours ambitieuse de dominer les autres. Le jour suivant, 4 du mois, je partis de Brives pour Cahors, où j'arrivai pendant la nuit. Je rencontrai en route un corps considérable de l'armée française qui revenait d'Espagne, voyageant en poste, suivant le langage d'alors, et voici comment. De distance en distance on avait fait préparer plusieurs centaines de charrettes couvertes de paille, et tirées chacune par deux bœufs. Les soldats qui se sentaient fatigués se reposaient de temps en temps sur ces chariots, et, de cette façon, pouvaient voyager jour et nuit. Je ne crois pas que cette manière de voyager accélérât beaucoup la route, car il y avait beaucoup de soldats qui, tout en montant sur les chariots, souffraient beaucoup, n'ayant pas le temps de se reposer ni de reprendre des forces; ils étaient donc forcés de s'arrêter dans quelque lieu habité pour y prendre au moins quelques heures de sommeil. Cette in-

génieuse invention de Bonaparte contribuait peu, selon moi, à accélérer les marches, et était très-onéreuse pour les peuples et surtout pour les malheureux paysans, obligés de conduire leurs chariots et leurs bœufs sur la grande route, et d'attendre quelquefois plusieurs jours sans travailler, jusqu'à ce que la troupe arrivât à l'endroit désigné; joignez à cela la fatigue des pauvres animaux, que les soldats traitaient sans pitié et que les malheureux paysans suivaient en pleurant, tremblant de crainte que leurs bêtes ne succombassent à l'excès de la fatigue, et maudissant à haute voix le gouvernement.

Je me souviens que quelques-uns d'entre eux, me voyant passer et espérant que je pourrais leur faire rendre leurs bœufs, s'approchaient de ma voiture et se recommandaient à moi d'un air suppliant et les larmes aux yeux. Je cherchais à leur faire comprendre par mes regards et par mes gestes que je pouvais bien avoir pitié d'eux, mais que je ne pouvais leur apporter aucun secours.

J'arrivai le soir très-tard à Cahors, comme je le disais, j'y passai la nuit et j'en partis de bon matin. J'entrai ce jour-là dans la province du Languedoc, la plus belle de toutes celles que j'aie vues en France, et qui, par la douceur de son climat et le grand nombre des villes situées à peu de distance les unes des autres, ressemble beaucoup à notre Italie. J'arrivai avant la nuit à Mon-

tauban, une des plus grandes villes de la province, et très-célèbre dans l'histoire du calvinisme et des guerres civiles de France. Je reçus la visite du curé de l'église voisine, et de quelques ecclésiastiques espagnols, déportés dans ce pays. Ils m'apprirent que le cardinal de la Sommaglia, arrivé ce jour-là même à Montauban, mais conduit dans une autre auberge par l'officier de la gendarmerie, avait fait savoir au curé que le lendemain matin, avant le jour, il irait dans sa paroisse pour entendre la messe de son secrétaire D. Bernardo Bianchi. Je priai alors le curé de me faire avertir quand mon collègue irait à l'église, afin de pouvoir moi-même entendre cette messe avant de me mettre en route. En effet, je me levai avant l'aube du jour, et dès que le curé me fit avertir, je me rendis aussitôt à l'église où je fus témoin d'un spectacle qui m'émut beaucoup. Il faisait encore très-sombre dans les rues de la ville; le temps était très-froid; cependant l'église était déjà remplie de peuple, accouru à la première nouvelle que deux cardinaux devaient s'y trouver. Devant le maître-autel, très-bien éclairé, il y avait deux coussins brodés, préparés pour le cardinal de la Sommaglia et moi. Pendant que le curé accompagnait mon collègue à la place qui lui était réservée, j'arrivai aussi de mon côté, et l'on me conduisit vers l'autre coussin. Après la messe, le curé, vêtu de son surplis et de son étole,

se tourna vers nous et nous dit, autant que je puis m'en souvenir, que cette ville avait été bienheureuse, quelques jours auparavant, d'avoir eu l'honneur de recevoir dans ses murs, quoique pour peu de temps, le chef suprême de l'Église, au milieu des acclamations et des cris de joie, et il nous priait de faire connaître à sa sainteté le dévouement filial des habitans, et leur sincère attachement à la chaire de saint Pierre. Le cardinal de la Sommaglia lui répondit en son nom et au mien, le remerciant de ses sentimens religieux et l'assurant qu'il communiquerait tout au pape à qui cela ferait sans doute beaucoup de plaisir. Je retournai alors à l'auberge, accompagné par plusieurs des personnes qui étaient dans l'église, puis je poursuivis ma route.

J'arrivai vers midi à Toulouse, et lorsque je fus descendu à l'auberge, je demandai qu'on me donnât un guide pour me conduire à l'endroit où était le corps de saint Thomas d'Aquin; accompagné de ce guide et de mon valet de chambre, je me dirigeai à pied vers l'église de Saint-Saturnin, où était ce dépôt sacré, où il avait été transporté dans le temps de la révolution; l'église qui était consacrée à ce saint ayant été supprimée et destinée à d'autres usages. Chemin faisant, je vis un très-beau pont sur la Garonne qui mène à la promenade publique; cette promenade me parut bien agréable. A Saint-Saturnin, je trouvai son émi-

nence le cardinal de la Sommaglia qui venait d'arriver, et j'observai un grand mouvement dans toute l'église. En voyant deux cardinaux se diriger de ce côté, une grande foule de peuple y était accourue. Les ecclésiastiques attachés à l'église vinrent aussi et nous accompagnèrent dans une petite chapelle souterraine et obscure, où se trouve la relique de l'angélique docteur. Après avoir fait une courte prière, nous remontâmes dans l'église et nous vîmes les autres reliques qui y étaient en vénération. Pendant ce temps-là, la foule augmentait d'une manière extraordinaire. A notre passage, ils se mettaient tous à genoux avec le plus grand respect pour nous baiser la main et recevoir la bénédiction. A la fin, la foule devint telle que nous courûmes risque d'être étouffés et écrasés, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous parvînmes enfin à sortir de l'église. Je vis en passant un édifice appelé le *Capitole,* qui ne répond pas à un nom si pompeux. Je hâtai le pas pour échapper à la foule qui me suivait, et je rentrai dans l'auberge. Je reçus la visite du recteur du séminaire de l'archevêché que j'avais rencontré dans la rue. Autant que j'en pus juger par la courte conversation qu'il eut avec moi, il me parut un homme instruit et de bons principes. Il me dit qu'il était sulpicien, ou du moins élève des sulpiciens; je fus très-étonné qu'il eût été nommé recteur du séminaire par l'archevêque primat,

prélat constitutionnel intrus du concordat de 1801, qui avait obtenu par une méprise l'institution canonique du légat Caprara, et qui ensuite ne reçut pas les bulles apostoliques. J'ai su depuis à Uzès que le séminaire de l'archevêché d'Avignon avait pour recteur un ecclésiastique de saine et pure doctrine, nommé et choisi par l'évêque Perier, constitutionnel d'abord et intrus comme le primat, désobéissant ensuite au légat et au Saint-Siége, après avoir reçu l'institution canonique, et plus ardent que le primat lui-même à soutenir les erreurs de la constitution civile du clergé. De ces deux faits, je crus devoir tirer une conclusion très-consolante, c'est que Dieu regardait ces pays d'un œil de miséricorde, et préparait à l'Église des jours plus sereins et plus tranquilles, puisque ayant permis, dans le temps de sa juste colère, que les vastes diocèses de Toulouse et d'Avignon eussent deux pasteurs, indignes de ce nom, vendus au parti irréligieux et imbus de maximes schismatiques et hérétiques, il n'avait pas permis qu'ils souillassent les sources où la jeunesse, consacrée au sanctuaire, devait puiser les principes de religion et de morale.

Outre la visite du recteur et de plusieurs professeurs, je reçus celles de quelques élèves. Je leur dis que, jeunes comme ils l'étaient, ils verraient certainement luire des jours plus sereins et plus tranquilles pour l'Église; je leur recommandai de

conserver au Saint-Siége et au pape les sentimens de respect et d'attachement qu'ils m'exprimaient, leur disant que c'était la seule règle pour ne pas se tromper dans ces temps de troubles et de calamités, et en leur parlant de l'Église romaine, je me servis de la fameuse expression du jugement de Salomon en disant : « Celle-là est la vraie mère. » A ces mots, ils se prosternèrent tous à terre avec le plus profond respect et me demandèrent ma bénédiction. Le lendemain 7, en descendant de l'auberge, quoiqu'il fût encore nuit, je trouvai dans l'escalier et autour de ma voiture, beaucoup de gens qui m'attendaient pour recevoir ma bénédiction, et entre autres un professeur du séminaire qui, n'ayant pu venir la veille au soir, était venu à cette heure exprès pour cela. J'arrivai tard à Castelnaudary où je couchai. J'y reçus la visite de quelques dames de la ville. Elles me racontèrent qu'elles avaient eu le bonheur de baiser le pied au pape lors de son passage, mais qu'elles avaient éprouvé beaucoup de difficultés pour approcher de sa personne, parce que le colonel Lagorse ne voulait pas absolument le permettre. Elles ajoutèrent que, dans la fureur où il était de voir le Saint-Père si bien accueilli et si bien fêté partout, il s'était permis de donner un soufflet à une dame. Le 8 au soir, je m'arrêtai à Narbonne. Dès mon arrivée, je vis venir le curé de la cathédrale qui, après les premières salutations d'usage, me de-

manda quel était mon nom. « Le cardinal Pacca, lui répondis-je. » Aussitôt il s'écria : « O nom illustre dans les fastes de l'Église ! ô nom cher aux bons catholiques ! Permettez-moi, ajouta-t-il, M. le cardinal, de vous amener ma famille pour qu'elle reçoive votre bénédiction. » Peu après il revint avec plusieurs personnes qu'il me présenta comme ses parens, et il voulut que je les bénisse. Je reçus aussi la visite de plusieurs ecclésiastiques de la ville. Si j'ai rapporté ces petites circonstances de mon voyage, ce n'est pas pour faire étalage des marques de respect que j'ai reçues dans plusieurs villes et de beaucoup de membres du clergé, mais pour faire voir qu'il y avait encore en France, même dans ces temps de calamités, un grand nombre de zélés catholiques, sincèrement attachés au Saint-Siége et à ses ministres persécutés. Presque tous ceux de mes collègues qui étaient exilés en Languedoc et en Provence reçurent à leur passage le même accueil et les mêmes marques de vénération ; et si le nom de Pacca excitait d'abord plus de curiosité et d'empressement ; ce n'est pas à mon mérite qu'on doit l'attribuer, mais aux notes ministérielles signées par moi comme secrétaire d'État, et qui, malgré les ordres rigoureux du gouvernement, avaient été imprimées en France dans plusieurs lieux et répandues de tous côtés. D'après ce qui est arrivé à mes collègues et à moi, il est facile de comprendre quel dut être le mouve-

ment général des populations et les témoignages de respect et de joie qui éclatèrent lors du passage du pape à travers les provinces de France. Je rapporterai une seule anecdote qu'on m'a racontée à Uzès, et qui m'a été confirmée ensuite à Rome par Pie VII lui-même. Au moment où le pape traversait le Rhône sur un pont de bateaux que l'on passe pour aller de Beauvais à Tarascon, les habitans des deux villes s'empressaient à l'envi de lui témoigner toute leur joie et leur attachement par leurs applaudissemens et leurs acclamations. Le colonel Lagorse, qui frémissait de rage, qui rugissait presque, poussa l'audace jusqu'à dire à haute voix : « Et que feriez-vous donc, si l'empereur venait ? » A ces mots, le peuple, comme d'un commun accord, répondit en montrant le Rhône : « Nous lui donnerions à boire, » ce qui voulait dire : « Nous le jetterions dans le fleuve. » Le colonel furieux éclata en menaces ; et on lui répondit : « Mais est-ce que vous auriez soif ? » Je passai la nuit suivante à Montpellier ; j'y arrivai assez tard et ne vis personne de la ville. Le 10, j'arrivai de bonne heure à Nîmes, où l'on quitte la grande route pour aller à Uzès, qui se trouve plus dans l'intérieur de la province vers les Cévennes, montagnes fameuses dans l'histoire du calvinisme en France. Ennuyé d'un voyage de quinze jours non interrompu depuis mon départ de Fontainebleau, et impatient de connaître le lieu de ma destina-

tion, après avoir pris quelques rafraîchissemens dans une auberge, je partis sur-le-champ pour Uzès, malgré les instances de quelques ecclésiastiques qui cherchaient à me persuader de passer au moins un jour dans cette ville où l'on voit les restes d'anciens édifices des bons temps de l'empire romain, qui réclament l'attention des voyageurs éclairés.

CHAPITRE IV.

Arrivée à Uzès. — Le sous-préfet Arnaud de Valabry. — Communications. Ma résidence. — Le conseiller d'Amoreux et sa famille. — Description de la ville. — Dissentimens religieux. — Partage de mon temps. — Vie heureuse et tranquille. — Clergé d'Uzès. — Mon opinion sur le clergé français. — Le curé de Monteray. — Suites des papes Pie VI et Pie VII. — *Bon ton*. — Les parlemens et les *libertés de l'Église gallicane*. — Fanatisme des prêtres puristes. — Progrès des alliés. — Sentiment général des populations. — Gouvernement du roi.

Je fus avant le soir à Uzès; j'y arrivai au milieu d'une grande quantité de chariots et de troupes qui venaient d'Espagne : la nouvelle se répandit aussitôt dans cette petite ville, qu'il était arrivé un cardinal : c'était une chose extraordinaire dans un lieu pareil. Le curé et quelques autres ecclésiastiques vinrent à l'auberge me complimenter, et M. Lépine se rendit aussitôt chez le sous-préfet, pour lui remettre la lettre du ministre général de la police de Paris, qui lui annonçait les ordres du gouvernement, relativement à ma personne. Le sous-préfet, M. Arnaud de Valabry,

vint aussitôt qu'il eut reçu la lettre, et, après m'avoir salué, il se tourna vers ces ecclésiastiques, et leur dit d'un air sérieux : « Messieurs, c'est au cardinal seul que j'ai à parler, je vous prie de vouloir bien vous retirer. » Ils s'en allèrent surpris et mortifiés. « Monsieur le cardinal, me dit alors le sous-préfet d'un ton plein d'honnêteté, l'officier de gendarmerie qui vous a amené ici vient de me remettre une lettre du ministre de la police, qui m'annonce que le gouvernement a désigné cette ville pour le lieu de votre séjour. Il me charge de veiller sur votre personne et votre conduite, et de lui rendre compte de toutes vos actions : je vous prie donc d'user de beaucoup de prudence et de circonspection. » Je le remerciai de la communication qu'il venait de me faire ; je le priai de m'indiquer quelles étaient celles de mes actions qui pourraient donner de l'ombrage au gouvernement, et je lui promis de faire en sorte de les éviter. Il me dit alors, toujours pourtant d'un ton respectueux, que je devais m'abstenir de remplir des fonctions sacrées dans les églises, ne pas me faire voir trop souvent en public avec les ecclésiastiques de la ville, et ne pas laisser entrer beaucoup de monde dans la chapelle particulière où je dirais la messe. Il ajouta qu'il y avait dans la ville un commissaire de police chargé de veiller attentivement sur toutes mes démarches, et qu'un tiers des habitans d'Uzès étaient des cal-

vinistes, ennemis irréconciliables des catholiques, et qu'ils avaient toujours les yeux sur lui et sur les autres magistrats catholiques, pour les accuser auprès du gouvernement de la moindre infraction à l'exécution de ses ordres souverains. Après quelques autres propos indifférens, il s'en alla.

Le jour suivant le maire, et quelques ecclésiastiques vinrent me rendre visite ainsi qu'un juge des tribunaux; le sous-préfet revint aussi. Il me dit qu'il s'était empressé de me trouver une maison convenable, l'appartement que j'avais pris dans l'auberge ne lui paraissant ni commode ni fait pour moi; il ajouta qu'il m'aurait offert bien volontiers un appartement dans sa maison, mais qu'il avait jugé plus convenable, pour me laisser plus de liberté, de demander celui qui était alors vacant dans la maison du conseiller d'Amoreux qui, en qualité de juge au tribunal d'appel, résidait à Nîmes. Il me fit l'éloge de la famille d'Amoreux, et surtout de la piété et de la religion des dames; éloge qui me fut confirmé par les ecclésiastiques de la ville, et que je puis maintenant répéter hautement comme témoin oculaire. J'ai pu en juger par moi-même pendant le temps que j'ai passé dans cette adorable famille que je ne pourrai jamais louer autant qu'elle le mérite.

Après être resté trois jours à l'auberge, je passai dans la maison d'Amoreux; je fus logé au premier étage. A l'étage supérieur demeurait M. Fé-

lix d'Amoreux, frère du maître de la maison, avec sa femme Élisabeth Lefèvre, ses trois enfans, et Mélanie d'Amoreux, leur sœur. Élisabeth Lefèvre, née à Saint-Domingue, où sa famille possédait quelques biens, avait été conduite en France dès son enfance, et élevée dans ce pays. Elle était encore jeune, et quoique sa santé fût très-affaiblie depuis plusieurs années, elle conservait néanmoins un air alerte et avenant. Mélanie d'Amoreux passait dans la ville pour une jeune sainte, et sa conduite méritait réellement cette réputation.

Uzès est une petite ville du bas Languedoc, dans le département du Gard, située sur une montagne à quelques lieues de Nimes et non loin des fameuses Cévennes. En y entrant, à mon arrivée, j'éprouvai un serrement de cœur, tant est grande l'obscurité qui règne dans ses rues étroites, tant est grossière l'irrégularité des maisons et des édifices. Cette ville aurait en Italie reçu tout au plus le nom de bourg. Elle contenait alors plus de six mille habitans, dont un tiers suivait la secte de Calvin. Les calvinistes sont les plus riches de la ville, parce que, occupés du commerce, ils n'ont pas fait les pertes qu'ont dû éprouver les catholiques nobles qui possédaient avant la révolution des fiefs et d'autres droits seigneuriaux. Ces huguenots conservent encore leur ancienne animosité contre les catholiques, et plusieurs fois, dans le temps de la révolution, soutenus et protégés

[redacted]

par les habitans des environs du Gardon-Auche et des Cévennes, qui sont eux-mêmes pour la plupart des huguenots fanatiques, ils ont tourmenté la population catholique et obligé les prêtres ou à fuir dans des pays étrangers, ou à se cacher dans des bois voisins, pour se soustraire à leur fureur. Pendant le temps de mon séjour à Uzès, ils ne me donnèrent aucun signe de malveillance ou d'aversion, quoique le maire m'eût avoué, avant mon départ pour l'Italie, qu'il avait conçu quelques craintes les premiers jours qui suivirent mon arrivée. Il ajouta que les calvinistes, informés ensuite de ma captivité et de mon exil, avaient conçu de moi une haute idée, regardant ma résistance aux ordres de Napoléon, alors presque tout-puissant, comme une preuve non équivoque d'un caractère ferme et d'un grand courage. Les catholiques avaient conservé leur cathédrale, réduite alors au titre de paroisse, et dédiée à saint Théodorite, martyr, et l'église de Saint-Étienne, qui servait de succursale à la première. Les huguenots avaient converti en temple, pour leur culte, l'église des Frères-Mineurs. Uzès, avant le Concordat de 1801, avait un siége épiscopal depuis les premiers siècles de l'Église. Les soixante-dix jours que je passai en exil dans cette ville furent les plus sereins, les plus tranquilles et peut-être les plus heureux de ma vie. Libre des affaires et des emplois publics, j'avais partagé mes heures

[illegible] [illegible] la lecture [illegible] de [illegible] quelques visites à la no-blesse et [illegible] ; mais avant ça [illegible] les rues et l'irré-gularité des maisons me firent éprouver un senti-ment de [illegible] que dans les mai-sons et particulièrement dans la noblesse et le [illegible] ecclésiastiques [illegible] j'eus souvent occasion d'être en rapport, je trouvai les traces d'une bonne éducation et d'une instruction assez généralement répandue, comme je trouve tout ce que j'ai ra-conté des dames de la famille d'Amoreux. La plu-part des personnes [illegible] les [illegible] excès avaient été [illegible] dans les grandes villes de France : à Nîmes, à [illegible], à Lyon, et même à Paris. Dans une chambre de l'appartement que nous oc-cupions, avaient transformée en chapelle, je célébrais tous les jours la sainte messe au milieu d'un grand concours de monde et surtout de dames dont plusieurs s'approchaient fréquemment de la sainte table. Le dimanche et les autres jours de fête, j'assistais le matin à l'office divin dans la pa-roisse de Saint-[illegible] et le soir aux vêpres. Quoique j'eusse [illegible] recommandé qu'on ne fît pour moi aucune distinction, de peur de donner de l'ombrage au gouvernement, et de lui fournir un prétexte pour me [illegible] des églises, il ne me fut pas possible de l'éviter. Quand j'al-lais à l'église, j'occupais une des places inférieures

du chœur ; on m'apportait aussitôt des coussins, et quelques jours après on éleva un petit dais au-dessus de la place que j'occupais habituellement. Pendant la messe, on venait m'offrir l'encens, et on me rendait mille témoignages de vénération. Ces signes de respect étaient très-grands, surtout lorsque j'allais faire une visite dans quelque maison particulière. Le maître de la maison venait me recevoir jusque sur la porte, et la maîtresse restait à genoux en haut de l'escalier pour recevoir la bénédiction. Au moment où je m'en allais, toute la famille s'agenouillait et me priait de la bénir. Ceux qui venaient me voir dans la maison d'Amoreux me témoignaient aussi un respect extraordinaire. Après le coucher du soleil, j'avais l'habitude de me retirer chez moi au retour de la promenade, et je recevais souvent la visite du sous-préfet et du maire. A huit heures du soir, je montais à l'étage supérieur et je trouvais toujours Élisabeth d'Amoreux occupée à faire répéter à ses deux fils aînés la leçon que leur maître leur avait donnée ce jour-là, et Mélanie en prière dans une petite chambre. Je passais à peu près une heure à causer agréablement avec elle et une dame de leurs amies, qui était logée dans la maison. Ces dames me racon-contaient plusieurs événemens de la révolution, et me faisaient part chaque jour des nouvelles qu'elles lisaient dans les feuilles publiques, et quelquefois des nouvelles productions littéraires. Elles aimaient

beaucoup que je leur fisse le récit des fonctions sacrées et des magnificences de Rome.

Le clergé d'Uzès était composé de neuf ou dix prêtres tout au plus. Ceux avec qui je fus le plus en rapport me parurent avoir reçu une bonne éducation, et être instruits et éclairés. Dès ma jeunesse, quoique je ne fusse pas bien prévenu en faveur de la nation française, j'eus toujours une grande estime pour le clergé de France, ayant fait presque toutes mes études dans des livres ecclésiastiques français et d'après la méthode de certains auteurs de la même nation. Depuis la révolution française, j'ai eu occasion de faire connaissance avec beaucoup d'évêques et de prélats français, réfugiés dans différens pays de l'Europe, où j'ai été ministre du Saint-Siége, et plus tard encore pendant mon séjour en France; et je puis dire franchement que cette opinion, au lieu de diminuer, n'a fait que s'accroître. Les églises de France ne manquèrent jamais de prélats fort recommandables, soit par leur instruction, soit par leur conduite, et quelquefois dignes des premiers siècles de l'Église : même de nos jours, dans les temps malheureux de la révolution, beaucoup d'entre eux se distinguèrent et rappelèrent le souvenir des Juniés, des Hilaires et des Martins, leurs prédécesseurs. Mais ceux qui me firent concevoir encore une plus haute estime pour ce clergé, furent les curés et vicaires généraux que j'ai connus en Alle-

magne, en Portugal et en France. Oui, je le dis, sans vouloir offenser les clergés des autres nations où j'ai séjourné pendant quelques années, il m'a semblé que cette illustre portion du clergé français l'emportait sur tous par ses lumières, ses connaissances, et surtout par le talent de la parole dans la prédication évangélique; même dans les simples paroisses, j'ai entendu en France des sermons pleins de cette véritable éloquence ecclésiastique, tels que j'en ai rarement entendus dans les grandes églises d'Italie. Les curés, cette illustre partie du clergé français que les orgueilleux prélats de cour appelaient autrefois le bas clergé, se montrent depuis quelque temps moins attachés aux principes gallicans et inclinent vers les doctrines ultramontaines; et si les prêtres français avaient séjourné plus long-temps en Italie, ou les prêtres italiens en France, on aurait vu disparaître toute différence d'opinions entre les clergés des deux nations: les deux persécutions suscitées en France et en Italie, persécutions qui portèrent les prêtres français dans ce dernier pays, et les prêtres italiens en France, ont rapproché les fils de leur mère et ont amené en quelque sorte, qu'il me soit permis de le dire, une réconciliation de famille. Il y avait depuis quelque temps entre le clergé d'Italie et celui de France un désaccord qui affaiblissait l'estime qu'ils devaient avoir l'un pour l'autre. Il paraissait impossible à beaucoup de membres du

clergé italien qu'on pût penser justement et se bien conduire en matière d'église, quand on soutenait, outre les quatre fameux articles, les libertés de l'Église gallicane. Ils avaient puisé cette opinion dans la lecture d'ouvrages français infectés de jansénisme, dans les livres des jurisconsultes de cette nation, dans les arrêts des parlemens où l'on avançait, sous le nom de libertés gallicanes, des principes et des maximes erronés qui tendaient au schisme et quelquefois à l'hérésie, et que les gallicans modérés rejettent avec horreur, se plaignant d'une imputation si calomnieuse. Les prêtres français n'avaient pas alors, comme encore quelques-uns aujourd'hui, une juste idée de nos doctrines romaines, qu'ils appellent ultramontaines. Les écrivains philosophes, à force de plaisanter et de présenter sous un point de vue défavorable et ridicule nos maximes opposées aux quatre articles du clergé gallican, avaient réussi à persuader à beaucoup de gens, qui n'examinaient pas ces matières par eux-mêmes, que les doctrines romaines étaient absurdes et ridicules, et répugnaient au bon sens. Telles étaient les propres expressions de Napoléon dans son langage soldatesque, et ses ministres philosophes lui servaient d'écho. Je m'aperçus en France, dans plusieurs conversations que j'eus avec de dignes ecclésiastiques, qu'on attribuait au clergé romain des maximes exagérées sur l'exercice de la juridiction primatiale du pape,

et je vis qu'on était tout étonné de m'entendre discourir d'une manière à laquelle on ne s'attendait pas. Je me souviens qu'un jour, en me promenant hors des murs d'Uzès, j'allai dans un village appelé Monteran, et j'entrai dans la maison du curé, dont on m'avait fait les plus grands éloges. Je trouvai ce digne prêtre qui, par pur zèle et sans aucune vue d'intérêt, enseignait la théologie à deux jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Je fis alors rouler la conversation sur l'Église et ses ministres, et, au bout de quelques phrases, je fus tout étonné de m'entendre dire par le curé : « Oh ! comme vous êtes modéré, monseigneur ! — Non, M. le curé, lui répondis-je, ces sentimens ne sont pas mes opinions particulières ; ce sont les maximes de l'Église et du clergé de Rome ; et si vous voulez aller voir à Alais le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, et le cardinal Litta à Nîmes, vous entendrez de leur bouche le même langage que je viens de vous tenir ici. Je m'aperçus aussi dans mes entretiens avec des ecclésiastiques français que, même parmi ceux qui étaient le plus versés dans les sciences sacrées, quelques-uns ignoraient ou n'avaient jamais lu plusieurs ouvrages excellens, publiés en Italie contre les quatre propositions du clergé gallican. Quelques-uns de mes collègues firent la même observation ; ils conseillèrent la lecture de ces ouvrages aux ecclésiastiques français qu'ils fréquentaient, et j'ai su

que leurs conseils avaient eu d'heureux résultats.

Les rapports habituels des cardinaux et des évêques exilés en France, avec des personnes de tout rang, contribuèrent à rétablir chez cette nation l'estime et la haute opinion qu'on avait autrefois du clergé d'Italie, et surtout de celui de Rome. La cour de Rome a toujours joui, dans les pays étrangers, d'une très-grande réputation ; on l'a crue quelquefois, et non à tort, composée d'hommes extraordinaires par la profondeur de leur savoir, par leur rare habileté dans le maniement des affaires et dans les négociations politiques. On l'a même accusée injustement de machiavélisme. Quoiqu'il y ait encore de nos jours, entre les cardinaux et les prélats, des hommes d'un rare mérite et d'une instruction peu ordinaire, il faut néanmoins l'avouer, la haute opinion qu'on avait de cette cour est très-diminuée, et allait décroissant de jour en jour. Les deux voyages de Pie VI à Vienne en 1782, et de Pie VII à Paris, y contribuèrent beaucoup. On ne peut comprendre comment ces deux papes, entreprenant de si longs voyages et se rendant aux cours de deux grands empereurs pour traiter d'affaires de la plus haute importance, se formèrent un cortége et une suite qui n'étaient nullement adaptés aux circonstances, et qui ne répondaient en rien à la réputation de la cour de Rome. Le choix des personnes qui accompagnaient Pie VI était bien mauvais, mais celui

qu'on fit faire à Pie VII fut peu judicieux. Il fallait voyager l'hiver, traverser les Alpes et se rendre dans un pays situé au nord de Rome ; et pour cela, on choisit des personnes d'un âge avancé dont plusieurs n'avaient jamais passé les frontières de l'État ecclésiastique, et qui, pendant le voyage, au lieu de prêter assistance au pape, avaient elles-mêmes besoin d'être assistées. On allait dans un pays où l'on parlait une langue différente, et la plus grande partie de la suite de Pie VII n'en entendait pas un mot. Quelques-uns, tels que les illustres cardinaux Antonelli, Borgia et de Pietro, et le prélat Devoti, comprenaient le français à la lecture, mais ne le parlaient point. Il y en avait fort peu qui pussent soutenir une conversation avec un Français. On allait à Paris, la première des capitales, théâtre vaste et exposé à la vue de toute l'Europe, où se réunissait alors, pour le couronnement solennel de l'empereur Bonaparte, tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus respectable parmi les nations alors en paix avec la France ; et on y conduisit des prélats d'un extérieur sans dignité, qui ne prévenaient nullement par leur abord, privés non-seulement de ce que les Français appellent *bon ton*, mais même de cette affabilité, de cet agrément de manières qui sont maintenant rigoureusement exigés dans la société des personnes bien élevées. Une telle suite ne pouvait manquer de prêter au ridicule dans quelque pays

que ce fût, mais on devait prévoir qu'elle y prêterait beaucoup plus encore au milieu du peuple de Paris, connu par sa légèreté et sa vivacité, qui plaisante sur tout, et se fait de tout un objet de satire et de moquerie.

Ce qu'on aurait dû prévoir n'arriva que trop, au grand détriment de la réputation de la cour de Rome. Les Français devaient naturellement supposer que le pape, en se rendant en France, dans cette grave circonstance du couronnement de l'empereur Napoléon, avec qui il avait à traiter d'affaires très-importantes, avait choisi pour sa suite les personnes les plus habiles et les plus instruites de la cour et de Rome. Or, ce fut d'après le cortége de ces hommes, pour la plupart sans talent, qu'on jugea de ceux qui restaient à Rome ; et ce fut alors que Napoléon et ses ministres conçurent pour le ministère ecclésiastique ce mépris qui, s'il ne fit pas naître dès-lors le projet de la sacrilége usurpation des États de l'Église, en fit hâter du moins l'exécution. L'exil des cardinaux et de plusieurs évêques et prélats en France, parmi lesquels il s'en trouvait quelques-uns d'un rare mérite, réforma en partie cette mauvaise opinion, et fit connaître aux Français le mérite du clergé italien et du sacré collége. Outre cet avantage, remporté par les deux clergés italien et français pendant leur exil, le clergé français retira encore de nouveaux fruits de la persécution même, et de

[redacted]

l'usurpation sacrilége des biens de l'Église en France. Quoique, comme je l'ai dit plus haut, il ne manquât jamais de prélats recommandables par leur savoir et leur conduite dans plusieurs églises de France ; il faut avouer, néanmoins, que sous les derniers rois, et particulièrement sous la régence, pendant la minorité de Louis XV, on vit un grand nombre d'évêques français *sua quærentes, non quæ Jesu Christi.* Les évêques étaient choisis parmi les familles les plus distinguées et les plus illustres de Paris et du royaume. Ils étaient pourvus, outre les revenus de la mense épiscopale, de prieurés considérables et de riches abbayes; dans quelques provinces, ils étaient aussi membres principaux des États provinciaux, et pouvaient tous se considérer comme grands du royaume. Ces grandeurs humaines leur faisaient bien souvent oublier les devoirs sacrés de leur ministère pastoral. Éloignés de leurs diocèses, ils étaient presque toujours à Paris et à Versailles, fréquentant la cour et les antichambres des ministres, et tellement sourds pour qui leur parlait de résidence, que, de même que chez nous on a coutume de dire, pour indiquer l'inutilité d'un discours, *c'est prêcher dans le désert*, de même en France on répétait ce vers connu de Boileau que j'ai déjà cité autre part :

C'est aux prélats de cour prêcher la résidence.

Mais ce désordre cessa après le Concordat de 1801,

et Napoléon, alors premier consul, voulut que les évêques, en exécution des sacrés canons, fissent leur résidence dans leurs diocèses; et, en parcourant la France pendant mes deux voyages, je trouvai dans les villes qui avaient des évêchés, les évêques résidant et s'occupant avec soin de l'exercice de leur ministère. Ils n'avaient plus, il est vrai, aucune influence dans les affaires temporelles de l'État, et non-seulement ils n'étaient pas riches comme avant la révolution, mais même ils pouvaient réellement se dire pauvres avec le salaire mesquin qu'ils recevaient du gouvernement : du reste leur pauvreté même et leur abaissement, qui contrastaient avec leur ancienne puissance, produisirent un bon effet en faisant cesser les motifs de jalousie et de haine qu'avaient contre eux les autorités séculières. Si de vénérables ecclésiastiques ne me l'avaient assuré, si je ne l'avais lu dans des auteurs français dignes de foi, je n'aurais jamais cru que les parlemens traitassent d'une manière si indigne les tribunaux et les cours épiscopales. Même dans les pays des hétérodoxes, même au milieu des Turcs, l'autorité épiscopale n'est pas traitée comme elle l'était en France par les parlemens. Elle était avilie, humiliée, foulée aux pieds. Ces magistrats s'interposaient dans toutes les affaires, même les plus spirituelles. A la moindre opposition de la part des pasteurs sacrés, ils chassaient de leurs siéges les évêques, les en-

voyaient en exil, et confisquaient leurs biens; ils commirent même l'audacieux sacrilége de faire brûler, par la main du bourreau, les pastorales des ordinaires, et ordonnèrent d'administrer les sacremens à ceux à qui leurs légitimes pasteurs les avaient légitimement refusés, faisant prendre quelquefois de force les hosties consacrées, et les faisant porter au milieu des gendarmes et des baïonnettes jusqu'à la maison de ces excommuniés. Cependant, dans leurs décisions et sentences, ils faisaient toujours hautement sonner ces paroles : *Libertés de l'Église gallicane ;* ajoutant ainsi à la tyrannie et à la fraude l'insulte et le sarcasme. L'abbé Fleury, ardent défenseur de quelques principes qu'il appelait libertés de l'Église gallicane, a néanmoins écrit de sa propre main : « Si quelque étranger zélé pour les droits de l'Église, et peu disposé à flatter les puissances temporelles, voulait faire un traité des servitudes de l'Église gallicane, il ne manquerait pas de matière *. » Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, malgré cela, ces évêques ne cessèrent pas, dans leurs écrits et leurs discours, de faire l'éloge pompeux de la liberté de l'Église gallicane **.

---

* Nouveaux Opuscules de M. l'abbé Fleury, p. 71.

** Me trouvant à Louvain en septembre 1793, je me promenais un matin avec le comte de Fernand Nuñez, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, et alors retiré dans les Pays-

Je terminerai cette digression par une réflexion digne de remarque. La Providence divine a permis de nos jours un tel concours de circonstances en France, que Pie VII a pu y exercer des actes de juridiction et d'autorité plus grands que les pontifes romains, ses prédécesseurs, n'en exercèrent jamais en Portugal, en Espagne, en Italie, ni même dans leurs domaines temporels; et, qui plus est, par ces actes de souveraine autorité pontificale, l'Église gallicane reconnait maintenant son existence et l'union avec le centre de l'unité catholique, quoique les prêtres puristes combattent cette opinion. — J'eus l'occasion, à

Bas, et avec l'abbé de Vichy, aujourd'hui évêque d'Autun. Nous rencontrâmes plusieurs centaines de Français faits prisonniers par le général Beaulieu, qu'on transportait en Hongrie. Ils étaient pour la plupart couverts de haillons, sans chaussures, harassés par la fatigue de la marche et par la faim, et traités avec dureté par les soldats allemands qui les escortaient. Nous nous approchâmes de quelques-uns d'entre eux, et le comte de Fernand Nuñez, après plusieurs questions, leur dit d'un ton de compassion plutôt que de reproche: « Vous voyez à quel état vous êtes réduits maintenant; eh bien! qu'avez-vous gagné à votre révolution? » L'un de ces soldats, levant la tête et enfonçant son chapeau avec la main droite, répondit avec fierté: « Monsieur, nous sommes libres! » Libres, dis-je alors en moi-même; voilà une véritable image de la liberté de l'Église gallicane sous le joug tyrannique des parlemens jansénistes.

Uzès, de connaître encore mieux l'esprit et le fanatisme de ces derniers. Avant mon arrivée dans cette ville, il y passa un prêtre puriste détenu jusqu'alors dans le fort de Pierre-Châtel, et qu'on transportait dans un autre fort plus éloigné des frontières, alors menacées par une prochaine invasion des puissances alliées. Quelques personnes pieuses de la ville allèrent aussitôt lui rendre visite, et étant entrées en conversation avec lui, elles furent très-affligées et très-inquiètes en lui entendant dire que l'évêque d'Avignon, dans le diocèse duquel était alors Uzès, nommé par Napoléon en exécution du Concordat de 1801, et confirmé par le pape, n'était pas leur légitime pasteur, mais un schismatique, un intrus; que leur curé, institué par cet évêque, ainsi que les autres ecclésiastiques qui étaient en rapport avec l'évêque, étaient aussi des intrus et des schismatiques; qu'il valait beaucoup mieux s'abstenir de fréquenter les églises et de s'approcher des sacremens, que de remplir des actes de religion en compagnie de tels hommes, et de recevoir les sacremens de la main de ces schismatiques. Ces bonnes jeunes personnes, qui croyaient parler à un prêtre persécuté et prisonnier pour la cause de Dieu et de l'Église, écoutèrent ses paroles avec le respect et la vénération qu'on accorde habituellement aux paroles qui sortent de la bouche d'un confesseur de la foi, et suivirent imprudemment ses

conseils étranges et erronés. Quelques semaines après mon arrivée à Uzès, Mélanie d'Amoreux, qui connaissaït ces jeunes personnes, et qui était affligée de la résolution qu'elles avaient prise, les engagea à venir me voir, et après un court entretien je réussis à les détromper. Dès ce jour, elles recommencèrent à fréquenter les églises, et à remplir les devoirs de leur religion. Peu de temps après, je reçus de Toulouse une lettre d'une dame nommée *Crasseuse ;* elle me disait qu'il y avait dans cette ville plusieurs personnes qui ne voulaient pas obéir au Concordat de 1801, ni reconnaître le clergé institué en raison de cette convention, entre autres quelques ecclésiastiques recommandables, du reste, par leur savoir et leur piété. Elle réclamait mon secours pour les éclairer, les détromper, et terminait sa lettre en disant que je pouvais répondre en italien, parce qu'elle comprenait bien cette langue. Je profitai de la permission, et lui écrivis la lettre suivante :

« Votre lettre du 3 mars a été pour moi un sujet à la fois de consolation et de chagrin. J'ai appris avec joie le zèle éclairé qui vous anime pour la paix et la tranquillité de l'Église ; j'ai remarqué qu'à une instruction rare vous joignez une force de raisonnement peu ordinaire ; je m'en réjouis avec vous, et en rends grâce au Très-Haut. J'ai appris, d'un autre côté, avec affliction, qu'un digne ecclésiastique, qui pourrait faire beaucoup

de bien dans la vigne du Seigneur, où il y a maintenant si peu d'ouvriers, se sépare de son pasteur légitime et de la grandé majorité, je dirai presque de la totalité du clergé de France et des autres pays, et qu'au lieu de chercher les moyens d'éteindre entièrement le funeste schisme qui déchire depuis plusieurs années l'Église gallicane, il aime mieux suivre son opinion particulière, qu'obéir à la voix du saint pontife qui nous gouverne. Humilions-nous devant Dieu, et apprenons par cet exemple à nous défier toujours de nos propres lumières, et à nous tenir étroitement unis à la chaire de saint Pierre. Quels qu'aient été et quels que puissent être les conséquences et les effets du Concordat conclu entre le Saint-Siége et le gouvernement français en 1801, il est certain que le souverain pontife avait le droit de le conclure; que les pasteurs confirmés par le Saint-Père sont légitimes, et que les anciens évêques ayant été dépouillés de leur juridiction, on ne peut avoir recours à eux. Quoique je ne sois qu'un misérable pécheur, je ne manquerai pas de recommander au Seigneur, dans le saint sacrifice, la cause que vous soutenez avec tant d'énergie, et j'espère que j'aurai la consolation d'apprendre un jour que vos paroles, accompagnées de vos prières, ont produit l'excellent effet que nous devons tous désirer.

« Veuillez recevoir l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect. »

Quelques semaines après, je reçus de la même dame une lettre en italien fort bien écrite, et telle, que je puis dire que peu de personnes, même en Italie, écrivent aussi correctement. Elle me disait qu'elle avait communiqué ma réponse à plusieurs personnes et à des ecclésiastiques, que cette réponse avait produit d'excellens effets, et qu'elle était regardée comme un véritable arrêt auquel on devait de bon gré soumettre son opinion particulière.

Pendant que je vivais tranquille à Uzès, les progrès des alliés continuaient, non-seulement du côté des frontières de l'Allemagne et de la Suisse, mais aussi du côté de l'Espagne ; et lord Wellington, après avoir forcé les Français à évacuer entièrement la Péninsule, avait mis le pied sur le territoire de France. Napoléon chercha à soulever les populations et à les exciter à faire face à l'invasion étrangère ; mais cette nation belliqueuse, qui, lorsqu'elle est unie, est invincible, était alors fatiguée de tant de guerres, et ne voulut pas prendre part à cette grande lutte. Beaucoup de gens virent avec indifférence, et d'autres même avec plaisir, dans l'espoir d'un meilleur avenir, la chute de Bonaparte et le triomphe des puissances alliées. A Uzès, on savait les nouvelles confusément et d'une manière inexacte, les préfets ne permettant pas qu'on en fît mention dans les papiers publics. Néanmoins, le 10 avril, jour de Pâques, dans la

matinée, on apprit tout à coup que les troupes alliées étaient entrées à Paris : nouvelle très-importante, surtout pour le peuple français, qui a toujours les yeux fixés sur cette capitale, et en suit l'exemple et la destinée. On prévit alors la chute imminente du gouvernement impérial ; il dura cependant encore quelques jours, et les ordres étaient donnés au nom de l'impératrice régente Marie-Louise d'Autriche. Le soir du 14, il arriva d'Avignon une personne qui raconta que les habitans de cette ville avaient jeté à terre tous les insignes impériaux, mis la cocarde blanche et crié : Vive le roi ! Je pensai dès-lors que la même chose arriverait bientôt à Uzès. En effet, le matin du 15, j'entendis tout à coup un grand bruit de tambours, des cris et le tocsin. Je me mis à la fenêtre, et je vis un homme du peuple en haillons qui portait la cocarde blanche, battait le tambour et criait : A bas les droits réunis ! Vive le roi !

Je compris alors qu'on imitait l'exemple d'Avignon et qu'on proclamait le gouvernement du roi. Je ne pus m'empêcher de rire, en remarquant qu'on s'élevait d'abord contre la régie des droits réunis, et qu'on disait ensuite : Vive le roi ! Je passai une demi-heure dans la crainte, non pour ma personne, je savais que j'étais respecté des catholiques et même des huguenots ; mais je craignais qu'il n'y eût quelque massacre, et que les catholiques n'en vinssent aux mains avec les pro-

testans, qui, dans ces derniers jours, s'étaient trop ouvertement déclarés ennemis de l'auguste famille des Bourbons. Heureusement il n'y eut pas une goutte de sang de répandue. Cependant, dans des temps antérieurs, et à une époque postérieure à mon départ, c'est-à-dire au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, et à la seconde entrée des alliés en France, le sang coula à Uzès et dans les environs. Le peuple, criant toujours *vive le roi*, courut dans tous les lieux où étaient les aigles impériales, les jeta à terre, arracha le drapeau tricolore de l'hôtel de ville, et alla délivrer les douze cents Russes qui étaient retenus prisonniers dans une caserne, et ils parcoururent ensemble toute la ville en dansant. Devant la maison où je demeurais, il se forma un grand attroupement de ces gens; ils sautaient sous mes fenêtres et criaient à haute voix : Vive sa sainteté! vive le roi ! Ils ajoutaient quelquefois: Vive le cardinal. Le maire, les magistrats, les employés des finances, et les gendarmes même, changèrent la cocarde tricolore contre la blanche, et continuèrent à remplir leurs fonctions respectives comme auparavant. Cette circonstance me mit à même de voir combien on se trompe quand on croit qu'il faut multiplier les charges et les emplois pour attacher au gouvernement un plus grand nombre de sujets. Malheureusement la plus grande partie des employés pensent autrement; et dès qu'ils peuvent se flatter de conserver leur

charge sous le nouveau gouvernement, ils présentent le dos à l'ancien et se tournent, comme on dit, du côté du soleil levant. Le soir, toute la ville fut illuminée ; mais il y eut toujours un grand concours de peuple devant mon habitation depuis le coucher du soleil jusqu'au milieu de la nuit, des décharges d'armes à feu, des danses et d'autres signes de joie. On ne cessait de crier comme dans la matinée : « Vive sa sainteté ! vive le roi ! vive le cardinal ! » Je me mis plusieurs fois à la fenêtre pour remercier le peuple ; et afin de montrer que je prenais part à sa joie, je déployai un mouchoir blanc et je criai : « Vive le roi. » Mais quand il y avait quelque temps qu'ils ne m'avaient vu à la fenêtre, ils recommençaient à crier encore plus fort : « le cardinal ! le cardinal ! » Et j'étais obligé de me remettre à la fenêtre, surtout quand il passait des voitures de musiciens. Dans une de ces voitures, il y avait un homme du peuple qui, me dit-on, était charretier et qui composait des vers avec beaucoup de facilité ; il me récita sous mes fenêtres une longue tirade contre Bonaparte. J'allai me coucher ; mais, de temps en temps, j'étais réveillé par le bruit qu'on faisait encore dans la rue : le lendemain, le même mouvement et le même enthousiasme régnèrent parmi le peuple. A la porte de la maison d'Amoreux, on avait construit un petit arc de triomphe sur le haut duquel on lisait : « Au juste délivré de l'oppression. » On

faisait allusion à la liberté que je recouvrais par la chute de Napoléon. Le lendemain soir, il y eut encore illumination et tous les mêmes signes de réjouissances; il me fallut, malgré le grand froid, rester toujours au balcon, et crier de temps en temps: «Vive le roi; une fois j'ajoutai: vive la bonne ville d'Uzès! » ce qui plut beaucoup au peuple et fit redoubler les vivat et les applaudissemens. Plusieurs de ceux qui étaient dans la rue montèrent dans l'appartement où j'étais logé, les uns pour me voir de plus près, les autres pour recevoir ma bénédiction; ils venaient les uns après les autres sans confusion et sans désordre. De telles démonstrations de joie peuvent donner une idée de l'impression que fit sur les Français ce subit changement. Le peuple vit renaître ses espérances; chacun se flattait de voir la fin de ses maux et le commencement d'un meilleur avenir. A cela se joignaient les promesses faites par le comte d'Artois dans son manifeste, d'abolir la conscription militaire et l'impôt des droits réunis. Le clergé et la noblesse catholique d'Uzès désiraient sincèrement le retour des Bourbons et devaient espérer dans ces circonstances un heureux avenir. Quelques familles nobles avaient perdu tous leurs biens pour obéir à l'appel sur le Rhin du comte de Provence, qui montait alors sur le trône sous le nom de Louis XVIII, appel qui avait donné lieu à la fameuse émigration de 1793. Ces familles, après

avoir erré chez l'étranger pendant plusieurs années dans un état de mendicité et d'humiliation, étaient rentrées en France par attachement pour leur pays natal, et y vivaient misérablement, n'ayant rien recouvré de leurs biens héréditaires. Ces individus, qui devaient leurs malheurs à l'obéissance qu'ils avaient montrée au monarque qui montait alors sur le trône, se flattaient avec raison de recevoir maintenant la récompense de leurs services et le prix de leurs peines; ils ne pouvaient douter au moins qu'on ne leur rendît leur héritage, dont aucune autorité sur la terre ne pouvait les dépouiller légitimement.

Le dimanche 17, j'allai en habit de cardinal à l'ancienne cathédrale, et j'y célébrai le saint sacrifice. La garde nationale se mit sous les armes de bon matin, se divisa en deux ailes et m'accompagna de ma maison jusqu'à l'église. Ma voiture était précédée de quelques gens du peuple, qui portaient une bannière appartenant probablement à quelque société religieuse, et d'une troupe de muciciens. On avait transporté sur la place deux pièces de canon. On fit plusieurs salves à mon arrivée et pendant la cérémonie. Au moment où je sortais de chez moi, quelques-uns voulaient dételer les chevaux et tirer eux-mêmes ma voiture; mais je m'y opposai, et j'eus beaucoup de peine à les en dissuader. A la porte de l'église, je trouvai le curé et les autres prêtres. Je fus reçu sous un dais porté

par plusieurs nobles de la ville. Le curé me donna l'encens et me fit un discours élégant où il parlait de l'heureuse circonstance de ma première entrée en insignes de cardinal dans son église. Pendant que je m'avançais vers l'autel, on tira en signe de réjouissance plusieurs coups de pistolet dans l'église même; mais je priai que l'on cessât. A la fin de la messe, je fis communier de ma main trois ou quatre cents personnes. La cérémonie fut très-imposante et fit impression même sur quelques calvinistes qui y étaient venus comme à un spectacle. Je fus reconduit chez moi avec le même cortége, toujours au milieu des applaudissemens du peuple. Dans l'après-midi je retournai à l'église, également en habit de cardinal pour assister aux vêpres. Après les vêpres, un jeune prêtre, nommé M. Payen, monta en chaire et récita le texte de ce jour : *Venit Jesus, stetit in medio eorum, et dixit eis : Pax vobis*. Il parla en peu de mots, mais avec chaleur, des avantages de la paix que faisaient espérer à l'Église et au royaume le grand événement de la chute de Napoléon et le retour du légitime souverain. Je terminai la cérémonie en donnant la bénédiction, avec le saint-sacrement, au peuple assemblé dans l'église.

Le 18, j'exécutai le projet que je formais depuis long-temps, d'aller voir les beaux restes d'un monument antique appelé le pont du Gard, à six milles d'Uzès environ, sur la route entre Nîmes et

[redacted]

Avignon. Je m'y rendis en compagnie du sous-préfet; j'y rencontrai le cardinal Litta, avec qui j'eus une longue conversation au sujet des affaires de France, et de notre prochain retour en Italie. On lit la description du monument dont je parle dans une lettre écrite en français par le célèbre marquis Scipion Maffei, dans son ouvrage intitulé : *Galliæ antiquitates quædam selectæ, atque in plures epistolas distributæ;* je crois devoir la transcrire dans ces mémoires, n'ayant rien à ajouter à cette description faite de main de maître.

LETTRE

A MADAME LA MARQUISE DE CAUMONT.

« Parmi tous les restes d'aquéducs que l'on trouve épars en différens endroits, celui qu'on nomme le Pont du Gard tient le premier rang. Pour conduire un ruisseau à la ville de Nîmes, où la fontaine reste assez basse en certain temps, on dériva l'eau jusque près d'Uzès.

« C'est là où l'aquéduc commençait, dont on voit encore beaucoup de restes par la campagne : il allait en serpentant pour conserver son niveau de la même hauteur.

« Au-delà de la rivière de Gardon, autrefois nommée Gard, on en voit d'autres restes. J'entrai dans un vallon, où je trouvai, au milieu et sur les

deux côtés, les piles des arcs qui y étaient. Mais la merveille est sur la rivière, où l'on a été obligé d'y construire une grande et admirable masse, pour transporter l'eau au-delà, dans un endroit où la rivière est fort profonde, et avec des rives très-escarpées. Ce pont a en bas six arcades sur le lit de la rivière, qui, sans autre fondement, posent la plupart sur le roc. Elles ne sont pas égales entre elles, mais très-grandes chacune, et celle sous laquelle l'eau passe a soixante-dix pieds de largeur d'une pile à l'autre. Au-dessus de celle-ci, il y en a un second rang de plus petites, au nombre de onze, qui sont encore très-élevées. Ensuite un troisième rang de trente-cinq petites arcades s'élève. Le conduit de l'eau, c'est-à-dire le canal, est sur celles-ci; il a deux pieds et quatre pouces de large, et près de cinq pieds de haut; il est couvert par des pierres d'un pied d'épaisseur, larges de deux pieds quatre pouces, et long de cinq pieds et demi. Elles sont posées de travers, et couvrent aussi le sponde, c'est-à-dire les petits murs des côtés qui sont bâtis de petites pierres disposées à *sacco*; comme nous disons en italien. Les basses arcades sont composées de quatre rangs de pierres égales, qui forment le plein ceintre; il y a environ cinquante pieds de la superficie ordinaire de l'eau jusqu'à la sommité de l'arcade. Les piles ont chacune dans le haut une corniche, et dix pieds plus haut, où l'arc commence, elles ont un cordon.

Mais au-dessus des premières arcades, il y a une grande corniche qui a beaucoup de saillie : on l'a réparée en plusieurs endroits où elle était ruinée ; et l'on y a aussi mis des pierres qui avancent devant les pilastres avec un parapet, et tout cela parce que l'on marche à présent sur cette corniche, et l'on en a fait un passage; en sorte que l'aquéduc est transformé en pont. Les chevaux y passent aussi, pourvu qu'ils ne soient point chargés. Une chose qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'est que de l'un et de l'autre côté de l'édifice, les pilastres du second rang ont, dans une égale distance, deux pierres qui sortent un pied et demi en dehors. On en voit d'autres un peu plus haut, et en plusieurs endroits, qui ressemblent à des pierres d'attente ; il n'est pas facile de savoir quelle en a été l'intention. Je me suis un peu étendu ici à cause de la somptuosité de cet édifice. Quand une personne regarde du haut en bas de l'aquéduc, ou du lit de la rivière en haut, la hauteur et la grandeur des arcades l'épouvantent et l'étonnent. »

Ce fut avec un vrai plaisir que j'observai les ruines de ce beau monument. Nous fîmes un repas frugal dans une assez mauvaise auberge voisine du pont, puis nous nous séparâmes pour retourner chacun d'où nous étions venus.

De retour à Uzès, je reçus des habitans de la ville et des environs un témoignage de leur bien-

[illegible] J'étais à peine
[illegible] milles encore
[illegible] trente
[illegible] d'Uzès
[illegible] m'attendaient
[illegible] l'honneur. Il y
[illegible] de quatre
[illegible] Pendant tout
[illegible] précédait ne
[illegible] et des fan-
[illegible] m'escor-
[illegible] cloches, et
[illegible] pièces sur la
[illegible] le curé avec
[illegible] armées de
[illegible] nationale de
[illegible] passage,
[illegible] avec tous les
[illegible] s'approchait de ma
[illegible] compliment, il
[illegible] et demandait
[illegible] pour les paroissiens.
[illegible] ville, je vis venir au
[illegible] population et
un [illegible] qui envi-
[illegible] Je fis
[illegible] ville avec cette suite et ce cortége.
Les gardes [illegible] des salves d'artil-
lerie de temps en temps, et le peuple criait con-

tinuellement : « Vive sa sainteté, vive le roi, vive le cardinal ! » En passant devant la caserne où étaient logés les prisonniers russes, ils ajoutèrent : « Vive l'empereur Alexandre ! » chose qui me fit beaucoup de plaisir, et qui me donna une grande idée de l'urbanité et de la délicatesse des Français, même dans les plus basses classes du peuple.

Le matin du 19, je célébrai la messe dans la paroisse de Saint-Étienne, et je reçus les mêmes témoignages de vénération du peuple et des ecclésiastiques. Je distribuai l'eucharistie à plus d'une centaine de personnes. Le 20, j'offris le saint sacrifice dans la chapelle des sœurs de la Charité, et le 21, dans celle des sœurs noires. Un jour je me trouvai dans la maison de ces sœurs, pendant qu'elles faisaient la classe aux petites filles ; à mon arrivée, une petite fille de dix ans tout au plus s'avança vers moi et m'adressa un discours plein de gentillesse, dont l'exorde tendre et touchant était conçu en ces termes : « Éminence, nous lisons dans la vie du Rédempteur qu'il aimait les petits enfans, qu'il les faisait venir près de lui, les caressait et les bénissait. Vous, Éminence, qui avez suivi les traces de ce divin maître dans la pénible carrière des tribulations et des souffrances, vous voulez encore l'imiter en venant au milieu des petits enfans. » Elle termina son discours en demandant, au nom de tous, la bénédiction.

La veille de mon départ, une députation du

clergé et des tribunaux, le conseil municipal tout entier, avec le maire, M. Robernière, vinrent me complimenter et me souhaiter un bon voyage. Le maire, suivant la coutume de France, me lut un discours qu'il termina en demandant la bénédiction. Alors il se mit à genoux, et fit signe aux autres d'en faire autant, plusieurs d'entre eux étaient calvinistes; cependant ils s'agenouillèrent sans affectation et avec un respect au moins apparent. A toutes ces démonstrations de bienveillance et de vénération vinrent s'en joindre d'autres plus grandes encore le jour de mon départ.

J'avais formé le projet de faire un voyage d'agrément en retournant en Italie, mais plusieurs raisons m'empêchèrent de le mettre à exécution; je voulais me rendre d'Uzès à Avignon, qui n'en est éloigné que de quelques lieues, et y passer quelques jours. Pour un cardinal, que l'histoire des papes devait tant intéresser, et qui dès sa jeunesse avait été grand admirateur de l'illustre Pétrarque, Avignon offrait mille objets, rappelait mille souvenirs faits pour lui en rendre le séjour agréable; mais un motif de prudence m'empêcha de me procurer cette satisfaction. A peine le gouvernement impérial fut-il ainsi renversé par un soulèvement inattendu, que les Avignonais sentirent renaître en eux le souvenir et l'amour du gouvernement du pape qui, pendant plusieurs siècles, avait rendu ce pays un véritable objet

d'envie pour les provinces voisines. Ils se flattèrent que, de même qu'après le renversement du gouvernement impérial, le prince de la famille des Bourbons, à qui le trône appartenait, rentrerait sans difficulté dans ses anciens droits, de même, le pouvoir de l'usurpateur cessant, on devait restituer cette ville et ce comté au siége apostolique. Plusieurs habitans d'Avignon vinrent à Uzès pour me parler de cette affaire, et tenant pour certain qu'on rendrait cet acte de justice au Saint-Père, successeur légitime de leurs anciens souverains, ils se recommandaient à moi pour les charges et les places à venir. Cependant, ignorant alors quelles pourraient être les intentions et les projets des puissances alliées, et me souvenant d'un mot que j'avais plusieurs fois avec peine entendu sortir de la bouche des émigrés français : « Ce qui est mal pris est bien gardé, » je me contentai de répondre en termes généraux, et je renonçai par prudence à mon voyage d'Avignon. Dans les premiers jours d'août de l'année 1809, le Saint-Père, en passant par cette ville pendant son voyage de Grenoble à Savone, avait reçu de toute la population des hommages si bruyans, tant de démonstrations de respect, de dévouement et d'affection, que les gardes même qui l'accompagnaient en furent effrayés; et quoiqu'il fût conduit comme prisonnier, il fut suivi par la foule jusqu'aux portes de la ville, au milieu

des applaudissemens et des cris répétés de *vive notre souverain !* Ce peuple, délivré alors du joug de Napoléon, était donc dans un état d'insurrection et presque d'indépendance. Or, en voyant à Avignon un cardinal qui avait été le dernier ministre du pape à Rome, avec le titre de secrétaire d'État, et qu'ils croyaient devoir occuper le même poste, ils pouvaient, transportés par un excès de zèle ou de légèreté, prendre la résolution soudaine de mettre à l'épreuve, près des alliés et du roi de France lui-même, le siége apostolique et moi. Ce ne fut pas sans regret que je me refusai le plaisir de visiter cette ancienne résidence des papes, la tombe de Laure, et tous ces lieux charmans célébrés et illustrés par les douces poésies de l'immortel Pétrarque. Je comptais aussi passer par Valence, et visiter comme un sanctuaire sacré la chambre où était mort Pie VI, et l'église où il avait d'abord été enseveli. J'espérais alors pouvoir recueillir des renseignemens sur les derniers événemens de la vie de ce saint pontife, mon illustre bienfaiteur. J'ai eu la consolation de voir, dans tout le cours de mon voyage en France, qu'on conservait pour sa mémoire une haute vénération, et qu'on lui rendait la justice qu'on ne lui a pas jusqu'ici assez rendue en Italie. Mais il fallut également me priver de cette satisfaction : je fus porté à ce sacrifice par les conseils et les insinuations d'un de mes collègues, qui me pressait de

rejoindre le Saint-Père le plus tôt possible, et de lui offrir mes services à son retour dans ses Etats. Je résolus donc de prendre le chemin de Nimes, de traverser la Provence, et de rentrer en Italie par la route du col de Tende.

CHAPITRE V.

Départ d'Uzès. — Ovations. — Appréciation de l'empereur. — Enthousiasme des populations pour les Bourbons. — Retour en Italie. — Accueil brillant sur mon passage. — Arrivée à Rome.

Ce fut le 22 avril que je partis d'Uzès. Je puis compter ce jour au nombre des plus mémorables de ma vie. On me pria de ne pas monter en voiture dans la maison où j'habitais, mais hors de la ville, parce que beaucoup de gens voulaient m'accompagner pendant un assez long espace de chemin. Dans la matinée, presque tout le clergé, en habits d'église, vint me voir avec les principaux habitans et plusieurs dames de la ville. Ils assistèrent à ma messe. Je mis ensuite mes habits de voyage, j'allai prendre congé des dames d'Amoreux, et je me mis en route. Un ecclésiastique, une croix à la main, me précédait : plusieurs troupes de jeunes dames, toutes vêtues de blanc, le suivaient en chantant des cantiques; venaient ensuite des ouvriers avec des bannières, chantant aussi des oraisons, puis une troupe de musiciens, et derrière elle plusieurs notables de la ville et

quelques prêtres qui marchaient devant moi en récitant les prières pour les personnes qui voyagent. J'étais entre le curé et le doyen, respectables ecclésiastiques, qui semblaient émus de ce spectacle. Après nous venaient le sous-préfet, le maire, et les juges du tribunal; la garde nationale m'escortait partagée en deux ailes; la marche était fermée par quarante jeunes gens à cheval; la ville était pleine de peuple, tant de catholiques que de calvinistes. Lorsque nous fûmes arrivés hors des murs, dans un endroit où se trouvait réunie une grande foule d'habitans, ils me prièrent de me tourner du côté de la ville et de la bénir. Pendant que je levais les mains pour cet acte religieux, ils se mirent à genoux, firent le signe de la croix avec dévotion, et me réitérèrent les souhaits d'un heureux voyage. En lisant ce récit, on s'imaginera facilement combien je devais être ému. Je montai en voiture les larmes aux yeux, et en témoignant au moins, par mes gestes, toute mon émotion, toute ma reconnaissance. Les juges des tribunaux, et les quarante jeunes gens à cheval, m'accompagnèrent jusqu'aux limites du territoire d'Uzès. Là ils s'arrêtèrent; un d'entre eux me complimenta au nom de tous, me souhaitant un bon voyage. Je répondis des yeux plutôt que de la voix, et je continuai mon chemin vers Nîmes, le cœur rempli d'une douce tristesse. A quelques milles de cette ville, je trou-

vai le conseiller d'Amoreux, le propriétaire de l'appartement que j'occupais à Uzès, qui était venu à ma rencontre pour m'inviter à dîner chez lui ce jour-là. Quand j'entrai à Nîmes, les gens que je rencontrais sur mon chemin me saluaient des cris de *vive le cardinal !* Je pris un logement dans l'hôtel du Luxembourg où j'avais été lors de mon premier passage. Je dînai chez le conseiller d'Amoreux avec une société choisie d'ecclésiastiques et de personnes de la ville, et j'eus le plaisir de faire la connaissance de M. Trinquillage, homme de mérite et sincèrement attaché au nouveau souverain et à la dynastie royale des Bourbons. Après le dîner, accompagné de M. Trinquillage et de deux curés, j'allai visiter les curiosités de Nîmes et les monumens tant antiques que modernes de cette illustre ville. Deux surtout réclament l'attention du voyageur : ce sont l'Amphithéâtre et la Maison carrée. Le savant Maffei parle d'un amphithéâtre dans une autre lettre adressée au marquis Giovanni Poleni, professeur de mathématiques à l'université de Padoue. * L'amphithéâtre de Nîmes n'a que deux arcades et l'extérieur en est bien conservé. A mon passage, on pouvait encore bien voir l'intérieur, parce que l'empereur Napoléon avait

---

* Galliæ antiquitates quædam selectæ atque in plures epistolas distributæ.

fait démolir plusieurs maisons qui l'encombraient, et y faisait faire des réparations. Dans l'ouvrage de M. Maffei que je viens de citer, et précisément dans la lettre écrite en français à la marquise de Caumont, il s'exprime ainsi en parlant de la Maison carrée : « L'extérieur d'un temple s'est conservé à Nîmes, pour voir lequel, selon moi, un voyage serait bien employé. Il me paraît impossible que qui n'aurait pas de goût pour le bel art de l'architecture n'en prît en voyant cet édifice. Je ne saurais vous exprimer combien l'œil est satisfait, en regardant une chose si bien proportionnée, si bien ornée et si jolie. Il est d'ordre corinthien, tout isolé, de figure d'un carré long.... On ne sait pas comment ce temple était fait par dedans, parce qu'on en a fait une église où tout est rebâti et changé. »

Il parle ensuite de l'inscription qui s'y trouvait anciennement : « On n'en voit, dit-il, aucune lettre, mais dans la frise il y a une grande quantité de trous, ce qui peut faire penser que l'inscription ne fut point sculptée, mais faite des lames de métal doré, comme il est croyable, et attachées avec des clous à la pierre, qui dans la suite ont été enlevées. La figure et la disposition de ces trous est si embrouillée qu'il n'y a pas moyen d'y reconnaître un seul mot.... »

En passant par les rues de Nîmes, je rencontrai une troupe de gens sans aveu qui traînaient un buste de Napoléon dans la boue pour le jeter dans

un égout. La même chose eut lieu dans beaucoup de villes du Languedoc et de la Provence ; et pourtant six mois après, lors du passage du même Napoléon par la Provence, il fut reçu en beaucoup d'endroits avec un enthousiasme presque général. Je passai la nuit à l'auberge, et le lendemain matin, je dis la messe dans la chapelle que la bonne hôtesse avait disposée avec soin pour son éminence le cardinal Litta, qui avait demeuré dans cet hôtel pendant tout le temps de son séjour à Nîmes. Beaucoup de personnes assistèrent à ma messe, entre autres des dames, dont quelques-unes voulurent recevoir la communion de ma main. Je pris congé de plusieurs habitans d'Uzès qui m'avaient suivi à Nîmes, et je partis pour l'Italie.

Le premier soir je m'arrêtai dans un lieu appelé Saint-Remy; c'est la dernière poste avant d'arriver à Orgon. Le dimanche 24, j'arrivai, un peu avant midi, à Aix, ancienne capitale de la Provence. Je demandai s'il y avait, près de la poste, une église où je pourrais entendre la messe. On me conduisit à une église paroissiale appartenant autrefois à l'ordre de Malte. La messe commençait alors, et le curé allait monter en chaire quand j'entrai dans l'église. C'était le second dimanche après Pâques, et on lisait, ce jour-là, l'évangile du bon Pasteur. Le curé, qui était monté en chaire, prit ce sujet pour texte de son discours et termina tout à coup son exorde par ces mots : « Et en quel jour la pré-

dication du bon Pasteur pouvait-elle venir plus à propos qu'en celui où nous avons l'honneur de posséder un prince de l'Église, un de ses principaux pasteurs, un illustre conseiller du vicaire du Christ, du pasteur des pasteurs, qui honora autrefois de sa présence les murs de cette ville, à qui nous devons tant de bien, et qui est enfin délivré de l'oppression ! » Après la messe, avant que je fusse sorti de l'Église, le bon curé s'approcha de moi et voulut savoir mon nom. Je continuai aussitôt ma route pour Brignoles où je couchai. J'y revis le bon cardinal Dugnani qui y avait été exilé. Le lendemain matin, 25 du mois, j'arrivai à un village appelé Le Luc. Pendant qu'on changeait les chevaux, un inconnu s'approcha de la voiture et dit à mes domestiques que la princesse Borghèse Pauline Bonaparte était près de ce village dans une maison de campagne, et qu'ayant su que plusieurs cardinaux devaient passer par là en retournant en Italie, elle avait un grand désir et serait charmée d'en voir quelques-uns. Je fis répondre que je n'avais jamais eu, à Rome, de rapports avec la princesse Borghèse et que je n'étais pas connu d'elle. Je partis alors, et, après une lieue de chemin, je vis une maison de campagne agréablement située, environnée de troupes. Je supposai que c'était la demeure de la princesse; je ne me trompais point. Je pensai que ce serait commettre un acte d'impolitesse et de grossièreté,

que de refuser une visite à une femme malade et alors malheureuse, qui pourrait être très-sensible à un tel refus. Je descendis de voiture, me fis annoncer aux soldats comme cardinal, et ils me laissèrent passer. Les domestiques de la princesse, et particulièrement une dame piémontaise, éprouvèrent une grande surprise en entendant le nom du cardinal Pacca. La visite fut de courte durée. Je trouvai la princesse maigre et d'une pâleur presque mortelle, et si une de ses dames d'honneur ne me l'eût pas indiquée, je n'aurais jamais pu reconnaître là cette Pauline Bonaparte dont les feuilles françaises avaient tant célébré les grâces et l'élégance. Elle me fit un aimable accueil et me parla avec douleur mais avec beaucoup de présence d'esprit de la funeste catastrophe de l'empereur son frère. Elle me dit qu'elle espérait venir bientôt en Italie, qu'elle attendait, dans le port de Nice, une frégate expédiée par le roi Joachim Murat. En apprenant que je comptais être à Rome sous peu de jours, elle me dit que j'y trouverais son oncle, le cardinal Fesch, et sa mère; elle me pria de leur donner de ses nouvelles. Je le lui promis, et lui donnai quelques paroles de consolation et d'encouragement, l'exhortant à supporter avec une résignation et un courage dignes d'elle les maux qu'elle avait à souffrir; puis je me retirai. J'ai raconté cette anecdote pour parler de ce qui arriva quelques années après. La princesse étant

venue à Rome, en 1816, raconta ma visite avec une profonde gratitude, la qualifiant d'acte héroïque dans une personne si maltraitée par l'empereur son frère, et chercha à me donner des preuves continuelles de sa reconnaissance.

Après avoir pris congé de la princesse, je continuai mon voyage.

J'appris ce jour-là que l'ex-empereur Napoléon devait être déjà parti de Fontainebleau et près des frontières de Provence, pour se rendre à l'île d'Elbe, que les puissances alliées lui avaient désignée pour résidence. Je commençai alors à méditer sur l'étrange destinée de cet homme extraordinaire, qui occupera bien des pages dans les annales de l'histoire.

Né dans une île dédaignée de la nation française, à qui elle appartenait, il était, en 1794, officier d'artillerie, inconnu encore hors de France. Dans le court espace de dix ans, à la fin de 1804, après avoir rempli de son nom et de sa gloire presque toute la terre, et visité en personne l'Afrique et l'Asie, il se trouve à Paris avec un cortége de rois et de princes puissans, sacré et couronné empereur des Français par le souverain pontife. Quelques semaines après, déposant le titre modeste de président de la république italienne, il prend celui de roi d'Italie, malgré les sermens qu'il avait faits aux Italiens quelques années auparavant en haine de la royauté. Il ne trouva dans ses entreprises mi-

litaires ou politiques ni obstacle ni résistance; et l'Europe se taisait réellement devant lui. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, dix autres années s'étaient écoulées. Pendant ce temps, il était parvenu à de nouvelles grandeurs, en épousant une archiduchesse d'Autriche, fille de tant d'empereurs et parente de toutes les familles royales d'Europe; et en plaçant sur différens trônes ses frères et ses sœurs. Maintenant il était renversé du trône, et conduit comme prisonnier à l'île d'Elbe, dont on lui laissait la souveraineté comme par dérision, en le réduisant d'une si haute élévation à la condition des petits rois d'Ithaque, de Scio et d'autres petites îles si fameuses dans les poésies d'Homère.

On a soulevé depuis plusieurs années la question de savoir si Napoléon méritait le titre de grand. Si on n'avait jamais donné ce titre glorieux qu'aux souverains véritablement bienfaiteurs de l'humanité, la réponse serait facile, et nous dirions avec Sénèque : *Hæc nomina magnus et bonus separari non possunt; magnum quippè aut bonum est aut non magnum*. (*Seneca, ch.* 1er, *de Irâ*). Mais malheureusement, par l'effet de l'opinion capricieuse des hommes dans tous les siècles, depuis *que le comble de la gloire et le plus beau de tous les arts a été de se tuer les uns les autres* *, on n'accorde

* Bossuet, Discours sur l'histoire universelle.

[redacted]

guère ce titre qu'aux princes qui ont été grands guerriers et conquérans.

Dans les temps anciens, on a accordé ce titre, parmi les Grecs, à Alexandre, roi de Macédoine; parmi les Romains, à Pompée; dans des temps plus rapprochés de nous, à Gustave-Adolphe, roi de Suède, au dix-septième siècle: et de nos jours à Frédéric II, roi de Prusse. Or, quel est celui d'entre eux qui, pour l'éclat des talens militaires, ou pour le nombre et la rapidité des conquêtes, peut être mis au-dessus de Napoléon Bonaparte? On ne peut pas dire qu'il n'avait d'autre mérite que la valeur militaire; car, si l'on rend justice à la vérité, on avouera qu'après son retour d'Égypte, il fit de grandes choses et donna des preuves éclatantes de son talent dans l'art difficile de diriger les hommes et de gouverner les nations. Qu'on se rappelle l'horrible situation de la France, quand Napoléon, à peine débarqué à Fréjus, vola à Paris. Le royaume était alors en proie aux discordes intérieures et aux factions qui cherchaient à s'entre-détruire. Le directoire, généralement méprisé, et exposé à des secousses continuelles, chancelait et n'était plus en état de se soutenir. Les armées françaises avaient été battues et chassées d'Italie; et presque tous les peuples de l'Europe en guerre avec la France la menaçaient de toutes parts. Ce fut au milieu de ces funestes circonstances que Napoléon prit les rênes de l'État, sous le nom

de premier consul; il étouffa les factions, réconcilia avec le gouvernement quelques provinces insurgées, ramena la victoire sous les drapeaux français, soit par la terreur de ses armes, soit par l'adresse de ses négociations politiques; et dans l'espace de peu de mois, il força l'Europe entière à reconnaître dans la France une république libre et indépendante. A de si grandes choses, opérées en si peu de temps, s'en joignit une autre qui, bien qu'imparfaite et exécutée seulement peut-être dans un but politique, les surpassa toutes de beaucoup, ce fut le rétablissement du culte public de l'Église catholique en France. Parvenu ensuite à la dignité impériale, il se mit à imiter les anciens empereurs de Rome, en créant et déposant les rois, et en les faisant parfois venir à Paris pour lui faire leur cour. Il fit ouvrir avec une hardiesse vraiment romaine, dans des lieux jusqu'alors inaccessibles, des routes longues et spacieuses. Il embellit Paris de nouveaux ponts et de nombreux édifices: enfin il encouragea et protégea les sciences, les arts et les manufactures. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il régna toujours tranquillement en France, et vit toujours trembler à ses pieds cette partie de la nation qui avait été barbare et inhumaine dans les dernières années de l'infortuné Louis XVI, et toujours révoltée et turbulente sous l'assemblée législative, la convention et le directoire. Donc, si

[redacted]

dans la crainte de profaner le titre glorieux de grand, on ne veut pas l'accorder à Napoléon, on ne peut certainement pas du moins lui refuser la qualité d'homme extraordinaire et le mérite d'une incroyable activité.

On a beaucoup écrit et raisonné sur les causes de l'élévation rapide et prodigieuse de Napoléon au faîte de la grandeur humaine, et sur sa chute non moins rapide et non moins extraordinaire; mais, sans avoir recours à des raisons politiques et aux conjectures souvent trompeuses de la prudence humaine, je trouve dans les divines Écritures où l'on parle de la fondation et de la ruine des royaumes et des empires, l'explication et la cause des grands événemens dont nous avons été témoins. Il faut lever les yeux plus haut pour bien les comprendre. Dieu voulut faire sentir le poids de sa main à plusieurs nations de l'Europe, et, dans ce but, il choisit Napoléon pour être le ministre de ses justes vengeances. A peine cet homme parut-il à la tête des armées françaises, que la célèbre prophétie d'Isaïe sembla se vérifier pour lui comme elle s'était déjà vérifiée pour Cyrus, à qui elle fut adressée dans ces termes mémorables placés dans la bouche de Dieu : « *Apprehendi dexteram ejus ut subjiciam ante faciem ejus gentes, et dorsa regum vertam, et aperiam coram eo januas, et portæ non claudentur. Ego ante te ibo, et gloriosos terræ humiliabo : portas æreas conteram, et vectes*

ferreos confringam. (*Isaias, cap.* 45, *v.* 1 et 2.)

Napoléon lui-même comprit que l'immense succès de ses entreprises militaires et de ses négociations politiques était une chose presque hors de l'ordre de la nature, et dans un de ces accès d'orgueil si fréquent chez ceux qui voient tout leur réussir et prospérer, il dit un jour, étant encore premier consul, qu'il était destiné par la Providence à ramener le bon ordre sur la terre. Et, en effet, il fut un temps où il aurait pu faire un grand bien; je me borne à parler ici des choses de religion. Si, après avoir imité le grand Cyrus dans le rétablissement des églises et des autels, il s'était montré réellement le protecteur de l'Église, comme il le fit espérer dès le commencement de son consulat; s'il avait rendu au Saint-Siége les domaines usurpés et fait respecter en Europe la puissance du pontife romain, il aurait fait revivre pour l'Église les temps florissans des Constantin, des Théodose et des Charlemagne, et il aurait mérité et obtenu de la générosité et de la reconnaissance du pape l'insigne honneur d'être le troisième monarque catholique à qui on eût élevé une statue dans le majestueux édifice de la basilique du Vatican, non loin et au milieu peut-être de celles du grand Constantin et de Charlemagne. Mais au lieu de suivre les glorieux exemples de ces deux grands monarques, en protégeant le Saint-Siége et le souverain pontife, il en devint l'oppresseur; aussi,

malgré toutes les basses et inconvenantes flatteries qui lui furent prodiguées dans le temps de sa gloire et de ses triomphes par ses partisans mêmes dans le clergé de France et d'Italie, il sera mis dans l'histoire au nombre des persécuteurs de l'Église romaine. Enfin arriva le temps fixé par la Providence pour donner la paix à l'Europe épuisée, et le Seigneur brisa aussi facilement qu'il l'avait fait naître, cette verge dont il s'était servi pour punir les nations.

J'arrivai le soir à Cannes, et, le jour suivant, je pris la route de Nice. Au moment de passer le Var, qui sépare l'ancien territoire du royaume de France du comté de Nice, en pensant que je quittais cette nation hospitalière qui m'avait donné tant de preuves de dévouement et d'affection, je sentis se réveiller dans mon cœur les sentimens de reconnaissance et d'attachement qu'elle méritait bien. J'ai trouvé généralement en France plus de savoir-vivre et d'éducation que dans tous les autres pays où j'ai séjourné; et je puis le dire sans vouloir faire tort à l'Italie, même dans les dernières classes du peuple, je n'ai point rencontré cette grossièreté désagréable qui, dans beaucoup d'endroits, pourrait faire croire que le bas peuple est à peine sorti de l'état d'esclave. Je remarquai encore dans plusieurs parties de la France un vertueux penchant à la bienfaisance et un profond sentiment de compassion pour les victimes du despotisme et

de la tyrannie. Tandis que l'empereur et plus encore peut-être ses orgueilleux ministres traitaient avec une extrême dureté les prisonniers et les exilés espagnols, les considérant comme des sujets rebelles, les habitans des pays de France par où ces malheureux passaient leur procuraient tous les secours et tous les soulagemens possibles, et ne cachaient pas leur désapprobation pour la guerre injuste et perfide que leur gouvernement faisait alors à l'Espagne. Je me souviens qu'un jour de décembre 1813, ou de janvier 1814, quelques exilés espagnols arrivèrent à Fontainebleau. Les frontières étant menacées par les armes des alliés, on les transportait alors dans l'intérieur de la France. La journée était très-froide; la ville et les environs étaient tout couverts de neige. Quelques habitans de Fontainebleau qui, par l'ordre du gouvernement devaient leur fournir simplement le logement, allèrent à leur rencontre, les conduisirent chez eux, et leur procurèrent un bon souper et un bon lit. Je me souviens encore que, quand j'étais à Uzès, le bruit se répandit un soir qu'il était arrivé un Italien escorté par des gendarmes, qu'il se disait napolitain et avait été renfermé dans la tour pour continuer sa route le lendemain. Sur ce simple bruit, Mélanie d'Amoreux et une de ses parentes se rendirent le soir même dans plusieurs maisons pour recueillir une petite somme d'argent; et le lendemain matin, quand le prisonnier sortit de la

tour, elles lui remirent cette somme, accompagnant ce léger secours de paroles de consolation et de bienveillance.

Absorbé dans ces pensées, et plein de reconnaissance pour la France et pour les Français, j'arrivai le matin du 26 avril à Nice, où je passai le reste du jour et le lendemain 27. J'aurais voulu aller à Gênes par mer : c'est un trajet qui, avec un vent favorable, peut se faire en peu d'heures; mais j'appris qu'il fallait quelquefois attendre ce vent pendant plusieurs jours, et je résolus de continuer mon chemin par terre, en passant par le col de Tende. Après les routes magnifiques que Napoléon fit pratiquer sur le Mont-Cenis et le Simplon, la seule qui reste au milieu des montagnes qui séparent la France de l'Italie, est celle qui traverse le comté de Tende. Je fis ce voyage avec le cardinal de la Sommaglia. Nous passâmes la première nuit à Sospello; la seconde à Tende, et le matin du 30, à quelque distance de cette petite ville, nous entrâmes dans ces méchantes chaises à porteur, au moyen desquelles on monte à la cime de la montagne, et on descend de l'autre côté, toujours à travers les glaces et les neiges, au milieu desquelles les habitans des Alpes courent avec une merveilleuse et effrayante rapidité. Parvenus dans la plaine, nous entrâmes dans un village appelé Limone, et à la porte d'une église où était exposé le Saint-Sacrement; nous fûmes

accueillis par des prêtres, et nous reçûmes la bénédiction. Nous restâmes quelques heures dans le village, pour attendre nos voitures, que l'on avait démontées dans ce passage pour les transporter à dos de mulets, et qu'il fallait remonter à Limone. Nous poursuivîmes notre route, et, vers deux ou trois heures de la nuit, nous arrivâmes au bourg de Dalmas, où nous vîmes des lumières à toutes les fenêtres des maisons. Je cherchai aussitôt à savoir l'objet de cette illumination, et je demandai à une des personnes qui entouraient notre voiture si leur roi était arrivé de Sardaigne. On me répondit que non : et m'imaginant alors qu'on célébrait quelque fête ce jour-là. D'où vient donc, ajoutai-je, cette illumination? Plusieurs personnes qui étaient autour de nous répondirent aussitôt, c'est pour l'arrivée de leurs éminences. Je fus vivement touché de ces témoignages de respect et d'attachement, et je les remerciai avec des expressions qui partaient véritablement du cœur, et, peu après, je poursuivis ma route pour Cunco, où j'arrivai vers le milieu de la nuit. Le lendemain matin, 1er mai, avant de partir, je reçus une députation du clergé qui vint me complimenter et me prier en même temps d'interposer mon crédit auprès du Saint-Père et de la cour royale de Sardaigne, pour obtenir qu'on érigeât un évêché dans cette ville, comme il y en avait dans d'autres villes moins illustres du Piémont. Je le leur pre-

mis et leur tins parole; car, en 1817, fut fondé le nouvel évêché de Cunco.

Le même jour j'arrivai à Turin, et j'y passai le jour suivant. Je demandai des nouvelles du pape; on me répondit qu'on ignorait de quel côté sa sainteté s'était dirigée et faisait alors sa résidence. Nous fûmes très-étonnés, mes collègues et moi, que les prélats et les autres personnes qui étaient près du Saint-Père, n'eussent pas pensé à faire passer quelques lettres à Turin, pour faire connaître les intentions du pape et ses ordres souverains aux membres du sacré collége ; car il était à supposer qu'après la chute de Napoléon, ils seraient mis en liberté, et devaient être près des frontières d'Italie. Le 3 mai, je partis pour Milan; je couchai à Verceil, et le lendemain j'arrivai à Milan vers cinq heures : j'y restai trois jours dans la maison du marquis Crivelli, frère de ma belle-sœur. J'appris que le pape s'était dirigé vers la Romagne, où l'on supposait qu'il était encore, attendant l'arrivée des cardinaux. Le 7, je partis pour Parme, où je passai la nuit; et le 8, j'arrivai à Modène : j'y revis l'aimable famille Marchisio, et je logeai chez elle. Je ne dois pas passer sous silence une belle action que les Modénais firent en cette occasion. Ils donnèrent l'hospitalité à tous les ecclésiastiques et autres habitans de l'État pontifical, qui, soit pour n'avoir pas prêté serment, soit pour quelque autre

motif louable, avaient été exilés, déportés, ou emprisonnés par les Français. A quelque distance de la porte de Modène, il y avait, à toute heure du jour, des personnes chargées de demander aux voyageurs s'ils étaient de l'État pontifical, d'où ils venaient, et s'ils revenaient d'exil. On remettait à ces ecclésiastiques, et aux autres sujets du pape, un billet où était indiquée la maison qui leur était assignée pour logement; ils y étaient accueillis avec la plus grande affabilité, logés et nourris. Le lendemain matin on donnait aux prêtres la quête de la messe, et on payait aux plus pauvres les frais de voyage jusqu'à Bologne. Il y avait aussi des médecins et des chirurgiens chargés de soigner gratuitement les ecclésiastiques qui arrivaient ou qui tombaient malades à Modène.

Dans la maison Marchisio, j'appris que le pape avait envoyé des délégués apostoliques pour prendre possession de Rome et des États pontificaux; je lus, imprimée, la proclamation publiée dans cette circonstance, et qui ne me satisfit point. Je vis, à Modène, plusieurs personnes d'un mérite distingué, entre autres le bibliothécaire D. Joseph Beraldi, le professeur Gallinari, et Ponziani. Le 9, après dîner, je me séparai avec regret de mes hôtes pour continuer ma route jusqu'à Bologne où je passai la nuit. Là, on me dit que le pape avait pris le chemin de Rome. Je reconnus clairement dans cette détermination les conseils frénétiques

des prélats et des personnes qui l'entouraient, et qui voulaient le mener à Rome avant l'arrivée des cardinaux.

Je quittai Bologne le 10, et je voyageai lentement à cause du manque de chevaux de poste, occasioné par le passage des troupes napolitaines qui retournaient dans le royaume de Naples et portaient partout le désordre et la confusion. Je m'arrêtai la nuit à Césena; je fus reçu avec bienveillance dans la maison du chevalier Galeffi, frère de l'excellent cardinal de ce nom. Le soir suivant, je rejoignis le pape à Sinigaglia. Je ne le vis que le lendemain matin 12, et me réunis à sa suite. C'était moins un voyage qu'une marche triomphale. Le pape s'arrêta à Ancône, à Lorette, à Maurata, à Tolentino, à Fuligno, à Spolète, à Terni et à Nepi; et le 24 du mois il fit son entrée solennelle dans Rome.

Dans une maison de campagne appelée la Giustiniana, à huit milles de Rome, le pape rencontra le roi d'Espagne Charles IV, la reine Marie-Louise, sa femme, la reine d'Étrurie, leur fille, l'enfant D. Louis, appelé alors roi d'Étrurie, et la duchesse de Chablais. Toutes ces personnes royales demeuraient à Rome depuis les révolutions politiques qui les avaient éloignées de leurs États. En partant de la Giustiniana, le cardinal Mattei et moi, nous eûmes l'honneur de monter dans la voiture du Saint-Père et de prendre part à son glorieux

triomphe. Au pont Milvio, vulgairement appelé *Ponte-Molle*, nous rencontrâmes la commission d'État, c'est-à-dire les prélats et les laïcs à qui était provisoirement confié le gouvernement. Ils venaient rendre leurs hommages au pape. Cependant on détela les chevaux de la voiture, et vingt-quatre jeunes Romains des familles les plus distinguées, tous en habit d'uniforme, la traînèrent eux-mêmes pendant tout le chemin, depuis le Ponte-Molle jusqu'à Saint-Pierre, en entrant par la porte du Peuple, et depuis cette église jusqu'au Quirinal. D'autres ont décrit les témoignages de joie, de dévouement et d'affection du bon peuple à cette entrée triomphale, et je dois avouer franchement que je n'ose pas en parler, craignant d'en donner une idée bien au-dessous de la vérité. Je dirai seulement qu'au moment où la voiture du pape passait, au milieu des acclamations et des applaudissemens, beaucoup de ceux qui auraient voulu crier et applaudir eux-mêmes en étaient empêchés par leurs soupirs et leurs gémissemens, et ne pouvant proférer une parole, ils témoignaient leur joie intérieure par leurs gestes et leurs regards. Si ce spectacle était touchant pour tous, combien ne devait-il pas l'être pour moi en songeant comment j'étais sorti de Rome, et comment j'y rentrais. Je me retraçais la triste soirée du 10 février, où j'étais arrivé à Uzès accompagné d'un gendarme comme un prisonnier, incertain de mon

avenir, et plongé dans un état d'humiliation et d'abaissement. Qu'aurais-je pensé, disais-je maintenant, si, ce soir-là, quelqu'un m'avait dit : Prenez courage; dans quelques semaines vous entrerez dans Rome à côté du pape, au milieu des acclamations et des applaudissemens d'un peuple ivre de joie? Ne l'aurais-je pas regardé comme un visionnaire, ou un de ces hommes qui espéraient et voyaient toujours comme prochain un changement conforme à leurs désirs? Lorsque nous fûmes arrivés à l'église de Saint-Pierre, en mettant le pied sur le seuil de ce temple, je me représentai à l'esprit tous les événemens funestes qui étaient arrivés depuis mon départ de Rome jusqu'à ce moment si désiré par moi, et, plein de cette pensée, je répétais à voix basse le texte éloquent et presque poétique de saint Jérôme dans le Dialogue contre les lucifériens : *Periclitabatur navicula apostolorum, urgebant venti, fluctibus latera fundebantur; nihil jam supererat spei. Dominus excitatur, imperat tempestati; bestia moritur, tranquillitas redit. Manifestius dicam : Omnes episcopi, qui de propriis sedibus fuerunt exterminati, per indulgentiam novi principis ad ecclesias redeunt. Tunc triumphatorem suum Athanasium Ægyptus excepit; tunc Hilarium ex prælio revertentem Galliarum ecclesia complexa est; tunc ad reditum Eusebii lugubres vestes Italia mutavit.*

LETTRE A.

LETTRE DE CONVOCATION POUR LE CONCILE.

Monseigneur l'archevêque de . . . . . .

Monseigneur l'évêque de . . . .

Les églises les plus illustres et les plus populeuses de l'Empire sont vacantes. Une des parties contractantes du Concordat l'a méconnu. La conduite que l'on a tenue en Allemagne depuis dix ans a presque détruit l'épiscopat dans cette partie de la chrétienté; il n'y a aujourd'hui que huit évêques. Un grand nombre de diocèses sont gouvernés par des vicaires apostoliques.

On a troublé les chapitres dans le droit qu'ils ont de pourvoir, pendant la vacance des siéges, à l'administration des diocèses; l'on a ourdi des manœuvres ténébreuses, tendant à exciter le désordre et la sédition parmi nos sujets. Les chapitres ont rejeté des brefs contraires à leurs droits et aux saints canons.

Cependant les années s'écoulent, de nouveaux siéges viennent à vaquer tous les jours; s'il n'y était pourvu promptement, l'épiscopat s'éteindrait, en France et en Italie, comme en Allemagne.

Voulant prévenir un état de choses si contraire au bien de la religion, aux principes de l'Église gallicane, et aux intérêts de l'État, nous avons résolu de réunir, au 9 juin prochain, dans l'église de Notre-Dame de Paris, tous les évêques de France et d'Italie en concile national.

Nous désirons qu'aussitôt que vous aurez reçu la présente, vous ayez à vous mettre en route afin d'être arrivé, en notre bonne ville de Paris, dans la première semaine de juin.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA TROISIÈME PARTIE.

N° 1.

LETTRE DU BARON RADET,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE GENDARMERIE,

AU PAPE PIE VII,

Suivie d'une relation sur l'enlèvement de ce pontife.

Très-Saint-Père,

Des écrits fort répandus ont peint ma conduite envers Votre Sainteté comme celle d'un homme sans principes, sans mœurs, sans religion, et qui, dans une circonstance déplorable, a manqué au saint respect et aux égards dus au caractère sacré dont Votre Sainteté est revêtue.

D'un autre côté, des rapports non moins mensongers m'ont présenté comme coupable du crime de lèse-majesté,

pour avoir, dit-on, opéré sans ordre l'arrestation de votre auguste personne, et pour avoir usé envers elle d'une sévérité aussi criminelle qu'inutile.

On a poussé plus loin l'injustice; on a osé écrire, imprimer et affirmer à l'Europe étonnée, que j'avais fait démolir ou brûler une partie du Quirinal; que je m'étais emparé de Votre Sainteté avec moins d'attention qu'on n'en mettrait à se saisir de ces individus qui sont le vil rebut de la société; que je l'avais fait lier avec des cordes, et descendre par une fenêtre du haut du Quirinal. Enfin on a surchargé cet événement funeste des circonstances les plus odieuses, afin d'égarer l'opinion et d'enlever l'estime publique à ceux que le malheur de leur position a forcés d'y prendre part.

On a même été jusqu'à dire que j'avais fait piller, par une soldatesque effrénée, le Quirinal, la sainte chapelle et la chambre de Votre Sainteté.

Ces calomnies, répétées dans des brochures qui ont été répandues avec profusion, n'ont peut-être pas pour objet de me charger de l'animadversion universelle, mais j'en suis victime: j'y vois mon honneur compromis, et ce motif a été plus que suffisant pour me déterminer à repousser ces injustes accusations.

Pour l'acquit de mon devoir et pour ma justification, j'ai cru devoir rédiger une relation fidèle de cet événement malheureux, qui fait autant d'honneur à Votre Sainteté que de prosélytes à la religion, et je l'ai remise au ministre de la guerre, avec prière de la placer sous les yeux de mon souverain.

Je prends la liberté d'en déposer une copie au pied du trône de Votre Sainteté: je la supplie très-humblement de

[redacted]

jeter un regard de bonté sur les faits qu'elle contient, et de daigner rendre témoignage à la vérité.

La postérité jugera cet événement terrible; et s'il importe qu'il lui parvienne dégagé de toutes les circonstances enfantées par l'erreur et la malignité, il m'importe beaucoup plus de ne pas perdre le fruit de mes services, la confiance de mon souverain et l'estime de mes contemporains.

Daignez, très Saint-Père, venir au secours de l'honneur d'un de vos enfans qui, dans sa position malheureuse, compte encore pour un dédommagement le bonheur qu'il a eu de contempler de près une vertu plus qu'humaine.

En m'humiliant aux pieds de Votre Sainteté, permettez, très Saint-Père, que j'y dépose l'hommage de ma profonde vénération, et que j'y sollicite avec onction votre bénédiction apostolique.

Je suis avec le plus profond respect,

Très Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble, très-soumis et très-obéissant fils et serviteur,

Le lieutenant général,

B. Radet.

Paris, rue Montesquieu, n° 7, le 12 septembre 1814.

N° 2.

Relation exacte et détaillée de l'enlèvement du pape Pie VII, et de son voyage jusqu'à Florence, par le baron Radet, lieutenant général de gendarmerie.

En ma qualité d'inspecteur général, j'étais chargé de l'organisation de la gendarmerie en Toscane ; je me trouvais en tournée dans le département de l'Arno, et précisément à Pescia, lorsque je reçus de l'empereur un ordre télégraphique de Schoënbrun, que le prince Borghèse me transmit par un courrier extraordinaire. Cet ordre portait qu'à l'instant de sa réception, je devais partir pour Rome et me faire suivre avec célérité par les quatre cents gendarmes à cheval qui m'avaient été envoyés, peu auparavant, des légions de l'intérieur.

Je partis sans délai, accompagné seulement de deux sous-officiers.

N'ayant pas d'instruction, je me persuadai d'autant mieux que j'étais envoyé pour le rétablissement de l'ordre, que je venais d'organiser la gendarmerie du royaume de Naples et celle du grand duché de Toscane. Dans cette supposition vraisemblable, j'établis provisoirement quelques moyens de police sur la route, laissant à chaque poste désigné des ordres pour que le colonel Coste, qui me suivait, établît le service selon les instructions jointes à ces ordres.

J'arrivai à Rome dans la nuit du 12 au 13 juin 1809. Je communiquai mes ordres à monsieur le général comte

Miollis, gouverneur général de Rome, des États romains, et président de la consulte.

Ce général, en me faisant connaître l'état des choses, me donna des ordres sur mon service, et me chargea de la direction générale de la police des États romains.

Le changement de gouvernement, les protestations de sa sainteté, et notamment les bulles d'excommunication des 10 et 11 juin 1809, faisaient dans l'esprit public une sensation profonde. L'action du gouvernement ancien se trouvant paralysée, et beaucoup d'intérêts froissés par la naissance du nouveau, il s'ensuivit une espèce d'interrègne et une suspension dans le pouvoir exécutif qui donnèrent lieu aux désordres et aux brigandages que favorisent le climat et la nature du pays. Des mesures furent prises, mais une flotte anglo-sicilienne considérable, ayant des troupes de débarquement, parut vers la fin de juin à la vue de Rome, et y louvoya pendant trois jours; alors les troupes que nous avions dans les États romains furent réunies sur les hauteurs au-delà de Vellétri, et marchèrent sur Naples; puis, peu de jours après, cette flotte s'empara des îles de Capri, Ischia et Procida.

Cependant la vue de cette flotte et le départ des troupes avaient donné d'autant plus d'audace au brigandage, que, n'étant pas comprimé, il put se répandre partout en un instant; des bandes considérables ravageaient le pays, notamment vers les Abruzzes, Piperno, Frosinone, Norcia, etc. Aucune route n'était libre; partout, et jusque dans la ville de Rome, les vols étaient si fréquens, que la consulte voulait transporter son siége à Spolète; il ne nous était resté dans Rome que cinq cents hommes de

garnison et cent gendarmes à cheval ; avec d'aussi faibles moyens, nous étions dans l'impossibilité de prendre aucune mesure efficace de répression.

A cette époque l'empereur était sur le Danube, à la veille des plus grands événemens ; l'Italie était sans troupes, la Bavière s'insurgeait, le Tyrol soulevé portait ses ravages sur Ferrare, Bologne, dans le duché d'Urbino, et jusques aux portes de Florence. La bataille de Wagram eut lieu : la paix s'ensuivit ; et l'on sait, malgré cette paix, tout ce qu'il en a coûté pour rétablir l'ordre.

D'après ce tableau succinct, on peut juger de notre situation à Rome, et des moyens de vigilance que nous déployâmes pour nous y maintenir, surtout aux époques de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre. Cependant le gouverneur général, voyant l'inquiétude à son comble, me fit appeler dans la matinée du 4 juillet, et entrant dans les détails de notre position, il représenta les suites de la fermentation générale qui se manifestait sous les caractères les plus alarmans, et qui compromettait, au dernier degré, la sûreté publique et le sort des Français en Italie. Il exposa surtout qu'il avait épuisé déjà tous les moyens de sévérité pour rétablir le calme, et qu'il ne lui en restait plus d'autre que d'éloigner sa sainteté de Rome, me déclarant, en conséquence, qu'il m'avait choisi pour cette importante opération.

Je lui fis observer qu'un acte de cette nature ne se faisait pas sans des ordres supérieurs par écrit, sans de mûres réflexions et sans troupes ; il me répondit que j'aurais, ce soir même, des ordres par écrit, des troupes, et qu'il fallait m'occuper des dispositions de manière à éviter jusqu'au soupçon ; je me retirai fort ému de me voir chargé

de cette entreprise ; je m'enfermai pour réfléchir à ce que je pourrais opposer à l'effet qu'elle devait produire ; mais des ordres par écrit m'étant annoncés, je me trouvai dans la cruelle alternative de violer les droits les plus sacrés, ou mes sermens en cas de désobéissance. Oppressé par un sentiment pénible de répugnance mêlé de crainte, plus je cherchais les moyens d'éluder, et moins mon imagination me servait ; ma seule espérance reposait sur le défaut de troupes pour exécuter cet ordre, lorsque vers le soir le gouverneur général vint m'annoncer que dans la nuit il arrivait des troupes napolitaines, qu'il fallait m'occuper de mon plan d'opération, et faire toutes mes dispositions pour la nuit suivante.

Je fis de nouvelles observations au général, qui, après m'avoir retracé les dangers de notre position, le torrent du désordre et l'effusion du sang, m'objecta que, comme militaires, nous étions essentiellement obéissans, passifs et responsables, sur notre tête, de l'exécution des ordres suprêmes qui nous étaient donnés. Je n'avais rien à répondre ; l'honneur et mes sermens me dictaient mon devoir, et je me déterminai à exécuter les ordres que je recevrais par écrit, dès que la troupe serait arrivée.

En effet, il arriva dans la nuit un bataillon de recrues napolitaines, d'environ huit cents hommes, dont une partie n'était pas armée ; j'en fus prévenu, et il n'y avait plus à reculer. Alors je fis le plan de mes dispositions ; j'imaginai un prétexte adaptable à un aussi grand projet pour n'avoir à mettre personne dans la confidence, et pour faire agir, comme à leur insu, toutes les personnes dont j'avais besoin. Je communiquai mon plan au gouverneur général

Miollis; il l'approuva verbalement, en me faisant observer combien la réussite en était importante.

Le 5, à la pointe du jour, je fis les dispositions matérielles nécessaires, que je parvins à soustraire aux yeux du public par de petites patrouilles croisées et des mesures de police; je retins tout le jour les troupes dans les casernes pour donner plus de sécurité au public et dans le palais Quirinal; enfin j'employai tous les prétextes et les moyens propres à éviter jusqu'au soupçon. A neuf heures du soir, je fis venir l'un après l'autre les chefs militaires, à qui je donnai mes ordres. A dix heures tout était réuni sur la place des Saints-Apôtres et à la caserne de la Pilotta, non loin de Monte-Cavallo, où allait être le centre de mes opérations.

Je me rendis à la Pilotta, où je vérifiai l'exécution de mes ordres; de là tout près, sur la place des Saints-Apôtres, où je fis mes dispositions militaires, et je remontai chez moi avec deux principaux chefs, le colonel Siry, commandant de la place, et le colonel Coste, commandant la gendarmerie. Le gouverneur général m'y attendait; je lui fis part de mes dispositions; je lui demandai, et il me remit, l'ordre par écrit d'arrêter le cardinal Pacca, et, en cas d'opposition de la part du pape, d'arrêter aussi sa sainteté et de les conduire à Florence.

A la lecture de cet ordre conditionnel, je voulus faire des observations, mais il n'était plus temps; le gouverneur général était sorti, il était onze heures, et tout était organisé et prêt à agir. Alors je descendis à la Pilotta et aux Saints-Apôtres, où je pris et fis placer moi-même mes patrouilles, mes gardes, mes postes, et mes détachemens d'opération, pendant que le gouverneur général, pour

contenir les Transtéverains, faisait occuper le pont du Tibre et le château Saint-Ange, par le petit bataillon napolitain, aux ordres du général Pignatelli-Cerrechiara.

Chaque chef des détachemens qui devaient concourir à l'ensemble de l'opération était prévenu de l'instant et du signal convenus pour l'escalade. Une heure après minuit, à l'horloge du Quirinal, était le moment fixé pour agir spontanément; mais un incident retarda l'opération. J'appris qu'un des officiers de la garde du pape était en vedette sur la tour saillante de la grande porte d'entrée du Quirinal, et que chaque nuit on prenait cette mesure de surveillance, qui cessait à la pointe du jour. Alors je changeai l'ordre; je subdivisai mes postes des environs de la fontaine de Trévi; j'envoyai garder les portes des églises principales environnantes, pour prévenir le tocsin; je guettai la rentrée de l'officier en sentinelle sur la tour, et à deux heures trente-cinq minutes je donnai le signal.

Pendant qu'un détachement de trente hommes escaladait les murs du jardin près de la grande porte, derrière la cour de la Panneterie, pour garder les issues de cette cour et les passages des souterrains à l'angle de la Sainte-Chapelle, un autre détachement de vingt-cinq hommes gardait la petite porte derrière, dans la rue qui descend *al lavatojo;* le colonel Siry, avec un détachement de cinquante hommes, montait par la fenêtre d'une chambre non occupée dans le centre des bâtimens attenans au Quirinal, où logeait la majorité des gens de service du souverain pontife; de mon côté, j'avais quarante hommes avec lesquels je me proposais de monter, par l'extrémité de la toiture de la Daterie, sur la tour, pour, de là, pénétrer dans les appartemens; mais deux échelles ayant cassé, je

dus chercher à entrer par la grande porte du palais Quirinal.

Le colonel Siry parvint à pénétrer dans la grande cour du palais ; j'entendis du bruit et des cris d'alarme, à travers lesquels je distinguai ceux-ci : *all' arme*, *traditori*. L'horloge sonna trois heures, et la cloche de la Sainte-Chapelle fut mise en branle. Cette sonnerie fit craindre autour de moi que ce ne fût le signal du tocsin ; mais elle cessa au bout de deux minutes. Je rassurai les esprits, et j'envoyai chercher vingt hommes sur vingt-cinq placés à la porte del Lavatojo, par laquelle ils n'avaient pu pénétrer, l'ayant trouvée murée à l'intérieur. J'étais occupé à me procurer, de force, l'ouverture de la petite porte pratiquée dans l'un des battans de la porte cochère du palais Quirinal, lorsque le colonel Siry, parvenu dans la cour intérieure, envoya dégager cette porte, et me fournit ainsi l'entrée du palais. Je rassemblai aussitôt mon détachement, fortifié de vingt hommes, et je le réunis au sien ; je fis placer une garde à l'entrée, et je marchai droit à un gros d'ouvriers, qui, dans l'angle à droite du fond de la cour, me parut vouloir se défendre ; je le fis disperser, et je montai d'appartement en appartement jusqu'à l'antichambre de la salle du trône, dite des Sanctifications. Là je trouvai la garde suisse de sa sainteté, forte de quarante hommes, y compris le capitaine, tous armés et rangés en bon ordre dans le fond de la pièce. Je fis entrer ma troupe ; je sommai les gardes de mettre bas les armes, ils ne firent aucune résistance. Je les fis désarmer, conduire, et garder à vue dans leur propre corps de garde.

Je passai par le tambour de cette pièce dans la grande salle du trône, où plusieurs portes s'offrirent à ma vue ;

j'avais près de moi un homme de confiance qui, connaissant l'intérieur du palais, m'indiqua celle qui conduisait à l'appartement du pape, par lequel il fallait passer pour arriver à celui du cardinal Pacca; me sentant près de sa sainteté, je frappai à cette porte, personne ne se présenta : je frappai de nouveau, en demandant au nom de l'empereur qu'elle me fût ouverte; même silence.

Les momens étaient pressans, et je m'occupai de chercher d'autres moyens pour arriver jusqu'au cardinal Pacca sans passer près de sa sainteté, lorsque j'entendis le bruit d'une clef, que de l'intérieur on plaçait dans la serrure : en effet, le pêne résonne et la porte s'ouvre. Un prélat, jeune et grand, vêtu de noir, se présente; je lui demande son nom..... Pacca, répondit-il..... Son Eminence? Non : son neveu. Au nom de Pacca, je ne pus me défendre d'un mouvement intérieur qui m'avait fait naître l'espoir de terminer là l'objet de ma mission. Je lui demande où est le cardinal; il s'inclina et recula près de la cloison en gardant un silence facile à interpréter. J'avance un pas, je jette la vue à gauche, et j'aperçois au bout d'un petit corridor assez étroit, une chambre où il y avait de la lumière et du monde debout; je dirige mes pas vers cette pièce : chemin faisant je distinguai des ecclésiastiques vêtus de différentes couleurs, mais simplement; aussitôt je mis le chapeau à la main : arrivé sur la porte d'entrée de cette chambre, je vis sa sainteté assise à son bureau, vêtue de ses habits pontificaux, et dans la chambre, environ une dizaine de personnes, la plupart avec des figures vénérables, que je supposai être ministres, grands dignitaires ou prélats de sa sainteté.

Que tout autre se mette dans cette position, et à moins

d'avoir perdu tout sentiment moral et humain, il jugera de l'état pénible de ma situation. Je n'avais pas encore d'ordre de m'emparer de la personne du pape; un saint respect pour cette tête sacrée, doublement couronnée, remplissait tout mon être et toutes mes facultés intellectuelles : me trouvant devant elle, suivi d'une troupe armée, un mouvement oppressif et spontané se fit sentir dans tous mes membres; je n'avais pas prévu cet incident, et je ne savais comment me tirer de là; que faire? que dire? par où commencer? voilà la difficulté de ma mission.

La troupe entrait avec moi; la présence du Saint-Père, de son sacré collége, et le lieu saint où je me trouvais, exigeaient le respect et la décence; je me retournai, je commandai que l'on reconduisit et plaçât en ordre la troupe dans la salle du trône, et que des patrouilles en fussent détachées pour le maintien de l'ordre dans le palais; fort embarrassé du parti à prendre pour ne compromettre ni le succès, ni le gouvernement, ni moi-même, je profitai du mouvement rétrograde de ma troupe pour envoyer en toute hâte le maréchal des logis de gendarmerie, Cardini, prévenir le gouverneur général que j'étais en présence du pape, sans avoir pu parvenir jusqu'au cardinal Pacca, que je ne connaissais pas, et demander ses ordres. Je prolongeai le mouvement de ma troupe, je ne laissai près d'elle qu'un petit nombre d'officiers, je fis entrer le surplus près de moi ainsi que les sous-officiers de gendarmerie; ils entrèrent avec la plus grande honnêteté, le chapeau à la main, et s'inclinant devant le pape, à mesure que chacun allait prendre place pour former la haie devant l'entrée intérieure de la pièce; toutes ces disposi-

général comte Miollis, de lui faire part du désir du Saint-Père, et de me rapporter ses ordres : cet officier revint en moins de dix minutes ; j'étais encore près de sa sainteté, lorsqu'il se présenta, et nous rendit tout haut la réponse que j'avais déjà reçue secrètement par le canal du maréchal des logis Cardini ; la voici mot pour mot : « L'ordre de son excellence le général est que le pape et le cardinal Pacca partent à l'instant avec le général Radet, les autres personnes suivront après. Je m'inclinai devant sa sainteté qui, sans parler, se leva, prit le livre qui était sur son bureau et en descendit la marche. Le pape était souffrant, je m'avançai et le soutint par les bras ; je demandai à sa sainteté si le cardinal Pacca était présent, elle me répondit que oui ; je fis approcher un officier, et le chargeai de prier son éminence de se préparer de suite au départ. En effet, le cardinal, en simple soutane, passa avec l'officier par la chambre du pape, qui était la plus voisine derrière le bureau de sa sainteté, et alla s'habiller dans la sienne qui n'en était séparée que par une cloison.

J'aidai sa sainteté à se rendre dans sa chambre, en la soutenant sous le bras ; au moment d'entrer, je dus retirer la main pour laisser au pape toute la facilité d'entrer ; mais sa main se trouvant par hasard dans la mienne, je ne pus résister au sentiment de vénération dont j'étais si fortement pénétré, je baisai pieusement cette main sainte et l'anneau pontifical qu'elle portait.

Le pape était à l'entrée de sa chambre, j'étais près de lui, le cardinal était passé, et personne ne nous suivait ; je profitai de cet instant pour proposer à sa sainteté de me retirer et de lui laisser la faculté de confier à qui bon

lui semblerait ses secrets, ses ordres et les choses précieuses auxquelles elle pouvait tenir. Sa sainteté me répondit : « Quand on ne tient pas à la vie, on est loin de tenir aux biens de ce monde. » Le Saint-Père souffrant se mit sur sa chaise, à la tête de son lit qui était sans ciel et sans rideaux, et je rentrai dans la chambre d'où je venais de sortir.

Je rejoignis sa sainteté, et je fis prévenir le cardinal Pacca que le Saint-Père était prêt : son éminence me suivit avec le colonel Coste ; j'eus l'honneur de lui donner le bras, nous descendîmes et traversâmes la grande cour : arrivés à la porte cochère de la place de Monte-Cavallo, le pape s'arrêta et bénit Rome. La majorité de ma petite troupe, une portion des patrouilles et la garde du palais Colonna, étaient en bataille sur différens points de cette place; un silence profond régnait, il était quatre heures moins cinq minutes, et la troupe reçut la bénédiction du Saint-Père avec un saint respect : il n'y avait pas un seul bourgeois sur la place ni aux fenêtres, du moins aucun ne se fit voir; j'en fus étonné et je ne fus pas le seul : cet appareil militaire, calme et immobile, était tacitement expressif et inspirait un sentiment plus profond, et donnait une impression moralement plus forte à l'acte qui, par sa nature, comportait le double caractère de l'audace et de la vénération.

Ma voiture était là, le pape s'en approcha ; le cardinal Pacca monte le premier; j'aide le Saint-Père à monter, je m'élance ensuite sur le siége, et pendant que le chef des logis Cardini venait se placer à mon côté, j'ordonnai au colonel Coste de prendre le commandement du Quirinal et d'y maintenir l'ordre, puis au cocher de nous con-

duire vers Porta-Pia, par Porta Salara, et le long des murs, hors la porte du Peuple. Nous partîmes escortés par la gendarmerie : arrivés à la porte du Peuple, nous nous arrêtâmes pour renvoyer mes chevaux et prendre ceux de la poste qui, en conséquence de mes ordres, se trouvaient là.

Pendant que l'on dételait, je cherchais à distraire sa sainteté; je demandai si sa sainteté se trouvait bien, si elle souffrait encore, et si, n'étant pas pourvue de ce qui lui était nécessaire, elle daignerait disposer de moi et des provisions que j'avais préparées pour elle et son éminence le cardinal Pacca. Le pape me répondit : *Je suis bien : Notre-Seigneur a bien autrement souffert;* puis elle ouvrit sa tabatière, où il ne restait que deux prises d'un tabac fin dont elle usait : aussitôt je pris une bouteille de ma provision, et j'en mis dans sa boite. Ce devoir, que j'étais heureux de remplir, parut flatter sa sainteté; elle m'avoua qu'elle n'avait songé à rien prendre, et tirant une petite pièce d'argent de sa poche, elle eut l'extrême complaisance de me la montrer du bout des doigts en me disant : *Voilà tout ce que je possède.* Je tirai de la poche du siége un sac plein d'or et d'argent, que je m'empressai d'offrir à sa sainteté, en lui faisant observer qu'il était à moi, et que je la suppliais d'en disposer pour ses besoins et ses aumônes. Le pape me remercia, et ce ne fut qu'à la sortie de Radicofani qu'elle céda à mes instances, et en accepta quelque chose pour ses aumônes.

Pendant cet entretien, un officier envoyé du Quirinal vint me rendre compte que les sbires avaient été surpris à piller la Sainte-Chapelle, et que le plus grand coupable

était arrêté ; j'ordonnai qu'il fût mis en prison, et traduit devant un conseil de guerre. A cet égard, le pape me fit observer que c'était un sbire, et non un soldat français ; car, dit-il, *un soldat français n'aurait pas commis un tel crime*. Sa sainteté, toujours pénétrée de son caractère sacré et d'une bonté ineffable, me demanda si dans l'événement il y avait eu du sang de répandu ; je lui répondis : *pas la plus petite goutte.—Dieu en soit loué!* dit-elle, et nous partîmes.

RELATION DU VOYAGE.

J'avais donné des ordres pour qu'une brigade de gendarmes à cheval se trouvât à chaque relais pour passer ma revue, et que chacune fît tenir des chevaux de poste tout prêts à me conduire : les heures étaient calculées et indiquées pour chaque brigade.

Nous prîmes la route de Florence, escortés par un détachement de la gendarmerie de Rome. Avant d'arriver à Storla je fis partir un des gendarmes au galop pour faire préparer l'escorte et les chevaux de poste ; il en fut de même à chaque relais, et partout mes ordres furent scrupuleusement exécutés. Les postillons de Rome ayant eu le temps de voir et de reconnaître le pape, à la porte du Peuple, se mirent à genoux, demandèrent et obtinrent la bénédiction de sa sainteté au moment où nous partîmes de la Storla.

Près d'arriver au second relais, sa sainteté souffrant de sa colique je fis arrêter la voiture ; le pape descendit et fut soulagé. Sa sainteté me témoigna de l'inquiétude sur l'arrivée de sa suite ; je la rassurai en lui disant que je ne

doutais pas de l'effet de la parole du général Miollis, et à l'instant je chargeai le sous-officier d'escorte qui retournait à la Storla d'écrire en mon nom au général d'envoyer les gens du pape, et du linge pour sa sainteté.

Arrivé au relais de la montagne de Viterbe, sa sainteté et son éminence descendirent pour prendre quelque chose dans la maison de poste, qui est une auberge isolée et fort malpropre; j'en fis l'observation à la maîtresse qui servait des œufs, et, sans se déconcerter, elle dit au pape : *Votre éminence peut manger en toute sûreté; il est souvent passé ici des personnes de distinction, notamment le très-saint-père à son retour de France, qui a béni notre maison.* Elle croyait parler à un cardinal en faisant un mensonge au pape.

Nous arrivâmes le même jour, jeudi 6 juillet 1809, avant dix heures du soir, à la poste de Radicofani, grosse auberge située sur la route, au-dessus du village de ce nom, frontière et dépendant de la Toscane. J'avais remarqué que la vitesse de notre marche altérait sensiblement le visage du saint-père, qui souffrait d'ailleurs. J'étais vivement affecté de sa situation, et je m'affligeais de ce que mes devoirs en imposaient à mes sentimens. Il est dans la vie des instans bien extraordinaires et bien difficiles : j'en appelle à ceux qui voudront bien approfondir les dangers, les alarmes et les peines cruelles qui s'attachaient à ma mission.

Au moment d'arriver, j'envoyai demander des logemens pour deux cardinaux et leur suite; mon escorte s'avance, fait évacuer le vestibule de l'auberge; la voiture entre jusqu'à la porte de la cuisine, la porte cochère se ferme derrière nous; je descends, je donne la main

au chef suprême de l'Église pour monter l'escalier ; le maréchal des logis, avec le cardinal Pacca, nous suivent et vont à la chambre destinée à son éminence ; j'entre avec sa sainteté dans celle qu'on lui prépare, et je me mets en devoir de la servir.

Je pourrais ici m'étendre ; mais mon cœur s'étant épanché et satisfait, je m'en remets à la mémoire du Saint-Père pour tout ce que j'ai dit et fait dans cette circonstance : le souvenir des devoirs que j'ai remplis me fait encore jouir du bonheur que j'éprouvai.

Tout ce que je puis dire c'est que sa sainteté me parla plusieurs fois de son inquiétude sur l'arrivée de sa suite : elle était malade, sans linge et fatiguée. Je souffrais plus qu'elle de sa situation ; je fis tout pour la tranquilliser. Un courrier passait pour Rome, je le fis arrêter, et je lui remis un billet pour le général Miollis, par lequel je le sommais de sa parole.

Le pape se sentant affaiblir, me manifesta le désir de passer la nuit dans cette auberge et d'y attendre les voitures de sa suite. Je ne savais que répondre : sa sainteté pouvait tomber dangereusement malade et mourir dans mes bras si je la forçais à continuer le voyage : je n'y aurais pas survécu. D'ailleurs en entreprenant la mission que je ne pouvais refuser, j'avais fait le sacrifice de ma vie, et à tout événement ma sensibilité l'emporta sur ma responsabilité : je me décidai. Alors sa sainteté plus calme se mit à prier, et je me retirai.

Ce retard ayant laissé passer la nouvelle de l'arrestation du pape, comme je l'avais prévu, tout le monde du lieu et des environs accourait pour le voir, et, à cet effet, se rassemblait autour de l'auberge. Je pris des mesures

pour le repos et la sûreté du Saint-Père, après quoi je remontai et fis placer un matelas devant la porte de sa chambre, sur lequel je passai la nuit.

Le vendredi 7, dès le matin, je regardai par la fenêtre de l'auberge, et j'aperçus un groupe de religieux sur le coteau, entre l'auberge et le village de Radicofani. Je descendis pour m'informer du motif de ce rassemblement; j'envoyai à cet effet un sous-officier de gendarmerie parler à ces moines; ils ne voulurent pas s'expliquer, et je leur fis signifier l'ordre de se rendre à leur couvent, afin qu'on les y trouvât, si le pape voulait s'y rendre ou y envoyer : ils se retirèrent.

Le Saint-Père étant levé, j'entrai dans son appartement, je lui présentai mon respect, et m'informai de sa santé : il me répondit qu'il avait passé une bonne nuit, et qu'il se portait beaucoup mieux; je lui demandai ses ordres, et je le laissai prier.

La journée s'avançait; sa sainteté m'ayant encore manifesté son inquiétude sur ce que sa suite n'arrivait pas, j'étais souvent à regarder par la fenêtre donnant sur la route de Rome, que l'on découvre de là à plus de quatre lieues. Vers trois heures, j'aperçus de loin deux voitures, je courus plein de joie en faire part au pape : plus elles approchaient, et plus je me persuadai que c'étaient celles de la suite du Saint-Père; j'envoyai un gendarme au devant pour s'en assurer; je le chargeai de mettre son chapeau sur la pointe de son sabre, et de le tenir élevé pour me le faire connaître. En effet, dès que le gendarme eut joint les voitures, il me donna par ce signal l'assurance que c'était la suite du pape, et je courus en rendre compte à sa sainteté, qui me parut fort contente.

Vers quatre heures, les voitures arrivent : dans la première étaient le prélat Doria et l'abbé Pacca, dont j'ai eu l'occasion de parler; dans la seconde étaient le médecin de sa sainteté, son valet de chambre, et des malles et effets. Ces messieurs entrèrent, reçurent la bénédiction, rafraîchirent. Je pris les ordres du pape, et à cinq heures nous partîmes, laissant à la troisième voiture la faculté de venir à son aise. Je pressai d'autant plus le départ, que je voulais éviter de passer dans Sienne pendant le cours de la journée. A peine avions-nous fait un mille, que des religieux mendians vinrent demander à parler au pape; je pris ses ordres, et je fis arrêter la voiture; les religieux parlèrent à sa sainteté, et ce fut en cet instant que je fus assez heureux pour obtenir que le Saint-Père acceptât quelques pièces d'argent pour faire des aumônes en leur faveur.

Comme notre séjour à Radicofani avait donné le temps d'en répandre la nouvelle, nous trouvions toutes les routes couvertes d'habitans; les villages en étaient encombrés, et notre marche ralentie. Le Saint-Père donnait partout sa bénédiction. Au relais de Saint-Quérico, la multitude était si grande, si empressée, qu'elle monta sur le derrière, sur les roues, le siége, l'impériale de la voiture, et même sur les chevaux, pendant qu'on les attelait. Mes gendarmes, dans la crainte des accidens, n'osaient faire mouvoir leurs chevaux. Du siége où j'étais, je voyais arriver de toutes parts des habitans, et la foule augmenter autour de nous; j'examinais les figures les plus mâles, et je prêtais une oreille attentive à leurs discours; mais les cris étaient si multipliés et si confus, que l'on n'y pouvait rien comprendre. Cependant une voix un peu

plus élevée prononça distinctement ces mots : *bisogna salvarlo,* il faut le sauver. Aussitôt je tire mon épée, j'écarte toutes les personnes qui étaient autour de moi sur le siége et sur toutes les parties extérieures de la voiture, j'ordonne aux postillons de faire descendre celles qui étaient montées sur leurs chevaux, et à la gendarmerie d'écarter la multitude pour partir. Les fouets claquent, on part miraculeusement sans accidens à travers une foule immense, qui se prolongeait fort au loin. A la sortie du village, le chemin fait une courbe pour adoucir une forte descente : les chevaux ne peuvent, à cause de la multitude, prendre assez de circonférence, et la voiture fut au moment de renverser à l'endroit même le plus dangereux, dans des jardins très-bas, d'une pente excessivement rapide, sans palissades, ni barrières, ni garde-fous ; enfin, nous passons à l'aide du gendarme qui, courant en avant, nous faisait faire place.

Au relais de Montarone, je fis partir un gendarme avant nous pour porter mes ordres à la gendarmerie de Sienne. Peu d'instans après, un homme de confiance m'apporta la réponse à la lettre que, pendant mon séjour à Radicofani, j'avais écrite à la grande duchesse de Toscane. Comme ce monsieur était fatigué, et même blessé pour avoir couru en bidet et à toutes selles, il ne put nous suivre long-temps. Nous arrivâmes à Sienne ; nous traversâmes le faubourg et la ville sans être reconnus, il était près de cinq heures du matin ; nous ne vîmes que quelques artisans et autres ouvriers qui paraissaient se rendre au travail ; les maisons étaient fermées, et les personnes qui se dirigeaient vers nous, se bornaient à nous regarder avec un air de curiosité, sans même nous saluer.

Pendant qu'on relayait, le capitaine de la gendarmerie de l'Ombrone m'avertit des progrès de la grande insurrection, et me prévint que des bandes rôdaient de Monte-Pulciano à Sienne, et dans les Maremmes, où elles se concertaient avec celles des États romains, vers Cava; que ces bandes avaient dévalisé plusieurs voyageurs en plein jour, notamment la veille, sur la route près du relais de Montaione, et qu'il craignait qu'il y en eût quelques-unes entre Sienne et Florence, de celles qui rôdaient dans le Casentino. Craignant pour la personne du pape, celle du cardinal et leur suite, je pris les mesures que je crus les plus efficaces pour parer à tous ces événemens.

Le pape était fatigué et souffrant; nous descendîmes à la meilleure auberge de Poggibonsi, où sa sainteté pria, déjeuna et se reposa environ trois heures. Après mes ordres donnés et mon service établi, je fus me reposer deux heures. Nous nous levâmes pour déjeuner; nous étions à table, lorsque le camérier du Saint-Père, qui voyageait sur le siége de la seconde voiture, vint nous faire part de ce qu'avait dit sa sainteté en s'applaudissant de nos soins et de notre complaisance extrême pour elle. Je passai près du Saint-Père pour m'informer de son état et prendre ses ordres sur notre départ. Sa sainteté daigna me témoigner elle-même sa satisfaction, me promettre sur ma demande l'honneur de l'accompagner à son retour à Rome, et me dit qu'elle continuerait la route quand je voudrais. Je fis tout préparer. Le Saint-Père nous donna et aux gens de sa maison sa bénédiction : je lui donnai le bras pour descendre l'escalier et monter en voiture sous le hangar à l'entrée intérieure de l'auberge. Nous sortons et

descendons la grande rue assez étroite et d'une descente rapide : une foule immense remplissait les rues, les fenêtres, les portes et les issues ; il y en avait aux clochers et sur les toits. Le Saint-Père lui donna la bénédiction ; nous arrivons au pont et nous vîmes un rassemblement considérable sur la route, dans les champs, les clos et les chemins vicinaux par où on accourait en foule de toutes parts. J'estime avoir vu environ trois mille personnes dont plus des trois quarts étaient du sexe féminin.

Comme le pont de Poggibonsi décrit, à cause de la route, un angle en y montant et en en descendant, je dois faire observer que la sortie de ce pont étant obstruée par la foule, les postillons ne purent, avec leurs six chevaux, prendre en devant un tour assez considérable pour maintenir la voiture sur le milieu du pavé de l'extrémité du pont ; il en résulta que, tournant trop court, la voiture donna du côté gauche contre l'angle du pont, les chevaux firent force, l'essieu cassa net entre le train et la partie intérieure du moyeu de la grande roue droite, et la voiture versa. Par cette chute, je fus jeté du haut du siége, je me foulai le poignet et me fis, je ne sais comment, une forte contusion à la jambe droite dont je porte encore les marques. Cependant, plus inquiet de la chute de sa sainteté que de la mienne, je me relevai avec efforts ; je me portai vers la voiture que l'on relevait et dont on sortait le pape et le cardinal. Mon premier soin fut de demander à sa sainteté si elle n'avait pas de mal. « Aucun, me dit-elle, ni son éminence. Seulement, ajouta-t-elle, je crois que je vous ai cassé quelque chose dans une petite poche de côté de la voiture. » Rassuré par cette réponse, je ne perdis pas de temps, je me portai à celle qui nous suivait et

qui était restée sur le pont; j'invitai l'abbé Pacca et le prélat Doria à descendre pour faire place au pape et au cardinal; ce prélat me fit quelques objections; j'insistai d'une manière pressante, et ces messieurs descendirent : alors je suppliai sa sainteté et son éminence de monter : lorsqu'elles furent placées, je montai moi-même sur le siége à côté du camérier; j'ordonnai au maréchal des logis Cardini de faire reconduire ma voiture à la poste pour y être raccommodée, d'y en prendre une autre pour ces deux messieurs, et de venir nous joindre en toute hâte.

Au moment de partir, la foule qui s'était beaucoup augmentée obstruait tout le passage : quelque effort que firent les gendarmes, ils ne purent nous faire faire place, tant la foule était immense : un moyen simple nous procura ce que nous ne pouvions obtenir de la force; de toutes parts j'entendais dire, quoique confusément : très-Saint-Père, donnez-nous votre sainte bénédiction. Je saisis cette circonstance pour demander au pape de remplir son vœu, je criai de toute ma voix : *à genoux*, *à genoux*, *le Saint-Père va donner sa bénédiction;* mais j'avais soin de chercher à dégager nos devans, en criant : *passez à droite*, et en indiquant par un signe de bras le lieu où il fallait se porter. Secondé par la gendarmerie, la foule fut s'agenouiller comme je le désirais; alors je criai : *silence*, et suppliai sa sainteté de bénir cette foule, ce qu'elle daigna faire en disant : *courage et priez*, *mes enfans.* Voyant devant nous le chemin assez dégagé, je profitai du moment où le Saint-Père donnait sa bénédiction pour ordonner aux postillons de fouetter et de partir, ce qui fut exécuté. Nous allions très-vite quoiqu'en

montant assez rapidement ; la multitude nous suivit en courant jusqu'à ce que, désespérant de nous rejoindre, elle s'arrêta et s'en retourna.

Parvenus à environ deux ou trois milles du pont, et ne voyant personne qui nous suivît, nous ralentîmes notre marche et attendîmes la seconde voiture qui nous rejoignit peu après, et nous continuâmes notre route.

Arrivés à Saint-Casciano, une foule considérable de personnes attendait.

Nous traversâmes la ville au pas, à travers la multitude, et ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes à nous en dégager ; mais les bénédictions du saint-père nous favorisaient, et arrêtaient ensuite tous les groupes et les réunions qu'à chaque instant nous trouvions sur notre route.

Avant d'arriver à la Chartreuse, je trouvai le lieutenant-colonel de gendarmerie Le Crosnier, qui, venu au devant de nous, m'instruisit de ce que je devais faire en conséquence des ordres de la grande-duchesse. Comme on avait eu soin d'écarter tout rassemblement, et de garder libres toutes les avenues, je n'eus qu'à faire monter à la Chartreuse, où sa sainteté et son éminence furent reçues par le directeur-général de la police de Toscane. Il était nuit. Le directeur-général de la police vint me prendre pour me conduire à la grande-duchesse, et nous partîmes sans qu'on m'accordât le temps de voir sa sainteté, près de laquelle j'espérais revenir : je vis avec le plus vif regret qu'il en fut décidé autrement.

Au bas de la Chartreuse, je montai avec le directeur dans sa voiture, qui, par des chemins de traverse, nous conduisit au palais nommé del Poggio, près de Florence.

Je fus introduit dans la loge de la grande-duchesse, à laquelle je rendis compte de tout. Elle me fit part de ses intentions, en m'objectant que ma présence était nécessaire à Rome. Je pris congé d'elle; j'envoyai chercher la voiture que j'avais fait prendre à Poggibonsi, je me reposai à l'auberge l'espace de quelques heures, et je retournai à Rome sans m'arrêter, après avoir repris à Poggibonsi ma voiture raccommodée.

Telle fut ma conduite dans ce grand événement; j'en appelle au témoignage du général Miollis, à celui de mes collaborateurs et des personnes qui ont vu les faits : j'en appelle surtout au cardinal Pacca et au saint-père.

La mission dont j'ai été chargé était de nature à fixer l'attention du monde entier par son importance et par son objet. Les circonstances en ont pu être dénaturées. Je viens de les rétablir dans leur plus exacte vérité, en ce qui concerne la part que j'y ai prise; obligé par mon état d'exécuter les ordres qui m'étaient donnés par l'autorité supérieure, j'ai fait tout pour en adoucir la rigueur, lorsqu'il m'était impossible d'en suspendre ou d'en arrêter les effets. Ce grand devoir que j'avais à remplir m'imposait la double obligation de concilier le respect le plus profond, les soins les plus étendus, la circonspection la plus délicate avec un ministère rigoureux, et je n'ai rien négligé pour y parvenir. Si le Saint-Père n'a point effacé de son souvenir les principales circonstances de ces cruels momens, sa sainteté se rappellera également la conduite que j'ai observée, et les marques d'intérêt qu'elle a bien voulu m'accorder en différentes occasions. Les précautions ont été sévères, mais qu'on se rappelle combien le danger était imminent; que l'on réfléchisse surtout à

l'immense responsabilité qui pesait sur ma tête, et à la certitude que j'avais d'être jugé, moins par la sagesse de mes mesures que par leur succès.

Depuis dix-sept ans que je suis officier-général de gendarmerie, mon caractère est trop connu en France, en Italie et en Allemagne par les missions et les organisations dont j'ai été chargé, pour ne point chercher à conserver intacte la réputation que j'y ai acquise, par trente-cinq ans effectifs de bons services et onze campagnes. Mon honneur est l'héritage le plus précieux que je puisse transmettre à ma nombreuse famille; je le lui remettrai, j'ose le dire, dans toute son intégrité. Elle, et tous les amis dont j'ai l'avantage d'être bien connu, savent déjà que si j'ai dû prendre un rôle dans le triste événement dont je viens de donner une relation fidèle, ce n'a point été par le choix de ma volonté, mais par le hasard de ma position.

Paris, le 12 septembre 1814.

Le lieutenant-général des armées du roi.

B. Radet.

N° 3 *.

NOTIFICATION A SA SAINTETÉ LE PAPE PIE VII, A SAVONE.

Le soussigné, d'après les ordres émanés de son souverain, S. M. impériale et royale Napoléon Bonaparte, em-

* J'ai retrouvé ce document parmi les papiers du Saint-Père, qu'on rapporta de Fontainebleau à Rome. La défense de communiquer avec les fidèles fut faite au pape, pendant son séjour à Savone, par le préfet Chabrol, comme le prouve sa signature, et comme l'attestent des personnes distinguées et dignes de foi qui se trouvaient alors auprès du pape. J'ai su par ces mêmes personnes que le 6 janvier, pendant la nuit, on visita les appartemens de monseigneur Doria et de tous les autres serviteurs du Saint-Père; on fit une recherche rigoureuse de tous leurs papiers, et tous ces papiers indistinctement avec les livres, les plumes, etc., furent saisis et portés à la police. Cette noble opération fut présidée par M. Muzio, préfet de police; il était assité du préfet Chabrol, en habit bourgeois; du général Pouget, du colonel de gendarmerie Thovenau, de deux officiers, Ginauhio et Celli, tous en habit militaire, et d'un certain Bompar, attaché à la préfecture.

Le jour suivant, pendant que le pape, selon sa coutume, se promenait dans le petit jardin de l'évêché, le colonel de gendarmerie Thovenau et l'officier Ginauhio, entrèrent dans les appartemens du pape, et saisirent tous ses livres, excepté son bréviaire; ils prirent aussi tous ses papiers et ses plumes, faisant des perquisitions rigoureuses non-seulement dans les tiroirs de son secrétaire et de sa commode, mais encore dans son lit et dans les poches de tous ses habits.

Monseigneur Doria, qui fut transporté à Naples, et les autres serviteurs du pape qu'on conduisit à Fenestrelle, furent enlevés du palais, par les gendarmes, à deux heures de la nuit, le 29 janvier 1811.

pereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération suisse, est chargé de notifier au pape Pie VII que « défense lui est faite de communiquer avec aucune « église de l'Empire ni aucun sujet de l'empereur, sous « peine de désobéissance de sa part et de sa cour.

« Qu'il cesse d'être l'organe de l'Église, celui qui prê-« che la rebellion et dont l'âme est toute de fiel; que, « puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa « Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses « prédécesseurs et déposer un pape.

« Savone, 14 janvier 1811.

« *Signé* CHABROL. »

N° 4.

LETTRE DE LA MAIN MÊME DU PAPE PIE VII,

EN RÉPONSE

A L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE,

Qui lui avait annnoncé la victoire remportée à Lutzen par l'armée française contre les alliés, comme un événement qui devait être fort agréable au Saint-Père.

Le 8 mai 1813.

EN rendant grâce à Votre Majesté d'avoir bien voulu, avec une attention toute filiale, nous faire part hier de sa joie pour l'éclatante victoire remportée par Sa Majesté

l'empereur et roi, le 2 mai courant, à la tête de ses puissantes armées, nous ne devons pas lui cacher, comme à une fille dévouée de la sainte Église, qu'à la vue de cette lettre, nous espérions qu'elle contenait la révocation des mesures de rigueur qui ont été prises ici, et déjà depuis plus d'un mois, contre notre personne et contre nos cardinaux. Si jamais Votre Majesté n'en a entendu parler, qu'elle veuille s'en informer et savoir comment on a pu donner des ordres si contraires aux droits de l'Église catholique, au droit des gens, et conséquemment, je ne puis en douter, en opposition aux intentions de l'empereur à qui nous souhaitons une paix solide, qui est le meilleur fruit de la victoire. Nous prions Dieu de lui inspirer le conseil salutaire de protéger l'Église catholique, de remettre en liberté notre personne ainsi que tous les membres du sacré collége, et de pacifier au plus vite le monde bouleversé et déchiré depuis tant d'années. Nous finissons en priant l'auteur de tous les biens de répandre sur Votre Majesté ses célestes bénédictions.

N° 5.

LETTRE A FRANÇOIS Ier,

EMPEREUR D'AUTRICHE,

A la nouvelle que les différens ministres des puissances belligérantes devaient tenir un congrès à Prague, sous la médiation de ce même empereur.

NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE :

IL est venu à notre connaissance que le congrès se réunit à Prague, sous la médiation de Votre Majesté impériale et royale, pour la paix générale, et afin d'assurer les intérêts de tous les États.

La piété et la religion de Votre Majesté, son amour de la justice, le dévouement filial et l'intérêt qu'elle montre à notre personne, et qu'elle nous a fait connaître par M. le comte de Metternich, dès le temps de notre détention à Savone, aussi bien que la part qu'elle a bien voulu prendre à nos malheurs, sont autant de motifs qui nous engagent à recourir à Votre Majesté avec la juste confiance que nous ne le ferons pas en vain.

Chef de l'Église catholique, en notre qualité de souverain de l'État pontifical, nous réclamons pour le recouvrement dudit État, dont nous avons été dépouillé pour n'avoir pas voulu consentir à prendre part aux guerres

présentes et à venir, et pour avoir gardé la neutralité qu'exigeaient notre qualité de Père commun des fidèles, et les intérêts de la religion suivie dans les divers domaines de tant de princes.

Loin d'avoir jamais renoncé à la souveraineté de notre État, nous avons jusqu'ici, en tout temps et en tout lieu, réclamé hautement nos droits, confirmés par une possession de plus de dix siècles.

Nous réclamons encore ces droits dans cette occasion, et nous ne doutons pas qu'on agisse envers nous comme l'exigent la justice de notre cause et les intérêts sacrés de la religion, même pour le libre et impartial exercice de la puissance spirituelle du chef visible de l'Église, dans toutes les parties du monde catholique.

La liberté et l'impartialité de l'exercice de ce pouvoir intéressent tous les États; et, sans chercher d'autres argumens, la nécessité de l'indépendance du chef de la religion n'est que trop prouvée par tout ce qui est arrivé à notre personne. Cet exemple seul suffit pour montrer avec quelle liberté un souverain pontife, privé de sa souveraineté et de ses possessions, et sous la puissance d'un autre prince, peut exercer son ministère dans le domaine où il se trouve, et quels obstacles il peut rencontrer en pareil cas. Il n'y a que trop long-temps que l'Église universelle n'est plus gouvernée par celui que son divin fondateur a établi à cet effet!

Nous réclamons donc, en notre nom et au nom du Saint-Siége apostolique, la restitution de tous les domaines qui formaient le patrimoine de saint Pierre, et que, de l'aveu même des écrivains les moins bien disposés en faveur du Saint-Siége, Dieu a donnés au chef de son Église, afin

de pouvoir exercer librement sur tant d'empires et de peuples, souvent ennemis entre eux, son céleste pouvoir de gouverner les âmes et de conserver l'unité dans tout le corps des fidèles.

Ce n'est pas l'ambition ni le désir de posséder, mais le bien de la religion, nos devoirs sacrés envers Dieu et l'Église et envers nos peuples, et les sermens que nous avons prêtés en montant sur le trône pontifical, de conserver, de défendre et revendiquer les droits du Saint-Siége apostolique, qui nous imposent l'obligation de faire cette réclamation.

Si nous pouvions, nous enverrions un délégué à Prague pour nous y représenter et pour faire valoir nos raisons dans le congrès ; mais notre situation ne nous donne pas même la certitude que cette lettre parviendra à Votre Majesté. Dans l'espérance que Votre Majesté la recevra, nous la prions, en sa qualité de médiateur de la paix, de protéger dans le congrès notre cause et les intérêts du Saint-Siége qui, dans cette affaire, sont évidemment ceux de la religion.

Pleins de confiance dans le caractère et les sentimens qui distinguent si éminemment Votre Majesté, nous ne cessons pas, dans l'amertume de notre cœur et au milieu de nos désastres, d'adresser nos vœux à Dieu pour la prospérité de Votre Majesté et de toute son auguste famille, et lui donnons, avec la plus vive affection, notre bénédiction apostolique.

Donné à Fontainebleau le 24 juillet de l'an du Seigneur 1813, l'an 14[e] de notre pontificat.

PIE VII.

LETTRE A MONSEIGNEUR SIVEROLI,

NONCE A VIENNE,

En lui expédiant la dépêche qu'il devait présenter ou faire parvenir à l'empereur d'Autriche.

MONSEIGNEUR LE NONCE,

Informé que le congrès pour la paix générale a définitivement lieu à Prague, et qu'on s'y rassemble ces jours-ci, nous nous empressons, autant que notre situation nous le permet, d'exécuter ce que nous nous croyons obligé de faire dans une telle circonstance, pour remplir les devoirs rigoureux qui nous sont imposés. Une personne, qui a toute notre confiance, vous remettra ce paquet où vous trouverez une lettre de nous à S. M. l'empereur François Ier, médiateur de la paix; vous la trouverez décachetée afin de pouvoir prendre connaissance de ce qu'elle contient. Après l'avoir fermée, vous la ferez parvenir sans retard à Sa Majesté, par les moyens que vous jugerez les plus sûrs. Si vous vous trouvez dans le cas de parler à Sa Majesté, vous lui développerez ce que la lettre contient; car je n'ai pas cru devoir adresser un trop long écrit à Sa Majesté, et je n'étais pas d'ailleurs, vous le comprenez bien, en position de pouvoir le faire convenablement. La personne qui vous remettra le paquet vous informera aussi de notre état et de nos affaires, et vous pourrez mettre en elle toute confiance. Nous pourrons aussi être informé, par le même moyen, de tout ce



que vous pourrez avoir à me dire. Veuillez ne pas nous oublier dans vos prières, afin d'obtenir de Dieu qu'il nous soutienne dans la tribulation où il lui plait de nous visiter depuis plusieurs années. Recevez l'assurance de notre estime et de notre affection; nous vous donnons, avec toute l'effusion de notre cœur, la bénédiction apostolique.

Fontainebleau, 24 juillet 1813.

PIE VII.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

[redacted]

PIÈCES ADDITIONNELLES.

N° I.

Lettre de monseigneur Rivarola, gouverneur général de la Marche d'Ancône pour le pape, au général français, commandant à Macerata.

Macerata, 11 novembre 1807.

C'est avec le plus vif étonnement et avec la douleur que doit inspirer un acte aussi choquant qu'inattendu, que je viens d'apprendre, monsieur le général, qu'au nom de son excellence M. le général Lemarois, votre chef, vous avez annoncé au magistrat de Macerata qu'il se trouvait en état d'arrestation, et qu'il allait être conduit à Ancône sous escorte militaire. Quel que soit le motif qui serve de prétexte à cet ordre, je vous fais la simple observation que dans tout état de cause, on ne peut méconnaître dans cet acte un grand abus du pouvoir, et une énorme violation des droits et de la souveraineté du chef de l'État. En conséquence, je proteste hautement, au nom de mon maître et du droit des gens, contre cette violence et contre tout acte qui en sera la conséquence, et vous prie de faire connaître mes sentimens à son excellence le général Lemarois, de la modestie et des

lumières politiques et diplomatiques duquel j'ai lieu d'espérer le redressement d'une démarche si contraire aux droits des souverains. Dans cette position désagréable, je ne manque pas de vous témoigner, monsieur le général, l'estime avec laquelle, etc.

Nota. Peu après, ce préfet lui-même fut arrêté et conduit à Pesaro. Son substitut, M. Sylvani, protesta contre cet acte illégal, ce qui fut cause qu'on le conduisit dans la même forteresse.

N° II.

Note du cardinal secrétaire d'État, transmise à M. Lefèbvre, chargé d'affaires de France à Rome.

Du 2 mars 1808.

Le commandant militaire français a commis dans ces derniers jours tant d'actes de violence, que si sa sainteté et sa résignation à la volonté divine n'ont pas encore éprouvé d'altération, elle ne peut cependant pas dissimuler la juste indignation qu'elle éprouve. Le commandant a inopinément envoyé un détachement de troupes françaises à l'hôtel de la poste aux chevaux, dont la direction a été enlevée à M. le chevalier Altieri; une autre garde a été placée à la poste aux lettres, où, contre la foi publique, a été installé un inspecteur de la correspondance épistolaire; ce même commandant a incorporé par force les troupes papales dans les régimens français : il a relégué dans la forteresse et plus tard exilé de Rome le colonel Bracci, parce qu'il avait préféré rester fidèle à son prince, à la honte de souiller son nom par un parjure,

comme avait fait aux yeux de tout le monde le lieutenant colonel Trias; enfin, il a placé des postes dans toutes les imprimeries, pour enlever au souverain de Rome et au chef de la religion la liberté de la presse.

Un seul de ces attentats suffit pour mettre au jour l'intention manifestée dans la note du 23 du mois passé, où l'on colore l'entrée des troupes françaises à Rome du prétexte de vouloir purger cette ville des prétendus brigands napolitains. Chacune de ces actions porte le caractère d'un extrême mépris, et est une offense à la dignité dont est revêtu le chef visible de l'Église.

Cependant les militaires français ne se sont pas bornés à ces excès. Pour combler la mesure, ils ont osé mettre la main sur quatre cardinaux, qui ont été arrachés des bras de sa sainteté et conduits à Naples comme des criminels, escortés par la force armée.

Peut-on pousser plus loin la violence et l'abus du pouvoir? Tous les jours sa sainteté s'est vu arracher des droits de sa souveraineté, a vu fouler aux pieds sa dignité de plus d'une manière, et ses vicaires injuriés par ceux même qui prétendaient être ses amis; mais elle n'aurait jamais cru qu'ils pousseraient l'injustice jusqu'à lui faire éprouver une insulte qui, plus que toute autre, a percé son cœur navré de chagrins.

Le Saint-Père avait supporté en silence et avec la résignation d'un agneau, les précédens outrages; mais ce dernier l'a tellement ému, qu'il a ordonné au soussigné de ne pas le passer sous silence, mais d'en porter des plaintes devant votre excellence, et de vous déclarer en même temps que, quelle que soit l'indignation que lui inspire cette conduite hostile, et quelque humiliantes que soient pour toute l'Europe les mesures inattendues et offensantes que les militaires français se sont permises, en insultant même à la dignité du cardinal, qui est une émanation de celle de sa sainteté, cependant le

Saint-Père, se confiant en Dieu seul, et se conformant à des principes qui lui prescrivent les devoirs les plus sacrés, attendra patiemment pour voir jusqu'à quel point les militaires français abuseront de sa patience et de sa douceur, et s'ils ne voudront pas enfin mettre un terme aux offenses les plus graves et au mépris avec lequel ils traitent le souverain de Rome, et le chef de l'Église catholique.

Tel est l'ordre exprès que le cardinal secrétaire d'État a reçu de sa sainteté. Regardant comme son devoir de l'exécuter avec la plus grande ponctualité, il en renouvelle à votre éminence les sentimens de sa sincère estime.

Donné au palais Quirinal, le 2 mars 1808.

Signé Jos., Card. DORIA-PANFILI.

N. III.

Lettre circulaire adressée par le cardinal secrétaire d'État à tous les cardinaux, le 5 mars 1808.

SA sainteté ayant appris que M. le général Miollis a invité à dîner presque tous les membres du sacré collége, elle a chargé le secrétaire d'État Doria-Panfili de faire savoir à votre éminence que sa sainteté ne veut pas croire qu'au milieu des tribulations actuelles du Saint-Siége quelqu'un voudra accepter cette invitation, ou toute autre, pour des concerts ou assemblées; mais que, par leur refus, les membres du sacré collége, qui est le conseil du chef de l'Église, feront connaître la part qu'ils prennent à sa douleur.

Pour ce qui regarde la réponse polie qu'il s'agit de faire, il serait fort utile que tout le sacré collége alléguât des mo-

tifs uniformes de son refus, savoir ceux-là même que le Saint-Père vient d'énoncer.

Le soussigné a ordre de porter à la connaissance de Votre Éminence les sentimens de notre maître, et renouvelle en même temps, etc.

Donné au palais Quirinal, le 5 mars 1808.

Signé le card. DORIA-PANFILI.

N° IV.

Lettre du cardinal secrétaire d'État Doria-Panfili au général français Miollis, du 13 *mars* 1808.

Sa sainteté a appris qu'on a arrêté quelques-uns de ses officiers, et qu'il est question de les faire conduire à Mantoue et dans d'autres forteresses d'Italie, parce qu'ils ont refusé la continuation de leur service, après avoir été avertis que l'incorporation de ses troupes dans celles de France s'est faite contre la volonté de leur souverain.

Cette nouvelle a infiniment affecté le cœur du Saint-Père, et il a chargé le soussigné de porter sans retard les plaintes les plus vives contre cette mesure violente. Il paraît presque incroyable au Saint-Père qu'après tant d'injustices on aille punir ceux qui répugnent à se montrer sujets infidèles, et qui veulent garder l'honneur, la seule richesse permanente et estimable.

Sa sainteté ne pourrait s'expliquer une telle mesure que par le renversement de tous les principes qui doivent être

sacrés aux hommes, et dont Votre Excellence sent certainement la vérité dans son cœur.

Le Saint-Père est persuadé que Sa Majesté impériale et royale envisagera sous le même point de vue ce qui vient de se passer, et que ceux qui marchent dans la voie de la fidélité et de l'honneur mériteront plutôt son approbation que son blâme. Sa sainteté, moins sensible à ses propres maux qu'à ceux des autres, qui lui sont d'autant plus douloureux lorsqu'elle pense que ses sujets ne les éprouvent qu'à cause de leur inaltérable fidélité, se plaint hautement, non-seulement du projet d'enlever ses officiers, mais aussi de leur arrestation, et se flatte que Votre Excellence ne permettra pas une mesure qui sera désapprouvée par tout le monde, et surtout par les sentimens de son propre cœur.

En exécutant les ordres de sa sainteté, le soussigné renouvelle, etc.

Du palais Quirinal, le 13 mars 1808.

Signé Jos., card. DORIA-PANFILI.

N° V.

Lettre circulaire adressée au nom de sa sainteté, par le cardinal secrétaire d'État Doria-Panfili, aux cardinaux exilés.

Sa sainteté, notre souverain, a chargé le secrétaire d'État Doria-Panfili de faire savoir à Votre Excellence que l'ordre donné par le commandant français à un ou plusieurs membres du sacré collége de quitter Rome dans l'espace de trois jours, a douloureusement affecté son cœur.

Sa sainteté voyant clairement que cet abus de pouvoir et cette violence n'ont d'autre but que de détruire la domination spirituelle de l'Église de Dieu, en enlevant à son chef tant de serviteurs de l'Église, nécessaires pour la gestion des affaires ecclésiastiques, et parmi lesquels se trouvent même son vicaire, son premier ministre, et des pasteurs ayant charge d'âmes dans leurs diocèses, elle ne peut permettre leur départ, et défend au contraire à chacun d'entre eux, en vertu du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, de quitter Rome, à moins d'y être contraint par la force des armes.

Sa sainteté prévoit le cas où la force armée, après avoir indignement arraché Votre Excellence du sein de la papauté, l'abandonnera à une certaine distance de Rome. Il est en conséquence dans l'intention de sa sainteté qu'alors Votre Excellence ne continue pas sa route, si la force armée ne la conduit pas jusqu'au lieu de sa destination, afin que l'on ne puisse pas croire que son éloignement du chef de l'Église ait été volontaire, et afin qu'il soit manifeste qu'elle n'en a été arrachée que par la violence.

Les vertus connues de tous les membres exilés consolent le cœur navré du Saint-Père, et le confirment dans la persuasion que, imitant l'exemple qu'il donne, chacun supportera avec patience cette nouvelle persécution, et que ce scandale donné au monde augmentera, plutôt qu'il ne diminuera, la considération dont jouit le sacré collége.

Tels sont les ordres, etc.

Du palais Quirinal, le 23 mars 1808.

Noms des Cardinaux exilés.

Joseph Doria-Panfili, secrétaire d'État, camerlingue et secrétaire des requêtes ;

Antoine-Marie Doria ;
Braschi, secrétaire des brefs ;
Dugnani, évêque de Sabina ;
Litta, inspecteur général des établissemens d'instruction ;
Scotti ;
Galeppi, abbé de Subiaco ;
Crivelli, un des cinq membres de la commission des affaires courantes ;
Roverella, protodataire ;
De la Sommaglia, vicaire de sa sainteté.

A peine ces cardinaux furent-ils partis, le 6 mars, que le pape nomma provisoirement :

Le cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'État ;
Le cardinal Antonelli, pro-secrétaire des brefs ;
Le cardinal Mattei, protodataire ;
Le cardinal Vicenti, pro-camerlingue ;
Le cardinal Alvani, pro-secrétaire des requêtes ;
Le cardinal Despuig, pro-vicaire.

N° VI.

Note du cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'État, remise à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, du 26 mars 1808.

Le cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'État de sa sainteté, a reçu d'elle-même l'ordre exprès de prévenir Votre Excellence qu'elle n'aurait jamais cru que les outrages dont les militaires français se sont rendus coupables envers les cardi-

naux, natifs du royaume de Naples, se renouvelleraient contre la personne des autres cardinaux natifs du royaume d'Italie et d'autres États réunis à la France.

Dès ce moment, le Saint-Père ne peut plus ignorer qu'on n'a pas seulement l'intention de détruire son empire temporel, mais qu'on attaque aussi le pouvoir spirituel de l'Église romaine, exercé par le sacré collége qui est le sénat du pape.

Dans les persécutions qu'éprouva le chef de l'Église, on a vu, avec un grand étonnement, avancer et développer un principe tendant à détruire les liens les plus sacrés qui attachent les cardinaux au pape par la force du serment.

Jamais aucun prince séculier, professant la religion catholique, ne s'est porté à outrager à ce point le caractère qui lie intimement les cardinaux au pape, pour les forcer à aller habiter ses États sous prétexte qu'ils étaient ses sujets, mais beaucoup moins encore jusqu'à les expulser, les entraîner par force, et enlever ainsi à leur chef tant de collaborateurs de l'Église universelle. Cette violation des droits, scandaleuse pour les temps présens et futurs, tant à cause de l'insulte grave faite au caractère des cardinaux qu'à cause de l'offense de sa personne sacrée, a affecté à un point incroyable le cœur de sa sainteté, parce que l'on n'a pas même épargné son vicaire, son premier ministre et les évêques que l'on a enlevés à leurs diocèses.

Le Saint-Père convaincu du détriment qui en résulte pour le gouvernement spirituel de l'Église, a chargé le soussigné de se plaindre hautement de ce traitement rigoureux, et de réclamer le renvoi des cardinaux qui lui ont été enlevés contre le droit des gens. Au reste, résigné à la volonté de Dieu et fort de la pureté de sa conscience, il souffre patiemment, pour la cause de la justice, les traitemens les plus rigoureux et les moins mérités. Après avoir fait tout ce qui était en son

pouvoir pour conjurer l'orage qui ébranle le Saint-Siége, fidèle à ses devoirs sacrés, il abandonne au ciel le soin de protéger l'Église, et à la postérité celui de juger ces événemens.

Tels sont les sentimens de sa sainteté, que, par son ordre exprès, le soussigné était chargé de manifester à Votre Éminence ; en se faisant un devoir d'obéir à cet ordre, il a l'honneur, etc.

N° VII.

Lettre circulaire adressée par le cardinal pro-secrétaire d'État aux officiers du pape.

Du 30 mars 1808.

Les circonstances actuelles font craindre que la troupe française ne veuille s'emparer des rênes du gouvernement papal.

Le Saint-Père n'ignore pas que ceux qui ont quelque sentiment d'honneur n'ont pas besoin d'être exhortés à la fidélité et à la constance ; il a cependant jugé convenable de faire engager, dans le cas d'un événement si malheureux, tous ceux qui occupent des charges publiques et surtout éminentes, à refuser de continuer leurs fonctions au nom de tel prétendu possesseur de l'État ecclésiastique que ce soit, et à faire, jusqu'au dernier moment, tous les actes au nom de sa sainteté.

C'est ce que, par ordre exprès de notre maître, le soussigné vous fait connaître.

Du palais Quirinal, 30 mars 1808.

N° VIII.

Note de son excellence M. de Champagny, à son éminence le cardinal Caprara, légat apostolique à Paris.

Le soussigné, ministre des relations extérieures de sa majesté l'empereur des Français et roi d'Italie, a mis sous les yeux de Sa Majesté la note de son éminence le cardinal Caprara, et il été chargé de faire la réponse suivante :

L'empereur ne saurait reconnaître ce principe, que ces prélats ne sont point sujets du souverain sous le domaine duquel ils sont nés.

Quant à la seconde question, la proposition dont l'empereur ne se départira jamais, est que toute l'Italie, Rome, Naples et Milan forment une ligne offensive et défensive, afin d'éloigner de la presqu'île tous les désordres de la guerre. Si le Saint-Père adhère à cette proposition, tout est terminé ; s'il s'y refuse, il annonce, par cette détermination, qu'il ne veut aucun arrangement, aucune paix avec l'empereur, et qu'il lui déclare la guerre. Le premier résultat de la guerre est la conquête ; le premier résultat de la conquête est le changement de gouvernement ; car si l'empereur est forcé d'entrer en guerre avec Rome, ne l'est-il pas encore d'en faire sa conquête, d'en changer le gouvernement, d'en établir un autre qui fasse cause commune, avec les royaumes d'Italie et de Naples, contre les ennemis communs ? Quelle autre garantie aurait-il de la tranquillité et de la sûreté de l'Italie, si les deux royaumes étaient séparés par un État où leurs ennemis continueraient d'avoir une retraite assurée ?

Ces changemens devenus nécessaires, si le Saint-Père per-

siste dans son refus, ne lui feront pas, pour cela, perdre aucun de ses droits spirituels, car il continuera d'être l'évêque de Rome, comme l'ont été ses prédécesseurs dans les huit premiers siècles et sous Charlemagne. Néanmoins ce sera un motif de douleur pour Sa Majesté que de voir l'imprudence, l'aveuglement, détruire l'œuvre du génie, de la politique et des lumières.

Au moment même où le soussigné recevait l'ordre de faire cette réponse à monseigneur le cardinal Caprara, il recevait aussi la note que Son Éminence lui fit l'honneur de lui envoyer le 30 mars.

Cette note a deux objets : le premier d'annoncer la cessation des pouvoirs du légat du Saint-Siége, de la notifier contre l'usage et les formes ordinaires et à la veille de la semaine sainte, temps où la cour de Rome, si elle avait été encore animée d'un véritable esprit évangélique, aurait cru devoir multiplier les secours spirituels, et prêcher, par son exemple, l'union entre tous les fidèles.

Quoi qu'il en soit, le Saint-Père ayant retiré ses pouvoirs à Son Éminence ne le reconnaît plus pour légat.

L'Église gallicane rentre dans toute l'intégrité de sa doctrine. Ses lumières, sa piété, continueront de conserver en France la religion catholique, que l'empereur mettra toujours sa gloire à faire respecter et défendre.

Le second objet de la note de son éminence monseigneur le cardinal Caprara, est de demander ses passeports comme ambassadeur. Le soussigné a l'honneur de les lui adresser. Sa Majesté voit avec regret cette demande de passeports dont l'usage de nos temps modernes a fait une véritable déclaration de guerre. Rome est donc en guerre avec la France, et dans cet état de choses Sa Majesté a dû donner les ordres que la tranquillité d'Italie rendait nécessaires.

Le parti qu'a pris la cour de Rome de choisir pour cette

rupture un temps où elle pouvait croire ses armes plus puissantes peut faire prévoir, de sa part, d'autres extrémités; mais les lumières du siècle en arrêteraient l'effet. Le temporel et le spirituel ne sont plus confondus. La dignité royale consacrée par Dieu même est au-dessus de toute atteinte.

Le soussigné désire que les observations qu'il a reçu ordre de transmettre à son éminence le cardinal Caprara puissent déterminer le Saint-Siége à accéder aux propositions de Sa Majesté, et il a l'honneur de renouveler à Son Eminence les sentimens de sa considération distinguée.

CHAMPAGNY.

Paris, 3 avril 1808.

N° IX.

Lettre du cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, au trésorier général.

Du 5 avril 1808.

Messieurs les cardinaux Saluzzo et Pignatelli, que le commandant militaire a d'abord relégués à Naples, et ensuite à Modène et à Reggio, ont fait humblement connaître à sa sainteté la détresse dans laquelle ils se trouvent, au moment où, dépourvus des moyens nécessaires, ils doivent entreprendre un nouveau voyage, et vivre dans des pays étrangers où ils n'ont ni liaisons ni connaissances. Sa sainteté, touchée du triste sort de ces cardinaux, dont les revenus, provenant du royaume de Naples, ont été saisis, et des souffrances qu'ils ont patiemment supportées, désire leur accorder un secours

conforme à la générosité de son cœur et à la situation de ces princes de l'Église malheureux et vertueux. Prenant cependant en considération le triste état de la caisse publique, le Saint-Père a ordonné que l'on remette à chacun d'eux une somme d'au moins mille écus romains, afin qu'ils puissent, jusqu'à un certain point, subvenir aux besoins d'un dur et douloureux pèlerinage. Cet ordre suprême est porté à la connaissance de monsieur le trésorier général, pour être exécuté sur-le-champ.

De la secrétairerie d'État le 5 avril 1810.

Signé le cardinal GABRIELLI.

N° X.

Note du cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, adressée à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France.

Ce matin, vers six heures, un détachement de troupes françaises s'est présenté devant le palais de sa sainteté. Le Suisse de garde déclara à l'officier commandant le détachement qu'il ne pourrait accorder l'entrée à une troupe armée, mais qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'il entrât seul.

L'officier français eut l'air satisfait. Il fit faire halte à sa troupe qui s'éloigna de quelques pas. Le Suisse ouvrit alors la petite porte et laissa entrer l'officier; mais au moment où celui-ci passait, il fit un signe à ses gens, qui, la baïonnette en avant, écartèrent le Suisse. La troupe entrée ainsi par force et par ruse se rendit au corps de garde de la milice du Capitole, qui se trouve dans l'intérieur du palais; on enfonça aus-

sitôt la porte, et on s'empara des carabines destinées à la garde des antichambres de sa sainteté.

La troupe commit la même violence dans la salle de la garde noble du Saint-Père, où ils enlevèrent les carabines dont cette garde se sert pour faire son service dans l'antichambre qui précède immédiatement l'appartement de sa sainteté.

Un officier français se rendit auprès du capitaine des Suisses, et lui annonça, ainsi qu'au petit nombre de gens qui étaient avec lui, que, de ce jour, la garde suisse était sous les ordres du général français, ce qu'ils refusèrent de reconnaître.

Une sommation pareille fut faite au commandant de la garde sédentaire des finances. Ayant refusé de s'y soumettre, il fut conduit au château. En même temps différens détachemens de troupes parcoururent la ville, arrêtèrent les gardes nobles et leurs officiers.

Le Saint-Père, prévenu de ces attentats contre sa souveraineté, et plongé dans la douleur que son cœur en ressent, a expressément ordonné au secrétaire d'État, cardinal Gabrielli, d'en porter des plaintes, et de déclarer franchement à Votre Excellence que la mesure des offenses et des injures auxquelles sa sainte personne est exposée augmente journellement, et que journellement on foule de plus en plus aux pieds les droits de sa souveraineté.

Les troupes françaises, peu satisfaites d'avoir signalé leur entrée dans Rome en braquant des canons contre les appartemens du souverain pontife, et d'avoir insulté d'une manière si révoltante la résidence de sa sainteté, voulurent pousser plus loin les avanies; surprirent la sentinelle suisse, pénétrèrent de force dans la demeure paisible du pape, enfoncèrent les portes, s'emparèrent du peu d'armes qui servaient plutôt pour la pompe que pour la défense de sa personne sa-

crée, arrêtèrent mêmes ses gardes, et la privèrent ainsi de sa garde d'honneur.

Sa sainteté exige, avant tout, que ses gardes du corps, arrêtés sans raison et contre le droit, soient élargis. Ensuite elle déclare solennellement qu'à ces outrages elle n'a opposé et n'opposera jamais que la patience, et à la dureté de semblables traitemens la douceur prescrite par son divin Maître. Dans sa longue et injuste captivité, sa sainteté, en présence du monde, des anges et des hommes, attend, avec une sainte résignation, et avec la fermeté inaltérable de ses principes, qui en est une conséquence, toutes les offenses que la violence pourra encore faire éprouver au chef de la religion catholique, toutes les humiliations qu'elle éprouve ne devant servir que d'autant plus sûrement à sa gloire.

Tels sont les sentimens de sa sainteté, que le soussigné doit expressément manifester à Votre Excellence. En obéissant à cet ordre, il renouvelle pour sa personne l'assurance, etc.

Du palais Quirinal, le 7 avril 1808.

Signé P. cardinal GABRIELLI.

N° XI.

Note du cardinal Gabrielli, secrétaire d'Etat, adressée à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, du 11 *avril* 1808.

Lorsque sa sainteté eut vu, avec autant d'étonnement que de chagrin, l'incorporation de ses troupes dans l'armée française, et le rude traitement éprouvé par les personnes

restées fidèles à leur prince, elle donna une nouvelle cocarde à ses gardes du corps et aux corps peu nombreux des gardes du Capitole et des finances qui n'avaient pas encore été incorporés ni mis sous les ordres du général français.

En changeant la cocarde, sa sainteté eut l'intention de manifester sa répugnance pour cette incorporation violente, et sa ferme résolution de maintenir la neutralité, enfin de ne prendre aucune part aux actions des troupes incorporées, qu'elle ne reconnaissait plus pour siennes. Par ordre du Saint-Père cette intention fut manifestée officiellement à Votre Excellence et à tout le corps diplomatique, et en observant toutes les règles, on joignit à cette notification un modèle de la nouvelle cocarde.

Après une déclaration aussi prompte et aussi franche, sa sainteté n'aurait jamais pu penser qu'on irait jusqu'à calomnier la pureté de ses intentions, et à répandre dans le public l'opinion que la nouvelle cocarde devait être un signe de ralliement contre l'armée française, ainsi qu'elle a été représentée par un ordre du jour qui fut distribué hier à chaque coin de rue et envoyé dans les ravines.

Le Saint-Père veut bien croire que de faux rapports adressés à S. M. l'empereur et roi Napoléon ont été la cause de cet ordre du jour.

En effet, si Sa Majesté eût connu les véritables intentions du Saint-Père en changeant cette cocarde, et qu'elle eût su que le général français avait ordonné aux troupes incorporées de prendre la même cocarde, elle n'aurait pu la faire passer pour un signe de ralliement contre l'armée française, puisqu'elle est portée même par des troupes qui font partie de cette armée.

Quoique le Saint-Père soit certain que le peuple romain et le monde entier rendent justice à la pureté de ses intentions et à la loyauté de sa conduite, et qu'il ait la conviction

que personne ne pourra soupçonner que le ministre de paix de Dieu puisse former dans son cœur bénin le plan vil et malicieux de machinations sanglantes, néanmoins les couleurs atroces sous lesquelles on a présenté à Sa Majesté une chose aussi innocente que l'innocence même, ont si vivement affligé le cœur du Saint-Père qu'il a ordonné au secrétaire d'État Gabrielli d'en adresser à Votre Excellence les plaintes les plus fortes, et de sommer votre loyauté pour qu'elle présente à Sa Majesté ce changement de cocarde sous son véritable point de vue.

Sa sainteté, inébranlable dans sa façon de penser, déclare formellement que les ordres du jour que l'on a publiés insultent à son caractère personnel, à sa dignité et à sa souveraineté; qu'ainsi que chaque prince peut choisir pour ses officiers les couleurs qui lui conviennent, elle a de même donné aux siens une nouvelle cocarde, pour faire connaître à toute la terre qu'elle ne reconnaît plus pour sienne la cocarde portée par les troupes incorporées dans l'armée française, et qu'on a enfermé au château ses gardes nobles et beaucoup d'autres officiers, sur lesquels ne tombait pas même l'ombre d'un reproche, mais qui, au contraire, avaient le mérite d'avoir exécuté les ordres de leur prince.

C'est en leur faveur que l'innocence élève sa voix plaintive et réclame itérativement cette liberté que le Saint-Père a jusqu'à présent inutilement réclamée.

Après avoir fidèlement exécuté les ordres de sa sainteté, le soussigné a l'honneur etc.

N° XII.

NOTE DU MÊME AU MÊME.

Du 19 avril 1808.

Après que Votre Excellence eut porté à la connaissance du Saint-Père que la volonté positive de Sa Majesté impériale et royale était que sa sainteté entrât dans la ligue offensive et défensive des princes d'Italie, ainsi que son excellence M. de Champagny l'avait déclaré à M. le cardinal Caprara, dans sa note du 9 de ce mois, les dépêches de ce cardinal, auxquelles était jointe la note originale du dit ministre, sont arrivées.

Après avoir lu attentivement et pris cette note en considération, le Saint-Père a chargé le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, de communiquer à Votre Excellence ses sentimens relatifs à tous les points contenus dans cet écrit.

Quant au point principal, sa sainteté dut voir avec le chagrin le plus vif que la proposition d'une alliance offensive et défensive est accompagnée de la menace, en cas de non accession, de lui enlever son temporel.

Si sa sainteté était mue par des sentimens humains, elle aurait cédé, dès le principe, à la volonté de Sa Majesté, sans s'exposer à tous les outrages qu'elle a éprouvés; mais le Saint-Père ne connaît d'autre règle que celle de son devoir et de sa conscience : de même que son devoir et sa conscience l'ont empêché, à une époque antérieure, d'accéder à la fédération, de même ils ne lui permettent pas d'accepter aujourd'hui la proposition d'une ligue offensive et défensive qui, à la vérité, paraît différente de la première, mais n'excepte, par sa na-

ture, aucun prince avec lequel les circonstances ne pussent mettre sa sainteté en état de guerre. Elle trouve en conséquence que bien loin d'améliorer sa position, ce point la rendrait au contraire plus pénible. Dans les articles qui avaient été communiqués au cardinal Baïanne, on proposait une alliance contre les infidèles et les Anglais. Dans l'article susdit, au contraire, on ne s'exprime qu'en termes généraux, et si aucune nation n'est désignée comme ennemie, on n'exclut aucun gouvernement ni aucune nation de la possibilité de l'être. Si donc sa sainteté trouvait que sa conscience ne lui permettait pas d'accéder à la première fédération, elle pourra tout aussi peu accepter cette alliance.

Par une telle ligue, le Saint-Père ne se chargerait pas seulement de l'obligation d'une simple défense, il s'engagerait même à attaquer. Ainsi, le serviteur du dieu de la paix serait placé dans un état de guerre permanente; le père de tous s'élèverait contre ses enfans, et le chef de la religion s'exposerait au danger de voir rompus ses rapports spirituels avec les puissances envers lesquelles la ligue agirait hostilement.

Eh! comment sa sainteté pourrait-elle à ce point renoncer à son caractère et sacrifier ses devoirs, sans se rendre coupable, aux yeux de son Seigneur, de tous les inconvéniens qui en résulteraient pour la religion?

Comme le Saint-Père, bien différent en ceci des autres souverains, est revêtu de la double charge de chef de l'Église et de prince temporel, il ne peut, en cette dernière qualité, se charger d'aucune obligation qui soit contraire, soit à la première et la principale de ses dignités, soit à la religion, dont il est le chef, le promoteur et le défenseur.

Le Saint-Père ne peut donc consentir à aucune alliance défensive ou offensive qui, d'après un système fixe et continue, le mette sur la ligne des ennemis de tous ceux aux-

quels il plairait à Sa Majesté de déclarer la guerre, puisque les Etats d'Italie ne pourront jamais se soustraire à la nécessité de prendre part à ces guerres ; par conséquent sa sainteté serait obligée, en vertu de l'alliance, de se joindre à ces États ; cette obligation commencerait dès ce moment pour le Saint-Père, et il serait forcé de faire la guerre à tel prince catholique qui ne lui en a pas donné le moindre sujet.

Par la suite, il serait entraîné dans la guerre envers toutes les puissances catholiques ou non catholiques qui, par telle raison que ce fût, seraient brouillées avec quelque prince italien. Ainsi, le chef de l'Église, accoutumé à gouverner ses États en paix, se verrait tout d'un coup dans la nécessité de s'armer et de paraître comme puissance militaire, pour attaquer des ennemis qui ne seraient pas les siens, et défendre des États qui lui seraient étrangers.

Une pareille obligation est trop contraire aux devoirs sacrés du pape, elle serait trop pernicieuse à la religion pour que son chef pût la contracter.

Après tout cela, sa sainteté ne trouve nullement fondée l'accusation qu'on avance : comme Dieu, refusant de contracter une alliance défensive et offensive, elle annonçait l'intention de n'avoir ni armistice ni paix avec l'empereur, mais de lui déclarer la guerre.

Comment peut-on croire que le Saint-Père soit capable de nourrir de semblables pensées, lui qui a si long-temps supporté les procédés les plus hostiles, et qui est résolu à courir la chance de perdre son temporel, ainsi qu'on l'en a menacé, plutôt que de se mettre en état de guerre avec quelque puissance ?

Dieu est témoin des intentions pures de sa sainteté, et le monde jugera si elle a jamais pu concevoir un projet si absurde. C'était parce qu'il désirait ardemment un arrangement amiable, et la conservation de la paix avec Sa Majesté, que,

dans sa note du 28 janvier dernier, le Saint-Père promit tout ce qu'il lui était possible de promettre.

Mais Sa Majesté, peu contente des concessions compatibles avec le caractère de sa sainteté, persiste inflexiblement à exiger d'elle l'impossible, en voulant l'entraîner dans une guerre continuelle, sous prétexte de maintenir la tranquillité de l'Italie.

Qu'est-ce que l'Italie a à craindre dans le cas où le Saint-Père n'accèderait pas à l'alliance proposée ? Le territoire du pape étant enveloppé de toutes parts, Sa Majesté ne peut raisonnablement être inquiétée que par les ports de mer. Mais en offrant de les fermer pendant la durée de la présente guerre aux ennemis de la France, et de garder ses côtes afin d'empêcher qu'on n'y effectue de débarquement, elle a prouvé, autant que ses devoirs le lui permettent, combien elle s'intéresse à la sûreté et à la tranquillité de l'Italie.

Si Sa Majesté veut exécuter sa menace, s'emparer du territoire du pape, que durant l'espace de dix siècles les plus puissans monarques ont respecté, et renverser le gouvernement de ce pays, le Saint-Père ne pourra s'opposer à ce sacrilége ; il gémira en silence, et dans l'affliction de son cœur, sur le crime dont Sa Majesté se chargera devant Dieu, à la protection de qui le Saint-Père se confiera. Sa conscience lui dira qu'il ne s'est attiré ce désastre, ni par une conduite déraisonnable, ni par aveuglement, ni par opiniâtreté, mais qu'il ne l'a éprouvé que parce qu'il voulait maintenir son indépendance, et la transmettre à ses successeurs, telle qu'il l'avait reçue ; enfin, parce qu'il voulait conserver l'amitié de tous les princes qui lui est si nécessaire et rester fidèle à ses devoirs. Et se renfermant dans ce sentiment, il se consolera par les paroles de son divin Maître : Heureux ceux qui souffrent la persécution pour la juste cause !

Pour ce qui regarde l'exil des cardinaux, sa sainteté n'a

pas jugé nécessaire d'examiner les principes d'après lesquels ils doivent être regardés comme sujets des princes dans les États desquels ils sont nés. Faisant abstraction de la liberté que le droit des gens alloue à chaque homme de vivre sous le ciel qui lui plaît davantage ; faisant abstraction des devoirs de sujets qu'on contracte en fixant son domicile ailleurs, et le conservant pendant nombre d'années, sa sainteté se contente d'observer que la qualité originaire de sujet ne saurait être préférée à des obligations sacrées et expressément contractées, ni au caractère éminent de conseillers du pape en affaires ecclésiastiques, dont les cardinaux sont revêtus en recevant la pourpre et en contractant des obligations qui ne permettent pas qu'ils soient enlevés du sein de l'Église.

Quant à l'expiration des pouvoirs du légat et à son départ, sa sainteté pouvait s'attendre à toute autre chose plutôt qu'aux motifs qui sont mis en avant dans la note de M. de Champagny.

Le Saint-Père le répète, après avoir tenté toutes les voies pour ramener Sa Majesté à ses premiers sentimens envers le Saint-Siége, et à s'entendre avec elle sur les moyens tant désirés qui pourraient remédier aux innovations en fait de religion ; après avoir supporté patiemment, et avec une douceur que rien n'a pu altérer, une suite d'outrages auxquels le Saint-Père a été en butte ; après s'être aperçu que toutes ses plaintes contre la conduite des troupes françaises étaient restées infructueuses ; après avoir supporté, avec patience, l'humiliation de la captivité et vu augmenter de jour en jour le mépris, les vexations et les prétentions, il a rempli, avec chagrin, le devoir de rappeler son légat, pour détruire, au moins, à la face de l'univers, l'opinion scandaleuse d'une approbation tacite par lui donnée à des événemens si injurieux à sa personne.

En ordonnant le rappel pour lequel sa sainteté ne peut fixer aucune époque déterminée, elle a encore cédé aux considérations amicales qu'elle n'avait jamais cessé de témoigner à Sa Majesté. En effet, elle remit entre les mains mêmes de l'empereur le moyen de prévenir le départ de son vicaire, et le fit dépendre de son bon plaisir. Il suffisait que Sa Majesté accordât la demande, si juste, de l'évacuation de Rome, et se contentât des concessions qui étaient compatibles avec les devoirs du Saint-Père, pour que le légat, d'après les instructions dont il était muni, n'eût pas interrompu l'exercice de ses fonctions.

Mais Sa Majesté s'est montrée inflexible, et plutôt que de céder en rien, elle a laissé partir le représentant du pape.

Ce n'est donc pas sa sainteté qui, par le rappel conditionnel de son légat, déclare la guerre à l'empereur; c'est l'empereur qui veut la déclarer à sa sainteté; et, non content de la déclarer à sa puissance temporelle, il menace d'établir, à l'égard de la puissance ecclésiastique, une barrière insurmontable entre les catholiques de France et le pape; car dans la note de M. de Champagny on annonce que, vu le rappel des pouvoirs de M. le cardinal légat, l'Église gallicane retournait à la pureté de sa doctrine.

Sa sainteté a une trop bonne opinion du digne clergé de France, pour ne pas être convaincue qu'aussi attentif au maintien de ses prérogatives que dévoué au siége de saint Pierre, l'Église gallicane maintiendra ses vrais principes, sans s'arroger des droits qu'elle n'a ni ne peut avoir, et qu'elle ne voudra pas, en se séparant de l'unité catholique, causer un schisme. Il est nécessaire de répéter que le Saint-Père ne peut pas vouloir la rupture de la paix. Ce prince pacifique fut, contre toute justice, dépouillé des États de Bénévent et de Ponte-Corvo. Il fut accablé de dépenses

excessives pour l'entretien des armées françaises ; contre les conventions subsistantes, ses provinces et sa capitale furent occupées, sa résidence fut envahie ; on s'empara de presque tous ses droits de souveraineté ; on expulsa un grand nombre de membres distingués de son sacré sénat ; enfin on outragea de mille façons sa dignité. Sa sainteté, au contraire, avait tâché, lorsque les Français entrèrent à Rome, de leur donner de la considération aux yeux de son peuple. Pendant leur séjour prolongé, elle les pourvut de tout ce dont ils avaient besoin pour leur subsistance, se bornant, en attendant, à faire parvenir à Sa Majesté ses plaintes de tous les outrages qu'elle essuyait, à verser des larmes devant l'autel, et à supplier le Seigneur pour qu'il eût pitié de son peuple, qu'il tournât à de meilleures fins la grande puissance de l'empereur Napoléon, et ne permît pas que l'héritage du Saint-Siége, que la Providence a alloué pour le soutien de la religion au chef de cette religion, se perde ou soit démembré. C'est de cette manière que sa sainteté déclare la guerre ; c'est de cette manière que jusqu'à ce jour elle s'est conduite envers Sa Majesté, quoique le succès de ses démarches ait été continuellement malheureux.

Sa sainteté ne veut pas renoncer à tout espoir que, repoussant les suggestions des ennemis du Saint-Siége, qui ont employé tous les artifices pour changer le cœur de Sa Majesté, elle reprendra des liaisons d'amitié antérieure, et se contentera des concessions offertes par la note du 28 janvier.

Si, d'après les vues secrètes de Dieu, cette espérance ne se réalisait pas, et que loin de consulter sa gloire et d'écouter la justice, Sa Majesté voulait mettre à exécution ses menaces, s'emparer de l'État ecclésiastique, en prétextant le droit de la conquête, et en renverser le Saint-Père, sa sainteté ne pourra pas prévenir ces événemens désastreux ; mais elle

déclare solennellement qu'un droit de conquête ne peut exister à son égard, puisque sa sainteté vit en paix avec l'univers, et qu'il ne peut exister que l'usurpation la plus violente et la plus inouïe. Le renversement du gouvernement ne sera pas une suite de la conquête, mais il sera un acte d'usurpation. Sa sainteté déclare que, par un tel acte, on détruira non l'ouvrage du génie, de la politique et des lumières, mais l'ouvrage de Dieu, de qui provient toute domination, mais surtout celle qui a été accordée au chef de la religion pour le plus grand bien de la religion.

Dans un tel cas, sa sainteté, pénétrée d'une profonde vénération pour les conseils du ciel, se consolera par la pensée que Dieu est le maître absolu de l'univers, que tout cèdera à sa volonté suprême lorsque le temps de l'accomplissement qu'il a déterminé sera enfin arrivé.

Telle est la réponse expresse que le Saint-Père a ordonné au soussigné de communiquer à Votre Excellence; en exécutant cet ordre, etc.

N° XIII.

Note de M. Lefebvre, chargé d'affaires de France à Rome, à M. le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, du 19 avril 1808.

Son excellence le cardinal Caprara ayant demandé et reçu ses passe-ports, il ne reste au chargé d'affaires de France à Rome que de demander aussi les siens. En conséquence, il prie M. le cardinal Gabrielli de vouloir bien les lui faire parvenir et d'agréer, etc.

Nº XIV.

Note du cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France à Rome, de la même date.

Le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, a reçu la note de Votre Excellence de ce jour, par laquelle elle annonce que par suite des passe-ports obtenus par M. le cardinal Caprara, à Paris, il ne vous reste qu'à demander les vôtres, et dans laquelle vous ajoutez la demande de cet envoi.

Le Saint-Père n'a pu apprendre sans chagrin que bien loin de reconnaître la solidité des motifs allégués, et d'accorder sa demande de l'évacuation de Rome, faite par ledit cardinal, Sa Majesté l'a mis dans la nécessité de demander ses passe-ports, et a, en conséquence, donné ordre à Votre Excellence de demander les vôtres.

Sa sainteté a chargé le soussigné de vous envoyer les passeports, et de vous dire qu'au chagrin que lui cause l'affaire elle-même, il se joint encore le désagrément qu'elle éprouve par votre départ, à cause de l'estime personnelle qu'elle a pour Votre Excellence.

Le soussigné, etc.

N° XV.

Lettre du même au général français Miollis, en date du 22 avril 1808.

Le chef d'état-major général français s'est rendu ce matin, par ordre de Votre Excellence, auprès du cardinal secrétaire d'État, pour le prévenir que l'arrestation et le prochain transport à Fenestrelle de monseigneur le gouverneur de Rome n'a pas d'autre motif que sa persévérance à exercer la justice d'après les lois et les formes usitées.

Le soussigné a cru de son devoir de porter cette communication à la connaissance du Saint-Père qui avait appris avec amertume l'intimation précédemment faite à ce prélat.

Sa sainteté a été extrêmement surprise en apprenant le motif apparent de cette arrestation et de cet exil. L'expérience de beaucoup d'années a prouvé à sa sainteté et à toute la ville de Rome la vigilance, le zèle et l'impartialité de ce fonctionnaire, précieux pour la justice et la tranquillité publique. Elle ne peut croire que la vigueur de sa conduite vigilante se soit relâchée.

Le Saint-Père sait aussi que s'il en était ainsi, il n'appartiendrait qu'à lui-même, comme souverain, de réprimander, et, le cas échéant, de punir ce prélat. Il a en conséquence ordonné au soussigné de porter promptement à Votre Excellence ses plaintes les plus vives. Il est persuadé que cette démarche aura pour suite immédiate la délivrance du prélat, et que Votre Excellence ne prendra pas la mesure de violence projetée, qui serait d'autant plus sensible à son

cœur qu'elle serait plus irrégulière et plus injuste. Le soussigné, en exécutant cet ordre de sa sainteté, a l'honneur, etc.

N° XVI.

Réponse du général Miollis à la lettre précédente, du 20 avril 1808.

Votre lettre d'hier fait, à mon grand regret, mention de tous les événemens qui ont été une conséquence des ordres de sa sainteté. J'ai eu souvent l'honneur de représenter, tant à leurs Éminences vos prédécesseurs qu'à Votre Éminence elle-même, les craintes que j'éprouvais à l'égard des résultats qu'ils produiraient. Je prie Votre Éminence d'approuver les expressions de ma haute considération.

N° XVII.

Note du cardinal Gabrielli, secrétaire d'Etat, au chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie à Rome, en date du 30 avril 1808.

Sa sainteté a reçu la nouvelle affligeante que les quatre provinces d'Urbino, Macerata, Ancona et Camerino ont été réunies au royaume d'Italie. Dans la douleur dont son âme est remplie, elle a chargé le secrétaire d'État, cardinal Gabrielli, de communiquer à Votre Excellence l'expression sincère de ses sentimens.

Sa sainteté a appris avec une extrême douleur que l'évidence des motifs développés dans la note du 19 avril,

[redacted]

adressée à M. le chargé d'affaires Lefebvre, n'a pas empêché Sa Majesté impériale et royale d'exécuter ses menaces; que ce puissant monarque, dans les mains duquel sa sainteté a déjà remis devant l'autel le bâton de la justice, a été jusqu'à lui arracher, contre tout droit, la plus belle portion des provinces qui lui restaient.

Mais à quel point l'étonnement du Saint-Père ne dut-il pas s'accroître lorsqu'il vit que l'arrêté de l'empereur est daté de la veille du jour où a été expédiée la note de M. de Champagny, de manière que le sort des quatre provinces usurpées était décidé avant que le ministre eût renouvelé ses propositions ou reçu une réponse.

Son étonnement augmenta lorsqu'il vit que comme motif de cette spoliation, on alléguait son refus constant de faire la guerre aux Anglais, et de s'allier aux rois d'Italie et de Naples.

Cependant sa sainteté n'a cessé de représenter que ni sa dignité suprême, comme serviteur de la paix et vicaire du Dieu de la paix sur terre, ni sa qualité de chef de la religion, de pasteur et de père commun de tous les fidèles, ni les lois sacrées de la justice, que comme représentant de Dieu, la source de toute justice, elle doit défendre et protéger, ne lui permettent d'accéder à un système de guerre permanent, et moins encore à déclarer la guerre au gouvernement britannique dont elle n'a reçu aucune offense. Le Saint-Père avait conjuré Sa Majesté de considérer qu'il n'a ni ne peut avoir d'ennemis, parce qu'il est le vicaire de Jésus-Christ, qui n'est pas venu au monde pour entretenir des hostilités, mais pour les extirper; et qu'il ne pourrait pas s'obliger à jamais, pour sa personne et ses successeurs, à faire, d'après la volonté de l'empereur, la guerre pour des causes étrangères.

Sa sainteté a fait mention des suites funestes que son accession à l'alliance fédérative aurait eues pour la religion;

elle a représenté que sans entacher son honneur, sans se charger d'un rôle odieux, et sans trahir ses devoirs et sa conscience, elle ne pourrait s'exposer au danger de devenir l'ennemi de chaque prince, même catholique, et de lui faire la guerre. Mais tous les motifs, toutes les représentations que sa sainteté a fait valoir si souvent, avec une douceur paternelle, n'ont pas même été écoutés.

Comme deuxième motif, qui devait colorer cette spoliation, on a allégué que l'intérêt des deux États, et l'avantage des armées italiennes et napolitaines, exigeaient que leur communication ne fût interrompue par aucune puissance ennemie.

Si par cette puissance ennemie, on entend l'Angleterre, l'histoire de près de deux siècles réfute ce prétexte. Les souverains catholiques de l'Espagne, de la maison d'Autriche, depuis Charles-Quint jusqu'à Charles II, possédaient le royaume de Naples et le duché de Milan, qui, actuellement, fait la principale partie du royaume d'Italie. Et cependant, ils ne crurent jamais que l'intérêt de leurs États fût compromis, ni ne rencontrèrent d'obstacles dans les communications de leurs armées. Ils étaient souvent en guerre encore avec la Grande-Bretagne et plus souvent encore avec la France; mais ils ne craignaient jamais un débarquement dans l'État ecclésiastique intermédiaire entre leurs possessions; encore moins prétendaient-ils forcer les papes de ce temps d'entrer avec eux en alliance, afin d'avoir, en cas de refus, un prétexte pour les dépouiller.

Mais, faisant abstraction de l'histoire, à quels dangers peut-on supposer que l'intérêt politique des deux royaumes soit exposé? La neutralité du Saint-Père reconnue et proclamée par toutes les puissances, et les mesures qu'il a prises pour la maintenir, sont plus que suffisantes pour la sécurité de ces deux États.

Mais pour leur donner une assurance plus forte, et pour écarter tout prétexte, sa sainteté a poussé la condescendance aussi loin qu'il lui a été possible, et s'est déjà déclarée prête à fermer, dans la guerre actuelle, ses ports aux Anglais, et à défendre à main armée les côtes de l'État de l'Église contre toute attaque hostile.

Mais quelle attaque peuvent craindre les deux royaumes limitrophes du territoire papal, puisque les troupes françaises ont depuis si long-temps violé la neutralité des États du Saint-Père, et occupé leurs côtes et leurs ports au grand détriment de l'intérêt général et particulier?

Si l'on voulait entendre par la dénomination de puissance ennemie la personne du Saint-Père, son caractère doux et pacifique l'absout d'une imputation semblable. Pour la réfuter encore mieux, sa sainteté en appelle au témoignage de l'empire français et du royaume d'Italie en faveur desquels elle a signé deux concordats, dont la violation a été un sujet de chagrin continuel pour son cœur, puisqu'elle en a constamment, mais inutilement, réclamé l'exécution fidèle. Elle en appelle au témoignage de l'Europe, que dans son âge avancé, dans la saison la plus rude de l'année, et non sans exciter le mécontentement d'autres grandes puissances, elle a quitté sa résidence, passé les Alpes, et s'est rendue à Paris pour sacrer et couronner Sa Majesté impériale et royale. Elle en appelle au témoignage des troupes françaises, depuis le premier général jusqu'au dernier soldat, qui, soit dans leur marche, soit durant leur séjour dans l'État de l'Église, ont trouvé, de la part du gouvernement papal, l'accueil le plus affectueux et l'hospitalité la plus généreuse, quoique ces passages et le séjour aient coûté des larmes bien amères au Saint-Père, qui avait le cœur navré de faire peser sur ses sujets des fardeaux insupportables, pour pouvoir entretenir et payer les troupes françaises; enfin, elle en appelle au

témoignage de sa majesté l'empereur lui-même, envers lequel elle s'est, en chaque occasion, exprimée avec des égards particuliers.

Si les deux premiers motifs allégués pour justifier cette spoliation dûrent exciter l'étonnement du Saint-Père, il est impossible de décrire ce qu'a produit sur lui la teneur du troisième motif.

Il est fondé sur la donation de Charlemagne, et on observe à ce sujet qu'elle a eu lieu pour le bien du christianisme, et n'a pas été faite pour l'avantage des ennemis de notre sainte religion.

Il est suffisamment notoire que ce grand et glorieux monarque, dont l'Église bénira constamment la mémoire, n'a pas fait don au Saint-Siége des provinces actuellement usurpées. Il est notoire que les papes romains, à une époque beaucoup plus reculée, en ont obtenu la possession par la soumission volontaire des peuples abandonnés par les empereurs d'Orient; qu'enfin lorsque l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, qui comprenait ces provinces, furent occupés par les Lombards, Pépin, le père pieux et magnanime de Charlemagne, leur arracha ces contrées, et les rendit au pape Étienne avec un acte de donation; que ce grand empereur, l'ornement et l'admiration du huitième siècle, bien loin de révoquer l'acte pieux et généreux de son père Pépin, l'approuva et le confirma sous Adrien, et qu'au lieu de dépouiller le Saint-Siége de ses possessions, il songeait sans cesse à lui rendre ce qui lui avait été arraché et à augmenter ses possessions; qu'il alla même au point d'insérer dans son testament la loi expresse, pour ses fils, de le défendre de leurs armes, et qu'il ne réserva à son successeur aucun droit de révoquer rien de ce que lui et son père Pépin avaient fait à l'avantage de la chaire de saint Pierre; que son intention était de défendre les papes romains contre leurs ennemis, et non de les

contraindre à se faire des ennemis; que dix siècles écoulés depuis Charlemagne, mille ans de succession paisible, rendent superflue toute recherche ultérieure et toute explication tardive; que si ce prince pieux, au lieu de rendre ou de donner sans condition ces provinces, les avait rendues ou données pour le bien-être du christianisme, c'est en effet pour cela, ou plutôt pour le bien de la religion catholique, que le Saint-Père veut vivre en paix avec tous, n'exciter le courroux d'aucune puissance, et ne se mêler d'aucune contestation publique.

Si l'on s'est récrié contre les papes qui ont fait la guerre, même pour les causes les plus justes, le Saint-Père ne voit pas comment on peut lui faire un crime de ce qu'il se refuse, sans être provoqué, et seulement d'après une volonté étrangère, à prendre une attitude hostile au préjudice de la religion de ses sujets.

Sa sainteté ne peut cacher la douleur que lui cause l'insulte qu'on lui fait dans ledit décret; il est y est dit, vers la fin, que la donation de Charlemagne n'a pas été faite en faveur des ennemis de la religion, et on l'accuse, par là, de trahir son intérêt secret.

Cette imputation a fait une blessure profonde au cœur du Saint-Père, qui, depuis plus de trois ans, est en butte à la persécution, et la souffre pour le bien de la religion et pour l'accomplissement de ses devoirs apostoliques.

Il la souffre, parce qu'il n'a pas voulu contracter l'obligation de coopérer à un système de guerre continuelle, ni voulu opposer de fait aucun obstacle au libre exercice du culte catholique.

Il la souffre, parce qu'il n'a pas voulu reconnaître le principe allégué expressément et itérativement, que le Saint-Père était à la vérité souverain de Rome, mais que Sa Majesté était empereur de Rome; que le Saint-Père était soumis à

Sa Majesté dans les choses temporelles, de même que Sa Majesté l'est à sa sainteté dans les affaires spirituelles. Que l'État de l'Église appartient à l'Empire français et en fait partie; qu'en vertu d'un droit inhérent à sa couronne, le pape doit actuellement, et pour toujours, faire cause commune avec l'empereur et ses successeurs, reconnaître constamment les ennemis de la France comme les siens, et, conséquemment, accéder à la confédération de son Empire.

Le serment solennel que le Saint-Père a prêté pour le maintien de la liberté et de l'indépendance, nécessaires au bien de la religion catholique et au libre exercice de sa puissance spirituelle, lui a rigoureusement interdit d'approuver des principes aussi destructeurs et aussi pernicieux.

Il souffre la persécution, parce qu'il n'a pas pu acquiescer à la demande de Sa Majesté, de nommer pour toujours le nombre de cardinaux nécessaire pour remplir le tiers du sacré collége; parce qu'elle minerait les bases de la constitution, attaquerait l'indépendance de sa puissance spirituelle, et ouvrirait la voie aux malheurs et aux déchiremens que l'Église de Jésus-Christ pleure si amèrement.

Il la souffre enfin, parce qu'il n'a pas voulu entrer dans aucune alliance offensive ni défensive, de crainte d'être entraîné par là à coopérer à des hostilités contre une puissance catholique, et au détriment visible de la religion, de se présenter comme guerrier et comme agresseur.

Dieu, l'Église, les contemporains, la postérité, décideront si cette conduite peut s'appeler une trahison envers l'intérêt sacré de la religion.

Le Saint-Père est persuadé de n'avoir fait aucun tort ni à Sa Majesté ni à la France; mais, en supposant même qu'on eût raison de se plaindre de lui personnellement, on ne pourrait et on ne devrait pas punir en lui l'Église romaine par la poliation irrévocable de ses biens, dont on dit, dans l'arrêté

cité plus haut, qu'ils ont été concédés pour le bien du christianisme ; l'Église romaine est seule propriétaire de ces biens ; le pape n'en est que le gardien et le conservateur ; cette Église, chargée du soin spirituel de tous les autres, a, par une disposition admirable de la Providence, depuis les premiers jours de paix dont elle a joui depuis Constantin, été, par la piété des princes et des peuples, gratifiée d'abord de biens considérables, et ensuite de provinces, pour soutenir avec plus de dignité, de liberté et d'efficacité sa puissance spirituelle. Aujourd'hui, on veut abaisser cette Église, et mettre des obstacles à l'exercice de sa divine primatie.

Sa sainteté ne peut assez déplorer l'erreur de Sa Majesté, qui, dans l'instant même où elle enlève au Saint-Siége une partie de ses États, en alléguant pour prétexte de leur occupation, qu'ils ne peuvent pas servir à l'avantage des ennemis de la religion catholique, ordonne en même temps qu'on introduise dans ses provinces ce code contre lequel le chef de la religion a si souvent, mais si inutilement fait entendre des plaintes, puisqu'il contient des dispositions, surtout relativement au mariage et au divorce, entièrement opposées aux lois de l'Église et de l'Évangile.

Enfin, sa sainteté a vu avec étonnement dans l'arrêté précité qu'on alléguait, pour justifier la spoliation, la demande de passe-ports, faite par le cardinal Caprara, qui est simplement nommé ministre de la cour romaine.

D'après la réponse faite par le soussigné, le 19 avril dernier, à la note de son excellence M. de Champagny, sa sainteté croit que l'objet de ce grief tombera entièrement. On a suffisamment prouvé que l'ordre de demander des passe-ports était lié avec la condition directe de l'évacuation de Rome, et de la rétractation des demandes inadmissibles faites au chef de l'Église. Sa sainteté doit donc répéter que cela a dépendu de la volonté de l'empereur, et qu'elle avait entièrement

laissé à sa disposition si le cardinal Caprara partirait ou continuerait de séjourner à Paris, non-seulement comme envoyé de la cour de Rome, mais encore comme légat apostolique. C'est donc à tort que l'on allègue ce grief dans l'arrêté.

Si l'injustice de cet arrêté a causé une grande douleur au cœur navré du Saint-Père, le second arrêté ne l'a pas moins affligé, lorsqu'il a vu que les cardinaux, les prélats, les officiaux et tous les officiers attachés à la cour de Rome, qui sont natifs du royaume d'Italie, sont, sous peine de perdre leurs biens, sommés d'y retourner.

Il est actuellement évident, dit sa sainteté, que non-seulement sa puissance temporelle, mais même sa puissance spirituelle est attaquée ; quoique dans le second arrêté, on distingue avec affectation le prince temporel de Rome de la personne du vicaire de Jésus-Christ, afin de conserver l'apparence du respect pour ce dernier.

Qui ne voit que cette ordonnance a pour but de mettre sa sainteté dans l'impossibilité de remplir ses devoirs, de dissoudre son saint sénat, mettre en désordre le gouvernement de l'Église et lui enlever, dans les personnes qui lui sont les plus chères, la dernière consolation qui lui reste au milieu des désagrémens qui l'entourent, et paralysent même l'exercice de ses fonctions.

Le pape n'est pas seulement évêque de Rome comme il l'a dit improprement, il est en même temps pasteur de l'Église universelle, et a par conséquent le droit de choisir, dans toutes les nations de la terre, les serviteurs et les collaborateurs de son apostolat. Depuis la naissance du christianisme, le clergé romain a été composé, non-seulement de Romains, mais aussi d'individus de toutes nations, comme cela résulte évidemment du nombre des étrangers incorporés dans le clergé qui, durant les quatre premiers siècles de l'Église, se sont assis sur la chaire de saint Pierre.

Sa sainteté se plaint donc, et réclame avec raison contre une ordonnance qui n'épargne pas ces ecclésiastiques distingués, choisis pour prêter une main secourable au gouvernement de l'Église de Dieu.

Sa sainteté réclame aussi et proteste hautement, et en face de tout l'univers, contre l'usurpation de ses États. Elle la déclare solennellement injuste, nulle et illégitime; elle déclare qu'il n'en peut résulter aucun préjudice aux droits légitimes de propriété et de possession de sa sainteté et de ses successeurs; et que si la violence la prive de l'exercice de ses droits, elle les conserve intacts dans leur sens entier, afin que le Saint-Siége puisse reprendre leur possession lorsqu'il plaira au Dieu fidèle et vrai qui juge et combat avec justice, et qui porte écrit sur ses vêtemens et sur sa personne : Roi des rois, le Seigneur des dominateurs!

Sa sainteté offre cependant au Père des miséricordes ses vœux les plus ardens, pour qu'il inspire à ses sujets, enlevés par la violence à sa domination, et qui seront toujours chers à son cœur, un esprit de patience et de résignation qui leur fasse attendre humblement la paix et la consolation du ciel, et conserve inviolablement en eux la religion et la foi.

Le dieu d'Israel donnera pour cela à son peuple la vertu et la force.

Telles sont les intentions positives que sa sainteté a chargé le soussigné de soumettre à Votre Excellence, comme chargé du royaume d'Italie, puisque ses provinces ont été réunies à ce royaume, et, en se faisant un devoir de s'acquitter ponctuellement de cette commission, il a l'honneur de lui renouveler l'assurance de sa considération véritable.

Du palais Quirinal, 30 avril 1808.

Signé le cardinal GABRIELLI.

N° XVIII.

Lettre circulaire du cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, aux officiers et autres personnes attachées au service de sa sainteté, du 30 avril 1808.

Les circonstances actuelles inspirent la crainte trop fondée que la force armée française ne veuille s'emparer des rênes du gouvernement papal.

Quoique le Saint-Père sache très-bien que les hommes d'honneur n'ont pas besoin d'être exhortés à la fidélité et à la constance, il a cependant trouvé bon de faire avertir tous ceux qui remplissent des fonctions publiques et surtout éminentes, et que, ce cas échéant, ils ont à refuser de continuer leurs fonctions au nom de quiconque prétendrait avoir pris possession de l'État ecclésiastique, mais de continuer jusqu'au dernier moment à faire tous les actes au nom de sa sainteté.

C'est par le commandement exprès de notre maître, que le soussigné vous notifie cet ordre, ayant l'honneur, etc.

Signé le cardinal GABRIELLI,
secrétaire d'État.

N° XIX.

BREF DU PAPE

ADRESSÉ A L'EMPEREUR NAPOLÉON.

A NOTRE TRÈS-CHER FILS NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Depuis que la volonté divine nous a, sans que nous l'ayons mérité, élevé à la dignité papale, vous êtes témoin de notre désir de la paix pour tous les peuples de l'Église catholique, et de notre sollicitude pour le repos spirituel de la nation française, et de notre condescendance paternelle; vous êtes témoin de notre bienveillance envers l'Église gallicane, envers votre personne et vos sujets. Vous êtes témoin qu'en chaque occasion nous nous sommes empressé dans tout ce que nous permettait l'autorité dont nous sommes revêtu, de vous complaire par des concessions, par des concordats avec l'Empire français et le royaume d'Italie; vous êtes témoin enfin des sacrifices immenses qu'au préjudice de notre peuple, nous avons faits pour le bien des nations française et italienne, quoique notre peuple eût été affaibli et froissé par les tempêtes précédentes.

Mais nous, pour récompense des marques d'affection si nombreuses et si signalées, vous n'avez cessé d'affliger notre cœur, puisque, sous des prétextes imaginaires, vous nous avez mis dans des extrémités critiques; vous avez senti nos devoirs sacrés et notre conscience. En récompense du concordat, vous l'avez détruit par des lois arbitraires que vous avez qualifiées d'organiques; et vous nous avez, de propos

délibéré, fait des demandes incompatibles avec la saine morale de l'Évangile, et les principes inébranlables de l'Église catholique.

En récompense de la paix et de nos bienfaits, les États du Saint-Siége ont supporté depuis long-temps le fardeau énorme de vos troupes et les exactions de vos généraux. Depuis l'an 1801, elles nous ont coûté près de cent millions d'écus romains, sans voir mettre à exécution la promesse solennelle d'en être payé par le royaume d'Italie. Vous nous avez en récompense ravi les duchés de Benevente et de Ponte-Corvo, en promettant pour cela au Saint-Siége des indemnités généreuses.

Pour remplir cette promesse, vous avez présenté à notre acceptation des points contraires aux droits des peuples, à l'unité et aux canons de l'Église catholique, ainsi qu'au bien des catholiques qui demeurent dans les pays étrangers, et subversifs de notre indépendance et de notre liberté spirituelle.

Pour compléter les indemnités, vous avez attaqué nos États, ces États donnés au Saint-Siége apostolique par la libéralité et la piété des monarques qui ont régné sur la France; consacrés à la liberté et à l'indépendance des successeurs de saint Pierre, et, depuis onze cents ans, garantis par tous les princes catholiques au père commun des fidèles, afin qu'il pût occuper un rang qui le mît au niveau des souverains, ses fils spirituels bien-aimés.

Enfin, vous avez occupé hostilement la capitale; vous avez rendu nos milices rebelles, mis sous vos ordres les bureaux de poste et les imprimeries; vous avez arraché de nos bras les conseillers qui nous sont nécessaires pour la gestion des affaires spirituelles de l'Église et les serviteurs de la justice; vous nous avez tenu prisonnier dans la résidence apostolique et opprimé notre peuple avec une rigueur militaire.

Nous invoquons sur votre conduite le droit des gens, vos devoirs sacrés et ceux de votre peuple ; nous vous invoquons vous-même, vous, notre fils, que nous avons oint et sacré pour le maintien des droits de l'Église catholique ; nous invoquons la justice du Très-Haut. Vous avez abusé de votre pouvoir et foulé aux pieds, surtout au détriment de l'Église, les devoirs les plus sacrés. Vous nous contraindrez même, dans l'humilité de notre cœur, à faire usage de ce pouvoir que le Tout-Puissant a mis dans nos mains, et à faire connaître au monde la justice de notre cause. Tous les maux qui proviennent de vous vous tomberont sur la conscience.

N° XX.

Instruction adressée, d'après les ordres de sa sainteté Pie VII, par la chancellerie d'Etat, à tous les évêques des provinces usurpées par le gouvernement français en mai 1808.

Quelque amère que soit la douleur que le Saint-Père a éprouvée depuis l'invasion des Français dans l'État de l'Église, non à cause de son intérêt personnel, mais principalement à cause de celui de la sainte Église, et des sujets et fils chéris dont les maux et les chagrins ne peuvent être indifférens à son cœur paternel, son esprit a été cependant grandement consolé et fortifié de ce qu'après sa pleine confiance en Dieu, dont il défend la cause, et non pas la sienne propre, il lui est parvenu les nouvelles les plus certaines de la prudence et de la tranquillité de ses sujets, tant entre eux qu'envers ceux qui ont violé son territoire, et de la fidélité inébran-

lable, ainsi que de l'attachement loyal de ces mêmes sujets au Siége Apostolique et à sa personne sacrée.

Après une épreuve aussi longue et aussi peu équivoque, sa sainteté ne pouvait douter qu'à l'avenir ses sujets ne montrassent en chaque occasion les mêmes intentions vertueuses et la même conduite louable qui ont servi à l'édification, et les ont rendus dignes des éloges de toutes les nations. Elle en est d'autant plus sûre et plus convaincue, maintenant qu'elle leur a fait connaître devant tout le monde son intention et sa volonté décidée et inébranlable, manifestée dans les différentes protestations et déclarations faites contre chaque atteinte portée à l'indépendance et à la souveraineté temporelle du Saint-Siége, qui en était en possession paisible depuis tant de siècles, possession qui seule doit garantir sa sûreté contre toutes les prétentions et les attaques extraordinaires, indépendamment des autres motifs, par exemple, que de telles entreprises détruisent toute possession, toute propriété, tout droit parmi les hommes. Mais au milieu des temps malheureux sous lesquels la force a pris la place du droit, et qu'elle a presque réussi, par des profanations répétées, à vous accoutumer à leurs sacriléges, sa sainteté, qui daigne par mon organe assurer ses sujets bien-aimés de sa satisfaction pour leur conduite, m'a ordonné de faire connaître la présente instruction, qui doit vous servir de guide à l'avenir pour vous diriger dans la position où, par les desseins impénétrables de Dieu, les nouvelles opérations du gouvernement français nous ont placé.

Le caractère de père et de chef des fidèles, que sa sainteté réunit en elle à celui de souverain temporel, lui fait un devoir de prévenir ses sujets contre les erreurs et les incertitudes dans lesquelles ils pourraient tomber, parce que l'expérience d'événemens antérieurs et de révolutions politiques difficiles à croire, ne l'a que trop convaincue de la

nécessité d'exposer des règles légales de conduite auxquelles les bons eussent à conformer leurs opinions et leurs actions, afin de ne pas donner lieu aux inquiétudes, aux rixes, aux crimes, aux horreurs, aux cruautés et à tous les événemens tragiques que produit la dissension entre les prêtres et les autres partis. La nécessité d'une pareille règle de conduite devient évidente, dans les circonstances difficiles du moment, où les lois ordinaires pouvaient facilement être mal appliquées par les autorités ecclésiastiques et séculières envers les malheureux sujets qui tombent sous la domination d'un gouvernement déprédateur.

Indépendamment de la légitimité avérée de son origine, et de la possession tranquille durant le cours de tant de siècles, possession contre laquelle les usurpateurs ne peuvent alléguer ni prétexte ni principe de droit, la souveraineté de pape réunit encore en elle beaucoup d'autres caractères qui la rendent unique et particulière dans le monde relativement à ses droits, ses prérogatives et son importance : tels sont manifestement et indubitablement le caractère de la souveraineté qui n'est pas inhérente à la personne de chaque prince régnant ; celui-ci n'en est que l'usufruitier et le conservateur. La sainteté du serment par lequel le pape s'est obligé à maintenir la souveraineté de l'Église et de la transmettre à ses successeurs ; l'union intime de cette souveraineté avec le sort et le bien de la religion catholique, pour laquelle il est de la plus haute importance que son père, le chef et protecteur de tous les fidèles, soit indépendant, et puisse exercer librement et sans partage la puissance spirituelle que Dieu lui a donnée sur la terre. C'est pourquoi tous les papes se sont occupés de conserver cette souveraineté à tout prix, comme on le voit par leurs bulles et leurs constitutions, ainsi que par l'histoire de l'Église ; et les empereurs et les rois catholiques ont, à proportion de leur piété et de leur dévotion,

protégé et défendu par les armes cet héritage du prince des apôtres; tels furent les principes que le glorieux fondateur de l'empire d'Occident, Charlemagne, légua à ses fils, par qui ils passèrent à leurs successeurs comme un héritage précieux, ainsi qu'on le voit dans les Capitulaires de France.

On doit enfin remarquer le soin visible avec lequel Dieu a conservé la puissance papale durant tant de siècles, au milieu des révolutions nombreuses et de la chute de tant d'États. Ce soin ne peut certainement être qu'un effet de l'intérêt particulier que Dieu prend à son Église et à son vicaire. Tels sont les caractères propres et les rapports particuliers qui font voir combien la domination temporelle de l'Église est sainte et respectable; elle ne peut se comparer à aucune autre, et les pontifes romains ne peuvent y porter aucune atteinte, à moins d'y renoncer arbitrairement et de devenir eux-mêmes sacriléges, complices et fauteurs des préjudices et des dommages qui en résultent pour la sainte Eglise.

Si ces principes sont fondés dans tous les cas d'attaques extraordinaires, ils le sont encore plus dans le cas actuel, où il s'agit non-seulement de remplacer le gouvernement de l'Église par un autre non ennemi de la sainte religion catholique, mais de lui en substituer un qui porte un préjudice notable à la puissance temporelle de l'Eglise, et prend sous sa protection toutes les églises étrangères. Les formules de serment que ce gouvernement prescrit, ses constitutions, le code de ses lois, ses actes publics respirent généralement au moins de l'indifférence envers toutes les religions, même envers la juive, ennemie implacable du christianisme. Cette indifférence, qui ne préfère aucune religion, est la plus outrageante pour l'Église catholique, apostolique et romaine, et la plus opposée à son esprit, parce que cette Église étant divine et nécessairement une ne peut faire alliance avec aucune autre, pas plus que le Christ avec Bélial, la lumière avec

les ténèbres, la vérité avec l'erreur, la piété véritable avec l'impiété. La protection que le gouvernement français se vante d'accorder à chaque culte n'est qu'une feinte et un prétexte de la puissance temporelle pour mettre la main aux affaires spirituelles. Tandis qu'elle respecte toutes les autres sectes avec leurs opinions, leurs cérémonies et leurs superstitions, elle n'a plus ni vénération ni égard pour les droits, les réglemens et les lois de la religion catholique. Cependant, sous le masque de cette protection, se cache la persécution la plus adroite que l'on puisse s'imaginer contre l'Église chrétienne, afin de l'ébranler toujours davantage, et aussi de la détruire, s'il était possible que les puissances et les artifices de l'enfer pussent prévaloir contre elle.

Celui-là ne connaît pas, n'aime pas cette religion sainte, hors de laquelle il n'y a pas d'espérance de salut, qui ne ressent pas la plus grande horreur, et qui ne recule pas d'effroi en pensant seulement à la position dans laquelle elle va se trouver sous ce nouveau gouvernement. Oh! celui qui ne sent pas naturellement que sans l'injustice la plus évidente et sans le crime le plus affreux on ne peut accorder à ce gouvernement ni attachement ni coopération, est complice du mal, et un malfaiteur pervers digne du châtiment le plus rigoureux; mais on sait, et il n'est pas besoin de rappeler ici combien les châtimens de l'Église sont terribles pour ceux qui l'attaquent et abusent de ses biens et de ses droits. Il existe un principe indubitable duquel il résulte évidemment que l'on doit regarder comme illicite que les sujets du pape, tant ecclésiastiques que séculiers, soutiennent, soit médiatement, soit immédiatement, une usurpation aussi inique et aussi criante, contribuent à son extention et à sa consolidation.

Il résulte de ceci : 1° Qu'il n'est pas permis, si le gouvernement introduit par force le voulait jamais exiger, de lui

prêter serment de fidélité, d'obéissance et d'attachement, en termes indéfinis, qui comprennent une fidélité et une reconnaissance positives, parce que ce serait un serment qui rendrait chacun coopérateur de l'usurpation sacrilége, et la déclarerait en quelque sorte légale. Un semblable serment de parjure et d'impiété contre son légitime souverain, parce qu'il combat les protestations et les demandes du pape pour lui-même et pour l'Église, serait un délit grave, puisqu'il favorise un acte, *in periculum fidei et perniciem animarum;* ce serait enfin, sous tous les rapports, un serment illégitime, blasphématoire et sacrilége.

2° Il n'est pas moins illicite d'accepter ou de chercher des fonctions qui ont une tendance médiate ou immédiate à soutenir ou à affermir le nouveau gouvernement dans l'exercice de son injuste puissance, parce que cela ne peut avoir lieu sans que l'on s'en rende le coopérateur et le défenseur volontaire; mais si des places et des fonctions de ce genre avaient une influence immédiate sur l'exécution de lois et de réglemens directement opposés aux principes de l'Église, alors ceux qui les auraient acceptées seraient encore plus coupables, puisque c'est un principe généralement reconnu, que l'on ne doit ni embrasser un état, ni persévérer dans un état qui est utile à l'existence temporelle, mais aux dépens de la conscience et du salut éternel.

3° Il n'est pas permis aux évêques, aux curés, ni aux autres ecclésiastiques, de chanter un *Te Deum* qui pourrait être ordonné pour fêter la fondation du gouvernement imposé par contrainte. Indépendamment de ce qu'il n'appartient pas à l'autorité séculière de prescrire, de sa propre puissance, des prières publiques, il se joindrait, dans le cas, à l'incompétence de ceux qui ordonneraient, l'inconvenance manifeste de l'objet qui tendrait à rendre un tel *Te Deum* plutôt une profanation qu'une fête religieuse. Les hymnes

religieuses et surtout le cantique de saint Ambroise, étant des expressions de joie réservées par l'Église pour les fêtes d'allégresse, un *Te Deum*, dans les circonstances actuelles, serait un mensonge manifeste, entièrement opposé aux sentimens dont les bons sujets et les fidèles enfans de l'Église doivent être pénétrés sur l'événement déplorable accompagné de tant de violences et d'agressions injustes, sur le renversement de la puissance temporelle de l'Église, et sur l'admission forcée d'un gouvernement qui est aussi opposé de fait à la religion, qu'il la protége par ses paroles; en un mot, sur la ruine temporelle et spirituelle de l'État papal et la destruction de toute l'Église catholique.

Telles sont les injonctions que sa sainteté, après de sérieuses méditations et de mûres réflexions, a cru devoir adresser à ses sujets bien-aimés, tandis que la puissance usurpatrice n'affermissait que trop son invasion en différens cantons. Ces injonctions générales s'appliqueront aisément à tous les cas particuliers qu'on ne peut prévoir.

Quant au serment, l'expérience a démontré les suites déplorables qu'il peut avoir pour la tranquillité publique. Les sujets du pape ne doivent pas obtempérer à la demande accompagnée de violence qu'on leur fera de le prêter; autrement ils se mettraient dans la position critique de pécher contre leur conscience ou contre l'État.

Mais le contraire pourrait aussi avoir lieu. Le nouveau gouvernement pourrait masquer ses violences sous le prétexte de sa sûreté et de la tranquillité publique.

Alors on peut satisfaire à la demande sans agir contre les principes exposés ci-dessus, qui sont irréfragables, et choisir une formule de serment qui se borne à une fidélité et à une obéissance passive; c'est-à-dire promettre d'être soumis et de ne pas agir contre l'autorité, ce qui conservera la sûreté et la tranquillité publique.

Il n'est pas permis aux particuliers de la troubler par des partis et des attroupemens, car alors on agirait contre la justice et la religion. Sa sainteté qui cherche à tranquilliser ses sujets autant que cela lui est possible, en réclamant constamment les droits de l'Église romaine et du glorieux prince des apôtres, et en déclarant solennellement qu'elle ne consentira jamais à abdiquer ou à céder la souveraineté ou les droits qui lui appartiennent, permet que ses sujets, tant ecclésiastiques que séculiers, qui ne pourront sans grand danger ou dommage se dérober au serment le prêtent dans les termes suivans : « Je promets et je jure de ne prendre part à aucune conspiration, à aucun attroupement ni à aucune émeute contre le gouvernement actuel, mais de lui être soumis et obéissant dans tout ce qui n'est pas contraire aux lois de Dieu et de l'Église. »

Si le gouvernement usurpateur n'a d'autre but que sa sûreté, il doit se contenter de ce serment; mais s'il n'en est pas satisfait, cela montrera clairement qu'il est dans l'intention de lier les sujets du pape par un serment qui leur fasse prendre part à son usurpation impie; il sera alors d'autant plus obligé à trahir le mauvais sens de la formule de serment perfide et ambigu qu'il a proposé, qu'il mettra plus de rigueur à exiger la prestation de ce serment, et à punir le refus.

Mais telle grande que puisse être cette sévérité, les sujets du pape réfléchiront qu'ils sont chrétiens, et par conséquent imitateurs de leur divin Maître, qui promet aux siens les récompenses les plus riches pour l'éternité dans la vie future, mais dans la vie actuelle, ne leur promet que croix et persécution; et qui nous a aussi enseigné à ne pas craindre ceux qui ne peuvent que tuer le corps, mais à redouter celui qui peut envoyer le corps et l'âme à la damnation éternelle.

Signé le cardinal GABRIELLI.

N° XXI.

Lettre circulaire adressée, par le secrétaire d'État, aux ministres étrangers datée du 17 juin 1808.

Un outrage des plus énormes qui en réunit plusieurs autres, un outrage qui doit exciter la vigilance de tous les gouvernemens de la terre pour la sûreté de leurs délégués et l'inviolabilité de leur correspondance, a été commis hier sur la personne du cardinal Gabrielli pro-secrétaire d'État, et sur ses papiers dans la propre maison de son souverain.

Le Saint-Père qui observe combien ces coups atroces deviennent chaque jour plus fréquens, qui voit jusqu'à quel degré inouï on pousse les violences, qui trouve à la vérité de la consolation dans ses souffrances pour la bonne cause, mais ne peut léser ses droits envers l'Église et envers lui-même, a chargé le soussigné de faire connaître au général Miollis ses plaintes et ses protestations contre des vexations si offensantes, et lui a ordonné en même temps, de donner à Votre Excellence copie de ses protestations, et de les renouveler de la manière la plus solennelle devant tous les ministres résidans à la cour papale, afin qu'ils puissent en informer leurs cours respectives.

Le soussigné fidèle interprète des ordres de sa sainteté, en s'acquittant de sa commission, renouvelle à Votre Excellence ses sentimens, etc.

Signé le cardinal GABRIELLI.

N° XXII.

Lettre circulaire du cardinal Gabrielli du 17 juin 1808.

Hier, vers trois heures après midi, parurent dans l'appartement du cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'État, deux officiers français, qui, par ordre supérieur, se permirent d'enfoncer l'armoire dans laquelle se trouvent les papiers de l'Etat, de placer une sentinelle dans l'appartement, et de signifier au soussigné qu'il eût à quitter Rome dans deux jours pour se rendre dans son évêché de Sinigaglia.

On peut aisément se représenter la surprise du soussigné en recevant un outrage de ce genre, non-seulement relativement à sa personne, mais aussi relativement au caractère dont il est revêtu et à l'emploi qu'il remplit. Ayant hier au soir fait au Saint-Père un rapport sur cet événement, sa sainteté émue et révoltée de violences si monstrueuses a chargé le soussigné de notifier à Votre Eminence :

Qu'il était réservé au dix-neuvième siècle d'entasser affront sur affront, de faire blessure sur blessure, de fouler aux pieds, sans aucun égard, la dignité du chef visible de l'Église, et de se déchaîner contre les innocens et les opprimés.

Que parmi les abus excessifs de pouvoir dont l'histoire causera l'étonnement des races futures, le plus criant est celui qui a été commis hier sur la personne du soussigné, comme cardinal, comme évêque et comme ministre, et cela, dans l'intérieur du palais papal, contre les lois les plus sacrées du droit des gens, qui, depuis que l'on connaît la civilisation, ont été respectées dans tous les temps et par tous les hommes.

Que si la demeure d'un ministre étranger résidant sur le territoire d'un autre prince est sacrée, et que si l'on considère l'emploi de la force dans sa maison comme une violation du droit des gens, que pensera-t-on quand la violence est exercée sur le propre ministre du souverain d'un État, violence qui a été poussée au point d'enlever ce qu'il y a de plus sacré confié à la bonne foi publique, le porte-feuille d'un ministre, et de mettre une sentinelle dans son cabinet?

Que ce ministre est le ministre non-seulement d'un souverain temporel, mais aussi d'un prince dont la dignité principale est celle de chef de l'Église, dignité qu'il exerce moins pour les affaires temporelles que pour les affaires spirituelles de tout le monde catholique.

Que l'offense qui lui a été faite est non-seulement la plus grande violation que l'on puisse commettre contre tous les principes du droit des gens, mais aussi la violence la plus révoltante que l'on puisse imaginer contre la dignité du premier évêque de la chrétienté, contre la liberté, l'indépendance et l'inviolabilité que la religion reconnaît dans son chef spirituel, droits que l'on prétend ne pas vouloir léser, mais que dans le fait on foule aux pieds.

Qu'il regarde cet événement comme une violence dont on n'a pas d'exemple, violence dont au milieu de la guerre toutes les puissances se sont constamment abstenues les unes contre les autres; violence contre laquelle sa sainteté proteste de la manière la plus solennelle devant Dieu et devant les hommes.

Que sa volonté expresse est que le soussigné ne s'éloigne pas de ses côtés et n'obtempère nullement à la demande d'un pouvoir illégitime qui n'a absolument sur lui aucun droit.

Que si ce pouvoir, enfreignant avec dédain, suivant sa coutume, les lois les plus sacrées, arrachait le soussigné du sein de sa sainteté, on verra une scène qui sera aussi igno-

minieuse pour celui qui la cause que glorieuse pour celui qui en sera la victime.

Telles sont les intentions bien précises du Saint-Père que le soussigné est chargé de communiquer fidèlement et sans la moindre altération à Votre Éminence, à laquelle j'ai l'honneur, etc.

Signé le cardinal GABRIELLI.

N° XXIII.

Lettre de monsignor Cavalchini à sa sainteté le pape Pie VII.

Il n'y a jamais eu dans la vie un instant dans lequel j'aie éprouvé autant de consolation et de tranquillité intérieure que j'en ressens actuellement en présentant humblement cet écrit à Votre Sainteté : écrit heureux à qui il sera au moins permis de rester près de votre trône, tandis que cette satisfaction est refusée à son auteur! Écrit qui sera une preuve toujours subsistante des sentimens avec lesquels, forcé par la violence, je me sépare de mon prince et de mon père.

Maître de mes idées, l'esprit calme et fort de la conscience de mon innocence, je quitte Rome. Votre courage indomptable et l'exemple éclatant donné par tant de cardinaux respectables qui souffrent, sans la mériter, la même peine, me donnent de la force et de l'allégresse.

Mon crime est d'avoir conservé à Votre Sainteté la fidélité que je lui devais; et dans toutes les afflictions, dans les mauvais traitemens que j'essuierai, je serai fier de ce délit honorable. Qui ne vous garderait pas la fidélité, vous le héros

de la patience et de la fermeté, le chef de l'Église, le successeur de saint Pierre!

Je frémis d'horreur, j'en jure par votre personne sacrée, au souvenir des grandeurs, des richesses et des dignités que l'on m'a promises pour que je me montrasse rebelle envers vous et envers votre trône. J'en frissonne, et toutes les fois que j'y penserai, j'en frissonnerai. Ces récompenses, je les aurais regardées comme les pièces d'argent que reçut le disciple infidèle par lequel Notre Sauveur fut trahi, comme le prix honteux de la perfidie, du sang et de l'impiété.

Les menaces ni la prison ne m'ont pas fléchi; maltraité, banni, je ne m'avilirai pas. Et quel est celui de vos serviteurs resté fidèle qui pourrait s'avilir? Ce courage est le reproche le plus amer adressé à vos ennemis et aux miens.

Je serai dépouillé de tout; mais personne ne pourra me ravir le repos agréable d'une conscience pure, la persuasion que j'endure des souffrances non méritées, et que je n'ai manqué ni à votre personne sacrée, ni à votre Saint-Siége apostolique.

On ne me permet pas de rentrer dans la maison paternelle; on m'exile dans une forteresse étrangère; mais ni les murs affreux d'une prison ni les chaînes dont je serai chargé, ne m'empêcheront de contempler sans cesse l'exemple de Votre Sainteté, et de me rappeler les exhortations que j'ai toujours regardées comme les ordres les plus sacrés.

Je supplie Votre Sainteté de me réserver la place que j'ai occupée auprès d'elle pendant plusieurs années et que j'ai remplie avec toute la fidélité et la droiture dont j'ai été capable. La promesse que j'en recevrai me servira de consolation dans les peines de mon exil.

Le Seigneur protégera la justice de ma cause, indissolublement attachée à celle de Votre Sainteté.

Tels sont, ô Très-Saint-Père, les principes avec lesquels

je quitte la capitale du monde chrétien ; pénétré d'un profond sentiment religieux et de l'amour filial le plus ardent, j'implore pour ce jour et à jamais votre bénédiction apostolique.

N. XXIV.

Note circulaire adressée par le cardinal Pacca aux ministres étrangers résidant à Rome, le 28 septembre 1808.

La justice et la sainteté de la cause pour laquelle depuis huit mois le Saint-Père a souffert tant d'injures et de tribulations, ont seules pu soutenir son esprit affligé; mais elles ne lui permettent pas de passer sous silence l'abus continuel de la force que se permettent les troupes françaises, abus qui est parvenu au comble.

On avait déjà vu avec horreur une commission militaire établie à Rome ; on y avait vu les arrestations illégales et la déportation des sujets du pape ; on y avait vu exécuter sous les yeux du prince des malheureux condamnés à être fusillés ; mais on n'avait pas encore vu un pareil jugement mis à exécution contre un sujet de sa sainteté.

Le crime qui manquait encore vient d'être commis. Un certain Joseph Vanni, de Caldarola, qu'on dit colonel des troupes de ligne au service de sa majesté Ferdinand IV, ayant débarqué près d'Ostie, fut arrêté comme suspect d'espionnage, conduit au château Saint-Ange, et condamné par la commission militaire à être fusillé, jugement qui, à l'effroi de Rome, a été exécuté hier.

Le Saint-Père vivement ému par ce nouveau forfait, attentatoire aux droits du prince, forfait qui réunit à la fois la

violation du respect dû à la personne du prince et à son territoire, forfait qui est une usurpation manifeste des droits de sa souveraineté, déclare qu'il désapprouve et condamne de la manière la plus solennelle un attentat aussi grave et aussi sanglant.

Sans invoquer aucun autre principe de droit public, sa sainteté observera seulement que Vanni était né sujet du Saint-Siége, et qu'elle n'a jamais cessé de le regarder comme tel, quoique l'endroit où il était né eût été injustement enlevé à l'État ecclésiastique, puisqu'elle n'a jamais consenti et ne consentira jamais à cette spoliation, contre laquelle elle proteste devant Dieu et devant les hommes. En supposant Vanni coupable, sa punition appartenait au juge nommé par son souverain légitime.

Sa sainteté voulant que les ministres étrangers accrédités auprès du Saint-Siége soient instruits de cette nouvelle insulte; de cette injustice, de cette violence, de ce nouveau crime qui comble la mesure de tous les attentats commis jusqu'à présent contre sa souveraineté, et qu'en même temps ils n'ignorent pas combien sa sainteté désapprouve cet acte, afin qu'ils puissent en rendre compte à leurs cours, le secrétaire d'État a reçu l'ordre de porter ces faits à la connaissance de Votre Excellence.

N° XXV.

A M. LE GÉNÉRAL MIOLLIS.

Du palais Quirinal, le 15 octobre 1808.

Les excès auxquels osent s'abandonner, sous l'ombre de la protection française, les scélérats qui se sont inscrits dans la troupe civique, sont si énormes et si multipliés; les réclamations contre leurs atrocités, qui arrivaient chaque jour des différentes contrées, par l'organe des curés et des évêques, sont si fréquentes et si vives, que l'indignation du Saint-Père est parvenue au dernier terme. En conséquence, le cardinal, pro-secrétaire d'État, se voit forcé de rompre le silence qui lui avait été imposé par l'inutilité de tant de plaintes, et de reprendre la parole pour entretenir encore une fois Votre Excellence de ce détestable enrôlement, contre lequel depuis cinq mois crient à haute voix les droits les plus sacrés de la souveraineté reconnue, et de l'homme civilisé; et pour lui dépeindre les attentats les plus graves et les plus scandaleux commis en dernier lieu; bien certain que Votre Excellence elle-même ne pourra les connaître sans frémir, et sans en être saisie d'horreur.

Un nommé Nicolas Fabrizi, de Torricé, n'ayant d'autre propriété que celle de ses vices, ne s'y était jamais abandonné en toute liberté, jusqu'au moment où il a cru follement que la cocarde française qu'il porte, comme soi-disant capitaine de cette troupe, lui accordait l'impunité. Depuis ce temps-là, il n'y a point d'excès qu'il ne se permette,

point d'impudicité dont il ne se fasse gloire publiquement. Ce rebelle ose mal parler, dans le public, de la personne auguste et sacrée de sa sainteté, de son gouvernement, et de ses ministres, cherchant à s'associer, dans les pays voisins, les hommes qui professent le même esprit d'immoralité et d'irréligion. Il fait exécuter des arrestations inspirées par l'esprit de vengeance; il fait publier des proclamations dictées par l'avidité des exactions que respire son cœur détestable. Il a tendu des piéges, plus d'une fois, à la vie du juge du pays. Le 23 du mois de septembre était le jour destiné pour cette victime, si quelques honnêtes gens ne fussent accourus, pour le sauver, dans le palais public, où ledit Fabrizi, escorté de plusieurs de ses partisans, s'était rendu armé d'un fusil, d'un pistolet et d'un couteau.

Le 24 de septembre, ce même scélérat parut dans la foire de Casamari, avec un cortége de quelques individus de la garde civique. Ils commirent une infinité d'actes de pouvoir arbitraire et de concussion; ils bâtonnèrent et blessèrent plusieurs personnes; ils arrachèrent avec audace et avec mépris une ordonnance qu'on avait coutume d'afficher, pour maintenir le bon ordre pendant cette foire; ils semèrent la confusion et le désordre; enfin, ils tentèrent tous les moyens de provoquer un soulèvement populaire. Le jour suivant, Fabrizi et ses satellites, s'étant rendus à Banco, ils allèrent s'établir dans le couvent des Pères conventuels, obligeant de vive force, et avec les manières les plus brutales, ces religieux à le nourrir avec sa suite; et, après s'être gorgés et rassasiés à leur volonté, après avoir commis mille violences, ils leur dérobèrent un grand nombre d'effets.

Un nommé Gaetani Cipolla, de Cipriano, se disant fourrier de la troupe civique, se transporta avec un de ses soldats au moulin, et prétendant que la cocarde française lui accordait l'exemption de toutes les taxes, voulut faire moudre,

par la force, une quantité de grains, sans être muni du billet qu'on a coutume de porter. Le meunier s'y opposa, ferma le moulin et s'en fut. Mais ledit Cipolla et son camarade, animés du même esprit de pouvoir arbitraire et de despotisme, qui croît à pas de géant dans cette ville, et devenus ennemis de l'ordre, tant privé que public, bâtonnèrent à deux reprises le meunier, l'arrêtèrent et le renfermèrent dans le quartier, dont ils voulurent à toute force les clefs.

A Orvieto, un certain Louis Tucci, ayant fait cession de ses biens pour différentes dettes, et le juge ayant fait mettre le scellé à la porte d'un hôtel compris dans le bilan du failli, sous la garde d'un cavalier, afin que les effets qui y étaient ne fussent pas dissipés au préjudice des créanciers, ce scélérat, ne sachant comment éluder les lois de la justice, a arboré la cocarde française, a rompu à main armée les scellés apposés par l'ordonnance du juge, et s'est rendu de nouveau le maître de tout, pour le dissiper à sa guise.

Un certain Eustache Déandréis, de Piperno, homme connu par l'immoralité de ses principes, à la tête de trente de ses camarades armés, ramassés de plusieurs endroits voisins, munis de la cocarde française, et au son du tambour, a osé se présenter dans l'église champêtre de Notre-Dame-des-Collines de Cèze, où se célébrait une petite fête, qui avait attiré un concours de peuple considérable. Il est impossible de rapporter les insolences et les autres actes arbitraires, que le chef et les satellites se permirent. Cette troupe de désespérés, qui sont la lie impure de leurs villages, se permit encore d'arrêter deux bourgeois tranquilles, qui allaient à la chasse, munis de la permission de porter le fusil, et ne voulurent les relâcher qu'après leur avoir fait payer à chacun seize écus, sacrifice auquel ils dûrent se soumettre pour échapper à ces loups affamés.

Ces malfaiteurs, s'étant rendus ensuite à Piperno, exigè-

rent que le magistrat leur fournît le logement et les rations; celui-ci le leur ayant justement refusé, Déandréis fit arrêter le chef de cette magistrature. Il en a fait autant à Sezze, ayant, pour le même objet, ordonné d'arrêter le chef de la magistrature, M. Jean-Baptiste Sacci, vieillard respectable et septuagénaire, qu'il a fait conduire à Piperno. Après quoi, Déandréis, se croyant autorisé à disposer des fonds publics, expédia des ordres fréquens aux magistrats de Piperno, en exigeant, dans l'instant, des sommes considérables, sous prétexte de payer des voitures pour le service militaire, et de fournir à la subsistance des individus emprisonnés par son ordre.

Les rapports qui arrivent de Sonnino et de Cave sont tels qu'ils présagent, si l'on n'y remédie, les conséquences les plus funestes. La troupe civique de ces deux villes parcourt la nuit les rues, insultant tout le monde, et particulièrement les femmes, chantant les chansons les plus obscènes et les plus insultantes; elle commet des larcins continuels et des violences à tout instant. Si l'on a arrêté quelqu'un pour dettes, ou pour quelque délit, ces scélérats se portent aussitôt aux prisons, lui donnent la cocarde française, et ensuite font les instances les plus vives à l'autorité pour les faire relâcher: sur son refus, ils enfoncent les portes des prisons, et l'enlèvent de force, comme membre de la troupe civique. Cette bande de scélérats, qui foulent aux pieds les lois divines et humaines, s'est portée jusqu'à enfoncer, pendant la nuit, la porte de quelques maisons, de s'y introduire, et d'insulter audacieusement dans son lit une femme qui dormait aux côtés de son mari. Dans quelques autres maisons, ils s'y sont introduits par la fenêtre, avec les mêmes intentions abominables. Une masse d'excès de cette nature était réservée aux temps affreux de l'anarchie, dans laquelle ces infâmes enrôlés plongent les différentes contrées de cet État,

qui a toujours été le point le plus tranquille du globe. Mais ces désordres ne se sont pas bornés là.

A Alatry, un certain Nicolas Cyprien Bottini, qui a pris la qualité de sergent-major de cette troupe civique si détestable, homme qui ne doit sa célébrité qu'aux vols et à d'autres semblables délits, rompant toute digue à la pudeur naturelle, même à un homme abandonné à la dépravation la plus scandaleuse, se permet, avec l'impudence la plus caractérisée, d'assouvir ses brutales passions : il a poussé sa témérité sacrilége jusqu'à commettre des actes publics de sa turpitude dans l'église principale, lesquels ont fait frémir d'horreur tous les assistans.

Et quel sera donc dorénavant le lieu où les vertus religieuses trouveront le respect qui leur est dû, et où l'on ne verra point le crime s'introduire à visage découvert, si ces monstres d'iniquités, enhardis par une cocarde qu'ils n'ont prise et ne prennent que dans la vue de rendre leurs attentats impunis, n'épargnent pas même la maison de Dieu, d'où furent chassés les vendeurs de colombes, parce que le lieu saint n'était pas destiné au trafic, mais à la prière ? devra-t-on aujourd'hui le voir, grâce à une cocarde étrangère, devenir le théâtre de la licence? Et pourront-ils, peut-être, le souffrir les ministres de ce gouvernement qui se vante d'avoir relevé les autels? Et s'ils ne doivent point le souffrir, comment pourra le tolérer, sans se plaindre, le souverain pontife, le gardien suprême de la pureté des mœurs, le vengeur du respect qui est dû au temple du Dieu vivant?

Si le nommé Bottini s'est porté à de pareilles turpitudes, l'immoralité de trois de ses satellites n'a pas été portée à un moindre excès. Dans la soirée du 4 du mois courant, ils se montrèrent dans la voie publique, où on les vit abuser d'une femme. Toute la ville en frémit d'horreur, et éleva unani-

ntement la voix contre les maîtres et les propagateurs d'une semblable corruption.

Si les lois, même civiles, ont en horreur le crime d'impudicité publique, et s'accordent à lui infliger la peine de mort, quelle doit être, à plus forte raison, l'indignation d'un prince qui n'est pas seulement législateur civil, mais encore ecclésiastique, contre ces enfans de la licence, qui insultent effrontément à la pudeur sociale?

C'est cependant à cette race d'hommes qu'on accorde la protection; c'est cependant à de pareils individus qu'est confiée la tranquillité publique. Mais quelle tranquillité peut-on espérer de ces hommes, ou désespérés par leur position ou scélérats par nature, ou couverts de crimes par principes? Les familles honnêtes vexées, les autorités publiques insultées, les lois vilipendées, les propriétés exposées impunément à la rapine, l'honneur conjugal en proie aux embûches du crime, les extorsions, le despotisme, les sacriléges, telle est la profession de ces forçats, traîtres au prince et à la patrie.

Si sa majesté l'empereur Napoléon savait que la cocarde de la nation française est aussi déshonorée qu'avilie, il frémirait d'une généreuse indignation. Le soussigné est persuadé que des personnes qui ne s'intéressent point à la gloire de Votre Excellence lui cachent malicieusement les qualités des enrôlés, parmi lesquels on ne peut compter une seule personne honnête; parce qu'il doit répugner à tout sujet honnête d'arborer le signe de l'infidélité et de la félonie. Il est également persuadé qu'on vous cache, avec une malice perfide, les maux qu'ont coutume de commettre chaque jour les enrôlés, sous l'égide de la cocarde française; tandis qu'au contraire on est attentif ou à inventer des calomnies contre le gouvernement et ses représentans, ou à peindre avec les couleurs les plus fortes et les plus vives leurs actions les

plus indifférentes, comme des crimes, et à attirer la méfiance et la vexation sur les sujets honnêtes et fidèles.

Le soussigné peut assurer, sur son honneur, Votre Excellence que chaque jour il arrive de toute part des réclamations contre la horde abominable des enrôlés, et que les endroits qui ont le malheur d'avoir dans leur sein cette peste sociale, fatigués de souffrir plus long-temps une si dure oppression, conjurent le gouvernement d'y porter remède, en protestant qu'ils se verront à la fin forcés d'y porter remède eux-mêmes; et chaque citoyen usant de ses droits naturels deviendra soldat pour se délivrer d'une si cruelle tyrannie.

D'après ce dernier et véridique exposé des faits, le soussigné ne peut douter, sans faire tort aux principes et aux lumières de Votre Excellence, qu'elle ne cesse d'écouter les suggestions des ennemis cachés de son honneur, et qu'elle ne veuille bien ordonner le licenciement d'un corps de rebelles, perturbateurs de la tranquillité particulière, afin que chaque citoyen honnête puisse recouvrer le calme et la paix qu'il a perdus, en se reposant avec sécurité et tranquillité à l'ombre de ses lois protectrices.

Le cardinal soussigné, plein d'une confiance aussi vive, renouvelle à Votre Excellence les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le cardinal BARTHELEMI PACCA, pro-secrétaire.

N° XXVI.

A M. LE GÉNÉRAL MIOLLIS.

Du palais Quirinal, le 5 janvier 1809.

Le cardinal Pacca, pro-secrétaire d'État, a reçu l'ordre formel de sa sainteté de signifier à Votre Excellence que, quelque grand qu'ait été son étonnement, en apprenant que, dans la Gazette romaine, qu'elle a si hautement réprouvée, on faisait croire au public qu'elle autorisait les masques, les banquets et les courses, pendant le temps du prochain carnaval, son étonnement et sa douleur n'ont pas été moindres quand elle a su que le commandant militaire français avait fait enlever de force, du Capitole, les barrières qu'on a coutume d'y laisser ; qu'il avait intimé au chef conservateur de Rome l'ordre de remplir, pendant le carnaval, les fonctions accoutumées qui concernent sa place, le menaçant d'emprisonnement en cas de refus ; enfin, qu'on se prévaut de l'empire de la force, prenant toute espèce de mesures pour faire exécuter à grands frais les mascarades, les banquets et les courses, obligeant par violence les sujets pontificaux à agir contre la volonté de leur souverain légitime.

Le Saint-Père, au moyen de la notification du 18 décembre dernier, non-seulement avait détrompé son peuple sur l'autorisation annoncée par les gazetiers romains, mais il avait de plus rendu manifeste son opposition formelle à d'aussi bruyans spectacles, et il en avait fait sentir les motifs.

Connaissant parfaitement, par une suite non interrompue

de preuves consolantes, l'esprit docile, soumis et attaché à sa personne, de ses fidèles sujets, il était assuré que ses intentions auraient été respectées et suivies.

Il devait croire aussi qu'une troupe étrangère, stationnée dans ses États, et qui subsiste aux dépens de son trésor, qu'elle a déjà presque épuisé, se serait abstenue de prendre un langage impérieux dans cette circonstance; mais l'événement démontre le contraire.

Votre Excellence ne peut ignorer qu'un des attributs essentiels de la souveraineté est de régler les actes populaires; sans cela l'anarchie succèderait à l'ordre social. Les spectacles publics, formant un des objets importans de ces actes, les permettre ou les prohiber est un droit qu'on ne peut rendre indépendant de l'autorité souveraine, à moins qu'on ne veuille tomber dans la contradiction de reconnaître en paroles et de méconnaître dans les faits cette même souveraineté.

Une force étrangère quelconque, qui s'attribue l'autorité de permettre de pareils spectacles, non-seulement usurpe le pouvoir souverain qu'elle proteste de reconnaître, mais elle se contredit elle-même dans ses principes. En permettant ces spectacles, elle attente non-seulement aux droits du souverain chez qui elle se trouve, mais elle attente encore aux droits de la souveraineté en général, et aux maximes essentielles de l'ordre politique, en excitant les sujets à secouer le joug de leur souverain naturel. On ne peut pas imaginer un exemple plus fatal à tous les gouvernemens. Si cet exemple est fatal et nuisible, lorsqu'une force étrangère prend sur elle-même le droit d'accorder ce que le souverain de l'État n'a pas accordé, à combien plus forte raison sera-t-il fatal et absurde, lorsque ce souverain s'est opposé à la violation de ses droits, et qu'il a expressément défendu ce qu'on veut permettre et faire exécuter au mépris de sa volonté?

Si cet exemple est fatal et absurde, lorsque la force étrangère veut permettre et exécuter ce que le prince a expressément défendu, combien n'est-il pas plus extraordinaire et plus funeste, lorsque cette force ne se contente pas de solliciter les sujets de ce prince à la désobéissance, mais qu'elle les menace encore de punition, s'ils ne se rendent pas coupables d'un délit aussi grave?

Et n'est-ce pas tyranniser la fidélité et la vertu? N'est-ce pas entraîner, par la violence, les peuples à l'infraction de leurs devoirs? N'est-ce pas porter le fer à la racine des principes sociaux et politiques? N'est-ce pas enfin vouloir produire la collision des volontés entre la masse entière des sujets fidèles qui se font gloire de leur attachement à leur souverain, et la partie nombreuse et abjecte de ces enfans ingrats et méchans qui portent effrontément sur leur tête le signe de l'insubordination.

Sa sainteté, toujours constante dans son caractère pacifique, et n'ayant rien de plus à cœur que le maintien de la tranquillité publique, a déjà fait connaître qu'elle désapprouvait et qu'elle défendait les mascarades, les festins et les courses. Elle veut que sa défense soit respectée, et que Votre Excellence la confirme; elle veut qu'on réclame hautement contre la force dont on abuse, pour parvenir à un but contraire à sa suprême et juste volonté; elle veut enfin qu'on proteste en son nom, que si par malheur on ne renonce pas à une entreprise que, sous tous les rapports de l'honneur et de l'intérêt de ceux qui l'ont faite, on ne peut exécuter, elle redoublera, dans le silence de sa pénible retraite, ses vœux auprès du Seigneur, afin que la tranquillité publique ne soit pas troublée; mais en même temps elle entend rendre responsables, à la face de l'univers, de tous les désordres, ceux qui, traversant sa volonté souveraine, avec un pouvoir usurpé et intrus, non-seulement invitent et sollicitent, mais encore

obligent ses sujets à l'exécution de ces spectacles désapprouvés et défendus par l'autorité légitime.

Sa sainteté verra avec une profonde affliction (quoiqu'elle soit bien certaine que ses fidèles sujets ne prendront aucune part à ces désordres) renouveler le souvenir de ces jours malheureux, où l'on obligeait en France les individus de cette nation plongés dans la douleur, à cacher leurs larmes, à étouffer leurs sanglots, et à danser autour des victimes de la terreur et de l'anarchie.

Autour de qui veut-on que ces danses s'exécutent, et qu'on donne dans Rome tant de marques d'une allégresse extraordinaire et générale? Autour du souverain pontife, prisonnier, méprisé et insulté jusque dans sa pénible captivité; autour du vicaire de Jésus-Christ, du chef de l'Église universelle, du ministre du Dieu de paix, du père commun des fidèles, qui a donné tant de preuves répétées de sa tendresse à la nation française?

Sa sainteté veut que le soussigné borne là ses réflexions. Fidèle exécuteur de ses volontés, il finit en renouvelant à Votre Excellence les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le cardinal Barthélemi Pacca.

N° XXVII.

A NOS CHERS FILS LES CARDINAUX DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, ET A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES DE NOTRE DOMINATION OCCUPÉES PAR LES ARMES DES FRANÇAIS, QUI SONT DÉPORTÉS.

PIE VII, PAPE.

Nos très-chers fils et nos vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Vous ne pourrez jamais croire, nos chers fils et nos vénérables frères, quelle a été l'amertume de notre douleur, et de quelle cruelle plaie notre âme a été blessée, lorsque nous avons appris que la force militaire vous avait arrachés des siéges épiscopaux auxquels vous avez été unis par un mariage spirituel, et séparés du troupeau où le Saint-Esprit vous a établis *, pour avoir refusé avec fermeté de prêter le serment dans les termes sous lesquels cette chaire de vérité vous l'avait défendu. Notre Seigneur Jésus-Christ nous ayant confié les brebis et les agneaux de l'Église universelle, et nous ayant chargé d'en avoir soin, nous les aimons et nous les chérissons en Notre Seigneur, d'un amour paternel; ce qui fait que nous sentons beaucoup plus ce qu'ils ont à souffrir que ce que nous souffrons nous-même. Nous pouvons même dire

* Act. 20. 24.

qu'oubliant presque l'état de captivité où nous sommes depuis si long-temps, ainsi que les maux et les outrages auxquels nous sommes en butte chaque jour, et qui pèsent de plus en plus sur nous ; ce n'est que pour eux que nous éprouvons un sentiment très-vif, et que nous sommes profondément ému en voyant leurs peines et leurs malheurs.

Mais lorsque nous jetons les yeux sur vos diocèses de nos provinces de la Marche et du duché d'Urbin, diocèses si renommés et si importans, nous ne pouvons retenir nos larmes, en pensant que c'est dans le temps même que l'on y viole les lois de la discipline ecclésiastique ; que l'on y fait une guerre furieuse aux conseils de Notre-Seigneur ; que l'on y publie un recueil de lois dont quelques-unes sont opposées à l'Évangile ; que l'on s'y porte jusqu'à souiller les temples et les monastères consacrés à Dieu, en les prostituant à des usages profanes : c'est dans ce temps-là même que l'on a enlevé à leurs ouailles, et transporté ailleurs avec violence des pasteurs recommandables qui eussent pu trouver quelque moyen de les secourir, dont la présence, les discours et l'exemple, les eussent défendus puissamment contre l'erreur, tandis qu'à présent elles sont abandonnées, et qu'elles errent sans guide à travers les nombreux dangers de la dépravation.

Cependant, au milieu de cette étrange multiplicité de malheurs, vous nous avez procuré une très-grande consolation, ce n'est pas dire assez, mais une grande et sensible joie, par le très-éclatant exemple de fidélité et de constance que vous avez donné, lequel honore non-seulement vos diocèses, mais l'Église entière. Car nous pouvons vous assurer, nos chers fils, nos vénérables frères, que tous les vrais fidèles de Jésus-Christ rendent à Dieu, pour vous, des actions de grâces, parce que votre foi est devenue célèbre dans le monde entier *,

* Rom. I. 8.

et qu'ils vous félicitent de tout leur cœur et avec une grande ardeur, parce que vous êtes jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ *. L'extravagante philosophie de ce siècle, qui est la racine de tous les maux, se flattait peut-être en elle-même, ou certainement au moins elle se vantait de s'attacher, par les caresses, les pasteurs de l'Église catholique, et de les rendre les approbateurs complaisans de ses principes pervers, en les intimidant par des menaces, par des terreurs et la spoliation de leurs biens. Elle s'était follement persuadée qu'ils avaient pu et pouvaient encore préférer la terre au ciel, les choses humaines aux choses divines; comme si, dans leur conduite passée, ce n'était point l'amour de la vérité et de la vertu, mais la soif des honneurs et des richesses qui les eût dirigés. Vous l'avez hautement convaincue de mensonge et de folie à la face de toute l'Église, puisque, ni ses flatteries et ses promesses, ni la perte de vos honneurs et de vos biens, ni une déportation violente au milieu des armes et des soldats, ni la captivité et l'exil, n'ont pu vaincre votre vertu et votre constance, ni même l'ébranler en aucune manière. C'est donc à juste titre que l'Église entière a les yeux sur vous et voit avec admiration que vous renouvelez les glorieux exemples des Athanase, des Hilaire, des Eusèbe et des autres saints évêques des premiers siècles. C'est pourquoi les paroles de saint Chrysostôme, écrivant aux évêques et aux prêtres, qui étaient comme vous persécutés pour la cause de Dieu, vous conviennent parfaitement : « Ce ne sont pas seulement vos amis « qui vous louent et qui vous couronnent, mais vos ennemis « eux-mêmes qui le font en secret, quoique auteurs de ce que « vous souffrez. Si quelqu'un lisait dans leur conscience, il

* Act. 5. 41.

« les verrait pleins d'admiration pour vous. Telle est la force « de la vertu qu'elle se fait admirer de ceux même qui lui dé« clarent la guerre. » Partagé comme nous sommes entre les chagrins de votre absence et la joie que vous nous causez, il ne nous est pas possible de trouver les éloges et de donner à notre voix les accens qu'il faudrait pour relever dignement l'excellence de votre vertu *. Continuez, nos chers fils et nos vénérables frères, et, déployant toujours la même force et la même constance, demeurez fermes et inébranlables en travaillant de plus en plus à l'œuvre du Seigneur; sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre-Seigneur **. Agissez avec vigueur, prenez de nouvelles forces : c'est la cause de Dieu que vous avez entreprise et que vous défendez : ne l'abandonnez jamais par lâcheté; mais puisque tous les moyens humains que nous avons essayés pendant tant d'années pour éloigner ces maux et conserver la paix à l'Église ont été sans succès, puisque nous en sommes venu à ce point d'être captif et enfermé dans notre demeure, privé de presque tous nos officiers ecclésiastiques et civils que la violence a arrachés de nos côtés et chassés de Rome; puisque l'on nous a mis presque entièrement hors d'état, au grand détriment de l'Église et de la chose publique, d'exercer notre double puissance, pouvant à peine en faire quelque fonction à cause des liens dans lesquels nous sommes retenu; puisque (ce qui est le plus important dans la conjoncture actuelle) ce fils, dont la puissance est si grande qu'il pourrait, d'un seul signe, mettre fin en un moment à tous nos maux, ne veut plus, hélas! écouter notre voix, la voix d'un père, et que nous sommes devenu pour lui comme un objet en butte à la contradiction;

* Le pape Libère, à d'illustres évêques de diverses provinces de l'Occident, envoyés en exil. Baron. An 355.

** I. Corinth. 15.

tournons nos vœux et nos regards vers le Dieu tout-puissant dont la main répand tous les biens, et qui est le père de toute consolation. Il ne nous reste plus qu'à le conjurer, par d'instantes prières, de se montrer à son sanctuaire qui est tout désert *. Qu'il sorte enfin de son repos et qu'il regarde avec bonté la barque de Pierre, que des flots impétueux agitent de toutes parts; qu'il commande aux vents et à la mer, afin que par son secours nous recouvrions la tranquillité que nous désirons depuis si long-temps. Toute notre ressource est de faire de nouveaux efforts par de continuels gémissemens et de fréquentes prières pour arriver à ce but. Telles sont les armes célestes que nous avons et qui ont la vertu de rendre ferme et de faire persévérer courageusement; tels sont les remparts spirituels et les traits divins qui nous protégent. Souvenons-nous les uns des autres; unis de cœur et d'esprit, prions sans cesse les uns pour les autres, et adoucissons nos peines et nos malheurs par les bons offices d'une charité mutuelle **. Cependant, nos chers fils et nos vénérables frères, nous vous donnons, avec une grande affection, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le vingtième jour de janvier 1809, et la neuvième année de notre pontificat.

PIE VII, Pape.

---

* Dan c. 9. v. 17.
* S. Cypr. au pape Corneil. Baron. an 251.

N° XXVIII.

A M. LE GÉNÉRAL MIOLLIS.

Du palais Quirinal, le 22 janvier 1809.

Le cardinal pro-secrétaire d'État, forcé par le devoir indispensable de son pénible ministère, de porter presque tous les jours, à la connaissance de sa sainteté, quelque acte violent et injurieux, commis par la troupe française, a dû aussi être, malgré lui, le triste rapporteur de violences exercées, contre toute espèce de droit, et qui vont être mises à exécution envers les individus espagnols qui demeurent dans Rome. Quoique l'âme du Saint-Père soit depuis tant de temps accoutumée à se nourrir d'amertume, il paraît impossible d'exprimer combien sa douleur a été profonde, en apprenant que, dans la nuit du 19 du courant, un bon nombre de soldats français, réunis à de vils archers, ont osé se porter au palais d'Espagne; que quatre archers et un officier ont eu l'audace d'entrer dans la chambre, et d'entourer le lit où était malade, depuis quelque temps, M. le chevalier don Antonio Vergas, envoyé avec le caractère public d'ambassadeur près le Saint-Siége; et que ledit chevalier qui, par ses vertus et sa conduite exemplaire, s'était concilié l'estime de la ville de Rome, ainsi que la satisfaction et l'amitié de sa sainteté, a reçu l'ordre de son arrestation, dans laquelle il se trouve maintenant avec les autres individus appartenant à la légation espagnole.

Le cœur de sa sainteté n'a pas été moins affecté d'apprendre que deux dignes prélats Gordogni et Bardaxi, auditeurs

espagnols de la Rote romaine, tribunal aussi respectable que vénéré, tant au-delà des monts qu'au-delà des mers, deux individus particulièrement attachés au Saint-Siége, et ses familiers intimes, aient été également arrêtés, et qu'ils soient toujours gardés à vue.

Le Saint-Père a dû apprendre avec une grande peine que ces archers et ces soldats avaient ensuite procédé à l'arrestation de plusieurs autres individus de cette même nation, sans respecter même, dans quelques-uns d'entre eux, le caractère sacré dont ils sont revêtus, ni l'immunité du lieu dans lequel ils demeuraient.

Sans s'occuper des motifs qui ont pu déterminer le commandant militaire français à prendre des mesures aussi violentes, sa sainteté ne peut souffrir ni tolérer dans le silence la nouvelle et grave atteinte qui vient d'être portée à sa souveraineté territoriale.

Elle ne peut non plus tolérer qu'on foule aux pieds, sous ses yeux, aussi fréquemment et sans la moindre pudeur, le droit des gens qui assure l'asile et la protection à tous les individus étrangers. Ce droit des gens envers les étrangers constitue pour tout gouvernement une obligation sacrée de les protéger et de les garantir. Vouloir se soustraire à cette obligation, c'est la même chose que vouloir violer ses propres devoirs les plus essentiels, et vouloir se rendre responsable par son silence de la plus grande violation des droits de la société, reconnus chez tous les peuples et dans tous les temps.

Si les principes immuables du droit public ne permettent pas même à un prince de se prêter à la demande d'un autre souverain, pour faire arrêter et consigner les sujets de ce souverain, coupables envers lui, à moins qu'un traité public et réciproque n'ait obtenu préalablement toute confiance et prévenu la bonne foi, ou qu'il ne s'agisse de délits très-atro-

ces contre la souveraineté ou contre la société générale des hommes ; combien moins sera-t-il permis au Saint-Père de garder le silence sur la violence exercée dans sa capitale, par une force étrangère, contre tant d'individus qui vivaient pacifiquement sous la protection de ses lois ?

Comment pourrait-il en effet se taire, lorsque, outre les droits communs à tous les princes et à tous les gouvernemens, qui ont toujours fait la surêté de tout homme en pays étranger, Rome, qui, comme centre de la religion catholique, a toujours eu (au dire du grand Fénelon) cela de particulier, d'être la chère et commune patrie de tous, et où tous les catholiques ont toujours été considérés comme citoyens romains ; lorsque, dis-je, cette Rome est maintenant condamnée, par l'abus que fait de sa force une puissance étrangère, à voir, non-seulement les droits communs à tous les gouvernemens et à toutes les nations, foulés aux pieds, mais encore à être dépouillée de sa prérogative particulière, et à souffrir malgré elle que des enfans ne trouvent plus de sûreté, ni d'asile dans le sein de leur mère la plus tendre.

Sa sainteté observant toutefois, avec une douleur infinie, que, depuis que la troupe francaise occupe cette ville, elle renverse tout droit, tant ecclésiastique que civil ; qu'elle foule aux pieds tous les égards ; qu'elle détruit tous les principes qui ont toujours réglé la conduite des souverains et des nations : voyant qu'elle ne respecte pas même l'humanité, puisqu'elle se porte à arrêter de malheureux individus, qui par leurs besoins et la misère où les a plongés leur arrestation, en les privant de leur domicile, dans lequel ils avaient leur unique moyen de subsistance, arrachent des larmes à tout homme sensible, a expressément ordonné au cardinal soussigné de faire sur-le-champ, avec la plus vive énergie, ses réclamations auprès de Votre Excellence contre des mesures aussi violentes que dignes de blâme, et de demander en son nom la

liberté de tous les individus arrêtés. Si ces justes plaintes ne sont pas écoutées favorablement selon l'usage, et ne peuvent obtenir aux Espagnols persécutés cette liberté et cette paix que tout étranger a toujours trouvée dans la capitale du monde catholique, l'Europe reconnaîtra, par ce refus, qu'une force étrangère abuse dans Rome de sa puissance, contre la volonté de son souverain, et que le Saint-Père, après avoir épuisé tous les moyens qui lui restent, dans la situation pénible où il se trouve, pour garantir ses propres droits et ceux d'autrui, ne peut faire autre chose que pleurer devant Dieu, sur les conséquences funestes qui ont résulté et qui résultent de l'occupation hostile de ses États.

Tels sont les sentimens précis que sa sainteté a chargé le soussigné d'exprimer à Votre Excellence. Fidèle exécuteur de l'ordre qu'il a reçu, il a l'honneur de lui renouveler les sentimens de sa considération distinguée.

Le cardinal BARTHÉLEMI PACCA.

N° XXIX.

A MESSIEURS LES MINISTRES ÉTRANGERS.

Du Palais Quirinal, le 23 janvier 1809.

Les actes violens et arbitraires, auxquels la troupe française s'est portée, ces jours derniers, contre M. le chevalier Vergas, envoyé avec le caractère public et ministériel d'ambassadeur près du Saint-Siége, contre messeigneurs Gordogni et Bardaxi, auditeurs espagnols de la Rote romaine, et contre un si grand nombre d'autres individus appartenant à la nation

espagnole, ont tellement affligé l'âme de sa sainteté, qu'elle a ordonné au cardinal, pro-secrétaire d'État, de faire sur-le-champ une vive réclamation à M. le général Miollis, tant à cause de ces arrestations, qui blessent la souveraineté territoriale, le droit public ecclésiastique et celui des gens, que pour la manière injurieuse avec laquelle on les a exécutées, ayant également manqué à tous les égards dus à la dignité, au caractère et à l'âge de quelques-uns de ceux qui ont été arrêtés. Le soussigné, en remplissant les volontés de sa sainteté, a aussi reçu l'ordre d'envoyer à Votre Excellence une copie de cette note, afin qu'elle ait la bonté de la faire parvenir à la connaissance de sa cour.

En exécutant cette seconde partie des ordres qu'il a reçus, le soussigné renouvelle à Votre Excellence les sentimens de sa considération distinguée.

Le cardinal Barthélemi Pacca.

N° XXX.

A M. LE GÉNÉRAL LEMAROIS.

Du palais Quirinal, le 14 mai 1809.

Au moment où sa sainteté se flattait que le gouvernement français s'était enfin repenti d'avoir fait opprimer, pendant un si long temps et sans le moindre prétexte, le souverain de Rome, chef de la religion catholique, et que le changement du commandant des troupes françaises stationnées dans la capitale devait naturellement faire changer cet odieux sys-

tème de vexation exercé depuis si long-temps contre lui, le Saint-Père voit avec la douleur la plus amère que ce même système acquiert une nouvelle consistance, et que la violence s'accroît à grands pas.

L'ordre émané dans la journée d'hier, concernant les étrangers qui arrivent à Rome, celui qu'on sait dans ce moment avoir été donné au nom de Votre Excellence par l'officier Crivelli, au gouverneur et au magistrat d'Albano, pour qu'ils aient à dépendre de lui dorénavant pour les objets qui regardent la police, leur annonçant que toute la Campagne de Rome venait d'être mise sous votre autorité; la rumeur qu'une semblable mesure va produire, lorsqu'elle sera mise à exécution dans toutes les autres provinces; tous ces ordres et tous ces actes sont un attentat des plus graves et des plus intolérables contre les droits du souverain de Rome.

Les réglemens de police ont pour objets la conservation particulière et publique; et le droit de les prescrire est une des premières prérogatives inhérentes à la souveraineté.

Une force étrangère qui s'attribue ce droit, s'attribue une partie essentielle du souverain pouvoir, lequel, divisé entre deux autorités, l'une usurpée et l'autre légitime, devient un monstre politique, forme un corps à deux têtes, et produit dans l'État même tous les désordres qui désorganisent et anéantissent l'ordre social. Le Saint-Père est assez clairvoyant pour connaître où vont aboutir tous les fils de ce système, qu'on ne cherche plus à cacher; il est trop notoire et trop douloureux pour qu'il veuille en faire la matière d'une nouvelle réclamation; il en a été et il en sera constamment l'observateur imperturbable. Mais ayant solennellement juré de conserver et de défendre, au prix de son sang, les domaines qui sont le patrimoine de l'Église, ainsi que sa liberté déjà si entravée, au grand préjudice de la religion, il est fermement résolu et prêt à défendre l'un et l'autre par

tous les moyens que Dieu a mis en son pouvoir. En même temps que sa sainteté fait donner à ses représentans l'ordre de ne pas obéir aux commandemens d'un pouvoir illégitime dans les choses qui regardent le gouvernement, elle veut que le cardinal pro-secrétaire d'État fasse à Votre Excellence cette déclaration franche et loyale de ses sentimens, ne doutant point que, la pesant dans sa sagesse, elle ne révoque les mesures qui viennent d'être prises.

Le cardinal soussigné, en obéissant aux ordres de son souverain, renouvelle à Votre Excellence les sentimens de sa considération la plus distinguée.

Le cardinal BARTHÉLEMI PACCA.

N° XXXI.

DÉCRET.

De notre camp impérial de Vienne, le 17 mai 1809.

Napoléon, empereur des Français, etc.

Considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français, et notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fief, pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé pour cela d'être une partie de son empire;

Considérant que, depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs, spirituel et temporel, ayant été, comme elle est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes; que les souverains pontifes ne se sont que trop souvent servis de

l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre, et que par cette raison les affaires spirituelles qui, de leur nature, sont immuables, se trouvent confondues avec les affaires temporelles, qui changent suivant la circonstance et la politique des temps;

Considérant enfin que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre Empire avec les prétentions temporelles des souverains pontifes, ayant été proposé en vain,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. Ier. Les États du pape sont réunis à l'Empire français.

II. La ville de Rome, premier siége du christianisme, et si célèbre par les souvenirs qu'elle rappelle, et les monumens qu'elle conserve, est déclarée ville impériale et libre; son gouvernement et son administration seront réglés par un décret spécial.

III. Les monumens de la grandeur romaine seront conservés et maintenus aux dépens de notre trésor.

IV. La dette publique est déclarée dette de l'Empire.

V. Les revenus actuels du pape seront portés jusqu'à deux millions de francs, libres de toute charge et redevance.

VI. Les propriétés et le palais du Saint-Père ne seront soumis à aucune imposition, juridiction, visite, et jouiront, en outre, d'immunités spéciales.

VII. Une consulte extraordinaire prendra, le 1er juin prochain, possession en notre nom des États du Pape, et fera

ensorte que le gouvernement constitutionnel y soit en vigueur pour le 1er janvier 1810.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'Etat, Hugues Maret.

N° XXXII.

AUTRE DÉCRET.

De notre camp impérial de Vienne, le 17 mai 1809.

Napoléon, empereur des Français, etc.,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. Ier. La consulte extraordinaire créée par notre décret d'aujourd'hui pour les États romains sera organisée et composée de la manière suivante :

Le général de division Miollis, gouverneur général, président.

M. Salicetti, ministre du royaume de Naples.

MM. Degerando, Jannet, del Pozzo, et Debalbe, auditeurs au conseil d'État, secrétaires.

II. La consulte extraordinaire est chargée de prendre, en notre nom, possession des États du pape, et de faire les opérations préparatoires à l'administration du pays, de manière que le passage de l'état actuel au régime constitutionnel se fasse sans secousse, et qu'il soit pourvu à tous les intérêts.

III. Des mesures seront prises dans le plus court délai, pour l'exécution des articles 3, 4, 5 et 6 de notre décret de ce jour.

IV. La consulte extraordinaire correspondra avec notre ministre des finances.

V. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'Etat, Hugues MARET.

N° XXXIII.

PIE VII, PAPE.

Ils sont enfin accomplis les desseins ténébreux des ennemis du Siége Apostolique. Après le violent et injuste envahissement de la plus belle et de la plus considérable partie de nos domaines, nous nous voyons dépouillé, sous d'indignes prétextes et avec la plus grande injustice, de notre souveraineté temporelle, avec laquelle notre indépendance spirituelle est étroitement liée. Au milieu de cette barbare persécution, nous sommes consolé et soutenu par la pensée que nous ne nous sommes point exposé à tomber dans un si grand désastre par aucune offense faite à l'empereur des Français ou à la France, qui a toujours été l'objet de nos tendres et paternelles sollicitudes, ni par aucune intrigue d'une politique mondaine; mais pour n'avoir point voulu trahir nos devoirs et notre conscience.

S'il n'est point permis à quiconque professe la religion

catholique de plaire aux hommes en déplaisant à Dieu, combien moins doit-il l'être à celui qui est le chef de cette même religion, et qui est chargé de l'enseigner? Obligé d'ailleurs envers Dieu et envers l'Église de transmettre à nos successeurs nos droits intacts et entiers, nous protestons contre cette nouvelle et violente spoliation, et nous déclarons de nulle valeur l'occupation qui vient d'être faite de tous nos domaines; nous rejetons avec la résolution la plus ferme et la plus absolue toute rente ou pension quelconque que l'empereur des Français prétend faire à nous et aux membres de notre collége. Nous nous couvririons tous d'opprobre à la face de l'Église si nous consentions à tirer notre subsistance des mains de l'usurpateur de ses biens. Nous nous abandonnons à la Providence et à la piété des fidèles, content de terminer ainsi dans la médiocrité la carrière douloureuse de nos pénibles jours. Nous adorons avec une parfaite humilité les décrets impénétrables de Dieu; nous invoquons sa divine miséricorde sur nos sujets fidèles, qui seront toujours notre joie et notre couronne; et après avoir fait dans cette circonstance tout ce que nous recommandaient nos devoirs, nous exhortons ces mêmes sujets à conserver toujours intactes la religion et la foi, et à s'unir à nous pour conjurer, par nos gémissemens, entre le vestibule et l'autel, le Père suprême des lumières, afin qu'il daigne changer les conseils pervers qui dirigent nos persécuteurs.

Donné, dans notre palais apostolique du Quirinal, le 10 juin 1809.

† A la place du sceau,

PIE VII, Pape.

FIN.

TABLE

DU TOME SECOND.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.